NOUVEAU
MANUEL COMPLET
DES ASPIRANS
AU
BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET HISTOIRE.

Cet Ouvrage se trouve aussi

A PARIS,

Chez
- BELIN-MANDAR et DEVAUX,
- HACHETTE,
- LECOINTE,
- MAIRE-NYON;

ET DANS LES DÉPARTEMENS,

Agen. — NOUBEL.
Aix. — AUBIN.
Amiens. — ALLO.
Angers. — FOURRIER-MAME.
Auxerre. — PONELLE.
Besançon. — DEIS.
Bordeaux. — LAVALLE.
Caen. — MANOURY.
Cahors. — RICHARD.
Chartres. — GARNIER.
Clermont-Ferrand. — VEYSSET.
Dijon. — LAGIER.
Grenoble. — PRUD'HOMME.
Le Hâvre. — CHAPELLE.
Lille. — VANACKERE.
Lons-le-Saulnier. — ESCALLE.
Lorient. — LEROUX-CASSARD.
Lyon. — BABEUF.
Le Mans. — BELON.
Marseille. — CAMOINS frères.
Metz. — DEVILLY, THIEL.
Montpellier. — GABON, SEVALLE.
Nantes. — BUSSEUIL.
Orléans. — Mme ve HUET-PERDOUX.
Poitiers. — BARBIER.
Rennes. — DEKERPEN.
Rouen. — FRÈRE, VALLÉE-EDET.
Soissons. — FROMENTINE.
Strasbourg. — LEVRAULT.
Toulon. — BELLUE.
Toulouse. — VIEUSSEUX.
Troyes. — SAINTON.

IMPRIMERIE DE C. THUAU, rue du Cloître Saint-Benoît, n° 4.

NOUVEAU
Manuel complet
DES ASPIRANS
AU
BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES,

renfermant

LES RÉPONSES A TOUTES LES QUESTIONS DE RHETORIQUE ; D'HISTOIRE ANCIENNE, ROMAINE, DU MOYEN AGE ET MODERNE ; DE GEOGRAPHIE ; DE LOGIQUE, DE MÉTAPHYSIQUE ET DE MORALE ; DE MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES ; DE PHYSIQUE ; DE CHIMIE ET D'ASTRONOMIE, CONTENUES DANS LE MANUEL PUBLIÉ PAR L'ACADÉMIE DE PARIS ;

AVEC UN EXTRAIT DE LA LÉGISLATION UNIVERSITAIRE,

Et une Table générale des Matières de l'Examen ;

PAR EDME PONELLE.

Troisième Édition entièrement refondue.

Avec Planche.

A PARIS,
MANSUT FILS, ÉDITEUR,
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE N° 4, PRÈS CELLE DE LA HARPE.

1828.

Avertissement.

L'accueil favorable que nos deux premières éditions ont reçu du public, et surtout des jeunes étudians, non seulement nous oblige à en publier une troisième, mais encore nous fait une loi de la rendre en tout digne de son objet. Éclairé par notre propre expérience, et docile aux avis d'une critique impartiale et bienveillante, nous lui avons donné toutes les améliorations dont elle était susceptible.

Certaines questions de rhétorique nous avaient été signalées comme incomplètes ; nous leur avons donné les développemens qui leur manquaient, et en outre nous avons ajouté de nouveaux exemples tirés principalement des auteurs modernes les plus célèbres, des Casimir Delavigne, Lamartine, Victor Hugo, etc.

Nous avions traité plusieurs questions d'histoire d'une manière qui n'était peut-être pas assez directe : nous n'avons pas craint de les recommencer, nous attachant scrupuleusement à suivre l'ordre indiqué par le programme de l'Académie. Toutefois, quand nous y avons remarqué des lacunes, nous avons cru devoir les réparer. Ainsi, par exemple, la question XXII de l'Histoire du moyen âge s'arrête à l'avénement de Maximilien Ier, et la question XXXIV de l'Histoire moderne, qui fait suite à la question XXII, est ainsi conçue : *De l'état religieux et politique de l'Allemagne sous les empereurs Charles-Quint, Ferdinand* Ier, *etc.* Le règne de Maximilien Ier est donc passé sous silence : nous l'avons rétabli, parce qu'il est d'une très-grande importance.

La géographie était sans doute la partie la plus incorrecte. Nous n'avons rien négligé pour faire disparaître les lacunes et les autres défauts dont elle était entachée. Les questions sur la division de la France par département et par provinces comparées, et sur ses bassins, n'offraient point un ordre assez régulier : nous les avons traitées de nouveau, et nous pensons qu'actuellement les élèves pourront plus facilement se les graver dans la mémoire. Ceux qui voudraient les étudier en détail n'auront qu'à consulter l'ouvrage que vient de publier M. Loriol, chef d'institution. Nous n'avions dit que quelques mots sur l'Océanie, insuffisans pour faire connaître cette nouvelle partie du monde. Nous avons encore recommencé cette question, ainsi que d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer. Le meilleur atlas dont on pourra faire usage est celui de M. Félix Delamarche.

On accusait notre philosophie d'être trop concise, et par conséquent peu accessible à l'intelligence des jeunes élèves : nous avons cherché à nous mettre à l'abri de ce reproche en changeant plusieurs passages qui nous ont paru n'être pas assez clairement exprimés, en ajoutant à certaines preuves des preuves plus fortes encore et en faisant subir à toutes nos assertions l'examen sévère de la raison, supprimant d'une main courageuse toutes celles dont la vérité pourrait présenter un doute ; enfin nous avons ajouté un grand nombre de notes sur les systèmes de la philosophie moderne, et des savans qui jusqu'à ce jour ont élevé une bannière indépendante de l'école.

Les mathématiques ont subi de légères modifications : dans la physique nous avons rectifié certains passages, et

supprimé quelques autres qui nous ont paru inutiles.

Notre plan est très-simple ; il est fondé sur le prospectus publié par l'Académie de Paris, qui nous a donné une connaissance positive des objets qui doivent servir de matière pour l'examen de Bachelier ès-lettres. Nous avons pensé que, puisqu'on pouvait savoir ainsi d'avance quelles étaient les questions qui seraient adressées à l'étudiant, le plus important pour celui-ci serait de posséder un ouvrage où fussent renfermées toutes ces questions, où les réponses consistassent en un résumé clair et complet de ce que nos meilleurs auteurs ont publié d'important sur la matière, où les réponses enfin, loin d'être écrites en style ambitieux, et dictées par le désir d'énoncer de nouveaux systèmes, se renfermassent dans le simple cadre tracé par le bon sens, et destiné seulement à contenir ce qui est rigoureusement utile à la jeunesse.

En préparant à l'examen de bachelier, notre travail peut encore donner une instruction suffisante aux jeunes gens qui veulent acquérir une teinture première des connaissances sur lesquelles repose toute la science humaine, et les préparer à recevoir la nourriture spirituelle qu'ils puiseront dans les brillantes leçons et les nobles écrits des Villemain, des Andrieux, des Royer-Collard, des Laromiguière, des Laya et des autres hommes dont s'honore la France. Indispensable à l'étudiant, il sera consulté avec fruit par toutes les classes de la société. Le savant y trouvera méthodiquement classées les données d'où l'intelligence doit nécessairement partir pour arriver aux plus hautes spéculations. L'ignorant y puisera des connaissances suffisantes pour prendre rang parmi les érudits.

Notre but a surtout été d'être utile à la jeunesse stu-

dieuse, à laquelle, naguère encore, nous tenions à honneur d'appartenir. Nous nous rappelons les difficultés que nous avons éprouvées, et c'est à les lui faire surmonter que tendent tous nos efforts. C'est encore dans un pareil dessein que nous publierons très-incessamment le *Mémento des aspirans au baccalauréat ès-lettres*. Cet ouvrage, qui ne pourra servir qu'à ceux qui auront étudié notre Manuel, leur sera d'un très-grand secours pour s'interroger réciproquement, et repasser en quelques heures les matières de leur examen.

Nous nous félicitons d'avoir inspiré à un jeune savant, M. Babin, que nous comptons au nombre de nos amis, l'idée de faire spécialement pour les sciences ce que nous avons fait pour les lettres. Son ouvrage, rédigé avec clarté et précision, offre un résumé complet de toutes les questions que l'on peut adresser aux candidats à l'examen de bachelier ès-sciences.

Nous ne terminerons pas cette préface sans témoigner hautement notre reconnaissance au laborieux et modeste savant, M. Chevalier, qui a bien voulu nous seconder dans la partie chimique de notre Manuel, et faire quelques additions à cette troisième édition. Son nom seul et le souvenir des excellens ouvrages qu'il a mis au jour, présentent une garantie au public et à nous-mêmes.

Heureux si, aux dépens de nos veilles, nous avons épargné quelques peines aux étudians, et si nous leur avons aplani la carrière de la science! Notre seul désir sera rempli, et nous aurons recueilli le digne fruit de nos travaux.

Nota. M. E. PONELLE prépare MM. les étudians à l'examen de bachelier ès-lettres. *S'adresser rue de l'École de Médecine*, n° 4.

EXTRAIT

DE LA LÉGISLATION UNIVERSITAIRE

CONCERNANT

LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Le grade de *Bachelier ès-lettres* précède tous les autres ; il est indispensable, non-seulement pour être admis aux examens, mais encore aux études dans les autres Facultés, de sorte que les étudians qui se destinent au droit ou à la médecine ne sont point reçus à prendre d'inscriptions, s'ils ne présentent auparavant leur diplôme de Bachelier ès-lettres. On a cependant établi une exception en faveur de l'élève dont le but n'est que d'obtenir un certificat de capacité, ou le titre d'officier de santé.

Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement ne sont admis, à l'*Ecole préparatoire* pour l'instruction publique, qu'après avoir obtenu le grade de Bachelier ès-lettres.

On distingue deux sortes d'examens, les examens ordinaires et les examens extraordinaires.

Les premiers se font dans l'Académie de Paris, du 1er au 15 août inclusivement, et du 15 octobre au 15 novembre inclusivement. Les seconds peuvent avoir lieu dans le cours de l'année, mais il faut auparavant avoir l'autorisation de S. E. le ministre de l'instruction publique. On aura soin, dans la pétition qu'on lui adressera à ce sujet, d'indiquer les motifs qui ont empêché le candidat de se présenter lors des examens ordinaires.

Les objets de l'examen sont tirés au sort : on a rédigé à cet effet un tableau divisé en trois séries de questions principales, qui peuvent être faites sur les différentes matières.

La *première série* contient la liste des auteurs grecs et latins qu'on doit expliquer, et les questions sur la rhé-

torique; la *seconde* comprend les questions sur l'histoire et la géographie, et la *troisième* les questions sur la philosophie et les élémens des sciences mathématiques et physiques.

On dépose dans trois urnes des boules portant des *numéros* correspondans à ces questions, et chaque boule extraite de l'urne indique à la fois trois questions auxquelles le candidat doit répondre.

Toute fraude, toute substitution d'un individu pour un autre dans les examens, est passible de peines plus ou moins graves prononcées par la Faculté ou par le conseil académique.

On ne délivre les diplômes qu'à ceux qui y sont dénommés, et après qu'ils y ont apposé leur signature.

Pour être admis à l'examen de Bachelier ès-lettres, il faut,

1° Être âgé de seize ans au moins, et produire son acte de naissance.

2° En cas de minorité, avoir le consentement légalisé de son père ou tuteur.

3° Constater, par un certificat, que l'on a suivi pendant une année au moins un cours de philosophie dans un collége ou dans une institution où cet enseignement a été autorisé.

Sont exceptés de cette dernière règle ceux qui ont été élevés dans la maison de leurs père, oncle ou frère; mais, dans ce cas, ils doivent produire un certificat légalisé, dont le modèle est ci-après :

La même exemption a lieu en faveur de ceux qui ont suivi pendant une année au moins un cours de philosophie dans une faculté des lettres; ils doivent alors justifier de quatre inscriptions au cours de philosophie, et de certificats d'assiduité délivrés par le professeur, pour le cours duquel on se sera inscrit. Il ne sera perçu aucun droit pour les inscriptions.

Les certificats des élèves de colléges, ou de toute autre institution régulièrement établie, doivent être délivrés par les chefs des établissemens où les études ont été faites, et visés par les recteurs des académies dont ces écoles dépendent.

Les droits d'examens ou de diplôme sont de 62 fr. Leur

versement s'opère au secrétariat de la Faculté; le secrétaire en délivre gratuitement une reconnaissance visée par le doyen.

Le candidat qui se présente après avoir été refusé par une Faculté, paie de nouveau le droit d'examen, qui est de 24 francs.

Le récipiendaire reçoit son diplôme dans la quinzaine du jour de sa réception.

MODÈLE ET CERTIFICAT DE COLLÉGE OU ÉTABLISSEMENT AUTORISÉ PAR L'UNIVERSITÉ.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADEMIE DE

Nous soussignés (titre du chef et du nom de l'établissement), *après avoir vérifié les registres et recueilli les témoignages des* (professeurs ou régens) , *certifions que l'élève* (nom, prénoms et surnoms), *né à* , *département de* , *le* *de l'année* , *est entré dans notre établissement, le* , *en qualité d'élève* (indiquer si l'élève était pensionnaire ou externe) , *et qu'il y a suivi avec assiduité le cours de la classe de* (indiquer la classe de rhétorique particulièrement) , *et de celle de philosophie , pendant l'année scolaire* (indiquer l'année) :

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à , *le*

(signature du chef de l'établissement).

Vu et approuvé par nous recteur de l'académie de , *à*

Le

(Signature du recteur)

Modèle de Certificat paternel.

Département d
Commune d

Je soussigné (nom ,. prénoms et surnoms), *domicilié dans la commune de* *département de* *certifie que mon* (fils, neveu, frère ; nom, prénoms et surnoms) *a été élevé dans ma maison et sous mes yeux*; *je certifie de plus qu'il y a fait* (sous ma direction) *ou* (sous la direction de M.), *depuis* (telle époque) *jusqu'à* (telle autre), *un cours de* (rhétorique, philosophie et mathématiques élémentaires) *analogue à ceux qui ont lieu dans les colléges royaux et autres établissemens où l'enseignement est complet.*

A le

(Signature du père, oncle ou frère.)

Je soussigné (maire, proviseur, principal de collége) *atteste qu'il est parfaitement à ma connaissance que M.* (nom, prénoms et surnoms) *a été élevé dans la maison* (de son père, oncle, frère), *et qu'il y a reçu l'instruction déclarée dans le certificat ci-dessus.*

A le

(Signature du maire, proviseur, ou principal de collége.)

LISTE

DES OUVRAGES GRECS ET LATINS SUR LESQUELS LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE INTERROGÉS.

Ouvrages grecs.

n^os

1. Dialogues des morts, de *Lucien*.
2. Premier livre de la Cyropédie, de *Xénophon*.
3. Deuxième livre de la Cyropédie.
4. *Excerpta è Scriptoribus græcis*, par d'*Andrezel*.
5. *Chrestomathie grecque*, par *Leclerc*.
6. Pensées de Platon, par *Leclerc*.
7. Apologie de Socrate, par *Platon* et *Xénophon*. Édition de Thurot.
8. Vie de Marius, par *Plutarque*.
9. Vie de Sylla, par *Plutarque*.
10. Vie de Cicéron, par *Plutarque*.
11. Discours d'*Eschine* contre *Ctésiphon*.
12. Discours de *Démosthènes*, *de Coronâ*.
13. Première *Olynthienne* de *Démosthènes*.
14. Seconde *Olynthienne* de *Démosthènes*.
15. *OEdipe Roi*, tragédie de *Sophocle*.
16. *Hécube*, tragédie d'*Euripide*.
17. Premier livre de l'Iliade.
18. Second livre de l'Iliade.
19. Troisième livre de l'Iliade.
20. Quatrième livre de l'Iliade.

Ouvrages latins:

1. Discours tirés de *Salluste*.
2. Discours tirés de *Tite-Live*.
3. Discours tirés de *Tacite*.
4. Discours tirés de *Quinte-Curce*.

N^os

5. Discours de *Cicéron*, *in Verrem de signis.*
6. *Idem.* *in Verrem de suppliciis.*
7. *Idem.* *pro Milone.*
8. *Idem.* *pro Marcello.*
9. *Idem.* *pro Ligario.*
10. Episode de la mort de César, dans le premier livre des Géorgiques.
11. Eloge de la vie champêtre, dans le second livre des Géorgiques.
12. Description de la Peste des Animaux, dans le troisième livre des Géorgiques.
13. Episode d'Aristée, dans le quatrième livre de Géorgiques.
14. Premier livre de l'*Enéide.*
15. Second livre de l'*Enéide.*
16. Sixième livre de l'*Enéide.*
17. Premier livre des Odes d'Horace.
18. Premier livre des Satires d'Horace.
19. Premier livre des Epîtres d'Horace.
20. L'Art poétique d'Horace.

Liste de MM. les professeurs examinateurs de l'Académie de Paris.

MM. Barbier Dubocage, rue du Dragon, n° 18.
Guizot, rue Saint-Dominique, n° 37.
Laromiguière, rue Saint-Jacques, Collége Louis-le-Grand.
Laya, rue Mignon, n° 7.
Leclerc, rue Saint-Hyacinthe, n° 25.
Lemaire (doyen), rue des Quatre-Fils, n° 16.
Milon, rue Culture Sainte-Catherine, n° 5.
Villemain, rue Basse-d'Orléans, n° 20.
Lefebvre, rue d'Enfer n° 14.
Tillet, à l'Ecole de Médecine.

Duc, secrétaire, rue Saint-Florentin, n° 14.

AVIS

Publié

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les jeunes gens qui se proposent de suivre les cours de l'une des *Facultés supérieures de l'Université*, sont avertis qu'ils devront se présenter, pour prendre leur *première inscription*, dans les premiers jours du mois de novembre (terme de rigueur), pourvus des titres et des pièces constatant qu'ils remplissent les conditions exigées par les ordonnances et réglemens.

Le conseil royal n'accordera, que pour des motifs très-graves, la permission de prendre la première inscription de janvier, et sous aucun prétexte il ne le permettra pour les trimestres suivans.

Au moment de prendre leur première inscription dans les *Facultés de droit*, lesdits jeunes gens auront à produire :

1° Leur acte de naissance ;

2° Leur diplôme de Bachelier-ès-lettres ;

3° En cas de minorité, le consentement de leurs parens ou tuteurs;

Quel que soit l'âge de l'étudiant, si les parens ne résident pas dans la ville où siége la Faculté, il devra être présenté par une personne connue et domiciliée dans ladite ville. En cas de mort ou de départ de ladite personne, l'étudiant sera tenu d'en indiquer une autre.

L'étudiant doit déclarer en outre, en s'inscrivant, sa résidence réelle, et, s'il vient à la changer, en faire une nouvelle déclaration.

Pour s'inscrire dans les *Facultés de Médecine*, ils doivent produire toutes les pièces et remplir toutes les conditions exigées pour les *Facultés de droit*, et, de plus le diplôme de Bachelier-ès-sciences.

Pour les *Facultés des Sciences*, les étudians ont à produire :

1° Leur acte de naissance ;

2° Leur diplôme de Bachelier-ès-lettres.

On rappelle aux étudians qui aspirent au *diplôme de Bachelier-ès-lettres*, qu'avant d'être admis à l'examen, ils doivent produire :

1° Leur acte de naissance, prouvant qu'ils ont seize ans accomplis ;

2° Un certificat prouvant qu'ils ont suivi, pendant une année au moins, un cours de philosophie dans l'un des colléges, institutions ou écoles ecclésiastiques, régulièrement établis, où cet enseignement aura été autorisé; ou qu'ils ont été élevés dans la maison de leur père, oncle ou de leur frère, conformément à l'ordonnance du 17 octobre 1821.

L'inscription et l'assistance, pendant une année scolaire, à deux cours d'une *Faculté des lettres*, dont un de philosophie, pourra remplacer l'année de philosophie dans un collége, mais pour les élèves seulement qui auront vingt ans accomplis au commencement de ladite année scolaire ;

3° S'ils n'ont pas fait leurs études dans l'académie où ils désirent se faire examiner, ou s'ils n'y sont pas domiciliés, une autorisation, à cet effet, du conseil royal.

On rappelle de nouveau aux aspirans au baccalauréat-ès-lettres et aux chefs de maisons d'éducation, que les réglemens exigent, depuis plusieurs années, pour l'admission audit baccalauréat, la *connaissance du grec* et des *notions élémentaires de mathématiques et de physique*, et il est recommandé aux Facultés de se montrer de plus en plus sévères sur ce point, à mesure que l'enseignement se renforce.

Dès à présent le conseil n'accordera plus de dispense pour les élémens de mathématiques et de physique, et, à compter du 1er novembre 1827, il n'en accordera plus pour le grec.

Dans toutes les Facultés il sera délivré, à l'étudiant inscrit, une *carte d'admission aux cours*. Cette carte spéciale pour les cours de la Faculté pour laquelle elle aura été délivrée. Nul ne pourra se présenter à une leçon sans être porteur de sa carte.

Tout étudiant qui aura donné ou prêté à une autre personne, soit étudiant, soit étrangère à l'école, sa carte d'admission, encourra la perte d'une ou plusieurs inscriptions, ou même, si cette transmission a donné lieu à quelque désordre, son exclusion de la Faculté.

PREMIÈRE SÉRIE.

RHÉTORIQUE.

I. *Qu'est-ce que la rhétorique? — But de cet art. — Distinction de la rhétorique et de l'éloquence. — Utilité des règles.*

La Rhétorique est l'*art de bien dire*, ou de s'exprimer d'une manière convenable sur chaque sujet. Son *but* est d'enseigner les moyens de parvenir à l'éloquence. La rhétorique est l'art, l'éloquence est le talent. On cherche à l'aide de l'éloquence à convaincre et à persuader; l'autre ne fait qu'indiquer les préceptes qui peuvent en faciliter les moyens. L'*éloquence*, fille de la nature, se sert seulement de la rhétorique comme d'un utile appui, mais elle trouve d'abord sa source dans le génie. La *rhétorique*, fille de l'art, vient tout entière de l'étude. Les règles dirigent le génie même, quoique l'éloquence et le génie aient devancé les règles; car tous les arts sont susceptibles de perfectibilité, et les derniers venus dans la carrière ne peuvent s'élancer plus loin que leurs devanciers qu'en profitant de l'expérience acquise pour suivre la noble route qu'ils se sont ouverte, et éviter les écueils dans lesquels ils sont tombés. Les règles de bien dire ne sont pas des lois arbitraires et inventées à plaisir; elles ont leurs fondemens dans l'expérience et la raison, et sont aussi immuables que la nature; elles sont le fruit des observations faites par les philosophes sur les discours des plus grands orateurs; et c'est la collection de ces observations comparées avec les principes du raison-

nement et la connaissance du cœur humain, qui constitue la Rhétorique.

Les préceptes sans doute ne sauraient seuls former un orateur, et lui faire trouver une seule beauté réelle; cependant ils servent à étendre ses connaissances, à multiplier ses idées, à aider ses efforts, à modérer son enthousiasme; ils accoutument son esprit à l'ordre, indiquent les principes, découvrent les conséquences, éclaircissent les difficultés et ramènent sans cesse à la vérité. Quelque étude de l'éloquence qu'eût faite *Démosthènes*, jamais il ne fût parvenu à ces miracles qui nous transportent d'admiration, s'il n'eût été formé par la nature pour être le plus grand orateur de sa patrie. Mais, aussi, s'il eût négligé les règles, peut-être aurait-il grossi le nombre de ceux dont les noms sont plongés dans l'oubli! Telle est l'étroite liaison qui unit l'art à la nature: sans elle l'art deviendrait inutile, et sans l'art la nature ne produirait rien de parfait.

II. *Des trois genres. — Démonstratif, délibératif, et judiciaire.*

Le domaine de l'éloquence est immense; car elle embrasse tout ce qui a rapport à la vérité et à la vertu, aux lettres, aux sciences, aux arts, enfin à tout ce qui intéresse la gloire et le bonheur des sociétés et des empires. Cependant, les anciens, et après eux, les modernes, ont réduit à trois classes de compositions oratoires toutes les questions dans lesquelles la persuasion peut avoir lieu, et auxquelles s'appliquent les préceptes de la Rhétorique. C'est ce qu'on appelle les *genres Démonstratif, délibératif et judiciaire.*

Dans le *genre démonstratif*, on loue, on blâme soit les personnes, soit les choses, soit les actions. De ce genre sont les anciennes mercuriales, les satires, les oraisons funèbres, les discours académiques, les panégyriques, les remercîmens ou actions de grâces, les complimens de félicitation et de condoléance.

Dans le *genre délibératif*, on conseille, on exhorte ceux qui délibèrent à prendre un parti sur la paix, sur

la guerre, sur l'administration publique. A ce genre appartiennent les discours qui retentissent à la tribune, et les sermons qui sont prononcés dans nos temples.

Dans le *genre judiciaire*, on accuse ou on défend, on discute le juste et l'injuste. Ce genre, qui est spécialement celui du barreau, traite toutes les *questions* de fait, de droit ou de nom portées devant les tribunaux. Milon a-t-il tué Clodius? voilà une question de fait; Milon avoue qu'il a tué Clodius, mais il soutient qu'il en avait le droit; c'est une question de droit. Paul commet un homicide; cet homicide est-il un meurtre ou un assassinat? c'est une question de nom. Le *meurtre* est défini un homicide commis volontairement, et l'*assassinat* un homicide commis volontairement et avec préméditation, ou de guet-à-pens ou accompagné d'un délit quelconque.

Il ne faut pas croire que les trois genres soient tellement séparés qu'ils ne se réunissent jamais; le contraire arrive dans presque tous les discours. Un sujet peut embrasser deux de ces genres, et quelquefois les réunir tous trois. On donne au discours le nom du genre qui domine.

III. *Division de la rhétorique en trois parties, l'invention, la disposition, l'élocution. L'orateur y joindra l'action.*

Quelque sujet que traite l'orateur, dit le *chevalier de Jaucourt*, il a nécessairement trois fonctions à remplir; la première est de trouver les choses qu'il doit dire, la seconde de les mettre dans un ordre convenable, la troisième de les exprimer avec éloquence : c'est ce qu'on appelle *invention*, *disposition*, *élocution* ou *expression*.

La seconde opération tient presque à la première, parce que le génie lorsqu'il enfante, étant mené par la nature, va d'une chose à celle qui doit la suivre. L'élocution est l'effet de l'art et du goût.

Cette division que les rhéteurs ont adoptée, n'est nullement fondée sur l'arbitraire, elle est l'expression de la nature elle même. Avant tout il faut des idées qui soient comme les matériaux de l'édifice que nous voulons construire; ces idées demandent à être disposées d'une ma-

nière judicieuse pour qu'il n'y ait point de confusion ; enfin, nous devons les traiter dans un style adapté au caractère du discours, si nous désirons arriver jusqu'au cœur et parvenir à éclairer et à persuader.

A ces trois parties de l'art oratoire on en ajoute une quatrième, l'*action*, qui consiste à régler la prononciation et le geste sur les affections de l'âme.

PREMIÈRE PARTIE.

L'INVENTION.

IV. *Invention.* = *Qu'est ce que les argumens ?* = *Syllogisme*, *enthymème*, *épichérème*, *sorite*, *dilemme*, *exemple*, *induction*, *argument personnel.*

L'*invention* fait découvrir à l'orateur les raisons les plus propres à persuader : pour arriver à ce but, il faut prouver, plaire, toucher. On prouve par *les argumens*, on plaît par *les mœurs*, on touche par *les passions*. L'invention oratoire doit donc se porter vers trois objets, et trouver dans les choses les preuves qu'elles fournissent ; dans la personne de celui qui parle, ce qui peut le rendre aimable ; dans la personne de ceux qui écoutent, ce qui capable de les émouvoir.

L'*argument* est une forme quelconque de raisonnement. Cette partie de l'art oratoire est la plus nécessaire et la plus indispensable, et toutes les autres s'y rapportent. Les idées, les expressions, les pensées, les figures et toutes les autres sortes d'ornemens viennent au secours des preuves et ne sont employées que pour les faire valoir. Elles sont au discours, dit *Quintilien*, ce que sont au corps la peau et la chair qui en font la beauté et l'agrément, mais non la force et la solidité, qui couvrent et embellissent les os et les nerfs, qui les supposent, mais ne peuvent en tenir lieu. Il est important, sans doute, de s'étudier à plaire, et encore plus à toucher ; toutefois l'on fera l'un et l'autre avec bien plus de succès, lorsqu'on aura instruit et convaincu les auditeurs, but auquel on ne peut

parvenir que par la force du raisonnement et des preuves.

Les principaux argumens sont le syllogisme, l'enthymème, l'épichérème, le sorite, le dilemme, l'exemple, l'induction et l'argument personnel.

Le *syllogisme* est un argument composé de trois propositions tellement liées entre-elles que la troisième est nécessairement déduite des deux autres.

La *munificence est une vertu;*
Or, toute vertu est louable:
Donc la munificence est louable.

La première proposition se nomme *majeure*, la seconde *mineure*, et la troisième *conclusion*. On appelle aussi les deux premières *prémisses*, parce qu'elles sont mises avant la conclusion.

L'*enthymème* est un argument composé de deux propositions, dont l'une est déduite de l'autre. C'est un syllogisme tronqué dans lequel on sous-entend toujours la proposition majeure ou la proposition mineure.

Tout bien doit être aimé:
Donc Dieu doit être aimé.

La première proposition s'appelle *antécédent*, la seconde *conséquent*.

L'*épichérème* est un argument dans lequel chaque preuve est placée à côté de sa proposition.

On peut réduire le plaidoyer que fit Cicéron pour Milon à l'épichérème suivant:

Il est permis de tuer quiconque nous dresse des embûches; la loi naturelle, le droit des gens, les exemples, tout le prouve.

Or, Clodius a dressé des embûches à Milon; ses armes, ses soldats, ses manœuvres et d'autres circonstances le témoignent assez:

Donc Milon a eu le droit de tuer Clodius.

Le *sorite* appelé aussi *gradation* est une argumentation qui s'avance comme par degrés. Il se forme de propositions tellement enchainées, que l'attribut de la première devient le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde, le sujet de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que

le sujet de la première proposition soit joint avec l'attribut de la dernière. Ex :

Le vrai sage est courageux et magnanime ;
L'homme courageux et magnanime a l'âme élevée ;
Celui qui a l'âme élevée résiste au malheur ;
Donc le vrai sage résiste au malheur.

Le *dilemme* est un argument qui contient deux propositions différentes ou contraires, dont on laisse le choix à l'adversaire pour le convaincre également, soit qu'il adopte l'une ou l'autre. C'est pour cette raison qu'on l'appelle *argument cornu*. *Ex*.

« On ne peut vivre ici-bas qu'en combattant ses passions, ou en s'y abandonnant. Si l'on s'y abandonne, on est continuellement tourmenté par le ver rongeur de la conscience, outre qu'on se prépare un malheur éternel ; si l'on veut y résister, c'est un combat perpétuel qu'il faut sans cesse se livrer à soi-même. Donc il est impossible qu'on puisse jouir en cette vie d'un solide et véritable bonheur qu'on ne trouvera que dans l'autre. »

L'*exemple* est un argument par lequel on montre qu'une chose arrivera ou se fera d'une telle manière, en apportant pour preuve un ou plusieurs événemens semblables arrivés en pareille occasion.

« Si je voulais montrer, dit *Aristote*, que Denis de Syracuse ne demande des gardes que pour devenir le tyran de sa patrie, je dirais que *Pisistrate* demanda des gardes, et que dès qu'on lui en eut accordé, il s'empara du gouvernement d'Athènes : j'ajouterais que *Théagène* fit la même chose à Mégare : j'alléguerais ensuite les autres exemples de ceux qui sont parvenus à la tyrannie par cette voie ; et j'en conclurais que quiconque demande des gardes en veut à la liberté de sa patrie. »

On résout ces argumens en montrant la disparité qui existe entre les exemples et la chose à laquelle on veut les appliquer.

L'*induction* est une réunion de plusieurs faits, de plusieurs traits historiques, de plusieurs raisons, qui

ayant rapport au sujet que l'on traite, fournissent la conclusion et les conséquences qu'on en veut tirer.

« Esaü a gémi, et ses larmes ont été inutiles : Saül a demandé pardon, et ne l'a pas obtenu : Pharaon a reconnu son crime, et il est damné : Antiochus fit pénitence, et Dieu ne l'écouta pas : Judas est mort de désespoir d'avoir trahi son maître, et il est dans les enfers; après cela, pécheur, espère, si tu peux, et demande si tu veux une grâce qui te sauve et te convertisse à la mort. »

Bossuet se sert de cette induction pour prouver qu'un chrétien meurt tous les jours. « Un chrétien n'est jamais vivant sur la terre, par ce qu'il y est toujours mortifié, et que la mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la mort. Vivons-nous, Chrétiens? vivons-nous? Cet âge que nous comptons, et où tout ce que nous comptons n'est plus à nous, est-ce une vie, et pouvons-nous n'apercevoir plus ce que nous perdons sans cesse avec les années? Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous travaille, et celle que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement et comme le dernier accès du mal que nous apportons en naissant. »

L'*argument personnel* est un raisonnement par lequel on se sert des propres armes de l'adversaire pour le vaincre, et où l'on emploie ses propres paroles pour le confondre, en faisant voir clairement qu'il se contredit ou qu'il est lui-même coupable de ce dont il nous accuse. Rien n'est plus propre que ce raisonnement à faire ôter à l'adversaire toute confiance et à le convaincre de mauvaise foi ou de légèreté.

Cicéron justifie pleinement Ligarius accusé d'avoir porté les armes en Afrique contre César, par la conduite de l'accusateur.

« Sed hoc quæro, quis putet esse crimen, fuisse in Africâ Ligarium? Nempè is, qui et ipse in eàdem Africâ esse voluit, et prohibitum se à Ligario queritur, et certè contrà ipsum Cæsarem est congressus armatus? Quid enim, Tubero, districtus ille tuus in acie phar-

salicâ gladius agebat? cujus latus ille mucro petebat? qui sensus erat armorum tuorum? quæ tua mens? oculi? manus? ardor animi? quid cupiebas? quid optabas? »

L'analyse rapide des argumens que nous venons de parcourir, et qui peuvent tous se rapporter au syllogisme, indique assez que l'étude de la logique est le fondement de l'éloquence. Elles raisonnent l'une et l'autre, elles définissent, elles divisent, elles prouvent. La *dialectique* est plus serrée et marche par un sentier étroit, tandis que l'*éloquence*, parcourant une plus vaste carrière, ajoute au raisonnement le secours du sentiment, et veut non-seulement instruire, mais plaire et émouvoir. Au fond, elles ne sont presque un seul et même art qui a pour objet la persuasion : et rien n'est plus juste que l'idée de *Zénon*, qui comparait la dialectique au poing fermé, et l'éloquence à la main étendue; c'est toujours la main; il n'y a de différence que dans la figure qu'elle prend.

V. *Lieux communs intrinsèques.—Définitions.—Enumération des parties*, *etc.*

Les *lieux communs* sont des espèces d'arsenaux d'où l'orateur tire toutes les armes dont il peut avoir besoin.

On distingue deux sortes de lieux; les lieux *intrinsèques* et les lieux *extrinsèques*; les premiers sont pris dans le sujet même, et dépendent de l'orateur, tandis que les seconds existent hors du sujet.

Les principaux lieux *intrinsèques* sont : la définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce, la comparaison, la similitude, la dissimilitude, les contraires, les choses qui répugnent entre elles, les circonstances, les antécédens et les conséquens, la cause et l'effet.

La *définition* est un argument par lequel on s'appuie de la nature même de la chose dont on parle, pour persuader ce que l'on avance. L'art consiste à ne point omettre des traits essentiels, à ne point placer des circonstances inutiles. Nous avons un modèle de définition oratoire, dans celle du véritable orateur, par Fénélon. « L'homme digne d'être écouté, dit cet illustre écrivain,

est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité et la vertu.

La loi est la justice écrite.
(DE LEVIS.)

Voici comme *Fléchier* définit une armée, afin de montrer combien il est difficile de la conduire : « C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de sa patrie. C'est une troupe d'hommes armés qui suivent aveuglément les ordres d'un général dont ils ne connaissent pas les intentions : c'est une multitude d'âmes pour la plupart viles ou mercenaires, qui, sans songer à leur propre réputation, travaillent à celle des rois et des conquérans : c'est un assemblage confus de libertins qu'il faut assujétir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir, d'impatiens qu'il faut accoutumer à la constance. »

L'*énumération des parties* consiste à parcourir les difrentes parties d'un tout, les principales circonstances d'un fait.

« Où brillent avec plus d'éclat, dit *Fléchier*, les effets glorieux de la vertu militaire *que dans M. de Turenne?* Conduite d'armées, siéges de places, prises de villes, passages de rivières, attaques hardies, retraites honorables, campemens bien ordonnés, combats soutenus, batailles gagnées, ennemis vaincus par la force, dissipés par l'adresse, consumés par une noble patience. Où trouve-t-on de plus beaux exemples que dans cet homme sage, modeste, libéral, désintéressé, dévoué au service du prince et de la patrie? »

Nous avons un bel exemple d'énumération dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre par Bossuet. « Vous « verrez, dit-il, dans une seule vie, toutes les extrémités « des choses humaines; la félicité sans borne aussi bien « que la misère; une longue et pénible jouissance d'une « des plus belles couronnes de l'univers; tout ce que peu- « vent donner de plus glorieux la naissance et la gran- « deur, accumulées sur une tête, qui, ensuite, est ex-

« posée à tous les outrages de la fortune ; la bonne cause,
« d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours
« soudains et des changemens inouis : la rébellion long-
« temps retenue, à la fin tout à fait maîtresse. Nul frein
« à la licence, les lois abolies, la majesté violée par des
« attentats jusqu'alors inconnus, l'usurpation et la tyran-
« nie, sous le nom de liberté ; une reine fugitive qui ne
« trouve aucune retraite en trois royaumes, et à qui sa
« propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil ; neuf
« voyages sur mer entrepris par une princesse, malgré
« les tempêtes ; l'océan étonné de se voir traversé tant
« de fois dans des appareils si divers et pour des causes
« si différentes ; un trône indignement renversé et mi-
« raculeusement rétabli : voilà les enseignemens que Dieu
« donne aux rois ; ainsi fait-il voir au monde le néant
« de ses pompes et de ses grandeurs. »

Le *genre et l'espèce* sont des idées corrélatives, qui se prêtent du jour mutuellement, et dont l'une ne peut être entendue sans l'autre.

On entend par *genre* ce qui convient, ce qui est commun à plusieurs choses, et qui en même temps renferme plusieurs espèces ; ainsi, la *vertu* est genre, par rapport à la prudence, la justice, la tempérance, qui sont des espèces de vertu. Il suit de là que l'espèce est une proposition contenue dans le genre.

On emploie le genre et l'espèce lorsqu'on prouve qu'il faut haïr le *mensonge*, parce qu'il faut haïr le vice, qui est genre par rapport au mensonge, et réciproquement qu'on doit haïr le vice, parce qu'il faut haïr le mensonge, qui est une des espèces du vice.

La *comparaison* consiste en un certain rapport qui se trouve entre les objets que l'on compare ensemble. Elle renferme l'argument d'égalité, l'argument du plus au moins, l'argument du moins au plus.

Exemple d'égal à égal.

Je songeais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un gueux on m'avait inhumé,
Et que, n'en pouvant point souffrir le voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage :

Retire-toi, coquin, va pourrir loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin, ce me dit-il, d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même :
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien.

(*Songe de Patris.*)

Exemple du plus au moins.

DISCOURS DE LA DISCORDE A L'ASPECT DU CALME DE LA SAINTE-CHAPELLE.

Quoi! dit-elle d'un ton qui fit trembler les vitres,
J'aurais pu jusqu'ici brouiller tous les chapitres,
Diviser cordeliers, carmes et célestins;
J'aurais fait soutenir un siége aux Augustins;
Et cette église seule à mes ordres rebelle
Nourrira dans son sein une paix éternelle!
Suis-je donc la Discorde? et parmi les mortels
Qui voudra désormais encenser mes autels?

(*Lutrin.*)

Exemple du moins au plus.

DISCOURS DE SIDRAC AUX CHANTRES EFFRAYÉS.

Lâches, où fuyez-vous? Quelle peur vous abat?
Aux cris d'un vil oiseau vous cédez sans combat?
Craignez-vous d'un hibou l'impuissante grimace?
Que feriez-vous, hélas! si quelque exploit nouveau
Chaque jour, comme moi, vous traînait au barreau?
S'il fallait, sans amis, briguant une audience,
D'un magistrat glacé soutenir la présence?
Ou d'un nouveau procès, hardi solliciteur,
Aborder, sans argent, un clerc de rapporteur?

La *similitude* est un rapport de convenance entre deux objets ; elle amène naturellement la comparaison ou le parallèle. Nous en avons un exemple dans ces vers adressés à une dame, qui, après avoir donné le jour à trois filles, désirait un garçon.

Console-toi, mère charmante,
D'avoir, malgré ta vive attente,
A trois filles donné le jour.
Ce ne sont pas là des disgrâces;
Avant que d'enfanter l'Amour,
Vénus enfanta les trois Grâces.

La *dissimilitude* ou *différence*, consiste dans une certaine contrariété entre deux objets que l'on compare parce qu'ils ont de différent, ou bien entre les différens états du même objet. Ex :

Quel droit vous a rendus juges de votre maître,
Infidèles pasteurs, indignes citoyens?
Que vous ressemblez mal à ces premiers chrétiens,
Qui, bravant tous ces dieux de métal et de plâtre,
Marchaient sans murmurer sous un maître idolâtre,
Expiraient sans se plaindre, et, sur les échafauds,
Sanglans, percés de coups, bénissaient leurs bourreaux!
Eux seuls étaient chrétiens, je n'en connais point d'autres:
Ils mourraient pour leurs rois, vous massacrez les vôtres.
(*Henriade*, liv. VI.)

Les *contraires* sont des objets opposés entre eux, comme le vice et la vertu, la sagesse et la folie. On en tire un argument en disant par exemple: si le luxe est un mal, la frugalité est donc un bien.

On veut prouver qu'un homme est exempt d'un vice dont on l'accuse, il faut faire voir en lui la vertu ou le vice opposés. Vous prétendez que Paul est avare et emporté; il est facile de prouver au contraire que c'est un prodigue, et que jamais personne n'a montré plus de douceur et de modération.

Les *choses qui répugnent entre elles* servent à prouver l'impossibilité d'un fait. Vous accusez Pierre d'avoir tué Paul; mais il était son ami, il n'avait nul intérêt à sa mort, il était absent: il répugne qu'il ait commis ce meurtre.

Les *circonstances* comprennent ce qui accompagne un fait, et toutes les idées accessoires à la cause: elles sont toutes renfermées dans un vers latin qui exprime la per-

sonne, la chose, le lieu, les facilités, les motifs, la manière et le temps :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?

Annibal, étant entré en Italie, après avoir traversé les Alpes, se sert des circonstances du lieu où ses troupes étaient enfermées pour les exciter à combattre vaillamment, en leur faisant voir que c'est pour eux une indispensable nécessité.

Les *antécédens* et les *conséquens* sont des preuves tirées de ce qui a précédé ou suivi le fait dont il s'agit. Vous aviez eu des démêlés avec Claudius, vous l'aviez menacé, voilà des antécédens ; il est tué, vous disparaissez ; vous vous défiez de ses amis : voilà des conséquens.

La *cause* et l'*effet*, deux idées très-différentes si on les considère en elles-mêmes, mais qui se réunissent par rapport à l'usage qu'en fait l'éloquence, sont très utiles pour louer ou blâmer une action, pour conseiller une entreprise ou en détourner. Quoi de plus grand, de plus généreux que l'action des trois cents Spartiates, si l'on en considère la cause ? C'est un entier dévouement au salut de la patrie, qui les mène à la mort. L'effet qui en résulte n'est pas moins beau : c'est la gloire et la conservation de la patrie.

Fléchier indique dans le morceau suivant les causes de l'amour, de la crainte et du respect que les soldats de Turenne avaient pour lui, ainsi que de l'empressement avec lequel ils lui obéissaient dans toutes les occasions.

« Il s'attacha par des nœuds de respect et d'amitié ceux qu'on ne retient ordinairement que par la crainte des supplices, et se fit rendre par sa modération une obéissance aisée et volontaire. Il parle, chacun écoute ses oracles. Il commande, chacun suit ses ordres avec joie. Il marche, chacun croit courir à la gloire... Que pouvaient-ils refuser à un capitaine, qui renonçait à ses commodités pour les faire vivre en abondance ; qui, pour leur procurer du repos, perdait le sien propre ; qui soulageait leurs fatigues et ne s'en épargnait aucune ; qui prodiguait son sang et ne ménageait que le leur ?

Par quels invisibles liens enchaînait-il ainsi les volontés ? Par cette bonté avec laquelle il encourageait les uns, excusait les autres, et donnait à tous les moyens de s'avancer, de vaincre leur malheur ou de réparer leurs fautes ; par le désintéressement qui le portait à préférer ce qui était le plus utile à l'état à ce qui pouvait être plus glorieux pour lui-même : par cette justice qui, dans la distribution des emplois, ne lui permettait pas de suivre son inclination au préjudice du mérite : par cette noblesse de cœur et de sentimens qui l'élevait au-dessus de sa propre grandeur, et par tant d'autres qualités qui lui attiraient l'estime et le respect de tout le monde. »

Le même orateur décrit ainsi les effets de la victoire :

« Qu'il est difficile, Messieurs, d'être victorieux et d'être humble tout ensemble ! les prospérités militaires laissent dans l'âme je ne sais quel plaisir touchant qui la remplit et l'occupe tout entière. On s'attribue une supériorité de puissance et de force ; on se couronne de ses propres mains ; on se dresse un triomphe secret à soi-même ; on regarde comme son propre bien ces lauriers que l'on cueille avec peine, et qu'on arrose souvent de son sang ; et lors même qu'on rend à Dieu de solennelles actions de grâces, et qu'on pend aux voûtes sacrées de ses temples des drapeaux déchirés et sanglans, qu'on a pris sur les ennemis, qu'il est dangereux que la vanité n'étouffe une partie de la reconnaissance, qu'on ne mêle aux vœux qu'on rend au Seigneur des applaudissemens qu'on croit se devoir à soi-même, et qu'on ne retienne au moins quelques grains de cet encens qu'on va brûler sur ses autels. »

VI. *Lieux communs extrinsèques. — Les titres, la renommée, les témoins, etc. — Quel peut être, en général, l'usage des lieux communs ? — Comment y suppléer.*

Les lieux *extrinsèques* sont ceux, comme nous l'avons déjà dit, qui ne naissent point du sujet même ; ils

viennent de quelque objet extérieur, et ne se rapportent pas immédiatement à la chose dont il s'agit. Quoiqu'on puisse les trouver et les imaginer facilement, ils exigent un grand talent pour être traités d'une manière convenable.

On en compte principalement sept; la loi, les titres, la renommée, le serment, les témoins, les autorités, la question.

La *renommée* est, selon les intérets différens, le cri de la vérité ou du mensonge; c'est un vain bruit, ou un oracle de Dieu même. Si le bruit public nous est favorable, nous faisons valoir le proverbe *vox populi*, *vox Dei;* si au contraire il est contre nous, nous invoquons l'adage *fallax vulgi judicium,* en montrant la malignité du peuple, plutôt porté à croire le mal que le bien.

Le *serment* est un acte libre par lequel un homme affirme ou nie une chose en prenant Dieu à témoin.

Si nous voulons tirer un argument de ce lieu oratoire, nous devons nous attacher à prouver que celui qui a fait le serment est un homme vertueux, digne de la plus grande confiance, et incapable d'agir sous l'influence des passions.

Si, au contraire, nous voulons réfuter les preuves qu'on prétend déduire du serment, nous devons faire voir que celui qui l'a prononcé ne mérite aucune créance, que plusieurs fois il s'est rendu parjure, et qu'il a pu se laisser guider par l'intérêt, la crainte, etc.

Par *témoignage* on entend le rapport verbal ou par écrit des hommes. On examinera si les témoins ont des relations d'intérêt ou d'amitié avec l'accusateur, ou bien s'il règne de l'inimitié entre eux et l'accusé; si ce n'est point la faveur, l'ambition, l'avarice ou la haine qui les font parler.

Les *autorités* dont on peut s'appuyer sont : la *loi*, les *titres*, un *usage reçu*, les *sentimens* et les *discours des personnes d'un caractère à l'abri de tout reproche.*

La *loi* et les *titres* regardent aujourd'hui la jurisprudence plutôt que l'art oratoire.

L'*aveu* tiré *par la question* est l'*aveu* de la douleur plutôt que celui de la conscience.

Quoique les rhéteurs aient donné de très-grands éloges aux lieux communs, quoiqu'on puisse rapporter à quelques uns de ces lieux tous les argumens dont on fait usage, nous ne croyons pas qu'on puisse les trouver par cette méthode. Assurément *Démosthènes*, *Cicéron*, *Bossuet* et d'autres orateurs célèbres, n'ont pas été frapper à la porte de chaque lieu pour construire leurs preuves; et si on pouvait les interroger l'un après l'autre, il n'en est peut-être aucun qui ne répondît que son âme et son génie sont les seules sources où il a puisé. Une pareille méthode serait propre à ralentir le feu de la composition, et à accoutumer les jeunes gens à se contenter de preuves communes et insignifiantes. La meilleure manière de trouver celles qui sont uniquement applicables à la matière qu'on traite, est d'approfondir son sujet, de le méditer, d'en étudier toutes les parties et de le considérer sous toutes ses faces. Alors on obtiendra les résultats heureux prédits par Horace :

..............Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

Aussi engage-t-on les jeunes gens à réfléchir de bonne heure, à prendre l'habitude de travailler de génie, et à étudier avec scrupule les bons auteurs tant anciens que modernes. Or, étudier un auteur, dit *Grandperret*, c'est acquérir une connaissance approfondie de ses desseins et de la manière de les exécuter; c'est analyser avec exactitude le plan de ses ouvrages, l'ordre et la force de ses preuves.

VII. *Qu'est-ce que les mœurs dans l'art oratoire? — Influence des mœurs dans tous les genres de composition.*

Les *mœurs* sont au discours ce que le sang est au corps; c'est d'elles qu'il tire son coloris et sa vie.

On peut considérer les mœurs sous deux rapports,

dans l'*orateur* et dans *ceux qu'il entreprend de persuader*. Du côté de l'orateur, elles consistent dans le talent qu'il a de se concilier les esprits, en se peignant sous des traits aimables qui donnent une idée avantageuse de lui-même.

Quiconque veut persuader les hommes et mériter leur confiance, doit établir son autorité sur la probité, la modestie, le zèle et la prudence. Il n'annonce pas qu'il possède ces vertus; mais elles se peignent d'elles-mêmes dans toutes ses paroles; aussi les anciens ont-ils défini l'orateur: *vir bonus dicendi peritus*. Cette définition serait fausse, si la probité, dans l'orateur, pouvait être remplacée par le charlatanisme de ces hommes pervers, dans la bouche desquels le langage de la vertu est un nouvel outrage qu'ils lui font.

L'orateur, l'écrivain, ne peuvent que retirer les plus grands avantages à inspirer de la confiance, de l'estime et de l'amitié.

Dans le genre délibératif, il est très-important pour celui qui conseille de se montrer digne de la confiance de celui qui l'écoute.

Dans le genre démonstratif, l'orateur a le plus grand intérêt à faire croire à sa sincérité, qui donnera tant de prix à ses éloges, et augmentera le poids de sa censure par le respect qu'inspirent pour sa personne l'amour de la justice et une exacte impartialité.

Dans le genre judiciaire, il est très-utile pour l'avocat de montrer des mœurs douces et aimables, et de donnner une idée avantageuse du caractère et de la conduite de ses cliens.

C'est, dit Cicéron, un puissant secours pour gagner sa cause, que de commencer par faire estimer et aimer sa personne, ses mœurs, sa conduite, et pareillement le caractère et les procédés de celui pour qui l'on parle, et de donner, au contraire, une idée défavorable de ses adversaires. La dignité de la personne, sa bonne réputation, ses belles actions, sont des motifs qui concilient la bienveillance, mais en supposant que la réalité réponde au discours. On peut embellir un fonds vrai; on ne peut créer. Il est très-utile de montrer en soi même

et dans son client, des marques de facilité, de bienséance, de douceur, de piété envers tous les objets qui méritent ce sentiment de reconnaissance, d'un esprit qui n'est point avide, ni ouvert à d'insatiables désirs. Tout ce qui annonce la probité, la modestie, l'éloignement de l'orgueil, de l'opiniâtreté, de l'esprit de chicane, de l'emportement et de la violence, est propre à gagner les cœurs, et indispose contre ceux en qui ces qualités ne se trouvent pas. Ainsi, c'est sous des traits opposés qu'il faut peindre ses adversaires. Représenter les mœurs de celui pour qui vous plaidez, comme réglées par la justice, irréprochables, religieuses, timides même et disposées à supporter les injures, c'est une ressource admirable pour persuader; et cette idée bien imprimée dans l'esprit des juges, a quelquefois plus de force que le fond même de la cause.

En général, dans tous les genres de compositions littéraires, un écrivain doit, avant tout, tremper ses *pinceaux dans les couleurs de la vertu.*

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images :
Je ne puis estimer ces dangereux auteurs,
Qui de l'honneur, en vers, infâmes déserteurs,
Trahissant la vertu sur un papier coupable,
Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable.
Un auteur vertueux, dans ses vers innocens,
Ne corrompt point les mœurs en chatouillant les sens;
Son feu n'allume point de criminelle flamme.
Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre âme :
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.
(BOILEAU, *Art poét.*)

L'orateur doit également s'attacher à connaître le caractère de ceux devant qui il parle, afin de proportionner son style à leur intelligence et à leurs inclinations que la nature a si prodigieusement variées et qui se diversifient suivant les âges, les lieux, les situations et les for-

tunes. C'est ici surtout qu'il est important de bien connaître et d'observer les bienséances oratoires tant recommandées par les anciens, et que l'on a définies : *la convenance du discours avec tout ce qui peut avoir rapport à la persuasion*, parce qu'en effet, elles s'étendent à tout, aux lieux comme aux temps, à l'orateur comme à tous les sujets qu'il peut traiter, aux passions comme aux mœurs de ceux qu'il entreprend de persuader ; bienséances qu'il est plus difficile encore de bien expliquer que d'observer et de faire sentir, parce que, comme l'a dit un rhéteur, semblables à ce léger duvet qui couvre les fruits quand ils sont mûrs, ce qui en fait la beauté, mais qui disparaît sous la main qui les touche, elles semblent échapper à notre esprit, aussitôt qu'il entreprend de les analyser, et d'en développer la nature. Nous citerons comme un très bel exemple de l'expression des mœurs, le discours de Burrhus à Néron, pour le faire renoncer au projet d'empoisonner Britannicus.

C'est à vous à choisir : vous êtes encor maître ;
Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être.
Le chemin est tracé, rien ne vous retient plus ;
Vous n'avez qu'à marcher de vertus en vertus.
Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime,
Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.
Britannicus mourant excitera le zèle
De ses amis, tout prêts à prendre sa querelle.
Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
Qui, même après leur mort, auront des successeurs :
Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre :
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.
Ah ! de vos premiers ans l'heureuse expérience
Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence ?
Songez-vous au bonheur qui les a signalés ?
Dans quel repos, ô ciel ! les avez-vous coulés !
Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
« Partout en ce moment on me bénit, on m'aime !

L'*aveu* tiré *par la question* est l'*aveu* de la douleur plutôt que celui de la conscience.

Quoique les rhéteurs aient donné de très-grands éloges aux lieux communs, quoiqu'on puisse rapporter à quelques uns de ces lieux tous les argumens dont on fait usage, nous ne croyons pas qu'on puisse les trouver par cette méthode. Assurément *Démosthènes*, *Cicéron*, *Bossuet* et d'autres orateurs célèbres, n'ont pas été frapper à la porte de chaque lieu pour construire leurs preuves; et si on pouvait les interroger l'un après l'autre, il n'en est peut-être aucun qui ne répondît que son âme et son génie sont les seules sources où il a puisé. Une pareille méthode serait propre à ralentir le feu de la composition, et à accoutumer les jeunes gens à se contenter de preuves communes et insignifiantes. La meilleure manière de trouver celles qui sont uniquement applicables à la matière qu'on traite, est d'approfondir son sujet, de le méditer, d'en étudier toutes les parties et de le considérer sous toutes ses faces. Alors on obtiendra les résultats heureux prédits par Horace :

.............Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

Aussi engage-t-on les jeunes gens à réfléchir de bonne heure, à prendre l'habitude de travailler de génie, et à étudier avec scrupule les bons auteurs tant anciens que modernes. Or, étudier un auteur, dit *Grandperret*, c'est acquérir une connaissance approfondie de ses dessins et de la manière de les exécuter; c'est analyser avec exactitude le plan de ses ouvrages, l'ordre et la force de ses preuves.

VII. *Qu'est-ce que les mœurs dans l'art oratoire? — Influence des mœurs dans tous les genres de composition.*

Les *mœurs* sont au discours ce que le sang est au corps; c'est d'elles qu'il tire son coloris et sa vie.

On peut considérer les mœurs sous deux rapports,

dans l'*orateur* et dans *ceux qu'il entreprend de persuader*. Du côté de l'orateur, elles consistent dans le talent qu'il a de se concilier les esprits, en se peignant sous des traits aimables qui donnent une idée avantageuse de lui-même.

Quiconque veut persuader les hommes et mériter leur confiance, doit établir son autorité sur la probité, la modestie, le zèle et la prudence. Il n'annonce pas qu'il possède ces vertus; mais elles se peignent d'elles-mêmes dans toutes ses paroles; aussi les anciens ont-ils défini l'orateur: *vir bonus dicendi peritus*. Cette définition serait fausse, si la probité, dans l'orateur, pouvait être remplacée par le charlatanisme de ces hommes pervers, dans la bouche desquels le langage de la vertu est un nouvel outrage qu'ils lui font.

L'orateur, l'écrivain, ne peuvent que retirer les plus grands avantages à inspirer de la confiance, de l'estime et de l'amitié.

Dans le genre délibératif, il est très-important pour celui qui conseille de se montrer digne de la confiance de celui qui l'écoute.

Dans le genre démonstratif, l'orateur a le plus grand intérêt à faire croire à sa sincérité, qui donnera tant de prix à ses éloges, et augmentera le poids de sa censure par le respect qu'inspirent pour sa personne l'amour de la justice et une exacte impartialité.

Dans le genre judiciaire, il est très-utile pour l'avocat de montrer des mœurs douces et aimables, et de donnner une idée avantageuse du caractère et de la conduite de ses cliens.

C'est, dit Cicéron, un puissant secours pour gagner sa cause, que de commencer par faire estimer et aimer sa personne, ses mœurs, sa conduite, et pareillement le caractère et les procédés de celui pour qui l'on parle, et de donner, au contraire, une idée défavorable de ses adversaires. La dignité de la personne, sa bonne réputation, ses belles actions, sont des motifs qui concilient la bienveillance, mais en supposant que la réalité réponde au discours. On peut embellir un fonds vrai; on ne peut créer. Il est très-utile de montrer en soi même

et dans son client, des marques de facilité, de bienséance, de douceur, de piété envers tous les objets qui méritent ce sentiment de reconnaissance, d'un esprit qui n'est point avide, ni ouvert à d'insatiables désirs. Tout ce qui annonce la probité, la modestie, l'éloignement de l'orgueil, de l'opiniâtreté, de l'esprit de chicane, de l'emportement et de la violence, est propre à gagner les cœurs, et indispose contre ceux en qui ces qualités ne se trouvent pas. Ainsi, c'est sous des traits opposés qu'il faut peindre ses adversaires. Représenter les mœurs de celui pour qui vous plaidez, comme réglées par la justice, irréprochables, religieuses, timides même et disposées à supporter les injures, c'est une ressource admirable pour persuader; et cette idée bien imprimée dans l'esprit des juges, a quelquefois plus de force que le fond même de la cause.

En général, dans tous les genres de compositions littéraires, un écrivain doit, avant tout, tremper ses *pinceaux dans les couleurs de la vertu.*

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images:
Je ne puis estimer ces dangereux auteurs,
Qui de l'honneur, en vers, infâmes déserteurs,
Trahissant la vertu sur un papier coupable,
Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable.
Un auteur vertueux, dans ses vers innocens,
Ne corrompt point les mœurs en chatouillant les sens;
Son feu n'allume point de criminelle flamme.
Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre âme:
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

(BOILEAU, *Art poét.*)

L'orateur doit également s'attacher à connaître le caractère de ceux devant qui il parle, afin de proportionner son style à leur intelligence et à leurs inclinations que la nature a si prodigieusement variées et qui se diversifient suivant les âges, les lieux, les situations et les for-

tunes. C'est ici surtout qu'il est important de bien connaître et d'observer les bienséances oratoires tant recommandées par les anciens, et que l'on a définies : *la convenance du discours avec tout ce qui peut avoir rapport à la persuasion*, parce qu'en effet, elles s'étendent à tout, aux lieux comme aux temps, à l'orateur comme à tous les sujets qu'il peut traiter, aux passions comme aux mœurs de ceux qu'il entreprend de persuader ; bienséances qu'il est plus difficile encore de bien expliquer que d'observer et de faire sentir, parce que, comme l'a dit un rhéteur, semblables à ce léger duvet qui couvre les fruits quand ils sont mûrs, ce qui en fait la beauté, mais qui disparaît sous la main qui les touche, elles semblent échapper à notre esprit, aussitôt qu'il entreprend de les analyser, et d'en développer la nature. Nous citerons comme un très bel exemple de l'expression des mœurs, le discours de Burrhus à Néron, pour le faire renoncer au projet d'empoisonner Britannicus.

C'est à vous à choisir : vous êtes encor maître ;
Vertueux jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être.
Le chemin est tracé, rien ne vous retient plus ;
Vous n'avez qu'à marcher de vertus en vertus.
Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime,
Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.
Britannicus mourant excitera le zèle
De ses amis, tout prêts à prendre sa querelle.
Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
Qui, même après leur mort, auront des successeurs :
Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre :
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.
Ah! de vos premiers ans l'heureuse expérience
Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence?
Songez-vous au bonheur qui les a signalés?
Dans quel repos, ô ciel! les avez-vous coulés!
Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
« Partout en ce moment on me bénit, on m'aime!

« On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer ;
« Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer;
« Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage ;
« Je vois voler partout les cœurs à mon passage ! »
Tels étaient vos plaisirs. Quel changement, ô dieux !
Le sang le plus abject vous était précieux :
Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable ;
Vous résistiez, seigneur, à leur sévérité ;
Votre cœur s'accusait de trop de cruauté ;
Et, plaignant les malheurs attachés à l'empire,
Je voudrais, disiez-vous, *ne pas savoir écrire*.
Non, ou vous me croirez, ou bien de ce malheur
Ma mort épargnera la vue et la douleur.
On ne me verra point survivre à votre gloire ;
Si vous allez commettre une action si noire ;
Me voilà prêt, seigneur, avant que de partir,
Faites percer ce cœur qui n'y peut consentir ;
Appelez les cruels qui vous l'ont inspirée ;
Qu'ils viennent essayer leur main mal assurée.
Mais... je vois que mes pleurs touchent mon empereur.

(RACINE.)

VIII. *Qu'est-ce que les passions ? — Le pathétique convient-il à tous les sujets ? — Parties du discours propres au pathétique.*

Les *passions* sont ces mouvemens vifs et irrésistibles qui nous entraînent vers un objet, ou nous en détournent. C'est par les passions que l'éloquence triomphe, qu'elle règne sur les cœurs ; quiconque sait exciter les passions à propos maîtrise à son gré les esprits : il les fait passer de la tristesse à la joie, de la pitié à la colère. Aussi véhément que l'orage, aussi pénétrant que la foudre, aussi rapide que les torrens, il emporte, il renverse tout par les flots de sa vive éloquence. C'est par là que Démosthènes a régné dans l'Aréopage, Cicéron à la tribune, et Massillon dans nos temples.

Les passions, si dangereuses quand elles n'ont pas la raison pour guide, mais plus puissantes que cette même

raison quand elle les dirige et qu'elles la servent, sont pour l'éloquence le dernier et le plus infaillible moyen de persuasion. Elles ne sont toutes que des nuances de l'amour et de la haine qui comprennent les deux grands rapports de notre âme avec le bien et le mal. Si le mal est présent, c'est *tristesse* ou *douleur*; s'il est absent, et qu'il reste quelque espoir de l'arrêter, c'est *crainte*; ne peut-on s'en garantir, c'est *désespoir*; pèse-t-il sur les autres, en nous menaçant nous-mêmes, c'est *compassion*. Si le bien est présent, il cause la *joie*; s'il est absent, et nous donne l'espérance de l'obtenir, c'est *l'espérance*; se fait-il goûter aux autres, à notre préjudice, il produit *l'envie*; veut-on nous l'arracher quand nous le possédons, la *colère* vient s'emparer de notre âme.

On excite l'amour en peignant l'objet avec des qualités agréables et utiles à ceux à qui l'on s'adresse. La haine est produite par des moyens opposés. Andromaque, pour rendre Pyrrhus odieux, rappelle les fureurs qu'il avait exercées au siége de Troie :

Songe, songe, Céphise, à cette nuit cruelle,
Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle;
Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelans,
Entrant à la lueur de nos palais brûlans,
Sur tous mes frères morts se faisant un passage,
Et de sang tout couvert, échauffant le carnage :
Songe aux cris des vainqueurs, songe aux cris des mourans,
Dans la flamme étouffés, sous le fer expirans;
Peins-toi, dans ces horreurs, Andromaque éperdue :
Voilà comme Pyrrhus vint s'offrir à ma vue.

Pour exciter les passions, il faut les éprouver soi-même, soit par un sentiment réel et profond, soit par une imagination vive, qui supplée au sentiment. Nous ne réussirons à être touchés qu'autant que nous nous pénétrerons bien du sujet que nous entreprendrons de traiter, que nous serons convaincus de sa vérité, que nous aurons une haute idée de son importance, que nous nous représenterons fortement les choses dont nous voulons nous servir pour émouvoir, et que nous en ferons des peintures

vives et touchantes. Elles le seront si nous nous appliquons à étudier la nature et à la prendre pour guide.

La première attention de l'orateur est de voir si le pathétique convient à la matière; « Car autrement, dit Quintilien ce serait chausser le cothurne à un enfant et lui mettre en main la massue d'Hercule. »

Une autre règle à laquelle l'orateur doit s'astreindre, c'est de ne pas se jeter brusquement et sans préparation dans les mouvemens passionnés, lors même que la nature du sujet se prêterait au pathétique. Le juge veut d'abord être mis au fait et savoir ce dont-il s'agit. Les mouvemens de l'âme supposent quelque connaissance dans l'esprit, et ils ne peuvent venir qu'à la suite.

Il ne faut pas insister trop long-temps sur les passions oratoires. Cette règle est puisée dans la nature elle-même. Rien ne tarit si aisément que les larmes, et celui qui ne sait pas s'arrêter à propos fatigue au lieu de toucher.

C'est surtout dans la péroraison qu'on doit employer le puissant ressort des passions. Comme toutes les preuves ont été traitées, et que la disposition où l'orateur va laisser les juges est celle dans laquelle ils donneront leurs suffrages, il doit redoubler ses efforts et employer le pathétique si la cause en est susceptible. On ne doit cependant pas négliger le pathétique dans la confirmation. Si le sujet avait été traité sans aucun mouvement dans tout le corps du discours, il serait trop tard d'entreprendre, en finissant, d'y intéresser votre auditoire. Accoutumé à le considérer froidement jusqu'alors, il ne s'enflammerait pas à votre gré quand le même objet reparaîtrait sous les yeux. N'oublions pas de faire observer que la sévérité de notre barreau ne nous permet pas de faire un aussi grand usage du pathétique que les orateurs de Rome. Il suffisait d'émouvoir les juges, qui souvent étaient pris au hasard, ou de se les rendre favorables, même par les moyens les plus hardis. Dans nos tribunaux, il faut convaincre, il faut donner des raisons solides à des magistrats dont le pouvoir est bien moins étendu qu'à Rome, puisque leurs fonctions se bornent à appliquer la loi. L'éloquence délibérative donne plus de liberté dans l'usage des passions. et la tribune française à révélé au monde de nombreux

orateurs également admirables par la force du raisonnement et le talent d'émouvoir.

Enfin, l'orateur qui veut toucher les esprits doit étudier les dispositions de ses auditeurs ou de ses juges, sans quoi il risque de produire un effet contraire à celui qu'il désire. Si vous entreprenez d'inspirer subitement de la joie à celui qui est dans l'affliction, vous le rebuterez, vous l'offenserez. Soyez d'abord triste comme lui, et vous parviendrez à trouver accès dans son cœur. C'est l'art d'Horace lorsqu'il entreprend de consoler Virgile de la perte de son ami Quintilius. On doit de même avoir égard à la différence des âges, des conditions, des mœurs, des caractères.

Nous finirons cette première partie par quelques exemples du pathétique.

Le prince des orateurs romains décrit ainsi le supplice que Verrès fit souffrir à Gavius sur la place de Messine.

« Cædebatur virgis in medio foro Messanæ civis romanus, judices ; cùm intereà nullus gemitus, nulla vox alia istius miseri inter dolorem crepitumque plagarum audiretur, nisi hæc : Civis romanus sum. Hàcce commemoratione civitatis omnia verbera depulsurum cruciatumque à corpore dejecturum arbitrabatur. Is non modo hoc non perfecit ut virgarum vim deprecaretur ; sed cùm imploraret sæpiùs, usurparetque nomen civitatis, crux, crux, inquam, infelici et ærumnoso qui nunquàm istam potestatem viderat, comparabatur. »

Camille, dans les Horaces de Corneille, ayant appris la mort de son amant, s'écrie :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment !
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant !
Rome, qui t'a vu naître, et que ton cœur adore !
Rome enfin que je hais parce qu'elle t'honore !
Puissent tous ses voisins, ensemble conjurés,
Saper ses fondemens, encore mal assurés !
Et, si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie ;
Que cent peuples unis, des bouts de l'univers,
Passent, pour la détruire, et les monts et les mers ;
Qu'elle-même sur toi renverse ses murailles,

Et de ses propres mains déchire ses entrailles;
Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux!
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses maisons en cendre, et tes lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir;
Moi seule en être cause, et mourir de plaisir!

Satan chassé du ciel, et précipité dans l'abîme, relève le courage abattu de ses compagnons.

« Hélas! la misère nous unit aujourd'hui; dans quel abîme, et de quelle hauteur sommes-nous tombés! la foudre a rompu nos légions! Cruelle armée dont la force nous était inconnue! Cependant ces malheurs et mon supplice ne m'arracheront aucun repentir; rien ne saurait me changer; si mon éclat extérieur est effacé, mon courage et mon esprit demeurent inébranlables: j'ai toujours le même cœur qui n'a pas craint pour ennemi le Tout-Puissant. J'ai pour moi des milliers d'anges engagés dans ma querelle; ils ont brisé son joug, ils m'ont mis à leur tête; notre puissance a tenu contre la sienne, et par un combat douteux dans les plaines du ciel, nous avons ébranlé son trône. Eh quoi! pour avoir perdu le champ de bataille, tout est-il perdu? une volonté fière nous reste encore, un désir ardent de vengeance, une haine immortelle, et un courage indomptable. Sommes-nous donc vaincus? non, malgré sa colère, malgré sa toute-puissance, il ne me vera point fléchir le genou pour lui demander grâce. Notre substance est immortelle, nos âmes sont les mêmes, nos lumières sont agrandies; que nous faut-il davantage pour combattre notre ennemi, qui triomphe seul maintenant dans le ciel, et s'applaudit de notre défaite? Saisissons les momens que nous laissent ses mépris; marchons, et qu'il gémisse bientôt lui-même en voyant ses desseins renversés. »

Ainsi parla l'ange des ténèbres au milieu des tourmens. Il se parait de constance au dehors; mais il était intérieurement tourmenté d'un profond désespoir.

SECONDE PARTIE.

LA DISPOSITION.

IX. *Disposition. — Combien le discours doit-il avoir de parties? — Deux sortes de dispositions.*

La *disposition* est cette partie de la rhétorique qui consiste à placer et à ranger avec ordre et justesse les pensées et les preuves fournies par l'invention.

On sent de quelle utilité est la disposition dans l'art oratoire; car il ne suffit pas d'avoir trouvé des argumens et des raisons, il faut encore savoir les amener, les disposer dans l'ordre le plus propre à faire impression sur l'esprit des auditeurs.

Cicéron considère le discours comme un édifice bâti pour ainsi dire de paroles et de pensées; et de même que la distribution des matériaux donne à un bâtiment sa force et sa solidité, de même aussi c'est de la sage disposition de ses parties que le discours tire toute son éloquence et toute sa force. « C'est faute de plan, dit *Buffon*, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve embarrassé, et ne sait par où commencer à écrire. Il aperçoit à la fois un grand nombre d'idées; et comme il ne les a ni comparées ni subordonnées, rien ne le détermine à préférer les unes aux autres; il demeure dans la perplexité: mais lorsqu'il se sera fait un plan, lorsqu'une fois il aura rassemblé et mis en ordre toutes les pensées essentielles à son sujet, il sentira aisément le point de maturité de la production de l'esprit; il sera pressé de la faire éclore; les idées se succéderont sans peine, et le style sera naturel et facile. » Le désordre est de tous les défauts celui qui choque le plus, et la confusion n'est nulle part aussi insupportable que dans un discours oratoire. En vain l'imagination produirait-elle en foule des pensées vives, des figures brillantes, si le jugement ne leur donnait cet ordre et cette symétrie inspirée par la nature et exigée par le goût; semblables aux songes d'un malade en dé-

lire, elles n'offriraient à l'esprit que désordre et confusion. Toutes les parties d'un discours doivent avoir entre elles un juste rapport pour former un tout qui soit bien lié et bien assorti. Ce qu'Horace a dit du poëme est exactement applicable aux productions de l'éloquence :

Singula quæque locum teneant sortita decenter.

On compte ordinairement six parties du discours : l'*exorde* ou le *début*, la *proposition* et la *division*, la *narration*, la *preuve* ou *confirmation*, la *réfutation*, et la *péroraison*, qui sont exprimées par ce vers technique :

Exorsus, narro, seco, firmo, refello, peroro.

Cette distribution des parties du discours nous est enseignée par la nature elle-même. C'est elle qui nous apprend à ne point entrer brusquement en matière, à commencer par y préparer les esprits, à exposer ensuite l'affaire que nous allons traiter, puis à établir nos preuves et à renverser les raisons alléguées par nos adversaires, enfin, à mettre au discours une conclusion qui le termine.

La *disposition* est *régulière* ou *irrégulière*; la première est celle dans laquelle on vient de ranger toutes les parties du discours; la disposition irrégulière est celle où, pour quelque raison particulière, on s'écarte de l'ordre naturel en mettant une partie à la place de l'autre. Quelquefois on commence par réfuter son adversaire, quand on s'aperçoit qu'il a fait une vive impression sur l'esprit de ses auditeurs, et que les preuves seraient mal reçues, si la prévention n'était dissipée.

X. *Exorde et style de l'exorde. — Proposition et division. — Combien de sortes de propositions? — Règles de la division.*

L'*exorde* est l'annonce du discours. Il sert à préparer l'auditoire et à l'instruire de l'état de la question, ou du moins à la lui faire envisager en général.

L'objet de l'orateur dans l'exorde est de se concilier l'attention et la bienveillance de ceux qui l'écoutent.

On ne saurait traiter cette partie du discours avec trop de soin et d'attention. Il est d'autant plus important de bien débuter, que c'est l'instant où l'esprit des auditeurs, libre de tout autre soin, est le plus susceptible de recevoir les impressions qu'on veut lui faire éprouver. Aussi Cicéron a-t-il dit : *Vestibula aditusque ad causam facias illustres.*

L'exorde doit naître du sujet comme une fleur de la tige. L'écrivain ne s'en occupera donc qu'après avoir médité le plan et la substance de son discours. S'il suit une méthode contraire, il s'exposera à amplifier inutilement des idées vagues, communes et étrangères à la matière qu'il va traiter. Souvent influencé par quelques lieux communs, au lieu d'adapter l'exorde au discours, il se verra contraint d'adapter le discours à l'exorde préparé d'avance.

On doit s'attacher particulièrement dans l'exorde, à la pureté et à la correction du style. Il doit être périodique, grave, mesuré. Le sujet du discours, les raisonnemens de l'orateur n'occupant point encore les auditeurs, ils sont alors plus enclins à critiquer qu'en aucun autre moment. Il faut donc faire des efforts pour se les rendre favorables. Par la même raison, on ne doit pas mettre trop d'art ; car c'est l'instant où la recherche et l'étude seraient le plus vite aperçues, et dans tout le reste du discours il en résulterait un obstacle à la persuasion.

La modestie est également l'un des traits caractéristiques d'un début judicieux. Un orateur qui, dès le commencement, prend un air d'arrogance et d'ostentation, blesse l'amour-propre de ses auditeurs. Prévenus d'une manière désavantageuse, ils ne lui prêteront plus qu'une attention hostile. La modestie doit paraître, non-seulement dans les expressions, mais encore dans les regards, dans les gestes, dans la voix. Cependant l'orateur ne portera pas cette qualité jusqu'à la bassesse et la servilité. A travers sa déférence pour l'auditoire, il laissera percer un sentiment de dignité pour la justice et la grandeur de sa cause.

On distingue deux sortes d'exordes : l'un *modéré*, où l'orateur prend, pour ainsi dire, son tour de loin; l'autre *véhément*, où il entre brusquement et tout à coup en matière : dans le premier, on prépare et l'on conduit les auditeurs par degrés, et comme insensiblement, aux choses qu'on va leur proposer; dans le second, l'orateur étonne son auditoire en paraissant lui-même transporté de quelque passion subite. Tel est ce début d'Isaïe, imité par Racine dans Athalie :

Cieux, écoutez; Terre, prêtez l'oreille.

Ou celui de Pauline à Félix son père, qui venait de faire mourir Polyeucte parce qu'il était chrétien :

Père barbare, achève, achève ton ouvrage ;
Cette seconde hostie est digne de ta rage.
Joins ta fille à ton gendre; ose, que tardes-tu?
Tu vois le même crime ou la même vertu;
Ta barbarie en elle a les mêmes matières;
Mon époux en mourant m'a laissé ses lumières;
Son sang, dont tes bourreaux viennent de me couvrir,
M'a dessillé les yeux et me les vient d'ouvrir;
Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée,
De ce bienheureux sang tu me vois baptisée :
Je suis chrétienne, enfin; n'est-ce point assez dit?
Conserve, en me perdant, ton rang et ton crédit;
Redoute l'empereur, appréhende Sévère;
Si tu ne veux périr ma perte est nécessaire :
Polyeucte m'appelle à cet heureux trépas;
Je vois Néarque et lui qui me tendent les bras.
Mène, mène-moi voir tes dieux que je déteste;
Ils n'en ont brisé qu'un, je briserai le reste;
On m'y verra braver tout ce que vous craignez,
Ces foudres impuissans qu'en leurs mains vous peignez,
Et, saintement rebelle aux droits de la naissance,
Une fois envers toi manquer d'obéissance.

Une des règles qu'on peut encore appliquer à l'exorde, c'est qu'il n'anticipe jamais sur les parties principales du sujet. Si l'on y introduit des argumens qu'on développera

dans la suite, ils perdent en reparaissant le mérite de la nouveauté. Une pensée fait une bien plus vive impression quand on ne la présente qu'une seule fois et à la place convenable.

Enfin l'exorde doit être en rapport avec la nature du discours, soit pour la longueur soit pour le genre. Rien ne serait en effet plus absurde que d'élever un vaste portique à l'entrée d'un petit bâtiment; il ne serait pas moins ridicule de surcharger de magnifiques ornemens d'architecture la demeure d'un simple citoyen, ou de rendre l'entrée d'un tombeau aussi riante que celle d'un jardin.

Un orateur, assuré de la bonne volonté de ses auditeurs, peut, sans inconvénient, se passer d'un exorde dans les formes, à moins que, par égard pour l'auditoire et dans l'intéret de son sujet, il ne juge convenable de l'annoncer en peu de mots pour préparer les esprits aux autres parties de son discours.

Les Athéniens ont toujours regardé l'exorde comme une partie essentielle du discours; cependant autrefois, devant l'Aréopage, on était tenu de parler sans exorde, sans mouvemens oratoires, sans péroraison. Mais nous ne devons pas regarder ce tribunal, d'ailleurs très-respectable, comme un juge sans appel sur le bon goût et les règles de l'éloquence.

La PROPOSITION est l'exposition claire, simple et précise du sujet que l'on va traiter.

On distingue les *propositions simples* et les *propositions composées*.

Les *propositions simples* ne renferment qu'un seul objet à prouver : « Nous plaidons *Paul* et *moi*, au sujet de la succession de Jean, mort *ab intestat*; il s'agit de savoir qui de nous deux est le plus proche héritier.

Les *propositions composées* renferment plusieurs objets qui demandent chacun leurs preuves à part. Ex. Pierre est accusé d'un vol et d'un assassinat.

Les *propositions* étant appuyées sur deux ou trois preuves principales, présentent par là-même plusieurs aspects, sous lesquels on peut les considérer; de là les *divisions*.

La DIVISION est le partage du discours en plusieurs

points, que l'orateur traitera successivement. Les principales règles de la division sont :

1° Qu'elle soit entière, c'est-à-dire que les membres divers qui la composent annoncent toute l'étendue du sujet ;

2°. Qu'un membre ne rentre pas dans l'autre, et ne la rende pas inutile, en ne présentant que la même idée sous différens termes ;

3°. Que le premier soit, s'il est possible, un degré pour monter au second, et que celui-ci enchérisse sur l'autre ;

4°. Que la division soit naturelle et exprimée en termes clairs et précis. Il faut bannir les périphrases et n'employer que les mots strictement nécessaires. Par cette méthode les auditeurs se rappellent plus facilement les parties divisées.

Les différens points du discours pouvant être prouvés de plusieurs manières, ils peuvent aussi se diviser ; ce qui donne lieu aux *subdivisions*.

XI. *Narration. — Elle doit être claire, courte, vraie ou vraisemblable.*

La *narration* est l'exposition du fait assortie à l'utilité de la cause ; on l'appelle simplement *fait*, dans les mémoires des avocats.

Le dernier trait de la définition constitue la principale différence entre la narration oratoire et la narration historique. L'historien uniquement occupé du vrai, ne se propose que d'exposer la chose telle qu'elle est. Il n'en est pas ainsi de l'orateur. L'intérêt du vrai n'est pas le seul qui le dirige ; il doit y joindre la considération de ce que demande l'utilité de sa cause. Sans détruire la substance du fait, il le présente sous des couleurs favorables ; il insiste sur ses circonstances avantageuses, il les met dans leur plus beau jour ; il adoucit celles qui seraient odieuses et choquantes.

La narration est de l'essence de la cause, elle peut en être regardée comme le principal fondement ; aussi nulle

partie du discours ne demande à être travaillée plus soigneusement. Elle exige beaucoup d'art, de réflexion, de conduite, parce qu'il est souvent très-difficile d'allier les vues que l'orateur doit avoir en la dressant; il ne saurait pousser trop loin les précautions pour arranger les circonstances de son récit, de manière qu'elles conduisent elles-mêmes l'esprit de l'auditeur à des inductions avantageuses au parti dont il a pris la défense.

Trois qualités sont principalement nécessaires à la narration, la *clarté*, la *brièveté*, la *vraisemblance*.

D'abord elle doit être *claire*, parce que c'est de là que doit partir la lumière qui se répandra sur tout ce que l'orateur pourra dire dans la suite. Si le fait a été mal exposé, s'il y reste de l'obscurité et de l'embarras, les raisonnemens et les preuves ne se feront pas apercevoir distinctement, et le travail de l'avocat sera entièrement perdu, *narratio obscura totam obcœcat orationem*.

En second lieu la narration doit être *brève*; ici la brièveté ne consiste pas à se renfermer dans un peu de mots, mais à ne rien dire de superflu. Un récit de dix pages est court, s'il ne contient que ce qui est rigoureusement nécessaire, tandis qu'un autre de dix lignes est trop long, s'il peut être exposé en six. La brièveté, dit Quintilien, consiste, non à dire moins qu'il ne faut, mais à dire tout ce qu'il faut et rien de plus. Boileau critique avec juste raison les auteurs qui entrent dans les détails tout-à-fait inutiles, et disent peu en beaucoup de paroles.

Un auteur, quelquefois trop plein de son objet,
Jamais, sans l'épuiser, n'abandonne un sujet;
S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face;
Il me promène après de terrasse en terrasse.
Ici s'offre un perron, là règne un corridor;
Là ce balcon s'enfonce en un balustre d'or.
Il compte des plafonds les ronds et les ovales;
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin,
Et je me sauve à peine au travers du jardin.
Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile,

Et ne vous chargez point d'un détail inutile :
Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant :
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

La narration doit être *vraisemblable*, c'est-à-dire, elle doit présenter les choses telles qu'elles existent dans la nature, observer les convenances relatives au caractère, aux mœurs, à la qualité des personnes, et faire accorder le récit avec les circonstances de lieu, de temps, de moyens, qui expliquent les causes, les effets, et rendent un événement naturel. Il ne faut pas négliger la vraisemblance même en disant la vérité, et l'on doit se conformer au précepte de Boileau :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

A ces qualités on joint l'*intérêt* et l'*agrément* ; l'*intérêt* dans les causes grandes par leur objet et par le nom des personnes qu'elles regardent, variées par une multiplicité d'événemens divers, susceptibles de sentimens de douleur, de commisération, d'indignation et de surprise; l'*agrément* dans les sujets médiocres.

XII. *Confirmation. — Choix et ordre des preuves. — Manière de traiter les preuves, ou amplification oratoire.*

La *confirmation* consiste à établir nos moyens, à prouver la vérité annoncée dans la proposition. C'est ici que l'orateur a plus que jamais besoin du secours de la logique, et tout à la fois de cette étendue et de cette justesse d'esprit qui embrasse d'un seul coup d'œil les différentes faces sous lesquelles le sujet peut se présenter. Toute l'adresse et toute la force de l'art oratoire sont renfermées dans la confirmation; le reste n'en est que l'accessoire, et n'a de prix qu'autant qu'il sert à faire valoir et ressortir les preuves.

L'orateur, pour réussir dans la confirmation, doit s'attacher à étudier le cœur humain. S'il connaît les inclinations particulières de ceux à qui il parle, il pourra s'attirer leur attention et se concilier leur bienveillance.

Il attaquera l'ambitieux par l'éclat des honneurs, l'avare par l'appas de l'or, etc., et presque tous les hommes malheureusement par l'amour propre.

Il faut éviter avec soin deux défauts dans la confirmation : le premier, de chercher à prouver des choses claires par elles-mêmes et incontestables ; le second, d'insister trop-fortement sur une preuve, et de l'épuiser.

On doit rejeter les preuves les plus légères et les moins concluantes, parce qu'on donnerait lieu de penser qu'on n'en a pas de fortes et de frappantes : il faut également laisser à l'écart des preuves mêlées de bien et de mal, de façon que le mal qui en résulterait surpasserait le bien qu'on en pourrait espérer.

Si l'orateur, incertain du succès de sa cause, n'a qu'un seul argument sur lequel il puisse compter, il agira prudemment en présentant d'abord cette preuve principale, afin de capter l'attention des auditeurs et de les disposer à écouter le reste de ses raisonnemens avec impartialité. Si dans le nombre des argumens il en est un ou deux qui nous paraissent faibles, mais cependant indispensables, Cicéron nous conseille de les placer au milieu, où ils seront moins en vue qu'au commencement ou à la fin.

Quant à l'ordre à observer dans la distribution des preuves, il est difficile à cet égard de donner des règles fixes à l'orateur.

Les uns veulent que les plus fortes preuves précèdent les moins convainquantes, d'autres au contraire qu'elles les suivent, d'autres enfin qu'on débute par des moyens puissans pour s'emparer tout d'un coup des esprits, qu'on réserve pour la fin ce qu'il y a de plus frappant et de plus décisif, et qu'on place dans le milieu les preuves médiocres. Cette disposition est appelée *homérique* par Quintilien, parce que tel est l'ordre de bataille que nous voyons dans Homère.

Cet ordre peut être juste dans la spéculation ; mais en pratique les choses demandent quelquefois un autre arrangement. L'orateur devra donc peser ses preuves, les comparer, les mêler habilement pour faire valoir l'une par l'autre ; les placer selon la nature et le besoin

de la cause, de manière, toutefois, qu'il n'aille jamais en déclinant, et ne finisse par des raisons minces et faibles, après avoir commencé par les plus fortes.

Pour bien traiter les preuves, il faut insister sur celles qui sont fortes et convainquantes, les montrer séparément, de peur qu'elles ne soient obscurcies et confondues dans la foule : on doit au contraire réunir les plus faibles et les entasser, afin qu'elles se prêtent un mutuel secours, et qu'elles suppléent à la force par le nombre.

Chacune de ces preuves, dit Quintilien, n'a pas un grand poids; mais toutes prises ensemble, elles ne laissent pas de nuire, sinon comme la foudre qui renverse, du moins comme la grêle qui frappe à coups redoublés. *Singulæ levia sunt et communia, universæ verò nocent, etiamsi non ut fulmine, tamen ut grandine.*

Le développement des preuves fortes et solides, lorsqu'on veut en faire sentir tout le poids et en tirer tout l'avantage possible, se nomme *amplification oratoire.*

L'*amplification* consiste à exagérer avec art les circonstances favorables ou défavorables de l'objet ou de l'action qu'on veut mettre en évidence, jusqu'à ce qu'il soit élevé ou rabaissé au dernier point de conviction où l'on désire que parviennent les lecteurs ou les auditeurs.

L'amplification, dit *Cicéron*, est une affirmation grave et énergique qui persuade en remuant les passions. « *Est amplificatio gravior quædam affirmatio, quæ motu animorum conciliet in dicendo fidem.*

Isocrate la définit : *une manière de s'exprimer qui agrandit les objets ou qui les diminue.*

L'amplification la meilleure, dit l'abbé Girard, n'est pas celle où il y a le plus de paroles, mais celle où il y a le plus de choses. Amplifier n'est donc pas accumuler des mots sur des mots, ni des phrases sur des phrases; mais c'est insister sur ses pensées, en leur donnant des développemens pleins de raison, et qui ajoutent toujours à ce que l'on a déja dit.

Le même rhéteur indique ainsi les moyens d'amplifier : « Ayez recours à toutes les ressources qu'une méditation profonde pourra vous suggérer. Tantôt il suffira

d'examiner les choses en elles-mêmes; tantôt il faudra les rapprocher de quelques objets et établir des oppositions ou des comparaisons. Ici vous chercherez la naissance, les principes, l'origine des choses; là vous vous appuierez sur leurs usages, sur leurs bons et leurs mauvais effets : ailleurs vous amplifierez ou par supposition, ou par induction, ou par exagération, ou par un amas de termes expressifs, qui semblent donner plus de force au discours que les termes simples, quoique dans le fond ils signifient la même chose. »

Le passage suivant de Mackensie nous donne un bel exemple de l'amplification oratoire. Ce célèbre avocat accusant devant le jury une femme prévenue d'avoir donné la mort à son enfant, s'exprime ainsi : « Messieurs, si, de quelque manière que ce fût, un homme en avait tué un autre; si, en se défendant contre son adversaire, il lui avait ôté la vie; si une femme avait provoqué la mort de son ennemi, la loi Cornélia punissait tous ces crimes par la peine capitale : mais si un enfant innocent, qui n'a pu se faire aucun ennemi, avait été égorgé par sa nourrice, quels châtimens la mère n'invoquerait-elle pas ? de quels cris ne viendrait-elle pas frapper vos oreilles....? Que dirions-nous donc d'une femme coupable d'assassinat, d'une mère coupable du meurtre de son fils, d'une femme qui, dans un seul crime, a compris tous ces forfaits! crime exécrable, monstrueux dans une femme, incroyable dans une mère, commis contre un être sur qui l'âge appelait la compassion, sur qui les liens du sang appelaient la tendresse, et dont l'innocence méritait une éclatante protection! » Ces gradations sont sans doute très-bien placées dans les discours d'un style noble et soutenu, mais telle n'est pas la marche du langage passionné; rarement il procède d'une manière aussi régulière.

Dans certaines matières, l'ordre, la clarté et la précision sont les seuls ornemens convenables. Il est aussi des sujets pathétiques qui seraient affaiblis par là même qu'on chercherait à les embellir.

Les preuves demandent à être liées entre elles par des transitions justes et agréables, afin d'acquérir plus d'or-

nement et d'éclat; car, dit *Rollin*, l'art de l'orateur consiste à savoir, par de certains tours et de certaines pensées ménagées adroitement, mettre entre les différentes preuves une union si naturelle, qu'elles semblent faites les unes pour les autres, et que toutes ensemble elles forment, non des membres et des morceaux détachés, mais un corps et un tout continu.

XIII. *Réfutation. — Différentes manières de réfuter. — De la plaisanterie, des sophismes. = Abus de l'ambiguité des mots.*

La *réfutation* consiste à répondre aux objections de la partie adverse, et à détruire les preuves qu'elle a alléguées.

La réfutation demande beaucoup d'art, parce qu'il est plus difficile de guérir une blessure que de la faire. On la place quelquefois avant la confirmation, quand l'adversaire a produit beaucoup d'effet. Souvent on peut les faire marcher ensemble, et certains rhéteurs n'en ont point fait deux parties distinctes. Le meilleur moyen, sans doute, de gagner du tems et de hâter le succès de la cause que l'on défend serait, à l'exemple de Démosthènes, de fondre la réfutation dans les preuves, de manière à ruiner de fond en comble toutes les objections possibles, à rendre l'avis contraire, ou ridicule, ou odieux, et à faire rougir les uns de le proposer, et les autres de l'entendre.

On réfute son adversaire soit en détruisant les principes sur lesquels il a fondé ses preuves, soit en montrant que de bons principes il a tiré de fausses conséquences. Si l'on ne peut nier le fait, on se rejettera sur le droit, on attaquera les formes, on montrera que ce qu'a dit l'adversaire est étranger à la cause. Enfin quand nous irons au-devant des objections, nous aurons un grand soin de ne rien proposer que nous ne soyons en état de réfuter, et de ne pas fournir de nouvelles armes à la partie adverse, en découvrant des difficultés auxquelles peut-être elle ne s'attendait pas.

Après avoir opposé aux objections les plus fortes de solides raisons, l'orateur, afin de combattre les plus faibles, pourra manier l'arme de l'ironie, pourvu qu'il le fasse avec finesse et modération; car on doit user, en ce genre, de la plus grande circonspection, et craindre de tomber dans le bas et le ridicule.

Quelquefois on rétorque l'argument de son adversaire. *Protagore,* philosophe, sophiste et rhéteur, était convenu avec *Enathlus*, son disciple, d'une somme qui lui serait payée par celui-ci lorsqu'il aurait gagné une cause. Le temps paraissant trop long au maître, il lui fit un procès, et voici son argument : « Ou vous perdrez votre cause ou vous la gagnerez : si vous la perdez, il faudra payer par sentence des juges; si vous la gagnez, il faudra payer en vertu de notre convention. » Le disciple répondit : « Ou je perdrai ma cause ou je la gagnerai : si je la perds, je ne vous dois rien en vertu de notre convention; si je la gagne, je ne vous dois rien en vertu de la sentence des juges. »

Il ne sera pas inutile, en traitant de la réfutation, de passer en revue les principales sources des mauvais raisonnemens qu'on appelle *sophismes* ou *paralogismes*. On apprendra à en démêler les subtilités.

Le premier consiste à prouver autre chose que ce qui est en question. Ce sophisme est appelé par Aristote *ignoratio elenchi,* c'est-à-dire l'*ignorance du sujet;* c'est un vice très-ordinaire dans les contestations des hommes. On dispute avec chaleur, et souvent l'on ne s'entend pas l'un l'autre.

Le second suppose pour vrai ce qui est en question : c'est ce qu'on appelle *pétition de principe.* On peut rapporter à ce sophisme tous les raisonnemens où l'on prouve une chose qui est inconnue par une autre qui est autant ou plus inconnue; ou une chose incertaine par une autre qui est autant ou plus incertaine.

Le troisième prend pour cause ce qui n'est pas cause, et s'appelle *non causa pro causâ :* il est très-commun parmi les hommes, et l'on y tombe de plusieurs manières. C'est ainsi que les philosophes ont attribué mille effets à la crainte du vide, qu'on a prouvé par des expériences

ingénieuses, n'avoir pour cause que la pesanteur de l'air. On tombe dans le même sophisme quand on se sert de causes éloignées et qui ne prouvent rien, pour démontrer des choses ou assez claires d'elles-mêmes, ou fausses, ou du moins douteuses.

Le quatrième consiste dans un *dénombrement imparfait*. C'est le défaut le plus ordinaire des personnes inhabiles que de faire des dénombremens imparfaits, et de ne pas considérer assez toutes les manières dont une chose peut être ou peut arriver; d'où ils concluent témérairement, ou qu'elle n'est pas, parce qu'elle n'est pas d'une certaine manière, quoiqu'elle puisse être d'une autre; ou qu'elle est de telle ou telle façon, quoiqu'elle puisse encore être d'une autre manière qu'ils n'ont pas considérée.

Le cinquième fait juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident. Ce sophisme est appelé *fallacia accidentis* : il consiste à tirer une conclusion absolue, simple et sans restriction, de ce qui n'est vrai que par accident. C'est ce que font tant de gens qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit quand on en abuse, ou à la médecine les fautes de quelques ignorans.

Le sixième passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé; l'un de ces sophismes s'appelle *fallacia compositionis* et l'autre *fallacia divisionis*.

Nous lisons dans l'évangile : Les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent. C'est qu'ici par les *aveugles*, on entend ceux qui étaient aveugles. Il en est de même de ce vers de Lamotte, le seul qu'on ait retenu de son poëme des Apôtres :

Le muet parle au sourd étonné de l'entendre.

Voilà le sens divisé. Au contraire, dans cette proposition : *Les aveugles ne voient point*; il est évident qu'on veut parler des aveugles en tant qu'aveugles : voilà le *sens composé*.

Le septième passe de ce qui est vrai, à quelque égard,

à ce qui est vrai simplement ; c'est ce qu'on appelle dans l'école, *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter.* En voici un exemple. Les épicuriens voulaient prouver que les dieux avaient la forme humaine, parce qu'il n'y en a pas de plus belle que celle-là. Ils raisonnaient mal ; car cette supériorité n'est pas absolue, mais relative.

Le huitième enfin se réduit à abuser de l'ambiguité des mots. On peut rapporter à cette espèce de sophisme tous les syllogismes vicieux. En voici un exemple : *L'homme pense ; or, l'homme est composé de corps et d'âme, donc le corps et l'âme pensent.* Ce raisonnement est faux ; car il suffit, pour qu'on puisse attribuer la pensée à l'homme entier, qu'il pense selon l'une de ces parties ; mais il ne s'ensuit nullement qu'il pense selon l'autre.

Nous terminerons par un bel exemple de réfutation oratoire tiré de Tite-live. Un tribun du peuple accusait Scipion d'avoir mal administré le trésor public : ce grand homme dédaignant de répondre à cette imputation calomnieuse, monta dans la tribune aux harangues, et dit :

« Hoc die, Tribuni plebis, vosque, Quirites, cum Annibale et Carthaginiensibus, signis collatis in Africâ benè ac feliciter pugnavi. Itaque quùm hodiè litibus et jurgiis supersederi æquum sit, ego hinc extemplò in Capitolium ad Jovem optimum, maximum, Junonemque et Minervam, cæterosque Deos, qui Capitolio atque arci præsident, salutandos ibo : hisque gratias agam, quòd mihi et hoc ipso die et sæpè aliàs egregiè reipublicæ gerendæ mentem facultatemque dederunt. »

XIV. *Péroraison. — Deux devoirs de la péroraison. — De la péroraison dans l'éloquence judiciaire et dans l'éloquence délibérative.*

La *péroraison* est la conclusion ou la dernière partie du discours ; elle doit premièrement résumer les principales preuves développées dans le courant du discours, et en second lieu, achever de persuader, en excitant

dans l'âme les émotions propres au sujet que l'orateur a traité.

La *récapitulation* est absolument nécessaire dans les questions qui, par l'étendue et la variété des objets et des moyens qu'elles embrassent, pourraient laisser quelque confusion et quelque embarras dans l'esprit. Elle doit être courte pour ne pas ajouter un discours au premier; elle doit contenir ce que la cause offre de plus favorable, parce que c'est le dernier moment qui nous reste, et que nous ne saurions trop bien l'employer; elle doit encore paraître sous une nouvelle face; car si nous répétions les mêmes argumens avec les mêmes termes, ce serait désagréable pour les juges, et ils auraient droit de s'en offenser.

L'autre partie, qui se rapporte aux sentimens et aux passions, était d'un grand usage chez les Romains. Réservez pour la péroraison, dit Quintilien, les plus vives émotions du sentiment. C'est alors, ou jamais, que nous devons faire tous nos efforts pour parler d'une manière qui aille droit au cœur, qui soit capable de le toucher et de l'attendrir; c'est là principalement qu'il est permis à l'orateur de déployer toutes les ressources de l'art, style figuré, tours séduisans, mouvemens impétueux, en un mot, tout ce qui peut remuer l'âme et l'entraîner. Cicéron possédait ce talent au suprême degré; presque toutes ses péroraisons sont des chefs-d'œuvre.

Quoique notre barreau soit plus austère que celui de Rome, les péroraisons touchantes n'en sont pas absolument bannies; mais c'est surtout dans la chaire qu'elles sont remarquables, parce que l'orateur a plus de liberté dans l'usage des passions. La péroraison de l'oraison funèbre du prince de *Condé* par *Bossuet*, est regardée comme un des morceaux les plus sublimes qui soient sortis de sa plume.

« Venez, peuples, venez maintenant; mais venez plu-
« tôt, princes et seigneurs, et vous qui jugez la terre, et
« vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel, et vous,
« plus que tous les autres, princes et princesses, nobles
« rejetons de tant de rois, lumières de la France, mais
« aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur

« comme d'un nuage ; venez voir le peu qui nous reste
« d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de
« tant de gloire ; jetez les yeux de toutes parts : voilà tout
« ce qu'a pu faire la magnificence et la piété pour hono-
« rer un héros! Des titres, des inscriptions, vaines mar-
« ques de ce qui n'est plus ; des figures qui semblent pleu-
« rer autour d'un tombeau, et de fragiles images d'une
« douleur que le temps emporte avec tout le reste ; des
« colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le
« magnifique témoignage de notre néant ; et rien enfin
« ne manque dans tous ces honneurs que celui à qui on
« les rend. Pleurez donc sur ces faibles restes de la vie
« humaine ; pleurez sur cette triste immortalité que nous
« donnons aux héros. Mais approchez en particulier, ô
« vous qui courez avec tant d'ardeur dans la carrière de la
« gloire, âmes guerrières et intrépides! quel autre fut
« plus digne de vous commander? Mais dans quel autre
« avez-vous trouvé le commandement plus honnête? pleu-
« rez donc ce grand capitaine, et dites en gémissant :
« Voilà celui qui nous menait dans les hasards ; sous lui
« se sont formés tant de renommés capitaines, que ses
« exemples ont élevés aux premiers honneurs de la
« guerre ; son ombre eût pu encore gagner des batailles,
« et voilà que dans son silence son nom même nous
« anime... Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste
« monument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre au
« rang de ses amis? tous ensemble, en quelque degré de
« confiance qu'il vous ait reçus, environnez ce tombeau,
« versez des larmes avec des prières, et, admirant dans
« un si grand prince une amitié si commode et un com-
« merce si doux, conservez le souvenir d'un héros dont
« la bonté avait égalé le courage. Ainsi puisse-t-il toujours
« vous être un cher entretien! Ainsi puissiez-vous profi-
« ter de ses vertus ; et que sa mort, que vous déplorez,
« vous serve à la fois de consolation et d'exemple! Pour
« moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir
« rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le
« digne sujet de nos louanges et de nos regrets! vous vi-
« vrez éternellement dans ma mémoire ; votre image y
« sera tracée, non point avec cette audace qui promet-

« tait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de « ce que la mort y efface; vous aurez dans cette image « des traits immortels; je vous y verrai tel que vous étiez « à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa « gloire sembla commencer à vous apparaître. C'est là que « je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Ro« croy; et, ravi d'un si beau triomphe, je dirai en actions « de grâces ces belles paroles du bien-aimé disciple: *La vé« ritable victoire, celle qui met sous nos pieds le monde « entier, c'est notre foi.* Jouissez, prince, de cette vic« toire, jouissez-en éternellement par l'immortelle vertu « de ce sacrifice; agréez ces derniers efforts d'une voix « qui vous fut connue: vous mettrez fin à tous ces dis« cours. Au lieu de déplorer la mort des autres, je veux « apprendre de vous à rendre la mienne sainte, heureux « si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois « rendre de mon administration, je réserve au troupeau « que je dois nourrir de la parole de vie, les restes d'une « voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint! »

TROISIÈME PARTIE.

L'ÉLOCUTION.

XV. *Elocution. — Qualités générales du style. — Pureté, clarté, précision, naturel, noblesse. — Harmonie du style.*

L'*élocution en général* est l'expression de la pensée par la parole. Dans un sens plus vulgaire on entend par élocution cette partie de la rhétorique qui traite du style et de ses différentes qualités. Cicéron la définit ainsi: *Elocutio est idonea verborum et sententiarum ad inventionem accommodatio.* L'élocution, qui est à l'éloquence ce que le coloris est à la peinture, achève l'ouvrage de l'invention et de la disposition, et lui donne l'âme et la vie, la grâce et la vigueur. Les choses dépendent tellement des paroles, que souvent la même idée est reçue ou rejetée, plaît ou déplaît selon la manière dont on l'exprime. Aussi un poète a-t-il dit:

Si Minerve, même ici bas,
Venait enseigner la sagesse,
Il faudrait bien que la déesse
A son profond savoir joignit quelques appas;
Le genre humain est sourd quand on ne lui plaît pas.

On entendait autrefois par *style*, une espèce de poinçon dont on se servait pour écrire sur des écorces d'arbre ou sur des tablettes enduites de cire. Le style était pointu par un bout et et aplati par l'autre, pour que l'on pût effacer suivant sa volonté.

Le *style* peut être défini : *la manière particulière dont chaque homme exprime sa pensée au moyen du langage;* ou plus brièvement le *langage mis en œuvre*. C'est un tableau des idées qui naissent dans l'esprit, et de l'ordre dans lequel elles y sont produites.

Le *style*, dit Buffon, n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans les pensées. Si on les enchaîne étroitement, si on les serre, le style devient ferme, nerveux et concis; si on les laisse se succéder lentement et ne se joindre qu'à la faveur des mots, quelque élégans qu'il soient, le style sera diffus, lâche et traînant.

On distingue dans le style, les qualités générales et les qualités particulières.

Les *qualités générales du style* sont la *pureté,* la *clarté*, la *précision*, le *naturel* et la *noblesse*.

La *pureté* consiste à s'exprimer correctement, c'est-à-dire, à bannir tous les termes qui ne sont pas admis par l'usage, et à n'employer que des constructions autorisées par les règles.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée :
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre, ou le tour vicieux;
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme :
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
(BOILEAU, *Art. poét. chant I.*)

La *clarté* consiste, non-seulement à éviter les termes vagues et équivoques, mais encore les inversions forcées, les constructions louches et les phrases surchargées d'idées accessoires. Cette qualité est la base fondamentale du style, dans toute espèce de discours. Sans elle, les ornemens les plus brillans ne jettent qu'une faible lueur à travers les ténèbres, et embarrassent le lecteur sans lui plaire. Est-il en effet rien de plus pénible, que de suivre laborieusement un auteur, qu'il nous faut lire plusieurs fois pour le comprendre? L'espèce humaine est trop indolente de sa nature, pour se soumettre à un pareil travail. *La clarté de l'expression doit-être telle*, dit QUINTILIEN, *que la pensée frappe les esprits comme le soleil frappe la vue* : *Ut in animum audientis oratio sicut sol in oculos incurrat.*

La *clarté* est une qualité que nos grands maîtres ont le plus recommandée à ceux qui aspirent à la gloire de l'éloquence. *Despréaux*, après leur avoir proposé l'exemple de Malherbes, ajoute :

Marchez donc sur ses pas, aimez sa pureté,
Et de son tour heureux imitez la clarté;
Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre;
Et de vos vains discours, prompt à se détacher,
Ne suit point un auteur qu'il faut toujours chercher.
Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées;
Le jour de la raison ne les saurait percer :
Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.
Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure;
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

Il faut, dit un auteur Anglais, que le style coule comme un ruisseau limpide.

Le style a de la précision, lorsque la pensée est exprimée avec le moins de termes que l'on peut, et avec les termes les plus justes. L'esprit veut connaître très-promptement, et plus les moyens qu'on lui offre pour

arriver sont aisés et courts, plus il est satisfait. Le style précis a le premier de tous les mérites, celui de rendre la marche du discours semblable à celle de l'esprit. Les faibles écrivains s'imaginent qu'en employant une multitude de mots, ils se feront mieux comprendre du lecteur; loin de là; ils ne parviennent qu'à fatiguer sa patience. L'image, telle qu'ils vous la présentent, est toujours double, et une image double n'est jamais distincte.

Le *naturel du style* consiste à rendre une idée, une image, un sentiment, sans effort et sans apprêt. L'expression la plus brillante perd de son mérite, si la recherche s'y fait sentir. On doit placer à la tête des auteurs qui peuvent servir de modèles dans le genre naturel, l'inimitable La Fontaine.

Le style est noble quand il joint l'élévation à la fécondité des expressions et des pensées : il consiste également à éviter les idées populaires et les termes bas.

> Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse.

Il est, dit Crévier, un art de dire noblement les plus petites choses.

Racine se sert avec succès des mots *voiles* et *cheveux*, qui ne semblent rien moins que poétiques :

> Laissez-moi relever ces voiles détachés,
> Et ces cheveux épars dont vos yeux sont cachés;
> Souffrez que de vos pleurs je répare l'outrage.

Le même poète, auquel on peut appliquer ce vers de Boileau,

> Il dit, sans s'avilir, les plus petites choses,

a su ennoblir, dans Athalie, les termes *bouc* et *chien* :

> Ai-je besoin du sang des *boucs* et des génisses?
> Dans son sang inhumain les *chiens* désaltérés.....

L'*harmonie du style* comprend le choix et le mérite

des sons, leurs intonations, leur durée, le discernement et l'emploi du nombre, la nature des périodes, leur coupe, leur enchaînement, enfin toute l'économie du discours, relativement à l'oreille et à l'art de disposer les mots, soit dans la prose, soit dans les vers, de la manière la plus convenable au caractère des idées, des images et des sentimens que l'on veut exprimer.

Boileau, dans ces vers de l'Art poétique, nous a donné à la fois le précepte et l'exemple :

Il est un heureux choix de mots harmonieux :
Fuyez des mauvais sons le concours odieux ;
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

Dans ces beaux vers de Racine, on sent combien la mélodie des paroles ajoute au mérite des pensées :

L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage :
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois.

Il est, dans l'harmonie, une autre condition non moins nécessaire que le choix et la succession des mots, et qui demande une oreille plus délicate et plus exercée. Elle consiste dans la texture, la coupe et l'enchaînement des phrases et des périodes.

La *période* est une pensée composée de plusieurs autres pensées, et dont le sens est suspendu jusqu'à un dernier repos qui est commun à toutes. Chacune de ces pensées, prise séparément, se nomme *membre de la période*. On lie ces membres par des conjonctions ou par le sens. On distingue des périodes à deux, trois, quatre, cinq, six membres; s'il s'en trouve un plus grand nombre, cette suite de pensées s'appelle discours périodique.

Pour que la *période* soit harmonieuse, il faut ne pas laisser trop d'inégalité entre les membres, et principalement ne pas faire les derniers trop courts par rap-

port aux premiers. On doit également éviter les périodes trop longues et les phrases trop courtes, le style qui fait perdre haleine et celui qui oblige à chaque instant de s'arrêter. Les mots qui flattent le plus l'oreille, sont formés de sons doux et coulans, entremêlés convenablement de consonnes et de voyelles disposées de manière à éviter le choc des unes et le bâillement des autres. Les monosyllabes, en général, sont plus agréables que les mots d'une certaine étendue. Mais, parmi ces derniers, il faut surtout choisir ceux qui, par un mélange heureux de longues et de brèves, sont les plus propres à donner de l'harmonie à la phrase. Toutefois, les mots arrangés sans goût, quelque bien qu'ils soient choisis, détruiront tout l'effet musical qu'on devait en attendre.

Outre l'harmonie que nous venons d'envisager, et qu'on peut nommer *mécanique*, parce qu'elle consiste dans les mots matériellement pris et considérés comme sons, il en est une autre appelée *imitative*, qui est fondée sur le rapport des sons avec les objets qu'ils expriment. Le poète, l'orateur, doivent, comme le musicien compositeur, marier et combiner les sons avec art, pour former des périodes graves et majestueuses; ils imitent la nature dans les formes et dans les mouvemens. Homère, Pindare, Virgile, Horace, Le Tasse, Milton, Racine, Boileau, Voltairé, et leurs émules, nous offrent des modèles nombreux d'harmonie imitative. N'est-on pas obligé de prononcer lentement ces deux vers de Boileau :

N'attendait pas qu'un bœuf, pressé de l'aiguillon,
Traçât, à pas tardifs, un pénible sillon.

Au contraire, n'est-on pas emporté malgré soi, dans une prononciation rapide par celui-ci :

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

N'entendons-nous pas, dans ces deux vers, l'effort des bras qui soulèvent le lutrin?

. . . . . . Et d'un bras qui peut *tout ébranler*,
Lui-même se courbant s'apprête à le rouler.

Le voilà en place; chacun travaille à le réparer :

Ses ais, demi-pourris, que l'âge a relâchés,
Sont à coups de maillet unis et rapprochés.
Sous les coups redoublés tous les bancs retentissent ;
Les murs en sont émus, les voûtes en mugissent,
Et l'orgue même en pousse un long gémissement.

Tout le monde connaît ces deux vers d'*Andromaque*, prononcés par Oreste en fureur, invoquant les Euménides :

Hé bien! Filles d'Enfer, vos mains sont-elles prêtes?
Pour qui *sont ces serpens* qui *sifflent sur* vos têtes.

La Fontaine n'est pas moins riche de cette harmonie imitative des anciens, qu'il est difficile à nos idiômes d'atteindre, mais dont la langue française approche quelquefois. C'est de lui qu'on peut dire surtout qu'il peint avec la parole.

Les vers suivans de Delille sont une espèce de poétique où l'on trouve l'exemple à côté du précepte :

Peignez en vers légers l'amant léger de Flore;
Qu'un doux ruisseau murmure en vers plus doux encore.
Entend-on de la mer les ondes bouillonner?
Le vers, comme un torrent, en roulant doit tonner.
Qu'Ajax soulève un roc et le lance avec peine,
Chaque syllabe pèse, et chaque mot se traîne;
Mais vois d'un pied léger Camille effleurer l'eau,
Le vers vole et la suit aussi prompt que l'oiseau.

Si la sensibilité, si la manière dont l'imagination est frappée, produisent l'*harmonie imitative* dans les constructions du langage, la situation, la passion, amènent des mots qui imitent l'objet ou l'action par le son naturel; c'est ce qu'on appelle, en terme de grammaire, *onomatopée*.

XVI. *Qualités particulières du style. — Style simple. — Style tempéré. — Style sublime. — Variétés et Convenances du style.*

Les qualités générales du style sont invariables. Toujours il doit être correct, clair, précis, naturel, noble, harmonieux. Mais les qualités particulières varient suivant la différence des sujets. Après avoir observé la nature, les anciens ont distingué trois espèces générales de style, le *simple*, le *tempéré*, le *sublime*.

Le STYLE SIMPLE consiste à exprimer sa pensée avec ordre, clarté, précision ; il n'admet point les tours ambitieux, les ornemens recherchés et étudiés, les périodes longues et nombreuses ; on l'emploie dans les lettres, et dans les fables, dans les mémoires des avocats, dans les parties du plaidoyer où il s'agit d'instruire et de préparer les esprits, dans les causes peu importantes.

Les dialogues de Fontenelle, les lettres de Cicéron, de Pline, les fables de La Fontaine, sont des modèles de style simple.

La simplicité d'expression n'enlève rien à la grandeur des pensées, et peut renfermer, sous un air négligé, de très grandes beautés :

> Heureux qui se nourrit du lait de ses brebis,
> Et qui de leur toison voit filer ses habits;
> Qui ne sait d'autre mer que la Marne ou la Seine,
> Et croit que tout finit où finit son domaine !

Le STYLE TEMPÉRÉ, qui tient le milieu entre les deux autres, est surtout propre aux sujets agréables. Il a toute la netteté du style simple, et reçoit tous les ornemens et tout le coloris de l'élocution. Les qualités qui semblent convenir plus spécialement à ce genre, sont l'*élégance*, la *richesse*, la *finesse*, la *délicatesse*, la *naïveté*.

L'ÉLÉGANCE DU STYLE consiste à donner à la pensée un tour noble et poli et à la rendre par des expressions

châtiées, coulantes et gracieuses à l'oreille; c'est la réunion de la justesse et de l'agrément. L'élégance est un des principaux mérites de Virgile et de Racine.

La RICHESSE DU STYLE se reconnaît à l'affluence ménagée des brillantes pensées, des images capables de faire une forte impression, des figures hardies, des tours nombreux. On ne doit jamais, dans la distribution des ornemens, s'écarter de cette sage sobriété et de cette noble simplicité dont les plus grand écrivains nous ont donné l'exemple : « *Il faut*, dit Cicéron, *dans l'éloquence comme daus la peinture, des ombres pour donner du relief, et tout ne doit pas être lumière.* »

(*De Orat. III*, 101.)

La FINESSE est l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir. Lorsqu'elle est employée avec discernement, elle est d'autant plus agréable qu'elle exerce et fait valoir l'esprit des autres. Louis XIV faisant observer, sur la carte, à l'un de ses courtisans, quel petit espace la France occupait dans le monde : *Vraiment, sire, lui dit le courtisan, tant vaut l'homme, tant vaut sa terre.*

Hyppolite, dans Racine, s'exprime avec finesse, lorsqu'il dit en parlant d'Aricie :

Si je la haïssais, je ne la fuirais pas.

La DÉLICATESSE est la finesse du sentiment, comme la finesse est la délicatesse de l'esprit. Le style délicat a son demi-jour, et c'est surtout dans le secret de rendre les ombres diaphanes que consiste l'art d'être délicat, sans être obscur.

Virgile raconte ainsi les jeux d'une bergère :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices et se cupit ante videri.

(*Églog. III*, 64.)

Quelle délicatesse et en même temps quelle magnanimité dans ce mot de Louis XIV à Villeroy après la ba-

taille de Ramillies : *Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge.*

La *naïveté* consiste dans l'emploi de certaines expressions simples et ingénues qui semblent n'avoir rien de réfléchi ; dans certaines constructions faites comme par hasard ; dans certains tours rajeunis, qui conservent cependant un air de vieille mode.

La naïveté dans le style n'est souvent qu'un effet de l'art, bien que l'art ne réussisse que difficilement à la saisir; elle est aussi une sorte d'éloquence, que l'on peut employer avec succès, parce qu'il est rare qu'elle n'inspire pas la confiance, et l'on sait que la confiance, quand on l'a obtenue, peut, jusqu'à un certain point, dispenser de produire la conviction, parce qu'elle est elle-même une conviction anticipée.

La naïveté est le caractère dominant de *La Fontaine*, qui raconte avec tant d'ingénuité, de candeur et de bonne foi, qu'il intéresse même dans les choses les plus communes.

Un lapin et une belette prennent-ils un chat pour arbitre de leur démêlé, voici comment il peint son portrait :

> C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
> Un chat faisant la chatte-mite,
> Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras,
> Arbitre expert sur tous les cas.

La naïveté n'exclut pas toujours la finesse, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

> Deux bons amis vivaient au Monomotapa ;
> L'un ne possédait rien qui n'appartînt à l'autre :
> Les amis de ce pays-là
> Valent bien, dit-on, ceux du nôtre.
> (La Fontaine.)

Le *style sublime* est celui qui fait régner la noblesse, la dignité, la majesté, dans un ouvrage. Toutes les pensées y sont nobles et élevées, toutes les expressions graves, sonores, harmonieuses. Ce style ne doit se trou-

ver que dans les grands sujets; les qualités qui lui conviennent sont l'*énergie*, la *véhémence*, la *magnificence*, et ce qu'on nomme proprement le *sublime*.

L'ÉNERGIE DU STYLE consiste à serrer l'expression, afin de donner plus de ressort au sentiment ou à la pensée. Tel est ce vers de Néron dans Britannicus :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

Tel est encore ce vers où Corneille dit que les trois favoris de Galba s'empressaient ardemment :

A qui dévorerait ce règne d'un moment.

Souvent l'énergie est dans le mot simple :

Summum crede *nefas* animam præferre pudori...
Virtutem videant *intabescant*que relictâ.

Le grand Condé, à Rocroi, sur le champ de bataille jonché de morts, demande à un officier espagnol quel était le nombre de leur infanterie. L'Espagnol lui répond : *Comptez, ils y sont tous.*

Catilina dit en sortant du sénat, où il venait d'être dénoncé : *Incendium meum ruinâ restinguam.* Rien de plus beau, rien de plus énergique que cette image.

La *véhémence* dépend moins de la force des termes que du tour et du mouvement impétueux de l'expression : c'est l'impulsion que le style reçoit des sentimens qui naissent en foule et se pressent dans l'âme, impatiens de se répandre et de passer dans l'âme d'autrui. La conviction est pressante, énergique ; elle fait violence à l'entendement : la persuasion seule est véhémente, elle entraîne la volonté.

La *véhémence* est le caractère de l'éloquence poétique et le langage des passions.

Je ne t'écoute plus, va-t-en, monstre exécrable ;
Va, laisse-moi le soin de mon sort déplorable.
Puisse le juste ciel dignement te payer !
Et puisse ton supplice à jamais effrayer
Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adresses,
Des princes malheureux nourrissent les faiblesses,

Les poussent au penchant où leur cœur est enclin,
Et leur osent du crime aplanir le chemin !
Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste !

(PHÈDRE.)

La *magnificence* est la richesse unie à la grandeur, comme dans cette image de David : « Dans ma détresse, j'ai invoqué le Seigneur ; il a entendu ma voix du fond de son temple, et mes cris sont parvenus jusqu'à lui. Aussitôt, la terre ébranlée trembla ; les fondemens des collines ont été agités, parce que le Seigneur était courroucé ; il a abaissé les cieux et il est descendu, ayant les ténèbres sous ses pieds. Il était monté sur un chérubin, il a volé.... oui, il a volé, et il était porté sur les ailes des vents ; il a fait des ténèbres son lieu de retraite ; il a dressé sa tente au sein de l'obscurité des eaux et dans l'épaisseur des nuées du ciel. »

Le SUBLIME, dit *Longin*, qui écrivit un traité du sublime d'après Cécilius, est ce qui fait qu'un ouvrage enlève, ravit, transporte.

D'après Boileau, le *sublime* est une certaine force de discours propre à élever et à ravir l'âme, et qui provient ou de la grandeur de la pensée et de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif et animé de l'expression, c'est-à-dire, d'une de ces choses prise séparément, ou (ce qui constitue le parfait sublime), de toutes ces choses jointes ensemble.

Monsieur Lemercier a défini le SUBLIME, *l'extraordinaire possible et naturel*. Cette définition ne donne aucune notion précise.

Le SUBLIME, suivant *Marmontel*, est tout ce qui porte une idée au plus haut degré possible d'étendue et d'élévation, tout ce qui se saisit de notre âme et l'affecte si vivement, que sa sensibilité, réunie en un point, laisse toutes ses facultés comme interdites et suspendues.

Les rhéteurs distinguent deux sortes de sublimes, le *sublime de pensée et le sublime de sentiment*.

Le *sublime de pensée* consiste dans une idée grande,

noble, qui élève l'âme en lui présentant un objet digne de son admiration. Elle n'a besoin pour produire cet effet que d'être présentée naturellement et sans pompe.

On cite comme sublime de pensée le fameux trait de Moïse : « Dieu dit : *que la lumière soit, et la lumière fut.* » Ce tour d'expression présente vivement une grande image ; il caractérise l'œuvre de la création d'une manière à la fois simple, noble et frappante.

Cette maxime d'Aristote, « *pour n'avoir pas besoin de société, il faut être un Dieu ou une brute,* » est encore sublime dans la pensée, quoique très-simple dans l'expression.

Dans le *Macbeth* de *Shakespeare,* on annonce à *Macduff* que son château a été pris, et que *Macbeth* a fait massacrer sa femme et ses enfans. *Macduff* tombe dans une douleur morne ; son ami veut le consoler ; il ne l'écoute point, et méditant sur le moyen de se venger de Macbeth, il ne dit que ces mots terribles : *Il n'a point d'enfans !*

Le *sublime de sentiment* prend sa source dans ces sentimens nobles et grands, dans cette fierté héroïque, dans cette fermeté toujours égale, ce mépris courageux de la vie et tout ce qui caractérise un homme élevé au-dessus du vulgaire. La brièveté d'expression qui ajoute tant à la sublimité d'idée, convient particulièrement au sublime de sentiment ; l'âme est alors plus fortement frappée, parce que la vitesse du trait égale celle du sentiment qui l'a lancé. De ce genre sont le *qu'il mourût* du vieil Horace dans Corneille, le *moi* de Médée, ce mot de Porus à Alexandre, qui, lui demandant comment il voulait être traité, répond : *en roi* ; et les paroles de César rassurant son pilote effrayé : « *que crains-tu ? tu portes César.* »

Nous pouvons encore citer, comme un exemple de sublime de sentiment, cette réponse d'Hermione à Oreste, dans l'*Andromaque* de Racine, lorsqu'après avoir exigé la mort de Pyrrhus, qu'elle aime, elle apprend qu'elle est obéie, et s'écrie :

> Pourquoi l'assassiner ? Qu'a-t-il fait ? A quel titre ?
> Qui te l'a dit ?

ORESTE.

O dieux ! quoi ! ne m'avez-vous pas
Vous-même ici tantôt ordonné son trépas?

HERMIONE.

Hélas ! fallait-il croire une amante insensée !

Qui te l'a dit? est le mot le plus beau que la passion ait inspiré.

A l'une des plus sanglantes époques de la révolution, lorsque Bailly, maire de Paris, fut traîné à l'échafaud : *Tu trembles*, lui cria un des satellites qui l'escortaient? *Oui, c'est de froid*, répondit le vieillard. Ce stoïcisme est sublime.

Il ne suffit pas de connaître les qualités des différens styles; il faut encore les varier, les modifier, les tempérer l'un par l'autre, les assortir d'une manière convenable au sujet, et enfin se conformer au précepte de Boileau :

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse en écrivant variez vos discours.
Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux : il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.
Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère!
Son livre, aimé du ciel et chéri des lecteurs,
Est souvent chez Barbin entouré d'acheteurs.

Le parfait orateur, dit Cicéron, est celui qui sait s'exprimer en style simple sur les sujets ordinaires, traiter avec dignité les grands sujets, et ne s'élever qu'à une hauteur convenable dans les sujets d'une faible importance. *Is est eloquens, qui humilia subtiliter, et magna graviter, et mediocria temperatè dicere potest.*

XVII. *Figures. — Tropes. — Métaphore, Allégorie, Catachrèse, etc.*

Les *figures* peuvent être définies en général : *un langage inspiré par l'imagination ou la passion.* Elles relèvent le style, ajoutent à la pensée de la force, de l'éclat, de la noblesse et de la grâce, et sont dans le discours ce que sont les attitudes dans la sculpture et la peinture.

Le style figuré enrichit une langue et la rend abondante et nombreuse. Les écrits et les phrases se multiplient à l'infini pour exprimer des idées de toute espèce, pour indiquer les différences les moins sensibles, les nuances les plus délicates de nos pensées, que de simples mots n'auraient pu rendre d'une manière aussi complète. Elles ajoutent de la dignité au style qui serait dégradé par l'usage constant des expressions vulgaires.

On divise les figures en deux grandes classes; les figures de mots et les figures de pensées.

La *figure de mot* disparaît si le mot est changé, tandis que la *figure de pensée* consiste non dans les termes, mais dans la pensée même qu'elle exprime. On peut changer tous les mots dont elle se compose sans altérer en rien sa valeur. On peut même la traduire dans toutes les langues sans qu'elle dépouille son caractère.

> O toi, que l'univers adore,
> O toi, que maudit l'univers,
> Fortune, dont la main du couchant à l'aurore
> Prodigue des drapeaux, des sceptres et des fers.
> (Casimir Delavigne.)

Dans ces vers, la *figure* naît de l'opposition constante des pensées, et quelques formes qu'on prenne pour reproduire ce qu'ils expriment, il est nécessaire de reproduire en même temps les contrastes qu'ils présentent à l'esprit.

Les plus importantes des figures de mots sont celles qui en changent la signification. On les appelle *tropes*, d'un verbe grec qui signifie changer.

Les *tropes* consistent dans l'emploi qu'on fait d'un mot en le détournant de son acception positive, pour lui donner une valeur relative aux idées qu'il est capable d'éveiller dans l'esprit par analogie : ainsi on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*.

Au lieu de louer un roi sur sa sobriété si l'on s'écrie avec le poëte.

Jamais, pour égayer ta royale tristesse,
La coupe des festins ne te versa l'ivresse

La figure consistera seulement dans les mots, puisqu'il sera possible de les supprimer sans que le sens de la phrase en souffre visiblement. En disant : *jamais dans ta tristesse, tu n'as cherché à t'égayer en te livrant au plaisir des festins;* l'expression pourra perdre beaucoup de sa force, mais le sens restera intact: seulement, je cesse de faire de la *tristesse* une espèce de personnage susceptible d'être égayé, et je ne prends plus l'*ivresse*, effet du vin, pour la cause même qui la produit.

Les principaux tropes sont :

La MÉTAPHORE, par laquelle on transporte un mot de sa signification propre à une signification nouvelle, qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit : comme lorsque Phèdre, parlant à Œnone du jeune Hyppolite, lui dit :

Ce tigre que jamais je n'abordais sans crainte,
Soumis, apprivoisé, reconnaît un vaiqueur.

La méthaphore est le plus riche, le plus beau, et le plus fréquemment employé de tous les tropes, qui ne sont, à proprement parler, que des métaphores; car tous sont des mots dont la signification propre a été changée pour leur en donner une qui est empruntée. C'est par elle que le style s'embellit et se colore; c'est par elle que tout est vivant dans la poésie et l'éloquence. Ainsi nous disons les *mouvemens* de l'âme, la *chaleur* du sentiment, la *pénétration* de l'esprit, la *rapidité* de la pensée.

Ces vers de la mort de César nous offrent un exemple remarquable de métaphore.

Rome qui détruit tout semble enfin se détruire ;
Ce colosse effrayant, dont le monde est foulé,
En pressant l'univers est lui-même ébranlé.
Il penche vers sa chute, et contre la tempête
Il demande mon bras pour affermir sa tête.

Toutes les fois que l'idée d'un objet est éveillée dans notre esprit par quelque trait qui se rapporte à la nature d'un autre, il y a méthaphore.

L'air siffle, un cri s'entend, l'hymne pieux expire.
(CAS. DELAVIGNE.)

Ce vers contient trois propositions dont deux au moins s'appuient sur une métaphore. *L'air*, *l'hymne*, sont des êtres inanimés, auxquels l'on ne peut appliquer l'idée de *sifflement* ou de *mort* que par analogie.

Pour que cette figure puisse plaire, il faut qu'elle n'ait rien de bas, de force, ni de prosaïque ; n'employez que celles autorisées par l'usage, et ne les empruntez jamais d'objets inconnus ou de sciences trop élevées. On ne doit donc pas dire avec Tertullien que *le déluge fut la lessive de la nature*, ni avec Théophile que *la charrue écorche la terre*.

Il faut prendre garde aussi que la *métaphore* présente les idées dans une parfaite cohérence entre elles, et que ces idées ne s'excluent pas l'une l'autre. On a reproché à M. Lamartine d'avoir dit dans une de ses méditations :

Comme pour effacer une tache livide,
On voyait sur son front passer sa main rapide ;
Mais *la trace du sang sous son doigt renaissait*.
Là comme un *sceau* frappé par une main suprême,
La goutte ineffaçable, ainsi qu'un diadême,
Le *couronnait* de son forfait.

Le goût ne peut consentir à ce qu'on dise qu'une goutte ou qu'un *sceau couronne*, même quand l'idée de ce sceau est rapprochée de celle de diadême.

L'ALLÉGORIE, espèce de métaphore continuée, discours

qui, sous un sens propre, présente à l'esprit un sens étranger, comme dans cet exemple de Boileau :

Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquifs et d'avirons,
A régler mes désirs, à prévenir l'orage,
A sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage.

L'allégorie abrège d'une façon singulière la définition, en remplaçant par une image, les détails d'une explication positive.

Qu'est-ce donc que la mort, demandai-je à ma mère ?
— C'est un vieil oiseleur qui menace toujours;
Tout tombe sous ses rets, ma fille.
(Mme Desbordes Valmore.)

Dans l'allégorie suivante, Gresset offre une image vraie de la vie humaine :

En promenant vos rêveries
Dans le silence des prairies,
Vous voyez un faible rameau
Qui, par les jeux du vague Éole,
Enlevé de quelque arbrisseau,
Quitte sa tige, tombe, vole
Sur la surface d'un ruisseau.
Là, par une invincible pente,
Forcé d'errer et de changer,
Il flotte au gré de l'onde errante,
Et, d'un mouvement étranger;
Souvent il paraît, il surnage,
Souvent il tombe au fond des eaux;
Il rencontre sur son passage
Tous les jours des pays nouveaux;
Tantôt un fertile rivage
Bordé de coteaux fortunés;
Tantôt une rive sauvage
Et des déserts abandonnés.
Parmi ses erreurs continues

Il fuit, il vogue jusqu'au jour,
Qui l'ensevelit à son tour
Au sein de ces mers inconnues,
Où tout s'abîme sans retour.

La CATACHRÈSE, qui est encore une espèce de métaphore à laquelle on a recours par nécessité, quand on ne trouve pas de mot propre dans sa langue pour exprimer sa pensée; ainsi on dit : une feuille de papier, une feuille d'or, une feuille de carton, aller à cheval sur un bâton.

La MÉTONYMIE, mot tiré du grec qui signifie *changement de nom*, emploie :

1° La cause pour l'effet :

.... Quand, debout sur le faîte,
Elle vit le bûcher qui l'allait dévorer.
(C. DELAVIGNE.)

Ici le bûcher est pris pour la flamme qu'il doit produire.

2° L'effet pour la cause :

.... Sa main désespérée
M'a fait boire *la mort* dans la coupe sacrée.
(MARMONTEL.)

3° Le contenant pour le contenu :

Arrêtez : cette *coupe* était empoisonnée.
(DELRIEUX, *Artaxerce.*)

4° Le signe pour la chose signifiée; l'épée se prend pour l'état militaire, et la robe pour la magistrature. *Cedant arma togæ*, a dit Cicéron.

5° Le possesseur, pour la chose même qu'il possède. *Jam proximus ardet Ucalegon*, a dit Virgile, pour : la flamme dévore le palais d'Ucalégon.

5° Le nom du lieu où la chose se fait, pour la chose même : un *Louviers*, un *Sédan*, pour un drap de Louviers, de Sédan.

7° Le nom de l'ouvrier pour l'ouvrage : un Stradivarius, pour un violon de Stradivarius.

8° Le nombre abstrait pour le concret.

Phèdre a dit de la grue qui enfonce son cou dans la gueule du loup, qu'elle lui confie la longueur de son cou, *colli longitudinem*.

Dans l'éloquence et la poésie, il y a mille moyens de varier la métonymie et d'en tirer des effets nouveaux : le degré de hardiesse qu'on y met en fait tout le prix ; il doit être mesuré sur les circonstances et la nature du sujet. C'est la métonymie qui fait la beauté de ces deux vers de l'Orphelin de la Chine :

> Les vainqueurs ont parlé : *l'esclavage en silence*
> Obéit à leur voix dans cette ville immense.

L'expression est neuve ; c'est la première fois qu'on s'est servi du mot *esclavage* pour dire les esclaves ; mettez à la place *les esclaves en silence*, tout l'effet est détruit. D'où vient cette différence? Ce n'est pas seulement de ce que *les esclaves en silence* n'aurait rien que de prosaïque, mais c'est que le poëte, en personnifiant *l'esclavage*, agrandit le tableau, et par une expression vaste, nous peint une ville, une *ville immense*, habitée par *l'esclavage* seul, et par l'*esclavage en silence*

La SYNECDOQUE, par laquelle on prend :

1° Le genre pour l'espèce : *Prædicate evangelium omni creaturæ;* prêchez l'évangile *à toute créature*, c'est-à-dire à tout homme, qui est une espèce de créature.

2° L'espèce pour le genre :

> Non ita Carpathiæ fervent aquilonibus undæ.

Carpathiæ est pris pour la mer en général, et *aquilonibus* pour toutes sortes de vents.

3° La partie pour le tout : une flotte, composée de cent voiles, c'est-à-dire de cent vaisseaux ; une tête si chère, pour une personne si précieuse ; après quelques printemps, pour après quelques années.

4° Le tout pour la partie, comme dans ce vers de Virgile :

Aut *Ararim* Parthus bibet, aut Germania *Tigrim*.

Les poètes prennent souvent l'eau, la terre, le feu pour une partie de ces élémens.

5° Le singulier pour le pluriel : *le Français est heureux sous un si bon roi*, c'est-à-dire *les Français sont heureux*. *L'ennemi*, pour les ennemis.

6° Le pluriel pour le singulier :

......Ludunt jubæ per colla, per armos.

Colla est mis ici pour *collum*.

Un auteur dans sa préface, et souvent dans le corps de l'ouvrage, se met au pluriel, quoiqu'il parle seul.

7° Le nom de la matière pour la chose qui en est faite : le fer pour l'épée, un castor pour un chapeau, l'airain pour les canons.

Et par cent bouches horribles,
L'airain, sur ces monts terribles,
Vomit le fer et la mort.

(Boileau.)

8° Un nombre certain pour un nombre incertain :

Mille personnes vous assureront le fait, comme en ayant été témoins.

Mille, nombre certain et déterminé, est pris ici pour un nombre incertain, indéterminé, c'est-à-dire pour un grand nombre.

L'ANTONOMASE, espèce de synecdoque par laquelle on met un nom commun pour un nom propre, et un nom propre pour un nom commun : l'*orateur d'Athènes* pour *Démosthènes*, l'*orateur romain* pour *Cicéron*, un *Néron* pour un *prince cruel*, un *Sardanapale* pour un *prince voluptueux*

La MÉTALEPSE, espèce de métonymie par laquelle on entend autre chose que ce qui est indiqué par le sens propre : *desideror* pour *absum*.

L'ANTIPHRASE, qui a toujours pour but de faire comprendre le contraire de ce qu'elle dit : ainsi les *Euménides* ou déesses bienfaisantes sont prises pour les *Furies*. C'est par antiphrase qu'on a appelé la mer noire, si féconde en naufrages, *Pont-Euxin*, ou mer hospitalière.

XVIII. *Figures de mots. — Ellipse, Pléonasme, Hyperbate.*

Parmi les figures de mots, il en est qui sont plus grammaticales qu'oratoires, et qui ne laissent pas de faire un très-bel effet dans le discours ; les principales sont :

1° L'*ellipse*, qui supprime par goût des mots dont la construction grammaticale aurait besoin.

> Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?

Cette figure a surtout l'avantage de donner un tour plus vif à l'expression : « Le bon esprit, dit La Bruyère, nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire, et s'il y a du péril, avec péril. »

2° Le *pléonasme*, qui ajoute ce que la grammaire rejette comme superflu :

> Je l'ai vu, dis-je, vu de mes propres yeux, vu,
> Ce qu'on appelle vu.

3° L'*hyperbate*, qui transporte l'ordre ordinaire de la syntaxe : après que la froide mort aura séparé *de mon âme les membres de mon corps*, pour après que la froide mort aura séparé mon âme de mon corps. Cette figure est employée avec un peu trop de profusion dans les œuvres de M. le vicomte d'Arlincourt.

4° L'*hypallage*, qui attribue à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette même phrase, sans toute fois qu'on puisse se tromper sur le sens. C'est ainsi qu'on dit *dare classibus austros*, pour *classes austris*. — *Ibant obscuri solâ sub nocte*, pour *ibant obscurâ soli sub nocte*.

5° La *syllepse*, qui fait figurer le mot avec l'idée, plutôt qu'avec le mot auquel il se rapporte :

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous le lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.

6° La *répétition*, par laquelle on emploie plusieurs fois les mêmes termes avec grâce et dignité pour donner au discours plus de force, d'énergie, de grandeur, de majesté. On se sert surtout de cette figure pour insister sur quelque preuve ou sur quelque vérité.

Que le Seigneur est bon, que son joug est aimable !
Il s'apaise, il pardonne ;
Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend le retour ;
Il excuse notre faiblesse ;
A nous chercher même *il* s'empresse.
Que son nom soit béni, *que* son nom soit chanté,
Que l'on célèbre ses ouvrages,
Au-delà des temps et des âges,
Au-delà de l'éternité.

Boileau, dans une de ses satires, entraîné par sa verve, tire un grand avantage de la *répétition* :

L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile :
La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble inutile :
L'argent en honnête homme érige un scélérat :
L'argent seul au palais peut faire un magistrat.

7° La *disjonction*, qui ôte les particules conjonctives pour donner plus de liberté et de rapidité au style ; comme dans cet exemple où Oreste dit à Hermione :

Si je vous aime ! ô dieux ! mes sermens, mes parjures,
Ma fuite, mon retour, mon respect, mes injures,
Mon désespoir, mes yeux de pleurs toujours noyés ;
Quels témoins croirez-vous, si vous ne les croyez ?

8° La *conjonction* qui multiplie les particules copulatives, afin de donner plus de force à la pensée :

Quel carnage de toutes parts !
On égorge à la fois les enfans, les vieillards,
Et la sœur et le frère,
Et la fille et la mère,
Le fils dans les bras de son père.
(RACINE.)

9° L'*apposition*, qui met en usage des substantifs pour épithètes.

C'est dans un *faible objet*, *imperceptible ouvrage*,
Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage.
(LOUIS RACINE.)

Imperceptible ouvrage est joint à *faible objet* par apposition.

10° La *gradation*, par laquelle on s'élève ou on descend comme par degrés, en se servant de mots plus forts et plus expressifs, de sorte qu'ils enchérissent les uns sur les autres. Cornélie en présence de César, s'écrie :

César, car le destin que dans les fers je brave,
M'a fait ta prisonnière et non pas ton esclave ;
Et tu ne prétends point qu'il m'abatte le cœur,
Jusqu'à te rendre hommage et te nommer seigneur.
De quelque rude coup qu'il m'ose avoir frappée,
Souviens-toi que je suis *veuve du grand Pompée*,
Fille de Scipion, et, pour dire encore plus,
Romaine... mon courage est encore au-dessus.

11° La *réversion* par laquelle on fait revenir les mots sur eux-mêmes, avec un sens différent, comme dans cet exemple :

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célèbre assassin,
Laissant de Galien la science infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile ;
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein ;
Ma Muse est trop correcte :

Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile architecte.
(BOILEAU.)

12° La *synonymie*, qui a lieu lorsqu'on entasse, pour ainsi dire, les uns sur les autres, plusieurs mots qui signifient la même chose, afin que le discours devienne plus expressif et produise une plus vive impression.

Andromaque demandant à Enée ce qu'était devenu Ascagne, lui dit :

Quid puer Ascanius? vivitne et vescitur aurâ
Æthereâ? nec adhuc crudelibus occubat umbris.

« J'assure, dit celui qui se voit accusé, j'atteste, je certifie que le fait est faux. »

XIX. *Figures de pensées.—Interrogation*, *Subjection*, *Apostrophe*, *Exclamation*, *Prosopopée*. — *Périphrase*, *Antithèse*, *etc.*

Les *figures de pensées*, qu'on peut véritablement appeler les attitudes du discours, sont des tours adroits et variés, qui empêchent le discours de languir, lui donnent de la vigueur, de la grâce et de la noblesse. On en compte un très-grand nombre parmi lesquelles on distingue principalement, l'*interrogation*, la *subjection*, l'*apostrophe*, l'*exclamation*, la *prosopopée*, l'*obsécration*, l'*imprécation*, l'*hypotypose*, l'*éthopée*, la *topographie*, l'*ironie* ou *contre-vérité*, l'*hyperbole*, la *litote*, la *périphrase*, l'*antithèse*, la *comparaison*, l'*allusion*, la *prolepse*, la *suspension*, la *prétérition*, la *réticence*, la *communication*, la *dubitation*, la *correction*, la *licence*, la *concession*, la *permission*, et l'*épiphonème*.

L'*interrogation* a lieu toutes les fois que l'orateur paraît interroger l'adversaire ou l'auditeur, moins pour en obtenir une réponse, que pour presser, convaincre ou confondre ceux qu'il veut persuader. Cette figure est très-propre à émouvoir les esprits et à donner de l'âme et de l'énergie au discours.

Racine fait tenir ce langage à Joad indigné de voir Josabet s'entretenir avec Mathan :

Où suis-je ? de Baal ne vois-je pas le prêtre ?
Quoi ! fille de David, vous parlez à ce traître ?
Vous souffrez qu'il vous parle ? et vous ne craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs ne vous écrasent ?
Que veut-il ? de quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il infecter l'air qu'on respire en ce lieu ?

La *subjection* est une figure par laquelle l'orateur s'interroge lui-même ou interroge son adversaire ou son auditeur, et joint la réponse à la demande.

« Quelles pensez-vous que furent les voies qui conduisirent cet illustre magistrat à des fins si nobles ? *La faveur* ? il n'avait d'autres relations à la cour, que celles que lui donnaient, ou ses affaires, ou ses devoirs. *Le hasard* ? on fut long-temps à délibérer ; et dans une affaire aussi délicate, on crut qu'il fallait tout donner au conseil, et ne rien laisser à la fortune. *La cabale* ? il était du nombre de ceux qui n'avaient suivi que leur devoir. »

(FLÉCHIER. *Oraison funèbre de Lamoignon.*)

Cicéron assure que les ennemis même de Gracchus ne purent retenir leurs larmes lorsqu'ils l'entendirent prononcer ces paroles :

« Malheureux, ou irai-je ? quel asile me reste-t-il ? le Capitole ? il est inondé du sang de mon frère. Ma maison ? j'aurais devant les yeux le spectacle de ma mère fondant en larmes et expirant de douleur. »

On sent quelles ressources cette forme du style présente à l'orateur, puisqu'elle lui permet de prévenir les difficultés qu'il aurait à combattre, et de se les proposer de telle sorte, qu'il puisse les renverser sur le champ, avantage qu'il perdrait s'il laissait l'initiative à sa partie adverse.

L'*apostrophe* est une figure par laquelle l'orateur interrompt le discours qu'il tenait à l'auditoire, pour

s'adresser directement et nommément à quelque personne, soit aux dieux, soit aux hommes, aux vivans ou aux morts, même aux choses inanimées, ou à des êtres de pure abstraction, et qu'on est en usage de personnifier.

Un célèbre orateur apostrophe ainsi les villes de France :

« Villes, que nos ennemis s'étaient déjà partagées, vous êtes encore dans l'enceinte de notre empire. Provinces, qu'ils avaient déjà ravagées dans le désir et dans la pensée, vous avez encore recueilli vos moissons. Vous vivez encore, places que la nature et l'art ont fortifiées, et qu'ils avaient dessein de démolir ; et vous n'avez tremblé que sur des projets frivoles d'un vainqueur en idée, qui comptait le nombre de nos soldats et ne songeait pas à la valeur de nos capitaines. »

De quel nom te nommer, ô fatale puissance !
Qu'on t'appelle destin, nature, providence,
Inconcevable loi.
Qu'on tremble sous ta main, ou bien qu'on te blasphême ;
Soumis ou révolté, qu'on te craigne ou qu'on t'aime,
Toujours, c'est toujours toi.

(Delamartine, *Médit.*)

Les poésies d'Ossian offrent de beaux exemples de cette figure. « Pleure, ô fille d'Inistore, pleure sur ces rochers battus par les vents de la tempête ! Courbe ta tête charmante ; penche-la sur les flots, ô toi, plus belle que le génie des montagnes, lorsque dans le calme silencieux de Morven, il passe au milieu d'un beau jour, porté sur les rayons du soleil. Las ! Il est tombé !... Sa jeunesse est flétrie !... Pâle, sans couleur et sans vie, il est tombé sous le glaive de Cuchullin.

L'*exclamation* est une figure par laquelle l'orateur élève tout-à-coup la voix pour exprimer, de la manière la plus vive, l'indignation, la tristesse, la joie, l'admiration, l'amour et tous les sentimens qui l'animent, et pour exciter puissamment toutes les passions dans le cœur de ceux à qui il parle. Elle éclate ordinairement par des interjections.

Cicéron témoigne son indignation contre Catilina en ces termes :

« O tempora! ô mores! Senatus hæc intelligit, consul videt : hic tamen vivit, vivit! imò verò etiam in Senatum venit. »

Corneille place cette exclamation digne d'un romain dans le discours du vieil Horace.

O mon fils! ô ma joie! ô l'honneur de mes jours!
O d'un état penchant l'inespéré secours!
Vertu digne de Rome, et sang digne d'Horace!
Appui de ton pays, la gloire de ma race!

Dans Esther, Aman, après avoir conduit Mardochée en triomphe, s'écrie :

O douleur! ô supplice affreux à la pensée!
O honte qui jamais ne peut être effacée!
Un exécrable Juif, l'opprobre des humains,
S'est donc vu de la pourpre habillé par mes mains!
C'est peu qu'il ait sur moi remporté la victoire,
Malheureux! j'ai servi de hérault à sa gloire.

L'*exclamation* exprime souvent un desir, un regret.

Dieux, que ne suis-assis aux bords du Sperchius!
Quand pourrai-je fouler les beaux vallons d'Hémus!
Oh! qui me portera sur le riant Taygète,
Et d'un feuillage frais ombragera ma tête.
(VIRGILE, *Géorgiques*.)

La *prosopopée*, l'une des plus brillantes figures de l'éloquence, prête du mouvement aux choses inanimées, ouvre les tombeaux, en évoque les mânes, ressuscite les morts, fait parler les dieux, le ciel, la terre, les peuples, les villes, en un mot, tous les êtres réels, abstraits, imaginaires. C'est ainsi qu'un orateur s'écrie :

« Justes dieux, protecteurs de l'innocence! permettez que l'ordre de la nature soit interrompu pour un moment, et que ce cadavre, déliant sa langue, prenne l'usage de la voix. »

Nous trouvons un exemple remarquable de prosopopée dans les vers suivans de Racine fils :

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle ;
La terre le publie : Est-ce moi, me dit-elle,
Est-ce moi qui produis mes riches ornemens ?
C'est celui dont la main posa mes fondemens.
Si je sers tes besoins, c'est lui qui me l'ordonne ;
Les présens qu'il me fait, c'est à toi qu'il les donne :
Je me pare des fleurs qui tombent de sa main ;
Il ne fait que l'ouvrir et m'en remplit le sein.
Pour consoler l'espoir du laboureur avide,
C'est lui qui, dans l'Égypte, où je suis trop aride,
Veut qu'au moment prescrit, le Nil, loin de ses bords,
Répandu sur la plaine, y porte ses trésors.

Le morceau suivant offre encore un exemple de prosopée de la plus grande beauté :

« O Fabricius! qu'eût pensé votre grande âme, si, pour votre malheur, rappelé à la vie, vous eussiez vu la face pompeuse de cette Rome sauvée par votre bras, et que votre nom respectable avait plus illustrée que toutes ses conquêtes! Dieux! eussiez vous dit, que sont devenus ces toits de chaume et ces foyers rustiques qu'habitaient jadis la modération et la vertu? Quelle splendeur funeste a succédé à la simplicité romaine! Quel est ce langage étranger? Quelles sont ces mœurs efféminées? Que signifient ces statues, ces tableaux, ces édifices? Insensés! qu'avez-vous fait? Vous, les maîtres des nations, vous vous êtes rendus les esclaves des hommes frivoles que vous avez vaincus. Ce sont des rhéteurs qui vous gouvernent? C'est pour enrichir des architectes, des peintres, des statuaires et des histrions, que vous avez arrosé de votre sang la Grèce et l'Asie! Les dépouilles de Carthage sont la proie d'un joueur de flûte! Romains, hâtez-vous de renverser ces amphithéâtres, brisez ces marbres, brûlez ces tableaux, chassez les esclaves qui vous subjuguent et dont les funestes arts vous corrompent. Que d'autres mains s'illustrent par de vains talens; le seul talent digne de Rome, est celui de conquérir le monde

et d'y faire régner la vertu. Quand Cynéas prit notre sénat pour une assemblée de rois, il ne fut ébloui ni par un pompe vaine, ni par une élégance recherchée; il n'y entendit point cette éloquence frivole, l'étude et le charme des hommes futiles. Que vit donc Cynéas de majestueux, ô citoyens? il vit un spectacle que ne donneront jamais vos richesses ni tous vos arts, le plus beau spectacle qui ait jamais paru sous le ciel, l'assemblée de deux cents hommes vertueux, dignes de commander à Rome et de gouverner l'univers. (J. J. Rousseau, *Discours.*)

L'*obsécration* est une prière ardente que nous adressons à Dieu ou aux hommes, pour qu'ils nous délivrent de quelque malheur ou pour en obtenir quelque faveur d'un grand prix.

Josabet, dans Racine, conjure le Seigneur de prendre le jeune Joas sous sa protection et de le soustraire aux fureurs de la cruelle Athalie.

.... Puissant maître des cieux,
Remets-lui le bandeau dont tu couvris ses yeux,
Lorsque, lui dérobant tout le fruit de son crime,
Tu cachas dans mon sein cette tendre victime.

L'*imprécation*, est une figure par laquelle on invoque le ciel, les enfers, ou quelque puissance supérieure contre son adversaire. Elle a encore lieu lorsque dans le désespoir on fait des vœux contre soi-même.

« *Dii te perdant*, disait Cicéron à un esclave qui s'était porté accusateur de Déjotare, à la sollicitation du petit-fils de ce roi, *Dii te perdant*, qui non modò nequam et improbus es, sed fatuus, et amens. *Quin tu abis*, disait-il à Antoine, in malam crucem, malumque cruciatum? »

... Connaissez quel horrible anathème
S'attache à la révolte et punit le blasphème;
Et toi, chef ou soldat, qui que tu sois, frémis,
Si, l'arrêt prononcé, tu plains nos ennemis.
Je dévoue à l'exil ta tête criminelle:
Va, fuis, l'humanité te rejette loin d'elle;

Fuis, j'attache à tes pas l'abandon et l'effroi ;
Le foyer paternel n'a plus de feu pour toi ;
L'autel plus de refuge : abominable, immonde,
Va, sois maudit comme eux, sois proscrit dans le monde,
Jusqu'au jour où de Dieu l'ange exterminateur
T'amènera tremblant devant ton créateur,
Pour te précipiter de ses mains redoutables
Dans les gouffres ardens qu'il réserve aux coupables.
(C. DELAVIGNE, *le Paria.*)

L'*hypotypose* est une figure qui peint les choses si vivement qu'on croit les voir ou les entendre ; comme dans cet exemple où le Soleil indique à Phaéton la route qu'il doit tenir en conduisant son char :

Aussitôt devant toi s'offriront sept étoiles :
Dresse par là ta course et suis le droit chemin.
Phaéton, à ces mots, prend les rênes en main,
De ses chevaux ailés il bat les flancs agiles ;
Les coursiers du Soleil à sa voix sont dociles :
Ils vont, le char s'éloigne, et plus prompt qu'un éclair,
Pénètre en un moment les vastes champs de l'air.
Le père cependant, plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste,
Lui montre encore sa route, et, du plus haut des cieux,
Le suit, autant qu'il peut, de la voix et des yeux.
Va par là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Voici encore un exemple d'hypotypose :

Sa pensée est bien loin de ce théâtre horrible,
Il songe à son vieux père accablé par les ans.
Il revoit le Danube, et sous son toit paisible
Il a reconnu ses enfans.
Il voit ses jeunes fils jouer près de leur mère.
Et lui, pourtant, acteur d'un spectacle inhumain,
Expire sur le sol d'une rive étrangère
Pour l'amusement d'un Romain.
(CHENEDOLLÉ, *le gladiateur mourant.*)

On peut voir encore un bel exemple d'hypotypose dans la description que fait Virgile au premier livre de l'Enéïde, de la première tempête qu'éprouvèrent les Troyens.

On peut rapporter à l'hypotypose:

1° La *prosographie* qui représente les traits extérieurs d'une personne, le visage, l'air, le maintien.

2° L'*éthopée*, qui exprime les mœurs et le caractère en général ou en particulier. *Molière*, dans son Misantrope, s'en sert pour peindre l'homme mystérieux.

C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère,
Qui vous jette en passant un coup-d'œil égaré,
Et sans aucune affaire est toujours affairé.
De la moindre vétille il fait une merveille,
Et, jusques au bonjour, il dit tout à l'oreille.

3° Le portrait qui se forme de la prosographie et de l'éthopée et nous montre ainsi en action le personnage tout entier.

M. V. Hugo fait ainsi le portrait de l'Antéchrist :

Parmi les nations il luira comme un signe,
Il viendra des captifs dissiper la rançon.
Le Seigneur l'enverra pour dévaster la vigne
Et pour disperser la moisson.
Les mortels ne sauront, dans leur stupeur profonde,
Si ses mains, dans un autre monde,
Ont porté le sceptre ou les fers.
Et dans leurs chants de deuil ou leurs hymnes de fète,
Ils se demanderont si les feux de sa tète
Sont des rayons ou des éclairs.
Tantôt ses traits au ciel emprunteront leurs charmes :
Comme un ange vêtu de radieuses armes,
Tout son corps brillera de reflets éclatans,
Et ses yeux souriront baignés de douces larmes,
Comme la jeune Aurore au front du beau printemps.
Tantôt hideux amant de la nuit solitaire,
Noir dragon déployant l'aile aux ongles de fer,
Du sein profané de la terre
Ses pas feront monter les vapeurs de l'enfer.

Bossuet parle ainsi de *Cromwell* :

« Un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable. Hypocrite raffiné autant qu'habile politique; capable de tout entreprendre et de tout cacher;

également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre; qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil ou par prévoyance; mais, au reste, si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin un de ces esprits remuans et audacieux, qui semblent être nés pour changer le monde. »

4° La *chronographie*, qui caractérise le temps d'un évévénement par le détail des circonstances.

5° La *topographie* qui décrit les lieux. Telle est la description du lit du prélat dans le Lutrin :

Dans le réduit obscur d'une alcove enfoncée
S'élève un lit de plume, à grands frais amassée;
Quatre rideaux pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour.

6° La *description* ou *démonstration*, l'une des plus belles et des plus riches figures de Rhétorique, qui rassemble toutes les espèces d'hypotyposes; l'extérieur, les sentimens, les lieux, etc.

L'*ironie ou contre-vérité*, est une figure qui, sous des paroles équivoques et trompeuses, cache un sens directement opposé à celui dont on se sert.

Rien de plus énergique dans la bouche d'Oreste que cette apostrophe ironique :

Grâce aux Dieux, mon malheur passe mon espérance;
Et *je te loue*, ô ciel, de ta persévérance.

Jean Baptiste Rousseau, raillant les déistes et les esprits forts dans un sens ironique, s'exprime ainsi :

Tous ces objets de la crédulité
Dont s'infatue un mystique entêté,
Pouvaient jadis abuser des Cyrille,
Des Augustin, des Léon, des Basile;
Mais, quant à vous, grands hommes, grands esprits,
C'est par un noble et généreux mépris
Qu'il vous convient d'extirper ces chimères,
Épouvantails d'enfans et de grand'mères.

Dans une tragédie de Schiller, Marie Stuart parle ainsi au comte de Leycester qui devait la sauver et qui vient la chercher pour la conduire au supplice.

« Comte de Leycester, vous me tenez parole, vous m'aviez promis votre appui pour sortir de prison, et vous venez me l'offrir. »

(MARIE STUART, acte V.)

Honneur à ces héros que notre orgueil renomme,
Gloire à ces braves; Sparte et Rome
Jamais n'ont vu d'exploits si beaux!
Gloire! ils ont triomphé de ces funèbres pierres;
Ils ont brisé des os, dispersé des poussières.
Gloire! ils ont proscrit des tombeaux.

(M. V. HUGO; *la Bande noire*.)

L'*hyperbole*, dont on doit user sobrement, consiste à exagérer les choses, soit en bien, soit en mal; soit en augmentant, soit en diminuant. Nous en avons un exemple dans les deux beaux vers de *la Henriade* qui terminent le second chant.

Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.

On distingue deux espèces d'hyperboles; les unes servent aux descriptions, les autres sont inspirées instantanément par l'ardeur de la passion. Celles-ci sont généralement plus justes, et leur hardiesse se fait supporter plus naturellement. Le passage suivant de Milton, où ce prince des ténèbres, en proie à tous les excès de la rage et du désespoir, exprime ses sentimens d'une manière exagérée, ne semble contenir rien qui ne soit très-naturel dans sa bouche.

Où me cacher, où fuir son pouvoir souverain?
Son œil inévitable et sa terrible main?
Sa puissance est sans borne, et mon malheur l'égale.
Vainement j'ai brisé ma prison infernale;
Ah! l'enfer véritable est au fond de mon cœur;
Lui-même est un enfer creusé par ma fureur;

Gouffre plus effrayant, plus dévorant abîme
Que l'antre épouvantable où m'a plongé le crime.
Près de lui, je le sens, l'enfer même est un ciel.
(DELILLE.)

La *litote*, ou diminution, emploie, par modestie ou par égard, une expression qui dit le moins pour faire entendre le plus. Tite-Live est appelé par Polybe, *non spernendus auctor*; et Pythagore par Horace, *non sordidus auctor naturæ verique*.

C'est par litote que Boileau disait de Regnard que ce poète comique n'était pas médiocrement gai.

La *périphrase* relève et enrichit par les paroles une idée que l'on ne pourrait exprimer simplement et en peu de mots. Boileau tire partie de cette figure pour dire qu'il a cinquante-huit-ans :

Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse chenue,
Sous mes faux cheveux blancs déjà toute venue,
A jeté sur ma tête, avec ses doigts pesans,
Onze lustres complets, surchargés de trois ans.

Les vers suivans nous offriront un bel exemple de cette figure.

Fatal oracle d'Épidaure,
Tu m'as dit : Les feuilles des bois
A tes yeux jauniront encore ;
Mais c'est pour la dernière fois.
L'éternel cyprès t'environne ;
Plus pâle que la pâle automne,
Tu t'inclines vers le tombeau.
Ta jeunesse sera flétrie
Avant l'herbe de la prairie,
Avant le pampre du coteau.
Et je meurs : de leur sombre haleine
M'ont touché les sombres autans ;
Et j'ai vu, comme une ombre vaine,
S'évanouir mon beau printemps.
(MILLEVOYE, le *Jeune Malade*.)

L'*antithèse* oppose les mots aux mots, les pensées aux pensées.

Ver impur de la terre, et roi de l'univers,
Riche et vide de biens, libre et chargé de fers.

On emploie surtout l'anthithèse dans le style de la satyre; témoins ces vers de la célébre Laïs, en abandonnant son miroir.

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle;
Il redouble trop mes ennuis
Je ne saurais me voir, en ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.
(*Imit. de l'Anthologie grecque.*)

La *comparaison* consiste à rapprocher deux objets qui se ressemblent, soit par un seul côté, soit par plusieurs.

Lucain veut exprimer le respect qu'avait Rome pour la vieillesse de Pompée : il le compare à un vieux chêne chargé d'offrandes et de trophées. « Il ne tient plus à la terre que par de faibles racines : c'est de son bois, non de son feuillage, qu'il couvre les lieux d'alentour; mais quoiqu'il soit prêt à tomber sous le premier effort des vents, quoiqu'il s'élève autour de lui des forêts d'arbres dont la jeunesse a toute sa vigueur, c'est encore lui seul qu'on révère. »

Henri IV répondit à ceux qui lui conseillaient de prendre Paris d'assaut : « Je suis le vrai père de mon peuple : je ressemble à cette vraie mère de Salomon; j'aimerais mieux n'avoir point de Paris que de l'avoir tout ruiné. »

La comparaison achève merveilleusement un portrait, une description.

Tu grandis sans plaisir, tu tombas sans murmure,
Rien d'humain ne battait sous ton épaisse armure;
Sans haine et sans amour tu vivais pour penser.
Comme l'aigle, régnant dans un ciel solitaire,
Tu n'avais qu'un regard pour mesurer la terre,
Et des serres pour l'embrasser.
(De LAMARTINE, *Imit. de Luther, trag. de Werner.*)

Quand on oppose deux hommes illustres, la comparaison se nomme *parallèle*.

Ce rapprochement entre Bossuet et Montesquieu considérés comme historiens de la grandeur et de la decadence de Rome, est un parallèle.

« Il y a plus de grandeur apparente dans la rapide esquisse de Bossuet qui ne fait des Romains qu'une épisode de l'histoire du monde. Rome se montre plus étonnante dans Montesquieu qui ne voit qu'elle au milieu de l'univers. Les deux écrivains expliquent sa grandeur et sa chute. L'un a saisi quelques traits primitifs avec une force qui lui donne la gloire de l'invention. L'autre, en réunissant tous les détails, a découvert des causes invisibles jusqu'à lui. Il a rassemblé, comparé, opposé les faits avec cette sagacité laborieuse, moins admirable qu'une première vue du génie, mais qui donne des résultats plus certains et plus justes. L'un et l'autre ont porté la concision aussi loin qu'elle peut aller : car, dans un espace très-court, Bossuet a saisi toutes les grandes idées, et Montesquieu n'a oublié aucun fait qui pût donner matière à une pensée. Se hâtant de placer et d'enchaîner une foule de réflexions et de souvenirs, il n'a pas un moment pour la perfection du bel esprit et du faux goût, et la brièveté le force à la perfection. Bossuet, plus négligé, se contente d'être quelquefois sublime.

(Villemain.)

L'*allusion* est une figure par laquelle on dit une chose qui a du rapport à une autre, sans faire une mention expresse de celle-ci, quoiqu'on ait le dessein d'en réveiller l'idée. Ainsi, *subir le joug*, est une allusion à l'usage des anciens de faire passer leurs ennemis vaincus sous une traverse de bois qui portait sur deux montans, et qu'on appelait *jugum*.

Néron, dans Britannicus, répond ainsi à sa mère qui l'accuse d'avoir empoisonné son frère.

Il n'est point de forfait dont je ne sois capable,
Peut-être, s'il fallait en croire vos discours,
Ma main de *Claude* même aurait tranché les jours.

(Racine.)

(On sait qu'Agrippine était soupçonnée d'avoir fait périr l'empereur Claude, son époux.)

On parlait de généalogie devant M de Catinat. « Pour moi, dit-il en souriant, je descends de Catilina. — « De *Caton*, Monseigneur, » lui répondit quelqu'un.

Un favori n'étant plus en crédit, rencontre son rival qui montait les dégrés du palais ; celui-ci demande s'il y a quelque chose de nouveau chez le roi: « *Rien du tout*, reprend l'autre, *sinon que je descends et que vous montez*.

Des chasseurs n'avaient à leur dîner que des côtelettes fort dures. *C'est ici*, dit l'un d'eux, *le combat des voraces contre les coriaces*.

La *prolepse* ou *antéoccupation* est une figure par laquelle l'orateur prévient les objections de son adversaire pour les réfuter d'avance.

« Nous m'objecterez sans doute, riches de la terre, que vous êtes les maîtres de vos biens, que vous les tenez de vos ancêtres, à qui ils appartenaient légitimement, ou que vous les avez amassés par votre industrie et par votre travail ; et moi, je vous répondrai que Dieu seul étant le souverain maître de toutes choses, vous ne pouvez être que les dépositaires des biens qu'il ne vous a confiés que pour que vous en fassiez part aux pauvres, à qui le superflu appartient de droit, comme vous en convenez vous-mêmes. »

Dans l'éloquence du barreau surtout, cette figure a de très-grands avantages.

La *suspension* tient l'esprit des auditeurs en suspens et dans l'incertitude de ce que va dire l'orateur. Bossuet s'exprime ainsi dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre :

« Elle remercia Dieu de deux grâces, l'une de l'avoir fait chrétienne, l'autre..... Messieurs, qu'attendez-vous ? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils ? non ; c'est de l'avoir faite reine malheureuse. »

Voici un exemple de suspension enjouée, tiré de Panard :

Tout passe, amis, tout passe sur la terre ;
Ce sont du ciel les ordres absolus :

Tel qui voit du vin dans mon verre
Dans un moment n'en verra plus.

La *prétérition* ou *prétermission* est une figure par laquelle on dit une chose en assurant qu'on se gardera bien de la dire.

Je ne vous peindrai point le tumulte et les cris,
Le sang de tous côtés ruisselant dans Paris,
Le fils, assassiné sur le corps de son père,
Le frère avec la sœur, la fille avec la mère,
Les époux expirant sous leurs toits embrasés,
Les enfans au berceau sous la pierre écrasés.

N'attendez pas, Messieurs, dit Fléchier, en commençant l'oraison funèbre du vicomte de Turenne, *n'attendez pas* que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées; que je découvre à vos yeux ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé.

La *réticence* ou *aposiopèse* est une figure mystérieuse dont le silence affecté en dit plus que les expressions les plus fortes et les plus énergiques. Telle est celle d'Aricie parlant à Thésée prévenu contre Hippolite par Phèdre.

Prenez garde, seigneur, vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains;
Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre :
Un... Votre fils, seigneur, me défend de poursuivre.

Henri III assassiné prédit le même sort a Henri IV :

Vous connaissez la ligue, et vous voyez ses coups;
Ils ont passé par moi pour aller jusqu'à vous :
Peut-être un jour viendra qu'une main plus barbare...
Juste ciel ! épargnez une vertu si rare.
(HENRIADE.)

La *communication* est une figure par laquelle l'orateur, plein de confiance dans le bon droit de sa cause,

semble s'en rapporter à la décision de ses auditeurs, de ses juges et même de ses adversaires.

Cicéron adresse ces paroles à Verrès :

« Si tu apud Persas in extremâ Indiâ deprehensus, Verres, ad supplicium ducerere, quid faceres ? quò tu verteres ? quid aliud clamares, nisi te esse civem Romanum ? »

Corneille dans la tragédie des Horaces nous offre un bel exemple de communication :

Dis, Valère, dis-nous, puisqu'il faut qu'il périsse,
Où penses-tu choisir un lieu pour son supplice ?
Sera-ce entre ces murs, que mille et mille voix
Font raisonner encor du bruit de ses exploits?
Sera-ce hors des murs, au milieu de ces places
Qu'on voit fumer encor du sang des Curiaces?

Cette figure est très-propre à concilier la bienveillance et la faveur, parce que nous sommes très flattés de voir l'orateur soumettre ses raisons à notre jugement.

La *dubitation* est une figure par laquelle l'orateur paraît incertain sur ce qu'il doit faire, ou ce qu'il doit dire.

Germanicus, haranguant ses soldats révoltés, s'exprime ainsi dans Tacite :

« Quel nom donnerai-je à cette foule séditieuse ? Vous appellerai-je *soldats*, vous qui avez assiégé dans son camp le fils de votre empereur en le menaçant de vos armes ? *Citoyens*, vous qui foulez aux pieds avec tant de mépris l'autorité du sénat ? *ennemis* même ? non, vous avez violé les droits de la guerre, et ceux des ambassadeurs, et ceux de l'humanité. »

La *correction* ou *épanorthose* est une figure par laquelle l'orateur se reprend lui-même, comme s'il était mécontent de ce qu'il a avancé. Ce tour est très-propre à réveiller l'attention de l'auditeur.

Térence fait dire au vieillard Ménédème : « J'ai un fils qui est encore jeune ; ah ! Crémès, que dis-je, j'ai un fils, ou plutôt je l'ai eu, car je doute que je l'aie encore. »

Nous avons encore un exemple de correction dans ces vers de la Henriade :

Valois régnait encore, et ses mains incertaines
De l'état ébranlé laissaient flotter les rênes ;
Les lois étaient sans force, et les droits confondus ;
Pour mieux dire, en un mot, Valois ne régnait plus.

La *licence* est une figure par laquelle l'orateur s'exprime avec un ton de liberté qui semble porté à l'excès, mais avec l'intention de plaire. On en voit un exemple dans le plaidoyer de Cicéron pour Ligarius : « Suscepto bello, Cæsar, gesto etiam ex magnâ parte, nullâ vi coactus, judicio ac voluntate ad ea arma profectus sum, quæ erant sumpta contrà te. »

La *concession* a lieu lorsqu'on accorde quelque chose à son adversaire pour en tirer sur-le-champ avantage contre lui.

Saint Paulin ayant renoncé au monde, composa des vers latins, dont voici le sens, pour répondre à ses amis qui censuraient sa conduite.

J'ai choisi Jésus-Christ pour mon maître et mon roi ;
Sa vie est mon modèle, et ses ordres, ma loi.
Qu'on m'appelle insensé pour le suivre et le croire,
Ce reproche me plaît, cette injure est ma gloire ;
Je consens de passer pour malade d'esprit,
Pourvu que je sois sage aux yeux de Jésus-Christ.

Fléchier adresse ces paroles aux pécheurs qui diffèrent leur conversion :

« Mais je veux que le temps vous soit accordé, et que le ministre du Seigneur ait le loisir de venir vous dire, comme autrefois le prophète Isaïe au roi Ezéchias, *Réglez votre maison, car vous mourrez*. L'accablement où vous serez alors pourra-t-il vous permettre de chercher Jésus-Christ. »

Bossuet, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, s'exprime ainsi : « Je veux bien avouer de lui ce qu'un auteur célèbre a dit de César, qu'il a été clément jusqu'à être obligé de s'en repentir. Que ce soit donc là, si l'on veut, l'illustre défaut de Charles, aussi bien

que de César ; mais que ceux qui veulent croire que tout est faible dans les malheureux et dans les vaillans, ne pensent pas, pour cela, nous persuader que la force ait manqué à son courage, ni la vigueur à ses conseils. Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de l'infortune, trahi des siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. »

Dans la tragédie d'Iphigénie en Aulide, Ulysse, pour engager Agamemnon à consentir au sacrifice de sa fille, lui dit :

Je suis père, seigneur, et faible comme un autre :
Mon cœur se met sans peine à la place du vôtre ;
Et, frémissant du coup qui vous fait soupirer,
Loin de blâmer vos pleurs, je suis près de pleurer.
Mais votre amour n'a pas d'excuse légitime :
Les dieux ont à Calchas amené leur victime ;
Il le sait, il l'attend, et s'il la voit tarder,
Lui-même à haute voix viendra la demander.
Nous sommes seuls encor, hâtez-vous de répandre
Les pleurs que vous arrache un intérêt si tendre ;
Pleurez le sang, pleurez, ou plutôt, sans pâlir,
Considérez l'honneur qui doit en rejaillir.

Dans le genre judiciaire, la *concession* est fort bien employée par insinuation, pour en tirer avantage comme une preuve de la bonté de sa cause.

La *permission* est une espèce de concession remplie d'ironie, de raillerie, d'amertume, par laquelle on feint d'accorder quelque chose à son adversaire ou à son auditeur, pour dévoiler la dureté de son cœur ou l'aveuglement de son esprit. Didon adresse ces paroles à Enée qu'elle désirait avec ardeur retenir à Carthage :

.... Neque te teneo, neque dicta refello :
I, sequere Italiam ventis, pete regna per undas !
Spero equidem mediis, si quid pia numina possunt,
Supplicia hausurum scopulis, et nomine Dido
Sæpe vocaturum....

L'*épiphonéme* est une réflexion vive ou profonde qui,

le plus souvent, s'énonce par une exclamation. Tel est ce vers de Virgile :

. . . . Tantæ ne animis cœlestibus iræ !

Boileau a dit :

Tant de fiel entre-t-il *dans l'âme des dévots ?*

« Notre chair, *dit Bossuet*, *en parlant des suites de la mort*, change bientôt de nature : notre corps prend un autre nom : même celui de cadavre ne lui reste pas long-temps ; il devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue, *tant il est vrai que tout meurt avec lui*, *jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprime ses malheureux restes !* »

XX. *De l'action. — De la voix. — Du geste. — De la mémoire.*

L'*action* est cette partie de la rhétorique qui enseigne à l'orateur l'art de s'énoncer de manière à plaire et à persuader ; elle est l'éloquence du corps

L'*action* produit des effets si puissans qu'on ne saurait trop la cultiver. Souvent des orateurs médiocres, par le seul mérite de l'action, ont recueilli tous les fruits de l'éloquence, tandis que d'autres, d'ailleurs très-habiles, ont passé pour ignorans parce qu'ils ne possédaient pas ce talent. *Démosthènes* avait donc raison de donner à l'action le premier, le second et le troisième rang.

L'*action* renferme la prononciation ou la voix, le geste et la mémoire.

La *prononciation* est la manière de rendre par les sons de la voix les mots du discours.

On exige qu'elle soit claire et distincte, égale, variée ; qu'elle ne soit ni trop lente ni trop rapide ; qu'on lui ménage des intervalles pour le soulagement de l'orateur et le plaisir de l'auditeur.

Pour être bien entendu, une articulation distincte est peut-être plus nécessaire encore qu'une forte voix. Il

faut, pour remplir un espace considérable, une quantité moindre de son qu'on ne se l'imagine ordinairement. Une voix faible, mais nètte, pénètre plus loin qu'une voix forte, mais confuse. L'orateur doit donc faire en sorte que chaque syllabe, chaque lettre soit entendue distinctement.

On exige pour l'ornement de la prononciation, que la voix soit secondée d'un heureux organe; qu'elle soit flexible, ferme, pure, douce, sonore. Trop basse, elle n'a point de force; trop aiguë, elle est perçante. Les tons moyens sont les plus convenables, parce qu'il est facile de les élever ou de les adoucir selon les circonstances.

On veut de la variété, parce que rien ne lasse autant que la monotonie qui consiste à prononcer tout un discours d'une seule haleine et sans changer de ton. Nous devons prononcer de manière qu'un même endroit, un même mouvement, soient mêlés de certaines inflexions délicates selon que le demandent, ou le commencement d'une période, ou la chute d'une phrase, ou la dignité des paroles, ou la beauté des pensées.

Le *geste* est l'expression des pensées par les mouvemens du corps.

Les regles du geste regardent les mouvemens de la tête, du visage, des yeux, du front, des épaules, des bras, des mains et du corps entier. La règle la meilleure qu'on puisse suivre à cet égard, est d'étudier les gestes par lesquels les hommes en parlant entre eux, manifestent leur indignation, leur pitié, leur zèle, leur émotion, enfin tout ce qu'ils sentent. La nature sans doute est la base de toute cette partie de l'expression oratoire; cependant, l'art et l'étude peuvent influer beaucoup sur son perfectionnement. Il est quelques principes généraux utiles à connaître et avantageux à pratiquer. Ainsi, l'orateur doit s'appliquer à conserver autant de dignité qu'il est possible dans son maintien. La position droite est celle qui convient le mieux, afin que les mouvemens soient libres et aisés. L'expression de la physionomie doit être en harmonie avec la nature du discours, et un regard ferme et grave convient toujours, quand il n'y a à peindre aucune émotion particulière. On ne doit pas tenir les

yeux immobiles; mais il faut les mouvoir avec aisance et les promener sur toute l'assemblée. C'est dans le mouvement des mains que consiste la principale partie du geste; la main droite naturellement doit être plus souvent employée que la gauche. Le mouvement des deux mains est quelquefois nécessaire quand l'on est agité de fortes émotions. Au reste, qu'on fasse usage des deux mains ou d'une seule, le point important est que les mouvemens soient libres et faciles; car ils deviendraient désagréables s'ils étaient gênés ou restreints. Enfin nous recommandons à l'orateur d'éviter toute espèce d'affectation, de n'imiter personne et de ne pas aller se faire un modèle de perfection idéal. Pour acquérir une manière pressante et persuasive, il suffit de prendre la nature pour guide et de parler en public comme nous le faisons en particulier, lorsqu'un grand intérêt nous dirige, et que notre cœur nous dicte les expressions dont nous devons nous servir.

La *mémoire* est cette faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des choses. Comme on demandait à Massillon quel était son meilleur sermon, il répondit: « C'est celui que je sais le mieux. » Paroles d'un très-grand sens et qui font concevoir tout le prix de la mémoire. Elle s'augmente et se perfectionne par l'exercice et la liaison des idées.

FIN DE LA RHÉTORIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

GÉOGRAPHIE.

I. *Définition de la géographie. — Quel est le but de cette science. — Quels sont ses moyens de développement.*

La Géographie, mot qui signifie description de la terre, est une science qui a pour but de connaître le globe que nous habitons, ses productions physiques, sa forme, ses divisions politiques, les mœurs des nations qui l'habitent, etc.

La division la plus généralement adoptée des diverses branches de la géographie est en *géographie mathématique* qui traite des rapports de la terre avec les autres grands corps de la nature ; *géographie physique* qui ne recherche que la forme matérielle du globe et ses productions naturelles ; enfin *géographie politique* qui nous apprend quels sont les différens peuples qui l'occupent.

Dans la géographie on supplée à ce que ne peuvent apprendre les détails écrits à l'aide des globes et des cartes.

La *sphère* ou *globe terrestre* est une boule sur laquelle sont tracées les principales divisions de la terre.

Les *cartes géographiques* sont des représentations planes des diverses parties de la terre.

On appelle *mappemonde* ou *planisphère* la carte du monde entier ; *cartes générales*, celles qui représen-

tent une partie de la terre ou un grand état; *cartes particulières* celles où l'on n'a tracé qu'une province ou un état très-borné. On peut encore mettre au nombre des cartes, *les plans topographiques* d'une ville ou d'un petit territoire.

II. *Qu'appelle-t-on cosmographie? = Détailler la sphère, ainsi que notre système planétaire.*

La Cosmographie, mot qui signifie *description du monde*, traite des rapports de la terre avec le reste de l'univers, elle compose la geographie mathématique.

Les astres, corps suspendus dans l'espace, forment par leur ensemble immense ce que nous appelons l'univers. Nous connaissons deux sortes d'astres; les *étoiles fixes* que nous voyons toujours à la même place et dont nous ignorons la distance, la grosseur et les mouvemens; les *planètes* dont nous calculons la marche autour du soleil. Nous appelons *constellations* certains groupes *d'étoiles fixes*.

Les planètes se divisent en deux classes : les *planètes principales* qui font leur révolution autour du soleil, et les *satellites* qui sont entraînés dans la marche des planètes principales.

Le soleil et les divers corps qu'il éclaire composent l'ensemble de notre système planétaire.

Le Soleil, centre de ce système, est un corps lumineux qui exécute sur lui-même un mouvement de *rotation* en 25 jours et 12 heures : son diamètre est de 319,000 lieues, par conséquent 110 fois plus grand que celui de la terre. Le globe du soleil est 1,350,000 fois gros comme celui que nous habitons : sa distance de la terre est de 34 millions de lieues : sa lumière nous arrive en 8 minutes 13 secondes.

Nous connaissons onze planètes plus ou moins éloignées du soleil : *Mercure*, à 13 millions de lieues *Vénus*, 25 millions; la *Terre*, 34 millions; *Mars*, 52 millions; *Vesta*, 80 millions; *Junon*, 90 millions; *Cérès*, 95 millions; *Pallas*, 96 millions;

Jupiter, 178 millions; *Saturne*, 327 millions; *Uranus*, 659 millions.

Cinq de ces planètes ont été récemment découvertes : *Uranus*, en 1781, par HERSCHELL; *Cérès*, 1801, PIAZZI; Pallas, 1802, OLBERS; Junon, 1803, HARDING; Vesta, 1807, OLBERS. Les quatre dernières ne peuvent se voir qu'à l'aide du télescope, ce qui leur a fait donner le nom de *télescopiques*. On n'a pas encore pu calculer leur grosseur. Celle des six autres planètes est connue. *Mercure* a $\frac{1}{10}$ de la grosseur de la terre : *Vénus*, $\frac{9}{10}$; *Mars*, $\frac{1}{5}$; *Jupiter* est 1470 fois gros comme la terre; *Saturne*, 887 fois; *Uranus*, 77 fois.

Mercure, *Vénus*, la *Terre* et *Mars*, accomplissent leur mouvement de rotation en 24 heures; *Jupiter* et *Saturne* en 10 heures. Celui d'*Uranus* nous est inconnu. *Mercure* accomplit sa révolution autour du soleil en 88 jours; *Vénus*, en 224 jours; la Terre, en 365 jours 6 heures; *Mars*, en 1 an et 321 jours; *Vesta*, en 3 ans, 240 jours; *Junon*, en 4 ans 131 j.; *Cérès* et *Pallas*, en 4 ans 220 jours; *Jupiter*, en 11 ans 315 jours; *Saturne*, en 29 ans 164 jours; *Uranus*, en 83 ans 52 jours.

L'*orbite* des planètes n'est point un cercle parfait, mais une élipse. Leur plus grande distance du soleil s'appelle *aphélie*, leur plus petite distance *périhélie*.

Les *comètes* sont des espèces de planètes qui parcourent une ellipse très-allongée. Dans leur *aphélie* elles se trouvent à un éloignement considérable du soleil et échappent à notre vue; dans leur *périhélie* elles se rapprochent du soleil, et la vaporisation les entoure de cette traînée de feu que nous appelons leur chevelure. On peut en certains cas prédire leurs retours; mais celles qui décrivent des *hyperboles*, c'est-à-dire des courbes qui ne rentrent pas sur elles mêmes, ne peuvent jamais revenir.

Les *satellites* sont de petites planètes qui tournent autour des grandes et les accompagnent dans leur marche. La *Lune* est le satellite de la Terre. *Jupiter* a quatre satellites. *Saturne*, outre sept satellites, est encore entouré d'un anneau d'une largeur égale au tiers du

diamètre de cette planète ; cet anneau accomplit sa révolution autour de Saturne, en 10 heures ¼. *Uranus* a six satellites qu'on ne peut apercevoir qu'à l'aide des plus forts télescopes.

Tel est le résumé succinct des notions modernes de cosmographie les plus nécessaires. Autrefois on croyait la terre immobile au milieu du monde et tous les corps en mouvement autour d'elle. Ptolémée avait le premier imaginé ce système, et pour le démontrer, on avait construit un instrument nommé *sphère armillaire*, dont nous allons donner une idée. Elle sert encore à étudier le mouvement apparent des corps célestes.

Cette machine est une sphère creusée, au milieu de laquelle on place une boule qui représente la terre et dont l'axe, passant par les deux pôles, vient aboutir à deux points appelés les *pôles du monde*. Cette grande ligne est l'axe du monde.

La sphère est entourée par des grands et des petits cercles. On appelle *grands cercles* ceux qui ont le même centre que la sphère et qui par conséquent la coupent en deux parties égales. On appelle *petits cercles* ceux qui n'ayant par le même centre que la sphère, ne la coupent pas en deux parties égales.

Les principaux grands cercles sont :

1° L'*équateur* ou *ligne équinoxiale*, qui divise la sphère en deux hémisphères, septentrional et méridional.

2°. L'*écliptique* qui représente la route imaginaire du soleil. Il coupe l'équateur par deux points opposés que l'on appelle les points des *équinoxes*. Il s'appuye des deux côtés sur les cercles des *tropiques*, qu'il touche chacun en un seul point. Ce sont les points des *solstices*. L'écliptique forme le milieu de la bande du *zodiaque* que figure une série de constellations qui se trouvent sur la route du soleil. On a réuni le nom de toutes ces constellations, ou signes du zodiaque, en deux vers.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora, pisces.

Leurs noms français et les signes qui les réprésentent sont : le bélier, ♈ ; le taureau, ♉ ; les gémeaux, ♊ ; l'écrevisse, ♋ ; le lion, ♌ ; la vierge, ♍ ; la balance, ♎ ; le scorpion, ♏ ; le sagittaire, ♐ ; le capricorne, ♑ ; le verseau, ♒ ; les poissons, ♓.

3° L'*horizon* qui sépare la partie visible de la partie invisible du ciel. Le point du ciel, placé au-dessus de la tête de l'observateur, s'appelle *zénith* ; le point opposé, *nadir*.

4° Le *méridien* qui passe par les deux pôles, et divise la sphère en deux hémisphères, oriental et occidental.

Les *tropiques* et les *cercles polaires* sont de petits cercles parallèles à l'équateur, qui divisent la sphère en cinq zones.

Nous répéterons ici qu'en se servant de la *sphère armillaire*, on doit craindre de prendre de fausses idées, si l'on n'a pas bien étudié le système de Copernic.

III. *Qu'est-ce que le globe terrestre en particulier. — Quelle est sa forme. — Détailler son axe, ses pôles, ses différens cercles et ses mouvemens.*

La forme de la terre est celle d'un *sphéroïde*. Son mouvement de rotation s'exécute autour d'un axe ou essieu, dont les deux extrémités, ou les deux *pôles* terrestres, répondent aux pôles immobiles du ciel (1).

On appelle *pôle arctique* celui qui est dirigé vers l'étoile polaire, et *pôle antarctique*, le pôle opposé.

Ces deux points forment deux des quatre points fixes ou cardinaux dont on se sert en cosmographie pour expliquer les directions. Le *pôle arctique* est le *nord* ou *septentrion* ; le point opposé, le *midi* ou *sud*. L'*orient*, *levant* ou *est* ; l'*occident*, *couchant* ou *ouest*, sont les autres points dont les noms mêmes annoncent la direc-

(1) Il ne faut pas oublier que cet axe, comme les cercles de la question précédente, sont des signes imaginaires, dont la supposition est nécessaire pour expliquer les phénomènes naturels.

tion. On a placé des point secondaires entre ces points cardinaux jusqu'au nombre de trente-deux. La réunion de ces trente-deux point différens constitue la *rose des vents*.

Le mouvement de la terre est d'occident en orient ; aussi croyons-nous voir le soleil se mouvoir d'orient en occident.

Outre son mouvement de rotation, qui forme les jours et les nuits, la terre fait encore autour du soleil une révolution qui produit les phénomènes de saisons, de longs jours, etc.

Ces phénomènes résultent de ce que l'axe de la terre n'est pas perpendiculaire sur le plan de l'orbite de sa révolution autour du soleil. D'après cette position, les deux pôles terrestres, extrémités de l'axe de la terre, changent à chaque instant de place à l'égard du soleil. Deux fois par année, ces deux pôles en sont également distans. A ces époques, les jours sont égaux aux nuits sur toute la terre, c'est le temps des *équinoxes* de printemps et d'automne. Deux autres fois par année, l'un des deux pôles se trouve en face du soleil, et l'autre est entièrement privé de ses rayons. C'est le temps des *solstices* d'*hiver* et d'*été*.

Nous avons déjà parlé du zodiaque. Maintenant nous sommes à même de comprendre que, pendant la marche de la terre autour du soleil, cet astre paraît à nos yeux se déplacer à l'egard des signes du zodiaque. Les vicissitudes de froid et de chaleur viennent de la révolution que nous avons décrite : elles sont produites par la plus ou moins grande distance du soleil et par l'inégalité des jours et des nuits.

Les *principaux cercles* que l'on suppose tracés sur la terre pour étudier ses diverses parties, sont :

L'*équateur*, à égale distance des deux pôles. Ce cercle partage le terre en deux hémisphères, nord et sud.

Le *méridien*, qui, passant par les deux pôles, et coupant l'équateur, partage la terre en hémisphères oriental et occidental. On appelle cette ligne *méridien*, parce que, le soleil arrivant au-dessus dans sa révolution jour-

nalière, il est *midi* pour tous les peuples qui se trouvent justement au-dessous, dans la partie du monde éclairée par le soleil. Il est alors *minuit* pour tous ceux qui se trouvent sous la même ligne dans la partie non éclairée.

Ces deux grands cercles se partagent chacun en 360°. Cette division permet de mesurer la *longitude* ou distance d'un méridien quelconque à un méridien convenu (le méridien qui nous sert à déterminer la longitude est celui de l'observatoire de Paris; celui qui sert aux anglais est celui qui passe à Greenwich près Londres), et la *latitude*, ou distance d'un lieu quelconque à l'équateur qui se compte sur les degrés du méridien.

Outre ces grands cercles, on compte quatre autres petits cercles : les *deux tropiques* à égale distance de l'équateur, savoir à 23 degrés ½, qui indiquent le point où le soleil s'arrête au moment des solstices, et les *cercles polaires* aussi éloignés des pôles que les tropiques de l'équateur. Ces quatre cercles divisent la terre en cinq zones : *deux zones glaciales* entre les pôles et les cercles polaires, *deux zones tempérées* entre les cercles polaires et les tropiques, et une *zone torride* entre les deux tropiques.

IV. *Comment la superficie du globe se divise-t-elle? — Les continens. — Les îles. — Mers principales. — Définition des principaux termes relatifs à la géographie et à l'hydrographie.*

Le *globe terrestre* se divise en deux principales parties, la *terre* et *l'eau* : mais il y a diverses modifications de ces deux grandes divisions.

Un *continent*, qu'on appelle aussi *terre ferme*, est une grande portion de terre qui comprend plusieurs régions qui ne sont pas séparées par des mers. Il y a deux continens : l'ancien et le nouveau monde.

Une *île* est une portion de terre qui est entièrement entourée d'eau; les principales sont : en Europe, les îles *Britanniques*; en Asie, *Java*, *Sumatra*, *Bornéo*, etc; *Madagascar* en Afrique; *Saint-Domingue*, les *Antilles*

en AMÉRIQUE ; la *Nouvelle-Hollande* dans l'OCÉANIQUE, etc.

La *mer* est une vaste étendue d'eau salée qui occupe la plus grande partie du globe terrestre. On la divise en mers extérieures et mers intérieures. Elle prend plusieurs noms suivans ses positions différentes. L'*Océan atlantique*, entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique ; *la mer des Indes*, entre l'Afrique et l'Asie ; *le grand Océan*, entre l'Asie et l'Amérique, et *la mer Glaciale*, au nord des deux continens, sont les principales mers extérieures. Nous parlerons des mers intérieures en étudiant séparément les parties du globe.

Une *presqu'île* ou *péninsule* est un espace de terre entouré d'eau, à l'exception d'un côté qui tient au continent. L'*Afrique* est une immense presqu'île.

Un *Archipel* est un groupe d'îles considérable.

Un *isthme* est une langue de terre, entre deux mers, qui unit deux parties d'un même continent ou une presqu'île à la terre ferme.

Une *pointe* est une portion de terre qui s'avance dans la mer, en se rétrécissant.

Un *cap* ou *promontoire* est une pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.

Une *côte* est une partie de terre qui est baignée par la mer.

Une *montagne* ou un *mont* est une grande masse de terre ou de roche, qui s'élève sur la surface du globe.

Un *volcan* est une montagne qui lance du feu ; l'ouverture par laquelle sortent les matières enflammées s'appelle *cratère*.

Un *golfe* ou une *baie* est une quantité d'eau de la mer qui entre dans un pays et s'y arrête sans perdre communication avec la mer. Une baie est ordinairement moins grande qu'un golfe.

Une *rade* est un endroit propre à jeter l'ancre, et où les vaisseaux sont à l'abri du vent.

Un *détroit* ou *bosphore* est une portion de mer resserrée entre deux terres.

Un *lac* est une grande étendue d'eau douce et dormante

qui ne tarit jamais, et qui n'a aucune communication avec la mer. L'*étang* est un petit lac.

Une *rivière* est une eau de source qui coule toujours, jusqu'à ce qu'elle se jette dans une autre rivière. Lorsqu'elle se jette dans la mer, on l'appelle *fleuve*.

Un *port*, un *hâvre*, une *crique*, sont des lieux préparés par les ouvrages des hommes pour recevoir les vaisseaux de diverses grandeurs.

Une *source* est l'endroit où le fleuve ou la rivière sortent de terre.

L'*embouchure* est l'endroit où le fleuve ou la rivière tombent dans la mer.

Le *confluent* est la réunion de deux rivières.

On appelle *rives* les bords des rivières.

La *rive droite* et la *rive gauche* du fleuve se prennent en allant de sa source à son embouchure.

Le *canal* est le lit d'un fleuve ou d'une rivière; c'est encore une sorte de rivière factice, creusée par la main des hommes.

V. *Combien y a-t-il de parties du monde? — Les nommer suivant l'ordre de leur importance ou de leur position. — Quelles sont celles de ces parties qui étaient connues des Anciens. — Jusqu'où s'étendaient les connaissances des Anciens.*

On divise la terre en cinq grandes parties: l'*Europe*, l'*Asie* et l'*Afrique*, qui forment ce qu'on appelle l'ancien continent; l'*Amérique*, ou *nouveau monde*, ainsi nommée, parce qu'on ne la connaît que depuis un peu plus de trois siècles; l'*Océanie* qui comprend la Nouvelle-Hollande et plusieurs autres îles récemment découvertes au sud de l'Asie.

Les anciens ne connaissaient que le vieux continent, et seulement dans une faible partie de son étendue.

Toutes les régions au Septentrion de l'Europe étaient ignorées. Ils ne connaissaient guère que l'Occident et une partie du midi de l'Asie, et en Afrique les côtes de la Méditerranée et de la mer Rouge. Il est très-douteux que des navigateurs phéniciens aient fait, comme on le

pense généralement, le tour de l'Afrique sous le règne de *Néchao*. Ce grand voyage peut être rangé dans les importantes découvertes du XVIe siècle.

Quelques auteurs ont voulu voir l'Amérique dans *l'atlantide* de Platon; mais il paraît certain que ce vaste continent lui était inconnu.

VI. *Europe moderne. — Limites. — Étendue. — Principales chaînes de montagnes. — Principaux fleuves. — Mers intérieures. — Population. — Principaux états. — Europe ancienne. — Limites. — Principales parties. — Chaînes de montagnes. — Fleuves. — Mers intérieures.*

L'*Europe*, la plus petite des cinq parties du monde, mais la plus importante par sa puissance, sa civilisation et sa population, comprend environ 500,000 lieues carrées, ce qui fait la cinquante deuxième partie du globe et la quatorzième partie de la terre habitable. Sa situation est entre le 13° de long. O., et le 62° de long. E., et entre le 36° et le 72° de lat. N. Elle a environ 1100 lieues de longueur, depuis le cap Saint-Vincent à l'Ouest jusqu'aux monts Poyas, au Nord Est, et 900 lieues de largeur, du Nord au Sud, depuis le cap Nord en Norwège, jusqu'au cap Matapan dans la Morée.

L'Europe est bornée au *Nord* par la mer Glaciale; à l'*Est* par l'Asie, les mont Ourals, le Don, la mer d'Azow, la mer Noir et la Natolie; au *Sud* par la Méditerrannée et le détroit de Gibraltar, qui la separent de l'Afrique; et à l'*Ouest*, par l'Océan.

Les mers de l'Europe sont:

L'Océan Atlantique, situé entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, et qui tire son nom du mont Atlas en Afrique. On le nomme aussi *Océan atlantique équinoxial, boréal, austral*. On lui donne encore des noms particuliers, selon les différens pays qu'il baigne. On l'appelle *baye de Biscaye*, sur les côtes d'Espagne; *golfe de Gascogne*, sur les côtes de France; *mer d'Irlande* ou *canal Saint-Georges*, entre l'Irlande et l'Angleterre; la *Manche* à cause de sa forme, entre la France et l'Angleterre; *Océan*

septentrional ou *mer du Nord* entre les côtes de Norwège et celles d'Amérique; *mer Glaciale*, le long des côtes septentrionales de l'Europe et de l'Asie; *mer blanche*, auprès d'Archangel.

La MER BALTIQUE ou simplement la BALTIQUE située entre le Danemark, l'Allemagne, la Prusse, la Pologne, la Russie et la Suède. Auprès de la Suède elle forme deux golfes, celui de *Bothnie* et celui de *Finlande*; et auprès de la Russie, elle forme celui de *Riga*.

La MER MÉDITERRANÉE, ou simplement la MÉDITERRANÉE, ainsi appelée, parce qu'elle est située au milieu des terres. Elle communique avec l'Océan Atlantique, par le détroit de Gibraltar. La Méditerranée se divise en cinq mers principales, qui sont :

La MER ADRIATIQUE ou le GOLFE DE VENISE, entre l'Italie, le royaume d'Illyrie, et la Turquie d'Europe.

La MER D'AZOF OU DE ZABACHE. Elle s'étend de l'E. à l'O. entre la petite Tartarie et l'Asie. Elle est bornée au S. par la Crimée, et communique avec la mer Noire par le détroit de Caffa.

La MER NOIRE, ainsi nommée, parce qu'elle est orageuse; elle communique avec la mer de Marmara, par le détroit de Constantinople.

La MER DE MARMARA, qui communique avec l'Archipel, par le détroit des Dardanelles.

L'ARCHIPEL (ancienne mer Égée) parsemé d'îles célèbres.

Les principaux DÉTROITS qu'offre l'Europe sont : le *Sund* qui sépare l'île de Sécland de la Suède, et joint l'Océan à la mer Baltique; le *pas de Calais*, entre la France et l'Angleterre; le *détroit de Gibraltar*, entre l'Espagne et l'Afrique; le *détroit de Sicile*, ou le *phare de Messine*, entre le royaume de Naples et la Sicile; le *détroit de Gallipoli et des Dardanelles*, qui joint l'Archipel à la mer de Marmara.

Les principaux LACS sont: en Russie, les lacs *Ladoga*, *Onéga* et *Peipus*; en Suède, les lacs *Water*, *Wener* et *Méler*; en Allemagne, sur les frontières de la Suisse, le lac de *Constance*; en Suisse, les lacs de *Neufchâtel*, de

Zurich et de *Lucerne*; en Italie, dans le Milanais, le lac *Majeur*, où sont les belles îles Borromées, les lacs de *Côme* et de *Garda*.

Les principaux CAPS sont: *Lizard* en Angleterre; la *Hogue*, en France; *Saint Vincent* en Portugal; *Passaro* en Sicile; *Matapan* en Turquie.

Les MONTAGNES principales de l'Europe, sont: les *Dophrines*, entre la Norwège et la Suède; les *Pyrénées*, entre la France et l'Espagne; les *Alpes*, entre la France l'Allemagne et l'Italie; l'*Apennin*, qui traverse l'Italie du N. O. au S. E.; les *monts Krapacs*, entre la Pologne et la Hongrie; les monts *Poyas* qui séparent l'Europe de l'Asie; les monts *Castagnats* qui partagent la Turquie en septentrionale et méridionale.

Le *mont Hécla*, en Islande; le *mont Etna*, en Sicile; le *mont Vésuve*, dans le royaume de Naples; sont trois VOLCANS ou montagnes brûlantes.

Ses principaux FLEUVES sont: le *Dniéper*, le *Don*, le *Wolga*, la *Dwina*, la *Duna*, en RUSSIE; la *Tamise* en ANGLETERRE; le *Rhin*, l'*Escaut*, la *Meuse*, la *Moselle*, la *Seine*, la *Loire*, la *Garonne*, le *Rhône* en FRANCE; le *Mein*, l'*Ems*, le *Weser*, l'*Elbe*, l'*Oder*, le *Danube*, en ALLEMAGNE; la *Vistule*, la *Dousna*, en POLOGNE; l'*Ebre*, le *Tage*, le *Guadalquivir*, la *Guadania*, le *Douro*, le *Minho* en ESPAGNE et en PORTUGAL; le *Pô*, l'*Adige*, le *Tibre*, l'*Arno*, le *Volturne* en ITALIE. Quelques-uns de ces fleuves traversent plusieurs états; ainsi, le *Rhin* passe en France et en Allemagne, le *Danube*, en Allemagne et en Turquie, le *Tage*, en Espagne et en Portugal.

L'Europe se divise en quatorze parties principales; quatre au nord, les *îles Britanniques*, les *états de Danemarck*, la *Suède* avec la *Norwège*, et *la Russie d'Europe*; six au milieu, la *France*, *les états de la Confédération Germanique*, *la Confédération Suisse*, *l'empire d'Autriche*, *le royaume des Pays-Bas*, *le royaume de Prusse*; quatre au midi, *le Portugal*, *l'Espagne*, *l'Italie* et la *Turquie d'Europe*.

La *population* de l'Europe est environ de deux cent millions d'habitans, dont cent millions de catholiques, quatre-vingt dix millions de protestans, deux millions de juifs, huit millions de musulmans.

Parmi les langues que l'on parle en Europe, la langue Française est la plus répandue; après celle-ci sont les langues Allemande, Anglaise, Italienne, Espagnole, Russe et Turque.

Il y a trois sortes de gouvernemens en Europe : 1° le républicain : 2° le despotisque ; 3° le monarchique.

Le *gouvernement républicain* est celui où le peuple nomme ses représentans et ses magistrats, comme la Suisse, dite autrement la Confédération Helvétique.

Le *gouvernement despotique* est celui où le souverain gouverne selon sa volonté, qui seule fait la loi, comme en Turquie, etc.

Le *gouvernement monarchique* est celui où le souverain gouverne d'après la constitution, comme en France, en Angleterre, dans le royaume des Pays-Bas, etc.

Les limites de l'Europe connues des anciens, étaient : au N. E. *Sarmatia*, etc., pays inconnu au-delà de la Vistule ; au N. *Codanus Sinus* (mer Baltique) ; à l'O. *Fretum Gallicum*, (Manche, Pas-de-Calais) ; au S. *Fretum Gaditanum*, (détroit de Gibraltar), *mare internum*, (Méditerrannée) ; à l'E. *mare Ægeum*, *Hellespontus*, *Propontis*, *Bosphorus Thracius*, *Pontus Euxinus*, *Bosphorus Cimmerius*, *Palus Meotis*, *Tanaïs* (le Don fleuve).

Les différentes chaines de montagnes étaient : *Montes Riphœi* (Ourals) ; *Hercinii* (Krapacs) ; *Hœrnus mons* (Casts) ; *Alpes*, *Apenninus*, *Pyrenœi*. Nous parlerons des principaux lacs et fleuves, en étudiant chaque pays en particulier.

Les anciens divisaient l'Europe en quatorze parties.

Au N. *Insulœ Britannicœ* ; *Chersonesus Cimbrica*, (Danemarck), *Scandinavia* (Suède, Norwège, etc.) ; *Sarmatia* (Prusse, Pologne, etc.) ; au CENTRE, *Gallia* (France, Pays-Bas), *Germania* (Allemagne, etc.) ; *Vindelicia*, *Rhetia*, *Noricum*, *Pannonia*, *Dacia* (Au-

triche, et les deux confédérations), au S. *Hispania* (Espagne et Portugal) *Italia* (Italie), *Græcia* (Turquie d'Europe.

Les principales mers intérieures étaient: *mare Internum* (Méditerranée), *Pontus Euxinus* (la mer noire), Palus Meotis (mer d'Azof), *mare Ægeum* (l'Archipel), *Codanus Sinus* (mer Baltique).

Les principaux détroits étaient *Helespontus* (détroit des Dardanelles), *Fretum Gaditanum*, (détroit de Gibraltar), *Fretum Gallicum* (Pas-de-Calais).

Sous Auguste, on comptait en Europe quarante millions de sujets romains, et on ne pouvait apprécier le nombre des Barbares.

VII. *France en général. — Limites. — Division par départemens et par provinces comparés. — Principales rivières. — Canaux. — Chaînes de montagnes. — Population. — Gouvernement. — Iles dépendantes de la France. — Gaule, sous Auguste. — Limites. — Division. — Principales rivières. — Chaînes de montagnes. — Villes remarquables.*

Les limites de la France sont : au *nord*, la Manche et le royaume des Pays-Bas; à l'*ouest*, l'Océan Atlantique; au *sud*, l'Espagne et la Méditerranée; à l'*est*, le Rhin, la Suisse et les Alpes.

Son étendue est de deux cent vingt lieues du nord au sud, et deux cents lieues de l'est à l'ouest.

Le territoire français est divisé en portions à peu près égales qu'on nomme départemens. Chaque département se subdivise en arrondissemens de sous-préfectures; chaque arrondissement en cantons ou justices de paix; chaque canton en communes. Il y a quatre-vingt-six départemens et 44000 communes.

En 1789, la France était divisée en trente-deux grands gouvernemens. Il y avait en outre huit petits gouvernemens, qui ne renfermaient pour la plupart qu'une ville. Ils étaient enclavés dans les grands à l'exception du huitième formé par l'île de Corse, située dans la Méditerranée.

Les trente-deux grands gouvernemens anciens se divisaient de la manière suivante : 8 au nord, savoir : la *Flandre française*, l'*Artois*, la *Picardie*, la *Normandie*, l'*Ile de France*, la *Champagne*, la *Lorraine* et l'*Alsace*; 17 au milieu, savoir : la *Bretagne*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine*, l'*Orléanais*, le *Berri*, le *Nivernais*, le *Bourbonnais*, la *Bourgogne*, la *Franche-Comté*, le *Poitou*, l'*Aunis*, la *Saintonge*, la *Marche*, le *Limosin*, l'*Auvergne* et le *Lyonnais*, 7 au midi qui sont : la *Guyenne*, le *Béarn*, le *comté de Foix*, le *Roussillon*, le *Languedoc*, le *Dauphiné* et la *Provence*.

Les huit petits gouvernemens étaient 1° *Paris* dans l'île de France; 2° le *Boulonnais*, en Picardie; 3° le *Hâvre de Grâce* en normandie; 4° *Saumur* avec le *Saumurois* entre l'Anjou et le Poitou; 5° *Metz* et le *Messin*, en Lorraine; 6° *Verdun* et le *Verdunois* en Lorraine; 7° *Toul* et le *Toulois* en Lorraine; 8° *Sedan* entre la Lorraine et la Champagne.

Les huit grands gouvernemens du Nord comprennent vingt-trois départemens.

Flandre Française, I département.

Département du *Nord*, chef-lieu, *Lille* capitale de l'ancienne province. Sous-préfectures, 6. Dunkerque, Cassel, Douai, Valenciennes, Cambrai, Avesne.

Artois, I département.

Pas-de-Calais, chef-lieu, *Arras* capitale de l'ancienne province. S. préf. 5. Boulogne, Montreuil, St. Omer, St. Pol, Béthune.

Picardie, I département.

Somme, chef-lieu, *Amiens*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Abbeville, Doulens, Mondidier, Péronne.

Normandie, V. départemens.

Seine-Inférieure, chef-lieu *Rouen*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Dieppe, Neufchâtel, le Hâvre, Yvetot.

Eure, chef-lieu, *Evreux*. S. préf. 4. Pont-Audemer, Bernay, les Andelys, Louviers.

Manche, chef-lieu, *Saint-Lô*. S. pref. 5. Cherbourg, Valogne, Coutances, Avranches, Mortain.

Calvados, chef-lieu, *Caen*. S. préf. 4. Bayeux, Falaise, Pont-l'Evêque, Lisieux.

Orne, chef lieu, *Alençon*. S. préf. 3 : Domfront, Argentan, Mortagne.

Ile de France, V départemens.

Oise, chef-lieu, *Beauvais*. S. pref. 3. Clermont, Compiègne, Senlis.

Aisne, chef-lieu, *Laon*. S. préf. 4. Saint-Quentin, Vervins, Château-Thierry, Soissons.

Seine et Oise, chef-lieu, *Versailles*. S. préf. 5. Pontoise, Mantes, Rambouillet, Etampes, Corbeil.

Seine, chef-lieu, Paris, capitale de l'ancienne province. S. préf. 2. St Denis, Sceaux.

Seine et Marne, chef-lieu, *Melun*. S. préf. 4. Meaux, Coulommiers, Provins, Fontainebleau.

Champagne, IV départemens.

Ardennes, chef-lieu, *Mézières*. S. préf. 4. Rocroy, Sédan, Réthel, Vouziers.

Marne, chef-lieu, *Châlons*. S. préf. 4. Reims, Epernay, Sainte Menehould, Vitry.

Aube, chef-lieu, *Troyes*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Nogent, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube.

Haute-Marne, chef-lieu, *Chaumont*. S. préf. 2. Vassy, Langres.

Lorraine, IV départemens.

Meuse, chef-lieu, *Bar-le-Duc*. S. préf. 3. Montmédy, Verdun, Commercy.

Moselle, chef-lieu, *Metz*. S. préf. 3. Thionville, Briey, Sarguemines.

Meurthe, chef-lieu, *Nancy* capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Toul, Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg.

Vosges, chef-lieu, *Epinal*. S. préf. 4. Neuf-château, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont.

Alsace, II départemens.

Bas-Rhin, chef lieu, *Strasbourg*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Weissembourg, Saverne, Schelestadt,

Haut-Rhin, chef-lieu, *Colmar*. S. préf. 2. Béfort, Altkirk.

Les dix-sept gouvernemens du milieu comprennent trente-cinq départemens.

Bretagne, V départemens.

Finistère, chef-lieu, *Quimper*. S. préf. 4. Brest, Morlaix, Château-Lin, Quimperlé.

Côtes-du-nord, chef-lieu, *Saint-Brieux*. S. préf. 4. Lannion, Guingamp, Loudéac, Dinan.

Morbihan, chef-lieu, *Vannes*. S. préf. 3. Pontivy, Lorient, Ploërmel.

Ile-et-Vilaine, chef-lieu, *Rennes*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 5. Saint-Malo, Fougères, Montfort, Redon, Vitré.

Loire-Inférieure, chef-lieu, *Nantes*; S. préf. 3. Châteaubriant, Saveney, Ancenis.

Maine, II départemens.

Mayenne, chef-lieu, *Laval*. S. préf. 2. Mayenne, Château-Gonthier.

Sarthe, chef-lieu, le *Mans*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Mamers, la Flèche, Saint-Calais.

Anjou, I département.

Maine-et-Loire, chef-lieu, *Angers*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Segré, Beaupréau, Baugé, Saumur.

Poitou, III départemens.

Vendée, chef-lieu, *Bourbon-Vendée*. S. préf. 2. Sables-d'Olonne, Fontenay-Lecomte.

Deux Sèvres, chef-lieu, *Niort*. S. préf. 3. Bressuire, Parthenay, Melle.

Vienne, chef-lieu, *Poitiers*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Loudun, Chatellerault, Civray, Mont-Morillon.

Aunis, Saintonge et Angoumois, II départemens.

Charente-Inférieure, chef-lieu, *Larochelle*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 5. Rochefort, Saint-Jean d'Angely, Marennes, Saintes, capitale de l'ancienne province, Jonzac.

Charente, chef-lieu, *Angoulême*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Ruffec, Confolens, Cognac, Barbezieux.

Touraine, I département.

Indre et Loire, chef-lieu, *Tours*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 2. Chinon, Loches.

Orléanais, III départemens.

Eure-et-Loir, chef-lieu, *Chartres*. S. préf. 3. Dreux, Nogent le Rotrou, Châteaudun.

Loir-et-Cher, chef-lieu, *Blois*. S. préf. 2. Vendôme, Romorantin.

Loiret, chef-lieu, *Orléans*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Pithiviers, Gien, Montargis.

Berry, II départemens.

Indre, chef-lieu, *Châteauroux*. S. préf. 3. Leblanc, Issoudun, la Châtre.

Cher, chef-lieu, *Bourges*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 2. Sancerre, Saint-Amand.

Limosin, II départemens.

Haute-Vienne, chef-lieu, *Limoges*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Rochechouart, Bellac, Saint-Yrieix.

Corrèze, chef-lieu, *Tulle*. S. préf. 2. Brives, Ussel.

Marche, I département.

Creuse, chef-lieu, *Guéret*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Bourganeuf, Boussac, Aubusson.

Nivernais, I département.

Nièvre, chef-lieu, *Nevers*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Cosne, Clamecy, Château-Chinon.

Bourbonnais, I département.

Allier, chef-lieu, *Moulins*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Mont-Luçon, Gannat, Lapalice,

Auvergne, II départemens.

Puy-de-Dôme, chef-lieu, *Clermont*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Riom, Issoire, Thiers, Ambert.

Cantal, chef-lieu, *Aurillac*. S. préf. 3. Mauriac, Murat, Saint-Flour.

Bourgogne, IV départemens.

Yonne, chef-lieu, *Auxerre*. S. préf. 4. Sens, Joigny, Tonnerre, Avallon.

Côte-d'Or, chef-lieu, *Dijon*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Semur, Châtillon-sur-Seine, Beaune.

Saône-et-Loire, chef-lieu, *Mâcon*. S. préf. 3. Autun, Charolles, Châlons-sur-Saône, Louhans.

Ain, chef-lieu, *Bourg*. S. préf. 4. Trévoux, Nantua, Belley, Gex.

Franche-Comté, III départemens.

Haute-Saône, chef lieu, *Vesoul*. S. préf. 2. Gray, Lure.

Doubs, chef lieu, *Besançon*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Baume, Mont-Béliard, Pontarlier.

Jura, chef-lieu, *Lons-le-Saulnier*. S. préf. 3. Dôle, Poligny, Saint-Claude.

Lyonnais, II départemens.

Loire, chef-lieu, *Montbrison*. S. préf. 2. Roanne, Saint-Étienne.

Rhône, chef-lieu, *Lyon*, capitale de l'ancienne province. S. préf. Villefranche.

Les sept gouvernemens du midi renferment vingt-huit départemens.

Guyenne et Gascogne, IX départemens.

Gironde, chef-lieu, *Bordeaux*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 5. Lesparre, Blaye, Libourne, la Réole, Bazas.

Landes, chef-lieu, *Mont-de-Marsan*. S. préf. 2. Dax, Saint-Séver.

Dordogne, chef-lieu, *Périgueux*. S. préf. 4. Ribérac, Bergerac, Nontron, Sarlat.

Lot-et-Garonne, chef-lieu, *Agen*, S. préf. 3. Marmande, Nérac, Villeneuve.

Gers, chef-lieu, *Auch*. S. préf. 4. Condom, Lectoure, Mirande, Lombez.

Hautes-Pyrénées, chef-lieu, *Tarbes*. S. préf. 2. Argellez, Bagnères.

Lot, chef-lieu, *Cahors*. S. préf. 2. Gourdon, Figeac.

Tarn-et-Garonne, chef-lieu, *Montauban*. S. préf. 2. Moissac, Castel-Sarrasin.

Aveyron, chef-lieu, *Rodez*. S. préf. 4. Villefranche, Espalion, Saint-Afrique, Milhaud.

Béarn, I département.

Basses-Pyrénées, chef-lieu, *Pau* capitale de l'ancienne province. S. préf. 4. Bayonne, Mauléac, Orthés, Oléron.

Comté-de-Foix et Roussillon, II départemens.

Arriège, chef-lieu, *Foix*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 2. Saint-Girons, Pamiers.

Pyrénées-Orientales, chef-lieu, *Perpignan*. S. préf. 2. Prades, Céret.

Languedoc, VIII départemens.

Haute-Garonne, chef-lieu, *Toulouse*, capitale de l'ancienne province. S. préf. 3. Saint-Gaudens, Muret, Villefranche.

Tarn, chef-lieu, *Alby*. S. préf. 3. Gaillac, Lavaur, Castres.

Aude, chef-lieu, *Carcassone*. S. préf. 3. Castelnaudaury, Limoux, Narbonne.

Hérault, chef-lieu, *Montpellier*. S. préf. 3. Saint-Pons, Lodève, Béziers.

Gard, chef-lieu, *Nîmes*. S. préf. 3. le Vigan, Alais, Uzès.

Lozère, chef-lieu, *Mende*. S. pref. 2. Marvejols, Florac.

Haute-Loire, chef-lieu, *Lepuy*. S. pref. 2. Brioude, Issengeaux.

Ardèche, chef-lieu, *Privas*. S. préf. 2. Largentière, Tournon.

Dauphiné, III départemens.

Isère, chef-lieu, *Grenoble*, capitale de la province. S. préf. 3. Vienne, Latour-Du-Pin, Saint-Marcelin.

Drôme, chef-lieu, *Valence*. S. préf. 3. Montélimart, Nions, Die.

Hautes-Alpes, chef-lieu, *Gap*. S. préf. 2. Briançon, Embrun.

Comtat Venaissin et Provence, IV départemens.

Vaucluse, chef-lieu, *Avignon*, capitale de la province. S. préf. 3. Orange, Carpentras, Apt.

Bouches-du-Rhône, chef-lieu, *Marseille*. S. préf. 2. Arles, Aix, capitale de l'ancienne province.

Basses-Alpes, chef-lieu, *Digne*. S. préf. 4. Forcalquier, Sisteron, Barcelonnette, Castellane.

Var, chef-lieu, *Draguignan*. S. préf. 3. Toulon, Brignolles, Grasse.

Corse, I département.

Corse, chef-lieu, *Ajaccio*. S. pref. 4. Calvi, Bastia, capitale de l'ancienne province, Corté, Sartine.

La France possède un grand nombre de rivières; ses principaux fleuves sont : la Seine, la Loire, le Rhône, la Garonne, le Rhin.

Ses principaux canaux sont : le *canal royal du Languedoc*, ou du *midi*, qui joint la Méditerranée à la Garonne; le canal du *centre* qui joint la Saône à la Loire; le canal de *Bourgogne*, ou de *Dijon*, qui joint la Saône à la Seine par l'Yonne; le *canal de Briare*, qui joint la Seine à la Loire; le *canal de Saint-Quentin*, qui joint la Somme à l'Escaut, le *canal de l'Ourcq*, qui joindra l'Escaut à la Seine.

Les *Alpes*, qui séparent la France de l'Italie, les *Pyrénées*, de l'Espagne; le *Cantal*, le *Jura*, les *Vosges*, les *Cévennes*, qui coupent les départemens du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, sont ses principales montagnes; elles donnent leurs noms à divers départemens.

La population de la France s'élève à plus de trente-un millions d'individus, dont vingt-quatre millions de catholiques, quatre millions et demi de protestans, et le reste en Juifs, etc., etc.

On compte en France quatorze archevêchés, et soixante-six évêchés.

Le gouvernement de la France est représentatif, c'est à-dire que l'autorité royale est tempérée par l'intervention des députés de la nation, et d'une chambre haute appelée la chambre des Pairs. Le roi porte le titre de *roi très-chrétien*, son fils aîné a celui de *Dauphin*. La France, après avoir été gouvernée par des rois pendant quatorze cents ans, s'était constituée en république le 22 septembre 1792; en 1804, la forme du gouvernement avait changé de nouveau. Enfin, une nouvelle révolution rendit à la France en 1814, ses anciens rois.

Les possessions de la France sont; en *Afrique*, l'Ile de Bourbon et le Sénégal; en *Asie*, Pondichéry et Chandernagor; en *Amérique*, la Guadeloupe, la Martinique, la Guiane et Cayenne.

La France est la Gaule des anciens (*Gallia transalpina*).

Ses limites sous Auguste, étaient : E. *Alpes*; N. *Rhenus*; *Oceanus Germanicus*; O. *Oceanus Atlanticus*. S. *Pyrenæi*, *Sinus Gallicus* (Golfe de Lyon).

Elle comprenait outre la France actuelle, une grande partie de la Savoie et de la Suisse, la portion du grand duché du Bas-Rhin qui est sur la rive gauche de ce fleuve et la plus grande partie des Pays-Bas.

Ses principales montages étaient : Alpes, Pyrenæi, Vogesus, Jura m., Cebenna. Ses principaux fleuves : Rhenus, Rhodanus, Sequana, Ligeris, Garumna.

On la divisait en deux parties : *Gallia comata* (gaule chevelue) parce que les habitans gardaient leurs cheveux

longs, et *Gallia Braccata* à cause du haut-de-chausse qui faisait partie du vêtement de ses habitans, *provincia romana*; qui formaient dix-sept provinces, savoir :

Belgica prima; *Belgica secunda*; *Germania Superior vel prima*; *Germania inferior vel secunda*; *Lugdunensis prima*, *secunda*, *tertia*, *quarta*; *Maxima sequanorum*; *Aquitania prima* et *secunda*; *Novempopulania*; *Narbonensis prima* et *secunda*; *Viennensis*; *Alpes Penninæ et Graiæ*.

VIII. *France. —Bassin du Rhin et de la Seine, avec les bassins secondaires de la Meuse, de l'Escaut, de la Somme, de l'Orne et de la Vire. — Départemens qu'ils renferment.—Villes principales. — Géographie ancienne de cette partie de la France.*

Le GRAND BASSIN DU RHIN comprend les départemens qu'arrose le Rhin, ou qui sont traversés par des rivières qui se jettent dans ce fleuve hors de France. Il contient deux anciennes provinces, *l'Alsace* et la *Lorraine*.

Dans l'ALSACE, deux départemens; *Haut-Rhin*, chef-lieu, *Colmar*; *Bas-Rhin*, chef-lieu, *Strasbourg*, évêché.

Dans la LORRAINE, quatre départemens; la *Meurthe*, chef-lieu, *Nancy*; la *Moselle*, chef-lieu, *Metz*, évêché; les *Vosges*, chef-lieu, *Épinal*; la *Meuse*, chef-lieu, *Bar-le-Duc*.

Le BASSIN DE l'ESCAUT comprend deux départemens qui formaient deux anciennes provinces.

Dans la FLANDRE FRANCAISE : département du Nord; chef-lieu, *Lille*, ville forte.

Dans l'ARTOIS : Département du Pas-de-Calais; chef-lieu, *Arras*.

Le BASSIN DE LA SOMME comprend un seul département qui formait l'ancienne province de Picardie.

Département de la Somme : chef-lieu, *Amiens*, évêché.

Le GRAND BASSIN DE LA SEINE comprend une partie de la Bourgogne, l'île-de-France et une partie de la Normandie, formant treize départemens.

Dans la BOURGOGNE ; *Côte-d'or*, chef-lieu, *Dijon*, évêché ;

Yonne : chef-lieu, *Auxerre*.

Dans la *Champagne :* Aube, dép. ; chef-lieu, *Troyes*, évêché.

Haute-Marne : chef-lieu, *Chaumont* (en Bassigny).

Marne : chef-lieu, *Châlons-sur-Marne*, évêché.

Ardennes : chef-lieu, *Mézières*

Dans L'ILE-DE-FRANCE : *Aisne,* dép. ; chef-lieu, *Laon*.

Oise : chef-lieu, *Beauvais*, évêché.

Seine-et-Marne : chef-lieu, *Melun*.

Seine : chef-lieu, PARIS cap. du dép., de la prov., et de la France, archevêché.

Seine-et-Oise : chef-lieu, *Versailles*, évêché.

Dans la NORMANDIE : Eure, dép., chef-lieu, *Evreux*, évêché.

Seine-Inférieure : chef-lieu, *Rouen*, archevêché.

Le BASSIN DE L'ORNE comprend deux départemens qui font partie de l'ancienne province de NORMANDIE :

l'*Orne :* chef-lieu, *Alençon*,

Le *Calvados* : chef-lieu, *Caen*,

Le BASSIN DE LA VIRE comprend un seul département qui fait aussi partie de l'ancienne Normandie

la *Manche* ; chef-lieu, *Saint-Lot*.

Cette partie de la France comprenait, sous Auguste, six provinces : la *première Germanie*, les *deux Belgiques*, les *deux premières et la quatrième Lyonnaises*.

Les principaux peuples de ces provinces étaient, dans la première Germanie TRIBOCI; ville principale, *Argentoractum* (Strasbourg), célèbre par les victoire que Julien y remporta sur sept rois allemands au 4e siécle ; dans la première Belgique ; MEDIOMATRICI ; dans la deuxième Belgique, NERVII ; vil., *Camaracum* (Cambrai) ; ATREBATES ; vil., *Atrebates* (Arras) ; BELLOVACI, vil., *Bellovaci* (Beauvais) ; SUESSIONES, vil,, *Suessiones* (Soissons) ; CATALAUNI, vil., *Catalauni* (Châlons) ; dans la quatrième Lyonnaise, PARISII, vil., *Lutetia Parisiorum* (Paris).

Les principaux fleuves de cette partie de la Gaule, étaient : *Rhenus*, *Scaldis*, *Sequana* (Rhin, Escaut et Seine).

Les principales montagnes étaient les *Vosges* (Vogesus mons).

IX. *France.—Bassin de la Loire.—Départemensqu'il renferme.— Villes principales.— Géographie ancienne de cette partie de la France.*

Les principales chaînes de montagnes de cette partie de la France sont les Cévennes et les montagnes d'Auvergne.

Le BASSIN DE LA LOIRE comprend vingt départemens qui sont :

DANS UNE PARTIE DU LANGUEDOC ET DE L'AUVERGNE, *Haute-Loire* : chef-lieu, le *Puy-en-Velai*, évêché.

DANS UNE PARTIE DU LYONNAIS, *Loire* ; chef-lieu, *Mont-Brison*.

DANS UNE PARTIE DE L'AUVERGNE : le *Puy-de-Dôme*, dép.; chef-lieu, *Clermont-Ferrand*, évêché.

DANS LE BOURBONNAIS : *Allier*, dép.; chef-lieu, *Moulins*, évêché.

DANS LA MARCHE : *Creuse* dép.; chef-lieu, *Guéret*.

DANS UNE PARTIE DU LIMOUSIN : *Haute-Vienne*, dép.; chef-lieu, *Limoges*, évêché.

DANS LE NIVERNAIS : *Nièvre*, dép.; chef-lieu, *Nevers*, évêché.

DANS LE BERRY : *Cher*, dép.; chef-lieu, *Bourges*, archevêché.

Indre, dép.; chef-lieu, *Châteauroux*.

DANS L'ORLÉANAIS : *Eure-et-Loire*, dép.; chef-lieu, *Chartres*, évêché

Le *Loiret* : chef-lieu, *Orléans*, évêché.

Loir-et-Cher : chef-lieu, *Blois*, évêché.

DANS LA TOURAINE : *Indre-et-Loire*, dép.; chef-lieu, *Tours*, archevêché.

DANS LE MAINE : *Sarthe*, dép.; chef-lieu, le *Mans* évêché.

Mayenne : chef-lieu, *Laval*.

DANS L'ANJOU : *Maine-et-Loire*, dép.; chef-lieu, *Angers*, évêché.

DANS LE POITOU : *Vienne* dép.; chef-lieu, *Poitiers*, évêché.

Deux-Sèvres : chef-lieu, *Niort*.

Vendée : chef-lieu, *Bourbon-Vendée*.

DANS LA PARTIE SUD DE LA BRETAGNE : *Loire-inférieure* : chef-lieu, *Nantes*, évêché.

LE BASSIN SECONDAIRE DE LA VILAINE contient quatre départemens qui formaient la plus grande partie de l'ancienne province de Bretagne.

Ces départemens sont : *Ille-et-Vilaine*; chef-lieu, *Rennes*, évêché.

Côtes-du-Nord : chef-lieu, *St.-Brieux*, évêché.

Finistère : chef-lieu, *Quimper*, évêché.

Morbihan : chef-lieu, *Vannes*, évêché.

Sous *Auguste* cette partie de la France comprenait une partie des trois premières Lyonnaises et une partie de la première Aquitaine. Les principaux peuples qui l'habitaient étaient ÆDUI, V. *Nevirnum* (Nevers), CARNUTES (V. Chartres), *Aureliani* (V. Orléans), TURONES (V. Tours), BITURIGES (V. Bourges).

Les principales montagnes étaient, *Cebenna* (les Cévennes); le principal fleuve, *Liger* (la Loire).

X. *France. — Bassin de la Garonne avec les bassins secondaires de la Charente et de l'Adour. — Départemens qu'ils renferment. — Villes principales. — Géographie ancienne de cette partie de la France.*

LE GRAND BASSIN DE LA GARONNE contient treize départemens dans *l'ancien comté de Foix* et les *anciennes provinces de Languedoc*, *d'Auvergne*, de *Guyenne* et de *Gascogne*. Ces départemens sont :

DANS LE COMTÉ DE FOIX : *Arriège*; chef-lieu, *Foix*.

DANS LE LANGUEDOC : *Haute-Garonne*; chef-lieu, *Toulouse*, archev.

Tarn : chef-lieu, *Alby*, archevêché.

Lozère : chef-lieu, *Mende*, évêché.

DANS L'AUVERGNE : *Cantal*; chef-lieu, *Aurillac*.

DANS LE LIMOUSIN : *Corrèze*; chef-lieu, *Tulle*, évê-

Dans la Guyenne et la Gascogne :

Aveyron : che-flieu, *Rodez*, évêché.

Tarn-et-Garonne : chef-lieu, *Montauban*, évêché.

Gers : chef-lieu, *Auch*.

Lot : chef-lieu, *Cahors*, évêché.

Lot-et-Garonne : chef-lieu, *Agen*, évêché.

Dordogne : chef-lieu, *Périgueux*, évêché.

Gironde : chef-lieu, *Bordeaux*, archevêché.

Le bassin secondaire de la Charente contient deux départemens dans les anciennes provinces de l'*Aunis* et de la *Saintonge*.

Charente ; chef-lieu, *Angoulême*, évêché.

Charente-Inférieure : chef-lieu, *La Rochelle*, évêché.

Le bassin secondaire de l'Adour contient trois dé partemens dans les anciennes provinces de *Guyenne*, de *Gascogne*, de *Béarn* et de *Basse-Navarre*.

Hautes-Pyrénées : chef-lieu, *Tarbes*, évêché.

Les Landes : chef-lieu, *Mont-de-Marsan*.

Basses-Pyrénées : chef-lieu, *Pau*.

Le bassin secondaire de l'Aude contient deux départemens dans l'ancienne province du Roussillon.

Pyrénées-Orientales, chef-lieu, *Perpignan*, v. forte.

Aude : chef-lieu, *Carcassonne*, évêché.

Cette partie de la France renfermait, sous Auguste, une partie des deux *Aquitaines*, une partie de la *Novempopulanie* et de la première *Narbonnaise*. Les principaux peuples qui l'habitaient, étaient Ruteni (V. Rodez), Bituriges Vivisci, vil. *Burdigala* (Bordeaux). Tarbelli, vil., *Aquæ Tarbellic* (Dax), Volcæ Tectosages, V. *Tolosa* (Toulouse); Atacini, vil., *Narbo-Martius*(Narbonne); *Sardones*, vil., *Portus-Veneris* (Port-Vendre).

Les principales montagne étaient *Pyrenæi*, *Cebenna*, *Lesura Mons*.

Les principaux fleuves : *Carentulus* (Charente); *Garumna* (Garonne).

XI. *France.—Bassin du Rhône, avec les bassins secondaires de l'Hérault et du Var.—Departemens qu'ils renferment.—Géographie ancienne de cette partie de la France.*

Les montagnes qui traversent cette partie de la France, sont les *Vosges*, les *Alpes*, le *Jura* et les *Cévennes*.

LE GRAND BASSIN DU RHÔNE comprend quatorze départemens dans les anciennes provinces de *Franche-Comté*, *Bourgogne*, *Lyonnais*, *Dauphiné*, *Provence*, *Languedoc*; ces départemens sont :

DANS LA FRANCHE-COMTÉ,
Haute-Saône : chef-lieu, *Vesoul*.
Doubs : chef-lieu, *Besançon* archevêché.
Jura : chef-lieu, *Lons-le-Saulnier*.
DANS LA BOURGOGNE,
Saône-et-Loire : chef lieu, *Mâcon*.
Ain : chef-lieu, *Bourg*.
Dans LE LYONNAIS,
Département *du Rhône* : chef-lieu, *Lyon*, archevêché.
DANS LE DAUPHINÉ,
Isère : chef-lieu, *Grenoble*, évêché.
La *Drôme* : chef-lieu, *Valence*, évêché.
Hautes-Alpes : chef-lieu, *Gap*, évêché.
DANS LA PROVENCE,
Basses-Alpes : chef-lieu, *Digne*, évêché.
Vaucluse : chef-lieu, *Avignon*, archevêché.
Bouches-du-Rhône : chef-lieu, *Marseille*, évêché.
DANS UNE PARTIE DU LANGUEDOC,
Ardèche : chef-lieu, *Privas*.
Gard : chef-lieu, *Nismes*, évêché.

LE BASSIN DE L'HÉRAULT ne comprend qu'un département, DANS LE LANGUEDOC, Hérault : chef-lieu, *Montpellier*, évêché.

LE BASSIN DU VAR ne comprend également qu'un département, DANS LA PROVENCE,
Var : chef-lieu, *Draguignan*.

Une partie des six provinces suivantes : *Maxima Sequanorum* ; *Lugdunensis* 1^a :, *Viennensis* 2^a :, *Narbonensis* 1^a *et* 2^a *et Alpes maritimæ*, étaient comprises dant là partie de la France que nous venons de décrire.

Les principaux peuples de ces provinces étaient SEQUANI, vil. *Vesontio* (Besançon) ; ŒDUI, vil. *Augustodonum* (Autun) ; SEGUSIANI vil. *Lugdunum* (Lyon) fondé par les Romains ; ALLOBROGES, vil. *Vienna* (Vienne) ; MASSILIENSES, vil. *Massilia* (Marseille) fondée par une colonie de Phocéens 600 ans avant Jesus-Christ ; VOLCÆ ARECOMICI, vil. *Nemausus* (Nîmes) ; SALYES, vil. *Aquæ Sextiæ* (Aix) ; AVANTICI, vil. *Dinia* (Digne).

Les principales montagnes étaient : *Vogesus mons*, *Jura*, *Alpes*.

Les principaux fleuves : *Rhodanus*, *Arar*, *Isara*, *etc.*

XII. *Espagne. — Limites. — Division. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Iles en Europe qui dépendent de l'Espagne.*

Portugal. — Limites. — Division. — Rivières. — Montagnes. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géographie ancienne de l'Espagne et du Portugal.

L'ESPAGNE est bornée au *nord* par les Pyrénées et le golfe de Gascogne : à l'*ouest* par l'océan Atlantique et le Portugal ; au *sud* par l'océan Atlantique, le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée ; à l'*est* par la Méditerranée. Elle a 240 lieues de long sur 200 de large.

On divise l'Espagne en quatorze provinces dont plusieurs portaient autrefois le nom de royaumes. Au nord sont la *Navarre*, la *Biscaye* et les *Asturies* ; à l'ouest l'*Estramadure* et la *Galice* ; au sud l'*Andalousie, Grenade*, *Cordoue*, *Jaen* et *Murcie* ; à l'est l'*Aragon* et la *Catalogne* ; au milieu, *Léon* et les deux *Castilles*.

Les principaux fleuves sont : l'*Ebre*, le *Guadalquivir*, la *Guadiana*, le *Tage*, le *Douro*, le *Minho* et le *Tinto*.

Les principales montagnes sont: les *Pyrénées*, qui s'étendent depuis la baie de Biscaye jusqu'à la Méditerranée, et qui ont près de 67 lieues de longueur : les montagnes appelées *Cantabriennes*, continuation des Pyrénées ; elles vont se terminer à l'Océan Atlantique, au S. du cap Finistère. La montagne qui porte le nom de *Mont-Serat*, est particulièrement digne de l'attention.

L'Espagne était autrefois très-peuplée ; mais elle l'est bien moins aujourd'hui : on n'évalue qu'à 16 millions le nombre de ses habitans.

Le gouvernement est monarchique et absolu. Le roi a titre *de majesté catholique*, qui fut donné par le pape Alexandre VI, à Ferdinand V, roi d'Aragon. Son fils ainé porte celui de prince des Asturies, les autres fils et filles du roi ainsi que les enfans du prince des Asturies sont infans et infantes d'Espagne. Les filles succèdent à la couronne au défaut de mâles.

La religion catholique est dominante. Aucune autre n'est tolérée.

Les villes principales sont. *Bilbao*, *Oviédo*, *Compostelle*, *Séville* la plus grande ville de l'Espagne, *Cordoue*, *Grenade*, *Murcie*, *Valence*, *Barcelone*, *Sarragosse*, *Burgos*, *Valladolid*, *Léon*, *Madrid*, capitale de toute l'Espagne; *Tolède*, *Grenade* fameuse par le séjour des Maures et des Arabes.

L'Espagne possède dans la Méditerranée, les ÎLES BALÉARES, qui comprennent: *Majorque*, *Minorque*, *Ivica*, *Formentara*, île inhabitée, limite méridionale du méridien, mesuré par les Français.

Le PORTUGAL est borné au *nord* et à l'*est* par l'Espagne, au *sud* et à l'*ouest* par l'Océan. On le divise en six provinces: au *nord*, Entre Minho-et-Douro, Tralos-Montes; au centre, Bera, l'Estramadure portugaise; au *sud*, l'Alentejo et les Algarves.

Les principales rivières sont: le *Minho*, le *Douro*, le *Tage* et la *Guadiana*.

Les montagnes sont le prolongement des chaînes d'Espagne.

La population du Portugal est de 3,600,000 habitans catholiques.

Le gouvernement est monarchique constitutionnel.

On compte parmi les principales villes : *Braga*, *Bragance*; cette ville, capitale de la province Tralos-Montes, a donné son nom à la famille actuellement régnante, qui fut portée sur le trône par la révolution de 1640; *Coïmbre*, ancienne résidence des rois; *Lisbonne*, capitale du royaume; *Elvas*, *Tavira* et *Faro*.

Les Romains divisaient l'*Espagne* appelée aussi *Ibérie* en trois parties: la *Provincia Tarraconensis* ainsi nommée de *Tarraco* (Tarragone), qui en était la métropole; la *Bœtica*, ainsi nommée du fleuve Bœtis (le Guadalquivir), qui l'arrose; et la *Lusitania*.

La *provincia Tarraconensis* appelée aussi *l'Espagne intérieure* et *supérieure* comprenait toute l'Espagne actuelle, exepté les royaumes de Grenade et d'Andalousie; la *Bœtica* comprenait ces deux provinces; la *Lusitania* comprenait le Portugal, qui est maintenant un état particulier.

Les principales villes de la provincia Tarraconensis étaient : *Tarraco* (Tarragone), *Barcino*(Barcelonne), *Cæsarea Augusta* (Sarragose), *Pompelo* (Pampelune), *Toletum* (Tolède), *Carthagonova* (Carthagène), *Mantica* (Madrid), *Saguntus* (Sagonte), *Numantia*(Numance).

Les principales villes de la Bœtica étaient : *Malaca* (Malaga), *Corduba* (Cordoue), *Hispalis* (Séville), *Gades* (Cadix).

Les villes principales de la *Lusitania* (Portugal), étaient: *Salamantica* (Salamanque), *Conimbriga* (Coïmbre), *Olisippo* (Lisbonne), *Pax Julia* (Béja).

XIII. *Iles Britanniques. — Division en grandes et petites.— Quelles sont les principales? — Division de la Grande-Bretagne en deux contrées.—Population général des îles Britanniques.*

Angleterre.— Limites.— Division.— Rivières.— Canaux. — Chaînes de montagnes. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. —Géographie ancienne de l'Angleterre.

Les Iles Britanniques renferment deux grandes îles, la *Grande-Bretagne*, qui comprend l'*Angleterre* et l'*Ecosse*; l'*Irlande* et plusieurs petites îles dont les principales sont: les *îles de Schetland*, les *Orcades* et les *Hébrides* ou *Westernes*.

La population totale des Iles Britanniques est d'environ 20 millions d'individus, dont 15 millions pour la Grande-Bretagne, avec les petites îles, et 5 millions pour l'Irlande.

L'Angleterre est bornée au *nord*, par l'Ecosse; à l'*ouest* par la mer d'Irlande, au *sud* par la Manche, et à l'*est* par la mer d'Allemagne.

Ce royaume se divise en *Angleterre à l'orient*, et *principauté de Galles à l'occident.*

La première contient quarante comtés ou *Shires*, et la seconde douze, qui portent presque tous le même nom que leur capitale. Des juges parcourent chaque année les comtés pour l'administration de la justice.

L'Angleterre est arrosée par la *Tamise*, la *Severn* qui coule au sud-ouest; l'*Humber*, grossi de la *Trent* et de l'*Ouse*; la *Tweed*, sur la frontière de l'Ecosse.

Quoique l'Angleterre offre à chaque pas des collines agréables, elle a peu de montagnes. Les plus remarquables sont: le *Pic* en *Derbyshire*, l'*Endle* en *Lancastshire*, les *Wolds* en *Yorcksire*, le *Plinlimmon* et le *Snowdon* dans la *principauté de Galles.*

On évalue la *population* de l'Angleterre à 12 millions d'habitans et son revenu à 1, 291, 000, 000 fr.

Le *gouvernement* est monarchique constitutionnel hé-

réditaire même pour les femmes. Le pouvoir du roi est tempéré par le parlement divisé en chambre haute et chambre des communes. La première est composée des archevêques, évêques et pairs du royaume ; il y a quarante-cinq pairs écossais, cent irlandais ; le reste pour l'Angleterre. La seconde est composée de six cent cinquante-huit députés des provinces ou villes.

La *religion* du pays est la secte de Calvin, avec quelques modifications. On a conservé la hiérarchie ecclésiastique et les ornemens sacerdotaux ; cette secte a pris le nom de *religion anglicane*, ou *épiscopale*, ou *haute église*.

Les *villes principales* sont: *Yorck*, *Manchester*, *Lancastre*, *Bristol*, *Oxfort*, célèbre par son université, *Londres*, capitale de tout le royaume et du comté de Middlesex, sur la Tamise, que l'on passe sur cinq ponts, dont les plus beaux sont ceux de Westminster et de Waterloo ; c'est une des villes les plus peuplées du monde : elle renferme 1, 129, 000 habitans. *Cantorbéry*, *Douvres*, en face Calais, *Carnavan*, *Cerdigan*.

Les ILES BRITANNIQUES (Insulæ Britannicæ) étaient autrefois divisées en deux parties, *Hibernia* (l'Irlande), et *Britannia* (la Bretagne).

La *Bretagne* ou *Albion* a cause de la blancheur de ses côtes, se divisait en deux parties, le *pays des Pictes* ou *Calédoniens* et la *Bretagne romaine*.

L'*Angleterre* était comprise dans la Bretagne romaine et s'appelait *Provincia Romana*. Ses villes étaient *Luguvallum* (Carliste), *Eboracum* (Yorck), *Deva* (Chester), *Lindum Colonia* (Lincoln), *Ruta* (Leicester), *Londinium* (Londres), *Dubris* (Douvres), Voliba (Falmouth), *Durovernum* (Cantorbéry).

Cette province était arrosée par la Tina (la Tyne), par l'*Abus* (l'Humber), par la *Sabrina* (Severn) ; et par la *Tamesis* (Tamise).

Les *principales îles* étaient : *Glota* (Arran), *Mona* (Anglesy), *Monobia* (Man), *Cassiterides insulæ* (îles sorlingues ou de Scilly).

XIV. *Ecosse. — Limites. — Division. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Population. — Villes principales. — Groupes d'îles qui avoisinent l'Ecosse. — Géographie ancienne de cette partie de la Grande-Bretagne.*

Irlande. — Limites. — Division. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Population. — Principales villes. — Géographie ancienne de l'Irlande.

L'Ecosse, qui occupe la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, est séparée de l'Angleterre par la Tweed à l'*est*, et par le golfe de Solway à l'*ouest*.

On la divise en *trente-trois comtés* que l'on distingue en dix-huit méridionaux et en quinze septentrionaux par rapport au *Tay* qui les sépare : *Aberdéen*, *Ayr*, *Angus*, *Argyle*, *Bamff*, *Bute*, *Clacmanan*, *Cromarty*, *Caithness*, *Dumbarton*, *Dumfries*, *Edimbourg*, *Five*, *Hadington*, *Inverness*, *Kinross*, *Kirendbright*, *Lanerk*, *Linlithgow*, *Méarns*, *Merse*, *Murray*, *Nairn*, *Orcades*, *Peebless*, *Perth*, *Renfrew*, *Boss*, *Roxborough*, *Seilick*, *Stirling*, *Kuteuland*, *Wigtown*. Chaque comté se divise en baillages à la tête de chacun desquels est un schérif.

Ses *principales rivières* sont : la *Tweed*, le *Tay*, le *Don*, la *Clyde*, le *Dée*, l'*Esk*, le *Forth*.

Il a en Ecosse beaucoup de montagnes qui sont d'une forme pittoresque et d'une grande hauteur.

La principale chaîne, qu'on nomme les *côtes des Grampian*, traverse presque entièrement le royaume. Une autre chaîne nommée *côtes de Pentland*, passe à travers le comté d'Argyle, et traverse presque entièrement le royaume ; une troisième chaîne, appelée *Lammer-Moor*, s'élève du voisinage de la côte orientale, et s'étend à l'ouest jusqu'au comté de Merse. On voit encore en Ecosse plusieurs montagnes détachées que l'on désigne quelquefois par le nom celtique *Lawes*.

La *population* de l'Ecosse est évaluée à *deux millions d'habitans*. Ceux de la partie montagneuse ont conservé

les mœurs et les goûts de leurs ancêtres, ainsi que leur langage, appelé la langue *Erse*, dans laquelle Ossian à composé ses poëmes. La religion réformée sous le nom d'Eglise Presbytérienne y est dominante.

Les villes principales sont: EDIMBOUG, près du golfe de Forth, capitale de l'Ecosse, *Glascow*, *Saint André*, *New-Aberdeen*, *Old-Aberdeen*, *Berwick*, la dernière du côté de l'Angleterre.

Les îles voisines de l'Ecosse sont : les *Orcades*, au nombre de soixante, les îles de *Shetland*, au nombre de quarante-six, et les *Hébrides* ou îles *Westernes* qui sont très nombreuses, et parmi lesquelles on distingue spécialement *Lewis*, *Jura*, *Sky*, *Mull*, *Ila*, *Jaffa*, où se trouve la fameuse grotte de *Fingal*; *Bute* et *Arran*

L'*Ecosse* étoit nommée par les anciens *Caledonia*; ses habitans s'appelaient *Picti*.

Les principales rivières étaient *Glota* (la Clyde), *Novius* (le Nid), *Tuæsis* (Avon).

Parmi les villes les plus considérables, on comptait: *Victoria* (Sterling), *Alata Castra* (Edimbourg).

Les *îles* qui dépendaient des Pictes étaient *Thule*, *Orcades* (îles Orcades), *Ebudes* (îles Hébrides ou Westernes), *Epidium* (îles Isla).

L'IRLANDE est bornée au *nord*, à l'*ouest* et au *sud* par l'Océan atlantique, et à l'*est* par la mer d'Irlande qui la sépare de l'Angleterre.

Cette île se divise en quatre grandes provinces, suivant les quatre points cardinaux : l'*Ulster* ou *Ultonie*, au *nord*, qui renferme dix comtés; le *Connaught*, ou *Connacie*, à l'*ouest*, qui en a cinq; le *Leinster*, ou *Lagénie*, à l'*est*, qui en a onze, et le *Munster*, ou *Momonie*, au *sud*, qui en comprend six.

Les principales rivières sont: la *Bann*, qui se jette dans l'Océan au nord, la *Boyne*, qui se jette dans l'Océan, à l'est; le *Blackwater*, au sud; le *Shannon*, à l'ouest.

Le sol, plat en grande partie, consiste en plaines riches et fertiles, baignées par de grandes et belles rivières, et agréablement diversifiées par des collines ondoyantes et couvertes de verdure jusqu'à leur sommet.

On distingue cependant les montagnes de *Mowme* et d'*Iveagh* dans le comté de *Down*.

La *population* de cette contrée est évaluée à environ 6 *millions* d'habitans, dont une grande partie est catholique.

Les principales villes sont : Dublin, capitale sur la Liffey, la seconde cité du royaume, *Corck*, *Limerick*, *Galloway* et *Kilkenny*.

Les Romains avaient donné à l'Irlande le nom d'*Hybernia*. L'île était divisée entre plusieurs petits princes qui se faisaient souvent la guerre. La principale nation était les *Brigantes*, qui en occupaient la partie méridionale. On y trouvait aussi les *Manapii*.

Le fleuve principal était *Senus* (le Shannon).

La ville la plus remarquable était *Eblana* (Dublin).

XV. *Royaume des Pays-Bas. — Limites. — Division. Rivières. — Canaux. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géographie ancienne du royaume des Pays-Bas.*

Le royaume des Pays-Bas, récemment formé des *Pays-Bas*, de la *Hollande*, de la *principauté de Liége*, et donné en souveraineté au prince d'Orange Nassau, qui a pris le titre de roi, est borné au *nord* par la mer d'Allemagne et le royaume de Hanovre, à l'*ouest* par la Manche, au *sud* par le royaume de France, à l'*est* par le grand duché du Bas-Rhin.

On divise le royaume en quatre parties principales : la *Hollande*, qui contient huit provinces, la *Belgique*, qui en renferme un égal nombre, le *pays de Liége* et le *grand duché de Luxembourg*. Cette dernière province appartient à la confédération germanique.

Les principales rivières sont : la *Meuse*, l'*Escaut*, la *Sambre* et le *Rhin*, qui s'y partage en plusieurs branches. Plusieurs autres rivières plus petites et un grand nombre de canaux, se déchargent dans celles que nous venons de nommer.

La population est de 5,560,000 habitans, dont 3 millions environ pour la Belgique et le reste pour la Hollande.

Les Hollandais sont protestans et calvinistes ; les Belges sont catholiques.

Le gouvernement est monarchique représentatif.

Les *villes principales de la Hollande* sont : AMSTERDAM, capitale du royaume des Pays-Bas, *Groningue*, *Harlem*, *Lahaye*, résidence habituelle du roi, *Rotterdam*, sur la Meuse, que les plus gros vaisseaux peuvent remonter, patrie d'Eraste, *Utrecht*, fameuse par l'union de 1579, qui fut le fondement de la république des Provinces-Unies, et par le congrès de 1713, qui pacifia l'Europe.

Les *villes les plus importantes de la Belgique* sont : BRUXELLES, seconde capitale du royaume des Pays-Bas ; *Anvers*, *Gand*, *Malines*, *Ostende* et *Maëstricht*.

On distingue encore *Liège* et *Luxembourg*, dans le pays de Liège et le duché de Luxembourg.

Les Pays-Bas faisaient autrefois partie de la Gaule et de la Germanie.

Les peuples étaient appelés *Frisii*, *Batavi*, *Manapii*, *Toxandri*, *Tungri*, *Nervii*, etc.

Parmi les villes les plus considérables, se trouvaient : *Lugdunum Batavorum* (Leyde), *Turnacum* (Tournay), *Noviomagus* (Nimègue).

XVI. *Royaume de Danemark. — Quels sont les pays qui le composent ? — Quelles sont ses parties en terre ferme ? — Iles principales. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géograpie ancienne du Danemark.*

Suède, avec la Norwège. — Limites. — Division. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géographie ancienne de la Suède.

Le DANEMARK est borné à l'*est* par la mer Baltique, à l'*ouest* et au *nord* par l'Océan, et au *sud* par l'Allemagne ; il se divise en terre ferme et en îles.

La *terre ferme* est une presqu'île qu'on nomme le *Jutland*, et qui se partage en *Nord-Jutland*, *Sud-Jutland*, ou *duché de Sleswick* et *duché de Holstein*.

Les *îles principales* sont : l'île de *Séeland*, celles de *Funen* ou *Fionie*, d'*Alsen*, de *Langeland*, *Féméren*, *Laland*, *Falster*, l'*Islande* et les îles de *Féroë* ou *Faroë*.

La *population* du Danemark est de 2, 500, 000 habitans, dont la plupart professent le luthéranisme : son gouvernement qui avait été électif et aristocratique jusqu'en 1660, est devenu depuis héréditaire et monarchique.

Les *villes principales* sont : *Altena*, *Kiel*, COPENHAGUE, capitale du Danemark, *Elseneou*, *Wiborg*, *Skanderbourg*.

La *presqu'île du Jutland* s'appelait autrefois la *Chersonèse-Cimbrique*, du nom des *Cimbres*, ses premiers habitans. On ignore comment se nommaient alors les îles adjacentes : le nom moderne de *Danemark*, donné à la presqu'île et aux îles voisines, vient des *Danois*, dernier peuple qui a demeuré et qui demeure encore dans ce pays.

Le ROYAUME DE SUÈDE occupe toute la Péninsule comprise entre la mer Baltique, la mer Glaciale, la mer Blanche et l'océan Atlantique. il se compose de la *Suède* et de la *Norwège*.

La SUÈDE se divise en quatre grandes provinces : la *Gothie* au sud, la *Suède propre* au milieu, la *Bothnie* autour du golfe de ce nom et la *Laponie* au nord.

Les *principales villes de la Suède* sont : *Stockholm* sur le lac Meler, capitale du royaume, *Opsal*, lieu ordinaire du couronnement des Rois, *Gothembourg*, port de mer, ville la plus commerçante après Stockholm ; *Calmar*, célèbre par le traîté de 1379, en vertu duquel les trois royaumes du nord furent réunis.

La population de la Suède est évaluée à 3,300,000 habitans.

La NORWÈGE est séparée de la Suède par la grande chaîne des Dofrines ; elle est divisée en cinq gouvernemens du sud au nord, savoir : *Christiansand*, *Aggerhus*, *Berghen*, *Dronthein*, *Wardhus*.

Les *lacs principaux* du royaume de Suède sont : le *lac Wenner*, le *lac Welter*, le *lac Meler*.

Ses *montagnes* sont les grandes *chaînes des Dofrines*.

La *population* de la Norwège est de 900,000 habitans.

La Suède et la Norwège, quoique réunies sous le même souverain, ont des constitutions distinctes et des assemblées indépendantes; on y professe, comme en Danemark, la *religion luthérienne*.

Les *villes principales* de la Norwège sont: *Christiandsan*, *Christania*, capitale de la Norwège et de la province d'Aggerhus *Berghen*, *Dronthein*.

La *Suède*, jointe à la *Norwège*, s'appelait autrefois la *Scandinavie*; son nom moderne vient des *Suèves*, peuples qui l'habitaient dans le moyen âge. Les anciens connaissaient si peu la Scandinavie, qu'ils la prenaient pour une île, ils supposaient que la mer, qui s'étend au-delà, était toujour glacée. C'est par cette raison qu'ils l'appelaient *Mare Pigrum* (mer paresseuse). Ils connaissaient Bergo (Berghen), port de mer de la Norwège.

XVII. *Russie en général.—Russie d'Europe en particulier.—Limites.—Division.—Principales rivières,—Chaînes de montagnes.—Population.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales.*

Nouveau royaume de Pologne.—Limites.—Population.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales.—Quelle était l'étendue de l'ancienne Pologne?—Géographie ancienne de la Russie d'Europe et de la Pologne.

L'*empire de Russie* le plus vaste du monde, s'étend de la mer Baltique, à l'ouest, jusqu'à l'océan pacifique à l'est, espace de 3,700 lieues de longueur, sur une largeur de plus de 600 lieues.

Il tient sous sa domination une grande partie de l'Europe, et près d'un tiers de l'Asie, c'est-à-dire la neuvième partie de la terre ferme et la vingt-huitième du globe. Sa population est de 47 millions d'habitans, ce qui ne fait que 240 par lieue carrée. Sur cette population on compte environ 36 millions de chrétiens de l'é-

glise grecque orientale ; 6 millions de catholiques et Grecs unis ; 2 millions et demi de luthériens ; 230,000 juifs, etc.

Cet empire comprend la Russie d'Europe, la Russie d'Asie et le nouveau royaume de Pologne.

La Russie d'Europe a pour bornes, au *nord*, la mer Glaciale ; à l'*occident*, la Suède, la mer Baltique, la Prusse, le nouveau royaume de Pologne, et les états autrichiens ; au *midi*, la Turquie d'Europe et la mer Noire ; à l'*orient*, la Russie d'Asie.

Elle peut se partager en partie septentrionale, partie du centre, partie du sud, partie de l'est, partie du sud-est et partie de l'ouest. Chacune de ces parties se subdivise en gouvernemens.

Ses *lacs* les plus considérables sont : le *Ladoga*, le *Peipus*, et l'*Onéga*.

Ses principaux fleuves sont : le *Wolga*, la *Dwina*, la *Petzora*, la *Duna*, le *Don*, le *Dniéper* ou *Boristhène*, et la *Néwa*.

La Russie est en général un pays plat, excepté vers le nord-est, où sont les *monts Poyas*, que l'on croit être les *monts Riphées* des anciens. On trouve encore au sud les montagnes de la Crimée, et non loin de saint-Pétersbourg les chaînes peu élevées de *Valdaï*.

La *population* de la Russie d'Europe est évaluée à 36,000,000 d'habitans. Elle peut mettre 800,000 hommes sous les armes.

Le *gouvernement* de l'empire russe est une monarchie absolue, héréditaire, même pour les femmes. Les souverains portent les titres d'*empereur*, d'*autocrate* et de *czar*. Le sénat, institué au commencement de notre siècle, forme une cour ou tribunal suprême, pour l'exécution des lois.

La nation est partagée en deux grandes classes, les *nobles* et les *serfs* : les marchands et les étrangers forment des classes distinctes.

Les principales villes sont Saint-Petersbourg, à l'embouchure de la Néva, dans le golfe de Finlande, capitale, bâtie par Pierre-le-Grand ; *Nowogorod* ; *Moskou*, sur la Moscowa, seconde ville de l'empire ; *Kiow*, sur

le Dniéper; *Caffa*; *Odessa*, sur la mer Noire; *Smolensk*, *Riga*, *Perm*, *Wiatka*, *Orembourg*, *Kasan*, *Saratow*; *etc.*

Le NOUVEAU ROYAUME DE POLOGNE a été formé en 1815; il est borné au *nord* et à l'*ouest* par la Prusse, à l'*est* par la Russie, au *sud* par la Galitzie. Sa *population* est de 3,404,000 habitans; il est sous la domination de l'empereur de Russie, qui le fait gouverner par un vice-roi. Le *catholicisme* en est la religion dominante. On le divise en huit provinces ou waivodies.

Les villes principales sont: *Varsovie*, sur la Vistule, capitale du royaume et résidence du vice roi; *Cracovie* villes libre et indépendante, dont la cathédrale renferme les tombeaux de la plupart des anciens rois de Pologne; *Sandomir*, à l'embouchure du sant dans la Vistule: *Augustow*, *Kalisch*, *Plosco*, *Lublin*.

La *Pologne* était autrefois un royaume qui avait plus de deux cent vingt lieues de long; on la divisait en trois grandes parties, la *grande Pologne*, la *petite Pologne* et la *Lithuanie*. Le gouvernement était monarchique et électif. Elle fut démembrée en 1773, 1793 et 1795 dans trois partages successifs, par la Prusse, la Russie et l'Autriche, qui s'emparèrent chacune d'une portion de ses provinces.

La RUSSIE D'EUROPE faisait autrefois partie de la *Sarmatie européenne*; son nom moderne de Russie vient des *Rhuteni*, un des anciens peuples qui l'habitaient; celui de *Moscovie* vient de *Moskow*, son ancienne capitale. Cet empire était très-peu connu des anciens.

Les *principaux peuples* de cette vaste contrée étaient les *Estiens*, vers l'embouchure de la Vistule; les *Borussiens*, les *Roxolans*, les *Gélons* aux environs de *Kioff*, etc.

La *Chersonnèse taurique* (Crimée) faisait partie de la Sarmatie. Ses principales villes étaient *Chersonesus*, près de Sébastopol; *Taphœ* (Précop), *Théodosia*, (Caffa), *Carocondamas*, qui a conservé son nom; *Tanaïs*, (Asof), à l'embouchure du fleuve de ce nom.

XVIII. *Etats du roi de Prusse.—Quelles sont les principales parties qui constituent les états de ce souverain? — Pays qui font partie de la confédération germanique.—Pays qui en sont indépendans.— Limites et population des principales parties. — Rivières. — Population générale. — Gouvernement. — Religion.—Villes principales. — Géographie ancienne des différentes parties du royaume de Prusse.*

Le ROYAUME DE PRUSSE est borné au *nord* par la mer Baltique ; au *sud*, par la Moravie et la Bohême ; à l'*est* par le royaume de Pologne et par la Galitzie ; à l'*ouest*, par les royaumes de Hanovre et de Saxe.

Les *états prussiens se divisent* en deux classes : l'une qui fait partie de la confédération germanique, et l'autre qui n'en fait point partie.

Les *provinces de la Prusse qui font partie de la confédération germanique* sont: le *grand-duché de Brandebourg*, à l'est et au nord du duché de Saxe ; il renferme 180,000 habitans ; la *Poméranie* au nord du grand-duché de Brandebourg ; le *grand-duché du Bas-Rhin*, qui comprend l'*ancien évêché de Munster*, *l'ancien duché de Clèves*, *Berg* et plusieurs autres districts ; le *duché de Saxe*, au nord du royaume de Saxe, formé en 1814 ; le *duché de Silésie*, cédé par l'Autriche en 1742.

Les *provinces qui ne font pas partie de la confédération germanique* sont : à l'est de la Poméranie, la *Prusse occidentale* ; à l'est de la précédente, la *Prusse orientale* ; au sud de la précédente, le *grand-duché de Posen* composé de la partie de la Pologne qui est restée à la Prusse d'après les derniers traités.

Les *principaux fleuves* sont : la *Vistule*, l'*Oder*, l'*Elbe*.

La *population générale* de la Prusse est d'environ 12 millions d'habitans qui professent le luthéranisme et le calvinisme.

Le *gouvernement* est monarchique et héréditaire.

Les *villes principales* sont : BERLIN, capitale du grand-duché de Brandebourg ainsi que de tout le royaume ;

Francfort-sur-l'Oder, célèbre par ses foires; *Stettin*, capitale de la Poméranie prussienne; *Munster*, fameuse par le traité de paix de 1648, capitale de l'ancien évêché de Munster; *Cologne*, sur la rive gauche du Rhin; *Aix-la-Chapelle*, où Charlemagne avait fixé le siége de son empire; *Coblentz*, au confluent du Rhin et de la Moselle; *Kœnigsberg*, port de mer à l'embouchure de la Prégel; *Tilsitt*, sur le Niémen; *Dantzick*, port de mer à l'embouchure de la Vistule; *Posen*, sur la Warta; *Gnesne*, au nord-est de Posen, la première ville bâtie en Pologne : on y couronnait autrefois les rois de ce pays.

Les *îles de Rugen*, *Usedon* et *Wollin*, dans la mer Baltique, appartiennent à la Prusse.

La *Prusse* faisait autrefois partie de la Sarmatie européenne; ses habitans s'appelaient *Borusses*, et c'est d'eux qu'est venu le nom moderne de *Prusse*.

Les peuples qui habitaient les côtes de la mer Baltique, l'île de Rugen, la Poméranie, la Prusse occidentale, le grand-duché de Mecklenbourg, avaient le nom de *Vindili* (Vindiles), *Rugii* (Rugiens), *Burgundiones* (Bourguignons), *Langobardi* (Langobards), et étaient compris sous la dénomination générale de *Suevi*.

Ces contrées étaient appelées *Germania inter Albim et Vistulam* (Germanie entre l'Elbe et la Vistule), ou *Suevia* (pays des Suèves).

Les *fleuves* de cette contrée étaient : *Vistula* (la Vistule), *Viadrus* (l'Oder), *Albis* (l'Elbe).

On comptait parmi les villes principales : *Confluentes* (Coblentz), *Colonia Agrippina* (Cologne), *Augusta Trevorum* (Trèves).

XIX. *Empire d'Autriche.—Quelles sont les principales parties qui constituent les états de l'Empereur d'Autriche? — Pays qui font partie de la confédération Germanique.— Pays qui en sont indépendans.— Limites et population.— Principales rivières. — Chaînes de montagnes. — Gouvernement. — Religion.— Villes principales.— Géographie ancienne des différentes parties des états de l'Empereur d'Autriche.*

L'EMPIRE D'AUTRICHE est borné à *l'est* par la Turquie d'Europe; au *nord*, par le royaume de Pologne et la Prusse; à l'*ouest*, par la Bavière, la Suisse et le Piémont; au *sud*, par Modène, Parme, les états du pape et la mer Adriatique.

On peut diviser les états de l'empereur d'Autriche en trois classes: *états qui font partie de la confédération germanique; états qui n'en font point partie; états italiens.*

LES ÉTATS QUI FONT PARTIE DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE sont au nombre de six et ont une population de 9,600,000 habitans: 1° l'*Autriche*, *proprement* dite, qu'on divise en haute et en basse, *bornée* au *nord* par la Bohême et la Moravie, à l'*est* par la Hongrie, au *sud* par la Styrie, à l'*ouest* par la Bavière; 2° la *Styrie haute et basse*, au *sud* de l'Autriche; 3° la *Carinthie*, au *sud-ouest* de la précédente; 4° *la Carniole*, au *sud* de la précédente; 5° l'*Istrie autrichienne*, au *sud-ouest* de la précédente; 6° le *Tyrol*, au *sud-ouest* de l'Autriche.

LES ÉTATS QUI NE FONT PAS PARTIE DE LA CONFÉDÉRATION sont: 1° *la Gallitzie, située à l'est* de la Silésie autrichienne, et renfermant 2,000,000 d'habitans; 2° la *Bohême*, royaume enclavé entre la Saxe, la Bavière, l'Autriche et la Silésie, et ayant près de 3,000,000 d'habitans; 3° la *Moravie*, à l'*est* de la Bohême, ayant environ 1,200,000 habitans; 4° la *Silésie autrichienne*, *au nord-est* de la Moravie, avec une population de 300,000 habitans; 5° la *Hongrie*, royaume situé au sud de la Gallizie, ayant une popula-

tion de 9,000,000 d'habitans, et *se divisant en six provinces* : la *Haute-Hongrie*, la *Basse-Hongrie*, la *Transylvanie*, la *Buchownie*, l'*Esclavonie*, la *Croatie*; 6° *le royaume d'Illyrie*, au *sud* de la Hongrie, *comprenant*, outre la Carinthie, la *Carniole* et l'*Istrie* faisant partie de la confédération, la *Croatie méridionale*, le *Frioul autrichien*. la *Dalmatie vénitienne*, la *Dalmatie autrichienne* et l'*Istrie vénitienne*.

Les *îles* qui dépendent de ces provinces sont : *Cherzo*, *Brazza*, qui a plus de vingt lieues de tour, *Lizina*, *Osoro*, *Paglo* et *Véglia*, la plus belle et la mieux peuplée de toutes ces îles connues sons le nom d'*Illyriennes*.

Les possessions de l'Autriche dans le Milanais et l'état de Venise portent le nom de royaume Lombardo-vénitien; il renferme 4,300,000 habitans et se compose du *Milanais*, du *duché de Mantoue*, de la *Valteline* et du *pays vénitien*.

La *population* de l'empire d'Autriche est évaluée à 30,000,000 d'habitans, dont plus de 20,000,000 catholiques, le reste luthériens, juifs, etc.

Les *principaux fleuves* sont : le *Danube*, le *Pô*, *etc*.

Les *chaînes de montagnes* sont : les *monts Krapacks*, les *Alpes*.

Le gouvernement est monarchique et héréditaire; le souverain porte depuis 1804 le titre d'empereur d'Autriche.

Les *villes principales* sont : VIENNE, sur le Danube, capitale de tout l'empire et résidence de l'empereur; *Laybach* célèbre par le congrès de 1820; *Trente*, sur l'Adige, fameuse par le concile générale qui s'y tint en 1545 contre les protestans; *Inspruch*, dans le Tyrol; *Prague*, en Bohême; *Olmutz*, en Moravie; *Troppau*, en Silésie; PRESBOURG, en Hongrie; *Agram*, en Croatie; *Milan*, *Mantoue*, *Venise*, *Vérone*, dans le royaume Lombardo-vénitien.

Les principales provinces qui font actellement partie de la confédération germanique s'appelaient chez les anciens *Pannonia* (Basse-Autriche), *Noricum* et *Rhætia* (le Tyrol), *Istria* (l'Istrie).

Les états qui ne font point partie de la confédération germanique étaient : Boii et Marcomanni (la Bohême), *Suevia* (la Moravie), *Pannonia* et *Dacia* (la Hongrie et la Transylvanie), *Illyria* (l'Illyrie).

Le *Milanais autrichien* avait le nom de *Gallia Transpadana*, et le *pays vénitien* celui de *Venitia propriè dicta*.

Les montagnes étaient : *Montes Hercynii* (Krapacks), *Alpes* (les Alpes).

Les *fleuves principaux* étaient : *Danubius* seu *Ister* (le Danube), *Padus* (le Pô), *Athesis* (l'Adige).

Les *villes les plus considérables* étaient : *Vindobona* (Vienne), *Tridentinum* (Trente), *Æmona* (Laybach), *Tergestus* (Trieste), *Jadera* (Java), *Epidaurus*, près de Raguse, *Mediolanum* (Milan), *Mantua* (Mantoue), *Verona* (Vérone).

XX. *Confédération germanique.—États qui la composent.—Citer les royaumes, grands-duchés, états inférieurs et villes libres.—Limites des pays qui composent la confédération.—Étendue.—Population générale.—Gouvernement.—La diète.—Lieu d'assemblée.—Villes principales.—Géographie ancienne des pays de la confédération, et particulièrement division par cercles de l'ancienne Allemagne.*

L'Allemagne présente une agrégation de plusieurs provinces, royaumes et villes libres, qui forment la confédération germanique, liée pour la sûreté commune. Elle est composée de trente-neuf états. Le chef de la confédération est l'empereur d'Autriche. Les affaires ordinaires sont confiées à une diète fédérative de dix-sept membres, présidée par un député de l'Autriche; mais pour les affaires importantes qui regardent les lois fondamentales. la diète se forme en assemblée générale de soixante-neuf membres. Les députés des petits états ont tous une voix; les députés des états principaux ont deux, trois ou quatre

suffrages. Le lieu d'assemblée de la diète est Francfort sur le Mein.

La POPULATION TOTALE des états de la confédération germanique est d'environ 30,000,0000 d'habitans catholiques, protestans, juifs, etc.

Nons allons indiquer les états de la confédération, dans l'ordre où ils sont nommés dans l'acte du congrès de Vienne, avec leur population.

1° *Autriche*, pour ses possessions qui ont anciennement appartenu à l'empire germanique	9,482,227 hab.
2° *Prusse*, pour ses possessions dépendantes autrefois de l'empire germanique.	7,923,439.
3° *Saxe*.	1,192,646.
4° *Bavière*.	3,560,000.
5° *Hanovre*.	1,305,251.
6° *Wurtemberg*.	1,395,462.
7° *Bade*.	1,003,600.
8° *Hesse électorale*.	578,501.
9° *Hesse-Darmstadt*.	619,480.
10° *Hesse-Hombourg*.	19,286.
11° *Holstein* (Danemarck).	350,970.
12° *Luxembourg* (royaume des pays-Bas).	214,052.
13° *Grand-duché* de Brunswich.	209,527.
14° *Mecklembourg-Schwerin*.	357,308.
15° *Mecklenbourg-Strélitz*.	71,769.
16° *Nassau*.	302,769.
17° *Saxe-Weimar*.	201,450.
18° *Saxe-Gotha*.	183,682.
19° *Saxe-Cobourg*.	79,336.
20° *Saxe-Meinungen*.	56,269.
21° *Saxe-Hildburghausen*.	29,706.
22° *Oldembourg*.	217,769.
23° *Anhalt-Dessau*.	53,013.

24° *Anhalt-Bernbourg.*	35,190.
25° *Anhalt-Kœthen.*	30,640.
26° *Schwarzbourg-Sondershausen.*	45,117.
27° *Schwarzbourg-Rudolstadt.*	53,937.
28° *Hohenzollern-Hechingen.*	14,820.
29° *Hohenzollern-Sigmaringen,*	38,490.
30° *Lichtenstein*	5,546.
31° *Waldeck.*	51,857.
32° *Reuss* (branche aînée).	19,850.
33° *Reuss* (branche cadette).	52,205.
34° *Schaumbourg-Lippe.*	23,684.
35° *Lippe Detmold.*	66,347.
36° *Lubeck* (ville libre).	40,643.
37° *Brême* (ville libre).	48,432.
38° *Hambourg* (ville libre).	125,643.
39° *Francfort* (ville libre).	47,850

Les *villes principales* de la confédération germanique sont *Dresde*, *Leipsick*, *Weimar*, *Iéna*, *Gotha*, *Munich*, *Augsbourg*, *Hanovre*, *Brunswick*, *Cassel*, *Hambourg*, *Nassau*, *Strélitz*, *Lubeck* et *Francfort* sur le Mein.

Les forteresses de la confédération sont : *Mayence* et *Luxembourg*.

L'*Allemagne* se divisait autrefois en neuf cercles ou grandes provinces qui comprenaient chacune plusieurs états, dont les chefs s'assemblaient pour les affaires communes. Ces cercles se subdivisaient en plusieurs souverainetés, appelées Landgraviats, Margraviats, Duchés, Principautés, Marquisats, Palatinats, Électorats, Archevêchés, Évêchés, etc.

Il y avait quatre cercles dans la Haute-Allemagne, au midi, et cinq dans la basse, au nord.

Les *quatre cercles de la Haute-Allemagne* étaient : d'orient en occident, ceux d'*Autriche*, de *Bavière*, de

Souabe, et au nord de ces deux derniers, celui de *Franconie.*

Les *cinq cercles de la Basse-Allemagne* étaient : le long de l'Océan et de la mer Baltique, ceux de *Haute-Saxe*, de *Basse-Saxe* et de *Westphalie*, et au sud de ce dernier, ceux du *Haut-Rhin* et du *Bas-Rhin* ou *cercle électoral.*

Il y avait aussi des villes libres et impériales et des villes anséatiques. Les villes libres et impériales se gouvernaient elles mêmes. Les villes anséatiques étaient celles qui avaient formé entre elles une association pour soutenir leur commerce.

Les *états de la confédération germanique* étaient anciennement compris dans la Germanie entre le Rhin et le Wéser, et dans la Gérmanie entre le Wéser et l'Elbe.

Les peuples du Hanovre, d'Oldembourg, du Bas-Rhin, de Hesse, s'appelaient FRANCI; ceux de Nassau, de Bade, *Sicambri*; ceux de Wurtemberg, *Allemanni*; ceux du duché de Lunébourg, *Cherusci*; ceux de la Bavière N., *Hermunduri*, de la Bavière S., *Boii.*

XXI. *Confédération suisse.—Limites.—Division.—Principales rivières.—Lacs.—Montagnes.—Glaciers.—Population.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales — Géographie ancienne de la Suisse.*

La SUISSE, pays le plus élevé de l'Europe, est bornée à l'*est* et au *nord* par l'empire d'Autriche et la confédération germanique; au *sud* par le royaume lombardo-vénitien; à l'*ouest*, par la France : elle a environ 80 lieues de long sur 60 de large. On évalue sa superficie à 1,660 lieues carrées.

La *Suisse est divisée* actuellement en vingt-deux cantons ou petites républiques formant une confédération dont l'origine remonte au commencement du quatorzième siècle. L'union ou confédération fut commencée en 1308, par les trois cantons de Sckwitz, Uri, Unterwald. Chaque canton est souverain et maître chez lui pour son administration : mais tout ce qui concerne ses

rapports avec l'étranger, et tout ce qui intéresse la confédération dépend de la diète, qui s'assemble tous les ans dans le chef-lieu d'un des six cantons directoriaux qui sont : *Fribourg*, *Berne*, *Soleure*, *Bâle*, *Zurich* et *Lucerne*.

Le *Landamman* de la Suisse, chef de l'état, est pris, chaque année, dans le canton directeur.

Les cantons directoriaux portent le nom de leurs chefs-lieux, ainsi que les cantons de *Genève*, *Schafhouze*, *Schwitz*, *Glaris*, *Zug*, *Saint-Gall*, *Appenzell*, *Neufchâtel*.

Les huit autres cantons sont ceux de *Vaud*, chef-lieu, *Lausanne*; d'*Argovie*, chef-lieu, *Aratt*; de Turgovie, chef-lieu, *Frawenfeld*; des *Grisons*, chef-lieu, *Coire*; d'*Underwald*, chef-lieu, *Stantz*; d'*Uri*, chef-lieu, *Altorff*; du *Tésin*; chef-lieu, *Bellinzona*; du *Valais*, chef-lieu, *Sion*.

Ce pays est traversé par la *chaîne des Alpes*, dont les plus hauts sommets sont : le *Mont-Blanc*, le *Mont-Cénis*, et le *Simplon* en Savoie; le mont *Rosa*, le *grand Saint-Bernard*, et le *Saint-Gothard*

C'est de la cime de ces montagnes couvertes de neiges et de glaces éternelles que descendent le *Rhône*, le *Rhin*, l'*Aar*, la *Neuss*, l'*Adda*, le *Tésin*, etc. leurs eaux forment en plusieurs endroits des cascades magnifiques : le *Staubach* tombe d'une hauteur prodigieuse, et court arroser une vallée très-fertile; le *Reichenbach*, au contraire, se précipite de rochers en rochers dans un abîme, avec un bruit épouvantable. Ces rivières forment plusieurs *lacs*, tels que ceux de *Genève*, *Neufchâtel* *Lucerne*, *Zurich* et *Constance*.

Les *principaux glaciers* sont *Grindelwald*, *Grimselberg*, *Siémenthal*, dans le canton de Berne.

La *population totale* de la Suisse est d'environ 2,750,000 habitans. On parle Français dans la partie occidentale; Italien, au midi des Alpes; Allemand dans le reste.

Les religions catholique et protestante ont été conservées dans les cantons où elles étaient exercées. On en compte neuf catholiques, sept protestans, et six mixtes

Les principales villes de la Suisse sont : *Berne*, sur l'Aar, la plus belle de toutes, prise par les Français en 1798; *Bâle*, sur le Rhin, la plus grande et la plus commercante de la Suisse; on y voit le tombeau d'Erasme. *Genève*, sur le Rhône; *Zurich*, sur la Limmath; *Lucerne*, sur la Neuss; *Lausanne*, sur le lac de Genève.

La Suisse faisait autrefois partie de la Gaule transalpine ou de la Rhétie : elle s'appelait Helvetia Rhetia.

Les montagnes etaient : Alpes Penninæ, Graiæ, Rheticæ, etc.; ses lacs : Lemanus-Lacus (le lac de Genève); ses fleuves principaux : Rhenus (le Rhin), Rhodanus (le Rhône), etc.

Les différens peuples qui l'habitaient étaient appelés Rauraci, Helvetii, Allobroges, et Vallenses.

Parmi les villes on distinguait : Augusta Rauracorum (Auguste, près de Bâle); Salodurum (Soleure); Zuricum (Zurich); Geneva (Genève); Agaunum (Saint-Maurice en Valais).

XXII. *Italie en général.—Limites.—Rivières.—Chaînes de montagnes.—Volcans.—Iles qui dépendent de l'Italie.—Population générale.—Villes principales.—Géographie ancienne de l'Italie.—Qu'appelait-on Italie avant Auguste.—Comment s'appelait la partie septentrionale.—Villes principales.*

L'Italie, grande presqu'île de l'Europe, *est bornée* à l'*est* par la mer Adriatique et l'empire d'Autriche; au *nord*, par la chaîne des Alpes; à l'*ouest*, par la mer Tyrrhénienne et la France; au *sud*, par la mer de Sicile. Sa longeur est de 250 lieues sur 135, dans sa plus grande largeur.

Ses principaux fleuves et rivières sont : le *Pô*, l'*Adige*, l'*Adda*, le *Tésin*, l'*Arno*, le *Tibre*, la *Trébia*, la *Taro*, le *Réno*, le *Garigliano*, le *Volturno*, le *Silaro* et l'*Ofanto*, la *Belba*, la *Bormida*, la *Brenta*, la *Doira*, la *Grana*, la *Maira*, le *Mincio*.

Les plus grands *lacs* sont : le lac Majeur, le lac de

Côme, le lac d'Isko, le lac de Gardi et le lac de Pérouse.

Parmi les principales montagnes, ou compte l'*Appennin* et les *Alpes* : l'*Appennin* est une chaîne qui part des Alpes et s'étend dans toute la longueur de l'Italie.

Les *volcans* sont le *Vésuve*, et le *Gibel*, autrefois *Etna*.

Les *îles italiennes* sont : la *Sicile*, la *Sardaigne*, la *Corse*, l'*île de Malte*, et les îles de la mer de Toscane et du golfe de Venise.

On divise l'Italie en trois parties : *septentrionale*, *méridionale*, et *centrale*. Sa population est d'environ 20,000,000 d'habitans. La religion catholique y est dominante.

Les *villes principales* sont : ROME, *Milan*, *Mantoue*, *Vérone*, *Ferrare*, *Bologne*, *Venise*, *Padoue*, *Turin*, *Parme*, *Plaisance*, *Florence*, *Naples*.

Les Romains donnaient à l'Italie le nom D'ITALIA : les poëtes latins l'appelaient quelquefois *Ænotria*, *Saturnia*, ou *Ausonia*; les Grecs la nommaient aussi *Hesperia*, à cause de sa situation au couchant par rapport à eux.

L'*Italie ancienne* se divisait en quatre grandes parties : au NORD, *Gallia Cisalpina* (la Gaule cisalpine); au CENTRE, *Italia propriè dicta* (l'Italie proprement dite); au *sud*, *Magna Græcia* (la grande Grèce), et enfin *Italiæ insulæ* (les îles).

Les MONTAGNES de l'Italie s'appelaient : *Alpes*, *Apenninus*; les LACS, *Benacus*, *Trasimenus*, *Avernus*; les FLEUVES, *Padus*, *Eridanus*, *Tibris*.

Parmi les villes on distinguait : *Tarrasia* (Turin); *Mediolanum* (Milan); *Cremona* (Cremone); *Ravenna* (Ravenne); *Patavium* (Padoue); *Clusium* (Chiusi), Faleria; ROMA (Rome); *Ostia* (Ostie); *Alba Longa* (Palazzolo); Ardea (Ardia); *Capua*, *Cumæ*, *Parthenope* (Naples); *Tarentum* (Tarente); *Syracusæ* (Syracuse); *Agrigentum* (Girgenti); *Panormus* (Palerme).

Lorsque l'empire romain fut divisé, *l'Italie*, partie de l'empire d'Occident, forma l'un des trois diocèses soumis au préfet du Pretoire d'Italie, le diocèse d'Italie, qui comprenait deux vicariats.

XXIII. ***Partie septentrionale de l'Italie.—États qu'elle renferme.—Nommer ces états.—Étendue de chacun. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales.—Iles qui dépendent de cette partie de l'Italie.***

La partie septentrionale de L'Italie contient, à l'*ouest*, les états du roi de Sardaigne; à l'*est* et au *nord* ceux de l'empereur d'Autriche ou le royaume lombardo-vénitien; *au sud*, ceux de Parme et de Modène.

Les états du roi de Sardaigne comprennent: l'*île de Sardaigne*, située dans la Mediterranée, au sud de l'île de Corse dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio; cette île est très-fertile et nourrit beaucoup de chèvres et de brebis; la *principauté du Piémont*, ainsi nommée parce qu'elle est au pied des Alpes qui la séparent de la France et de la Savoie; le *duché de Savoie*, borné à l'*occident* par la France, au *nord* par la Suisse, à l'*orient* par le Tésin et le Pô, au *sud* par l'état de Gênes, berceau de la famille qui règne aujourd'hui dans ce pays; le *Mont-Ferrat*, borné à l'*est* par le duché de Milan, au *sud* par l'état de Gênes; le *Milanais sarde*, borné au *nord* par la Suisse, à l'*est* par le territoire de Venise et par le duché de Parme, au *sud* par le duché de Parme et le duché de Gênes, à l'*ouest* par le duché de Savoie et par le Mont-Ferrat; le *comté de Nice*, situé entre le Piémont, la Méditerranée et la France; et le *duché* de *Gènes*, situé au sud du Milanais et du duché de Parme; il a été réuni aux états du roi de Sardaigne par l'acte du congrès de Vienne.

Ces pays forment une surface de 3,500 lieues carrées, et contiennent une *population* d'euviron 4,000,000 d'habitans. Le *gouvernement* est monarchique.

Les *principales villes* sont Turin, capitale du Piémont, au confluent de la Doire et du Pô; *Chambéry*, capitale du duché de Savoie; *Génes*, surnommée la Superbe, à cause de la magnificence de ses édifices, *Chambéry*, patrie de St. Réal; *Aix*, renommée par ses

Bains chauds, *Cagliari* capitale de l'île de Sardaigne.

Les *îles* qui dépendent de la Sardaigne sont : au nord-ouest, *Asinara*; au nord-est, *Capria*; au sud-ouest, *Sànti-Piétro*.

Le ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN, formé des états vénitiens et d'une partie de la Lombardie, est *borné* au *nord* par le Tyrol et la Carinthie; à l'*est*, par la Carinthie et le golfe de Venise; au *sud*, par les duchés de Parme, de Modène et l'état romain; à l'*ouest*, par le Piémont et la Suisse. Il est *administré* par un vice-roi, au nom de l'empereur d'Autriche. Sa *population* est de plus de 4,000,000 d'habitans.

On divise ce royaume en quatorze petits cercles, 1o celui d'Olona : chef-lieu, *Milan*, capitale de tout le royaume et résidence du vice roi; 2o celui du *Lario* : chef-lieu, *Côme*, sur le lac Majeur; 3o celui de l'*Adda* : chef-lieu, *Sondrio* : sur l'Adda; 4o celui du *Serio* : chef-lieu, *Bergame*; 5o celui de la *Mella* : chef-lieu, *Brescia*; 6o celui du *Haut-Pô* : chef-lieu, *Crémone*; 7o celui de l'*Adige* : chef-lieu, *Vérone*; 8o celui du *Bachiglione* : chef-lieu, *Vicence*; 9o celui de la *Brenta* : chef-lieu, *Padoue*, patrie de Tite-Live; 10o celui de l'Adriatique : chef-lieu, *Venise*, s'élevant au milieu de la mer au centre des lagunes et sur le golfe de venise, autrefois capitale de la célèbre république de venise à la tête de laquelle était le Doge et qui a subsisté pendant douze siècles. 11o celui du *Tagliamento* : chef-lieu, *Trévise*; 12o celui de la *Piave* : chef-lieu, *Bellune*; 13o celui du *Passarino* : chef-lieu, *Udine*; 14o celui du *Mincio* : chef-lieu, *Mantoue*.

Les ÉTATS DE PARME sont formés des trois duchés de *Parme*, de *Plaisance* et de *Guastalla*. Ils appartiennent à l'archiduchesse *Marie-Louise d'Autriche*, et la souveraineté en est reversible au *prince de Lucques*. Leur *population* est d'environ 400,000 habitans.

Les *villes principales* sont : *Parme*, capitale de tout le duché; *Plaisance*, au confluent du Pô et de la Trébia; *Guastalla*, capitale du duché de ce nom.

Le DUCHÉ DE MODÈNE, appartenant à un archiduc de la maison d'Este, comprend les anciens duchés de *Mo-*

dène, de la *Mirandole* et de *Reggio*; il a vingt lieues de long sur dix de large. Sa population est de 375,000 habitans, professant la religion catholique. *Modène* en est la capitale; les autres villes un peu importantes sont : *Mirandole*, *Reggio*.

L'Italie septentrionale, chez les anciens, comprenait la *Gaule cisalpine*, la *Vénétie* et la *Ligurie*.

La Gaule cisalpine, ou en *deça des Alpes*, par rapport aux Romains, fut ainsi nommée parce que les Gaulois transalpins vinrent s'y établir. On la divisait en *Transpadane* (au-delà du Pô), et *Cispadane* (en deçà du Pô).

Les *principaux fleuves* de la Gaule transpadane étaient : *Padus* (le Pô), *Ticinus* (le Tésin), *Duria Major* (Doria Riparia), *Duria Minor* (Doria Baltea); *Mincius* (le Mincio).

Les villes principales étaient : *Augusta prœtoria* (Aoste), chez les Salasses; *Segusio* (Suze), chez les Ségusiens; *Mediolanum* (Milan), chez les Insubriens; *Vercellæ* (Verceil), chez les Libicins; *Cremona* (Crémone), dans le pays des Cénomans.

La Gaule cispadane était arrosée par la *Trebia*, fameuse par la deuxième victoire d'Annibal sur les Romains, par le *Rhenus* (Rheno), par le *Rubico* (Fiumicino).

Elle renfermait : *Placentia* (Plaisance), chez les Anamans; *Forum alieni* (Ferrare), chez les Lingons; *Parma* (Parme), *Mutina* (Modène), *Bononia* (Bologne) et *Ravenna* (Ravenne), chez les Boïens.

La Vénétie, ancienne république de Venise, avait pour rivières : *Athesis* (l'Adige), *Medoacus Major* (Brenta), *Medoacus Minor* (Bachiglione) et *Timavus* (Timao).

Les *principales villes* étaient : *Adria* (Adria), *Verona* (Vérone), *Trevisium* (Trévise), *Vicentia* (Vicence), *OEmona* (Laybach) et *Tergeste* (Trieste).

La Ligurie, comprenant l'ancienne république de Gènes et une partie du Piémont, était arrosée par le *Ferrare* et le fleuve *Macra*, aujourd'hui *Magra*. *Ses villes principales* étaient : *Alba Pompeia* (Albe); *Der-*

tona (Tortonne), *Gena* (Gênes), *Savona* (Savone), *Albium Intemelium* (Vintimille).

Le ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN correspond à une partie de la Gaule transpadane et à la Venétie proprement dite.

Le ROYAUME DE SARDAIGNE est compris dans la Gaule transalpine et la Gaule transpadane; cette dernière province renferme encore les états de *Parme* et de *Modene*.

XXIV. *Partie centrale de l'Italie.—États qu'elle renferme.—Nommer ces états. — Étendue de chacun. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géographie ancienne de cette partie de l'Italie.*

La PARTIE CENTRALE de l'Italie renferme les *états de Lucques*, le *duché de Massa-Carrara*, le *grand-duché de Toscane*, la *petite république de Saint-Marin*, les *états du pape*.

Le DUCHÉ DE LUCQUES, ci-devant république, puis sous le gouvernement de la grande-duchesse de Toscane, a été donné en indemnité à la reine d'Etrurie; mais il est réversible au grand-duc de Toscane. Ce pays a vingt lieues de long sur huit de large; il est borné au *sud-est* par le duché de Gênes, au *sud-ouest* par celui de Modène, au *nord* par le grand-duché de Toscane, à l'*ouest* par la côte de la Méditerranée. Sa population est de 131,000 habitans. La capitale est *Lucques*; on distingue encore *Viaregio*, port de mer à trois lieues de Lucques.

Le DUCHÉ DE MASSA-CARRARA, situé à l'est du précédent, est peuplé de 20,000 habitans, et renferme les villes de *Massa* et de *Carrara*.

Le GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE est situé entre la Méditerranée et l'état de l'Église; il a été détaché de la France en 1814, et a été rendu, par le congrès de Vienne, à l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui le gouverne sous le nom de grand-duc de Toscane.

L'*étendue* de ce duché est d'environ 60 lieues de

long sur 40 de large, et sa population de 1,200,000 habitans.

La religion catholique y est dominante.

Le duché de Toscane se divise en trois provinces : le *Florentin*, le *Pisan*, le *Siennois*.

Les *principales villes* sont : FLORENCE, capitale de ce duché, sur l'Arno ; *Pistoie*, ville située au pied de l'Apennin ; *Arezzo*, ville bâtie sur une petite éminence, dans une plaine agréable et fertile ; *Livourne*, *Pise*, sur l'Arno, grande ville, mais peu peuplée ; *Voltena*, ville forte sur une montagne, patrie du poète satirique Perse ; *Sienne*, *Pontremoli*.

Le duc de Toscane possède encore l'*île d'Elbe* et la *principauté de Piombino*.

SAINT-MARIN, petite, mais forte ville d'Italie, a été rendue à l'état républicain par le pape Pie VII. Elle est placée sur une montagne escarpée, avec de petites éminences au pied, qui forment son territoire de 17 milles carrés, et est enclavée dans les états du pape. Sa population est de 7,000 habitans.

Les ÉTATS DE L'ÉGLISE sont situés entre le royaume lombardo-vénitien et le grand-duché de Toscane, au *nord*, et le royaume de Naples au *midi*; ils ont été rendus au pape, qui en avait été dépouillé en 1809. Leur population est de 2,500,000 habitans.

On divise les états du pape en douze provinces, qui sont : 1° le FERRARAIS : capitale, *Ferrare*; 2° le BOLONAIS : capitale, *Bologne*, célèbre par son université ; 3° la ROMAGNE : capitale, *Ravenne*, ville très-ancienne, non loin de la mer adriatique ; 4° le DUCHÉ D'URBIN, patrie de *Raphaël* : capitale, *Urbin*; 5° le PÉRUSAN : capitale, *Pérouse*; 6° la MARCHE D'ANCÔNE : capitale, *Ancône*; 7° l'IMBRIE : capitale, *Spolette*; 8° le DUCHÉ DE CASTRO : capitale, *Castro* ; 9° l'ORVIÉTAN : capitale, *Orviéto*; 10° le PATRIMOINE DE SAINT-PIERRE : capitale, *Viterbe*, grande et belle ville au pied d'une montagne ; 11° la SABINE : capitale, *Magliana*; 12° la CAMPAGNE de ROME : capitale, ROME, capitale et résidence du pape, sur le Tibre ; quoique saccagée six fois par les barbares, une des plus fameuses villes de l'uni-

vers, et celle qui offre le plus de beaux monumens anciens et modernes.

Le pape possède encore les duchés de *Bénévent* et de *Ponte-Corvo*, enclavés dans le royaume de Naples.

L'ITALIE CENTRALE, appelée chez les anciens l'*Italie proprement dite*, était située au sud du Rubicon et de l'embouchure de l'Arno, en suivant la chaîne de l'Appennin.

Elle comprenait l'*Etrurie*, l'*Ombrie*, le *Picenum*, le *Latium*, le *Samnium* et les *Hirpins*.

L'*Etrurie* répond au grand-duché de Toscane, à la principauté de Lucques et à l'île d'Elbe.

L'*Ombrie*, le *Picenum*, une partie du *Latium* et du *Samnium*, et les *Hirpins*, répondent aux états de l'Église.

Les villes principales étaient : *Luca* (Lucques), *Aretium* (Arezzo), *Florentia* (Florence), *Portus Herculis* (Livourne), *Perusia* (Pérouse), *Ariminium* (Rimini), *Ancona* (Ancône), *Roma* (Rome), *Tusculum* (Frascati), *Tibur* (Tivoli).

XXV. *Partie méridionale de l'Italie. — Royaume des Deux-Siciles. — Limites. — Division. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Groupes d'îles qui avoisinent cette partie de l'Italie. — Géographie ancienne de cette partie de l'Italie.*

La PARTIE MÉRIDIONALE DE L'ITALIE comprend le *royaume des Deux-Siciles*, borné au *nord* par l'état de l'Église, et par la mer de tous les autres côtés. Il a environ cent lieues de long, 50 de large et 3,100 lieues carrées de superficie.

Sa population est de 6,766,000 habitans.

Le gouvernement est monarchique et héréditaire.

La maison régnante est une branche espagnole, de la maison de Bourbon.

La religion catholique y est dominante.

On divise le royaume des Deux-Siciles en treize provinces : 1° celle de NAPLES : capitale, *Naples*, sur le

port du même nom ; 2° celle de l'ABRUZZE, *première ultérieure* : capitale, *Téramo*; 3° l'ABRUZZE, *deuxième ultérieure* : capitale, *Aquila*; 4° l'ABRUZZE CITÉRIEURE : capitale, *Chiéti*; 5° la TERRE DE LABOUR : capitale, *Santa-Maria* ; 6° la PRINCIPAUTÉ CITÉRIEURE : capitale, *Salerne*; 7° la PRINCIPAUTÉ ULTÉRIEURE : capitale, *Avelino* ; 8° la CAPITANATE : capitale, *Foggia* ; 9° la TERRE DE BARI : capitale, *Bari* ; 10° la TERRE D'OTRANTE : capitale, *Lecce*; 11° la BASILICATE : capitale, *Potenza* ; 12° la CALABRE CITÉRIEURE : capitale, *Cosenza* ; 13° la CALABRE ULTÉRIEURE : capitale, *Monte-Léone*.

Les ÎLES qui dépendent du royaume des Deux-Siciles sont la *Sicile* et les *îles de Lipari*.

La SICILE, *vice-royauté*, est séparée du royaume de Naples par un détroit nommé *détroit de Messine*; sa forme est triangulaire, et chaque angle est un cap. On la divise en trois vallées ou provinces : le *val Demona*, dont la capitale est *Messine*, ruinée en 1783 par un tremblement de terre, au sud-ouest de laquelle se trouve le mont *Etna*, beaucoup plus considérable que le mont Vésuve, et qui, comme lui, vomit des flammes et des laves brûlantes ; le *Val-di-Mazara*, dont la capitale est *Palerme*, capitale de toute la Sicile ; le *Val-di-Noto*, qui a pour capitale *Noto*.

Les *îles de Lipari* sont au nombre de douze. La plus grande a donné son nom au groupe ; elle a pour capitale *Lipari*. Les autres îles principales sont : *Stromboli*, *Ischia*, *Capri*, séjour enchanteur, mais d'un difficile accès avec une capitale du même nom, et *Malte*, entre la Sicile et l'Afrique, rocher légèrement couvert de terre. Cette île appartient aux Anglais depuis 1800 ; auparavant, elle était en possession de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

La *partie méridionale de l'Italie* était connue autrefois sous le nom de GRANDE-GRÈCE, parce que c'est dans cette partie de l'Italie que les Grecs formèrent principalement des établissemens ; elle comprenait quatre pays : la *Pouille*, la *Messapie*, la *Lucanie* et le *Brutium*, pays qui répondent au royaume de Naples en grande partie.

L'Apulie, qui répond à la Capitanate et à la terre de Labour, était arrosée par l'*Aufidus* (Olfanto). *Ses villes principales* étaient: *Luceria* (Lucéra), *Cannæ* (Barletta), *Canusium* (Canosa), *Venusia* (Venosa).

La Messapie, qui répond à la terre d'Otrante, avait pour villes principales: *Brundusium* (Brindes); *Tarentum* (Tarente); *Hydruntum* (Otrante).

La Lucanie, qui tire son nom des Lucaniens, descendans des Samnites, répond à la principauté citérieure, à la Basilicate et à une partie de la Calabre citérieure. Ses *villes principales* étaient: *Pæstum* (Pesti), *Sybaris*, au fond du golfe de Tarente. Hérodote et l'orateur Lysius se fixèrent dans cette ville.

Le Brutium répond à la Calabre ultérieure en grande partie; il avait pour villes principales: *Consentia* (Consenza), *Crotona* (Crotone), *Rhegium* (Reggio).

L'*île de Sicile* s'appelait *Trinacria*, à cause de ses trois caps: *Pelorum* (Faro), *Lilybeum* (Boëo) *Pachinum* (Passaro). Ses *villes principales* étaient: *Messana* (Messine); *Catana* (Catane); *Syracusæ* (Syracuse); *Agriegentum* (Girgenti).

Les *îles de Lipari*, au nord de la Sicile, étaient appelées *OEoliæ*, *Vulcaniæ Insulæ*. Les principales étaient: *Lipara* (Lipari), *Strongyle* (Stromboli).

XXVI. *Turquie en général. — Turquie d'Europe en particulier. — Limites. — Principales divisions. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Iles qui avoisinent la Turquie d'Europe. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géographie ancienne de la Turquie d'Europe.*

L'*empire turc*, appelé aussi *empire ottoman*, s'étend en Europe, en Asie et en Afrique. Le gouvernement est un despotisme absolu. Le souverain se nomme le *grand-turc*, le *grand-seigneur*, le *grand-sultan*. La première personne de l'empire, après le grand-seigneur, est le *gand-visir*. On donne le nom de *bacha* ou *pacha* à tous les grands de la Porte. L'amiral des flottes a le titre de *capitan-pacha*.

En Afrique, l'Egypte et les régences barbaresques forment des souverainetés à peu près indépendantes.

Cet empire a une étendue de 44,000 lieues carrées, avec une population d'environ 25 millions d'habitans.

Les Turcs professent la religion de Mahomet, enseignée dans le Coran. Le chef du clergé s'appelle *mufti*; les prêtres sont appelés *imans*, et les moines *derviches*. Une *Mosquée* est un temple turc.

On divise généralement l'empire ottoman en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie.

Les bornes de la Turquie d'Europe sont : au *nord*, l'empire d'Autriche et la Russie; à l'*orient*, la mer Noire, la mer de Marmara et l'Archipel; au *sud*, la mer Méditerranée, et à l'*ouest*, le golfe de Venise et l'Illyrie.

La principale chaîne de montagnes est l'*Hémus*, ou le *Balkan*, qui s'étend depuis la mer Noire jusqu'à la mer Adriatique.

Les rivières les plus remarquables de la Turquie d'Europe sont : le *Danube*, le *Vardari* et le *Marizza*, en Romanie, lequel passe à Andrinople, et se jette dans l'Archipel.

On divise la Turquie d'Europe en septentrionale et méridionale.

La *Turquie septentrionale* d'Europe renferme huit provinces, savoir : deux vers la Transylvanie, la *Moldavie* et la *Valachie* (par les derniers traités, les Russes se sont fait céder toute la partie de la Moldavie située à la gauche du Pruth); deux sur le golfe de Venise, la *Croatie* et la *Dalmatie*; trois vers le Danube, d'occident en orient : la *Bosnie*, la *Servie*, la *Bulgarie*; une enfin qui est bornée à l'orient par la mer Noire, la *Romanie*. On y comprenait la Bessarabie, qui fut enlevée aux Turcs par les Russes, et dont *Akermen* est la capitale.

Les *principales villes de la Turquie septentrionale* sont : CONSTANTINOPLE, appelée par les Turcs STAMBOUL, fondée par Constantin près de l'ancienne Byzance, capitale de toute la Turquie et en particulier de la Romanie, port, sur le canal de ce nom, qui joint la mer de Mar-

mara avec la mer Noire, prise en 1453 par Mahomet II qui en fit la capitale de son empire ; elle contient environ 600,000 habitans; *Andrinople*, grande ville sur la Mariza, dans la même province : on y compte 100,000 habitans. Le grand Seigneur réside ordinairement à Constantinople; dans l'été il va à Andrinople, à cause de la bonté de l'air.

Jassy, capitale de la Moldavie, près du Pruth, place forte, résidence du gouverneur nommé par le sultan.

Targovisk, capitale de la Valachie, grande ville un peu fortifiée; *Bucharest*, aussi en Valachie, ville forte; *Wihtz*, ou *Bihacz*, capitale de la Croatie turque; *Mostar*, capitale de la Dalmatie turque, évêché; *Bosua-Serai*, capitale de la Bosnie, place forte; *Belgrade*, sur le Danube, capitale de la Servie, place forte; *Sophie*, ville considérable, capitale de la Bulgarie.

Les *îles* de la Turquie font partie de la Turquie méridionale.

La population de la Turquie d'Europe est d'environ 10,000,000 d'habitans, qui sont, des Turcs, des Grecs, des Slaves, des Albaniens, des Juifs, des européens de différentes nations appelés *Francs*.

La *Turquie septentrionale* comprenait, dans les temps antiques, une partie de la Dacie, la Mæsie, la Thrace, la Macédoine et l'Epire. *Dacia* (Moldavie et Valachie), *Mæsia* (Servie et Bulgarie) : villes principales, *Singidunum* (Belgrade), *Nicopolis ad Istrum* (Nicopoli), *Sardica* (Sardik); *Thracia* (Romélie); villes principales : *Bysantium*, nommée depuis *Constantinopolis* (Stamboul), *Hadrianopolis* (Andrinople); *Macedonia* (Macédoine); villes principales : *Thessalonica* (Salonique ou Saloniki), *Stagyra*, Stagyre (Libanova), patrie d'Aristote, célèbre philosophe qui fut le précepteur d'Alexandre; *Epirus* et *Illyris* (Bosnie); villes principales: *Buthrotum* (Butrinto). *Dyrrachium* (Durazzo), *Nicopolis* (Prevesa) bâtie par Auguste.

XXVII. *Partie méridionale de la Turquie d'Europe. — Principales divisions. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Iles qui avoisinent cette partie de la Turquie. — Gouvernement des sept îles ou îles Ioniennes.*

Grèce ancienne. — Principales divisions. — Villes principales. — Rôles qu'elles ont joués dans l'histoire. Iles qui faisaient parties de la Grèce proprement dite.

La TURQUIE MÉRIDIONALE, ou GRÈCE, est une grande presqu'île qu'on divise en terre ferme et en îles : la terre ferme se divise en quatre provinces, savoir : 1° la *Macédoine*, au *nord*, dans laquelle on comprend la Thessalie et l'Epire; 2° l'*Albanie*, à l'ouest; 3° la *Livadie*, à l'est; 4° la *Morée*, au sud.

Les *villes principales de la Turquie méridionale* sont : *Saloniki*, au fond du golfe de ce nom, capitale de la Macédoine ; elle a un archevêché : c'est la ville la plus considérable et la plus commerçante de toute la Turquie méridionale. Population, 60,000 habitans; *Jannina* ville assez considérable de la Thessalie, évêché; *Scutari*, capitale de l'Albanie, évêché, ville peuplée et commerçante ; la *Préveza*, sur le golfe de Larta, aussi dans l'Albanie ; *Sétines*, autrefois *Athènes*, archevêché, capitale de la Livanie ; *Lépante*, à l'entrée du golfe de ce nom, dans la même province; *Tripolitza*, près de l'isthme de ce nom, au nord-est, capitale de la Morée ; *Misitra*, au midi, autrefois *Sparte*, sur le Vasilipotamo, avec un bon château.

Les *îles de la Turquie d'Europe* sont situées dans l'Archipel, qui sépare la Grèce de l'Asie mineure ; les plus grandes de ces îles sont les îles de *Candie* et de *Négrepont* : la première est l'ancienne *Crète*, au sud-est de la Morée ; la deuxiéme, l'ancienne *Eubée*, à l'orient de la Livadie.

Les villes principales sont : *Candie*, capitale de l'île de ce nom ; la *Canée*, port, dans la même île ; *Négrepont*, capitale de l'île de ce nom.

Sur la côte occidentale de la Turquie méridionale sont situées les îles Ioniennes, ou la république des sept îles. Après avoir successivement appartenu aux Vénitiens, aux Russes, aux Turcs, aux Français, elles forment aujourd'hui un Etat prétendu indépendant, mais réellement gouverné par un lord haut-commissaire des Anglais.

La partie méridionale de la Turquie d'Europe était la Grèce des anciens, berceau des arts, des sciences, de la civilisation et de la liberté. Célèbre contrée, qui semble vouloir se régénérer aujourd'hui, après plusieurs siècles d'esclavage; mais il est à craindre que les Grecs ne succombent dans leurs généreux efforts, si les puissances européennes ne viennent à leur secours.

On la divisait en trois grandes parties: *Græcia propriè dicta*, *Peloponesus*, *Insulæ*.

La Grèce proprement dite se subdivisait en six parties:

1° *Thessalia*; villes principales: *Larissa* (Larisse), *Pharsalus* (Farsa), célèbre par la défaite de Pompée.

2° *Acarnania*; villes principales: *Actium* (Azio), célèbre par la victoire remportée par Octave-Auguste sur Antoine, *Stratos* la plus forte ville de l'Acarnanie, pendant la guerre des Romains contre Persée.

Ces deux provinces forment le Pachalick de Jannina. La ville de *Jannina* est l'antique *Gomphi*.

3° *OEtolia*: on y trouve encore les ruines de Calydon.

4° *Phocis*, célèbre autrefois par le temple de Delphes; vil. *Delphi*, dont on remarque encore les ruines.

5° *Bœotia*; villes principales: *Thebæ* (Thiva), *Chæronea* (Capræna), *Aulis* (Vathl), *Plateæ* (Cocla), *Leuctra* (Parapogia), etc.

6° *Attica*; villes principales: *Athenæ* (Sétines), la ville la plus célèbre de l'antiquité, au pied du mont Hymette, entre le Céphissus et l'Illissus. On y trouve encore plusieurs célèbres monumens des arts: l'*Acropolis*, (citadelle) qui vient de tomber au pouvoir des Turcs, le *Parthenon*, temple de Minerve, bâti sous Périclès; les *ports du Pyrée* et de *Phalère*.

Le Péloponèse *Peloponesus* (la Morée) se divisait en six parties :

1° *Achaïe* , qui se subdivisait en *Achaïe proprement dite*, *Sycionie* et *Corinthie*.

Achaïe ; villes principales , *OEgium* , *Patræ* (Patras).

Sycionie ; ville principale , *Sycion* (Basilico).

Corinthie; ville principale : *Corinthus* , dont la citadelle nommée *Acrocorinthus* était placée sur une montagne élevée d'où sortait la fontaine de Pirène.

2° *Argolis* ; villes principales : *Argos* (Argo) *Nauplia* (Napoli-de-Romanie) ; *Mycenæ* (Karvatos) ; *Epidaurus* (Epitavro).

3° *Arcadia*; villes principales: *Megalopolis* (Sinano), *Mantinea* (Goritza).

4° *Elis* ; villes principales : *Elis* , *Olympia* , *Pisa*.

5° *Laconia* ; villes principales : *Lacedæmon* ou *Sparta*, Helos (Tsyli) , *Gythium* (Colochina).

6° *Messenia*; villes principales: *Messène* (Mavra matia), *Pylos* , *Stenyclarus* (Nisi , en ruine).

Les *principales montagnes* du Péloponèse étaient : *Menalus Mons* , *Lycœus* , *Taygetus* , *Tœnarium* (cap Matapan).

Les *principales rivières* étaient : *Asopus* , *Styx* , *Alphæus* , *Eurotas* (Vasilipotamos),

Les ÎLES de la Grèce, *Græciæ Insulæ* , se divisaient en grandes et petites îles , *îles de l'Archipel* , *îles de l'Asie*, etc.

Les principales îles étaient : *Eubœa* (Negrepont) ; villes principales : *Chalcis* (Negrepont) , *Eretria* en ruines.

Creta (Candie) ; villes principales : *Cortyna*, *Sydonia* fondée par les Samiens.

Samothrace , *Thasos* , *Segros*.

Les cyclades, *Andros* , *Naxos* , *Paros* , *Delos* , etc.

Ægina , *Salamis* , *Hydræa* (Hydra), sur les côtes du Péloponèse.

Tenedos , *Lesbos* (Metelin) , *Chios* , *Samos* , *Sporades* , *Rhodus* , *Cos* (îles asiatiques).

Cythera (Cerigo) , *Cephalenia* (Céphalonie), *Ithaca*

(Theaky), *Leuca* (Sainte-Maure), *Corcyra* (Corfou). Ces îles sont comprises sous la dénomination générale d'îles Ioniennes.

XXVIII. *Asie moderne. — Limites. — Division. — Rivières. — Mers intérieures et extérieures. — Chaînes de montagnes. — Population générale.*
Asie ancienne. — Ce que les anciens en connaissaient. — Division. — Chaînes de montagnes. — Rivières. — Villes principales.

L'Asie est une des cinq parties du monde ; c'est la plus anciennement civilisée, et la plus considérable par son étendue et sa population : elle est bornée au *nord* par la mer Glaciale, à l'*est*, par le grand Océan qui la sépare de l'Amérique, au *sud*, par la mer des Indes, et à l'*ouest* par l'Afrique et l'Europe.

Sa plus grande *longeur*, prise de l'isthme de Suez jusqu'au détroit de Behring, est de 2,700 lieues, et sa largeur, de la mer Glaciale au cap de Comorin dans l'Inde, est de 1,500 l.

Les principales montagnes de l'Asie sont : le *Caucase*, situé entre la mer Noire et la mer Caspienne ; le *Liban*, l'*anti-Liban* ; le *Sinaï* entre les deux bras de mer Rouge ; Le *Taurus*, l'*Ararat*, les monts *Elwend*, l'*Elbourz*, le *Paropamise*, les *Ghates*, dans la presqu'île occidentale de l'Inde ; le *Mustag*, dans le Thibet, où s'élève aussi l'*Himmalaya* la plus haute chaîne des montagnes du globe, avec le Dhawalagir la cime la plus élevée, qui a presque 27,000 pieds, et le *grand Altaï*, à l'est de l'Asie.

Les *principaux fleuves* de l'Asie sont : le *Tigre* et l'*Euphrate*, qui se jettent dans le golfe persique ; l'*Indus* ou Sinde, qui se décharge, au sud-ouest, dans la mer des Indes ; le *Gange*, qui se jette, au sud, dans le golfe de Bengale ; le *Mécon*, ou *Ménamshom*, autrement rivière de Cambaye qui se jette dans l'Océan oriental, à l'extrémité de la presqu'île au-delà du Gange ; le *Hoang* et le *Kiang*, qui traversent la Chine de l'ouest à l'est, et se jettent dans l'Océan oriental ; l'*Oby* et le *Jeniséa*, qui

se rendent dans la mer Glaciale ; le *Léna* et l'*Amur*, qui se jettent dans l'Océan au nord-est de l'Asie.

Les *mers intérieures* de l'Asie sont : la *mer Rouge*, entre l'Arabie et l'Afrique ; la *mer Caspienne*, au nord de la Perse ; la *mer de Corée*, à l'est de l'Asie, et la mer de *Kamtchatka* au nord-est.

Les principaux golfes sont : le *golfe persique*, entre l'Arabie et la Perse ; le *golfe de Cambaye* et celui de *Bengale* au sud ; *le golfe de Siam*, entre la presqu'île de Malacca et le royaume de Cambaye, et le *golfe de Tunkin*, ou de *Cochinchine*, entre la Cochinchine et la Chine.

Les *détroits principaux* sont : au nord-est, le détroit de *Behring*, entre l'Asie et l'Amérique : à l'est, *Manche de Tartarie*, *détroit de Corée* ; au sud, *détroit de Malacca*; à l'ouest, *détroit d'Ormus*, à l'entrée du golfe persique ; détroit de *Bab-el-Mandeb*, entre l'Arabie et l'Afrique ; le détroit de *Lapeyrouse*, entre l'île de Tchoka et celles du Japon.

Les *presqu'îles principales* sont : à l'ouest, l'*Anatolie*, l'*Arabie* ; au sud, les deux *presqu'îles de l'Inde*, *presqu'île* de *Malacca* ; à l'est, la *Corée* ; au nord-est, le *Kamtschatka*.

La *population générale* de l'Asie est de 350,000,000 d'habitans. Les *religions* qu'on y professent sont : le *christianisme*, le *mahométisme*, la *religion des Brames*, dont le bouddhisme est une secte, et l'*idolâtrie*.

L'*arabie* se divise en sept parties principales qui sont : 1° la *Turquie d'Asie*, 2° l'*Arabie*, 3° la *Perse*, 4° l'*Inde*, 5° la *Chine*, 6° la *Tartarie* qui comprend la Russie d'Asie, 7° les *Iles*.

L'Asie des anciens, Asia, était bornée au *nord* et à l'*est* par la mer Caspienne et la presqu'île de Malacca, à l'*ouest* par le fleuve Tanaïs, Palus-Meotis, Bosphorus Thracius, Propontis, Pontus Euxinus, Hellespontus, Ægyptus, Sinus Arabicus, Sinus Persicus, au *sud* par l'Océan indien (Mare indicum).

Ses *principales montagnes* étaient : *Imaus*, *Caucasus*, *Taurus*, *Ararat*, *Libanus*.

Ses *principaux fleuves* étaient : *Euphrates* , *Tigris* , *Hydaspes*, *Indus*, *Ganges*, *Oxus*, *Araxes*.

On la divisait en trois grandes parties.

1° ASIE A L'OUEST DE L'EUPHRATE , subdivisée en cinq parties : *Asia Minor*, *Syria*, *Phœnice*, *Palestina*, *Arabia*.

2° ASIE A L'EST DE L'EUPHRATE, subdivisée en un grand nombre d'états dont les principaux étaient : *Colchis* , *Armenia*, *Assyria*, *Babylonia*, *Media*, *Susiana*, *Persis*, *Mosopotamia*, *Sarmatia*, *Scythia*, etc.

3° INDIA ; les *Indes modernes*, alors peu connues.

XXIX. *Turquie d'Asie en général.— Limites.— Division.— Rivières.— Chaînes de montagnes.— Villes principales. — Iles qui dépendent de la Turquie d'Asie.*

L'Anatolie et l'Arménie en particulier.— Villes principales.

Géographie ancienne.— Asie mineure. — Principales divisions.— Villes principales.

La TURQUIE D'ASIE est bornée au *nord* par la Russie ; au *sud*, par l'Arabie et par la Méditerranée ; à l'*est*, par la Perse ; à l'*ouest*, par l'Archipel et la mer de Marmara ; elle se divise en quatre grandes régions , chacune desquelles se subdivise en gouvernemens ou pachalicks. Ces quatre grandes régions sont : 1° l'*Anatolie* ou *Anadoli* ; 2° la *Syrie* ; 3° le *Kurdistan* ou *Arménie* ; 4° le *Diarbeck* , auxquelles il faut joindre les îles qui sont situées dans la mer Méditerranée.

Sa population est d'environ 11 millions d'habitans.

Les principales chaînes de montagnes de la Turquie d'Asie sont : le *Taurus*, dans l'Anatolie , le *Liban* et l'*Anti-Liban*, en Syrie, et l'*Ararat* en Arménie.

L'*Euphrate* et le *Tigre* y sont les deux plus grands fleuves qui, après s'y être réunis, se jettent dans le golfe persique, sous le nom de *Schat-al-arab*.

L'*Anatolie*, autrefois l'*Asie mineure*, est une grande

presqu'île entre la mer Noire et la Méditerranée : elle se divise en sept gouvernemens : 1° *Anatolie propre*; 2° *Sivas*; 3° *Trébisonde*; 4° *Caramanie*; 5° *Aladulie*, 6° *Adana*; 7° *Ile de Chypre*.

Les villes principale de l'Anatolie sont : *Chiutayé*, capitale de l'Anatolie, ville considérable; *Pruse* ou *Burse*, au nord, grande et belle ville; *Smyrne*, à l'occident, sur l'Archipel, l'une des villes les plus grandes, les plus riches, les plus commerçantes du Levant : elle a un bon port. Les Européens y font un très-grand commerce.

Konieh, autre ville très ancienne, à peu près au centre de l'Anatolie.

Amasie, vers la mer Noire, dans le Sivas. Le géographe Strabon y est né; — *Tokat* dans le même pachalik.

Sivas au sud-est d'Amasie, capitale du Sivas, résidence du Pacha; *Trébisonde* port sur la mer Noire.

Les rivières du *Granique*, du *Pactole*, du *Simoïs*, du *Xanthe* ou du *Scamandre*, coulent dans l'Anatolie.

L'*antique Ephèse* n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village. On y trouve à peine quelques restes dispersés de sa splendeur.

L'*Arménie* ou *Kurdistan*, est une grande province où se trouvent les sources de l'Euphrate et du Tigre. La partie occidentale, qui est la plus considérable, appartient aux Turcs. Les Russes possèdent la partie orientale, qu'ils ont réunie à la Géorgie. C'est sur les montagnes de ce pays que s'arrêta, dit-on, l'arche de Noé. Quelques auteurs y placent le paradis terrestre.

La *principale ville* du Kurdistan est ERZEROUM, près des sources de l'Euphrate, au pied d'une chaîne de montagnes. Population, 130,000 habitans.

Les ILES les plus remarquables de la Turquie d'Asie sont situées dans la Méditerranée : 1° *Chypre*, entre l'Anatolie et la Syrie; 2° *Rhodes*, près de la côte méridionale de l'Anatolie.

Leurs *principales villes* sont : *Nicosie*, capitale de l'île de Chypre, ancienne résidence des rois, et aujourd'hui de l'intendant Turc.

Famagouste, ville forte, avec un bon port (dans la même île);

Rhodes, capitale de l'île ce nom, belle et forte ville.

La Partie de la Turquie d'Asie que nous venons d'étudier s'appelait chez les anciens, *Asia Minor*. On la divisait en *Mysia*, *Lydia*, *Caria*, *Bythinia*, *Paphlagonia*, *Pontus*, *Phrygia*, *Galatia*, *Cappadocia*, *Lycia*, etc.; ses *îles* étaient *Cyprus*, *Paphos*, *Omathos*.

Les principales villes de l'Asie mineure étaient : *Troja* (Troie), *Pergamus*, *Halycarnassus*, *Cuma*. *Ephesus*, *Chalcedon*, etc. etc.

Les *principales villes de l'Arménie* étaient : *TigranoCerta* (Sert), *Naxuana* (Nakchivan), *Artaxata* (Ardek).

L'Assyrie avait pour principales villes, *Ninive* (Nino), *Arbela* (Erbil).

Les principales montagnes de ces contrées sont : *Agri-Dag*, chez les anciens, *Ararat-Mons*. Les principaux fleuves l'*Euphrate* et le *Tigre*; chez les anciens; *Euphates* et *Tigris*.

XXX. *Partie orientale de la Turquie d'Asie.—Pachalicks de Syrie et de Bagdad.—Rivières.—Chaînes de montagnes.—Principales villes.*

Géographie ancienne de la Syrie et de la Palestine, de la Mésopotamie et de la Babylonie.

La Syrie se divise du nord au sud en *Syrie propre*, *Phénicie* et *Judée*.

Les *principales villes* de la Syrie sont : *Alep*, au milieu des terres, ville magnifique, contenant 180,000 habitans, très-commerçante, la troisième ville de l'empire ottoman; les Français, les Anglais et les Hollandais y ont un consul; capitale de la Syrie proprement dite.

Damas, vers l'orient, résidence du pacha, ville très-ancienne, et située dans une plaine, au pied du mont Liban; peuplée de 100 mille habitans.

Tripoli, ville et port sur la mer Méditerranée.

Jérusalem, ville célèbre par la mort du Sauveur, capitale de la Judée : *Gasa* et *Jaffa*, villes commerçantes.

Le *Pachalik de Bagdad* comprend le *Diarbeck*, que l'on divise en *Diarbeck prope*, à l'ouest, qui est l'ancienne Mésopotamie; *Yrac-Arabi*, au sud, qui est la Chaldée des anciens.

Les *principales villes* sont : *Diarbékir*, ou *Amid*, capitale du Diarbeck propre, sur le Tigre, en face de l'ancienne Ninive.

Bassora, un peu au-dessous du confluent du Tigre et de l'Euphrate, ville célèbre et autrefois puissante.

Mossoul, sur le Tigre, vis-à-vis de laquelle on voit de grandes ruines, qu'on suppose être les restes de Ninive, capitale de l'ancienne Assyrie; *Bagdad*, sur le Tigre, capitale de l'Yrac-Arabi, et l'une des villes les plus considérables de l'Orient, ancienne résidence des Califes, ornée de riches bazars.

Les anciens divisaient cette contrée en cinq parties :

1° *Mesopotamia*; fleuves : *Euphrates*, *Tigris*; villes : *Charræ*, *Edessa* ou *Calirhœ* (Orfa).

2° *Babylonia*; villes : *Babylon* (ruines), *Seleucia*.

3° *Syria*; villes : *Antiochia*, *Palmyra* (Palmyre ou Tadmor).

4° *Phœnice*; villes : Sidon, Ptolémaïs (S.-Jean-d'Acre).

5° *Palestine*; montagnes : Carmelus Mons (le Mont Carmel), le *Thabor*; fleuve, *Jordanus* (le Jourdain); villes, *Hierosolyma*, (Jérusalem), *Jéricho*, *Bethléem*, *Nazareth*, *Samaria*, *Sichem*, *Gaza*, *Ascalon*.

XXXI. *Arabie — Limites. — Division. — Nature du sol.—Mœurs des habitans.— Gouvernement.—Productions.—Villes principales.—Iles qui dépendent de l'Arabie.—Géographie ancienne de l'Arabie.*

L'ARABIE est une vaste presqu'île. Ses limites sont : au *nord*, la Méditerranée; au *sud*, l'océan indien; à l'*est*, le golfe persique; à l'*ouest*, la mer Rouge.

Elle est traversée le long de la côte occidentale, par une chaîne de montagnes, dont les monts *Sinaï* et *Horeb* sont célèbres dans l'Ecriture Sainte. La *population* de ce pays, cinq fois plus grand que la France, peut être évaluée à douze millions d'habitans, professant la religion de

Mahomet. Les Arabes, appelés *Bédouins*, mènent une vie nomade, et conservent les mêmes mœurs depuis la plus haute antiquité. L'Arabie produit le baume et des parfums exquis. Ses chevaux sont très-célèbres. Cette contrée, où l'on trouve d'affreux déserts et les plaines les plus fertiles du monde, se compose de plusieurs petits états, gouvernés par des princes indépendans, portant les titres d'*iman*, de *scheik*, d'*émir*, de *schérif*.

Les principales divisions de l'Arabie sont : le *désert de Sinaï,* situé entre les deux golfes formés par la mer Rouge, à son extrémité septentrionale, où les Hébreux errèrent pendant quarante ans, et qui n'est remarquable que par son antique célébrité; l'*Hedjaz*, le long des côtes de la mer Rouge, terre sainte des Musulmans; l'*Yémen*, l'*Adramout,* le *Lachsa* , l'*Oman*, le *Nedsjed-el-Areb,* l'*Hedgiadge*.

Les principales villes sont la *Mecque*, patrie de Mahomet; *Médine*, renfermant le tombeau de cet imposteur, toutes deux dans l'*Hedgiadge; Sana*, capitale de la belle province de l'Yémen, et résidence de l'Iman; *Moka*, non loin du détroit de Bal-el-Manded, célèbre par son café; *Mascate,* ville commerçante, à l'entrée du golfe Persique; *Tor*, port sur la mer Rouge.

Les *principales îles* qui dépendent de l'Arabie, sont : Arab et Bahareïn, dans le golfe Persique; Socotora, dans la mer d'Arabie, vis-à-vis le cap Fartash, en Afrique.

Les anciens divisaient l'Arabie en trois parties :

1° *Arabia Petræa*, ville : Petra; 2° *Arabia Felix*; villes : Saba, Macoraba (la Mecque), Jatrippa (Médine); 3° *Arabia deserta*, habitée par des hordes errantes; Arabes Scenici, etc.

XXXII. *Perse. — Limites — Division en deux royaumes. — Mers qui l'entourent. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Géographie ancienne de la Perse.*

La Perse, appelée *Iran* par les Orientaux, aujourd'hui bien déchue de ce qu'elle était autrefois, est bornée à

l'*occident* par le Diarbeck, au *nord*, par la Géorgie, la Circassie, la mer Caspienne et le pays des Usbecks; à l'*orient*, par l'Inde ; et au *midi*, par le golfe Persique et la mer des Indes. Le *mont Taurus* la coupe par le milieu. Le voisinage de la zone torride y rend l'air fort chaud. Elle offre de vaste plaines arides, des montagnes et des vallées fertiles. Sa population est de 10,000,000 d'habitans; la *religion* dominante est la *mahométane*, de la secte d'Ali. Les guèbres, descendans des anciens Perses, adorent l'être suprême, sous le symbole du soleil ou du feu. Son étendue est de 500 lieues d'orient en occident, et de 400 du midi au nord; elle a des mines de pierres précieuses : l'on fait la pêche des perles sur ses côtes. Elle est fertile en fruits, vin, riz, etc. On y travaille la soie et l'on y fabrique de fort belles toiles peintes.

Vers la fin du siècle dernier, la Perse, en proie à de sanglantes révolutions, fut divisée en deux royaumes bien distincts : la *Perse*, *proprement dite*, à l'occident, et le *royaume de Caboul*, à l'orient.

L'*empereur de la Perse*, proprement dite, prend le *titre de sophi* ou *de schah*; le gouvernement est despotique.

La Perse, propement dite, comprend treize provinces, dont les principales villes sont :

TÉRÉRAN, capitale et résidence de schah, située dans la province d'Irah-Adjémi, renfermant 160,000 habitans.

ISPAHAN, ancienne capitale de la Perse, autrefois une des plus grandes et des plus florissantes cités de l'orient : on y comptait plus d'un million d'habitans, mais elle est bien déchue.

Tauris, ville importante par son commerce et sa beauté. Ce fut autrefois le séjour des rois de Perse.

Bender-Abassy ou *Gombron*, ville très-commerçante (l'ancienne Persépolis); à quatre lieues de Schiras, on trouve encore des débris du magnifique palais de Darius.

Le *nouveau royaume de Caboul* est borné au *nord*

par la Tartarie indépendante, à l'*est* par l'Indostan, au *sud* et à l'*ouest* par la Perse.

Les frontières de cet empire ne sont pas parfaitement déterminées, parce qu'il est formé de différens états.

Les *villes les plus remarquables* sont: *Caboul*, capitale entre Lahor et Samarcande.

Cachemire, grande ville, capitale de la province de ce nom; on y fabrique des schalls qui se paient fort cher en Europe. Elle s'appelait autrefois *Sérinagour*.

Peichyor, à quarante lieues de la capitale, ville assez considérable.

Candahar, riche et peuplée, capitale de la province de ce nom.

Le royaume de Caboul, gouverné par un schah, renferme environ 10 millions d'habitans.

La PERSE formait, dans les temps antiques, cinq provinces: 1° MEDIA, ville, *Ecbatana* (Hamadan); 2° PERSIS PROPRIA, ville, *Persepolis*; 2° SUSIANA, ville, *Susa*; 4° CARMANIA, ville, *Harmosia* (Bender-Abassi); 5° HYRCANIA.

Outre ces cinq parties, la Perse avait encore quelques îles dont les principales sont: *Oaracta* (Kirmiz), *Ogyris* (Ormus).

XXXIII. *Indes et Indostan.—Limites.—Principales divisions.—Rivières.—Principales chaînes de montagnes.—Population.—Nations qui se partagent l'empire de l'Inde.—Religion.—Villes principales.—Iles qui avoisinent la presqu'île en deça du Gange.—Peuples qui l'habitent.—Rivières.—Villes remarquables.—Géographie ancienne de l'Inde.*

L'INDE est une vaste contrée qui a reçu son nom du fleuve Indus ou Sinde; on la divise en deux parties, savoir: 1° l'*Indostan* ou la presqu'île en deçà du Gange, appelée aussi Inde occidentale; 2° la presqu'île au-delà du Gange, ou *Inde orientale*.

INDOSTAN ou INDE OCCIDENTALE.

L'INDOSTAN OU PRESQU'ILE OCCIDENTALE DE L'INDE est

bornée au *nord*, par le grand et le petit Thibet; au *nord-ouest*, par le royaume de Caboul et le Béloutchistan; à l'*ouest*, par le golfe d'Oman; au *sud*, par la mer des Indes; à l'*est*, par le golfe de Bengale, et au *nord-est*, par l'empire des Birmans.

L'*Indostan* est traversé du nord au sud, par les monts *Ghates* qui séparent la côte occidentale ou de Malabar, de la côte orientale, ou de Coromandel.

La *population* de l'Inde, en deçà du Gange, peut être évaluée à 80 millions d'habitans. Elle se compose d'un petit nombre d'Européens de différentes nations, et de naturels qui sont presque tous idolâtres et suivent le culte de *Brama* et de *Boudha*, les deux principales divinités de l'Inde; ils sont divisés en castes ou classes, dont les membres ne s'allient jamais qu'entre eux. La dernière de ces classes, nommée celle des *Parias*, est regardée comme impure, et est exclue des villes et des temples.

Cette contrée formait autrefois une grande partie de l'empire du Grand-Mogol, fondé par Tamerlan au XV[e] siècle. Elle est partagée entre des princes asiatiques et des nations européennes.

Les principales puissances sont: la *compagnie anglaise des Indes*, les *Marattes*, le *Soubab du Dékan* et les *Seiks*.

Les *possessions que la compagnie anglaise possède dans l'Inde occidentale*, comprennent quatorze provinces qui sont: 1° le *Bengale*; 2° le *Bahar*; 3° le *Bénarez*; 4° les *cinq circas* ou cinq provinces situées entre la côte d'Orixa et celle de Coromandel; 5° le *Carnate*; 6° le *Tanjaour*; 7° le *Maduré*; 8° le *Travancore*; 9° le *Calicut*, ou province des naïrs; 10° le *Dindigul*; 11° le *Coïmbettore*; 12° le *Canara*; 13° le *district de Goa*; 14° le *district de Bombay*.

Le *royaume de Mysore* est gouverné par un rajah, tributaire des Anglais.

Les *principales villes* des possessions anglaises dans l'Inde, sont: CALCUTTA, capitale de toutes les possessions anglaises de l'Inde, et résidence du gouverneur-général, avec une population de 200,000 habitans, dont

dont 15,000 chrétiens; *Patna*, sur le Gange, renommée par son commerce considérable de salpêtre et d'opium; *Bénarès*, sur le Gange, ornée des plus belles pagodes qui attirent un grand nombre de pélerins; *Calicut*, ville maritime et importante, où aborda *Vasco de Gama*; *Bombay*, capitale de l'île du même nom; *Surate*, ville très-commerçante et défendue par une citadelle; *Seringapatnam*, dans le Mysore, ancienne capitale et résidence du dernier des rois de Mysore, Tippo-Saëb, qui fut tué en combattant contre les Anglais, qui prirent cette ville d'assaut en 1799.

Dans le Bengale est *Chandernagor* sur le Hougli, où les Français ont un comptoir; ils possèdent également *Pondichéry* dans le Carnate, et *Karikal*.

Sur la côte de Malabar, à 40 milles des possessions anglaises, est *Goa*, ville très-forte, appartenant aux *Portugais*.

Les *Danois* possèdent, sur la côte de Coromandel; *Tranquébar*, chef-lieu des possessions danoises dans l'Inde; dans le Bengale, *Sérampour* au sud-ouest, ville très commerçante.

L'*état du Soubab de Dékan* est célèbre par ses riches mines de diamans.

Les principales villes sont *Hyderabad*, jadis *Baguanor*, résidence du *nisam*, ou roi du pays; *Golconde*, autrefois capitale, et *Auremgabad*, bâtie par *Aurengzeb*.

Les *Marattes* se divisent en occidentaux et orientaux.

Les principales villes des Marattes occidentaux sont: *Pounah*, ancienne capitale; *Cambaye*, port au fond d'un golfe; *Ahmedabad*, autrefois *Guzurate*, très-commerçante.

Parmi les villes des Marattes orientaux, on distingue *Visapour*, autrefois chef-lieu d'un royaume, ayant dans son voisinage des mines de diamant; *Negpour*, capitale et résidence d'un rajah; *Catek*, port sur le golfe du Bengale, auprès de la fameuse pagode, ou temple de Jagrenat.

L'*état des Seiks* est borné au *nord*, par des montagnes situées vers le Thibet et la province de Cache-

mire; à l'*est*, par le Gemmeh, jusqu'auprès de Delhi; au *sud*, par le désert de Résistan; et à l'*ouest*, par l'Indus. Les pays des Seiks forment une république confédérée sous plusieurs rajahs.

Les principales villes sont : LAHOR, capitale, grande et belle ville ou résidaient autrefois les Mogols; elle a beaucoup perdu de sa splendeur; *Semanah*, ville assez considérable; *Moultan*, fameuse par les arcs qu'on y fabrique.

Les îles qui dépendent de l'Indoustan sont : l'*île de Ceylan*, située au sud-est du cap de Comorin, vis-à-vis la partie de la côte de l'Indoustan, appelée *côte de la Pécherie*, à cause de la pêche aux perles; les *Laquedives*, au sud-ouest de la côte du Malabar; les *Maldives*, qui tirent leur nom de *Malé*, résidence du roi, et qui, quoique la plus grande, n'a que deux lieues de tour.

INDE ORIENTALE.

L'INDE, AU DELÀ DU GANGE, est bornée au *nord* par la Chine et le Thibet; à l'*ouest*, par l'Indoustan et le golfe du Bengale; au *sud*, par le détroit de Malacca, et à l'*est* par les golfes de Siam et de Tonquin.

La population peut être évaluée à environ 40 millions d'habitans.

L'Inde, au delà du Gange, se divise en quatre états principaux, savoir : l'*empire Birman*, le *royaume de Siam*, la *presqu'île de Malacca*, le *royaume d'Anam*.

L'*empire des Birmans*, situé le long du golfe du Bengale, et renfermant 9 millions d'habitans, se compose de plusieurs royaumes, dont les principaux sont du nord au sud, ceux d'*Aracan*, d'*Ava* et de *Pégu*, qui ont des capitales du même nom. *Ava*, autrefois capitale de l'empire, a cédé ce titre à *Ummerapoura*, dans l'ancien royaume d'Ava. Sur la côte, se trouvent les deux ports de *Rangoun*, un des principaux de l'empire Birman et de *Syriam*.

Le *royaume de Siam*, situé à l'est de l'empire Birman, renferme une population de 4 millions d'habitans.

Les principales villes sont : *Siam*, capitale du royaume, et l'une des résidences des souverains ; *Louvock*, ville fort peuplée; *Ligor*, capitale du royaume du même nom.

La *presqu'île de Malacca*, située au sud du royaume de Ligor, a environ 200 lieues de longueur sur 30 à 40 de largeur. L'intérieur est couvert de forêts impénétrables : on distingue les royaumes de *Patani*, *Johor*, *Quedah*, avec des capitales du même nom, auxquelles il faut joindre *Malacca*, port en vue de Sumatra, fondée au XIIIe siècle, par un prince Malais, appartenant aujourd'hui aux Anglais.

Le *royaume d'Anam*, dont la population est d'environ 20 millions d'habitans, renferme les royaumes de *Laos*, de *Camboge*, le *Tsiampu*, la *Cochinchine*, le *Tonquin*.

Les *principales villes* sont : *Lant-Chang*, *Camboge*, *Kehoa*, *Kesko* qui, quoiqu'aussi grande que Paris ne renferme que 40 mille habitans.

Pami les îles qui dépendent de l'Inde, au delà du Gange, on distingue celles d'*Andaman*, de *Nicobar*, de *Condor*, et l'*archipel des Paracels*.

L'Inde était peu connue des anciens. Alexandre est le premier qui ait eu des relations avec ce pays. Les *principales villes* étaient : *Massaga* (Achnagar), *Agrigœum* (Caboul), *Minnangara* (Mansora), *Agara* (Agra), *Modura* (Maduré), *Taprobana insula* (Ceylan). On ajoutait à ce pays le pays des *Sines*, terres inconnues dont on pense que la Chine faisait partie.

XXXIV. *Empire chinois.—Pays qui le composent.—Limites.—Chine proprement dite.—Limites.— Divisions.—Rivières.—Population.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales.*

Thibet.—Tartarie chinoise.—Japon.—Iles dont ce pays se compose.—Population.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales.

La Chine, ancien et vaste empire, est gouvernée despotiquement par un empereur d'une tribu Tartare-Mant-

choue, et par ses mandarins qui occupent les principaux emplois civils et militaires. Elle est très-peuplée, fertile, cultivée. On évalue sa population à 200 millions d'habitans.

La *Chine* est bornée au *nord* par la Tartarie, dont elle est séparée par une ancienne muraille de quatre cent cinquante lieues de long; à l'*occident* par de hautes montagnes et des déserts; au *midi*, par les royaumes de Tonquin, de Laos et de Cochinchine, et par l'Océan qui la borne aussi à l'*orient*.

Les *principales rivières* de la Chine sont: la *Hoang* ou rivière Jaune, et le *Kiang* ou rivière Bleue; elle est traversée par une multitude de canaux, dont le principal est le *canal imperial* qui a six cents lieues de cours.

La Chine est divisée en deux parties par le fleuve Kiang, la partie *septentrionale* et la partie *méridionale*. La première contient six provinces, de l'ouest à l'est, la seconde en contient neuf. Nous ne comprenons point les pays tributaires.

Les *six provinces de la partie septentrionale* sont: 1o le *Chensi*; 2o le *Chansi*; 3o le *Pétchéli*; 4o le *Changtong*; 5o le *Setchuen*, à l'occident; 6o le *Honang*, au milieu.

Les *neuf provinces de la partie méridionale* sont: 1o le *Kiangnan* ou *Nankin*, à l'orient; 2o le *Houquang*, au milieu; 3o le *Kiangsi*; 4o le *Chekian*; 5o le *Fokien*, au sud-est; 6o le *Quangtong*; 7o le *Quangsi*, au sud; 8o le *Queicheou*; 9o le *Younan*, au sud-ouest. Au nord-est se trouve le royaume de *Corée*, tributaire de la Chine.

Les *principales villes de la partie septentrionale* sont: *Singan*, capitale du Chensi; *Tayven*, capitale du Chansi; PÉKIN, capitale de tout l'empire de la Chine et du Pétchéli, résidence de l'empereur. Cette ville renferme un million d'habitans. *Tsinan*; *Tchington* sur le Kiang, capitale du Setchuen; *Caifong*, sur le fleuve Houan, capitale du Honan.

Les *principale villes de la partie méridionale* sont: NANKIN, capitale du Kiangneng, presque à l'embouchure du Kiang, ville très-grande, où l'on trouve la

fameuse Tour de porcelaine à neuf étages et haute de 200 pieds, port; *Voutchan*, sur le Kiang, capitale du Houquang; *Nantchang*, capitale du Kiangsi; *Hangtcheou*, capitale du Chekian; *Foutcheou*, capitale du Fokien; *Taiouan*, capitale de l'île de Formose, grande île vis-à-vis le Fokien; *Quangtcheou*, port, capitale du Quangtong; *Queiling*, capitale du Quangsi; *Queyan*, capitale du Queicheou; *Yunnam*, capitale de l'Yunnan ou Younan.

La Tartarie chinoise est située à l'orient de la Tartarie indépendante, et séparée de la Chine par la grande muraille. On la partage en partie orientale et partie occidentale.

La *partie orientale* est appelée le *pays* des *Mantchoux* ou *Nyuches*, et comprend le Léaoton; la *partie occidentale* renferme le *pays des Mongols* ou *Mugales*.

Les *principales villes de la Tartarie chinoise* sont : *Mukden*, capitale des Tartares *Mantchoux*; *Tzé-Hol*, ville considérable; *Kirin*, capitale d'un gouvernement de ce nom; *Titcicar*, capitale d'un gouvernement du même nom; *Ningouta*, d'où est sortie la dynastie actuele des empereurs de la Chine.

Les pays tributaires de la Chine qui faisaient autrefois partie de la Tartarie, sont : 1° celui des *Eleuths* ou *Calmoucks*; 2° le *Thibet* ou *Boutan*.

Les états des Eleuths sont situés à l'extrémité occidentale de l'empire chinois.

Les *principales villes* sont : *Cialis*, capitale au sud-est; *Turfan*, capitale du pays du même nom; *Yarcand*, *Cashgar*, ancienne résidence des Khans; *Cotum*, principale ville de la petite *Bucharie*.

Le Thibet, pays considérable, situé au midi des Eleuths, renferme les plus hautes montagnes du globe, et est la source de presque tous les grands fleuves de l'Asie. C'est aussi le siége principal d'une religion qui domine sur l'Asie centrale, et dont le chef, nommé le *Dalaï-Lama*, est en même temps le souverain légitime du pays, où les empereurs de la Chine ont cependant acquis une puissance absolue.

Ce pays se divise en *petit Thibet* et *Thibet proprement dit*.

La principale ville est *Lassa*, sur le Bramapouter, à deux lieues de laquelle se trouve la montagne sacrée sur laquelle est placé le palais du *grand Lama*.

Les autres états tributaires de la Chine sont : le *royaume de Corée*, dont la capitale est *King-Ki*, les *îles Lieu-Kieu*, entre la Corée et le Japon. Elles forment deux groupes composés de trente-six îles, dont la principale renferme le port et la ville de *Napchan*, résidence du souverain, et dont la domination s'étend sur tout l'Archipel.

L'*empire du* JAPON, séparé à l'ouest de la Chine par la mer qui porte son nom, se compose de quatre grandes îles et d'un nombre assez considérable de petites.

Le *gouvernement*, autrefois entre les mains d'un empereur-pontife, nommé *Daïri*, a presque entièrement, depuis 1585, passé entre les mains du *kubo*, ou chef militaire, qui n'a laissé au Daïri qu'une ombre d'autorité.

La population est de 30 millions d'habitans.

Les *principales îles* sont NIPHON, renfermant les deux villes principales de l'empire, savoir : *Jeddo*, résidence du *Cubo*, dont le palais formerait à lui seul une ville considérable, *Méaco*, résidence du Daïri, dont la cour se compose de tous les gens de lettres ; KIUSIU, dans laquelle se trouve le port de *Nangasaki*, le seul du Japon dans lequel il soit permis aux étrangers de faire le commerce ; SIKOFF, où l'on trouve la ville de *Sanga*, célèbre par sa porcelaine presque transparente.

XXXV. *Russie d'Asie ou Sibérie. — Position. — Limites. — Divisions. — Principaux fleuves. — Chaînes de montagnes. — Population. — Villes principales. — Iles qui dépendent de la Russie d'Asie.*

Tartarie indépendante. — Peuples qui l'habitent. — Principales rivières. — Principales villes.

La Russie d'Asie ou Sibérie occupe toute la partie septentrionale de l'Asie, dans une longueur de 1,300 lieues sur 500 de largeur. Elle est bornée au *nord* par l'océan glacial arctique ; à l'*ouest* par le fleuve Kara, les monts Poyas et Ourals, qui la séparent de la Russie d'Europe ; au *sud* par la Tartarie, la Mongolie, et à l'*est* par le grand Océan.

La *population* de cette immense contrée est évaluée au plus à 4 ou 5 millions d'habitans, à cause des marais inaccessibles qui couvrent tout le nord, et des *steppes*, ou vastes déserts qui en occupent la plus grande partie. L'hiver y dure neuf à dix mois, et le froid y est d'une rigueur extrême. Il est principalement habité par des tribus nomades ou errantes, telles que les Calmouks, les Samoyèdes, les Ostiaks, les Tungouses.

On la divise en trois grands gouvernemens, subdivisés en plusieurs provinces, savoir : celui de *Tobolsk*, à l'ouest ; de *Tomsk*, au centre, et d'*Irkoutsk*, à l'est.

Les principales villes sont : *Nertchinsk*, dans les environs de laquelle se trouvent des mines d'argent où l'on fait travailler les exilés de Russie ; *Tobolsk*, capitale du gouvernement de ce nom ; *Jenissei*, sur le fleuve du même nom ; *Tomsk*, capitale du gouvernement du même nom ; *Iakoutsk*, sur la rive gauche du Léna, et au centre de la contrée occupée par les *Iakoutes*, qui paraissent descendre des Tartares.

Les îles qui dépendent de la Russie d'Asie sont : la *Nouvelle Sibérie*, les *îles Liaïkhof*, les *Kuriles* et les *îles aux Renards*, ou *aleutiennes*, ainsi appelées parce qu'elles ne sont pas soumises à une domination étrangère.

La Tartarie indépendante est bornée au *nord* par

la Russie d'Asie, au *midi* par les Indes, à l'*occident* par la mer Caspienne, à l'*orient* par la Russie d'Asie et l'empire chinois.

La population est de 5 millions d'habitans.

Les *principales villes* de la Tartarie indépendante sont : *Samarcand*, entre le Gihon et le Sirr, capitale ; *Bochara*, sur le Sogd, à l'ouest de Samarcand, dans la grande Bucharie, ou pays des Usbecks ; *Anderab*, capitale du Turkestan.

Les *principales montagnes* de ces régions sont : la chaîne des monts *Altaï*, au sud ; *mont de la Daourie*, à l'est.

Les *principaux fleuves* sont : l'*Ourat*, l'*Amur* et le *Sirr*.

XXXVI. *Océanie ou plutôt Polynésie. — Etymologie de ce nom.—De quoi se compose cette nouvelle partie du monde. — Iles de la Sonde. — Iles Moluques.— Iles Philippines. — Nouvelle-Guinée, ou terre des Papous.—Nouvelle-Hollande.—Terre de Diémen. — Nouvelle-Zélande. — Groupes d'îles du grand Océan ou mer du Sud. — Etablissemens des Européens dans cette partie du monde.*

On comprend sous le nom d'OCÉANIE un grand nombre d'îles, dont la plupart ont été découvertes dans les temps modernes.

L'Océanie est située sous l'équateur, à l'est de l'Afrique, au sud et à l'est de l'Asie, dont elle est séparée principalement par la mer de la Chine, et à l'ouest de l'Amérique, surtout de l'Amérique septentrionale. Il y a environ 700 lieues de l'Océanie aux côtes de l'Amérique.

On divise l'Océanie en trois parties, qui sont : 1° la *Notasie*, 2° l'*Austrasie*, 3° la *Polynésie*, ou réunion d'îles.

On désigne sous le nom de NOTASIE l'archipel qui est compris entre l'Asie et la Nouvelle-Hollande. On distingue principalement trois groupes : les îles de la Sonde, les Moluques ou îles aux Epices, les Philippines.

Les *principales îles de la Sonde* sont : *Bornéo*, une des plus grandes îles du monde et peu connue ; *Sumatra*, dont la longueur est d'environ 300 lieues, et qui est traversée par de hautes montagnes renfermant des volcans ; *Java*, à peu près de la même longueur que la précédente, et renfermant la fameuse ville de *Batavia*, chef-lieu des établissemens hollandais aux Indes. Entre les deux dernières îles est le détroit de la Sonde.

Les *principales îles Moluques* ou *îles aux Epices*, sont : *Célèbes*, séparée des côtes orientales de Bornéo par un passage, ou large détroit qui prend son nom de *Macassar*, ville principale, dont le nom se donne aussi quelquefois à l'île entière et à ses habitans ; *Amboine*, dont la capitale porte le même nom ; *Tidore* et *Batchian*, avec chacune leur sultan ; *Banda*, groupe d'îles où il ne croît que des muscadiers, seule colonie où les Européens aient exclusivement la propriété des terres ; *Gilolo*, dont le nord appartient au sultan de Ternate, et le sud au sultan de Tidore ; *Ceram*, de la grandeur de Gilolo.

Les *Philippines*, groupe au nord des Moluques, découvertes en 1521 par Magellan, qui y fut massacré, se composent de deux grandes îles et de plusieurs petites. Les Espagnols, auxquels elles appartiennent, s'y établirent en 1560, et leur donnèrent le nom de leur souverain, Philippe II.

Les grandes îles sont : MANILLE ou *Luçon*, la plus septentrionale et la plus considérable de toutes, divisée en deux presqu'îles réunies par un isthme étroit. Une chaîne de montagnes volcaniques la traverse, et y cause souvent d'horribles tremblemens de terre. La capitale est MANILLE, renfermant 40,000 habitans ; MINDANAO, gouvernée par plusieurs princes, dont le plus puissant est le sultan de Mindanao.

Les autres îles sont : *Panay*, *Samar*, *Zébu*, *Joulo*, qui contient des éléphans ; la petite île de *Maëtan*, où périt le célèbre navigateur Magellan.

L'AUSTRASIE se compose de la Nouvelle-Hollande et de plusieurs grandes îles.

La NOUVELLE-HOLLANDE, dont l'étendue est d'envi-

ron 140,000 lieues, est la plus grande île du monde; elle est entourée de l'Océan indien et de la mer du sud, qui y forment un grand nombre de golfes et de baies. Le détroit de *Torrès*, dont la partie méridionale est appelée d'*Endeavour*, la sépare de la Nouvelle-Guinée, et celui de *Bass* de l'île *Van-Diémen*. Cette vaste contrée, découverte par les Hollandais, il y a environ deux cents ans, est encore peu connue; des montagnes escarpées empêchent de pénétrer dans l'intérieur; mais on pense qu'il est occupé, comme celui de l'Afrique, par de grands déserts de sable. Dans la partie du nord, le climat est très-chaud; il est tempéré dans le sud, mais en général salubre. Les saisons y sont opposées à celles de l'Europe. L'espèce humaine y est au premier degré de l'état sauvage; les habitans sont noirs ou marrons, avec des cheveux non laineux, aussi longs que ceux des Européens; ils vont nus, ou sont légèrement couverts de peaux d'animaux, mangent presque tout cru, habitent dans des huttes ou couchent en plein air, et mènent une vie des plus misérables. Les Anglais ont fondé sur la côte orientale, en 1787, l'établissement de *Botany-Bay*, destiné aux condamnés à la déportation. Les criminels soumis à un régime sévère rentrent pour la plupart dans le sentier de la vertu. La capitale de tous les établissemens anglais est *Sidney*, sur la baie du Port-Jackson, qui possède un excellent port.

Parmi les grandes îles et groupes de l'Austrasie on distingue 1° la *nouvelle Guinée* ou *terre des papous*, au nord de la nouvelle Hollande, longue de 4 à 500 lieues sur 130 de large, habitée par une nation guerrière et sauvage, d'un aspect effrayant et hideux. Les Européens n'ont aucun établissement dans cette contrée. On y trouve différentes espèces d'oiseaux de paradis. 2° L'île de *Van-diémen* séparée de la nouvelle Hollande par un canal d'environ trente lieues de large, appelé le détroit de Bass. Elle appartient aux Anglais, dont elle est un des établissement les plus importans. 3° la *nouvelle Zélande* découverte par *Tasman* navigateur hollandais, en 1642. Les habitans sont perfides et antropophages. 4° L'*Archipel de la nouvelle Bretagne*, comprenant trois principales

îles : la *nouvelle Bretagne*, la *nouvelle Irlande*, et la *nouvelle Hanovre*, avec plusieurs petites. 5° Le *Grand Archipel de Salomon*, au sud-est de la nouvelle Bretagne, composé de six îles principales dont deux particuliérement portent le nom d'*îles Bougainville*. 6° L'Archipel du SAINT-ESPRIT, ou des *nouvelles Hébrides* au sud-est des précédentes, dont les principales sont : celle qui a donné son nom au groupe, et qui à plus de 60 lieues de circuit, et celle de *Mallicolo*. 7° LA NOUVELLE CALÉDONIE, au sud des précédentes, longue de 90 lieues sur 20 de large, bordée d'effroyables récifs et couverte de montagnes nues.

On donne le nom de POLYNÉSIE à une multitude d'îles disséminées dans le grand Océan, entre les tropiques, et réunies en divers groupes ou Archipels. Elles sont habitées par une même race qui parait d'origine malaie.

Les principaux de ces Archipel sont: 1° les *îles Pelaos* ou *Pelew* à l'est des Philippines, habitées par un peuple doux et humain, soumis à un roi. 2° Les *îles des Larrons* ou *Marie-Anne*, découvertes en 1521 par Magellan, qui leur donna le nom d'*îles des Larrons* à cause du penchant des naturels pour le vol, qu'ils exécutent avec une rare adresse ; 3° les *Carolines* ou *nouvelles Philippines* au sud des *Marie-Anne*, s'étendent de l'est à l'ouest parallèlement à l'équateur dans une longueur de 600 lieues. 4° L'*Archipel des mulgraves* au sud-est des Carolines, en grand nombre, mais fort petites et très basses. 5° Les *îles Sandwich* au nombre de quatorze, découvertes en 1778 par Cook qui fut tué en 1779 dans celle *D'owhyhée* la principale de ce groupe. Cette île qui a 150 lieues de circuit, parait destinée à devenir le foyer de la civilisation dans la Polynésie; elle est la résidence d'un souverain puissant dont les vaisseaux vont commercer à la côte nord-ouest de l'Amérique. 6° Les *îles marquises* dont la principale est Noukahiva ; elles furent découvertes par le navigateur espagnol *Mendana*. Les femmes surtout y sont d'une beauté remarquable. 7° Les *îles basses* ou l'*Archipel dangereux*, rempli de petites îles garnies de récifs et de corail. 8° Les *îles de la société* ainsi nommées par le capitaine Cook, en l'honneur de la société royale de Londres, dont la principale

Otaïti a environ 39 lieues de circuit. 9° L'*Archipel des navigateurs* découvert par *Bougainville* en 1768, et tirant son nom de l'adresse avec la quelle les habitans conduisent leurs pirogues, qui forment des flottes nombreuses. C'est à *Maouna*, l'une de ces îles que onze personnes de l'équipage de Lapeyrouse furent massacrées parce qu'on avait oublié quelques chefs dans une distribution de grains de verre.

XXXVII. *Afrique moderne.—Forme et étendue.—Limites.—Nature du sol. — Principales chaînes de montagnes.—Rivières.—Divisions.—Habitans.—Iles qui dépendent de l'Afrique.*

Afrique ancienne. — Ce que les anciens en connaissaient. — Divisions.— Chaînes de montagnes.—Rivières.—Principales villes.

L'AFRIQUE est une des cinq parties du monde : elle forme une grande presqu'île triangulaire d'environ 1700 lieues de long sur 1600 de large, qui n'est jointe au continent que par une langue de terre appelée ISTHME DE SUEZ qui a environ 50 lieues de largeur. Elle est bornée au *nord* par la méditerranée, à l'*ouest* par l'Océan atlantique, au *sud* par le grand Océan austral, et à l'*est* par la mer Rouge et l'itshme de Suez.

Les *principaux caps* de l'Afrique sont : le *cap Vert* à l'ouest; le *cap de Bonne Espérance* et des *aiguilles*, au sud; le cap *Guardafui* à l'est sur la côte d'Ajan, et le cap *Cantin* à l'ouest de l'empire de maroc.

Les *principales montagnes* de l'Afrique sont : le *mont Atlas* au nord, qui traverse toute la Barbarie de l'ouest à l'est; les *monts de la Lune* au sud-ouest de l'Abyssinie, et le *Lupata* ou l'*épine du monde*, dans la Guinée.

Les *principaux fleuves* de l'Afrique sont : le NIL, qui se jette dans la Méditerranée après avoir traversé l'Egypte du midi au nord-est; il fertilise par des débordemens périodiques les pays qu'il parcourt; le *Sénégal* et la *Gambie*, qui se jettent dans l'Océan, à l'ouest; le *Niger* ou *Dialli-Ba* qui traverse la Nigritie de l'ouest à l'est, et se

décharge dans un lac aux environ de Bornou ; le *Zaïre,* qui arrose le Congo au nord, et se jette dans l'Océan à l'ouest ; le *Zambezé* ou Couama, qui entoure le Monomotapa à l'ouest et au nord, et se décharge à l'orient dans le golfe de Sofala.

Les principales iles orientales de l'Afrique sont : 1° Madagascar, une des plus grandes îles du monde, séparée de l'Afrique par le canal de Mozambique ; elle n'a pas de villes considérables, mais deux bons ports, *Saint-Vincent* à l'ouest, et le *Port-au-Prince* à l'est, et trois caps, *Saint-Sébastien* au nord, *Saint-Romain* au sud, et *Saint-André* à l'ouest. Sa population est évaluée à environ deux millions d'habitans divisés en plusieurs royaumes, dont un des plus puissans parait être celui des Séclaves.

2° L'Ile-Bourbon, remarquable par un volcan toujours en activité. Cette île de 50 lieues de tour et peuplée de 89,000 habitans appartient à la France.

3° L'Ile de France autrefois île Maurice, cédée aux Anglais. Elle renferme 80,000 âmes, et produit de l'indigo, du sucre et du café. Elle est située à l'est de Madagascar, ainsi que l'Ile de Bourbon.

4° Les îles de Comorre, au nord-ouest de Madagascar, dans le canal de Mozambique, au nombre de quatre ; elles ont de petits princes tributaires des Portugais.

5° L'Ile de Socotora, dont *Tamarin* est la capitale : cette île appartient à un roi tributaire de celui de Fartach dans l'Arabie-Heureuse.

Les principales îles Africaines occidentales sont : 1° les îles Açores au nord-ouest de Madère, appartenant aux Portugais ; les principales sont : *Tercère, San-Miguel, Fanal, Gracieuse, Pico;* on compte 140 mille habitans ; 2° Madère, fameuse par son vin ; 3° Les îles Canaries appelées, par les anciens, *îles Fortunées,* appartenant aux Espagnols. Les principales sont : *Canarie, Ténériffe,* où s'élève le pic de Ténériffe, et l'*île de Fer,* où les géographes font passer le premier méridien ; 4° sainte hélène, petite île de 9 lieues de tour, en-

tourée de rochers qui en rendent l'entrée inaccessible, et sous la domination des Anglais.

Les Africains forment plusieures races distinctes, dont les principales sont : les *Berbers*, les *Cophtes*, descendans des anciens Egyptiens, les *Nègres*, les *Cafres*, les *Hottentots*, les *Maures*, et les *Arabes*. Ils sont *mahométans*, *juifs*, *chrétiens*, *idolâtres*; ils ont le teint basané, excepté ceux du centre ou du midi, qui sont entièrement noirs. Tout l'intérieur de cette partie du monde est rempli de sables brûlans, et peuplé de bêtes féroces; les côtes sont extrêmement fertiles.

Le gouvernement est partout despotique, d'où vient l'état d'abrutissement dans lequel ils sont plongés depuis tant de siècles.

La population de l'Afrique est d'environ 80 millions d'habitans. Elle serait sans doute plus forte, sans l'odieuse traite des noirs, qui se fait encore sur les côtes occidentales, malgré son abolition.

L'Afrique se divise en 15 contrées principales, savoir : l'*Egypte*, la *Nubie* et l'*Abyssinie* au nord-est; la *côte de Barbarie* et les déserts de *Barca*, de *Lybie* et du *Sahara* au nord; la *Sénégambie*, la *Guinée*, le *Congo*, sur la côte occidentale; la *Nigritie* et la *Cafrerie* au centre; la *colonie du Cap* au sud; le *Monomotapa* et les *côtes de Mozambique*, de *Zanguebar* et d'*Ajan*, sur la côte orientale.

Les anciens ne connaissaient de l'Afrique que quelques côtes : ils l'appelaient ordinairement LIBYA. *Africa* était le nom plus particulièrement appliqué à Carthage.

Montagnes : *Atlas*.—Fleuves : *Nilus*, *Niger*.

Les *principales divisions* de l'Afrique des anciens étaient : *Egyptus* (Egypte), *OEthiopia* (Nubie et Abyssinie), *Africa* (Tripoli et Tunis), *Numidia* (Alger), *Lybia maritima* (Tripoli), *Mauretania* (Maroc), *OEthiopia interior* (Nigritie), *Lybia interior* (déserts), *Fortunatæ Insulæ* (les îles Canaries), *Hesperides Insulæ* (îles Bissagos).

XXXVIII. *Egypte, Nubie et Abyssinie.—Limites de ces pays.—Divisions principales.—Nature du sol.—Habitans.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales.—Géographie ancienne de ces trois pays.*

L'Egypte, formant un grande vallée de 225 lieues de long sur 80 de large, est bornée au *nord* par la Méditerranée, au *sud* par la Nubie, à l'*est* par la mer Rouge et l'isthme de Suez, à l'*ouest* par les déserts de Barca et de Lybie : elle est sous la dépendance de la Porte-Ottomane; mais le pacha, Mohamed-Pacha, qui la gouverne, s'y est rendu presque indépendant.

L'Egypte est traversée dans toute sa longueur par le Nil, du sud au nord, et fertilisée par les inondations périodiques de ce fleuve au solstice d'été.

L'Egypte se divise en trois parties; 1° la Haute-Egypte, ou Saïd, au sud; 2° la moyenne; 3° La Basse ou Delta, au nord.

La Haute-Egypte comprend la Thébaïde; la moyenne s'étend depuis le Caire jusqu'à Bénésef; et la basse, de la Méditerranée au Caire.

Aucun pays ne présente un plus grand nombre de monumens antiques, tels que les *pyramides*, dont l'origine se perd dans la nuit des temps; le *Sphinx*, les *ruines de Thèbes*, le *temple de Jupiter-Ammon*, etc.

Les *principales villes* de l'Egypte sont : *Girgé*, capitale de la Haute-Egypte; Le Caire sur le Nil, capitale du milieu et de toute l'Égypte, résidence du pacha ou gouverneur : populat. 300,000 hab.; *Suez*, qui donne le nom au fameux isthme qui joint l'Afrique à l'Asie; *Alexandrie*, port sur la Méditerranée, capitale de la Basse-Egypte; *Rosette*, *Damiette*, aux deux embouchures du Nil.

Il y a en Egypte deux *Oasis* ou îles de terres fertiles et habitables au milieu des déserts de sables, qui ont toujours été considérées comme faisant partie de ce pays; savoir : la grande, nommée *El-Ouah*, où l'on trouve une ville appelée *El-Khargé*, et la petite au nord de

la précédente, qui produit les meilleurs dattes de l'Egypte.

On peut évaluer la population de l'Egypte à 2,500,000 habitans, qui professent la religion grecque et la religion mahométane.

La Nubie est bornée au *nord* par l'Egypte, au *sud* par l'Abyssinie, à l'*est* par la mer Rouge et une partie de l'Abyssinie, à l'*ouest* par le Bornou et la Nigritie. Ce royaume, peu connu, est traversé par le Nil du sud au nord; sa population est de 1,000,000 d'habitans mahométans; il se compose de plusieurs états indépendans, et gouvernés chacun par un *Mélik* ou chef, dont ceux de *Dongola*, de *Sennaar* et de *Darfour*, sont les plus remarquables.

Les *principales villes de la Nubie* sont : Sennaar, sur le *Nil*, *capitale de tout le royaume*; *Dongola*, sur le Nil, capitale du royaume de ce nom, tributaire du roi de Nubie.

L'*Abyssinie* est bornée au nord par la Nubie, au sud par la Cafrerie, à l'est par la mer Rouge, à l'ouest par la Nigritie. Elle comprend la côte d'*Abesch*, située le long de la mer Rouge, et a ainsi 200 lieues de long sur environ 230 de large; elle était autrefois gouvernée par un roi appelé le grand *Négus*, et maintenant elle se divise en trois états indépendans les uns des autres, savoir : L'Amhara, renfermant la province de *Gondar*, avec une capitale du même nom; le Tigré, sous la puissance d'un vice-roi qui réside à *Antolo*; les provinces de Choa et d'Effat, sous le joug des *Gallas*, nation féroce, dont les incursions tiennent l'Amhara dans des alarmes continuelles.

La religion du pays est chrétienne-grecque, de la secte des Cophtes; on y trouve aussi des mahométans et des idolâtres.

Les anciens divisaient l'Egypte (Ægyptus) en trois parties :

1°. Ægyptus superior (Egypte-Haute); villes princ. : *Thebæ* ou *Diospolis magna* (Thèbes aux cent portes, ruinée), *Tentyra* (Denderah), *Siene* (Asuan).

2°. Ægyptus Heptanomis (Egypte-Moyenne); villes

princ. : *Memphis*, ancienne capitale, (Memf, village près les ruines); *Hermopolis magna*, ruinée, (Achmuncium).

3°. ÆGYPTUS INFERIOR comprenant le Delta (Egypte basse); villes principales : *Alexandria* (Alexandrie), capitale sous les Ptolémées, *Canopus* (Rosette), *Tamiathis* (Damiette), *Heliopolis*, ruinée, etc.

Le *Nubie* et l'*Abyssinie* formaient l'*Ethiopie* des anciens. On la divisait en deux parties :

1°. *Æthiopia interior*, presque inconnue.

2°. *Æthiopia suprà Ægyptum* comprenant, insula Meroe, presqu'île formée par le Nil; ville, *Meroe*.

Troglodita, les Troglodites habitaient une partie de cette contrée (la côte d'Abesch).

XXXIX. *Côte de Barbarie. — États qu'elle renferme. — Limites. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales.*

Grand désert de Sahara. — Ce qu'il renferme de remarquable. — Géographie ancienne de cette partie de l'Afrique.

La *Barbarie* est bornée au *nord* par la Méditerranée, au *sud* par le Sahara, à l'*est* par l'Egypte, et à l'*ouest* par l'Océan Atlantique. C'est une vaste côte qu'on partage en quatre parties : la *régence de Tripoli*, la *régence de Tunis*, la *régence d'Alger* et l'*empire de Maroc*.

La conformité des croyances religieuses unit naturellement ces états à l'empire ottoman, qui en tire des secours, surtout dans les guerres contre les chrétiens.

L'ÉTAT DE TRIPOLI, séparé de l'Egypte à l'est par le pays de Barca, est borné au nord par la Méditerranée, à l'ouest par la régence de Tunis, et au sud par le Fezzan. Il est gouverné par un pacha héréditaire ou bey, dont la seule dépendance est de recevoir son investiture de la Porte. Ses revenus s'élevent à 500,000 francs. Les habitans sont maures, arabes et turcs. La capitale est *Tripoli*, port sur la Méditerranée.

Les états qui dépendent de la régence de Tripoli sont

le *désert de Barca*, dont toute la côte est très-fertile, et le *Fezzan* renfermant environ 60,000 habitans et ayant pour capital *Mourzouk*, ville très-commerçante.

La RÉGENCE DE TUNIS, située à l'ouest de l'état de Tripoli, est bornée à l'*ouest* par celui d'Alger et au *sud* par le Sahara. Elle est gouvernée par un prince mauresque, qui prend le titre de bey, et dont la seule dépendance envers le grand seigneur, consiste à lui envoyer annuellement de riches présens. Sa population peut être évaluée à 5 millions d'habitans arabes ou maures. La capitale est Tunis. Au sud se trouvent les deux pays de *Tozer*, appelé communément *Belad-el-Djerid*, pays des dattes, capitale *Tozer*, non loin du lac *Loudéah*; et de *Gadamès*, à l'est du précédent, avec une capitale du même nom.

La RÉGENCE D'ALGER, placée entre celle de Tunis et l'empire de Maroc, est gouvernée par un Dey nommé par l'armée, composée d'environ 6,500 turcs. Cette contrée est arrosée par plusieurs rivières qui descendent de la chaîne de l'Atlas. La capitale est *Alger*, forte ville et bâtie en amphithéâtre sur le revers d'une montagne, non loin des ruines de l'ancienne Carthage. Les autres principales villes sont: *Constantine* au sud-est d'Alger, résidence d'un bey; la *Callé*, sur la côte, poste d'une compagnie de commerce française, dont le principal objet est la pêche du corail.

L'EMPIRE DE MAROC, situé à l'ouest de l'état d'Alger, est borné au *nord* par la Méditerranée, à l'*ouest* par l'Océan Atlantique, et au *sud* par le Sahara. Il est composé de plusieurs provinces ou royaumes dont les principales sont celles: de *Maroc*, de *Fez*, de *Sus*, de *Tafilet*, de *Sedjelmessa*, de *Dorah*. Sa population est évaluée à 6 lions d'habitans, qui se divisent en maures, arabes, et bérébères. Le gouvernement est despotique et absolu et le peuple cruel et perfide. Les principales villes sont: *Maroc* capitale de tout l'empire et résidence ordinaire de l'empereur; *Fez* capitale du royaume de ce nom; *Méquinez* au nord ouest de Fez, dans une plaine renommée par la salubrité de son climat; *Tanger*, jolie ville sur le détroit de Gibraltar, résidence de la plupart des consuls européens; *Tafilet*, rendez-vous des caravannes qui se di-

rigent dans l'intérieur de l'Afrique; *Mogador*, port sur l'Océan, la principale place du commerce de l'empire; *Sedjelmessa*, capitale de la province du même nom.

Le *Sahara* est un désert immense, situé entre la Barbarie et le bassin du Niger, entièrement stérile, couvert de sables mouvans et peuplé de bêtes féroces. Dans la partie ouest voisine de l'Océan, on trouve quelques peuplades pauvres et inhospitalières qui recueillent de la gomme en quelques endroits, et la portent au Sénégal. Entre les caps blancs et Bojador habitent les *Monselmines*, et d'autres tribus féroces qui font subir d'horribles traitemens aux malheureux qui sont jetés sur leurs côtes.

La Barbarie était la principale partie de l'Afrique des anciens. Ils la divisaient en quatre grands états:

1° Libya maritima, subdivisée en *Marmarica* et *Cyrenaïca*, v. *Cyrene* (Kuren), colonie grecque.

2° Africa proprie dicta, subdivisée en *Tripolitania*, états de Tripoli, vil.; *Æa* (Tripoli); *Byzacena* états de Tunis, vil.; *Carthago*, détruite, ruines près de Tunis; *Zama* (Zag); *Tunes* (Tunis); *Zeugitana*, vil.; *Utica* (Satcor); *Numidia*, états d'Alger, vil.; *Cirta* (Constantine); *Hippone* (Bona).

3° Mauretania, subdivisée en *Mauretania-Cæsariensis* et *Mauretania-Tingitana*, vil.; *Tingis* (Tanger); *Lixus* (Al-Reisch).

4° Libya interior, presque inconnue, habitée par des peuplades telles que Gœtuli, Nigritœ, Garamantes, etc.

XL. *Sénégambie.— Guinée et Nigritie. — Limites de chacune de ces parties.—Principaux fleuves.— Habitans.—Principaux établisssemens des Européens. —Villes remarquables.*

La *Sénégambie*, ainsi nommée des fleuves du Sénégal et de la Gambie qui la traversent et se jettent dans l'Océan Atlantique, est bornée au *nord* par le Sahara, à l'*ouest* par l'Océan, au *sud* par la Guinée, et à l'*est* par la Nigritie.

Cette contrée, divisée en une multitude de petits états, dont les principaux sont les royaume d'*Ouale* ou de *Brac*,

des *Foulas* ou de *Galam*, est habitée par de nombreuses peuplades nègres, telle que les *Foulahs*, les *Mandingues*, les *Yolofs* et les *Féloups*.

Les Français possèdent les forts de *Saint-Louis* et de *Podor*, sur le Sénégal; de *Galam*, dans l'intérieur; l'île de *Gorée* près du cap Vert; et les Comptoirs d'*Albréda* et de *Joal* sur la Gambie.

Les Portugais ont aussi des établissemens sur les rives de *Rio Grande* au sud de la Gambie. Au sud de cette côte Portugaise est le pays de *Sierra leone*, ainsi nommé des montagnes voisines qui renferment beaucoup de lions.

La GUINÉE s'étend au sud de la Sénégambie le long des côtes occidentales de la partie du milieu de l'Afrique. Elle est habitée par des nègres.

Cette contrée se subdivise en plusieurs parties dont les principales sont: 1° la *côte des graines* ainsi nommée à cause du poivre qu'elle produit en abondance; 2° la *côte d'ivoire* ou *des dents*, ainsi appelée parce qu'on y trouve beaucoup d'ivoire qui vient des dents d'éléphans; elle ne posséde pas de villes remarquables; 3° la *côte d'or* qui a reçu ce nom parce qu'on y ramasse de la poudre d'or. Elle contient des établissemens européens. Les villes principales sont: la *Mine*, au sud, aux Hollandais; le *cap Corse*, aux Anglais; *Christiansbourg*, aux Danois; 4° la *côte des esclaves*, ainsi nommée à cause du trafic honteux qui s'y faisait; 5° le *royaume de Benin* dont la ville capitale porte le même nom; le souverain peut mettre 100 mille hommes sur pied; 6° l'*empire Dahomay* appelé aussi *royaume de Dahomay*, à l'ouest du royaume de Benin.

La *Nigritie* ou *Soudan* est située dans l'intérieur de l'Afrique, au sud du désert de Sahara. Elle est environnée de hautes montagnes et arrosée par le *Niger* ou *Joliba*. L'intérieur du pays renferme de vastes déserts habités par des lions, des girafes, des hyènes, des chacals, des chameaux, des éléphans et des gazelles. Les habitans se composent de nègres et de maures qui mènent une vie nomade, et professent le mahométisme et l'idolâtrie.

On partage la Nigritie en plusieurs états dont les prin-

cipaux sont ceux : de *Tombouctou*, de *Haoussa*, d'*Ouangara* et de *Bornou*.

Les villes principales sont : *Tombut*, ou *Tombouctou*, ville encore inconnue des européens, mais que l'on dit puissante ; *Bournou*, qui passe pour être aussi grande que le Caire ; *Ségo* sur le Niger.

LXI. *Congo, Cafrerie, Colonie du cap, Monomotapa, côtes de Mozambique, de Zanguébar et d'Ajan.—Limites de chacune de ces parties.—Principales rivières.—Établissemens des Européens.—Peuples de l'intérieur.—Villes principales.*

Le *Congo*, situé au sud de la Guinée, se divise en plusieurs royaumes, dont les principaux sont du nord au sud : ceux de *Loango*, *Congo propre*, *Angola*, *Benguela*.

Les principales villes sont : *Bouali*, capitale du royaume de Loango; *San-Savaldor*, bâtie par les Portugais, capitale du royaume du Congo propre et résidence du roi, vassal des Portugais ; *Saint-Paul-de-Loanda*, capitale du royaume d'Angola et siége du gouverneur portugais ; *San-Felibe-de-Benguela*, dans le royaume du même nom.

C'est principalement dans ce pays que se faisait la traite des noirs, avant son abolition par les gouvernemens européens.

La Cafrerie, située au midi de la Nigritie, occupe toute la partie méridionale du centre de l'Afrique et est presque entièrement inconnue. Le nom de *cafrerie* dérive d'un mot arabe qui signifie *idolâtrie*.

Les Cafres qui l'habitent sont nègres et forment une multitude de peuplades ; au sud se trouvent les Hottentots, de couleur brun-rouge, ayant le menton très pointu et les joues très proéminentes. Cette contrée se divise en plus de vingt peuplades dont les principales sont les *Namaquas*, et les *Boschismens*.

La colonie du cap de Bonne Espérance appartenant aux Anglais depuis 1795, occupe toute la pointe méridio-

nale de l'Afrique, jusqu'a 190 lieues dans l'intérieur des terres. Cette contrée, malgré son étendue, ne renferme qu'environ 30 mille blancs et 50 mille esclaves. La capitale est le *cap*, sur la baie de la Table, un peu au nord du cap de Bonne Espérance, découvert par le portugais *Vasco de Gama*.

Le MONOMOTAPA, le plus méridional des états de la côte sud-est de l'Afrique, se compose de quatre royaumes qui sont, du sud-ouest au nord, ceux d'*Inhambane*, de *Sabia*, de *Botonga* et du *Monomotapa propre*. Les principales villes sont: *Zimbaoé* résidence du roi du Monomotapa; *Sofala* près l'embouchure de la rivière de ce nom, appartenant aux Portugais, ville importante pour le commerce avec la cafrerie; *Tonge*, capitale du royaume d'Inhambane, vers l'embouchure de la rivière de Manica.

La CÔTE DE MOZAMBIQUE, appartenant aux portugais, est bornée à l'*est* par le canal de Mozambique auquel elle donne son nom; au *sud-oues* par le Monomotapa; au *nord-est* par la côte de Zanguébar; et à l'*ouest* par la Cafrerie. La capitale est *Mozambique*, située dans une île fertile et fortifiée. Son port est fréquenté par les vaisseaux qui vont à Sofala, dans la mer Rouge et dans l'Inde.

La CÔTE DE ZANGUÉBAR, située au nord-est de celle de Mozambique se compose d'un grand nombre de petits royaumes dont les principaux sont, du sud-ouest au nord-est, ceux de *Mongallo*, de *Quiloa*, de *Mombaze*, et de *Mélinde*. Les principales villes sont : *Mongallo*, sur la Mona, capitale du royaume de ce nom; *Quiloa*, dans l'île de ce nom, abandonnée par les Portugais au roi de Quiloa qui habite sur la côte dans une autre ville appelée le *vieux Quiloa*, pour le distinguer de l'autre; *Mélinde*, capitale du royaume de ce nom près de l'embouchure du Quilimaney, qui descend des montagnes de l'Abyssinie. Ces différens royaumes sont tributaires des Portugais.

LA côte D'AJAN, qui commence à l'équateur et finit au cap Guardafui, renferme trois grands états qui sont: 1° la *république de Brava*, avec une capitale de même nom, sous la protection des Portugais; 2° le *royaume de Magadoxo* avec une capitale du même nom, à l'embouchure du Magadoxo; 3° le *royaume d'Adel*, sur la côte méri-

dionale du détroit de Bab-el-mandeb. La capitale est *Aucagurel* résidence du roi.

Le cap *Prusum* (Brava) sur la côte d'Ajan, était la limite de l'Afrique connue des anciens.

LXII. *Amérique en général. — Epoque où elle fut découverte. — D'où lui vient son nom.*

Amérique septentrionale ou Colombie. — Limites. — Mers qui l'entourent. — Principales chaînes de montagnes. — Grandes rivières. — Lacs. — Divisions. — Habitans. — Iles qui dépendent de l'Amérique septentrionale.

Groenland et Terres polaires.

L'AMÉRIQUE est la quatrième partie du monde. C'est un vaste continent, baigné à l'orient par l'Océan Atlantique, à l'occident par le grand Océan, et qui se termine au sud par le *cap Horn*. Ce continent a été découvert sur la fin du quinzième siècle, par Christophe Colomb; il a reçu son nom d'Améric-Vespuce, Florentin, à qui on en attribue faussement la découverte; on l'appelle aussi Nouveau-Monde et Indes occidentales.

La nature elle-même semble avoir partagé l'Amérique en deux grandes portions : 1° l'*Amérique septentrionale*, 2° l'*Amérique méridionale*. Ces deux portions sont jointes par l'*isthme de Panama*.

Comme l'Amérique s'étend sous toutes les zônes, on y rencontre tous les climats. Le sol est fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie; elle produit quantité de plantes, de fruits et d'animaux inconnus en Europe.

Les naturels du pays portent le nom d'Indiens, et forment un grand nombre de peuplades plus ou moins sauvages, qui adorent des fétiches. Les étrangers sont des Européens et des Nègres. On donne le nom de *créoles* aux descendans des Européens, nés en Amérique; de *mulâtres*, à ceux qui sont nés d'un européen, et d'une négresse; de *métis*, aux enfans d'un européen et d'une américaine.

L'Amérique n'est pas peuplée en raison de son étendue; on y compte à peine 40 millions d'habitans.

L'Amérique septentrionale est bornée à l'*ouest* par le grand Océan, au *sud* par l'isthme de Panama et la mer des Antilles; à l'*est* par l'Océan Atlantique; au *nord* par des contrées inconnues et des mers toujours glacées.

Les *principaux golfes* sont : la baie d'*Hudson*, le *golfe Saint-Laurent*, la *baie de Fundi*, le *golfe du Mexique*.

Les caps les plus célèbres sont : le cap *Farewel*, le cap *Hatteras*, le cap de la *Floride*, dans le golfe du *Mexique*, et le cap des *Courans*.

Les *principaux détroits* sont : ceux de *Davis*, à l'entrée de la mer de Baffin; d'*Hudson*, à l'entrée de la baie de ce nom; de *Belle-île*, entre Terre-Neuve et le Labrador.

Les *principaux lacs* de l'Amérique septentrionale sont : le *lac Supérieur*, entre le Canada et les Etats-Unis; le *lac Michigan*, de 93 lieues de long sur 20 de large; le *lac Huron*; le *lac Erié* et le *lac Ontario*.

Les *principales chaînes de montagnes* sont : les *Apalaches*, nommées aussi *Alleghanys* et *montagnes Bleues*, qui traversent les Etats-Unis du nord au sud-ouest; les *montagnes Rocheuses* ou de l'*Ouest*, le long du grand Océan.

Les *rivières les plus considérables* sont : le fleuve *Saint-Laurent*, qui se décharge dans le golfe qui porte son nom; le *Mississipi*, dont la source est inconnue, et qui se décharge dans le golfe du Mexique, après un cours estimé à plus de mille lieues; la *Columbia*, qui arrose la partie la plus occidentale des Etats-Unis.

Cette partie de l'Amérique se divise en six grandes contrées, qui sont : le *Groenland*; la *Nouvelle-Angleterre*; la côte *Nord-Ouest*; les *Etats-Unis*; la *Nouvelle-Espagne* et les *Antilles*.

Le Groenland, dont le nom signifie *terre verte*, est un vaste pays encore inconnu, situé entre l'Europe et l'Amérique; l'air y est froid, et la mer glacée. La côte occidentale est occupée par quelques factoreries danoises, dont la principale est *Julians-Haab*, et par des Esquimaux, peuple sauvage, qui vit du produit de la pêche. Ces pays n'ont pas de villes.

XLIII. ***Nouvelle-Angleterre. — Canada, côte nord-ouest. — Ile de Terre-Neuve, etc. — Limites de chacune de ces parties. — Grandes Rivières. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Principales villes. — Possessions russes en Amérique.***

La *Nouvelle-Angleterre* comprend l'immense pays qui se trouve entre la mer Glaciale, la rivière Mackensie, les montagnes pierreuses et l'océan Atlantique. On la divise en six grandes provinces; 1° le *Labrabor;* 2° le *Canada*; 3° le *Nouveau-Brunswick;* 4° la *Nouvelle-Ecosse;* 5° la *Nouvelle-Galles;* 6° la *région des lacs*.

Le *Labrador,* à l'est de la baie d'Hudson, est un pays montagneux et très-froid; il est habité par des sauvages appelés *Esquimaux*, qui sont de la même race que les Groënlandais, et paraissent répandus dans toute l'extrémité septentrionale de l'Amérique, jusqu'aux côtes occidentales et à la presqu'île d'Alaska.

Le *Canada*, qui s'étend au nord des Etats-Unis et de tous les grands lacs de l'Amérique, fut découvert par les Français en 1497, et nommé *Nouvelle-France*. Cette vaste contrée, qui renferme 50 mille habitans, a été cédée aux Anglais en 1763 : c'est un pays très-froid, quoique sous la même latitude que la France. On en tire des fourrures précieuses. La religion chrétienne y est professée. L'intérieur du pays est habité par des sauvages, dont les plus connus sont les Iroquois, les Algonquins et les Hurons.

Le *Canada* se divise en *haut* et *bas Canada* ; MONTRÉAL est la capitale du premier, et QUÉBEC du second. Ces deux provinces ont une constitution assez semblable à celle de l'Angleterre. Le pouvoir exécutif est entre les mains d'un gouverneur nommé par le Roi.

La *Nouvelle-Ecosse* ou *Acadie* forme une presqu'île à l'est du Canada; elle contient les ports d'*Halifax* et d'*Annapolis*; la population peut être évaluée à 125 mille habitans. Cette province dépend du gouvernement du Canada.

Le *Nouveau-Brunswick*, situé au nord-ouest de la

nouvelle écosse, renferme 60 mille habitans, et a pour capitale *Frédérickstown.* Cette province est également sous la dépendance du gouvernement du Canada.

Les *principales îles* situées sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre sont : l'île de TERRE-NEUVE, séparée du Labrador par le détroit de Belle-isle ; elle est presque triangulaire et a 117 lieues, dans sa plus grande longueur ; on y trouve les villes de *Saint-Jean*, *Plaisance* et *Bonavista*. Près de cette île existe un banc de sable du même nom, qui a près de 200 lieues de long sur 80 de large : on y pêche une grande quantité de morues ; 2° l'*île Saint-Jean*, dans le golfe Saint-Laurent, qui a pour capitale *Charlotte-Town* ; 3° l'*île Royale* ou du *cap Breton*, séparée de la Nouvelle-Ecosse, par un détroit d'une lieue, et qui a pour capitale *Louis-bourg*.

Les NOUVELLES DÉCOUVERTES *sur les côtes nord-ouest* de l'Amérique septentrionale consistent, 1° dans celles de la *côte au nord de la Californie*, de la *Nouvelle-Albion* et des contrées au *nord du Nouveau-Mexique* ; 2° dans celles de la *Nouvelle-Géorgie*, de la *Nouvelle-Hanovre*, du *Nouveau-Cornouailles*, et des *îles voisines* ; 3° dans celles de l'*Amérique russe*, c'est-à-dire des côtes du Continent, depuis la baie de Behring jusqu'au détroit du même nom et au-delà, et celles des îles Aléoutiennes et autres. Les premières forment la *partie espagnole*, les secondes la *partie anglaise*, les troisièmes la *partie russe*.

XLIV. *Etats-Unis. — Limites. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Population. — Nombre des états. — Gouvernement. — Religions. — Villes principales.*

Les ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE sont composés d'un certain nombre de provinces indépendantes, et réunies entre elles par un lien commun. C'étaient auparavant des colonies anglaises, qui s'affranchirent, en 1783, du joug de la Grande-Bretagne, sous le nom de *république des Etats-Unis*.

Le gouvernement est démocratique, composé d'une chambre de représentans des provinces, d'un sénat com-

posé de deux députés de chaque état, d'un président élu pour quatre ans, et d'un vice-président. On donne le nom de congrès aux deux chambres. Le congrès fait les lois, le président veille à leur exécution, et entretient les relations avec les puissances étrangères.

Les pays dépendant de cette confédération s'étendent du *nord* au *sud* depuis le Canada jusqu'au golfe du Mexique, et de l'*est* à l'*ouest* depuis l'océan Atlantique jusqu'au Nouveau-Mexique.

Cette vaste région est traversée dans toute sa longueur par les monts Apalaches, d'où descendent de nombreuses rivières, dont les unes se jettent dans l'Océan et les autres dans le Mississipi ; les principales sont le *Missouri*, l'*Illinois*, l'*Ohio* et la *Delaware*.

Sa population est d'environ 12 millions d'habitans.

Toutes les religions sont tolérées, aussi les différentes sectes nées dans la communion protestante sont-elles très-nombreuses.

La république se compose de vingt-quatre provinces, dont voici les noms : le Maine, capitale, *Portland*; New-Hampshire, capitale, *Concord*; Vermont, capitale, *Montpellier*; Massachussets, capitale, *Boston*; Rhode-Island, capitale, *Providence*; Connecticut, capitale, *Hartford*; New-York, capitale, *Albany*; New-Jersey, capitale, *Trenton*; Pensylvanie, capitale, *Harrisbourg*; Delaware, capitale, *Douvres*; Maryland, capitale, *Annapolis*; Virginie, capitale, *Richmond*; Caroline méridionale, capitale, *Columbia*; Caroline septentrionale, capitale, *Raleigh*; Géorgie, capitale, *Milledgeville*; Ohio, capitale, *Columbus*; Indiana, capitale, *Indianapolis*; Illinois, capitale, *Kaskaskia*; Kentucky, capitale, *Frankfort*; Tenessée, capitale, *Murfreeshburg*; Alabama, capitale, *Cahawba*; Mississipi, capitale, *Monticello*; Missouri, capitale, *Jefferson*; Louisianne, capitale, *Nouvelle-Orléans*.

Washington, située dans la province de *Maryland*, appartient en commun aux Etats-Unis : c'est la ville fédérale. Elle fut fondée en 1792, en l'honneur de l'homme illustre dont elle porte le nom. Les rues sont alignées et se coupent à angles droits. A l'aide de la ma-

rée, les grands vaisseaux peuvent arriver jusqu'à son port.

La Louisiane, vaste pays qui s'étend sur la rive ouest du Mississipi, a reçu son nom de Louis XIV, sous le règne duquel les français y formèrent des établissemens. La partie occidentale, comme nous l'avons vu, a été cédée, en 1803, aux Etats-Unis, avec la *Nouvelle-Orléans*, ancienne capitale de tous les pays. La partie espagnole est à l'est sur la rive droite du Mississipi.

La Floride, cédée par l'Espagne aux Etats-Unis, est divisée en deux parties : l'une, située le long du golfe du Mexique, comme une lisière étroite, s'appelle *Floride occidentale*; l'autre, grande presqu'île, formée au nord-est par le golfe du Mexique, se nomme *Floride orientale*. Saint-Augustin est la *capitale de la Floride orientale*. Pensacola, à l'ouest, sur le golfe du Mexique, est la *capitale de la Floride occidentale*, qui est considérée comme une extension de la Louisiane. Le reste de la presqu'île est habité par des sauvages.

XLV. *Mexique et possessions espagnoles dans l'Amérique septentrionale. — Limites. — Divisions. — Rivières. — Montagnes. — Population. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales. — Iles Antilles. — Division en grandes et petites. — Puissances auxquelles ces îles appartiennent.*

Les possessions espagnoles peuvent se diviser en trois grandes contrées; la *Californie*, le *Nouveau-Mexique*, le *Vieux-Mexique*.

La *Californie*, divisée en vieille et nouvelle, est une longue presqu'île située à l'ouest du Mexique, entre la mer Vermeille et le grand Océan. Les Espagnols s'y établirent en 1679, et y construisirent un fort, appelé *Notre-Dame de Lorrette*. La population peut être évaluée à 15,000 habitans, la plupart sauvages.

Le *Nouveau-Mexique* est situé entre la Louisiane et la Californie; il est principalement peuplé d'indiens sauvages et idolâtre. La ville la plus importante est *Santa-*

Fé, près la rivière de Norte, qui se jette dans le golfe du Mexique.

Les parties du Nouveau-Mexique qui sont à l'ouest, se nomment la *Nouvelle-Navarre* et le *Sonora*.

Le *Mexique*, ou *Nouvelle-Espagne*, occupe tout l'isthme qui joint les deux Amériques. Ce vaste et magnifique pays est traversé par une chaîne élevée, qui forme de vastes plateaux, dont la hauteur se maintient à 5 ou 6 mille mètres. Cette chaîne est riche en mines d'or et d'argent. Il n'y a dans ce pays aucune rivière d'une certaine étendue; au sud est le lac *Nicaragua*, qui communique avec le golfe du Mexique, et qui occupe une partie de la largeur de l'isthme.

Les habitans, au nombre de 8 millions, sont des blancs, des hommes de race mixte et des indiens. La religion dominante est la catholique, qui est aussi professée par la plupart des Indiens.

Depuis 1821, le Mexique s'est déclaré indépendant et forme deux républiques séparées, dont l'une se compose du mexique proprement dit, et l'autre de la province de Guatimala.

Les *principales villes* sont : Mexico, la plus belle et la plus importante de toute l'Amérique : elle a un archevêché, une université, une académie de sculpture, peinture et architecture. C'était la résidence du vice-roi du Mexique. Sa population est de 133,000 habitans: Elle est située au milieu d'un grand lac, et on y arrive par des chaussées; Mérida, évêché, capitale de l'Yacastan, presqu'île qui s'avance dans le golfe du Mexique; *Tabasco*, sur le golfe du Mexique; *Chiapa*, au nord-ouest de Guatimala; *Valladolid*, évêché, capitale de la province de Honduras, sur le golfe du même nom; *Vera-Crux*, port sur le golfe du Mexique; *Guatimala*, port sur l'Océan; *Saint-Léon-de-Nicaragua*, évêché, capitale de la province de Nicaragua; *Carthago*, évêché, capitale de la province de Costarica; *Guatimala*, capitale de la province du même nom, la plus belle et la plus riche de la Nouvelle-Espagne, qui forme une république avec un 1,600,0000 habitans.

Les ANTILLES s'étendent depuis la pointe de la Floride orientale jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque.

On partage les ANTILLES en *grandes* et en *petites*.

Les *grandes* sont :

CUBA, longue de deux cent quatre-vingts lieues, renfermant près d'un million d'habitans, et appartenant aux Espagnols depuis 1511. La capitale est la *Havane*, un des plus vastes ports du monde, capable de contenir mille navires.

La JAMAIQUE, aux Anglais, dont la capitale est *Spanish-Town*.

HAÏTI ou SAINT-DOMINGUE, qui se divise en deux parties, l'orientale et l'occidentale. La première était aux Espagnols, capitale, *San-Domingo*; la seconde appartenait aux Français, capitale, le *cap Français*. Toute cette île, dont la population est d'environ 11 millions d'habitans, est au pouvoir des nègres depuis 1792. Charles X a reconnu l'indépendance de la partie française par son ordonnance du mois d'avril 1825, enregistrée par le sénat d'Haïti. Le siége du gouvernement est *Port-au-Prince*, ville située au fond d'une grande baie, sur la côte occidentale.

Porto-Rico, qui a 40 lieues de long sur 20 de large, sa capitale porte le même nom; elle appartient aux Espagnols.

Les plus remarquables des petites Antilles sont : la MARTINIQUE; le *Port-Royal*, capitale; la GUADELOUPE; *Pointe-à-Pitre*, capitale, aux Français.

Saint-Christophe, la Barbade, la Trinité, Saint-Vincent, la Dominique, la Grenade, les Vierges aux Anglais.

Bonair, *Curaçao*, près la Terre-Ferme, aux Hollandais.

La *Marguerite*, aux Espagnols.

XLVI. *Amérique méridionale ou Amérique proprement dite. — Forme et étendue. — Division. — Rivières. — Chaînes de montagnes. — Volcans. — Iles qui avoisinent l'Amérique méridionale.*

L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE est entourée de tous les côtés par la mer, hors à l'endroit septentrional, où l'isthme de Panama la joint à l'Amérique septentrionale.

Toute la partie occidentale forme un vaste plateau surmonté de chaînes de montagnes, dont l'ensemble s'appelle CORDILIÈRES. Les principales sont : le *Chimboraço*, le *Rotopaxi*, le *Pichinca*, volcans en activité, et les plus hautes montagnes du globe après celles du Thibet.

Les *principaux fleuves* sont l'*Orénoque*, la *rivière des Amazones* ou *Maragnon*, la *Plata*, le *Sanfrancisco*.

Les *principales îles* sont : les îles *Gallegos* et *Gallapagos*, île d'où l'on trouve une grande quantité de tortues ; la *Terre des Etats*, les îles *Malouines* ou *Falkland*, la *Terre de Feu*, séparée de la Patagonie par le détroit de Magellan. C'est une île volcanique et inhabitée.

L'*Amérique méridionale* se divise en huit grandes contrées, savoir : 1° le *gouvernement de Caraccas* ; 2° la *Nouvelle-Grenade* ; 3° le *Pérou* ; 4° le *Chili* ; 5° la *vice-royauté de la Plata* ; 6° le *Brésil* ; 7° la *Guyanne*, 8° la *Patagonie*.

XLVII. *Gouvernement de Caraccas et Nouvelle-Grenade. — Limites. — Division. — Grandes rivières. — Gouvernement. — Religion. — Villes principales.*

Le *gouvernement de Caraccas*, sur le golfe du Mexique, s'étend au sud de l'embouchure de l'Orénoque ; il contient plus d'un million d'habitans et se divise en cinq provinces : 1° *Cuyana* ; 2° *Cumana* ; 3° *Venezuela* ; 4° *Varinas* ; 5° *Maracaybo*.

Les *principales villes* sont CARACCAS, capitale, à peu de distance de la mer, Cumana, Maracaybo, sur le lac du même nom.

La Nouvelle-Grenade, à l'ouest du gouvernement de Caraccas, est bornée au *nord* par la mer des Antilles, à l'*ouest* par le golfe de Panama et le grand Océan, et au *sud* par le Pérou; elle forme en certaines parties un plateau fort élevé exposé à de grandes commotions volcaniques; elle est riche en mines d'or et de platine, et en mines d'émeraudes, dites du Pérou, qu'on préfère à toutes les autres.

Cette contrée renferme environ deux millions d'habitans, et se divise en trois gouvernemens qui sont: *la Terre-Ferme*, *la Nouvelle Grenade* proprement dite, et le *royaume de Quito*.

Les *principales villes* sont: Santa-Fe de Bogota, située à une hauteur de 8,000 pieds, c'est-à-dire plus haut que le couvent du grand Saint-Bernard; *Popayan*; *Carthagène* avec un excellent port sur le golfe du Mexique; *Panama* et *Porto-Bello*, ports autrefois riches par l'exportation des métaux précieux.

Dans les provinces de la Nouvelle-Grenade, on remarque celle de Quito, qui renferme Quito, ville bâtie sur le penchant du Pichinca, à 9,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Ces provinces sont parvenues à secouer le joug de l'Espagne, et se sont réunies sous la dénomination de république de Colombie.

Les deux principaux fleuves qui arrosent la Colombie sont l'*Orénoque* et le *fleuve des Amazones*.

La religion catholique est dominante.

La capitale de la république, et le siége du gouvernement, est *Bogota*.

XLVIII. *Pérou, Chili et vice-royauté de la Plata.— Limites de Chacune de ces parties.—Chaînes de montagnes.— Grandes rivières.— Population.— Gouvernement.—Religion.—Villes principales.*

Le *Pérou*, situé au sud de la nouvelle grenade, occupe, dans la partie occidentale de l'Amérique, une étendue de 500 lieues de long sur 200 de large. La principale ri-

chesse de ce pays consiste en mines d'or et d'argent, les plus riches que l'on connaisse. Il formait, avant sa découverte par les Espagnols, un Empire puissant gouverné par des princes nommés *Incas*.

Ses principales rivières sont la rivière de *Grenade*, les fleuves d'*Orénoque* et des *Amazones*.

Ses *chaînes de montagnes* sont les Cordillières.

Cette contrée, qui renferme un million 400 mille habitans professant la religion catholique, était divisée par les Espagnols en six gouvernemens; elle s'est déclarée indépendante en 1821, et s'est constituée en une république, dont les *principales villes* sont: Lima, capitale de tout le Pérou, de la province et de l'audience de Lima; c'est une des plus riches villes du monde; elle est à peu de distance de la mer, et son port s'appelle *Calao* : population, 60,000 habitans; *Truxillo*, au nord-ouest de Lima, et à trois quarts de lieue de la mer; *Cusco*, au sud-est, capitale de l'ancien empire des Incas, chef-lieu d'une province; *Guamanca*, entre Lima et Cusco, ville du Pérou qui possède les plus beaux édifices; *Aréquipa*, au sud-est de Lima, sur la côte, ville fort belle et très-peuplée, chef lieu d'une province.

Le Chili, situé au midi du Pérou, le long de la mer Pacifique, est borné au *sud* par la Patagonie qui, avec la vice-royauté de la Plata, la borne à l'*est*. C'est un pays excellent; son climat est très-doux; il y a des mines d'or très-riches.

On compte environ un million 100 mille habitans, y compris les *Araucans*, nation farouche qui n'a jamais pu être domptée par les Espagnols.

Ce pays se divise en quatre parties, dont les îles *Chiloé* forment la quatrième.

Les principales villes du Chili sont : San-Yago, capitale de tout le Chili, sujette aux tremblemens de terre.

Valparayso, port principal; la *Conception*, la seconde ville du Chili; *Baldivia*, port excellent au sud; *Castro*, capitale des îles *Chiloé*.

Le Chili a secoué le joug Espagnol en 1818, et s'est dès-lors constitué en république.

La vice-royauté de la Plata est située au sud du

Pérou et comprend trois grandes divisions : CHARCAS, BUENOS-AYRES et le TUCUMAN.

La *province de Buénos-Ayres* se divise en trois provinces, savoir : le *Paraguay* au nord, la *province de Monte-Video* à l'est, et celle de *Buénos-Ayres* au sud.

La vice royauté de la Plata renferme 2 millions 300 mille habitans ; la religion catholique est dominante.

Outre une infinité de rivières, ce pays en contient trois principales, le PARAGUAY, l'URAGUAY, et le PARANA, qui, se réunissant près de la mer, forment la célèbre rivière de la PLATA.

Les principales villes de la vice-royauté de la Plata sont : *Potosi*, célèbre par ses mines d'argent ; BUENOS-AYRES, ville très-commerçante, résidence du vice-roi de la Plata ; *San-Miguel*, entourée de forêts ; l'*Assomption* sur le Paraguay, formant actuellement un état particulier, sous la domination du docteur *Francia*.

La *vice-royauté de la Plata* s'est déclarée indépendante en 1816, et forme un état fédératif qui, en 1825, a pris le nom d'*Etats-Unis du Rio de la Plata*.

XLIX. *Brésil.—Limites.—Chaînes de montagnes.—Grandes rivières.—Population.—Gouvernement.—Religion.—Villes principales.*

Le BRÉSIL, vaste contrée de l'Amérique méridionale, découverte en 1,500, par le portugais *Alvarès Cabral*, est borné au *nord* par le fleuve des Amazones, à l'*est*, par l'Océan atlantique, au *midi*, par la rivière de la Plata, et à l'*ouest*, par le Pérou. Il a 820 lieues de long sur 330 de large. Le fils aîné du roi de Portugal vient de l'ériger en empire, et y a établi le gouvernement constitutionnel. On compte environ quatre millions d'habitans, dont un sixième sont *portugais*, trois sixièmes *mulâtres* et *nègres*, et les deux autres sixièmes *indigènes*. La religion catholique est dominante.

Ce pays est riche en productions végétales ; il a des mines d'or, d'argent et de pierres précieuses. On en tire des bois de teinture, de l'indigo, du sucre, du cacao et du coton. L'intérieur, habité par des Indiens sauvages, est peu connu.

Les *chaînes de montagnes* du Brésil sont les *Andes* ou *Cordillières*.

La principale rivière est le *Saint-Francisco*.

L'empire du Brésil se divise actuellement en dix-neuf provinces, dont les principales villes sont : Rio-Janeiro, sur la rivière du même nom, capitale de tout l'empire, et résidence de l'empereur ; *Olinde* ou *Fernambouc*, célèbre par ses exportations de coton et de bois de teinture ; *San-Salvador* ou Bahia, sur la baie de Tous les Saints, ancienne capitale du Brésil ; *Natal-los-Reyes*, à l'embouchure de Rio-Grande ; *Saint-Paul*, autrefois république de brigands, subjuguée depuis par les Portugais.

L. *Guianes, portugaise, française, anglaise et hollandaise. — Limites de chacune de ces parties. — Principales rivières. — Gouvernement. — Principales villes.*

La Guiane est un pays vaste et marécageux, situé entre la rivière des Amazones et celle de l'Orénoque ; cette dernière la sépare de la Castille-d'Or ou Terre-Ferme.

La *Guiane* comprend plusieurs établissemens que les Européens y ont formés, entre autres les *Espagnols*, les *Français* et les *Hollandais* ; les possessions de ces derniers ont été partagées entre eux et les *Anglais*. L'intérieur du pays offre des déserts remplis d'animaux féroces et de serpens à sonnettes.

Les *principales villes* de la *Guiane* sont : *Saint-Thomas*, aux Espagnols ; *Cayenne*, dans l'île de ce nom, aux Français ; *Paramaribo* ou *Surinam*, dans la colonie de Surinam, aux Hollandais ; *Strabrock*, dans la colonie de Démérari, aux Anglais.

La Patagonie, qui occupe toute la pointe méridionale de l'Amérique, est aussi appelée *terre de Magellan*, parce que Magellan en fit la découverte en 1520. Les *Patagons*, divisés en plusieurs tribus, sont d'une taille plus élevée que celle des autres hommes.

FIN DE LA GÉOGRAPHIE.

DEUXIÈME SÉRIE.

HISTOIRE.

HISTOIRE ANCIENNE.

I. *Histoire du monde, depuis la création jusqu'au déluge inclusivement.*

QUATRE mille ans environ avant la naissance de Jésus-Christ, *Dieu* tira notre monde du néant dans l'espace de six jours, le féconda, et le peupla de toutes les espèces d'animaux. Il plaça ensuite sur la terre un homme, qu'il avait créé à son image, et lui donna une compagne tirée de sa propre substance. An Ier du monde 4004, av. J.-C.

Adam et *Eve*, nos premiers parens, reçurent de Dieu une âme et un corps immortels : il leur donna la faculté de jouir de tout ce que fournit la terre. Leur demeure fut une des plus belles contrées de l'Asie, appelée dans la Genèse le *Paradis*, et dont on place la situation dans la Perse moderne. Il ne leur prescrivit qu'un commandement facile à garder, celui de s'abstenir de manger d'un seul fruit; mais ils se laissèrent séduire par un ange déchu, qui, jaloux de leur bonheur, leur apparut sous la forme d'un serpent, et les poussa à transgresser le commandement de leur créateur. Alors ils furent chassés du Paradis, et Dieu leur annonça que leur vie serait remplie de peines et de malheurs.

Ils se mirent après leur chute à cultiver la terre. *Caïn* et *Abel* furent leurs enfans. *Caïn*, le premier né des hommes, devint aussi le premier criminel : il tua son frère *Abel* par une odieuse jalousie. En punition de son crime Dieu condamna Caïn à être vagabond sur la terre, à la cultiver sans en rien retirer. Il l'assura, toutefois, que quiconque le tuerait, serait puni sévèrement : il mit sur lui un signe pour le faire reconnaître.

Adam eut un autre fils, nommé *Seth*, dont la postérité conserva pendant long-temps sa pureté première au milieu de la perversité de la race de Caïn. Les principaux de ses descendans furent *Enos*, *Caïnanc*, *Malaliel*, *Énoch*, que Dieu préserva de la mort; *Mathusalem*, celui des hommes qui resta le plus long-temps sur la terre, et *Lameck*, neuvième patriarche.

En peu de temps, les fils d'Adam, doués alors d'une grande longévité, multiplièrent prodigieusement. Ils peuplèrent une partie de l'Asie. Leurs principales occupations furent l'agriculture et l'entretien du bétail. Ils inventèrent quelques arts utiles ou agréables, tels que la musique instrumentale et l'art de forger les métaux. Ils bâtirent même plusieurs villes, où les chefs de famille seuls maintenaient l'ordre et la justice.

Mais bientôt la corruption s'étendit à toute la race humaine : ceux des enfans d'Adam qui jusque-là s'étaient distingués par leur piété, furent séduits et corrompus par les autres. Dieu résolut de les exterminer, à l'exception d'un petit nombre de ses fidèles adorateurs.

An du m. 1656, av. J.-C. 2348.

Ces hommes privilégiés furent *Noé*, ses trois fils, sa femme et les femmes de ses fils. Ils se renfermèrent, d'après l'ordre exprès de Dieu, dans un grand vaisseau qui devait les préserver de l'inondation. Tout ce qui avait existence sur la terre périt, hors cette pieuse famille et les animaux qu'elle avait renfermés dans l'arche.

II. *Dispersion des enfans de Noé, et principaux peuples dont ils sont la souche.*

Noé étant sorti de l'*Arche*, descendit du mont *Ararat* dans les plaines de l'*Arménie* : il éleva au seigneur l'autel de la reconnaissance près de l'endroit où peu de temps après fut bâtie la ville de *Naxuana*, dans la fertile vallée arrosée par l'*Araxe* : là sa postérité devint bientôt très-nombreuse. Pour ne pas trop s'éloigner les uns des autres, en menant paître leurs troupeaux, ces hommes nouveaux résolurent de bâtir dans les plaines de *Sennaar* une ville dominée par une immense tour à la vue de laquelle ils pussent se rassembler. Mais Dieu, voulant qu'ils se répandissent et peuplassent la terre, changea la langue qu'ils avaient parlée jusque-là en différens dialectes. Ils furent obligés de cesser l'édifice commencé. Les enfans des trois fils de Noé, *Sem*, *Cham*, *Japhet*, s'établirent en diverses contrées. An du m. 1800, av. J.-C. 2204.

Sem resta en orient, et de lui sortirent les peuples orientaux, les Hébreux, etc.

Assur, fils de Sem, posa les fondemens de l'empire d'Assyrie, et bâtit la ville de *Ninive* sur le Tigre. *Lud*, autre fils de Sem, s'établit dans cette partie de l'Asie mineure qui fut appelée la *Lydie*.

Cham, maudit par Noé, fut le père des Philistins, des Egyptiens, des peuples d'Afrique, etc.

Japhet peupla la plus grande partie de l'occident, le nord de l'Asie et l'Europe, où il est demeuré célèbre sous le nom de *Japet*. *Magog* fut le père des Scythes. *Madai*, s'établit dans la Thrace et la Macédoine; *Gomer* vers le sud-ouest de l'Europe.

Dans les plaines de la Chaldée, la ville que les enfans de Noé avaient commencée fut achevée sous le nom de *Babylone*. Elle devint le siège du premier état. *Nemrod*, arrière-petit-fils de Cham, fut le fondateur de ce royaume, qui comprenait, outre sa capitale sur l'Euphrate, trois autres villes considérables.

Vers la même époque, *Ménès*, descendant également

de Cham, fonda le royaume d'Egypte. Sa capitale fut long-temps *Thèbes*, et dans la suite *Memphis*.

An du m. 1816, av. J.-C. 2188. Les *Phéniciens*, de la race de Cham, demeurèrent d'abord près de la mer Rouge, et s'établirent ensuite sur les côtes de la mer Méditerranée, dans la Syrie, vers le mont Liban, dans le pays de Canaan. Un de leurs compatriotes, nommé *Theut*, au *Toth* (Cadmus), inventa l'art d'écrire ou les lettres alphabétiques. Les Egyptiens les reçurent de lui, et ces deux peuples les transmirent aux autres nations.

Les plus célèbres des enfans de Japhet furent les *Grecs*. Ils demeurèrent d'abord dans l'Asie mineure, où *Javan*, autrement dit *Ion*, descendant de Japhet, fut le père de leur race. C'est de là que leur vint le nom d'*Ioniens*. De ces contrées, ils passèrent dans les îles de l'Asie occidentale et de l'Europe; ils s'établirent bientôt sous le nom de *Pélasges* dans la presqu'île de l'Europe appelée depuis le *Péloponèse*, et aujourd'hui la *Morée* : là, ils fondèrent de petits royaumes; les principaux furent celui d'*Argos*, sous Inachus, père des Pélasges, et celui de *Sicyone*. Ils pénétrèrent en Arcadie. Une de leurs colonies s'établit même en Italie; ils envahirent également toutes les autres parties de la Grèce, qui reçut son nom de *Grécus*, chef de l'une de leurs tribus.

An du m. 2173, av. J.-C. 1831. Ils s'étendirent ensuite dans la Thessalie. Dans les pays voisins de l'Attique et de la Béotie régna *Ogygès*, sous lequel arriva une grande inondation que l'on a souvent confondue avec le déluge universel et qui termine les temps inconnus de l'histoire grecque.

L'*Asie*, qui avait été le berceau du genre humain, fut aussi celui des arts et des sciences : les *Phéniciens* furent les premiers commerçans. La *Chaldée* vit naître les premiers savans et les premiers artistes; mais la religion dégénéra chez tous ces peuples, à mesure que le luxe et l'ambition s'introduisirent parmi eux.

III. *Ancien empire d'Assyrie, depuis Nemrod jusqu'à Sardanapale.—Empire des Mèdes, depuis Déjocès jusqu'à Astyage.—Second empire d'Assyrie ou de Babylone, jusqu'à sa destruction par Cyrus.—Religion des Mèdes et des Assyriens.—Sciences des Chaldéens.—Monumens de Babylone.*

On attribue à *Nemrod*, arrière-petit-fils de Cham, que l'écriture sainte appelle un *vaillant chasseur devant le Seigneur*, la fondation de *Babylone*, sur l'Euphrate, non loin de la fameuse Tour de Babel. Ses successeurs sont peu connus, leur règne est couvert d'une obscurité impénétrable jusqu'a la réunion de Babylone à l'empire des Assyriens. *Assur* fut le premier souverain de ce puissant empire. Il éleva sur le Tigre la ville qui fut ensuite appelée *Ninive*. *Bélus*, l'un de ses descendans, se rendit maître de Babylone. *Ninus*, fils de Bélus, conquit la Susiane, la Perse, la Médie, l'Hircanie, la Bactriane. Il épousa la célèbre *Sémiramis*, issue d'un sang obscur, et fut empoisonné par elle. Sémiramis, après la mort de Ninus, occupa le trône avec splendeur. Elle embellit Babylone, agrandit l'empire, protégea les arts et les sciences. C'est à son règne que remontent les découvertes astronomiques des Chaldéens. *Ninias* son fils conspira contre elle, et la remplaça dans le gouvernement de l'Assyrie. Ce que l'on sait de lui ne fait qu'ajouter au mépris que mérite ce roi parricide. Il semble qu'il eût changé de sexe avec sa mère; vivant de la manière la plus efféminée et se livrant aux plus honteuses débauches, il se reposait du soin de gouverner sur des ministres qui abusaient de leur autorité. *Xercès, Sethos, Atossa, Eupalès,* régnèrent après lui avec peu d'éclat. *Sardanapale*, fils d'Eupalès, prince dissolu et tyran cruel, suscita par ses crimes une révolte sanglante. *Arbacès*, gouverneur de Médie, et *Bélésis*, gouverneur de Babylone, se déclarèrent contre lui. Après une guerre de trois ans, Sardanapale succomba. Il se précipita dans les flammes avec ses femmes et ses trésors.

An du m. 1800, av. J.-C. 2204.

L'empire d'Assyrie fut démembré et forma trois grands états, la Médie, L'Assyrie et l'empire de Babylone.

La *Médie* reconquit son indépendance qu'elle avait perdue sous Ninias. Elle reconnut pour roi *Arbacès*, chef de la révolte contre Sardanapale. Après ce prince, *Déjocès*, fondateur d'Ecbatane, gouverna avec sagesse et avec éclat. *Phraorte* son fils soumit les Perses, et *Cyaxarès*, son petit-fils, les Assyriens. Mais sous *Astyagès*, les Perses firent à leur tour la conquête de toute la Médie.

L'*Assyrie*, à la chute de Sardanapale, avait reconnu
An du m. 3286, av. J.-C. 718. pour roi *Phul*, dont le fils, *Teglath-Phalasar*, fut un monarque puissant; il eut pour héritiers *Salmanazar* et l'impie *Sennachérib*. Ce dernier fut assassiné par ses propres fils qui cédèrent la couronne au célèbre *Assarrhadon*. Ce prince réunit la monarchie de Babylone à celle de Ninive et rétablit ainsi l'ancien empire d'Assyrie.

An du m. 3257, av. J.-C. 747. *Bélésis* ou *Nabonassar* avait succédé à Sardanapale dans Babylone. Soixante ans après lui l'empire qu'il avait fondé fut détruit par les Assyriens sous Assarrhadon. Mais *Nabopalassar*, soutenu par les Mèdes, affranchit
An du m. 3398, av. J.-C. 606. bientôt Babylone de ce joug honteux, et partagea même l'Assyrie avec ses alliés, après avoir fait périr son roi, l'efféminé Sarac Sardanapale. *Nabuchodonosor* II, fils de Nabopalassar, conquit le royaume de Juda, emmena les Juifs prisonniers à Babylone, prit Tyr et ravagea l'Égypte. Mais il eut à souffrir d'une maladie mentale que l'on regarda comme une punition de son orgueil. Il fut le dernier roi de Babylone qui régna avec quelque éclat. Après lui *Nabonide* ou *Balthasar* vit envahir ses états par *Cyrus*, roi des Perses; en vain il réunit ses
An du m. 3468, av. J.-C. 536. efforts à ceux d'une puissante ligue formée de presque tous les rois de l'Asie; *Babylone* fut prise d'assaut, et saccagée par les soldats de Cyrus. *Balthasar* fut égorgé et son empire détruit.

Les *Assyriens* et les *Mèdes* professaient le sabéisme ou le culte des astres. On regardait *Sabius*, fils de Sem, comme l'inventeur de cette religion.

Les *Chaldéens*, prêtres de Babylone, firent dès la plus haute antiquité d'heureuses découvertes dans les sciences et dans les arts. Ils furent les premiers géomètres et les premiers astronomes. On leur doit l'invention du cadran solaire et le calcul de la durée de l'année. Cependant leur science était mêlée de beaucoup de jongleries et de pratiques superstitieuses.

Les arts étaient cultivés à Babylone. S'il faut en croire les anciens historiens grecs, cette ville avait acquis une splendeur qui indiquerait une civilisation avancée. Ses plus célèbres monumens, presque tous gigantesques, étaient : *les remparts*, sur lesquels pouvaient courir plusieurs chars de front; *le pont sur l'Euphrate*; les *deux palais que séparait ce pont*: la *voûte qui passait sous les eaux du fleuve*; *les jardins suspendus de Sémiramis*, et la *statue colossale* de cette princesse, taillée dans un immense rocher.

IV. *Histoire du peuple de Dieu. — Son séjour en Egypte. — Etablissement des Israélites dans la terre de Canaan. — Leurs différens gouvernemens. — Histoire des royaumes d'Israël et de Juda, jusqu'au retour de la captivité sous Cyrus.*

Abraham, fils de Tharé, de la race de Sem, quitta, An du m. 2083,
par ordre exprès de Dieu, la Chaldée sa patrie, où
régnaient la corruption et l'idolâtrie, pour aller s'établir av. J.-C 1921.
dans la terre de Canaan ou Palestine. Il emmena avec lui son neveu *Loth* et *Sara* sa femme et sa sœur. Après une longue stérilité, *Sara* mit au monde *Isaac* qui fut le père du peuple juif. *Abraham* laissa encore deux autres fils : *Ismaël*, dont les tribus arabes prétendent descendre, et *Madian*, d'où sortirent les Madianites. *Jacob*, second fils d'Isaac, substitué à son aîné *Esaü* comme héritier de son père, eut douze fils de ses quatre
épouses. L'un d'eux, *Joseph*, fut vendu par ses frères An du m. 2275,
qui étaient jaloux de l'affection particulière que lui témoi- av. J.-C. 1729.
gnait son père. Emmené esclave en Egypte par une suite d'événemens extraordinaires qui font éclater sa chasteté, sa patience, sa connaissance de l'avenir, il ob-

tint la confiance de *Pharaon* et devint son premier ministre. Une grande famine attira en Égypte toute la famille de Jacob; elle obtint, par la faveur dont jouissait Joseph, des établissemens considérables dans la terre de Gessen.

An du m. 2369, av. J.-C. 1635. La postérité de Jacob se partagea en douze tribus, d'après le nombre de ses fils. Après la mort de Joseph, ces tribus furent persécutées par les Égyptiens; les Pharaons les employèrent à la construction des célèbres *Pyramides*. On les accabla d'impôts, on voulut enfin éteindre leur race en faisant périr sous les eaux tous leurs enfans mâles. *Moïse*, fils d'Amram, fut sauvé par la fille du roi d'Égypte. Ce grand homme, à peine sorti de l'enfance, entreprit de délivrer ses compatriotes, Dieu même le seconda dans son noble projet; il effraya par des miracles le despote égyptien, et après avoir institué *la Pâque*, sortit d'Égypte à la tête de trois millions d'Israélites.

An du m. 2513, av. J.-C. 1491. Moïse et les Hébreux se dirigèrent par ordre de Dieu vers la terre de Canaan, séjour de leurs ancêtres: ils errèrent quarante ans dans le désert, nourris miraculeusement par Moïse; c'est là qu'ils reçurent *la loi* sur le *Mont-Sinaï*, au milieu de la foudre et des éclairs. Moïse mourut sans avoir touché la terre promise. La réunion de ses écrits compose le Pentateuque, ou les cinq premiers livres de l'Ecriture Sainte: 1° La *Genèse* comprenant ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Joseph; 2° *l'Exode*, suite de l'Histoire sainte, jusqu'à la construction du tabernacle; 3° le *Lévitique*, traitant des fonctions du culte; 4° le *Livre des nombres* tirant son nom des dénombremens du peuple; 5° Le *Deutéronome* ou la *seconde loi*.

Josué remplaça Moïse; il combattit contre les peuples qui habitaient la Palestine et y établit les douze tribus qui se la partagèrent. Ces douze tribus étaient: *Aser*, *Nephtali*, *Zabulon*, *Issachar*, *Manassé*, *Ephraïm*, *Dan*, *Benjamin*, *Siméon*, *Judâ*, *Gad*, *Ruben*. La tribu de *Lévi*, qui ne fut point comprise dans le partage, fut dédommagée par des revenus que les douze autres s'engagèrent à lui faire.

Le gouvernement du peuple juif était alors une espèce An du m.
de république gouvernée par les *anciens* et les *juges* 2553, av. J.-C.
presque toujours suscités par Dieu même. Les princi- 1451.
paux juges furent *Aod*, *Gédéon*, *Thola*, *Jaïr*, *Jephté*,
Abesan, *Elon*, *Abdon*, *Hélie*, et *Samuel*. Pendant le
règne de ces juges, les Israélites étaient toujours en
guerre avec leurs voisins; souvent la protection du ciel
les faisait triompher, mais l'oubli de leurs devoirs les
replongeait bientôt dans une servitude cruelle. Ils se
dégoûtèrent du gouvernement des anciens du peuple et
demandèrent un roi. Samuel résista long-temps, mais An du m.
d'après leurs instances réitérées, il consulta le Seigneur 2925, av. J.-C.
et choisit *Saül*, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, 1079.
pour être le roi d'Israël : Saül, après quelques années
d'un règne assez glorieux, désobéit aux ordres de Dieu
que lui transmettait le prophète Samuël; alors il fut
rejeté par le Seigneur. *David* agé de 30 ans fut sacré à
sa place par le prophète, mais il ne fut reconnu par les
douze tribus qu'après la mort de Saül. Ce prince fut le An du m.
plus grand roi des Juifs; son fils *Salomon* en fut le plus 3024, av. J.-C.
puissant et le plus sage. Sous *Roboam* son successeur, 980.
dix tribus se revoltèrent et proclamèrent pour roi *Jéroboam* de la tribu d'Ephraïm ; deux tribus seulement,
Juda et *Benjamin* continuèrent à suivre les lois du
petit-fils de David. Les Juifs se séparèrent en deux royaumes rivaux, *Israël*, dont la capitale fut *Samarie*,
fondée par *Amrie*, formé des dix tribus rebelles; *Juda*,
dont la capitale était *Jérusalem*, formé des deux tribus
fidèles.

Les principaux rois de Juda furent, après Roboam,
Josaphat, *Joas*, échappé au massacre de la cruelle
Athalie, le sage *Joathan*, l'impie *Achaz*, *Ézéchias*,
vainqueur de Sennachérib, *Manassé*, *Amon*, *Josias*,
Joachas, *Joachim*, et l'infortuné *Sédécias*, qui fut
emmené prisonnier par Nabuchodonosor. Le règne de
cette foule de princes de la maison de David avait été à
chaque instant troublé par des guerres contre Israël et An du m.
contre les puissans monarques de l'Assyrie. *Nabuchodonosor* 3417, av. J.-C.
termina cette sanglante querelle de plusieurs 587.
siècles en détruisant Jérusalem et en réduisant les
Juifs en captivité.

Israël avait déjà deux siècles plus tôt subi le même sort. Son histoire n'est qu'un long tissu de dissensions intestines et d'assassinats. *Jéhu* et *Achab* furent les plus célèbres de ses rois. Sous le règne d'*Ozée*, usurpateur, le roi d'Assyrie *Salmanazar* attaqua Samarie, la prit d'assaut, la réduisit en cendres et emmena les dix tribus d'Israël captives en Assyrie. Jusqu'au règne de Cyrus les deux peuples juifs se trouvèrent confondus avec les Assyriens, et leur nom disparut de l'histoire. Ce conquérant leur rendit leurs villes et leurs terres, leur permit de rebâtir le temple de Salomon et mit fin à leur longue et pénible servitude. C'est au temps de l'esclavage de Babylone que se rapportent l'histoire d'*Esther*, les prophéties de *Daniel* et la touchante guérison de *Tobie*.

An du m. 3470. av. J.-C. 534.

V. *Royaume de Lydie, depuis son origine jusqu'à Crésus inclusivement. — Différentes dynasties de ses princes. — Principaux événemens de leurs règnes.*

La LYDIE entre la Carie, la Mysie, la Phrygie et l'Ionie, était une nation commerçante et agricole, l'une des plus riches de l'antiquité. *Sardes*, sur le Pactole si souvent célébré par les poètes, était la capitale de ce petit royaume. Cette belle ville était l'une des plus importantes de l'Asie mineure. C'est le berceau de la plupart des fables des Grecs. *Omphale, Marsias*, *Pelops* y ont pris naissance.

Temps fabuleux.

Trois dynasties se sont succédé sur le trône de Lydie. La première, des ATYADES, fondée par *Mœon* ou par *Manès*, est toute fabuleuse ; on n'y trouve qu'alliances surnaturelles avec les dieux. Ses principaux princes sont *Asias*, qui donna son nom à l'Asie ; *Lydus*, qui donna son nom à la Lydie ; *Atys*, amant de Cybèle, et la célèbre *Omphale* dont les charmes réduisirent Hercule lui-même en esclavage.

Un fils d'Hercule, *Alcée*, est le chef de la deuxième dynastie, appelée dynastie des HÉRACLIDES. On y trouve encore peu de faits et beaucoup de fables. *Candaule*,

le dernier des princes de cette race, est le seul dont le nom ait acquis quelque célébrité. Sa femme, dont il avait fait voir les charmes dépouillés de voiles à son favori *Gygès*, se lia avec ce dernier pour faire périr son époux. Gygès, après la mort de Candaule, épousa sa veuve et monta avec elle sur le trône. Il donna ainsi naissance à la dynastie des MERMNADES, la troisième de l'histoire lydienne. Elle prétendait descendre des deux autres par Archélaüs, fils d'Hercule, et par Omphale. Gygès fit la guerre aux cités de Milet et de Smyrne et prit Colophon. Ses présens au temple de Delphes étaient fameux par leur magnificence.

Les successeurs de Gygès furent, comme lui, des prince belliqueux. Ils étendirent les bornes de leur petit empire. *Alyatte* eut à soutenir à la fois deux guerres sanglantes contre les Mèdes et contre les Scythes. Une éclipse totale de soleil, survenue au milieu d'une grande bataille, mit fin à la guerre en effrayant et en dispersant tous les combattans.

Le fils et le successeur d'*Alyatte* fut *Crésus*, célèbre par ses richesses et par ses malheurs. Ce prince fut conquérant comme ses ancêtres. Il obtint d'abord de grands succès et porta ses armes victorieuses dans toute l'Asie occidentale. Sa puissance balança même celle des empereurs babyloniens. Il attira auprès de lui les savans de toutes les parties du monde connu. *Solon* passa quelque temps à sa cour et lui prédit l'instabilité de son bonheur. Effectivement, ses succès n'eurent pas une longue durée. Etant entré dans une ligue formée contre *Cyrus* par tous les princes de l'Asie, sur la foi d'un oracle à double sens, il fut vaincu, assiégé, pris dans sa capitale et condamné à périr dans les flammes. En montant sur le bûcher, il se souvint des maximes du législateur d'Athènes et s'écria douloureusement, *Solon! Solon!* Cyrus désira connaître l'explication de cette étrange exclamation. Crésus lui raconta les prédictions de Solon. Le conquérant fut touché de cet exemple frappant de l'inconstance du sort. Il fit grâce à Crésus, mais sans lui rendre sa couronne; il le nomma seulement gouverneur d'une de ses provinces. Le royaume de

An du m. 3466, av. J.-C. 538.

Lydie fut détruit et s'engloutit dans le grand empire des Perses.

VI, *Histoire succincte de l'empire des Perses depuis Cyrus jusqu'à Darius Codoman inclusivement. — Étendue de la monarchie des Perses.—Coutumes et religion des Perses.*

La Perse fut peuplée par la postérité d'*Elam*, fils de Sem. Ses commencemens sont couverts d'une obscurité profonde : sauf un roi *Chodorlahomor*, qui se battit contre Lot et Abraham, il n'en est presque point question dans l'histoire avant Cyrus; mais depuis le règne de ce grand prince, elle devint l'empire le plus puissant de l'Asie.

Cyrus était fils d'un roi de Perse nommé *Cambyse*, tributaire des Mèdes, et de *Mandane*, fille d'Astyagès, roi des Mèdes. Il se révolta contre son beau-père et conquit la Médie et la plupart des provinces de l'Asie. Son règne est l'époque la plus brillante de la monar-
An du m. 3474, av. J.-C. 530. chie persique. Son fils *Cambyse* ajouta l'Egypte à ses vastes possessions. Ce prince était un monstre de cruauté. Il entraîna son pays dans de folles conquêtes, au milieu desquelles les Ethiopiens l'arrêtèrent. Il périt par accident, et un fantôme de roi, le *mage Smerdis*, qui avait usurpé le nom d'un fils de Cyrus, assassiné par Cambyse, le remplaça sur le trône. Mais bientôt, chassé par les grands, le mage eut pour successeur *Darius* Ier, fils d'Hystaspe, l'un des chefs de la conjuration. Sous ce
An du m. 3483, av. J.-C. 521, règne l'Inde fut conquise par les Perses; mais ils échouèrent dans leurs tentatives contre les Scythes et contre les Grecs. C'est dans cette seconde guerre que les généreux Hellènes commencèrent à briller de tout leur éclat.
An du m. 3519, av. J.-C. 485. *Xercès* renouvela contre eux les entreprises de son père, et fut encore plus malheureux. L'Egypte se révolta en même temps et ne fut pacifiée que sous *Artaxercès* Ier, *Longuemain*, qui termina aussi, par un traité avec Cimon, la guerre contre les Grecs, connue dans l'histoire sous le nom de guerre médique. *Xerxès* II, *Sogdien*, *Ochus* Ier, furent, tout le temps qu'ils portèrent

le diadème, occupés de dissensions intestines. *Artaxercès* II, *Memnon*, eut à combattre son propre frère *Cyrus*, qui avait appelé quelques Grecs à son secours. Il fut vainqueur, mais les troupes auxiliaires du jeune Cyrus se couvrirent de gloire. La célèbre retraite des dix mille, commandée par *Xénophon*, est un des plus beaux faits d'armes de l'antiquité. Après *Artaxercès Memnon* parut sur le trône une ombre de roi, *Arsès*, couronné et tué par l'eunuque *Bagoas*. An du m. 3600, av. J.-C. 404.

Le dernier des puissans monarques qui régnèrent sur la Perse fut *Darius* III *Codoman*, si célèbre dans l'histoire par la douceur de son gouvernement, par son luxe, par ses malheurs et par les conquêtes d'Alexandre le Grand. Après lui, le plus grand empire de l'Orient fut détruit et devint une province de la Macédoine, royaume peu vaste, presque inconnu un siècle plus tôt. Tel est le résumé succinct de l'histoire des Perses, sur laquelle nous allons nous étendre dans les paragraphes suivans. An du m. 3667, av. J.-C. 337.

Cette puissante monarchie comprenait la plus grande partie de l'Asie connue des anciens, l'Egypte et une partie de l'Inde, c'est-à-dire environ la moitié du monde. La civilisation y avait fait de grands progrès; *Persépolis*, sa capitale, était une ville puissante et magnifique; après vingt siècles, ses ruines réclament encore l'admiration. Les lois étaient sages et embrassaient un grand nombre d'objets, mais la puissance absolue que possédaient les souverains en annulait trop souvent l'efficacité.

La religion jusqu'à Darius, fils d'Hystaspe, avait été le *sabéisme*. Sous le règne de ce prince parut le législateur *Zoroastre*, qui établit une religion plus raffinée; il conserva bien extérieurement le culte du feu et des astres, et la hiérarchie des prêtres ou mages, mais il renferma sous ces emblèmes une doctrine à la fois spirituelle et philosophique. La base de ce système est l'existence d'un être suprême, éternel, incréé, maître de l'univers. Sous lui, deux génies gouvernent le monde; l'un, *Oromaze*, est la source du bien; *Arimane* est le mauvais principe: tous deux se combattent chaque jour, mais à la fin

des siècles Oromaze doit triompher; alors il récompensera les bons qui auront suivi ses lois et leur ouvrira le paradis. Il jettera dans l'enfer, avec Arimane, les méchans qui se seront éloignés des principes de l'éternelle justice.

VII. *Règnes de Cyrus en particulier, de Cambyse et de Smerdis le mage. — Expéditions de Cyrus et de Cambyse.*

Cyrus fut le fondateur de la vaste monarchie des Perses; il laissa dans toute l'Asie des traces de son passage. Cependant beaucoup de fables ont été mêlées à son histoire, sur laquelle règne une grande incertitude. Suivant *Hérodote*, il détrôna son aïeul *Astiagès*, ainsi que l'avait prédit un oracle. Suivant *Xénophon*, il ne succéda pas à Astiagès, mais à *Cyaxare* II, son oncle, duquel il fut toujours le fidèle allié. Ce qu'il y a de certain, c'est que Cyrus, à la tête de toutes les forces de la Médie et de la Perse, attaqua par trois fois les Babyloniens, et toujours avec succès. Dans la dernière guerre, *Nabonadius* ou *Balthasar* appela *Crésus* à son secours, et l'entraîna ainsi dans sa ruine. La bataille de *Timbrée* mit la Lydie et l'Assyrie sous le joug du conquérant.
An du m. 3466, av. J.-C. 538. Cyrus entra dans Babylone, délivra les Juifs de leur longue captivité, et réunit à ses états la première ville du monde. Après ces vastes conquêtes, qui changèrent la face de l'Asie, de nouvelles incertitudes reparaissent dans l'histoire de Cyrus : *Xénophon* lui fait gouverner ses états avec sagesse au milieu d'une profonde paix; *Hérodote* nous le montre entraîné dans de nouvelles guerres, et allant échouer devant les sauvages *Scythes*. Suivant cette version, il périt dans un combat contre les *Massagètes*, et leur reine, *Tomyris*, plongea la tête du grand homme dans une outre pleine de sang.

An du m. 3474, av. J.-C. 530. *Cambyse*, fils et successeur de Cyrus, était un despote cruel. Le principal événement de son règne fut la conquête de l'Égypte; on prétend que la première cause de cette guerre, si fatale aux Égyptiens, fut le refus

fait par *Amasis* leur roi de donner sa fille au tyran perse. La guerre ne fut pas longue, les Egyptiens n'éprouvèrent que des revers. *Péluse*, ville forte, regardée comme la clef de l'Egypte, se rendit de crainte de tuer les dieux qu'elle adorait, les chats, etc., que Cambyse avait fait mettre à la tête de son armée. Le reste de l'Egypte se soumit en peu de temps; Cambyse abusa de sa victoire avec l'atrocité la plus inouïe; il fit périr le malheureux roi *Psamminite* et presque toute sa famille, ainsi que les principaux Egyptiens. Cambyse voulut ensuite tourner ses armes contre les Ethiopiens, mais ces peuples belliqueux se défendirent avec autant de succès que de courage; il perdit aussi une grande partie de son armée dans les sables, en allant piller le temple de *Jupiter Ammon*. Ces revers aigrirent encore son caractère féroce; il se baigna également dans le sang de ses sujets et dans celui des peuples conquis. Une révolte ne tarda pas à s'organiser contre lui; le chef des mages, *Parisithe*, en était le chef; il profita de la ressemblance de son frère avec *Smerdis*, fils de Cyrus, tué par ordre de Cambyse, pour soulever le peuple contre le tyran. Cambyse quitta l'Egypte pour aller combattre les révoltés, mais il mourut d'une blessure qu'il se fit, en montant à cheval, et délivra la Perse et l'Afrique de ses exécrables cruautés.

An du m. 3482, av. J.-C. 522.

Le faux *Smerdis* fut reconnu pour roi; mais comme Cambyse, en mourant, avait laissé sa couronne à l'élection, des conjurations ne tardèrent pas à s'ourdir contre l'usurpateur. On découvrit, par le moyen de l'une de ses femmes, qu'il portait la marque d'une mutilation que Cyrus avait ordonnée contre le frère de Parisithe, et dès lors, tout doute étant dissipé, on s'éleva publiquement contre lui. *Préxaspe* jura avoir mis à mort le véritable Smerdis par ordre de son frère Cambyse : ce témoignage acheva la conviction. Une révolte ouverte éclata contre l'imposteur; il fut mis à mort ainsi que son frère et un grand nombre de mages.

VIII. *Règnes de Darius, fils d'Hystaspe, et de Xercès. — Expéditions de ces princes et règnes de leurs successeurs jusqu'à Darius Codoman inclusivement.*

Sept chefs principaux avaient participé à la chute du mage. C'est entre eux que fut réglé le destin futur de la Perse. *Otane* voulait fonder une république ; les autres se décidèrent pour le gouvernement monarchique ; ils convinrent de remettre au sort à décider qui d'eux monterait sur le trône. *Darius*, fils d'Hystaspe, dont la famille descendait des prédécesseurs de Cyrus, fut désigné.

An du m. 3483, av. J.-C. 521.

La première guerre du nouveau roi (l'Assuérus de l'écriture) fut contre les Babyloniens révoltés ; il assiégea long-temps leur capitale sans pouvoir y entrer. Le zèle extraordinaire d'un de ses courtisans, *Zopyre*, lui facilita enfin la victoire. Ce héros de fidélité se mutila de la manière la plus terrible, et se présenta ainsi aux assiégés en accusant *Darius* de cet affreux traitement : son horible état lui attira la confiance des Babyloniens, dont il se servit pour livrer Babylone à son maître. Darius étendit ensuite sa domination sur l'inde, subjugua la Thrace, la Macédoine, et plusieurs îles situées vers les côtes de l'Ionie ; mais il échoua dans deux autres expéditions auxquelles, sans doute, il attachait plus d'importance. Son armée fut forcée de reculer devant les sauvages de la Scythie européenne, et bientôt devant les Grecs, peuplades peu considérables en comparaison de son vaste et puissant empire. Les *Athéniens* donnèrent des secours aux *Lydiens* et aux autres peuples helléniques de l'Asie mineure révoltée. Darius les attaqua et fut vaincu. Cependant il parvint, à force d'argent, à dissoudre la coalition des rebelles ; il s'empara aussi de la suzeraineté de la Macédoine ; il n'en sentait pas moins vivement le revers que lui avaient fait éprouver les Athéniens ; furieux de cette défaite, il se faisait répéter tous les jours, à ses repas, ces paroles, présages de vengeance : *O roi, souviens-toi des Athéniens*. Il lança, en effet, contre ses ennemis une armée nombreuse ; mais elle fut encore vaincue, et les

plaines de *Marathon* furent illustrées par la gloire de *Miltiade* et la grandeur d'âme d'*Aristide*. Darius fit de grands préparatifs de guerre, mais il mourut avant d'avoir pu accomplir ses vastes projets.

Xercès, son fils et son successeur, accepta ce noble héritage; mais il n'était pas capable de diriger une telle entreprise. Après avoir soumis les Egyptiens révoltés, il fit pendant trois années de formidables préparatifs de guerre contre les Grecs. Les historiens font monter à trois millions le nombre des combattans qu'il traînait à sa suite. Il fit construire sur l'Hellespont un gigantesque pont de bateaux pour y faire passer cette armée non moins gigantesque; mais une tempête rompit le pont. Xercès eut la démence ridicule de vouloir punir la mer de cette rébellion. Il pénétra enfin dans la Grèce; la Mécédoine, la Thessalie, furent envahies; les autres peuplades tremblèrent, mais les Athéniens et les Lacédémoniens firent tête à l'orage. Trois cents *Spartiates* commandés par *Léonidas* arrêtèrent l'armée des Perses au défilé des *Thermopyles*, et s'ils périrent tous, ce fut du moins en jonchant la terre d'un nombre considérable d'ennemis. Les Athéniens abandonnèrent leur ville à la fureur des assaillans et se retirèrent sur leurs vaisseaux; ils battirent à *Salamine* la flotte des perses commandée par *Eurybiade*, Lacédémonien, et par *Themistocle*, Athénien. La défaite fut si complète que Xercès craignant de ne plus trouver un seul vaisseau pour retourner dans son pays, s'embarqua honteusement et fit une retraite précipitée. Après sa fuite, la flotte des Perses fut encore battue à *Mycale*, et leur armée de terre à *Platée* en Béotie. Cependant le *grand roi* conserva toujours, par l'influence de son or, quelques alliés en Grèce qui lui donnaient l'espoir d'être plus heureux dans de nouvelles tentatives.

An du m. 3519, av. J.-C. 485.

Xercès périt assassiné par *Artabane*, l'un de ses favoris. Son troisième fils, *Artaxercès*, imputant le crime d'Artabane à son frère aîné, *Darius*, le fit périr à son tour, et s'empara de la couronne. Pendant le règne de ce prince l'Egypte se révolta de nouveau, et les Grecs, commandés par *Cimon*, obtinrent un traité de paix qui affranchissait leurs frères d'Asie.

An du m. 3555, av. J.-C. 449.

Des assassinats, des guerres intestines occupèrent la plus grande partie de l'histoire des successeurs d'*Artaxercès Longue-main*. Son fils, *Xercès* II, fut assassiné par *Sogdien*, son frère naturel, qui lui-même périt sous les coups d'un autre de ses frères, *Ochus* Ier. Ce prince entretint la guerre qui déchirait Sparte et Athènes, et aida Sparte de ses trésors.

An du m. 3600, av. J.-C. 404. Ses deux fils, *Artaxercès* II (Memmon) et *Cyrus*, se disputèrent la couronne. *Cyrus* fut vaincu et tué; ses alliés grecs s'illustrèrent par la fameuse retraite des dix mille. *Artaxercès* soutint une longue guerre contre Lacédémone; il fut battu par *Agésilas*, mais la guerre se termina à la honte de Sparte qui abandonna les cités grecques de l'Asie au joug du *grand roi*.

Ochus II, nouveau Cambyse, fit périr toute sa famille en montant sur le trône; il corrompit les Grecs, et attira leurs troupes mercenaires dans ses armées. Sous lui se termina la longue révolte des Egyptiens qu'il traita avec la plus grande cruauté. L'eunuque *Bagoas* l'assassina, et mit sur le trône *Arsès*, qu'il remplaça bientôt par *Darius Codoman*.

An du m. 3674, av. J.-C. 330. A peine parvenu au trône de Cyrus, l'infortuné *Darius* fut attaqué par *Alexandre*. Vaincu dans plusieurs batailles rangées où il combattit en personne, trahi de toutes parts, il prit la fuite vers les confins de ses vastes états, et fut assassiné dans sa retraite par *Bessus*, l'un de ses courtisans. Avec lui s'écroula l'empire des Perses qui avait dominé sur toute l'Asie. Les successeurs d'Alexandre s'emparèrent de ses riches dépouilles.

IX. *Histoire de l'Egypte, depuis l'origine de la monarchie égyptienne jusqu'à la conquête de ce pays par Cambyse.—Religion, gouvernement, arts et monumens de l'Egypte.*

Temps fabuleux. La postérité de *Cham* peupla l'Egypte. Cette nation, comme beaucoup d'autres, prétendait remonter à la plus haute antiquité; aussi ses commencemens sont-ils obscurcis par une foule de fables. Nous ne parlerons pas d'*Osiris* ressuscitant après son assassinat, ni d'*Isis*, sa fidèle

épouse. Le premier roi sur lequel on ait des notions historiques, est *Ménès*, qui dessécha la partie basse de l'Egypte et la rendit habitable. Après lui régnèrent cinquante rois de sa race dont les noms mêmes sont inconnus. Des hordes sauvages, sans doute venues de l'Arabie, gouvernèrent ensuite l'Egypte, sous le nom de *rois pasteurs*, pendant plus de trois siècles. Les Egyptiens chassèrent enfin ces étrangers, et obéirent à des monarques de leur nation. On remarque, dans le nombre de ces princes, l'infâme *Busiris*, fondateur de Thèbes, le puissant *Osymandias* et une femme nommée *Nitocris*, aussi cruelle que la plupart de ses prédécesseurs; elle éleva une des pyramides. Après plusieurs générations, régna *Mœris*, qui se rendit utile à ses compatriotes en creusant le fameux lac qui porte son nom. Il fut, dit-on, le père de *Sésostris*, le héros de l'Egypte. Ce grand roi envahit, avec une armée prodigieuse, l'Asie par mer et par terre, jusqu'au-delà du Gange, prit ou pilla beaucoup de pays, et pénétra même en Europe. Il rapporta dans ses états d'immenses richesses, et traîna à sa suite un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition insensée et destructive qui avait duré neuf ans, il commença à devenir un prince sage et bienfaisant; il congédia ses soldats et les récompensa, entreprit d'immenses travaux, fortifia ses frontières par une très-longue muraille, fit creuser, depuis Memphis jusqu'à la mer, un grand nombre de canaux qui servirent d'un côté à faciliter le commerce, de l'autre à rendre le pays moins accessible aux ennemis; dans ses vieux jours, il devint aveugle et se fit mourir lui même.

An du m. 2648, av. J.-C. 1356.

Les successeurs de Sésostris, dont les principaux furent *Sésostris* II, son fils, l'Éthiopien *Actisanès*, *Mendès*, *Chéops*, *Anysis* et *Sethos*, furent peu remarquables: ils bâtirent ces grandes pyramides dont on admire encore quelques restes, monumens fastueux élevés par leur orgueil, et qui ne servirent pas même à immortaliser leur nom. La plupart de ces *Pharaons* d'Egypte furent des princes cruels et indignes du trône, mais il y eut aussi parmi eux quelques sages législateurs.

L'Egypte tomba ensuite dans un grand désordre par

l'invasion des *Ethiopiens* ; bientôt après elle fut divisée entre douze rois. *Psamminique*, l'un d'eux vainquit les autres, et resta seul maître du royaume ; il étendit le commerce maritime que les Egyptiens faisaient avec les autres peuples, surtout avec les Grecs. Ce n'est qu'à son
An du m. 3348, av. J.-C. 656. règne que l'histoire de l'Egypte commence à avoir plus de certitude ; *Néchao*, son fils, qui étendit encore davantage la navigation, fit même entreprendre le tour de l'Afrique par des navigateurs phéniciens qui partirent de la mer Rouge, et revinrent par la mer Méditerranée. *Psammis*, *Apriès* et *Ophra* régnèrent sans gloire. *Amasis*, qui était monté sur le trône par une révolte, essaya de lutter contre les Perses, et hâta ainsi la perte de son royaume, préparée par des troubles domestiques. Ce prince s'était attiré la haine de Cambyse, roi des Perses, en lui refusant sa fille en mariage, mais il ne fut pas témoin des entreprises de son ennemi. Sous *Psamminite*,
An du m. 3479, av. J.-C. 525. son fils et son successeur, le cruel Cambyse envahit l'Egypte, tua le roi et les principaux citoyens, exerça partout une égale fureur, et y mit le comble par le meurtre sacrilége du bœuf Apis. L'Egypte devint une province de la monarchie des Perses; cependant *Inarus*,
An du m. 3644, av. J.-C. 360. *Amirthé*, *Tachos*, furent encore successivement élus rois par les Egyptiens, et luttèrent péniblement contre la puissance des Perses. *Nectanebus* fut le dernier de ces monarques éphémères.

Les Egyptiens adoraient le soleil et la lune, sous le nom d'*Isis* et d'*Osiris*, et toute la nature sous les noms de *Vulcain*, *Cérès*, l'*Océan*, etc. ; ils croyaient cependant à l'existence d'un Dieu suprême. De là cette inscription célèbre : « *Je suis tout ce qui a été, est et sera, et aucun mortel n'a encore levé le voile qui me couvre.* »

Le gouvernement de ce royaume a toujours été monarchique, mêlé de théocratie ; mais d'antiques lois formaient une espèce de contre-poids au despotisme des souverains : ils étaient jugés solennellement après leur mort, et recevaient les honneurs de la sépulture ou en étaient privés selon qu'ils avaient bien ou mal vécu.

Outre les fameuses pyramides, dont nous avons déjà parlé, l'Egypte s'enorgueillissait de plusieurs monumens des arts qu'admire la postérité. On y rencontre encore partout de belles statues, remarquables plutôt par leur majesté que par leur grâce : le *Sphinx*, la *statue* de *Memnon*, les *cent portes de Thèbes*, le *Labyrinthe*, le *lac Mœris*, le *temple de Denderah*, les *grottes* d'*Osût*, sont les principaux de ces monumens gigantesques.

X. *Histoire de la Grèce, depuis l'établissement des colonies étrangères dans ce pays jusqu'à la guerre de Troie inclusivement. — Établissement de Pélops dans le Péloponèse. — Histoire des rois de Troie.*

Le plus célèbre de tous les peuples de la terre eut des commencemens assez obscurs. Au travers des fables qui en défigurent l'histoire, on peut conjecturer que deux colonies différentes peuplèrent successivement le continent et les îles de la Grèce. Les premiers de ces colons furent les *Pélasges*, peuplades phéniciennes, qui, conduites par *Inachus*, fondèrent les royaumes d'Argos, de Sycione, d'Arcadie, de Mycènes, etc. *Deucalion*, venu du mont Caucase, donna naissance aux Hellènes, qui tirent leur nom d'*Hellen*, son fils. Ces peuplades se séparèrent en quatre branches principales, les *Doriens*, les *Ioniens*, les *Achaïens* et les *Eoliens*.

Temps fabuleux.

An du m. 2430, av. J.-C. 1574.

Athènes fut dans le même temps fondée par une colonie égyptienne conduite par *Cécrops*. Ses principaux rois furent *Thésée*, l'un des plus célèbres héros mythologiques; *Amphyction* qui établit la ligue grecque, et *Codrus* dont les vertus furent si chères aux Athéniens que, désespérant de posséder jamais un si bon roi, ils se formèrent en république. La famille de Codrus conserva long-temps l'archontat, première magistrature de la république.

An du m. 2423, av. J.-C. 1581.

An du m. 2485, av. J.-C. 1519.

Un autre Egyptien, *Cadmus*, s'établit en Béotie et y éleva la ville de Thèbes. Il introduisit le premier

en Grèce l'écriture alphabétique et les arts de l'Egypte. Ses principaux descendans furent *Amphion* et la famille de *Laïus*, si célèbre par ses crimes et par ses malheurs.

Danaüs, venu également d'Egypte long-temps après Cadmus, s'empara d'Argos dans le Péloponèse, et détrôna le deuxième descendant d'Inachus, le roi *Gélanor*. *Lyncée*, époux d'*Hypermnestre*, l'une des célèbres Danaïdes, se saisit à son tour de la couronne de Danaüs. Ses principaux descendans furent *Acrisius*, *Persée*, *Amphytrion* et enfin *Hercule*, le héros de l'antiquité fabuleuse.

Du temps des exploits de Persée, *Pélops* vint de l'Asie mineure dans la péninsule des Pélasges, qui prit de lui le nom de *Péloponèse*. Il fit la conquête du royaume de Pise. Son fils *Atrée* succéda à *Eurysthée*, roi de Mycènes. Ses descendans régnèrent sur Mycènes, Argos, Sycione et Corinthe. Ils acquirent aussi la possession de Sparte en s'alliant aux Tyndarides par le mariage d'Hélène, sœur de Castor et Pollux, avec Ménélas, frère d'Agamemnon.

An du m. 2712, av. J.-C. 1292. Deux grandes guerres tiennent, avant la guerre de Troie, une place importante dans l'histoire de la Grèce : l'une est l'*expédition des Argonautes*, en Colchide, dans laquelle presque tous les chefs des Hellènes étaient engagés; l'autre est la *guerre de Thèbes*. *Polinice*, fils d'Œdipe, dépouillé par son frère *Étéocle*, avait armé Adraste et plusieurs chefs de l'Argolide pour sa cause. Ils furent battus devant Thèbes. Leurs fils, connus sous le nom des sept chefs ou des *Epigones*, résolurent de les venger : ils prirent Thèbes et placèrent sur le trône *Thersandre*, fils de Polinice.

An du m. 28[illegible], av. J.-C. 1180. Une querelle de famille fut la cause de la fameuse guerre de Troie, l'un des événemens les plus connus de l'antiquité. *Hélène*, femme de *Ménélas*, ayant été enlevée par *Pâris*, fils de *Priam*, roi de Troie, le mari outragé entraîna toute la Grèce dans sa vengeance. *Dux fœmina facti*. Un grand nombre de rois se réunirent sous le commandement d'*Agamemnon*, frère de Ménélas, le plus puissant d'entr'eux. Priam, de son

côté rassembla toutes les forces de la Phrygie. Ce prince descendait de Teucer, fondateur du royaume de Troie et contemporain de Danaüs. Les plus célèbres de ses prédécesseurs furent *Dardanus*, *Tros* et *Laomédon* son père, aïeul de Paris et d'Hector, le héros des Troyens.

Les principaux chefs des Grecs au siége de Troie furent, outre *Agamemnon*, roi de Mycènes, et *Ménélas*, roi de Sparte : *Achille*, roi de Thessalie; *Patrocle*, prince de Phtiotide; *Diomède*, fils de Tydée, roi de l'Argolide; *Nestor*, roi de Pylos; *Ajax*, fils d'Oilée, roi des Locriens; *Mnesthée*, roi d'Athènes, fils de Thésée; *Ulysse*, roi d'Itaque; *Idoménée*, roi de Crète, etc.

Le siège se termina par le sac de Troie et la mort de la plupart des héros qui y avaient combattu. Les chefs des Grecs qui retournèrent dans leurs foyers y trouvèrent également la mort au milieu des dissensions domestiques. *Enée* fut le seul des princes troyens qui survécut au désastre de sa patrie : il aborda en Italie, et y fut recu par le roi *Latinus* dont il épousa la fille, et par *Évandre*, roi d'Étrurie, arrivé depuis peu d'arcadie. Il bâtit Lavinium, et ses descendans fondérent la ville D'Albe, d'où sont sortis les romains.

XI. *Histoire de la Grèce, depuis la guerre de Troie exclusivement jusqu'à la première invasion des Perses dans la Grèce. — Entrée des Héraclides dans le Péloponèse.—Formation du corps hellénique. — Établissement des principales colonies grecques eu Europe, en Asie et en Afrique.—Olympiades.*

L'événement le plus important de l'Histoire de la Grèce durant quatre siècles, periode qu'embrasse cette question, est l'invasion des *Héraclides* ou des peuplades *doriennes* dans le Péloponèse et dans une grande partie de la Grèce. La race herculéenne avait déjà tenté, pendant la guerre de Troie, une première invasion et avait été repoussée du Péloponèse après

avoir fait une trève de cinquante ans avec les Pélopides. Un Héraclide, *Thessalus*, s'empara ensuite de l'héritage de Pyrrhus, fils d'Achille, qui prit de là le nom de Thessalie. Peu de temps après, les Héraclides furent encore repoussés dans une seconde tentative contre le Péloponèse, par *Oreste*, fils d'Agamemnon, et le phocéen *Pylade*. Mais le fils d'Oreste fut à son tour battu par les Héraclides, qui se partagèrent enfin la péninsule hellénique. *Eurysthène* et *Proclès* régnèrent sur la Laconie, *Cresphonte* sur la
10e siècle av. J.-C. Messénie, *Teménus* sur l'Argolide; d'autres descendans d'Hercule s'emparèrent de Mégare, de Corinthe, de l'Elide, etc.

9e siècle av. J.-C. Dans le temps de l'invasion des Héraclides, fut régularisée l'*amphyctionie* ou ligue des Gres, déjà depuis long-temps organisée. Les députés de toute la Grèce, réunis à *Delphes*, furent chargés de veiller aux intérêts généraux de la ligue. Leurs décrets furent long-temps respectés.

8e siècle av. J.-C. Le siècle suivant fut, chez presque tous les peuples grecs, l'époque de l'abolition de la royauté.

Hésiode, *Homère*, florissaient vers la même époque; la Grèce commençait à ressentir les bienfaits de la civilisation; *Lycurgue* donnait des lois à Sparte; *Iphitus* rétablissait en Elide les jeux olympiques, qui furent bientôt la base de la chronologie grecque.

An du m. 3228, av. J.-C. 776. La première *olympiade* eut lieu sept cent soixante-seize ans avant Jésus-Christ. Depuis cette époque, les Grecs ne comptèrent plus que par olympiades; les olympiades avaient lieu de quatre ans en quatre ans, et portaient le nom du vainqueur des jeux.

7e siècle av. J.-C. Un siècle après la première olympiade, *Dracon* et *Solon* donnèrent des lois à Athènes. L'Héraclide *Caranus* fonda le royaume de Macédoine : l'obscurité qui couvrait les commencemens de la Grèce disparut, et les temps historiques commencèrent.

La Grèce avait déjà établi au loin une foule de colonies, qui dans la suite formèrent de puissans états.

Les *Eoliens*, conduits par un fils d'Oreste, nommé

Penthilus, fondèrent des colonies à Lesbos, dans la Carie, la Mysie, etc; ils y bâtirent douze villes, dont les plus célèbres sont *Smyrne* et *Cumes*. Ces établissemens formaient une ligue ou amphyctionie, que Cyrus priva de sa liberté.

Les *Ioniens*, chassés du Péloponèse par les Héraclides, s'établirent également en Asie, sous la conduite d'*Androclus*, fils de Codrus; ils fondèrent *Milet* et *Phocée*, qui créa d'autres établissemens en Espagne, dans les Gaules, etc., *Ephèse*, *Samos*, *Chios*, etc.

Les Doriens peuplèrent les îles grecques qui s'étendent du Péloponèse jusqu'aux côtes de l'Asie.

De toutes ces colonies les plus remarquables sont: *Bysance*, *Lampsaque*, *Chalcédoine*, sur la Propontide; *Trébizonde*, sur le pont-Euxin; *Ægos-Potamos*, en Thrace; *Potidée*, *Amphipoli*, en Macédoine; *Caroli*, en Sardaigne; *Olaria*, en Corse; *Marseille*, *Antipolis*, *Nice*, dans la Gaule Celtique; *Sagonte*, en Espagne, et *Cyrène*, en Afrique.

Le commerce entretenait les colonies lointaines, qui, elles-mêmes, fondaient souvent d'autres colonies et suivaient les vicissitudes de leur métropole.

XII. *Histoire des Athéniens, depuis Cécrops jusqu'à la première invasion des Perses dans la Grèce. — Lois d'Athènes. — Son gouvernement. — Législation de Solon.*

Cécrops, aventurier égyptien, fonda la célèbre *Athènes*, y institua le culte de Jupiter et posa les bases d'une sorte de législation grossière. Les plus fameux de ses successeurs sont *Erichtonius*, *Égée* et son fils *Thésée*, l'ami d'Hercule. Ce héros délivra Athènes d'un tribut odieux de jeunes gens qu'elle payait à *Minos*, roi de Crète, en tuant le Minotaure, monstre anthropophage qui dévorait les malheureux Athéniens envoyés en Crète. Il s'illustra par une foule d'autres exploits chantés par les poëtes, mais de retour dans son ingrate patrie, il fut en butte à la révolte, obligé de fuir et périt en exil. Son fils, *Mnesthée*, conduisit les Athéniens au siége de Troie.

Temps fabuleux.

Codrus, fils de Mélanthus, fut le dernier roi de la race de Thésée. Après ce sage les Athéniens ne voulurent plus avoir de roi, parce qu'ils désespéraient d'en trouver un aussi bon. Ils se formèrent en république. Ils eurent d'abord un premier magistrat à vie, nommé *Archonte*, et ils déférèrent cette dignité à *Médon*, fils aîné de Codrus. Mais dans la suite cette magistrature devint décennale, puis annuelle, et au lieu d'un seul archonte on en institua neuf, que le peuple avait seul le droit de choisir.

Les Athéniens, pendant long-temps, n'eurent pas de lois écrites. *Dracon*, l'un de leurs archontes, essaya d'en établir, mais leur sévérité ne leur permit pas de prétendre à une longue durée. On a dit que ces lois étaient écrites avec du sang. Dracon était un homme probe, mais trop rigide; on ne lui sut aucun gré de ses intentions généreuses. Il fut exilé d'Athènes, et mourut loin de ses murs.

Solon, sans être effrayé par cet exemple, entreprit de raffermir la législation d'Athènes sur des bases stables. Le principe de la démocratie dominait dans ses lois, mais avec un imperceptible mélange d'aristocratie qui en assurait la durée. Le peuple était divisé en tribus : les pauvres étaient tous confondus dans la même tribu et les riches étaient répartis en huit différentes. Aussi, comme on comptait les suffrages par tribus, les pauvres se trouvaient-ils presque exclus du droit de suffrage. Les lois civiles étaient propres à maintenir la plus complète égalité. Sans être aussi cruelles que celles de Dracon, elles étaient conformes aux principes de la plus sévère morale. Il établit un *aréopage* pour faire respecter les lois et un conseil de sénateurs pour préparer les délibérations de l'assemblée du peuple.

Ce grand homme, après avoir donné des lois à sa patrie, ne voulut pas conserver le pouvoir : il quitta Athènes et n'y revint qu'après de longs voyages. Toute la ville était déjà en proie aux factions; ces factions différentes voulurent s'étayer de l'appui du sage, mais il les repoussa toutes également. *Pisistrate*, le chef d'un de ces partis destructeurs, s'empara par ruse de l'autorité; So-

lon s'éloigna aussitôt de sa patrie, quoiqu'il fût lié avec Pisistrate par les liens du sang et de l'amitié.

Pisistrate était bon et doux. Son gouvernement était juste et sage; mais les Athéniens, déjà habitués à la liberté, ne pouvaient voir sans horreur sa tyrannie. Il fut chassé trois fois, et se rendit trois fois maître d'Athènes soit par la ruse, soit par la force.

Hippias et *Hipparque*, ses deux fils, lui succédèrent. Hipparque fut assassiné par les républicains. Hippias fut un tyran cruel. Plusieurs conspirations s'ourdirent contre lui: pour s'en venger il porta ses coups au hasard et fit périr dans les tortures les plus généreux citoyens. Enfin la patience des Athéniens se lassa; ils chassèrent le tyran qui, ayant mendié en vain la protection des Lacédémoniens, alla exciter les Perses contre sa patrie. Il revint avec l'armée envoyée contre Athènes par Darius, fils d'Hystaspe, et périt dans les rangs ennemis à la célèbre bataille de Marathon, qui fonda la gloire et la liberté athéniennes. An du m. 3514. av. J.-C. 490.

XIII. *Histoire des Spartiates, depuis l'entrée des Héraclides dans le Péloponèse jusqu'à la première invasion des Perses dans la Grèce. — Lois des Spartiates. — Leur gouvernement. — Législation de Lycurgue.*

Aristodème, descendant d'Hercule, était entré dans le Péloponèse avec les autres princes héraclides. Il mourut avant la fin de la conquête, et la Laconie échut en partage à ses deux fils *Eurysthène* et *Proclès*. Sparte conserva toujours depuis deux rois et deux dynasties royales, les *Agides*, descendans d'Agis, fils d'Eurysthène, et les *Proclides*, descendans de Proclès. An du m. 2814. av. J.-C. 1190.

Eunome, sixième roi de la branche Proclide, périt dans une sédition. Son frère, *Lycurgue*, était appelé par droit de succession à le remplacer: mais la reine était enceinte, et le généreux Lycurgue ne voulut point profiter de l'offre qu'elle lui fit de faire périr son fruit. Il prit au contraire grand soin de son neveu, qu'il appela *Charilaüs*, et s'éloigna quelque temps de sa patrie pour étudier les An du m. 3106. av. J.-C. 898.

lois des autres peuples: après avoir consulté surtout celles d'Egypte et de Crète, il revint dans Sparte apporter les célèbres lois qui en ont fait la gloire, lois républicaines quoiqu'il conservàt le fantôme de la royauté.

Les deux rois n'étaient autre chose que les présidens du sénat et les chefs de l'armée. Le sénat avait l'initiative des lois; le peuple les adoptait ou les rejetait. Un nouveau partage des terres, sans faculté de les aliéner, assurait une aisance égale à tous les Lacédémoniens, et les garantissait contre le luxe. L'or et l'argent étaient proscrits: on ne se servait, pour faciliter les échanges, que d'une pesante monnaie de fer d'un emploi peu facile. Tout était réglé par les lois, jusqu'aux mets grossiers qui devaient couvrir la table commune des citoyens.

La sagesse de ce peuple, d'après la législation de Lycurgue, consistait dans la rudesse des mœurs et la valeur guerrière: tout était dirigé vers cet unique but, l'éducation physique et l'éducation morale des jeunes citoyens, les luttes publiques où les femmes même étaient admises. Souvent cette prétendue sagesse dégénérait en férocité. Les *Ilotes*, esclaves de ces farouches républicains, étaient traités avec la plus horrible barbarie.

Lycurgue après avoir fait adopter ses lois aux Lacédémoniens, s'exila volontairement en leur faisant jurer de les observer jusqu'à son retour. Quelques historiens disent qu'il se laissa mourir de faim à Delphes pour n'être point tenté de revoir sa patrie.

Charilaüs fit exécuter les lois de son oncle, qui furent respectées plus de quatre siècles par les Spartiates. Ce prince entreprit plusieurs guerres peu heureuses.

An du m. 3261, av. J.-C. 743. Dans le siècle suivant, une querelle particulière d'un Spartiate avec un Messénien alluma une guerre terrible entre les deux peuples. Les Messséniens offrirent d'abord de s'en rapporter au conseil des Amphyctions; mais *Théopompe* et *Alcaménès*, rois de Sparte, s'y refusèrent et envahirent la Messénie.

L'événement le plus remarquable de cette guerre fut l'horrible sacrifice d'*Aristodème*, qui tua sa fille, d'après l'ordre d'un oracle, pour sauver sa patrie. Malgré

cet acte d'un patriotisme contre nature, les Messéniens succombèrent et furent obligés de se reconnaître tributaires de leurs ennemis.

Ce malheureux peuple ne tarda pas à se révolter. *Aristomène*, son héroïque chef, remporta plusieurs grandes victoires sur les Lacédémoniens. Un oracle prédit que Sparte ne reprendrait l'avantage que sous un général athénien. Athènes leur envoya, par dérision, le poète *Tyrthée*, disgracié de la nature: mais l'enthousiasme du poète ranima les Spartiates et leur procura la victoire. Aristomène rassembla ses principaux guerriers, et alla, à leur tête, fonder la ville de *Messène* en Sicile. Les vaincus furent réduits à l'état des *Ilotes*. An du m. 3322, av. J.-C. 682.

Vers le temps des guerres de Messénie fut instituée la redoutable magistrature des *éphores*.

L'ambitieux *Cléomènes*, dans le siècle suivant, protégea le tyran *Hippias* et voulut le replacer sur le trône d'Athènes, mais les Lacédémoniens refusèrent de seconder leur roi dans cette indigne entreprise; Hippias fut obligé de fuir à la cour de Darius. Le frère de Cléomènes et son successeur fut *Léonidas* Ier, le héros des Thermopyles. 4e siècle av. J.-C.

XIV. *Détails sur les différentes républiques de la Grèce, à l'exception de celles d'Athènes et de Sparte, depuis l'entrée des Héraclides dans le Péloponèse, jusqu'à la première invasion des Perses dans la Grèce.*

Les divers royaumes fondés par les Héraclides, *Argos*, *Corinthe*, l'*Achaïe*, l'*Elide*, la *Mégaride*, la *Phocide*, la *Thessalie*, se formèrent tous en républiques à peu près à la même époque, le deuxième siècle après la guerre de Troie. 10e siècle av. J.-C.

La plupart de ces petites républiques étaient encore divisées en plus petits états comprenant chacun une bourgade, et formaient des confédérations particulières ou *Amphyctionies*, qui relevaient de la grande ligue grecque.

L'*Arcadie*, qui n'avait pas voulu recevoir le joug des

Héraclides, expulsa également ses rois. Cette petite république fut souvent en guerre contre les Lacédémoniens: elle se ligua avec la Messénie et se défendit vaillamment contre Sparte.

Sycione fut long-temps soumise à la dynastie du tyran *Orthagoras*; elle finit avec beaucoup d'efforts par recouvrer sa liberté.

La *Béotie*, un siècle après la guerre des *Épigones*, établit aussi la république. *Xanthus* fut le dernier de ses rois. Elle se divisa en petits états qui composèrent la ligue béotienne. Onze Béotarques en étaient les principaux magistrats.

L'*Epire*, et les Iles de *Corcyre*, *Ægine*, l'*Eubée* et la *Crète* avaient également répudié le gouvernement royal pour la liberté. La plupart de ces îles étaient puissantes par le commerce; *Ægine* fut même long-temps la rivale d'Athènes.

XV. *Histoire de la Grèce, depuis l'entrée de Darius dans l'Attique, jusqu'au commencement de la guerre du Péloponèse inclusivement. — Expédition de Xercès.*

An du m. 3514, av. J.-C. 490. Les Athéniens ayant donné des secours aux Grecs de l'Asie mineure révoltés, le roi *Darius*, fils d'Hystaspes, forma contre eux des projets de vengeance. *Hippias*, tyran d'Athènes, les nourrit en lui apprenant la faiblesse des peuplades helléniques: Darius se résolut à envahir toute la Grèce.

Une première expédition fut tout-à-fait sans succès: une tempête dissipa la flotte de *Mardonius*, ses troupes de terre furent battues par les Thraces; une seconde flotte débarqua dans l'Attique sous le commandement de *Datis* et *Artapherne*: elle détruisit Erétrie et Eubée et s'avança vers Athènes.

Les Spartiates, toujours jaloux des Athéniens, les abandonnèrent quoiqu'ils eussent résolu de résister au
An du m. 3515, av. J.-C. 489. grand roi. Toutes les autres peuplades grecques s'étaient soumises. Dix mille Athéniens, commandés par *Miltiade* et *Aristide*, défirent la formidable armée perse à *Mara-*

thon. L'échec fut complet; Athènes triompha. Miltiade voulut alors châtier les îles grecques qui s'étaient soumises, mais ayant échoué, il fut condamné à une amende qu'il ne put payer, et périt en prison.

Aristide et *Thémistocle* gouvernaient alors Athènes; tous les deux étaient de grands hommes : Aristide plus sage, Thémistocle plus brillant : le premier soutenait l'aristocratie; le second, le système démocratique. Thémistocle fit bannir Aristide par *l'ostracisme*, loi qui permettait l'exil des hommes dont on se défiait sans pouvoir leur reprocher de crimes. Dans le même temps, *Léonidas* Ier régnait à Sparte, il succédait au violent *Cléomènes* et au traître *Démarate* qui, chassé par ses compatriotes, s'était réfugié en Perse. *Darius* venait de mourir, et *Xercès* Ier, son successeur, faisait d'immenses préparatifs de guerre contre les Grecs.

Xercès passa l'Hellespont sur un pont de bateaux à la tête de deux millions de combattans. *Léonidas*, avec trois cents Spartiates, lui disputa le passage des *Thermopyles*, défilé qui est la seule voie pour pénétrer dans la *Thessalie*, dans la *Locride*, la *Phocide*, la *Béotie*, et l'*Attique*. Tous périrent avec gloire. Athènes abandonnée suivant le conseil de Thémistocle, fut saccagée. Les Athéniens, réfugiés sur leurs vaisseaux, et secondés des Spartiates, se trouvèrent en présence de la flotte perse, à *Salamine*. Le Spartiate *Euribiade* commandait, mais *Thémistocle* le força par un stratagème à engager le combat. *Xercès* vaincu prit la fuite, laissant *Mardonius* et son armée en Thessalie. Ce général, un an plus tard, fut tué à Platée en Béotie où commandaient *Aristide* d'Athènes et *Pausanias* de Sparte. Une autre victoire célèbre, proche de *Mycale*, l'un des promontoire de l'Asie mineure, délivra pour toujours les Grecs des invasions des Perses.

An du m. 3524, av. J.-C. 480.

An du m. 3525, av. J.-C. 479.

Les Spartiates voulurent empêcher les Athéniens de reconstruire leurs murs et d'établir le port du Pyrée. Thémistocle, par la ruse, leur cacha le commencement des travaux, et les acheva malgré eux sans en venir aux mains.

Les Grecs attaquèrent à leur tour les possessions per-

ses de l'Asie mineure. *Pausanias* alla battre les troupes du grand roi dans leurs propres foyers. Mais ce même Pausanias se laissa corrompre par le luxe des Perses et l'or qu'on lui offrait. Il signa avec eux une alliance par laquelle il devait être placé sur le trône de la Grèce. Sa trahison fut découverte. Il se réfugia dans le temple de Pallas où les femmes spartiates, dirigées par sa propre mère, l'enfermèrent en murant les portes, et le laissèrent mourir de faim.

Le plus célèbre des généraux athéniens fut en même temps chassé de sa patrie par l'inconstance de ce peuple léger. *Thémistocle* alla mourir dans les états du *grand roi* qu'il avait vaincu.

Le politique *Agis* succéda à Pausanias; *Cimon*, fils de Miltiade, remplaça Thémistocle. Il remporta de glorieux succès sur les Perses et voulut secourir les Spar-
An du m. 3543, av. J.-C. 461. tiates contre les Ilotes révoltés. Cette bienveillance pour un peuple dont les Athéniens étaient jaloux, le fit exiler. Aristide mourut à la même époque. Les rênes de l'état tombèrent dans les mains de Périclès.

Périclès fit fleurir les arts, les sciences et la philosophie. Il mérita de donner son nom à son siècle, le plus beau de la Grèce, par la multitude des grands hommes en tous genres qu'elle produisit alors, et jusque vers le milieu du siècle suivant. Le siècle de Périclès est le premier de ces quatre âges heureux qui servant d'époque à la grandeur de l'esprit humain, sont l'exemple de la posterité

Périclès envoya des secours aux Egyptiens révoltés sous le roi *Inarus*, et combattit avec avantage les Spartiates et les Béotiens.

On commençait alors à apercevoir les préludes d'une guerre intestine entre les principaux états de la Grèce. *Athènes* avait décidément pris la prééminence. Elle avait une rivale et une ennemie dans toutes les villes du premier ordre. Cependant une trève de cinq ans fut signée entre les Grecs.

An du m. 3555, av. J.-C. 449. *Cimon*, rappelé à la suite d'une expédition nouvelle en Asie, signa un traité de paix avec Artaxercès, traité glorieux qui affranchissait les colonies grecques du joug

des Perses. Cimon mourut. Périclès parvint au comble de la puissance ; il disposait de toutes les affaires publiques et régnait réellement sur Athènes. Il soumit l'*Eubée* et *Mégare* révoltées, domina sur toutes les villes grecques du second ordre et éleva Athènes au premier rang des puissances helléniques.

Une nouvelle guerre générale menaçait d'éclater, mais une nouvelle *trève de trente ans* la retarda encore. Cette trève de trente ans ne fut respectée que quatorze années. *Athènes* s'était rendue trop prédominante ; elle soutint *Corcyre* contre *Corinthe*, sa métropole ; elle bouleversa le gouvernement de Samos et menaça tous ses voisins. Les Corinthiens excitèrent contre elle les Spartiates, les Béotiens et quelques autres peuples voisins. Ainsi commença la célèbre *guerre du Péloponèse*, ère de décadence pour la Grèce et surtout pour Athènes.

An du m. 3573, av. J.-C. 431.

XVI. *Histoire de la Grèce, depuis le commencement de la guerre du Péloponèse, jusqu'à l'entrée d'Alexandre-le-Grand en Asie. — Puissance des Thébains. — Puissance des rois de Macédoine. — Sciences arts et belles-lettres chez les Grecs.*

An du m. 3573, av. J.-C. 431.

Cette guerre intestine qui devait détruire la puissance grecque fut d'abord malheureuse pour les Athéniens. *Archidamas*, roi de Sparte, ravagea l'Attique avec une armée de soixante mille hommes. La peste et la famine ajoutèrent leurs fléaux à ceux qui désolaient Athènes. Le peuple furieux condamna *Périclès*, après quarante années de gestion, à la perte de toutes ses dignités, et le replaça bientôt au timon des affaires. Mais il mourut, l'année suivante, du chagrin que lui avait causé l'ingratitude de ses compatriotes.

An du m. 3574, av. J.-C. 430.

Cléon, *Nicias* et *Alcibiade* succédèrent à son influence. *Alcibiade*, élève de Socrate, avait beaucoup de talens, beaucoup de vices et quelques vertus. Il devint tout puissant sur l'esprit des Athéniens, et, malgré l'avis de *Nicias*, leur fit entreprendre la conquête de la Sicile. Mais au moment où il allait partir pour cette importante

An du m. 3589, av. J.-C. 415. expédition, on trouva abattues toutes les statues de Mercure, dieu tutélaire d'athènes; il fut accusé de sacrilége et obligé de prendre la fuite. Il se sauva à Sparte dont il fut bientôt chassé pour avoir voulu séduire la femme d'*Agis*, roi de Lacédémone. Mais avant cette nouvelle fuite, il avait aidé les Spartiates à détruire la supériorité de sa patrie. Il alla chercher un refuge à la cour de *Tisapherne*, satrape d'Artaxercès.

Les Athéniens éprouvèrent en Sicile le plus épouvantable désastre. Ils se trouvaient à deux doigts de leur perte. Alcibiade leur fit proposer, du lieu de son exil, de s'allier avec Tisapherne, gouverneur de la Lydie pour le roi de Perse, contre les Lacédémoniens, et de remplacer leur démocratie par une aristocratie puissante. Après de longues discussions, *Alcibiade*, soutenu par les soldats, rentra dans Athènes, et fit oublier ses vices par les plus éclatans succès. Les Spartiates furent battus sur terre et sur mer. Cependant on accusa Alcibiade d'être d'intelligence avec eux et de n'avoir pas profité de ses victoires. Il fut exilé de nouveau, et se retira en Thrace, où il fut bientôt assassiné par les Lacédémoniens.

On remplaça Alcibiade par dix généraux qui ouvrirent la campagne par la célèbre bataille des *Arginuses* dont tout l'avantage resta aux Athéniens. Cependant ce peuple ingrat les fit périr pour n'avoir pas fait ensevelir leurs morts dont la tempête les séparait. Cette victoire fut le dernier triomphe des Athéniens. Les Lacédémoniens reprirent l'avantage. *Lysandre* gagna la bataille d'*Ægos Potamos* vis-à-vis Lampsaque, dont il s'était déja rendu maître, envahit l'Attique, prit les villes qui entouraient Athènes, et vint mettre le siége au pied de ses murs. Pressée par la faim, elle fut forcée de se rendre. Lysandre démolit ses murailles, détruisit les fortifications du *Pirée*, s'empara de toute la marine athénienne, donna pour maîtres à cette ville célèbre trente hommes que l'histoire a flétris du nom des *trente tyrans*, et laissa dans ses murs une garnison lacédémonienne. La mort du sage *Socrate*, à l'âge de 70 ans, fut l'un des actes les plus remarquables de l'administration des trente.

An du m. 3599, av J.-C. 405.

Ils détruisirent la constitution de Solon, et ne reconnurent pour lois que la force. Les rapines, les assassinats, signalèrent leur règne. Beaucoup de citoyens quittèrent l'Attique; *Trasybule* en rassembla un petit nombre à Thèbes; il revint avec eux dans sa patrie, chassa les tyrans et rétablit la démocratie, après s'être fait précéder par un acte de pardon général connu dans l'histoire sous le nom d'*amnistie*.

La guerre venait de recommencer entre les Perses et les Lacédémoniens. *Agésilas*, roi de Sparte, remporta plusieurs victoires en Asie sur les troupes du grand roi, mais les affaires de la Grèce le rappelèrent au milieu de ses exploits. *Conon*, à la tête des flottes persanne et athénienne, venait de gagner une grande bataille sur les Lacédémoniens : le fameux *Lysandre* avait en même temps été défait et tué en Béotie. An du m. 3602, av. J.-C. 402.

Toute la Grèce s'était soulevée contre la domination de Sparte. Pour conserver sa suprématie, elle se réconcilia avec les Perses et leur livra les colonies ioniennes de l'Asie par le traité honteux d'*Antalcide*. Forts de cette paix, les Lacédémoniens s'emparèrent par trahison de la citadelle de Thèbes; mais *Pélopidas* délivra sa patrie et lui acquit une grande prépondérance sur la Grèce. Il battit les Spartiates à *Tégyre*. Thèbes s'allia à Athènes; le Thébain *Epaminondas* commanda les armées de la nouvelle ligue, et donna à sa patrie la suprématie sur toutes les républiques helléniques. La victoire de *Leuctres* anéantit la puissance lacédémonienne. Les Thébains envahirent le *Péloponèse*, rétablirent *Messène*, humilièrent *Sparte*, chassèrent les tyrans de la Thessalie, pacifièrent la Macédoine. *Pélopidas* mourut en Thessalie au milieu de ses succès, et le grand *Epaminondas* sur le champ de bataille de *Mantinée*, où il venait aussi d'accroître la gloire de sa patrie. An du m. 3617, av. J.-C. 387. An du m. 3633, av. J.-C. 371. An du m. 3642, av. J.-C 362.

Mais tant de guerres intestines avaient également affaibli *Sparte*, *Athènes* et *Thèbes*; le temps des résistances héroïques était passé, quand l'ambitieux PHILIPPE monta sur le trône de Macédoine. Avant ce prince, les rois de Macédoine avaient été peu puissans et re- An du m. 3644, av. J.-C 360.

gardés comme barbares par les autres Grecs; ils avaient même été souvent sous le joug des Perses et contraints de suivre leurs innombrables armées. Philippe changea la face de sa patrie en lui donnant une puissante armée, et, après avoir calmé les factions qui lui disputaient le trône,
An du m. 3649, av. J.-C. 355. il se prépara à la conquête de la Grèce. Le premier prétexte qu'il choisit fut une *guerre sacrée* qui s'était déclarée à cause de la profanation d'un temple, entre la Phocide, soutenue par Athènes et Sparte, d'une part, et de l'autre, par toutes les républiques grecques. Philippe prit le parti du temple de Delphes, et trouva ainsi le moyen d'humilier les Athéniens et les Spartiates. Il conduisit ensuite une armée dans le Péloponèse sous le prétexte de secourir *Mantinée* et *Messène*. *Démosthènes*, célèbre orateur athénien, excitait en vain ses compatriotes à secourir leurs rivaux, les Spartiates, contre un plus redoutable ennemi. Les Grecs se laissèrent battre en détail.
An du m. 3666, av. J.-C. 338. Philippe, délivré des Spartiates, tourna ses armées contre les Athéniens et les Thébains, et obtint sur eux à *Chéronée* une complète victoire. Alors, ayant asservi à sa puissance tous les républicains de la Grèce par la force des armes, il voulut rendre sa domination solide en flattant leur passion pour la gloire. Il proposa une grande expédition contre les Perses. Toute la Grèce adopta ce projet avec enthousiasme; Philippe,
An du m. 3668, av. J.-C. 336. nommé généralissime, se préparait à partir lorsqu'il périt assassiné, à l'âge de 47 ans, par *Pausanias* un de ses officiers.

Alexandre, digne héritier d'un si grand père, fut obligé, avant d'accomplir son vaste projet, de conquérir de nouveau la Grèce révoltée.
An du m. 3669, av J.-C. 335. Il prit et saccagea *Thèbes*, vendit plus de trente mille Thébains et ne laissa la liberté qu'aux prêtres et aux descendans de *Pindare*. Après avoir détruit la ligue des Grecs, il se fit proclamer à Corinthe généralissime contre les Perses; alors commença cette célèbre expédition qui changea la face du monde.

La Grèce, pendant cette période, était parvenue au plus haut degré de civilisation, et à la plus grande perfection dans les arts.

Hérodote, *Thucydide*, *Xénophon*, s'étaient déja placés à la tête des historiens de tous les siècles. *Sophocle*, *Euripide*, *Pindare*, donnaient des leçons de goût à tous les poètes; *Aristophane*, malgré l'indécence de ses satires personnelles, se faisait remarquer par sa verve comique et son entraînante gaieté.

Anaxagore, *Socrate*, *Platon*, *Aristote*, *Zénon*, *Hippocrate*, *Méton*, étaient des savans et des sages dont on admire encore les leçons. *Périclès*, *Démosthènes*, *Eschine*, ne devaient jamais trouver de rivaux dans l'art oratoire; enfin *Praxitèle*, *Policlète*, *Xeuxis*, *Apelle*, s'élevaient dans la peinture et dans la sculpure à la perfection de leur art.

Athènes était ornée de palais, de temples somptueux, d'acadé- mies et de lycées pour les savans, dont le temps a respecté une partie qui sont encore nos modèles.

Corinthe, *Sycione*, *Argos* possédaient aussi toutes les richesses du génie; *Sparte* même commençait à ressentir le besoin du luxe et des beaux-arts.

La Grèce était la partie la plus civilisée et la plus riche en talens de la terre; il lui en coûta la liberté.

XVII. *Histoire des colonies grecques établies en Sicile depuis leur fondation jusqu'à la réduction de cette île par les Romains.—Royaumes de Syracuse, d'Agrigente, etc.—Lois, mœurs et coutumes.*

Les colonies grecques, doriennes et ioniennes peuplèrent la Sicile et y fondèrent plusieurs états; les principaux furent *Syracuse*, *Agrigente*, *Léonte* et *Catane*. An du m. 3269, av. J.-C. 735.

Archias, Corinthien, issu de la race des Héraclides, fonda *Syracuse*, qui bientôt eut à son tour ses colonies: *Acra*, *Camarina*, etc. Son gouvernement fut longtemps républicain. Elle se défendit avec la protection de Corinthe et de Corcyre contre *Hippocrates*, tyran de Géla; mais un descendant de cet Hippocrates, *Gélon*, parvint à son tour à l'asservir. Ce prince ne profita de son usurpation que pour faire le bien, et fut le premier, dit *Rollin*, que la puissance eut rendu meilleur.

Il chassa les Carthaginois de l'île et fonda la grandeur syracusaine. Son frère, *Hiéron Ier*, fut un prince sage, ami des arts et de la paix. *Trasybule*, autre frère de An du m. 3520, av. J.-C. 484. Gélon, détesté pour ses cruautés, fût chassé de Syracuse. On rétablit le gouvernement républicain, et la loi du *Pétalisme* fut instituée pour réprimer les factieux. Les Syracusains voulurent gouverner les divers états siciliens; ils soumirent *Agrigente* et plusieurs colonies grecques de l'Italie. Les Athéniens, jaloux de leurs richesses, An du m. 3589, av. J.-C. 415. les attaquèrent alors avec des forces considérables, et ne purent parvenir à les vaincre. Un épouvantable désastre terminé par la dispersion de la flotte athénienne et la mort de *Nicias* et de *Démosthènes*, ses deux généraux, furent tout le fruit qu'ils retirèrent de cette injuste aggression.

An du m. 3599, av. J.-C. 405. A peine délivrés des Athéniens, les Syracusains eurent à se défendre contre les Carthaginois. *Denis Ier*, l'un des chefs de l'armée, profita de ces guerres sans cesse renaissantes pour s'emparer du trône; son règne fut glorieux. Il battit les Carthaginois et les colons grecs de l'Italie; cependant il mourut empoisonné.

Denis II, le jeune, son fils, lui succéda; ce prince An du m. 3636, av. J.-C. 368. cruel n'écoutait pour toutes lois que ses volontés; cependant il aimait les lettres et les arts, et recherchait la société de *Platon*. *Dion*, banni par le tyran, rentra dans Syracuse, renversa son persécuteur; mais les dissensions intestines du parti républicain facilitèrent le retour de Denis. Cependant Syracuse, secourue par *Timoléon*, se défendit à l'aide de ce grand homme contre le tyran et contre les Carthaginois. Denis, assiégé dans sa citadelle, fut fait prisonnier et s'exila à Corinthe, où il devint maître d'école.

An du m. 3667, av. J.-C. 337. Après la mort de Timoléon, plusieurs tyrans régnèrent, à différentes époques, sur Syracuse. *Agathocle* fut renversé par *Ménon*; Ménon par *Icétus*, qui prit le titre de préteur de Syracuse, etc. Les Carthaginois profitèrent de toutes ces discordes; tour à tour chassés ou vainqueurs, ils parurent souvent sous les murs de Syracuse. *Hiéron II*, proclamé roi, appela à son se-

cours le roi d'Epire, *Pyrrhus*, et fut bientôt obligé de se défendre contre ce redoutable allié.

Les querelles des Romains et des Carthaginois commençaient alors. La Sicile fut le théâtre de la première guerre punique; *Hiéron II*, qui fit alliance avec les Romains, mourut tranquille; son petit-fils embrassa la cause des Carthaginois. Alors, accablée par toute la puissance romaine, Syracuse succomba. Après un long siége, dans lequel le génie d'Archimède avait puissamment contribué à sa défense, elle fut prise et saccagée par *Marcellus*. *Archimède* fut assassiné par un soldat; toute la Sicile devint une province de la *république*. An du m. 3742, av. J.-C. 262. An du m. 3792, av. J.-C. 212.

Agrigente, fondée par une colonie *Dorienne* de Géla en Sicile, avait éprouvé le même sort. Cette petite république avait, comme Syracuse, été soumise à plusieurs tyrans; les Carthaginois l'avaient détruite, et *Timoléon* l'avait rétablie. Mais, lors de la première guerre punique, elle eut l'imprudence de s'allier aux Carthaginois, et s'attira ainsi la vengeance des Romains qui la soumirent à leur puissance. An du m. 3422, av. J.-C. 582.

XVIII. *Histoire des Carthaginois, depuis la fondation de Carthage jusqu'à sa destruction par les Romains. — Mœurs, lois et usages.*

Des colonies tyriennes ou phéniciennes fondèrent, sur la côte d'Afrique, *Utique* et *Carthage*, en langue phénicienne, *ville neuve : Carchédon* et *Zorus* en furent les premier chefs. *Didon*, sœur de *Pygmalion*, roi de Tyr, se sauva en Afrique après la mort de de *Sichée*, son oncle et son époux, tué par ordre de Pygmalion, et aborda près de l'ancien établissement de Carchédon, où elle bâtit la citadelle de *Byrsa* qui se réunit bientôt à Carthage, et ne forma plus avec elle qu'une seule ville. On connaît l'histoire des amours de cette infortunée reine avec *Enée*, et sa fin tragique après le départ de son amant. An du m. 2755, av. J.-C. 1249.

Long-temps après l'histoire fabuleuse de *Didon*, l'obscurité couvre encore les commencemens de Car-

thage. On ignore l'époque où son gouvernement devint républicain. Ce gouvernement était un mélange d'aristocratie et de démocratie ; ses premiers magistrats ou *suffètes* avaient peu de pouvoir ; un *sénat électif* faisait les lois ; *cinq juges* tirés du sein du sénat exerçaient une aussi redoutable puissance que les éphores de Sparte. Le peuple nommait à toutes les charges.

Depuis la plus haute antiquité l'histoire nous montre les Carthaginois en guerre avec Syracuse. Nous avons déjà parlé des victoires de *Gélon* qui imposa pour unique condition aux vaincus de renoncer aux sacrifices humains ; les Carthaginois revinrent encore en Sicile et y
An du m. 3666, av. J.-C. 338. conservèrent toujours des établissemens. *Timoléon* parvint le premier à les en chasser, mais les discordes civiles les y rappelèrent de nouveau ; il y furent attirés par le roi *Hiéron* lui-même ; les Romains, sollicités par les *Mammertins*, ennemis de Hiéron, descendirent aussi en Sicile, et c'est là que, pour la première fois, commença le choc terrible qui devait détruire Carthage.

An du m. 3740, av. J.-C. 264. La *première guerre punique* fut d'abord favorable aux Carthaginois. *Régulus*, général romain, fut emmené prisonnier à Carthage ; mais ce grand homme voulant se sacrifier à la gloire de sa patrie, conseilla de continuer la guerre, quoiqu'elle fût pour lui un arrêt de mort. Les Romains reprirent l'avantage, et la guerre se termina par un traité qui leur assurait plusieurs possessions carthaginoises.

An du m. 3786, av. J.-C. 218. *Annibal* commença la *seconde guerre punique* en attaquant en Espagne, *Sagonte*, alliée des Romains ; il passa les Pyrénées, franchit les Alpes, et vint camper jusqu'aux portes de Rome, où il gagna les batailles célèbres de la *Trébie*, de *Trasimène* et de *Cannes ;* mais ce général, presque abandonné, ne recrutait pas son armée, et les Romains avaient repris tout le courage du désespoir. *Scipion* alla porter la guerre devant Carthage. Annibal fut rappelé, et ne put arriver à temps pour délivrer sa patrie. Scipion se rendit maître de la grande
An du m. 3858, av. J.-C. 146. cité ; Carthage subit la loi du vainqueur. Annibal fut obligé de fuir en Asie où l'implacable haine des Romains le poursuivit encore ; il se donna la mort par le poison.

Carthage, depuis ce temps, n'eut plus qu'une ombre d'existence; on lui imposa un traité honteux avec Massinissa, roi des Numides. Malgré cet abaissement, elle excita encore la jalousie des Romains qui craignirent de lui voir rétablir un jour sa puissance. *Scipion Emilien* fut envoyé pour la détruire. Les Carthaginois se défendirent avec courage, mais Scipion parvint à se rendre maître de leur ville et la rasa jusqu'en ses fondemens. Depuis, Carthage a été rebâtie, et est devenue la capitale des Vandales d'Afrique, mais sa puissance n'a pas été de longue durée. An du m. 3821, av. J.-C. 183.

Les mœurs des Carthaginois étaient féroces; ils offraient aux dieux des sacrifices sanglans, et souvent, on les a vus, après une défaite, mettre en croix des généraux qui, cependant, avaient fait des prodiges de valeur.

XIX. *Expédition d'Alexandre-le-Grand en Asie. — Partage de son empire entre ses généraux après sa mort. — Guerres qui eurent lieu entre eux jusqu'à l'entière extinction de la famille d'Alexandre.*

A la tête de trente mille fantassins et de cinq mille cavaliers, Alexandre-le-Grand osa tenter la conquête du plus puissant empire du monde; il débarqua sans combat en Asie, et s'avança vers le *Granique* que défendait le célèbre *Memnon*. Vainqueur dans cette première rencontre, où *Clytus* lui sauva la vie, il fut bientôt maître de toute l'Asie mineure. Il rencontra l'armée de *Darius* dans les *défilés d'Issus*, en Cilicie; les Perses étaient forts de 500,000 combattans, c'est-à-dire qu'ils étaient environ douze fois plus nombreux que les Grecs. La bataille fut longue et sanglante, et malgré l'infériorité du nombre, Alexandre obtint un succès éclatant. Darius prit la fuite; sa famille demeura prisonnière du jeune conquérant; la *Syrie*, la *Phénicie*, se soumirent; le trésor de Darius, à Damas, tomba au pouvoir du vainqueur. An du m. 3670, av. J.-C. 334.

La seule ville de *Tyr* opposa une courageuse résistance; elle soutint un siége de sept mois, après lequel elle fut prise et détruite.

An du m. 3672. av. J.-C. 332. *Bétis*, en Palestine, fut livré aux plus atroces tortures pour avoir essayé de défendre *Gaza*, il fut attaché par les talons à la queue d'un cheval, et traîné autour de la ville.

L'*Egypte* reçut avec joie les troupes macédoniennes; Alexandre la parcourut, s'avança au milieu des sables de la Lybie, jusqu'au temple de *Jupiter Ammon*, où il se fit déclarer fils de ce dieu.

An du m. 3673, av. J.-C. 331. Le printemps ramena le conquérant en Assyrie, à la rencontre de Darius. La victoire d'*Arbelles* livra tout l'empire des Perses à Alexandre. Il entra successivement dans *Babylone*, *Suze* et *Persépolis*. Darius, pendant ce temps, était tué dans sa fuite par Bessus, un de ses courtisans, et expirait dans les bras d'un soldat macé- An du m. 3674, av. J.-C. 330. donien.

Alexandre, au commencement de ses conquêtes, était un prince magnanime et généreux, digne élève du sage *Aristote*. La victoire commença à le corrompre; l'expédition de Perse, entreprise contre les éternels ennemis de sa patrie, était digne d'un grand homme, mais après l'avoir achevée, il ne se proposa plus pour but que de gigantesques conquêtes, sans noblesse comme sans utilité; il se fit proclamer roi *d'Asie*, et voulut se faire adorer de ses sujets grecs comme les Perses adoraient le *grand roi*; leur résistance l'irrita et rendit son caractère sombre et féroce. Dans le délire de l'ivresse, il tua *Clytus*, l'un de ses généraux et de ses amis, qui lui avait An du m. 3677, av. J.-C. 327. sauvé la vie au passage du Granique. Il fit mourir *Philotas* et *Parménion* sans autre motif que de vagues craintes. Il inventa des supplices pour punir le philosophe *Callisthène* qui avait refusé de l'adorer.

Alexandre passa l'*Indus*, et s'avança dans l'Inde pour trouver de nouveaux peuples à combattre; le roi *Taxile* s'allia avec lui. Il retrouva un instant de générosité pour traiter noblement le roi *Porus* qui l'avait combattu avec courage. Il voulut encore dépasser le Gange, mais ses soldats refusèrent de le suivre sur ces terres lointaines. Il revint à Babylone après avoir épousé *Statira*, fille aînée de Darius, et perdu son ami *Ephestion*. Il fit célébrer des funérailles superbes à ce favori,

et témoigna une extraordinaire douleur de sa mort. Enfin il mourut à *Babylone*, à l'âge de *trente-deux ans huit mois*, de débauches, suivant quelques historiens, et empoisonné par *Cassandre*, fils d'Antipater, suivant d'autres. En mourant il refusa de désigner son successeur, et donna seulement sa couronne au *plus digne* : c'était encourager tous ses généraux à la guerre civile. An du m. 3681, av. J.-C. 323.

Les généraux d'Alexandre proclamèrent d'abord rois son frère *Aridée*, privé de raison, sous le nom de *Philippe*, et son fils au berceau, sous le nom d'*Alexandre*, mais en même temps ils se partagèrent ses provinces en ne prenant que le nom de gouverneurs, et en cherchant d'avance à s'en assurer la souveraineté.

Antipater eut la *Grèce*, *Lysimaque* la *Thrace*, *Ptolémée* l'*Égypte*; *Antigone*, *Euménès*, *Cassandre* se partagèrent l'*Asie*. *Perdiccas* retint pour lui la régence des deux rois.

Mais bientôt une ligue des gouverneurs de provinces se forma contre *Perdiccas*. *Euménès* seul défendit le régent et les deux rois. An du m. 3682, av. J.-C. 322.

Perdiccas ayant été assassiné par ses propres soldats, *Eurydice*, femme de l'insensé Aridée, s'empara du pouvoir. Elle donna la régence à *Antipater* qui, en mourant, la légua au vieux *Polysperchon* : une nouvelle ligue s'organisa contre le régent; *Olympias*, mère d'Alexandre, se déclara elle-même contre Polysperchon et les deux rois. Elle fit massacrer *Aridée* et *Eurydice*. An du m. 3688, av. J.-C 316.

Cassandre assiégea à son tour *Olympias* dans *Pydna* en Macédoine, la fit prisonnière et la tua. Il fit enfermer la veuve et le fils d'Alexandre. *Antigone* réunit des troupes en Asie pour marcher au secours du jeune roi. Une troisième ligue se forma contre lui.

Cassandre fit mettre à mort le jeune roi et sa mère. *Polysperchon* proclama roi *Hercule*, fils naturel d'Alexandre, mais Cassandre lui promit le Péloponèse s'il voulait s'allier avec lui. Polysperchon massacra alors son roi enfant, le dernier prince de la famille d'Alexandre-le-Grand. Aussitôt après l'extinction de la race du conquérant, les gouverneurs de province prirent le titre de

An du m. 3695, av. J.-C. 309. rois, et la guerre recommença entre eux pour le partage de leur vaste empire.

XX. *Histoire du royaume de Macédoine, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la réduction de ce pays en province romaine.*

La grande monarchie macédonienne, qu'Alexandre avait fondée, ne tarda pas, après sa mort, à être détruite. Nous avons vu que quelques-uns de ses généraux avaient d'abord nommé pour ses successeurs *Aridée*, son frère, et *Alexandre*, son fils, qui venait de naître ; mais ce ne fut que pour usurper sous ces faibles rois l'autorité souveraine. Bientôt la division se mit parmi eux ; ils se firent des guerres sanglantes, partagèrent entre eux les provinces de l'empire, et après avoir fait périr toute la famille d'Alexandre, et s'être approprié des pays considérables, ils prirent le titre de rois.

Le royaume de Macédoine rentra alors dans ses anciennes limites. *Cassandre*, fils d'*Antipater*, un des généraux d'Alexandre, l'enleva à la famille du conquérant. Après la mort de Cassandre, cet état fut troublé par des guerres domestiques, et conquis successivement par plusieurs princes étrangers, mais dont aucun ne le garda long-temps, jusqu'à ce qu'*Antigone Gonatas*, petit-fils d'Antigone, roi d'Asie, s'en rendît le maître et le transmît à ses descendans.

Sous *Philippe*, troisième roi de ce nom, la Macé-
An du m. 3807, av. J.-C. 197. doine recouvra un peu de son ancienne splendeur ; mais étant entrée dans une alliance contre les Romains, elle s'attira leur vengeance et fut humiliée par eux.

Persée, fils de Philippe, ayant participé à une semblable alliance, est attaqué et fait prisonnier par le consul *Paul Emile le Macédonique;* il est conduit à Rome avec ses enfans pour orner le triomphe du vainqueur, et la Macédoine est déclarée province romaine.

XXI. *Histoire du royaume de Syrie, depuis sa formation, après la mort d'Alexandre, jusqu'à la réduction de la Syrie en province romaine.*

Antigone, l'un des généraux d'Alexandre, après la mort de ce conquérant, réduisit sous sa puissance tous les pays envahis par les Macédoniens en Asie, conjointement avec son fils, *Démétrius Poliorcète*. Mais ayant perdu la vie, et Démétrius ayant été malheureux dans sa tentative d'établir une monarchie nouvelle, *Séleucus Nicanor*, autrefois gouverneur de Médie et de Babylone, se rendit maître de ces pays ainsi que de la Syrie et de la plupart des autres contrées jadis rangées sous la domination persane. An du m. 3692, av. J.-C. 312,

Ses descendans, les *Séleucides*, devinrent très-puissans sous *Anthiochus le Grand*. Ce prince se rendit maître de la Palestine; mais dans la guerre contre les Romains, commandés par *Scipion l'Asiatique*, il perdit une partie de ses états, et affaiblit entièrement son royaume. Depuis ce temps la Syrie, qui éprouva encore de violentes révolutions domestiques, ne recouvra plus ses forces: les *Parthes*, les *Arméniens* et d'autres peuples s'en détachèrent, et formèrent de nouveaux états. *Pompée* réduisit enfin ces contrées en provinces romaines. An du m. 3781, av. J.-C. 223. An du m. 3939, av. J.-C. 65.

Le règne de la plupart des Séleucides n'est qu'un long amas de crimes contre nature. Leurs annales sanglantes n'offrent que peu d'intérêt à l'histoire, et présentent le tableau déplorable de tout ce que la perversité humaine a de plus abject. Le terrible drame de *Cléopâtre* voulant assassiner l'un de ses fils, et de *Rodogune* conspirant contre son époux, a exercé la muse tragique.

Les Macédoniens d'Asie avaient pris les mœurs des peuples qu'ils gouvernaient, leur luxe et leurs vices en même temps que leurs richesses, et ces Grecs, si fiers de leur civilisation, n'étaient plus que les successeurs et les imitateurs fidèles des Cambyse et des Ochus. Souvent, pendant le règne de Séleucides, les exactions de leurs

subalternes poussèrent les Juifs à la révolte et causèrent des guerres sanglantes contre ce malheureux peuple. La punition d'*Héliodore* et le dévouement des *Machabées* sont célèbres dans l'histoire.

XXII. *Histoire des principaux états qui se formèrent en Asie aux dépens de l'empire des Séleucides. — Royaume de Bactriane.—Royaume des Parthes. — Royaumes de Pergame, du Pont et de la Cappadoce.*

Le puissant empire des Séleucides se détruisit de lui-même par les discordes intestines de ses chefs. Les gouverneurs nommés pour exercer sous eux l'autorité souveraine saisirent l'occasion de se déclarer indépendans, et des chefs nationaux s'élevèrent quelquefois pour séparer de ce tout hétérogène les parties que la force y avait réunies.

La *Bactriane*, érigée en royaume sous le gouverneur grec *Théodote*, acquit quelque puissance par les conquêtes que l'un de ses rois, *Démétrius*, fils d'Eutydème,
An du m. 3858, av. J.-C. 146. fit dans l'Inde. Les Parthes l'envahirent bientôt, et il devint une des branches de leur monarchie.

Pergame eut aussi quelques rois descendans d'*Eumènes*, fils d'un lieutenant de *Séleucus Nicanor*. *Attale III*, l'un de ces rois, légua sa couronne aux Romains.
An du m. 3874, av. J.-C. 130. *Aristonic*, son fils, voulut contester par les armes la validité du testament; mais il fut vainçu et tué, et ses états vinrent se fondre dans les provinces tributaires de la république.

La *Cappadoce* avait des rois descendans de la dynastie Perse des *Archéménides*. Ils devinrent alliés des Romains dès le commencement des invasions de ces conquérans dans l'Asie Mineure. Ils n'en éprouvèrent pas moins le sort commun de leurs voisins. Après avoir pris part à toutes les guerres civiles de la république, ils furent dépouillés de leurs états. *Archélaüs*, le dernier
ap. J.C. 17. de ces princes, périt misérablement sous *Tibère*, et la Cappadoce fut réunie à l'empire.

Le *royaume de Bithynie* n'est guère connu dans l'histoire que par la lâcheté de *Prusias*, l'un de ses rois, qui

livra *Annibal* aux Romains, et par la résistance de son fils et son assassin, *Nicomède II*, aux armées de la république. Sous *Nicomède III*, cette province fut envahie par *Mithridate*, et tomba bientôt sous la domination romaine avec les autres états de ce monarque. An du m. 3929, av. J.-C. 75.

La *Paphlagonie* avait des rois tributaires, d'abord des rois de Perse, ensuite de ceux du Pont. *Pylæmenès II*, l'un de ces rois, légua sa couronne au grand *Mithridate*. An du m. 3883, av. J.-C. 121.

L'*Arménie* fut érigée en royaume lors de la défaite d'Antiochus le Grand par les Romains. Son quatrième roi, *Tigrane II*, *le Grand*, perdit une partie de ses états en défendant Mithridate. Ses successeurs ne furent plus que des lieutenans des Empereurs. L'un d'eux est célèbre par ses malheurs domestiques ; c'est le farouche *Rhadamisthe*, époux de l'infortunée *Zénobie*. An du m. 3814, av. J.-C. 190.

Le royaume du *Pont* fut le plus célèbre de ces petits états de l'Asie Mineure. *Mithridate* VII, le Grand, l'un de ses rois, eut l'honneur de balancer long-temps la victoire avec les Romains. *Lucullus* et *Pompée* le battirent plusieurs fois ; mais il ne fut entièrement perdu que par la trahison de son fils *Pharnace*. Il se poignarda lui-même, n'ayant pu réussir à s'empoisonner. *Pharnace* fut détrôné par *César*. An du m. 3941, av. J.-C. 63.

La vaste *monarchie des Parthes*, qui s'éleva sur les débris de la plupart de ces royaumes, fut fondée par *Arsace* qui se révolta contre *Antiochus Théos*, roi de Syrie. Ses descendans se soutinrent avec avantage contre les *Séleucides* et le grand *Mithridate*; après la mort de ce prince, les Parthes commencèrent à être en guerre avec Rome. *Crassus* conduisit dans leur pays une armée qui fut entièrement détruite. *César* armait contre eux lorsqu'il périt ; depuis ce temps, ils furent toujours en guerre contre l'empire. *Trajan* pénétra dans le centre de leurs états. *Marc-Aurèle* détruisit leur capitale. *Septime Sévère* et *Caracalla* essayèrent en vain de les soumettre. La dynastie fondée par *Arsace* compta cinquante-un roi. Le Persan *Artaxercès*, fils de *Sassan*, la détruisit ; mais la monarchie parthe subsista toujours en reprenant le nom de *Perse*. La dynastie *Sassanique* An du m. 3951, av. J.-C. 53. ap. J.-C. 226.

ne fut anéantie que par les Arabes Musulmans, au septième siècle de l'ère chrétienne.

XXIII. *Histoire du royaume d'Egypte, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la réduction de ce pays en province romaine, sous Auguste. — Ecole et bibliothèque d'Alexandrie.*

An du m. 3681, av. J.-C. 323. Après la mort d'Alexandre, l'*Egypte* devint le partage de *Ptolémée*, à qui le conquérant en avait donné le gouvernement : ce royaume comprenait, outre l'Égypte proprement dite, plusieurs autres contrées considérables de l'Afrique et de l'Asie qui l'avoisinaient. A l'embouchure du Nil, Alexandre avait bâti une ville qui reçut le nom d'*Alexandrie*. Sa situation, très-avantageuse pour le commerce, la fit devenir la capitale du nouveau royaume; Ptolémée y attira beaucoup de Phéniciens, de Juifs et de Grecs, favorisa en général le commerce de l'Égypte; aussi Alexandrie fut-elle bientôt une des plus grandes et des plus opulentes villes du monde. Ptolémée y fonda la plus nombreuse et la plus célèbre bibliothèque de l'antiquité, composée de livres Grecs, et placée dans un vaste édifice appelé *Muséum*, pour l'usage d'une société de savans que ce roi y entretenait.

An du m. 3720, av. J.-C. 284. *Ptolémée Philadelphe*, son fils, continua ces établissemens avec succès; il enrichit la bibliothèque d'Alexandrie des livres sacrés des hébreux, qu'il avait fait traduire en grec; et c'est cette traduction qu'on appelle la *version des septantes*; mais il ternit sa gloire par le meurtre de deux de ses frères.

L'Égypte fut encore aussi florissante que puissante sous *Ptolémée Évergète*, fils et successeur de Ptolémée
An du m. 3783, av. J.-C. 221. Philadelphe; mais depuis *Ptolémée Philopator* qui empoisonna son père, le royaume tomba dans la plus grande confusion par les vices et l'incapacité de ses princes.

Les Romains se mêlèrent des affaires de l'Égypte pour en tirer avantage; telle fut dans la suite leur politique. Ils se déclaraient pour le parti le plus faible.

La justice et la compassion semblaient leur prêter des armes qu'ils ne devaient qu'à l'ambition. Ils asservissaient leurs ennemis dans les combats, et leurs amis par les bienfaits, et exigeaient ainsi de la reconnaissance de ceux mêmes qu'ils réduisaient en servitude. *Jules César* terminа les divisions qui régnaient dans la famille royale, en faveur de *Cléopâtre*, également célèbre par sa beauté et par ses intrigues. Dans la suite, cette princesse ayant épousé *Antoine*, conçut le projet de devenir *reine de Rome*; mais après la défaite et la mort de son lâche adorateur, elle se tua pour ne pas être menée en triomphe comme captive à la suite d'*Octave*. Alors l'Egypte devint une province de l'empire romain.

An du m. 3954, av. J.-C. 50.

An du m. 3973, av. J.-C. 31.

XXIV. *Histoire des Grecs, depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine. — Ligue des Etoliens. — Ligue des Achéens.*

Après la mort d'Alexandre et l'établissement des nouveaux royaumes macédoniens en Asie et en Afrique, la langue et la religion des Grecs, leurs mœurs, leurs arts et leurs sciences se répandirent partout. Les Grecs d'Europe qui, depuis le temps de Philippe, étaient tombés sous la domination macédonienne, tentèrent de reconquérir leur liberté, pendant que les généraux et les gouverneurs d'Alexandre se disputaient l'empire; mais ils souffrirent beaucoup par les guerres excitées à cette occasion, et bientôt après par le voisinage du royaume de Macédoine redevenu puissant.

An du m. 3681, av. J.-C. 323.

La seule *Athènes* fut encore florissante sous le grand *Phocion*; mais bientôt les chefs du parti démocratique ayant fait boire la ciguë à cet illustre citoyen, Athènes partagea le sort commun des autres cités grecques.

Pour établir leur liberté sur une base solide et la faire respecter de leurs ennemis, plusieurs états grecs formèrent des ligues ou confédérations. De ce genre furent la ligue des *Etoliens* dans la Grèce proprement dite, et celle des *Achéens*, fondée par *Aratus*, dans le Péloponèse; mais ces états se faisant la guerre à eux-mêmes, et

An du m. 3720, av. J.-C. 284.

agissant avec une imprudence et une fierté déplacée envers les Romains, leurs efforts guerriers ne servirent qu'à les rendre plus malheureux. Quoique les Romains eussent déclaré libres toutes les cités helléniques, ils voyaient avec plaisir leurs divisions, et les entretenaient pour avoir occasion de s'en mêler; aussi réduisirent-ils bientôt à la fois en province romaine, sous le nom d'*Achaïe*, la plus grande partie de la Grèce.

Sparte, et un peu plus tard *Athènes*, partagèrent le sort de la plupart de leurs rivales. Les Spartiates avaient perdu depuis long-temps les lois de Lycurgue; le jeune
An du m. 3761, av. J.-C. 243. *Agis*, qui avait entrepris inutilement de faire revivre ces mêmes lois, fut condamné à mort par les Ephores, qu'avait gagnés son collègue Léonidas : on l'étrangla dans la prison, sans lui accorder la liberté de se défendre et d'être jugé par les citoyens. Son généreux successeur, *Cléomène*, troisième roi de ce nom, les remit à son tour en vigueur, et introduisit de meilleures mœurs; mais
An du m. 3820, av. J.-C. 184. une guerre malheureuse l'obligea de s'enfuir en Égypte. Dans la suite le gouvernement tyrannique de *Nabis* qui succéda à *Machanidas*, les grands talens militaires de *Philopemen*, général des Achéens, et la supériorité des Romains affaiblirent tellement les Spartiates, qu'ils tombèrent sous la domination de ce dernier peuple. Les *Athéniens*, au contraire, entrèrent dans la ligue achéenne, et s'allièrent dans la suite avec les Romains qui les laissèrent jouir de leur liberté, après avoir assujéti le reste de la Grèce. Mais les Athéniens embrassèrent le parti de *Mithridate* contre la république; alors leur ville fut prise d'assaut par *Sylla*, et ruinée. Elle conserva encore long-temps une ombre de liberté, sous la protection intéressée de Rome.

XXV. *Histoire des Juifs, depuis l'édit de Cyrus jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus.—Les Machabées.—Royaume de Judée.— Naissance de Jésus-Christ.*

An du m. 3468, av. J.-C. 536. Les Juifs au nombre de soixante et dix mille rentrèrent dans Jérusalem après l'édit de Cyrus qui leur rendait la

liberté. Mais la presque totalité de leur nation préféra rester à *Babylone* et à *Suze*, où elle s'était enrichie. *Darius*, fils d'*Hystaspe*, l'*Assuérus* de l'Écriture, leur conserva la protection que *Cyrus* leur avait accordée. *Esdras*, leur chef, rebâtit le temple, et la nation juive continua d'existe sous la dépendance des Perses. Ils passèrent de leur domination sous celle d'*Alexandre le Grand*. Après la mort de ce prince ils subirent le joug des *Ptolémées*. (An du m. 3681, av. J.-C. 323.) Le premier prince de ce nom en emmena environ trente mille captifs en Égypte ; ceux qui s'établirent à Alexandrie s'y multiplièrent beaucoup dans la suite, et y obtinrent de grands priviléges. Quelques-uns de ces Juifs traduisirent, par ordre de *Ptolémée Philadelphe*, leurs livres sacrés en langue grecque, pour être mis dans la bibliothèque d'Alexandrie. (An du m. 3727, av. J.-C. 277.) Dans la suite *Antiochus le Grand*, roi de Syrie, se rendit maître de la Palestine. (An du m. 3787, av. J.-C. 217.) Les grands sacrificateurs des Juifs commencèrent bientôt après à déshonorer leur dignité et leur gouvernement par leurs vices.

Mais lorsque *Antiochus Epiphanes*, roi de Syrie, voulut forcer les Juifs à embrasser la religion payenne, ils prirent les armes sous la conduite des *Asmonéens* ou *Machabées*, famille féconde en héros. *Matathias*, *Judas*, son fils, *Jonatham*, *Simon* et *Jean Hircan* se signalèrent surtout en sauvant leur patrie et en rétablissant leur religion. Le dernier conquit *Samarie*, et força les Iduméens, après les avoir soumis, à embrasser la religion Judaïque. (An du m. 3837, av. J.-C. 167.) *Aristobule* Ier, son fils, prit le titre de roi, mais il s'écarta de la piété de ses ancêtres.

La famille des Machabées se divisa dans la suite : plusieurs de ses membres, aspirant à la fois à la dignité de grand-prêtre, Pompée termina leurs différends, en rendant les Juifs tributaires des Romains. *Hérode*, Iduméen réfugié à Rome, sut gagner *Antoine* qui y était alors tout-puissant, ainsi qu'*Octave* surnommé depuis *Auguste*. (An du m. 3967, av. J.-C. 37.) Il se fit nommer roi des Juifs, et revêtu de cette dignité, vint assiéger Jérusalem, deux ans après que *Ventidius* eut lavé dans le sang des Parthes l'affront qu'ils avaient fait à Crassus et au nom romain. Hérode emporta la place, fit prisonnier *Antigone* et l'envoya à Antoine qui

lui fit trancher la tête. Par cette conquête Hérode se vit maître absolu de la Judée. Ce prince ambitieux et cruel tâcha de se concilier la bienveillance des Romains et l'amour de ses sujets par une égale complaisance pour les deux religions, et donna au temple de Jérusalem plus de magnificence et d'étendue. Il fut appelé *grand* pour avoir réussi dans toutes ses entreprises.

Sous le règne d'*Hérode le Grand*, souillé des crimes les plus affreux, qui fit périr Marianne sa propre épouse et Alexandre et Aristobule ses deux fils, les prophéties, qui annonçaient la venue du *Messie*, lorsque le sceptre sortirait de *Judas*, s'accomplirent. JESUS-
An du m. 4004, an d. J.-C. 1. CHRIST naquit d'une vierge, dans une condition obscure; fit des miracles, confia aux apôtres leur mission divine, et prêcha au peuple sa doctrine. *Hérode* était mort trois ans après la naissance du Sauveur. Ses petits-fils *Philippe*, *Antipas*, et *Archélaüs*, furent mandés à
ap. J.-C. 6. Rome pour exposer leurs droits au trône; *Auguste* leur partagea les provinces qu'Hérode avait gouvernées. Mais bientôt ils furent dépouillés de ces libéralités impériales.

ap. J.-C. 27. La *Judée* fut réduite en province romaine gouvernée par des *procurateurs*. L'un de ces tyrans subalternes,
ap. J.-C. 32. *Ponce-Pilate*, régnait lorsque N. S. *Jésus-Christ*, accusé par les Pharisiens, fut condamné à mort. *Ponce-Pilate* désapprouva cette condamnation sans y mettre obstacle. Ainsi s'accomplirent toutes les prédictions des prophètes; les apôtres se répandirent sur la terre et y prêchèrent le christianisme qui, en moins de deux siècles, devint presque partout la religion dominante.

ap. J.-C. 37. *Agrippa* Ier, petit-fils de Philippe, et *Agrippa* II, son successeur, régnèrent quelque temps sur la Judée. Mais les empereurs donnèrent au dernier l'*Idumée* en échange de ses états héréditaires. La *Judée* devint de nouveau province romaine. Les procurateurs l'opprimèrent plus que jamais. Ce ne fut que violences, qu'exactions, que persécutions sanglantes. Tant d'actes
ap. J.-C. 64. d'oppression appelèrent la révolte. *Vespasien* fut nommé par *Néron* pour la calmer, mais appelé à l'empire avant la fin de la guerre, il laissa le commandement à son fils *Titus*. Les Juifs opposèrent une terrible résistance, et

furent cependant obligés de céder à la force romaine. *Titus* les chassa de leur pays, détruisit leurs temples et fit périr leurs principaux chefs. Depuis ce temps l'exil des Juifs a toujours duré : *l'Écriture avait prédit qu'il serait éternel*. ap. J.-C. 70.

HISTOIRE ROMAINE.

XXVI. *Traditions sur les anciens peuples de l'Italie et sur le Latium en particulier. — Histoire de Rome, depuis sa fondation jusqu'à l'expulsion des rois.*

Plusieurs peuples *Pélasges* et d'autres peuplades grecques s'établirent en Italie dès la plus haute antiquité ; mais il y avait déjà des habitans beaucoup plus anciens, tels que les *Sicules*, les *Ombriens*, les *Ausoniens* et les *Étrusques* ou *Tyrrhéniens*, d'où les *Grecs* appelèrent tout le pays *Ausonie* et *Tyrrhénie ;* il reçut dans la suite le nom d'*Italie*, d'*Italus*, un des descendans d'*Enotrus* qui y mena une colonie grecque ; ce furent aussi des peuples grecs qui succédèrent aux naturels du pays dans les contrées voisines du *Tibre*, appelées dans la suite *Latium*. An du m. 2404, av. J.-C. 1600. Temps fabuleux.

Janus, grec d'origine, en fut, selon la tradition, un des premiers rois, et régna conjointement avec *Saturne* chassé de Crète. Quelque temps avant la guerre de Troie, *Evandre*, prince exilé d'Arcadie, vint dans cette contrée où régnait alors *Faunus*, et s'y rendit très-célèbre en introduisant l'alphabet grec.

Sous le règne de *Latinus*, de qui probablement le peuple et le pays reçurent leur nom, *Enée* arriva avec des exilés troyens à l'embouchure du Tibre. Le roi lui donna en mariage sa fille *Lavinie*. Il se maintint dans la possession du Latium contre les attaques des peuples voisins, particulièrement des Etrusques. Le royaume qu'il fonda fut appelé *Albanie* du nom d'*Albe-la-longue*, ville bâtie par *Ascagne* son fils ; ce pays eut une longue suite de rois, et dura dans un état florissant plus de quatre cents ans. An du m. 2733, av. J.-C. 1271.

Numitor, l'un de ces rois, privé de son trône par son

jeune frère *Amulius*, y fut rétabli par *Romulus* et *Rémus*, ses petits fils, qui avaient été conservés par *Rhéa Sylvia*, leur mère, malgré les ordres qu'*Amulius* avait donnés de les jeter dans le *Tibre*. Les deux frères tuèrent leur grand-oncle, et résolurent de bâtir pour eux-mêmes une ville sur le Tibre. Mais à peine en eurent-ils posé les fondemens, que *Romulus* tua son frère dans la chaleur d'une dispute excitée par l'esprit de domination.

An du m. 3251, av. J.-C. 753. La nouvelle ville reçut de son fondateur le nom de ROME. Beaucoup de malfaiteurs des états voisins, chassés de leur pays à l'occasion de troubles domestiques, et d'autres aventuriers d'un courage déterminé, se rassemblèrent auprès de *Romulus*, qui devint leur chef et donna des lois sur la religion et le gouvernement; pour remédier au défaut d'habitans, il ouvrit un asile à tous les fugitifs, aux criminels de toute espèce qui, sous son administration, devinrent bientôt de bons citoyens. Comme ils manquaient de femmes, ils enlevèrent par la force les filles des *Sabins*; la guerre qui s'ensuivit fut terminée par un accommodement, en vertu duquel *Tatius*, roi des Sabins, fut associé au gouvernement, et les deux peuples furent réunis en un seul. *Romulus* vainquit plusieurs nations voisines, étendit les limites de son état,

An du m. 3290, av. J.-C. 714. augmenta le nombre de ses citoyens et en fit d'excellens soldats: mais ayant aspiré à la tyrannie, il fut massacré par le sénat.

Il fut remplacé par le pacifique *Numa Pompilius*, na-

An du m. 3289, av. J.-C. 715. tif de *Cures*, ville des Sabins. Les romains allèrent lui offrir le sceptre en considération de son insigne piété. Ce roi institua les sacrifices, les cérémonies de la religion et tout ce qui avait rapport au culte des dieux; il créa les pontifes, les augures, les saliens et les autres ordres sacerdotaux. Il divisa l'année en douze mois, fixa les jours *fastes* et *néfastes*, chargea les Vestales de la garde des *Ancilies*: c'étaient les onze boucliers sacrés que Numa fit faire sur le modèle de celui qu'il disait être tombé du ciel pour être la sauve garde des Romains. Les *Vestales* furent aussi préposées à la garde du Palladium du temple de Janus, et surtout du feu sacré de Vesta. Pour donner plus de poids à ces institutions, Numa feignit

qu'elles lui avaient été inspirées par la Nymphe *Egérie* : il donna des lois sages, et mourut après un règne paisible de quarante trois ans.

An du m. 3332, av. J.-C. 672.

Après Numa, *Tullus Hostilius*, originaire de Médullie, ville que les Albains avaient bâtie, et que Romulus avait faite colonie Romaine, fut élu roi de Rome par le choix du peuple que confirma le sénat. Son caractère fier et entreprenant seconda l'humeur belliqueuse de ses sujets. Il se rendit maître de la ville d'Albe, par la valeur des trois frères *Horaces*, qui; en présence des deux armées, défirent dans un combat singulier les trois *Curiaces*, Albains. Cette ville fut rasée et ses habitans allèrent augmenter la population de Rome.

An du m. 3388, av. J.-C. 616.

Ancus Martius, petit fils de Numa Pompilius, succéda à Tullus. Ce roi guerrier vainquit les Latins dont le territoire fut réuni à celui de Rome, étendit ses relations au dehors, ceignit Rome de murailles, construisit un pont sur le Tibre, et fonda la colonie d'Ostie à l'embouchure de ce fleuve.

An du m. 3388, av. J.-C. 616.

Tarquin l'Ancien, né à Tarquinies ville d'Étrurie, d'où il était allé s'établir à Rome, fut déclaré successeur d'Ancus-Martius, au préjudice des deux fils de celui-ci, qui l'en avait nommé tuteur avant que de mourir. Le nouveau roi sentant qu'il était dans son intérêt d'augmenter son crédit dans le sénat, où il avait occupé une place, créa cent nouveaux sénateurs, tirés des familles plébéiennes. Il étendit aussi la domination romaine par ses conquêtes, en incorporant les peuples vaincus avec les citoyens; fit bâtir des temples, des salles pour l'administration de la justice, et des écoles destinées à l'éducation; fit construire, à l'exemple des Grecs, un cirque pour les jeux, ainsi que des égouts et des aqueducs superbes, à travers les collines et les rochers qu'on avait percés, et fit aplanir le sommet du mont *Tarpéien*, sur le quel, peu de temps après, le capitole fut élevé. Tous ces établissemens utiles et glorieux furent couronnés par celui de la cérémonie pompeuse du *triomphe*, qui, dans la suite, fut un si puissant motif d'émulation parmi les généraux. Dans ce même temps les *Augures* furent établis à Rome. C'étaient des espèces de prêtres qui obser-

vaient le vol des oiseaux, les entrailles de la victime, la manière dont les poulets sacrés mangeaient, et autres différens signes ridicules, dont ils tiraient des prédictions. Sous le règne de ce prince, un grand nombre de Gaulois étant sortis de leur pays, passèrent les Alpes et se fixèrent en Italie, où ils bâtirent *Milan* et plusieurs autres villes. La contrée qu'ils occupèrent fut appelée par les romains *Gaule cisalpine*.

An du m. 3426, av. J.-C. 578. *Servius Tullius* se fit proclamer roi de Rome, après la mort de Tarquin l'ancien, son beau-père; il eut l'habileté de resserrer dans des limites plus étroites la puissance du peuple Romain, en établissant le *cens* ou la classification des citoyens d'après leurs biens; les plus riches eurent la plus grande part à la décision des affaires publiques, ce qui ne parut point injuste, puisque c'étaient eux qui contribuaient le plus aux charges de l'état. Le cens avait lieu tous les cinq ans, avec des cérémonies qui lui firent donner le nom de *lustre*. Ainsi les *lustres* devinrent chez les romains une mesure du temps comme les *olympiades* chez les Grecs. Toutes les guerres que ce roi eut à soutenir contre les peuples ses voisins, à qui la haine et la jalousie faisaient souvent reprendre les armes, tournèrent à l'avantage des Romains.

An du m. 3470, av. J.-C. 534. *Tarquin le Superbe*, petit-fils de Tarquin l'ancien, monta sur le trône, après avoir fait assassiner Servius Tullius son beau-père. Il s'attira la haine des patriciens et du peuple par sa violence, ses cruautés, et plus encore par les supplices dont il donnait tous les jours l'affreux spectacle. Plusieurs sénateurs se réfugièrent à *Gabies*, ville des Latins, dont ils soulevèrent les habitans contre le tyran de Rome. A cette nouvelle, Tarquin se concerta avec *Sextus*, un de ses fils, qui feignant d'avoir été maltraité par son père, se rend à *Gabies*, dans le dessein supposé de s'en venger par les armes, et s'y conduit avec tant d'adresse, qu'il obtient le commandement des troupes : alors sur un avis mystérieux de Tarquin, il fait mourir les principaux Gabiens, et lui livre la ville. Cependant le faste et la conduite de Tarquin rendaient de jour en jour la royauté plus odieuse aux Romains. L'outrage fait par le même Sextus son fils à la chaste *Lucrèce*,

qui se donna la mort en présence de son mari, de son père et de deux de ses parens, acheva d'aigrir les esprits: ce fut dans le moment même comme le signal de la liberté. *Brutus*, parent de cette vertueuse romaine, et *Collatin* son mari, à la tête de leurs autres parens et de leurs amis, soulevèrent l'armée contre le peuple et le tyran. Il fut chassé de Rome, et l'on abolit pour toujours la dignité royale.

XXVII. *Histoire de Rome, depuis l'expulsion des Tarquins jusqu'à la retraite du peuple sur le mont sacré. — Changement dans le gouvernement jusqu'au partage du consulat entre les deux ordres de l'état. — Guerres des Romains contre leurs voisins et contre les Gaulois jusqu'à la guerre du Samnium.*

Rome, après l'expulsion des Tarquins, devint une *république* : elle eut à sa tête deux consuls annuellement élus et dont le pouvoir fut très-limité. *Lucius Junius Brutus* et *Collatin*, les premiers auteurs de la liberté publique, furent élevés à cette dignité. Mais bientôt Collatin, devenu odieux et suspect aux Romains, uniquement parce qu'il était parent des Tarquins dont il portait le nom, se vit obligé d'abdiquer le consulat, et *Valérius Publicola* fut nommé à sa place. An du m. 3496, av. J.-C. 508.

Pendant plusieurs années les romains furent inquiétés par les ennemis que leur suscita Tarquin dans son exil. Le plus redoutable fut *Porsenna*, roi d'*Étrurie*, qui mit le siége devant Rome. *Horatius Coclès* sauva la ville, et *Mucius Scévola* par sa valeur héroique termina la guerre avec les *Sabins*, les *Etrusques*, les *Volsques* et d'autres peuples voisins. An du m. 3497, av. J.-C. 507.

Dans la suite le peuple ayant refusé de se laisser enrôler, on créa un *dictateur*, c'est-à-dire un chef qui dans des circonstances extraordinaires et périlleuses exerçait durant six mois seulement un pouvoir sans bornes. Cette magistrature, que les patriciens seuls pouvaient remplir, suspendait les droits de toutes les autres, et n'était conférée qu'aux hommes de la plus haute valeur et de la probité la plus reconnue. Le premier dictateur fut *Lartius* qui nomma un général de cavalerie dont la An du m. 3508, av. J.-C. 496.

charge devait durer autant que la sienne. Il força les Latins à demander une trève, après l'expiration de laquelle *Posthumius*, son successeur, les tailla en pièces près du lac *Régille*, dans le *Latium*. *Titus* et *Sextus*, fils de Tarquin, furent tués dans ce combat, et leur père se retira à *Cumes*, en Campanie, où il succomba bientôt sous le poids des ans et de l'infortune.

Une *révolution* plus importante dans le gouvernement fut occasionée par la dureté que les riches exerçaient envers les pauvres, dont la plupart étaient leurs débi-
An du m. teurs. Le peuple se retira de Rome sur le *Mont Sacré*,
3513, et ne voulut plus y rentrer, à moins qu'on ne lui accor-
av. J.-C. 491. dât des magistrats particuliers pour le protéger. Il les obtint sous le titre de *tribuns du peuple*.

La haine des plébéiens contre les nobles fit chasser de Rome *Marcius Coriolan*, un de ses plus illustres géné-
An du m. raux. Il se ligua dans son exil avec les Volsques contre
3516, son ingrate patrie, la réduisit aux dernières extrémités,
av. J.-C. 488. et n'accorda qu'aux prières et aux larmes de sa mère, de se retirer avec son armée.

Dans ce même temps, le *consul Cassius* proposa la *loi agraire*, d'après laquelle les terres conquises, ainsi que celles qu'on prétendait avoir été usurpées par les particuliers, devaient être partagées entre les citoyens et les alliés. *Virginius*, son collègue, s'opposa à l'établissement de cette loi, ne craignant pas de dire hautement, que celui qui l'avait proposée voulait, par ce moyen, se frayer un chemin à la royauté. *Cassius*, en effet, étant sorti de charge, fut jugé par le peuple qui le condamna à mort. On ne laissa cependant pas de demander avec instance la loi agraire. Le peuple ne voulut pas, avant de l'avoir obtenue, aller combattre les peuples voisins qui ne cessaient d'inquiéter Rome. Le sénat le menaça d'un dictateur, et il marcha contre les *Eques*, les *Volsques*, les *Véïens* et les *Étrusques*, qui furent battus. L'illustre et puissante famille *Fabienne* fit à ses dépens la guerre aux Véiens, et plus de trois cents Fabiens y périrent à la journée de *Cremera*, en Étrurie.

Rome subsistait depuis trois cents ans; elle manquait encore de lois. Pour remédier à ce défaut, les Romains

firent recueillir les lois des Grecs, surtout celles que *So-* An du m.
lon avait données aux Athéniens. Dix magistrats choisis, 3555,
appelés *décemvirs*, à qui on accorda pour cela une auto- av. J.-C.
rité souveraine, firent une collection de lois qu'on grava 449.
sur *douze tables*: elles furent reçues avec une approba-
tion générale, et demeurèrent toujours la base des lois
romaines, qui se multiplièrent prodigieusement dans la An du m. 3556,
suite. Les décemvirs ayant abusé de leur pouvoir, on abo- av. J.-C.
lit cette dignité, et on rétablit le consulat. Cette forme de 448.
gouvernement dura plusieurs siècles, sans aucune révo-
lution considérable, et presque sans interruption.

Les révoltes des nations subjuguées et les irruptions
des autres peuples qui habitaient dans l'Italie moyenne,
obligèrent les Romains à des guerres continuelles. Dans
celle qu'ils eurent à soutenir contre les *Véïens*, les trou-
pes reçurent pour la première fois une solde du trésor pu-
blic, les citoyens pauvres ne pouvant pas faire le service
à leurs frais.

L'amour des conquêtes et le peu de ménagement dont
les Romains usèrent envers les autres peuples, leur atti-
rèrent un grand nombre d'ennemis : ayant offensé les
Gaulois Sénonais qui, de l'Italie supérieure, avaient pé-
nétré dans l'Etrurie, aujourd'hui la Toscane, *Brennus*,
chef de ce peuple belliqueux, les battit près la rivière
d'Allia, prit Rome et la réduisit en cendres, sans toute-
fois pouvoir se rendre maître du Capitole, principale for-
teresse de la ville, qui fut sauvée par la vigilance de
Manlius Capitolinus.

Camille, grand général, banni injustement de Rome, An du m.
accourut de son exil avec des troupes romaines, vainquit 3617,
et chassa les Gaulois, et devint, en faisant rebâtir la av. J.-C.
ville, le second fondateur de Rome; les Romains pous- 387.
sèrent ensuite leurs conquêtes vers l'Italie inférieure,
où ils firent long-temps la guerre aux Campaniens.

Dans les courts intervalles de paix, le peuple se sou-
leva souvent contre la noblesse et parvint peu à peu à
partager avec elle la plupart de ses prérogatives. La dis-
cipline fut toujours très-sévère, et l'agriculture était le An du m.
genre de travail le plus commun. A la suite de nouvelles 3640,
dissensions civiles, le consulat, d'abord réservé aux pa- av. J.-C. 364.

An du m. 3650, av. J.-C. 354.

triciens, fut partagé entre les deux ordres; bientôt après la dictature même ne fut plus réservée aux seuls patriciens; on institua des *tribuns militaires* contre les généraux; les demandes de lois agraires se renouvelèrent souvent: la démocratie enfin obtint beaucoup de succès sur l'ancienne aristocratie; cependant les patriciens acquirent un léger avantage par l'établissement de la préture réservée à leur ordre, et par la création de l'*édilité curule* par opposition à l'*édilité plébéienne* dès long-temps instituée.

XXVIII. *Guerres des Romains contre les Samnites, contre les Latins, les Etrusques, les Ombriens, les Gaulois Boïens et Sénonais, les Sabins, les Eques.—Guerre contre Tarente et contre Pyrrhus.—Soumission de l'Italie centrale et méridionale.—Derniers progrès de la puissance populaire.—État des mœurs romaines à cette époque.*

Les Romains commençaient à devenir, pour les peuples latins qui les entouraient, des voisins redoutables; ils protégeaient les uns, voulaient imposer des lois aux autres, et devenir arbitres de tous les différends. Plus forts que chacun de ces peuples, ils auraient pu être vaincus par leur réunion; mais ils les batttirent en détail et s'élevèrent sur leurs débris.

Ils profitèrent de la mésintelligence des *Campaniens*, leurs alliés, avec les *Samnites*, pour déclarer la guerre

An du m. 3663, av. J.-C. 341.

aux derniers et envahir leur territoire. Un traité de paix termina pour quelque temps ces différends. Les Latins se soulevèrent, et furent d'abord vainqueurs; le consul *Décius* se dévoua à la mort pour sauver ses légions; *Manlius-Torquatus* fit trancher la tête à son fils vainqueur pour avoir enfreint les lois. L'héroïsme romain était alors dans toute sa vigueur. Les Latins finirent par se soumettre; la guerre avec les Samnites recommença aussitôt.

An du m. 3679, av. J.-C. 325.

Le sort des armes fut quelque temps favorable aux Romains, mais le consul *Posthumius* s'étant laissé induire en erreur par de faux renseignemens, se trouva

enfermé dans une gorge de montagnes sans issue, près de *Caudium*, village entre Capoue et Bénévent. *Pontius* chef des Samnites ne voulut point faire périr les légions romaines; mais il leur fit signer un traité honteux et les contraignit à passer sous le joug : cette déplorable journée est connue sous le nom des *Fourches caudines*. *Posthumius* se sacrifia, pour éviter à Rome l'exécution du traité qu'il avait signé; il se fit livrer aux Samnites comme seul garant de ce traité. *Pontius* lui donna la vie; les Romains n'usèrent pas de la même générosité envers ce chef, ils le firent prisonnier dans la suite et le massacrèrent. Les Samnites passèrent à leur tour sous le joug, mais les Romains ne remportèrent pas d'avantages assez décisifs pour soumettre ces formidables ennemis soutenus par les *Etrusques*, les *Sabins* et presque tous les peuples voisins. Ils furent obligés d'accorder la paix aux confédérés, et détruisirent seulement la petite république des *Eques*. An du m. 3700, av. J.-C. 304.

Mais bientôt une seconde ligue plus puissante s'éleva contre les Romains, qui furent de nouveau vainqueurs par le dévouement du second Décius. Les *Samnites* soutenus par les *Etrusques*, les *Ombriens*, les *Gaulois boïens Sénonnais*, furent battus par *Curius Dentatus*. Les Tarentins se joignirent à la ligue, et appelèrent à leur secours *Pyrrhus*, roi d'Epire. Ce prince vint par terre et par mer, avec toutes les forces de l'Epire, de la Thessalie et de la Macédoine; il remporta sur la république deux grandes victoires à *Héraclée* et à *Asculum*, mais il perdit en même temps une partie de son armée. Son *ministre Cynéas* traita avec *Fabricius*; la république refusa de conclure la paix avec un ennemi non encore vaincu. *Pyrrhus* alla secourir le roi de Sicile contre les Carthaginois; pendant son absence, *Fabricius* vainquit les Tarentins : *Pyrrhus*, à son retour fut battu et quitta l'Italie. An du m. 3722, av. J.-C. 282.

Rome soumit bientôt les *Samnites*, les *Tarentins*, les *Sabins*, les *Salentins*, et fit la conquête de toute l'Italie jusqu'à la mer Ionienne; elle devint une puissance importante. Les *Carthaginois* et *Ptolémée Philadelphe*, roi d'Égypte, recherchèrent son alliance. An du m. 3731, av. J.-C. 273.

Le *gouvernement populaire* avait à la fin de ces guerres acquis une nouvelle force, et détruit les derniers restes de l'ancienne aristocratie. La *préture* et le *sacerdoce* purent être partagés entre les deux ordres ; l'austérité des mœurs avait conservé sa pureté première ; la vertu était réellement le mobile des succès de la république. Les ambassadeurs samnites, envoyés au dictateur *Curius Dentatus*, trouvèrent ce chef de l'état mangeant des racines dans une écuelle de bois. La gravité du sénat romain étonna *Cynéas*, et fut pour lui un objet d'admiration. *Fabricius* renvoya à *Pyrrhus* son médecin qui avait offert à la république d'empoisonner ce puissant ennemi. Pour achever le tableau de ces mœurs âpres et vertueuses, il suffit de dire que la *monnaie d'argent* fut introduite pour la première fois à Rome après la soumission de *Tarente*.

XXIX. *Première guerre punique. — Conquête d'une partie de la Sicile, de la Sardaigne et de la Corse. — Soumission momentanée de la Gaule cisalpine. — Conquête de l'Istrie et d'une partie de l'Illyrie.*

An du m. 3740, av. J.-C. 264. La *Sicile* fut le premier théâtre de la guerre entre les Carthaginois et les Romains ; elle eut pour prétexte la protection accordée par la république aux brigands de Messine. Quoique les Carthaginois eussent une marine formidable, et que les Romains ne commençassent qu'à essayer leurs forces sur mer, ceux-ci, après plusieurs vicissitudes, eurent enfin une supériorité décidée, non seulement en imitant leurs ennemis dans la construction et la manœuvre des vaisseaux, mais principalement en les abordant, et les combattant ainsi corps à corps. *Régulus*, un de leurs généraux, porta même la guerre en Afrique, défit *Asdrubal* et *Amilcar*, non loin du fleuve *Bagrada*, et menaça *Carthage* ; mais sa fierté inflexible lui fit perdre tout le fruit de ses victoires ; il fut fait prisonnier par *Xantippe*, général Lacédémonien, et aima mieux souffrir à Carthage le supplice le plus affreux, que de conseiller à sa patrie une paix honteuse avec ses

ennemis. L'issue de cette guerre fut que les Carthaginois évacuèrent la *Sicile* et toutes les îles situées entre l'Italie et l'Afrique, excepté la ville de *Syracuse*, où régnait *Hiéron*, et qu'ils payèrent pendant vingt ans 2,200 talens par an. An du m. 3780, av. J.-C. 224.

La paix ne dura pas long-temps; elle n'avait fait qu'augmenter la jalousie des deux grands peuples, et rendre leur haine implacable. La mauvaise foi des Romains qui enlevèrent aux Carthaginois la Sardaigne au milieu de la paix, se joignit à la jalousie naturelle des deux nations. Les Romains conquirent encore la *Corse*, soumirent l'*Istrie*, l'*Illyrie* (la Dalmatie et la Croatie), passèrent le *Pô*, domptèrent les *Gaulois*, et prirent la ville de *Mediolanum* (Milan); de sorte qu'ils commencèrent à s'assujétir la partie de l'Italie appelée *Gaule cisalpine*, parce qu'elle est située en deçà des Alpes.

XXX. *Seconde guerre punique.*

Les Carthaginois avaient ainsi que les Romains employé l'intervalle de la paix à se préparer à la guerre; ils s'étaient fortifiés contre leurs ennemis par de nouvelles conquêtes en Espagne, lorsqu'*Annibal* y devint général de leurs troupes: ce fut un des plus grands capitaines de l'antiquité, entreprenant, courageux, rusé, et impatient de donner essor à la haine implacable contre les Romains héréditaire dans sa famille. Pour faire naître un sujet de guerre, il attaqua *Sagonte*, ancienne et opulente ville d'Espagne, alliée des Romains. Les Sagontins, réduits aux dernières extrémités, après neuf mois de siége, allumèrent un immense bûcher sur la place publique, s'y précipitèrent avec leurs femmes, leurs enfans et toutes leurs richesses. Rome demanda qu'on lui livràt *Annibal:* elle envoya des ambassadeurs à Carthage. Le sénat était indécis. *Fabius*, chef de l'ambassade, releva les extrémités de sa robe: « Je vous apporte ici, dit-il aux senateurs, la paix ou la guerre; choisissez. » « La *guerre;* s'écrièrent les Carthaginois. » La voilà, répondit Fabius en secouant fièrement le pan de sa robe. »

An du m. 3787, av. J.-C. 217. Annibal après avoir traversé en vainqueur toute l'Espagne, franchit le sommet des Alpes, battit les Romains entre le *Tésin* et le *Pô, à Trébie*, près du lac *Trasimène*, et enfin à *Cannes* en Apulie: il avait si bien rangé son armée pour le dernier combat, qu'il avait pour lui le vent, la poussière et le soleil: presque toute l'armée romaine y fut détruite, et il paraît qu'Annibal eût pu prendre Rome s'il eût profité de sa victoire.

An du m. 3788, av. J.-C. 216.

Au lieu de marcher à Rome, il se répandit dans les champs de *Capoue* et de *Tarente*. Les murs de Capoue furent pour lui ce qu'avaient été pour les Romains les plaines de Cannes. Ils ralentirent son ardeur et celle de son armée. Rome à deux doigts de sa ruine ne perdit ni le courage ni la confiance. Au retour du consul *Varron*, qui avait été la cause d'un si grand malheur, le sénat en corps alla au devant de lui, et le remercia de *n'avoir pas désespéré de la patrie*. On refusa de racheter les prisonniers: les sénateurs donnèrent leur argent; tous les jeunes citoyens s'enrolèrent, et une nouvelle armée fut bientôt sur pied.

Fabius Maximus, en temporisant sagement, arrêta le premier les victoires d'Annibal. *Marcellus* apprit aux Romains à le vaincre; *Scipion* surnommé l'*Africain*, grand homme par ses vertus autant que par ses talens militaires, le força à quitter l'Italie, et termina par la victoire de *Zama* en Afrique cette guerre, la plus mémorable des anciens temps, dans laquelle les deux peuples les plus puissans de la terre combattirent pour l'empire du monde, et furent tour-à-tour près de leur ruine.

An du m. 3803, av. J.-C. 201.

La malheureuse issue qu'elle eut pour les Carthaginois fut causée en partie par quelques fautes d'Annibal, en partie par la faction contraire à Carthage qui empêchait ses amis de lui donner les secours nécessaires.

La paix que Rome accorda à Carthage privée de ses possessions en Espagne, fut très humiliante, et mit des barrières à ses conquêtes et à son commerce: elle conserva son gouvernement, son ancien territoire, ne garda que dix vaisseaux de guerre, livra ses éléphans, etc., s'engagea à n'entreprendre aucune guerre sans le consente-

ment de Rome, et rendit à *Masinissa* les possessions de ses ancêtres.

Annibal, qui fit tous ses efforts pour réparer les pertes de sa patrie, et pour susciter de nouvelles guerres aux Romains, fut persécuté par eux jusque en Asie, où il fut obligé de terminer ses jours par le poison. *Scipion* mourut la même année, dans la disgrâce de sa patrie.

An du m. 3818, av. J.-C. 186.

XXXI. *Guerres des Romains contre Philippe, contre Antiochus et contre les Galates. — Réduction d'une partie de l'Asie mineure.*

Philippe, roi de Macédoine, ayant eu l'imprudence de s'allier avec *Annibal*, et de menacer les Romains d'une descente en Italie, le préteur *Lévinus* le prévint, brûla sa flotte et mit ses armées en déroute. *Sulpicius*, autre général romain, s'allia aux *Étoliens*, et au roi *Attale* de Pergame, contre Philippe : *Flaminius* acheva leur ouvrage. Philippe battu et humilié signa un traité honteux avec la république ; il fut forcé de rendre la liberté à toute la Grèce, à payer mille talens aux Romains, à leur livrer des vaisseaux, et à leur donner son fils *Démétrius* en otage. Flaminius obtint les honneurs du triomphe.

An du m. 3789, av. J.-C. 215.

An du m. 3806, av. J.-C. 198.

Pendant ce temps une partie de la Grèce essayait de secouer le joug de Rome ; elle appelait à son secours *Antiochus le Grand*, roi de Syrie. Ce prince envoya une armée en Grèce ; mais elle fut battue par *Caton* soutenu de *Philippe* et des *Achéens*. Bientôt les Romains entrèrent eux-mêmes en Asie sous le commandement de *Scipion*, frère du fameux Scipion l'Africain qui le suivait en qualité de lieutenant. *Antiochus* vaincu à la bataille de *Magnésie* subit une paix ignominieuse. *Scipion* fut surnommé *l'Asiatique*. Une partie de l'Asie Mineure fut enlevée à Antiochus, et partagée entre les *Romains* et leurs alliés *Eumènes de Pergame* et les *Rhodiens*.

An du m. 3815, av. J.-C. 189.

Les *Galates* ou *Gallo-Grecs* avaient donné des secours à Antiochus. Après la défaite de ce puissant monarque, le consul *Manlius Vulson* ravagea leurs provinces et les tailla en pièces. Le pillage de ces riches

contrées porta le premier coup aux mœurs des Romains, et à leur discipline militaire, jusque-là si vantée.

An du m. 3817, av. J.-C. 187. Après cette guerre, qui élevait si haut la gloire de la famille des Scipions, deux tribuns du peuple, excités par *Marcus Porcius Caton*, citèrent en justice *Scipion l'Africain*, comme coupable d'avoir fait vendre la paix que le sénat avait accordée à Antiochus. L'illustre accusé comparut au jour indiqué. Au lieu de se justifier, il dit à l'assemblée, avec une noble assurance : *Romains, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal; allons au Capitole en remercier les Dieux!* Il se mit en marche, et toute l'assemblée le suivit. Cependant profondément affecté de l'affront qu'on venait de lui faire, il se retira à *Linterne*. Son frère, victime de la même jalousie, fut condamné à une amende que la vente de tous ses biens ne suffit pas pour payer.

XXXII. *Guerres des Romains contre Nabis, contre les Étoliens, contre Persée, Gentius, Andriscus, et contre les Achéens, jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, et la soumission de l'Illyrie.—Guerres en Espagne et dans la Gaule cisalpine, depuis la fin de la seconde guerre punique jusqu'au temps de Viriate et à l'entière réduction de la Cisalpine.—Changemens dans les mœurs romaines.*

An du m. 3807, av. J.-C. 197. Pendant que les Romains se rendaient maîtres de la Grèce, le tyran de Sparte, *Nabis*, s'empara d'Argos. On venait alors de proclamer, par ordre du peuple romain, aux jeux isthmiques, l'indépendance des cités grecques. La ligue étolienne appela *Flaminius* dans le Péloponèse à la défense de *Sparte* et d'*Argos* : mais le général romain, après avoir battu Nabis et pris Sparte, accorda une paix avantageuse au tyran : les *Étoliens* s'en plaignirent avec amertume et résolurent de s'en venger : Flaminius ne leur en laissa pas le temps.

Un ennemi plus puissant s'éleva contre la république. *Persée*, roi de Macédoine, secondé par les *Rhodiens*, les *Illyriens* et les *peuples de* l'*Epire*, arma contre le

roi de Pergame, allié des Romains. *Paul-Emile* marcha à son secours à la tête des légions : Persée demanda en vain la paix; vaincu à *Pydna*, il prit la fuite, et tomba entre les mains de *Paul-Emile*, dont il fut destiné à orner le triomphe. An du m. 3836, av. J.-C. 168.

La Macédoine soumise, les Romains tournèrent leurs armes contre ses alliés. En trente jours le préteur L. *Anicius* soumit l'*Illyrie*, assiégea dans *Scodra* le roi *Gentius*, et le traîna prisonnier à Rome avec toute sa famille. Mille des principaux *Achéens* furent aussi emmenés comme otages par les vainqueurs. L'*Epire* et la *Macédoine* furent mis à feu et à sang. Les Romains, après ces actes de barbarie, prétendirent avoir rendu la liberté à la Grèce, et la divisèrent en petites républiques qu'ils appelèrent *indépendantes*.

L'imposteur *Andriscus* souleva contre la république une partie de la Macédoine, en se prétendant héritier de la famille macédonienne, et défit le préteur *Juventius*. *Métellus* le macédonique mit fin à cette révolte, et fit définitivement de la Macédoine une province romaine. L'*Achaïe*, qui s'était révoltée, éprouva le même sort; *Métellus* battit *Critolaüs*, chef des Achéens, à *Scarphée*; *Mummius* l'*Achaïen* termina cette guerre par la prise de *Corinthe* qu'il livra au pillage et dont il enleva toutes les richesses; c'est dans l'incendie de cette ville opulente que le hasard forma cette heureuse combinaison qui donna cet alliage connu sous le nom de *métal* de *Corinthe* si vanté par les anciens, et résultant d'or, d'argent et d'airain. An du m. 3856, av. J.-C. 148. An du m. 3858, av. J.-C. 146.

La *Grèce*, peu de temps après la proclamation de son indépendance, fut rangée, sous le nom d'*Achaïe*, au nombre des provinces romaines.

Le bonheur qui suivait partout les armées de la république les avait également accompagnées dans la *Gaule cisalpine*, ou *Italie Galloise*. En peu d'années, cette partie de l'Italie fut entièrement soumise, et devint province romaine.

L'Espagne seule avait résisté avec quelque succès aux armes romaines. A peine avait-elle subi quelques années en silence le joug romain, après l'entière expulsion des

Carthaginois, que des révoltes éclatèrent à la fois dans toute la *Lusitanie*. *Caton* fut envoyé pour les calmer ; il remporta plusieurs victoires sur les *Celtibériens*, et parvint à soumettre l'*Espagne citérieure* ; mais il existait toujours un foyer de révoltes, et la guerre recommença bientôt avec un acharnement extraordinaire. Les Romains furent presque continuellement battus pendant cinq ans, et ils eurent une telle frayeur des guerres d'Espagne, qu'il devint impossible d'obtenir à Rome des enrôlemens pour ce redoutable pays.

An du m. 3809, av. J.-C. 195.

Le *préteur Sulpicius Galba* crut mettre un terme à cette sanglante querelle par un acte horrible de cruauté et de perfidie : il fit périr en un jour trente mille *Lusitaniens* ; mais cette trahison infâme n'eut point un heureux succès ; elle indigna au contraire les insurgés qui, sous *Viriate*, devinrent plus redoutables que jamais.

An du m. 3855, av. J.-C. 149.

Tant d'expéditions lointaines commencèrent à introduire dans Rome la corruption avec le luxe : les chefs et les soldats ne soupirèrent plus qu'après le pillage.

Les arts et les sciences de la Grèce furent connus à Rome, mais en même-temps les vices de la trop grande civilisation y furent apportés ; les mœurs romaines s'adoucirent. *Plaute*, *Cécilius*, *Térence*, firent connaître les jeux scéniques à ces conquérans farouches ; *F. Pictor*, *Ennius*, s'essayèrent dans les compositions historiques.

On commença à connaître d'autres passions que la gloire et la liberté. Cependant la férocité des mœurs ne cessa pas avec leur grossièreté ; elle trouva au contraire un nouvel aliment dans les combats de *gladiateurs* que l'on offrit pour la première fois, vers cette époque, à la curiosité romaine.

XXXIII. *Troisième guerre punique. — Destruction de Carthage. — Viriate en Espagne. — Destruction de Numance. — Les deux révoltes des esclaves en Sicile. — Guerre contre Aristonic. — Réduction du midi de la Gaule en province romaine. — Guerres contre Jugurtha et contre les Cimbres et les Teutons.*

Les conquêtes des Romains augmentèrent prodigieusement leurs richesses, et, par une suite naturelle, la corruption de leurs mœurs. Les victoires remportées sur *Antiochus le Grand*, en les familiarisant avec le luxe et la mollesse asiatiques, contribuèrent surtout à les dépraver.

Leurs procédés envers les autres peuples commencèrent aussi à ressembler peu à la conduite noble et généreuse de leurs ancêtres. Durant cinquante ans, Carthage avait vécu en paix avec les romains, et quoiqu'elle eût semblé pendant quelque temps entièrement épuisée par la dernière guerre, elle sut, par sa seule industrie et son commerce, recouvrer en grande partie son opulence et ses forces. Il ne fallut pas d'autre raison aux Romains pour se résoudre à exterminer cette nation. Afin de faciliter l'exécution de ce projet, ils usèrent de plusieurs artifices indignes; et après avoir ainsi affaibli les Carthaginois, ils leur firent ouvertement la guerre, prirent leur ville après la défense la plus désespérée, et en firent un monceau de ruines. Ce fut *Scipion le jeune*, ou *Emilien*, qui acheva cette guerre, et reçut, ainsi que son grand oncle, le nom d'*Africain*. An du m. 3858, av. J.-C. 146.

Dans la même année, les Romains réduisirent en cendres la ville de *Corinthe*, et augmentèrent ainsi leur empire par la possession de toute la Grèce et d'une partie de l'Afrique.

Cependant l'Espagne tenait encore contre la république. Le berger *Viriate*, porté au commandement par les Celtibériens, battit quatre préteurs, et obtint une paix honorable de la république; mais le consul *Cépion* fit assassiner ce puissant adversaire. Son successeur, An du m. 3903, av. J.-C. 101.

Tantalus, fut battu et pris ; presque toute l'Espagne fut conquise. *Numance* seule résista encore long-temps ; deux consuls échouèrent devant ses murs, et furent obligés de conclure avec elle de honteux traités. *Scipion Emilien*, le second *Africain* termina enfin cette guerre par le sac de cette ville, et toute l'Espagne fut réduite en province romaine.

An du m. 3871, av. J.-C. 133.

Deux révoltes d'esclaves en Italie, sous le commandement d'*Eunus*, en Sicile sous le commandement de *Salvius Tryphon* et d'*Authénion*, élus rois par les révoltés, furent ensuite calmées.

Les guerres et les conquêtes des Romains ne cessèrent pas ; comme ils avaient réduit la Macédoine en province romaine, ils prirent possession du royaume de *Pergame*, qui avait fait partie du royaume d'Alexandre le Grand, en vertu d'un testament que le roi Attale III avait fait en leur faveur : c'est au moins ce qu'ils prétendirent :

An du m. 3874, av. J.-C. 130.

mais ils furent obligés de le faire valoir par les armes contre *Aristonic*, fils naturel d'*Attale* III ; ce prince fut battu et pris, amené à Rome et étranglé dans sa prison. Les Romains pénétrèrent ensuite dans les Gaules, au-delà des Alpes, et en conquirent une partie du côté du midi.

An du m. 3897, av. J.-C, 107.

Leur guerre avec *Jugurtha*, prince Africain, dans la *Numidie*, fit voir combien les grands de Rome s'étaient écartés des vertus de leurs ancêtres, car ce prince adroit qui pour régner s'était couvert de crimes, gagna par ses présens tous les généraux que Rome avait envoyés contre lui, jusqu'à ce que *Métellus* et *Marius*, inaccessibles à la corruption, le vainquirent. *Bocchus* son beau-père, roi de Mauritanie, le livra aux Romains. Il fut mené à Rome, chargé de fers, et devint l'objet d'un triomphe, dans cette ville, dont il avait dit, quelques années auparavant, qu'elle *n'attendait*, *pour se vendre*, *qu'un acheteur*.

Cette guerre n'était pas encore finie, lorsque les Cimbres venus du *Jutland*, et les *Teutons*, autre peuple Germain, entrèrent sur les terres des Romains et pénétrèrent jusqu'aux Alpes. C'est ici qu'on voit pour la première fois paraître les Germains dans l'histoire. Ils remportèrent plusieurs grandes victoires sur les armées

Romaines qui n'avaient pas encore eu d'ennemis aussi redoutables. Enfin *Marius* fut chargé de la conduite de la guerre; il attaqua les *Teutons* près d'*Aix* en Provence et en fit un tel carnage, que l'ennemi laissa, dit-on, sur le champ de bataille, environ cent mille morts. L'année suivante, nommé pour la cinquième fois consul, il défit complètement les Cimbres près de *Verceil*.

An du m. 3864, av. J.-C. 140.

XXXIV. *Etat de Rome au temps des Gracques.—Tribunats de Tibérius et de Caïus Gracchus.—Sixième consulat de Marius. — Troubles à Rome, excités par Saturninus. — Tribunat de Drusus. — Guerre sociale.*

La guerre civile assoupie dans Rome depuis que le peuple avait obtenu d'être admis aux magistratures curules, recommença avec une nouvelle fureur lorsque les dépouilles des étrangers réunies entre peu de mains formèrent une nouvelle aristocratie de richesses, la plus odieuse des aristocraties. Quelques citoyens vertueux et un grand nombre de prolétaires avides, voulurent disputer les richesses à leurs cupides possesseurs. De là de nouveaux troubles plus sanglans que les anciens.

Tibérius Gracchus, élu tribun du peuple, proposa le renouvellement de la loi agraire *licinia*. Un tribun, *Octavius*, qui mit son véto à cette proposition, fut déposé par le peuple. La loi fut adoptée, mais les riches en entravèrent l'exécution. T. Gracchus parvint seulement à faire distribuer entre les plus pauvres citoyens le trésor d'Attale de Pergame. Un jour de comices, il voulut se faire proroger dans le tribunat, pour consommer ses entreprises; les nobles et ceux qu'il avait dépossédés de leurs biens s'avancèrent en armes et ensanglantèrent la place publique. Le tribun prit la fuite, et comme il portait la main à sa tête pour exhorter le peuple à le défendre, *Scipion Nasica* fit entendre que par ce geste il demandait le diadême, et le fit massacrer.

An du m. 3871, av. J.-C. 133.

Caïus Gracchus succéda à son frère dans le tribunat; il obtint un grand pouvoir dont il disposa pour faire confirmer la loi agraire, et enlever le pouvoir judiciaire aux

sénateurs. Sur l'opposition qu'osa faire à ses lois le tribun *Minucius*, il se fit suivre de ses partisans, et alla s'emparer du Capitole. En étant chassé par le massacre de ceux qui étaient le plus près de sa personne, il se réfugia sur le mont Aventin, où il fut tué par le parti du sénat et par l'ordre du consul *Opimius;* son cadavre fut jeté dans le Tibre, comme l'avait été celui de son frère. Les deux Gracques s'étaient distingués par leur éloquence. « S'ils ne furent pas de bons citoyens, dit Sénèque, ils furent au moins de grands hommes. » Le même auteur nous a conservé la réponse de *Cornélie* leur mère à ceux qui voulaient la consoler d'avoir vu périr ses deux fils sous ses yeux : « J'ai enfanté les gracques, leur répondit-elle, et vous me trouvez malheureuse! »

An du m. 3880, av. J.-C. 124.

Les troubles continuèrent à Rome après la mort des Gracques. Sous le sixième consulat de *Marius*, le tribun *Saturninus* renouvela les propositions de lois agraires. *Métellus le numidique*, chef du sénat, fut condamné à l'exil par les factieux auxquels le *consul Marius* et le préteur *Glaucia* prêtaient en secret leur appui. Cependant, comme la loi *agraire*, demandée par *Saturninus*, fut appliquée aux soldats de *Marius*, le peuple se souleva contre le tribun et le massacra au Capitole, ainsi que Glaucia.

An du m. 3904, av. J.-C. 100.

Le tribun *Livius Drusus* jeta dans Rome de nouveaux fermens de discorde en réclamant le droit de cité pour les peuples d'Italie. Ce tribun fut assassiné par le consul *Philippe*; une guerre sanglante suivit ce crime. Les peuples d'Italie alliés de Rome se révoltèrent et formèrent une ligue sous le nom de *république italique* dont la capitale fut *Corfinium*. *Sylla*, *Marius* et *Sertorius* combattirent les insurgés avec des succès et des revers à peu près égaux. *Sylla* remporta plusieurs victoires sur les *Samnites*, tandis que *Marius* était battu par d'autres révoltés. La mort de *Pompédius Silo*, leur chef, mit fin à cette guerre, connue sous le nom de *guerre sociale*. Cependant les Romains ne se sentirent pas assez forts pour risquer une nouvelle rupture. Le *droit de cité* fut accordé aux peuples italiens qui furent incorporés à Rome, et formèrent huit nouvelles tribus. Après cette guerre *so-*

An du m. 3913, av. J.-C. 91.

An du m. 3916, av. J.-C. 88.

ciale commença l'ère de la décadence de la république que préparèrent les guerres civiles et les discordes de Marius et de Sylla.

XXXV. *Rivalités de Marius et de Sylla, depuis la fin de la guerre sociale jusqu'à la mort de Sylla. — Victoires de Sylla sur Mithridate. — Continuation de la guerre civile jusqu'à la mort de Sertorius.*

La guerre, dite guerre sociale, que Rome avait soutenue contre ses alliés d'Italie, et qui fut, comme nous l'avons vu, très-opiniâtre, donna lieu à une autre guerre, dans l'enceinte de ses murailles, entre *Marius* et *Sylla*, citoyens influens, qui se disputèrent la domination. Ils étaient l'un et l'autre de grands et d'heureux généraux, mais ambitieux, cruels et avides de pouvoir; ils devinrent les tyrans de leur patrie, qu'ils défendaient d'ailleurs contre les ennemis étrangers. *Marius*, né de basse extraction, âgé de soixante dix ans, briguait le commandement de l'armée; *Sylla*, le lui disputait. Sylla, de la plus haute naissance, jeune, actif, comblé de tous les dons de la nature, était protégé par le sénat; Marius l'était par le peuple. Les deux partis en vinrent aux mains dans les rues de Rome; Marius vaincu et fugitif alla se cacher dans les marais de *Marica*; il en fut retiré et conduit à *Minturnes* où il fut emprisonné, la corde au cou. On envoya, pour le tuer dans sa prison, un esclave public qui s'était trouvé au nombre de ses prisonniers, lors de la victoire sur les Cimbres; mais à peine celui-ci le reconnut que saisi d'indignation contre le sort d'un si grand capitaine, il jeta son épée et s'enfuit. Les minturnois donnèrent à Marius un vaisseau; il fit voile vers l'Afrique et alla traîner une vie misérable sur les débris de Carthage. Le gouverneur de la Lybie lui fit intimer un ordre de sortir de sa province; *Marius* répondit à son licteur: *Dis à ton maître que tu as vu Marius assis sur les ruines de Carthage.*

La faction de Marius devint bientôt la plus puissante; elle rappela son chef qui, aidé de *Cinna*, homme éga-

lement vicieux, se rendit bientôt maître de Rome, et y exerça une horrible proscription, à laquelle il survécut peu de temps : il mourut de débauches, honoré pour la septième fois du consulat. *Sylla* vainquit le parti de Marius en Italie, massacra par milliers ses ennemis,
An du m. 3918, quoiqu'ils ne pussent plus faire de résistance, se fit don-
av. J.-C. ner le titre de dictateur, ce qui était contre les lois, et fut
86. ainsi, pendant quatre ans, le maître de la république.
An du m. Il eut ensuite l'audacieux courage d'abdiquer volontai-
3924, rement cette dignité, et termina tranquillement ses
av. J.-C. jours, sans que personne lui fît rendre compte de sa
80. conduite.

Pendant cette guerre, Rome en soutenait une plus grave contre *Mithridate*, roi du Pont, dans l'Asie mineure, prince savant, puissant et ambitieux qui avait soumis plusieurs de ses voisins, et qui s'était attiré la vengeance des Romains, en faisant périr en un seul jour tous leurs sujets dans ses états. *Sylla* remporta sur lui, dans la Grèce et dans l'Asie, les victoires les plus glorieuses, lui enleva la plus grande partie de ses états, et le força à conclure la paix.

Après la mort de *Marius* et de *Sylla*, la guerre civile continua. *Sertorius*, partisan de *Marius*, fut mis à la tête du parti populaire en Espagne. Le général *Perpenna*, battu en Italie par les généraux du sénat, alla grossir l'armée de *Sertorius*. Ils établirent en Espage un sénat et des assemblées *lusitaniennes*, y firent régner
An du m. la liberté, et s'attirèrent l'affection des peuples. *Pompée*
3926, envoyé par le sénat contre *Sertorius*, lui enleva d'a-
av. J.-C. bord la Gaule méridionale, et passa en Espagne où les
78. succès furent long-temps balancés de part et d'autre.
An du m. Mais *Perpenna*, ayant assassiné Sertorius dans un
3930, festin, fut abandonné de son armée et livré à Pompée,
av. J.-C. qui le fit périr par le dernier supplice. Le parti de Ma-
74. rius fut anéanti, et l'Espagne pacifiée.

Pompée, avant de revenir à Rome, détruisit des
An du m. 3932, flottes de pirates qui avaient pris la Cilicie pour refuge,
av. J.-C. et ravageant les côtes de la Mediterranée, s'avançaient
72. même jusqu'en Italie.

XXXVI. *Guerres des Romains contre Spartacus, Mithridate, Tigrane, contre les Juifs et autres peuples de l'Asie, depuis la mort de Sylla jusqu'au retour de Pompée en Italie.*

Spartacus, gladiateur thrace, profita des discordes intestines des Romains pour soulever les esclaves de la Campanie; il remporta à leur tête plusieurs victoires sur le préteur *Appius Claudius Pulcher*; alors les esclaves de toutes les nations qui se trouvaient en Italie, excités par le désespoir et la vengeance, vinrent le joindre; ils défirent deux armées consulaires et trois préteurs. Enflés de leurs succès, les esclaves osèrent marcher contre Rome, mais ils furent repoussés par *Licinius Crassus* et poursuivis jusqu'en Apulie, où *Spartacus* fut défait de nouveau et périt glorieusement les armes à la main.

An du m. 3930, av. J.-C. 74.

An du m. 3932, av. J.-C. 72.

Mithridate avait recommencé la guerre et s'était assuré l'alliance de *Tigrane II le Grand*, roi de Syrie et d'Arménie : mais *Lucullus* vainquit l'un et l'autre. Ce grand général, en rapportant de l'Asie des richesses immenses, et faisant d'énormes dépenses en tout genre, augmenta le goût des Romains pour le luxe, la magnificence et la dissipation. L'Europe lui doit le *cerisier* qu'il porta du Pont à Rome. Quoique souvent défait, *Mithridate* répara toujours ses pertes, fut redoutable, même après avoir été vaincu par *Pompée*, et se tua enfin pour se soustraire à la vengeance des Romains, lorsqu'il se vit abandonné de ses soldats et trahi par son fils *Pharnace*.

An du m. 3938, av. J.-C. 66.

Ce temps produisit beaucoup de grands hommes, mais leur ambition était aussi funeste à la liberté de leur patrie que leurs talens extraordinaires et leurs exploits tendaient à son agrandissement et excitaient son admiration. Tel fut *Pompée*, le vainqueur de *Mithridate*, qui eut le surnom de *grand*, excellent général, homme vertueux et qui aimait sa patrie, mais qui aimait encore plus sa gloire et ne voulait point souffrir d'égal. En dépouillant *Mithridate*, *Tigrane* et d'autres princes

An du m. 3940, av. J.-C. 64.

de leurs états, il étendit l'empire romain jusqu'à l'*Euphrate*, rendit aussi la *Palestine* tributaire, et détruisit, en qualité de chef suprême de toutes les forces romaines, dans l'espace de soixante-treize jours, un nombre infini de pirates qui avaient infesté les côtes des provinces maritimes. Son crédit prodigieux et le nombre de partisans qu'il avait annonçaient une révolution prochaine dans la république.

Quelques zélés défenseurs de la liberté commençaient à craindre l'influence de l'ambitieux *Pompée*, et voulaient lui retirer ses commandemens. Mais son parti, fort de l'appui de *César et de Cicéron*, vainquit toutes les résistances. *Pompée* revint à Rome après avoir vaincu tous les peuples de l'Asie mineure; on lui accorda les
An du m. 3941, av. J.-C. 63. honneurs du triomphe qui furent pour lui des plus brillans. Au moment même du retour de Pompée, César fut envoyé en *Lusitanie* comme *pro-préteur*; il s'y enrichit des dépouilles du peuple conquis.

XXXVII. *Consulat de Cicéron.—Projets séditieux de Rullus et conjuration de Catilina. — Situation respective de Pompée, de César et de Crassus.— Premier triumvirat.—Consulat de César. — Tribunat de Clodius.*

La richesse et la corruption de la république tentaient la cupidité des ambitieux, et son étendue commençait à en rendre le gouvernement unique presque impossible; aussi, de tous côtés, apercevait-on des symptômes de guerre civile.

An du m. 3940, av. J.-C. 64. *Cicéron*, plébéien porté au consulat, arrêta, pour quelque temps encore, la ruine de la république. *Catilina*, homme d'une haute naissance et d'une ambition démesurée, vicieux, perdu de dettes, forma un vaste complot pour s'emparer du gouvernement. Il se créa un parti dans tout ce qu'il y avait de gens vils et corrompus dans Rome. Il promit à ses complices l'abolition des dettes, la proscription des riches, le pillage et l'incendie de Rome, le partage des richesses et des dignités.

Cicéron fut averti par une femme (*Fulvie*), maîtresse de *Quintus-Curius*, l'un des conjurés. Il surveilla les conspirateurs, et se prépara à la défense. Il était aimé du peuple, parce qu'il était sorti des rangs plébéiens, et le sénat respectait son savoir, et lui devait de la reconnaissance pour avoir combattu avec succès les projets de *loi agraire* du tribun *Rullus*. Il était donc dans une position favorable pour combattre les conjurés.

Le temps pressait, *Mallius* venait de rassembler une armée pour la cause de *Catilina*, et y avait enrôlé, outre tous les vagabonds et les gens perdus de dettes, une partie des vétérans de *Sylla* : le jour de l'incendie de Rome, du pillage de toutes les propriétés, et du massacre des sénateurs était fixé. *Cicéron* convoqua le sénat; *Catilina* osa s'y rendre : alors le consul l'apostropha brusquement dans un morceau plein d'éloquence que l'on admire encore sous le nom de *première catilinaire*. *Catilina* avoua son crime, menaça les sénateurs, et s'enfuit de Rome pour aller se mettre à la tête des conjurés. Plusieurs sénateurs, complices des révoltés, furent mis à mort, malgré l'éloquence de *César* qui déjà cherchait à se faire un parti puissant. Une armée commandée par *Antoine* fut envoyée contre les rebelles qui furent vaincus, et *Catilina* périt dans leurs rangs à la bataille de *Pistoie*. *Cicéron* reçut pour récompense du sénat le titre de *père de la patrie*. *César* et le tribun *Métellus* se déclarèrent alors les chefs du parti qui voulait entraver ses sages mesures de pacification.

Jules César, l'un des hommes en qui la nature ait offert l'union la plus complète des talens civils et militaires, commençait à jouir d'une grande popularité : cependant il n'était pas assez fort pour lutter contre les sénateurs, à la tête desquels se trouvaient deux grands hommes, *Cicéron* et *Caton* d'*Utique*. Il s'associa à *Pompée le grand*, son guide, qui revenait d'Asie et était en butte à la haine des patriciens, et à *Crassus* qui avait profité sans remords des proscriptions de *Sylla* et recueilli, par ce moyen, d'infâmes richesses, pour réunir en leurs mains, à l'aide de leurs partisans respectifs, tout le pouvoir de la république. Leur *ligue*, d'abord

tenue secrète, et connue dans la suite sous le nom de
An du m. 3945, av. J.-C. 59. *triumvirat*, réussit : *César* fut porté au consulat. Les *triumvirs*, malgré l'opposition du sénat, firent proclamer une *loi agraire*; ils élevèrent au tribunat le patricien *Clodius* qui se mit à la tête de la populace armée : on sacrifia le grand *Cicéron* au ressentiment de ce chef subalterne ; *le père de la patrie* fut envoyé en exil. *Caton* fut éloigné de Rome pour une mission qui n'était qu'un honorable exil, enfin les triumvirs se partagèrent la puissance.

An du m. 3946, av. J.-C. 58. *Pompée* resta tout puissant à Rome ; *Crassus* entreprit de soumettre les Parthes, et *César*, qui se fit nommer gouverneur de l'*Illyrie* et des deux *Gaules*, commença ces célèbres expéditions dont il nous a lui-même laissé l'histoire.

XXXVIII. *Guerre des Gaules.—Intrigues et séditions à Rome pendant le cours de cette guerre.—Défaite et mort de Crassus.*

An du m. 3947, av. J.-C. 57. *César* conquit la Gaule en huit campagnes qui remplirent l'espace de huit années. Il arriva dans la province romaine de la *Gaule transalpine*, *Provincia* (Provence), et battit les *Helvétiens* (Suisses), qui y faisaient de fréquentes irruptions. Appelé par les *Gaulois*, comme leur, allié contre *Arioviste*, il força ce chef germain à repasser le *Rhin*, prit *Bibracte* (Autun), *Vesontio* (Besançon).

Dans la seconde campagne, il chercha encore à diviser les diverses peuplades gauloises; soumit les *Suessones*, les *Bellovaci*, les *Ambiani*; mit trois cent mille Belges en déroute, pendant que le jeune *Crassus*, son lieutenant, s'emparait de l'*Armorique*.

La troisième campagne fut également remplie par des succès, mais la quatrième devint plus célèbre encore. Les Romains descendirent, pour la première fois, en *Bretagne* (Angleterre), où ils soumirent plusieurs peuplades sauvages. Cette contrée était si peu connue qu'on ne savait pas si c'était une île. César, en même temps, s'avançait jusqu'en Germanie.

Dans les quatre campagnes suivantes, *César* soumit les *Belges* révoltés sous le commandement d'*Ambiorix*, acheva la conquête de la *Gaule*, et d'une partie de la *Bretagne* et de la *Germanie*; il s'arrêta cependant au milieu de ses exploits, leva des troupes et des impôts, et partit pour l'Italie où les événemens politiques le rappelaient.

Aussitôt après le départ de *Jules César* pour la Gaule, le parti du sénat s'était soulevé contre les triumvirs; mais l'influence de *Pompée* et du tribun *Clodius* avait toujours annulé l'effet de son esprit de résistance. En vain le consul *Lentulus* avait demandé le rappel de *Cicéron*; *Clodius* empêcha long-temps ce rappel. Bientôt l'insolence de ce tribun et la rivalité qui existait entre lui et le riche *Milon* causèrent des luttes sanglantes. On se souvint que Cicéron avait déjà sauvé la patrie, et, malgré les nouveaux efforts de Clodius, on le fit rentrer en triomphe dans Rome.

An du m. 3954. av. J.-C. 50.

Cependant le génie de *Cicéron* ne pouvait suffire à parer les coups que portaient les triumvirs à la chose publique. Ils avaient eu une nouvelle entrevue à *Ravennes*, dans l'intervalle de deux campagnes, et là ils avaient réglé les moyens d'accroître encore leur puissance. A la suite de ces conférences, *César* fut continué pour cinq ans dans son gouvernement des Gaules, où il exerçait une sorte de souveraineté. *Crassus* et *Pompée* furent élevés au consulat; ils se firent de plus donner pour cinq ans le commandement de la *Syrie* et de l'*Espagne*; *Crassus* partit pour l'armée. Le politique *Pompée* resta dans Rome, où, par ses cabales, il se prépara les voies de la dictature; le tribun *Mutius Scævola*, son affidé, suspendit toutes les élections; ses partisans réclamèrent hautement la dictature; mais *Pompée* n'osa pas s'en saisir de vive force; il échoua.

Crassus, de son côté, s'était rendu en Asie presque indépendant de la république : il exigeait des impôts, pillait les temples, se livrait à tous les genres d'exactions; il faisait plus, sans autorisation de la république, il levait une armée considérable et allait, sans prétexte, attaquer les *Parthes* contre lesquels Rome n'était point en guerre.

Sa première tentative fut heureuse; étant tombé à l'improviste sur les *Parthes*, après s'être introduit dans le cœur de leur pays, il s'en retourna chargé du butin. Mais une seconde campagne n'obtint point le même succès; les *Parthes*, animés par le désir d'une juste vengeance, autant que par l'amour de leur indépendance, se défendirent avec courage : *Crassus* fut pris et tué; son armée fut taillée en pièces. Depuis la bataille de *Cannes*, les Romains n'avaient point éprouvé d'aussi funeste désastre.

An du m. 3952, av. J.-C. 52.

La mort de *Crassus* rompit l'équilibre que sa puissance maintenait entre *César* et *Pompée*. Les deux illustres rivaux se trouvèrent en présence; leur partisan *Clodius* venait d'être tué par *Milon*. *Pompée*, à la suite de cette affaire tragique, fut nommé seul consul. *César*, quoique absent, réclama le partage du consulat; *Pompée* hésita, soutint d'abord *César*, et embrassa bientôt le parti du sénat. On enleva à *César* deux de ses légions; il obéit; bientôt on demanda son rappel; le tribun *Curion* et *Marc-Antoine* le défendirent avec chaleur, et luttèrent, pendant deux ans, en sa faveur, contre le consul *Marcellus*. Enfin le sénat se prononça; *César* fut rappelé; on lui ordonna de licencier son armée et de quitter les provinces qu'il avait conquises, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie. *Pompée*, par le même décret, fut chargé de pourvoir au salut de la république. *César* refusa d'obéir; il avait d'abord hésité quelque temps, mais enfin il se décida, passa le *Rubicon* et s'avança contre *Pompée*, contre le *sénat* et contre *Rome*. *Cicéron* et la plupart des sénateurs et des derniers amis de la république se réfugièrent au camp de *Pompée*.

An du m. 3955, av. J.-C. 49.

XXXIX. *Guerre civile entre César, d'un côté, Pompée et ses partisans de l'autre, depuis la fin de la guerre des Gaules jusqu'à la victoire de Munda. — Administration et mort de César.*

La mort de *Crassus* avait, comme nous l'avons vu, rompu l'équilibre précaire qui s'était établi entre *César*

et *Pompée* : l'un et l'autre voulait être le plus puissant dans l'état; c'est ce qui fit naître une nouvelle guerre civile.

César arriva des Gaules avec son armée avant qu'on ne s'y attendît, et *Pompée*, avec les consuls et le sénat, n'eut d'autre ressource que de se sauver en *Épire*. *César*, après s'être rendu maître de Rome et avoir pillé le trésor public, les y suivit. Il se donna une bataille près de *Pharsale* en *Thessalie*, dans laquelle *César* remporta sur *Pompée* une victoire complète. An du m. 3956, av. J.-C. 48.

Caton le jeune, arrière-petit-fils de Caton l'ancien, républicain austère, ne s'était point trouvé à la bataille; il campait près de *Bagrada* pour garder *Utique*, qui était comme la seconde clef de l'Afrique. Dès qu'il apprit la défaite de son parti, il embrassa et fit retirer son fils et ses amis; il lut dans son lit, pendant la nuit, le *Phédon*, dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme; il reposa ensuite un peu, et vers la première veille il tira son épée, et découvrant sa poitrine, il se frappa par deux fois et mourut. *En s'immolant,* dit Sénèque, *il immola la république.*

Pompée s'enfuit en *Égypte*, où, d'après l'ordre du lâche *Ptolomée Aulète*, qu'il avait lui-même rétabli sur le trône, il fut massacré par trahison. Son parti succomba dans les trois parties du monde sous les armes de César qui, après la célèbre bataille de *Munda* où furent défaits les deux fils de Pompée, fut nommé *dictateur* perpétuel avec le titre d'*Empereur* et celui de *souverain pontife*. Il usa de ce pouvoir avec beaucoup de modération et d'humanité. Les Romains, trop corrompus pour maintenir leur ancienne liberté, n'auraient guère pu trouver de meilleur maître; mais, dans le temps même qu'il essayait de se faire déclarer *roi de Rome*, il fut assassiné le 15 mars en plein sénat par une troupe de conjurés. *Cassius* et *Brutus*, que l'on croit être le fils de César, amis de *Caton* et de *Pompée*, étaient les chefs de cette conjuration. Les Romains les comblèrent de bénédictions e les abandonnèrent bientôt. An du m. 3958, av. J.-C. 46. An du m. 3960, av. J.-C. 44.

L'ère Julienne commence avec la fin de la guerre civile, époque à laquelle César reçut le titre d'empereur.

César, au moment de sa mort, se préparait à exécuter une grande expédition contre les *Parthes* pour venger *Crassus*. La discorde qui éclata dans Rome, après son assassinat, fit abandonner ce projet.

César usa de clémence avec ses ennemis; il fut un protecteur éclairé des lettres et des arts; et si quelque chose pouvait consoler de la perte de la liberté, Rome n'eût pas pu choisir un chef plus digne que lui de la commander. Mais tout corrompus qu'étaient les Romains, il existait encore chez eux quelque étincelle d'indépendance.

XL. *État de Rome, après la mort de César.—Second triumvirat.— Guerre civile, depuis cette époque jusqu'au traité de Brindes, entre Antoine et Octave.*

Après la mort de *César*, les dissensions intestines recommencèrent à préparer la perte de Rome. Cependant, tandis que les Romains, avec le secours des peuples vaincus, travaillaient ainsi à leur propre ruine, et qu'après la corruption, c'était à la force à décider quel serait leur maître, quelques hommes vertueux tentèrent en vain de sauver leur patrie. La réconciliation proposée par *Cicéron*, et ses conseils après l'assassinat de *César* furent inutiles : *Brutus* et *Cassius* firent de derniers efforts pour soutenir la liberté mourante. Ils avaient été les principaux auteurs de la conjuration contre *César*; mais *Antoine*, confident du dictateur, qui à la capacité d'un général joignait les vices d'un scélérat voluptueux, ayant rendu inutile tout ce que *Brutus* et *Cassius* voulaient faire pour la patrie, ils s'ôtèrent tous deux la vie après la bataille malheureuse de *Philippes* en *Macédoine*.

An du m. 3962, av. J.-C. 42.

L'état de Rome fut d'autant plus désespéré qu'*Antoine* forma avec *Octave* âgé seulement de dix-huit ans, neveu et fils adoptif de *César*, et avec *Lépide*, un de ses généraux, un nouveau *triumvirat* pour réformer, disaient-ils, la république.

Ces trois tyrans partagèrent entre eux les provinces de l'empire, et firent mourir quelques milliers de Romains

les plus respectables, chez qui ils soupçonnaient des sentimens de liberté : de ce nombre fut *Cicéron*, abandonné par *Octave* à la haine d'*Antoine* qui le détestait pour avoir prononcé contre lui les célèbres discours qui portent le nom de *Philippiques* et sont les plus éloquens ouvrages du grand orateur.

Le triumvirat, appuyé sur le crime et l'intérêt, ne pouvait pas avoir une longue durée, et *Lépide* était trop faible pour maintenir l'équilibre entre les ambitions rivales d'*Antoine* et d'*Octave*. Ces deux chefs dépouillèrent d'abord *Lépide* et se partagèrent la république. Mécontens l'un et l'autre de leur partage, ils recommencèrent encore la guerre civile ; ils terminèrent cette guerre désastreuse par le traité de *Brindes* qui donnait l'*Orient* à *Marc-Antoine*, l'*Occident* à *Octave*, et accordait l'*Afrique* à *Lépide*. An du m. 3963, av. J.-C 41.

L'*Italie*, qui n'entra pas dans ce partage, conserva encore une ombre de liberté.

XLI. *Diverses invasions des Parthes sur le territoire Romain, depuis la mort de Crassus jusqu'à la retraite d'Antoine. — Continuation de la guerre civile, depuis le traité de Brindes jusqu'à la mort d'Antoine.*

Le commencement du règne d'*Antoine* avait été rempli par des expéditions glorieuses contre les *Parthes* ; ces peuples, depuis la défaite de *Crassus*, s'étaient rendus puissans en Asie, où ils avaient fait plusieurs invasions contre les possessions romaines. *Labiénus*, ancien lieutenant de *César* et de *Pompée*, obtint sur eux plusieurs avantages de peu d'importance : ils recommencèrent leurs courses pendant les guerres civiles ; *Ventidius*, lieutenant d'*Antoine*, combattit à la fois les *Parthes* et *Labiénus* ; il défit et tua *Pacorus*, prince des *Parthes*, et retint *Labiénus* prisonnier. *Antoine* marcha ensuite contre *Arsace* XV (Phraate IV), le défit, entra dans le cœur de la Médie, où il ne se trouva pas assez fort pour se maintenir. Sa célèbre retraite fit plus d'honneur encore à ses talens militaires que ses victoires. An du m. 3970 av. J.-C. 34

Le nouveau traité d'*Antoine* et d'*Octave* n'était qu'une trève pour consolider leur puissance; ils se désunirent bientôt. *Lépidus* accusé d'avoir mal soutenu la cause commune, fut dépouillé de ce qu'il possédait et réduit à une condition privée: *Octave* sut, par sa finesse et ses intrigues, augmenter et affermir son pouvoir. *Antoine*, séduit par *Cléopâtre*, reine d'Egypte, s'abandonna à la plus honteuse débauche. Il épousa cette princesse, après avoir répudié *Octavie* sœur de César, lui donna en dot la *Phénicie*, la *Basse Syrie*, l'*île de Chypre*, la *Cilicie*, l'*Arabie* et une partie de la *Judée*; il la faisait appeler la *reine des reines*, et son fils *Ptolémée Césarion*, le *roi des rois*.

La guerre recommença entre Antoine et Octave: il se donna entre ces deux chefs, près d'*Actium*, en Epire, non loin de l'île de *Corfou*, une bataille navale, dans laquelle *Antoine* prit la fuite pour suivre le vaisseau de *Cléopâtre*, et abandonna ainsi sa flotte, qui se rendit à *Agrippa*, général d'*Octave*. *Antoine* se sauva en Egypte, où il se perça de son épée, ne pouvant survivre à sa défaite, et alla mourir dans le tombeau où Cléopâtre s'était enfermée; la reine se fit mordre d'un aspic, et son royaume fut réduit en province romaine.

An du m. 3973, av. J.-C. 31.

XLII. *Etablissement de l'empire à Rome. — Règne d'Auguste. — Etendue de l'empire. — Naissance de J.-C. — Coup-d'œil sur la dégradation des mœurs à cette époque.*

Après la bataille d'*Actium*, *Octave* devint maître absolu de l'empire romain. Il s'était défait de tous les partisans de l'ancienne liberté. Quoique sa valeur fût très-douteuse, il sut se rendre redoutable par les troupes nombreuses qui lui étaient attachées et qu'il récompensa aux dépens des possesseurs de biens fonds en Italie. Il laissa subsister les anciennes charges et dignités pour paraître n'avoir rien changé à l'organisation intérieure de la république. Son humanité, sa douceur, sa libéralité, le maintien de la tranquillité publique, de sages lois et d'autres actions dignes d'un bon prince, effacèrent en

quelque sorte le souvenir des cruautés et des injustices par lesquelles il s'était frayé le chemin du pouvoir, et le firent aimer d'un peuple las des troubles civils. Le sénat, en confirmant sa puissance, lui donna le titre d'*empereur*, changea son nom d'*Octave* ou d'*Octavien* en celui d'*Auguste*, nom qui devait le rendre plus respectable. Le nom de *César*, qu'il reçut de son père adoptif, caractérisa dans la suite ses successeurs. An du m. 3977, av. J.-C. 27.

Ce qui illustra encore son gouvernement, fut l'état florissant des arts et des lettres chez les Romains; ils avaient commencé tard à les cultiver; mais ils y firent des progrès d'autant plus rapides, que leur passion pour la guerre s'assoupit tout-à-coup. *Mécène*, habile politique, confident d'Auguste, lui recommanda les savans et les artistes; l'un et l'autre les admettaient dans leur familiarité, et c'est à eux principalement qu'ils sont redevables de leur gloire. Plusieurs excellens esprits furent formés par les mœurs polies de la cour d'Auguste, par le repos, la paix et l'exemple des Grecs, qu'ils s'efforcèrent d'imiter et même de surpasser: chose remarquable! les arts ne furent cultivés avec succès que lorsque les mœurs romaines furent corrompues; cette corruption s'était glissée à Rome avec les trésors étrangers; cependant ses grands artistes, et quelques-uns de ses poètes, jugèrent bien que leur art avait pour but quelque chose de plus sublime que l'amusement des hommes oisifs.

Ainsi finit la république Romaine: ainsi sept cents ans de travaux servirent à ramener tous les peuples à un seul empire, et cet empire à *un seul homme*.

Le règne de l'empereur *Auguste* s'étendit jusque dans la quatorzième année de l'ère nouvelle. Sa prospérité ne fut guère troublée que par la défaite des Romains en Germanie, où trois légions furent détruites. Auguste, aidé pendant long-temps par les sages conseils et par les talens militaires et politiques d'*Agrippa*, qui fit bâtir le Panthéon, et à qui il donna sa fille *Julie* en mariage, sut, par la douceur de son gouvernement, conserver jusqu'à sa mort l'amour d'un peuple qu'il avait dépouillé de sa liberté. Sans avoir un génie supérieur et des talens extraordinaires, il eut assez d'habileté et de prudence pour ap. J.-C. 9.

se servir de toutes les occasions qui pouvaient le conduire au but de son ambition ; il ne devint meilleur que lorsque l'autorité illimitée lui rendit le crime inutile. Il ne cessa cependant pas d'être dissimulé et voluptueux ; mais le repos qu'il avait procuré à l'empire, l'état florissant dans lequel il le laissa, et la douceur avec laquelle il gouverna, couvrirent ou excusèrent ses défauts aux yeux des Romains, et, grâce aux flatteries des poètes qu'il protégeait, les firent presqu'oublier de la postérité. Auguste mourut à *Nôle*, dans la *Campanie*, âgé de 76 ans, après en avoir régné 44. En sentant les approches de la mort, il dit à ses confidens: *N'ai-je pas bien joué mon rôle? la pièce est finie; applaudissez!* On accuse *Livie* de l'avoir empoisonné.

A l'avènement d'Auguste, l'empire était borné au *nord* par le Rhin et le Danube, au *sud*, par l'Arabie et les sables du grand désert d'Afrique ; à l'*est* par l'Euphrate, à l'*ouest* par l'*Océan*. On s'attacha désormais plus à conserver ces conquêtes qu'à les augmenter. On y ajouta cependant encore la *Grande Bretagne* et l'*Arménie*.

Un grand événement signala le règne d'Auguste, ce fut l'avénement du *Messie*, prédit par les prophètes ; il
An du m. 4004. naquit à *Béthléem* le 25 décembre ; sa religion bienfaisante se répandit bientôt dans tout l'ancien continent ; elle effaça la corruption qui régnait sur la terre, et régénéra les peuples, en les lavant de la souillure que la faute du premier homme leur avait imprimée.

Pendant ce long règne, les Romains soutinrent vaillamment au dehors leur formidable puissance. *Drusus*, fils de l'impératrice *Livie*, battit les Germains. Son successeur *Varus*, moins heureux, périt dans leur pays sauvage avec ses légions. La nouvelle de cette défaite répandit la consternation dans Rome. *Auguste*, dit-on,
ap. J.-C. 11. s'écriait avec l'accent du désespoir : *Varus, rends-moi mes légions!* Le jeune *Germanicus*, fils de *Drusus*, vengea la défaite de *Varus*.

Auguste, dans sa vieillesse, fut clément et sage ; il pardonna à *Cinna* qui avait voulu l'assassiner. Avant sa mort, il associa à l'empire le fils de l'impératrice *Livie*, *Tibère*, qui fut depuis son successeur.



XLIII. ***Règnes de Tibère, de Caligula, de Claude, et de Néron.—Tyrannie des souverains, et asservissement des sujets.—L'empire se soutient au dehors.—Exploits de Corbulon, et commencement de la conquête de la Grande-Bretagne.***

Les successeurs d'Auguste, aussi incapables que cruels, firent regretter son long et fortuné règne. *Tibère*, fils de sa femme, adopté par lui et désigné comme son successeur, fut un tyran soupçonneux et barbare; il fit mourir ap. J.-C. 19.
Germanicus, son neveu, prince aimable et général victorieux. *Drusus*, fils de Germanicus, et *Agrippine*, mère de Tibère, se laissèrent mourir de faim pour échapper aux cruautés de ce tyran; il se retira dans l'île de *Caprée* afin de s'y livrer aux plus infâmes débauches. Il mourut à l'âge de 72 ans, étouffé sous des matelas, par *Macron*, préfet des gardes prétoriennes. *Tibère* avait pour maxime qu'il faut dissimuler pour régner; ce fut aussi celle de *Louis XI*, qui eut, comme Tibère, une grande pénétration et le génie des affaires.

Caïus Caligula, son successeur, fils du sage *Ger-* ap. J.-C. 37.
manicus, surpassa Tibère dans son humeur sanguinaire; il se fit remarquer par ses actions insensées et par tous les vices dont l'humanité corrompue est susceptible; Il poussa le délire jusqu'à vouloir faire élever son cheval à la dignité du consulat, et forma l'horible vœu que le peuple romain n'eût qu'une tête pour avoir le plaisir de l'abattre. Il fut assassiné par *Cherea*, tribun d'une cohorte prétorienne.

Ce monstre fut remplacé sur le trône par *Claude*, que ap. J.-C. 41.
l'imbécillité rendit entièrement incapable de gouverner; il fut le jouet de quelques favoris qui en abusèrent pour le malheur de Rome. Il fut empoisonné à l'âge de 63 ans par *Agrippine*, fille de son frère *Germanicus*, qui craignait que Claude ne se repentît du tort qu'il faisait à *Britannicus* son fils, en lui préférant Néron.

Néron, qui lui succéda, fut un des plus grands scélé- ap. J.-C. 54.
rats qu'on trouve dans l'histoire. Il fit mourir sa mère ap. J.-C. 59
Agrippine, son frère Britannicus, ses gouverneurs Sénè-

que et Burrhus, plusieurs de ses parens et un grand nombre des plus illustres Romains. Il mit le feu à la ville de Rome, pour se procurer le plaisir de la voir brûler, et persécuta les chrétiens comme auteurs de cet incendie.
ap. J.-C. 68. Il fut enfin forcé de se poignarder, à l'âge de 30 ans, pour échapper à la vengeance publique. Après sa mort, l'empire fut plongé dans de nouveaux malheurs, et tomba entièrement sous la dépendance des gens de guere. Dans l'espace d'un an, les différentes armées élurent trois empereurs qui périrent bientôt tous dans les guerres civiles.

Sous le règne de ces empereurs féroces et abrutis, l'empire se soutint au dehors avec quelque éclat. *Plautius* et *Ostorius* commencèrent la conquête de la Bretagne, et envoyèrent le roi *Caractatus* prisonnier à Rome. *Suétonius Paulinus* conquit la Mauritanie. *Corbulon* remporta, sur les *Parthes* et sur les autres peuples de l'Asie mineure, d'éclatans succès pour prix desquels Néron le fit périr.

Le règne de *Néron* fut encore célèbre par la première persécution des chrétiens et le martyre de *saint Pierre* et *de saint Paul*, mis à mort peu de temps avant la chute de ce féroce empereur.

ap. J.-C. 33. *Jésus-Christ* périt sous *Tibère*, qui avait envoyé en Judée le procurateur *Ponce-Pilate*.

XLIV. *Galba*, *Othon*, *Vitellius*, *Vespasien*, *Titus*, *Domitien*. — *La succession héréditaire dans une famille cesse.—L'armée dispose du trône.—Agricola fait la conquête de la Grande-Bretagne.— Premières persécutions des chrétiens*, *sous Néron et Domitien*.

Après le suicide de *Néron* et sa condamnation par le sénat, *Galba*, *Othon* et *Vitellius* furent élus presque en même temps, et se disputèrent l'empire.

ap. J.-C. 69. Le vieux *Galba*, proclamé en Espagne, fut massacré par les gardes prétoriennes, qui portaient *Othon* au trône. *Othon*, vaincu par les soldats de *Vitellius*, se

donna la mort après un règne de trois mois. *Vitellius* fut massacré dans Rome.

Vespasien, proclamé en orient, resta seul possesseur de l'empire : ce prince garantit Rome de sa ruine; il était sage, magnanime et vaillant. Il mourut à l'âge de 69 ans. ap. J.-C. 73.

Titus, son fils, rendit également l'empire heureux, pendant son règne de deux ans; il fut appelé, à cause de sa rare bonté, l'*amour et les délices du genre humain*. Jamais prince n'exprima mieux les devoirs de son état que lui, en disant que le jour où il n'avait fait de bien à personne était perdu. Il fut enlevé à l'amour de ses sujets à l'âge de 40 ans. ap. J.-C. 79.

Son successeur fut son frère *Domitien*, accusé de l'avoir empoisonné, qui ressemblait plus à *Néron* qu'à lui; mais ce tyran, qui avait fait mourir un si grand nombre d'hommes, ayant été assassiné par les ordres de *Domitia* sa femme, le 18 septembre, à l'âge de 45 ans, l'empire eut quelques bons empereurs. ap. J.-C. 81. ap. J.-C. 96.

Sous le règne de *Vespasien*, un noble batave, *Claudius Civilis*, se révolta contre l'autorité romaine, et fut battu par le Romain *Céréalis*. La révolte de *Sabinus*, noble gaulois, fut apaisée. *Titus* prit et ruina Jérusalem; *Céréalis* et *Frontinus* continuèrent la conquête de la Bretagne, qui fut achevée par *Agricola*, beau-père du célèbre historien *Tacite*. ap. J.-C. 70.

Sous le règne de *Domitien*, les barbares Daces obtinrent, pour la première fois, des succès contre le grand empire. Ce monstre fit persécuter les chrétiens avec un horrible acharnement. *Saint-Denis* l'aréopagiste, *saint Jean* l'évangéliste et *saint Jude*, furent martyrisés à Rome. ap. J.-C. 84. ap. J.-C. 93.

XLV. *Nerva*, *Trajan*, *Adrien*, *Antonin*, *Marc-Aurèle*. — *Age d'or de l'empire* — *Trajan recule les frontières de l'empire.* — *Les Parthes sont domptés.* — *Nouvelles persécutions des chrétiens, sous Trajan et sous Marc-Aurèle.* — *Bannissement des Juifs.*

Après la fin tragique de Domitien, *Nerva*, homme très-vertueux, proclamé empereur par ses meurtriers, ne fit
ap. J.-C. 98. que passer sur le trône. Son successeur fut l'illustre *Trajan*, appelé, à cause de sa clémence, le meilleur des princes. Il ajouta à l'empire romain la *Dacie*, qui comprenait la *Transilvanie*, la *Moldavie* et la *Valachie*, avec une partie de la *Hongrie*, et poussa ses conquêtes en *Asie*, jusqu'au delà du *Tigre*.

ap. J.-C. 117. A son exemple, *Adrien*, son successeur, aima la justice, et s'efforça de mériter l'amour de ses sujets. Il fit un voyage dans toute son empire, afin d'en connaître l'état par lui-même, et de remédier promptement aux désordres; disant « qu'un souverain, semblable au soleil, doit éclairer toutes les parties de ses états. » Cependant sa vertu ne fut pas sans tache, comme celle des deux *An-*
ap. J.-C. 138. *tonins* ses successeurs: le premier, surnommé le *pieux*, issu d'une très-illustre famille de Nîmes, fut le père de ses sujets. Son gouvernement, pacifique et heureux, dura vingt-trois ans, et c'est sans doute le meilleur prince
ap. J.-C. 161. qui ait gouverné Rome; le second *Antonin*, connu aussi sous le nom de *Marc-Aurèle*, fut surnommé le *philosophe*, titre qu'il mérita par sa sagesse et ses connaissances; il eut en même temps les qualités d'un excellent prince et d'un bon général. Il mourut dans la *Pannonie*, après un règne de 19 ans, pendant lesquels il avait partagé le trône avec *Verus* son frère adoptif, dominé par les passions les plus basses et les plus viles. On a de *Marc-Aurèle* un ouvrage intitulé : εις σεαυτον.

C'est avec les deux Antonins que finissent les beaux temps de Rome : l'empire était puissant au dehors et florissant au dedans. Quoique les lettres commençassent à dégénérer, le règne de *Trajan* fut honoré par le plus

grand écrivain des temps antiques, *Tacite*, l'historien. *Pline* le jeune, et quelques autres écrivains d'un ordre inférieur, jetèrent une sorte d'éclat sur ce règne.

Les *Juifs* qui étaient dans la *Palestine* s'étant révoltés, furent battus et dispersés ; l'*Assyrie*, l'*Arménie*, la *Mésopotamie*, furent conquises ; les *Parthes*, les *Germains* et les *Bretons* vaincus. Cependant, sous *Trajan* et sous *Marc-Aurèle*, deux persécutions des chrétiens, opposées au caractère de ces princes, souillèrent tant de succès et de bonheur : d'effrayans symptômes de corruption et d'athéisme commençaient à faire craindre pour les destinées du monde, et laissaient deviner que l'éclat dont Rome brillait de nouveau serait de courte durée.

XLVI. *Commode, Pertinax, Didius Julianus, Pescennius Niger, Septime Sévère, Caracalla et Géta, Macrin, Héliogabale, Alexandre Sévère. — Le trône, sans cesse disputé, est à l'enchère. — Luxe et crimes de plusieurs empereurs ; quelques autres consolent l'humanité par leurs vertus, et défendent l'empire. — Artaxercès établit l'empire des Perses. — Cinquième persécution des Chrétiens, sous l'empereur Septime Sévère.*

L'empire s'était à peine rétabli des maux que lui avaient causés les discordes civiles sous le règne de quatre grands empereurs, lorsque l'avènement du fils de Marc-Aurèle le rapprocha de sa ruine. Ce fils indigne d'un père vertueux était le féroce et stupide *Commode*, ap. J.-C. 180.
digne émule des *Néron* et des *Domitien* : les crimes, les désordres, les assassinats, sont les seuls événemens de son règne. Il abandonna les rênes du gouvernement à des affranchis, et acheta honteusement la paix des peuples ap. J.-C. 192.
barbares. Une liste de proscription tomba entre les mains de *Marcia*, sa concubine ; elle y vit son nom, et pour échapper à la mort qui lui était réservée, elle l'empoisonna. Sous son règne on avait arrêté la licence des prétoriens qui devinrent après lui maîtres du trône.

Pertinax, natif de la petite ville d'Alba, élevé par eux,

voulut rétablir l'ordre, et fut massacré par les prétoriens à la tête desquels était *Létus*. L'empereur mourut sans se défendre, enveloppé dans sa toge, et implorant *Jupiter Vengeur*.

Les prétoriens mirent le sceptre à l'enchère ; deux acheteurs se présentèrent; *Didius Julianus*, d'une nais-
ap. J.-C. 193. sance distinguée, et *Sulpicius*, beau-père de *Pertinax*. *Didius Julianus* l'emporta par ses riches promesses ; mais les légions des provinces ne ratifièrent pas cette élection. *Pescennius Niger* fut proclamé en Syrie, *Clodius Albinus* en Bretagne, et *Septime Sévère* en Illyrie.

ap. J.-C. 197. Après trois années de guerres civiles *Septime Sévère* l'emporta et régna seul ; son gouvernement ne fut pas sans gloire. Il entra dans le cœur du royaume des Parthes, porta la guerre en Bretagne et y obtint des succès. Pour garantir les possessions des Romains en *Ecosse*, il fit élever un mur de l'*est* à l'*ouest* d'une longueur de 32 milles, depuis l'embouchure de la rivière de *Clyd* jusqu'au golfe de *Firth*, au fond duquel se trouve *Edimbourg*. Ce mur divisait la Bretagne en *romaine* au sud, et en *barbare* au nord.

Pendant que l'empereur faisait un traité avec les Bretons, *Caracalla* son fils aîné s'avança pour commettre un parricide. Il fut arrêté et conduit devant son père, qui lui présenta une épée et lui dit en présence de Papinien préfet du prétoire : « *Si vous êtes résolu d'être le meurtrier de votre père, exécutez ici votre dessein; ou si vous n'osez vous-même répandre mon sang, ordonnez à Papinien de le faire. Vous êtes empereur, il obéira.* » Cette leçon eut peu d'effet : l'année suivante, le monstre conspira contre l'empereur, qui punit les séditieux et épargna encore son fils. *Sévère* déjà malade ne put résister à tant de chagrins ; sentant sa fin approcher, il s'écria : *J'ai été tout, et tout est bien peu de chose.* Il se fit apporter l'urne ou l'on devait mettre ses cendres, et dit : *Tu renfermeras celui que l'univers n'a pu contenir.* Il mourut à *Yorck* dans la soixante-sixième année de son âge.

Après la mort de *Septime Sévère*, l'empire fut par-

tagé entre ses deux fils, *Caracalla* et *Géta*. Le premier était un monstre exécrable dont la folie égalait seule la cruauté. Il tua son frère *Géta* dans les bras même de sa mère, fit éprouver le même sort à *Papinien* pour avoir refusé de faire l'apologie de cet abominable fratricide; parcourut toutes les provinces et les remplit de désolation et de sang. Il se fit décerner des titres fastueux par un lâche sénat, pour de prétendus avantages sur les *Allemanni* et les *Parthes*. ap. J.-C. 211.

Macrin, né à *Césarée*, en *Mauritanie*, homme de basse naissance, préfet du prétoire, fit assassiner l'infâme empereur, et le remplaça; mais son règne, assez doux, ne fut pas de longue durée. ap. J.-C. 217.

Le jeune prêtre du soleil, *Héliogabale*, dont le nom est devenu synonyme des plus infâmes débauches, fut proclamé par quelques légions. A peine le sénat a-t-il confirmé sa nomination, que cet empereur, âgé de moins de quatorze ans, fait périr tous les parens, amis et partisans de Macrin, ainsi que plusieurs illustres personnages. On lui fit adopter son cousin *Alexien*, connu sous le nom d'Alexandre Sévère. Le nouveau César fut bientôt l'objet de sa fureur : il tenta plusieurs fois de l'assassiner. Les prétoriens se révoltèrent; *Héliogabale* fut mis à mort, avec sa mère *Julia*, et jeté dans le Tibre. ap. J.-C. 218.

Alexandre Sévère, à peine sorti de l'enfance, lui succéda. Ce jeune prince fut un des meilleurs et des plus grands empereurs de Rome : il rendit la discipline plus sévère et fit respecter la justice depuis long-temps presqu'oubliée. Il protégea les savans et fit cesser la persécution commencée par Septime Sévère contre les chrétiens, dans laquelle le pape *Saint-Victor* et l'évêque de Lyon, *Saint-Irénée*, avaient reçu la palme du martyre. ap. J.-C. 222.

Alexandre Sévère porta la guerre en Perse, où la dynastie *sassanide* venait d'être fondée par *Artaxercès*, fils de *Sassan*, sur les débris de la monarchie parthe des *Arsacides*. L'empereur remporta plusieurs importantes victoires sur les Perses; mais il fut rappelé en *Germanie* par une nouvelle irruption des peuples d'outre Rhin. Malgré ses vertus, il subit le sort de la plupart de ses prédécesseurs. Les légions de la *Gaule* se révoltèrent ap. J.-C. 226

et proclamèrent un autre chef. *Alexandre* et sa mère furent massacrés près de *Mayence* par des agens de *Maximin*. Sa mort causa un deuil général, surtout parmi les chrétiens.

XLVII. *Maximin, les deux Gordiens, Pupien et Balbin, Gordien III, Philippe, Dèce, Gallus, Valérien, Gallien, Claude II.—Désordres affreux dans l'empire : on compte jusqu'à trente compétiteurs au trône. — Les barbares du nord se pressent aux frontières qu'ils doivent envahir. — Les Perses à l'Orient deviennent redoutables.—Les persécutions contre les chrétiens continuent sous Dèce, Valérien, etc.*

La période qu'embrasse ce paragraphe est celle du despotisme militaire. Les soldats qui avaient commencé par vendre la couronne finirent par vouloir régner eux-mêmes, les empereurs ne furent plus que leurs sanguinaires lieutenans.

ap. J.-C. 235. Le successeur d'*Alexandre Sévère* fut le féroce *Maximin*, homme de la dernière classe, né même parmi les barbares. Pendant qu'il portait la guerre chez les Germains, le vieux *Gordien* I fut proclamé empereur en
ap. J.-C. 237. Afrique avec son fils *Gordien* II. Ces deux empereurs éphémères furent bientôt massacrés. Le sénat leur donna pour successeurs *Pupien* et *Balbin* auxquels les soldats associèrent le jeune *Gordien* III. L'année suivante, *Ma-*
ap. J.-C. 238. *ximin* fut égorgé par ses soldats, et *Pupien* et *Balbin* furent mis à mort par les prétoriens.

ap J.-C. 245. *Gordien* III régna seul avec quelque sagesse. L'Arabe *Philippe* fut son meurtrier et son successeur. Sous ces deux règnes, les Perses avaient acquis une nouvelle force. *Gordien* III remporta quelques avantages sur *Sapor* Ier, successeur d'*Artaxercès*; mais *Philippe*, vaincu à son tour, céda la *Mésopotamie* à ses adversaires.

ap. J.-C. 249. *Décius*, gouverneur de la Mœsie, se révolta contre *Philippe*, le battit et le tua dans *Véronne*, et fut à son tour défait et tué dans un combat contre les *Goths* par la trahison de *Trébonius Gallus*, son lieutenant, qui se fit

aussitôt proclamer empereur. Sous *Dèce* commença la septième persécution des chrétiens, plus cruelle encore que les premières. *Gallus*, *Æmilius*, *Æmilianus* ne firent que passer sur le trône dont ils furent précipités par les soldats. *Valérien*, leur successeur, élu à l'âge de soixante ans, releva un peu l'empire. Il battit les Allemani et les Goths. Mais, vaincu à son tour par les Perses, et trahi par *Macrien* l'un de ses capitaines, il fut fait prisonnier par *Sapor I* et périt dans les fers. Sapor se servait du dos de cet empereur pour monter à cheval. ap. J.-C. 253. ap. J.-C. 269.

Gallien, son fils, passa tout le temps de son règne à se défendre contre les chefs militaires révoltés. Trente prétendans à l'empire combattirent à la fois le faible Gallien en se déchirant mutuellement. Ces princes d'un jour, élevés et renversés par leurs soldats, furent appelés les *trente tyrans*. Les barbares, attirés sur le territoire romain par tant de déchiremens, s'avancèrent à la fois au Nord et à l'Orient. Révoltes, assassinats, invasions, et pour achever cet épouvantable tableau, une peste terrible suivie d'une aussi terrible famine semblaient appelés à hâter la chute du colosse. *Porthumus*, *Victorinus*, et sa femme, l'héroïque *Victorina*, *Marius*, *Rétrius* se disputèrent les *Gaules*; *Auréolus* s'avança en *Italie* : *Gallien* l'assiégea dans *Milan*; mais le malheureux empereur fut assassiné par ses propres soldats.

Son successeur, *Claude II*, fut un grand général et un habile empereur. Il pacifia l'empire, battit *Auréolus*, soumit quelques provinces et remporta de grandes victoires sur les Goths. Rome reprit quelque splendeur et quelque repos. Chose étonnante! cet empereur périt dans son lit au sein de la puissance. ap. J.-C. 269. ap. J.-C. 270.

Sous ses successeurs, presque tous dignes de lui, cessa, pour quelque temps, l'épouvantable chaos sur lequel nous venons de nous traîner non sans dégoût.

XLVIII. ***Aurélien, Tacite, Probus, Carus, Carin et Numérien. Ces princes, en général, relèvent l'empire et le défendent contre les ennemis extérieurs. —Dioclétien partage l'empire et persécute les chrétiens.—Dans les Gaules, les paysans se révoltent et donnent un funeste exemple.***

ap. J.-C. 270. *Aurélien*, Germain de nation, successeur de *Claude* II, continua son ouvrage : il acheva de pacifier l'empire, chassa les *Allemands* et les *Goths* de l'Italie, se rendit maître de l'Occident par la défaite du tyran *Tétricus*, soumit l'Orient et fit la reine de Palmyre *Zénobie*, prisonnière. Cette princesse guerrière avait, par sa valeur, porté sa domination passagère, des bords de l'*Euphrate* à ceux de la mer *Egée* : elle avait pour ministre *Longin*, célèbre rhéteur, qu'*Aurélien* fit mettre à mort. Bientôt après ce grand prince périt en Thrace, assassiné par ses soldats à l'âge de 63 ans.

ap. J.-C. 275. Le trône resta huit mois vacant. Enfin le sénat élut *Tacite*, descendant de l'historien; ce prince mourut dans son lit après un règne de six mois.

ap. J.-C. 276. *Probus*, proclamé par l'armée de Syrie, essaya de rétablir une sévère discipline dans les légions; il battit les *Francs*, les *Sarmates*, les *Perses*, *etc.*, et aurait sans doute ramené les beaux jours de Rome si sa sévérité
ap. J.-C. 282. nécessaire n'eût causé de nouvelles révoltes. Il fut égorgé par les soldats qui proclamèrent *Carus*, né à Narbonne, ancien préfet du prétoire. Cet empereur défit les Goths, et périt frappé de la foudre en allant combattre les
ap. J.-C. 284. Perses. Ses deux fils, *Numérin* et *Carien* qu'il avait créés *Augustes*, partagèrent la couronne. *Numérien*, qui fut assassiné par *Aper*, préfet du prétoire, était un homme doux et vertueux sur lequel on fondait de grandes espérances. Son frère *Carin* était un débauché cruel, sans talens et sans vertus. *Dioclétien* vengea la mort de Numérien en détrônant *Aper* et *Carin*, et fut proclamé empereur.

Dioclétien, Dalmate par sa naissance, était digne du trône sous tous les rapports; c'était un homme sage et

un vaillant soldat. Il aurait relevé Rome, si elle avait pu être relevée; mais il sentit lui-même qu'une si vaste monarchie ne pouvait être gouvernée sans partage. Il fonda une sorte de *tétrarchie* assez compliquée qui aurait pu remédier aux malheurs de l'état, confiée à des hommes vertueux, mais qui ne pouvait assoupir les passions humaines.

Dioclétien s'associa *Maximien Hercule*, vaillant ap. J.-C.
guerrier, mais homme féroce; il créa aussi deux autres 285.
empereurs, dépendans des premiers, qui prirent le titre de *Césars*, tandis que *Dioclétien* et *Maximien* retinrent celui d'*Auguste*. Ces deux empereurs subalternes ap. J.-C.
étaient *Galérius* et *Constance Chlore*. Les provinces 292.
romaines furent partagées entre ces quatre princes : *Dioclétien* se réserva l'*Orient*; l'*Italie*, l'*Afrique* et les *Iles* furent données à *Maximien*. *Galérius* eut la *Thrace* et l'*Illyrie*, et *Constance Chlore* la *Gaule*, la *Bretagne*, l'*Espagne* et la *Mauritanie*. Chaque empereur fut indépendant dans les provinces qui lui étaient échues en partage pour agir avec plus de force et de vigueur. Les rebelles et les tyrans furent vaincus, et l'empire pacifié reprit une partie de son ancienne splendeur. *Galérius* remporta sur les Perses d'éclatans avantages, mais une révolte d'une nature plus grave que celles que l'on était parvenu à calmer, s'alluma dans les Gaules. Les paysans ou *bayaudes* se révoltèrent et voulurent secouer le joug ap. J.-C.
romain. *Maximien* les tailla en pièces. Pendant ce 303.
temps, *Galérius* persécutait les chrétiens avec un horrible acharnement. La persécution qu'il leur fit subir, improprement attribuée à *Dioclétien*, fut appelée l'*ère des Martyrs*.

XLIX. *Constance Chlore, Galérius, Maxence, Maximien (pour la seconde fois), Licinius, Constantin.— L'empire continue à être disputé.—La religion chrétienne est enfin protégée par Constance Chlore.— Constantin la fait asseoir sur le trône impérial.— Hérésie d'Arius.*

L'empire avait pris une nouvelle force, mais l'ambitieux et cruel *Galérius* le troubla de nouveau en se déclarant contre *Dioclétien*, son bienfaiteur. Ce prince
ap. J.-C. 305. magnanime se démit de l'empire. *Maximien* suivit son exemple. On ignore si leur abdication fut volontaire et ne vint que d'un généreux dégoût du pouvoir, ou si leurs perfides *Césars* les dépouillèrent par la force. Quoi qu'il en soit, *Dioclétien* se retira dans une maison de campagne à *Salone*, où il mena, jusqu'à ses derniers jours, la vie d'un sage. Ses amis l'exhortant un jour à remonter sur le trône, il leur dit : *O si vous voyiez les légumes que je cultive de mes mains! vous ne me parleriez jamais d'empire.*

Galérius et *Constance Chlore* prirent le titre d'*Augustes*, et après un nouveau partage nommèrent deux *Césars*, *Sévère* II, et *Maximin* II. *Constance Chlore* usa avec modération de son pouvoir. *Galérius*, au contraire, plus cruel que jamais, ralluma avec une nouvelle fureur la persécution qu'il avait commencée contre les chrétiens.

ap. J.-C. 306. *Constance Chlore* mourut dans son lit, à *York* dans la Grande-Bretagne, et ses légions proclamèrent *Auguste* son fils, le célèbre *Constantin*. *Galérius* voulut lui disputer le trône et fit proclamer à sa place *Sévère II*.

Maximien profita de ces discordes pour reprendre la couronne et faire proclamer avec lui son fils *Maxence*. L'empire eut six souverains à la fois : *Galérius*, *Sévère* *Maximin*, *Constantin*, *Maximien*, et *Maxence*.

ap. J.-C. 308. *Maximien* fit tuer *Sévère*; obligé de prendre la fuite, il se retira à la cour de son gendre *Constantin*, qui l'accusa de conspiration et le fit mettre à mort.

Galérius mourut après avoir élevé au rang d'*empereur*

son ami *Licinius* à la place de *Sévère*, et conféré la même dignité à *Constantin* et *Maximin II*.

L'empire fut disputé entre *Constantin* et son allié *Licinius*, d'une part, et de l'autre côté, *Maxence* et *Maximin* II. *Constantin* battit *Maxence* qui périt dans le combat, et se convertit au *christianisme* en l'honneur de cette grande victoire. *Licinius* avait également battu et tué *Maximin*. Il restait avec *Constantin* possesseur de l'empire. Après plusieurs guerres et plusieurs traités de paix qui n'étaient autre chose que des trèves armées, *Constantin* s'empara des états de *Licinius*, et fit mettre à mort son ancien ami. L'empire romain se trouva tout entier réuni dans ses puissantes mains.

ap. J.-C. 313.

ap. J. C. 325.

Constantin était un grand homme et un habile général. En transférant à *Constantinople* la capitale de l'empire romain, il créa réellement un nouvel état. La révolution religieuse qu'il nécessita en se déclarant le chef du christianisme, jusqu'alors persécuté, changea entièrement les mœurs romaines. Il commit cependant d'horribles cruautés politiques : il avança la décadence de Rome et de l'Italie par la fondation de Constantinople, et prépara le triomphe des peuples barbares en les introduisant dans les armées où ils s'instruisirent de la discipline romaine, et en amollissant les légions en les distribuant dans les villes où régnaient le luxe et les plaisirs.

Constantin, considéré comme *empereur*, fit de grandes choses; comme *homme*, on ne peut voir en lui que le farouche successeur des tyrans romains. Il fit assassiner la plupart de ses alliés et des princes qu'il vainquit : son beau-père, son fils *Crispus*, sa femme *Fausta* périrent sous ses coups, et ce nouveau converti au christianisme proscrivit avec violence ceux dont il partageait naguère les erreurs religieuses. C'est sous son règne que se tint le concile de *Nicée* en Bithynie au sujet de l'hérésie d'*Arius*, prêtre d'Alexandrie, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Les évêques y furent appelés de toutes les parties de l'empire au nombre de trois cent dix-huit, parmi lesquels on comptait dix-sept Ariens. Ils décidèrent en présence de l'empereur la *consubstantialité* du fils de Dieu avec son

ap. J.-C. 325.

père : les écrits d'*Arius* furent condamnés. *Constantin* défendit d'en conserver des copies sous peine de mort, et il exila seulement l'auteur. Ce prince mourut à *Nicomédie*, dans un âge peu avancé, au moment où il se préparait à combattre les Perses. On l'a honoré comme saint dans plusieurs églises ; les *Grecs* et les *Moscovites* célèbrent encore sa fête le 21 mai.

ap. J.-C. 337.

L. *Constantin le jeune*, *Constance*, *Constant*, *Julien*, *Jovien*, *Valentinien*, *Valens*, *Gratien*, *Valentinien II*, *Théodose*.— *Intrigues et combats pour obtenir le trône impérial.—Guerres contre les Perses.—Les Huns envahissent les possessions des Goths.—Les Goths entrent dans l'empire, d'abord en supplians ; ils deviennent ensuite des ennemis redoutables.— Commencement de la grande invasion.—Julien essaie de rétablir le paganisme, que Théodose le Grand détruit entièrement.*

Constantin, avant de mourir, avait partagé l'empire entre ses trois fils et ses deux neveux *Dalmace* et *Annibalien*. Les soldats massacrèrent ces deux jeunes gens et plusieurs de leurs parens les plus proches. *Constantin* II, le jeune, *Constance* II et *Constant* régnèrent ; mais l'harmonie ne se maintint pas entre eux. Ces trois fils d'un grand homme étaient tous d'une complète incapacité. La guerre civile éclata bientôt. *Constantin* II périt dans une guerre contre son frère *Constant* ; celui-ci fut à son tour mis à mort par l'usurpateur *Magnence*. La défaite de ce tyran réunit tout l'empire entre les mains de *Constance*, qui de toutes les qualités de son père ne possédait que sa cruauté.

ap. J.-C. 350.

Cependant deux jeunes neveux de Constantin avaient échappé au massacre de sa famille. *Constance* appela l'aîné *Gallus* au partage de la dignité impériale, et peu de temps après lui fit trancher la tête. *Julien*, son frère, fut mis à la tête de l'armée des Gaules. Ce jeune prince annonçait un grand génie. Constance résolut de le faire périr par jalousie de ses talens et de l'affection que lui portaient les troupes. Julien, qui venait de remporter de

ap. J.-C. 355.

grandes victoires sur les barbares du Rhin et qui était aimé des soldats, forcé à la défense par son oncle, marcha contre lui après avoir été proclamé *empereur* par les légions à *Lutétia* (Paris), où il avait fait bâtir un palais dont on voit encore quelques faibles restes. Constance mourut avant d'avoir combattu contre son neveu. Julien fut reconnu dans tout l'état : il gouverna avec sagesse et justice, maintint l'empire dans la splendeur que Constantin lui avait acquise et sut le défendre contre les ennemis extérieurs. Mais après avoir abjuré la religion chrétienne, ce qui le fit surnommer l'*apostat*, il fit de vains efforts pour rétablir le *paganisme* qui s'écroulait de toutes parts et qui depuis long-temps n'attirait plus le respect. Ce grand homme mourut percé d'un javelot, en combattant les Perses. ap. J.-C. 361.

Jovien, proclamé par l'armée de Perse, fit la guerre contre Sapor Ier et mourut, après quelques mois de règne, étouffé par la vapeur du charbon. ap. J.-C. 363.

Valentinien Ier fut proclamé par l'armée et associa son frère *Valens* à l'empire en lui donnant la préfecture de l'Orient. Les barbares, contenus depuis Constantin, recommencèrent leurs ravages. Valentinien remporta sur eux plusieurs victoires, repoussa les *Allemands*, les *Saxons*, les *Francs*, les *Goths*; réprima en Afrique la révolte du Maure Firmus, et mourut après douze années d'un règne glorieux. ap. J.-C. 364.

Gratien et *Valentinien* II, ses fils, héritèrent de l'empire d'Occident. ap. J.-C. 375.

L'Orient, gouverné par *Valens*, avait été en proie aux ravages des *Goths*, qui, chassés par les *Huns*, s'y étaient d'abord réfugiés en supplians. Vexés par le gouverneur de la Thrace, ils se révoltèrent et taillèrent en pièces l'armée impériale; Valens périt sur le champ de bataille. *Gratien*, empereur d'Occident, sentant le besoin qu'il avait d'un bras puissant pour soutenir le pesant fardeau sous lequel il allait être accablé, plaça sur le trône d'Orient le *grand Théodose* qui rétablit la paix dans ses états et repoussa les barbares. *Gratien* et *Valentinien* II furent assassinés, le premier par l'usurpateur *Maxime*, le second par le Franc *Arbogard*, l'un ap. J.-C. 378.

ap. J.-C. 394. de ses généraux. *Théodose* les vengea et réunit l'Occident à ses états. Tout l'empire romain se trouva de nouveau, mais pour la dernière fois, réuni dans les mêmes mains. *Théodose le Grand* ne survécut qu'un an à sa victoire : il régna quinze ans en Orient et un an sur tout l'empire. Son règne est l'époque de l'affermissement du christianisme et du commencement de la grande invasion des barbares qu'il sut contenir, mais qui, après lui, conquirent toutes les provinces romaines. Ses deux fils se partagèrent l'empire; lui-même avait réglé les clauses de ce partage.

HISTOIRE DU MOYEN AGE.

I. *Idée générale de la décadence de l'empire romain. Partage de l'empire après Théodose le Grand.— De l'empire d'Occident, depuis l'an* 406 *jusqu'à sa destruction par Odoacre.*

Après la mort de Théodose, ses deux fils partagèrent l'empire. *Arcadius* eut la partie orientale, *Honorius* l'occidentale. Ils eurent pour ministres *Rufin* et *Stilicon,* tous deux ambitieux et remplis de talens. L'intention de leur père avait été que les deux états, malgré ce partage, fussent toujours étroitement liés et se prêtassent des secours mutuels; mais l'événement montra le peu de justesse de ses vues.

ap. J.-C. 395. Les deux empires ayant déjà reçu des hordes nombreuses de *Goths*, de *Vandales* et de *Francs*, il ne fut pas difficile à ces peuples, et à d'autres qui habitaient vers le Danube et le Rhin, d'envahir l'empire d'Occident.

Les *Visigoths*, sous *Alaric*, leur roi, vinrent de la *Pannonie* en Italie, et y firent les mêmes ravages qu'ils venaient de faire en Macédoine, en Grèce et en d'autres provinces. Ils prirent enfin *Rome* même, la pillèrent, et en brûlèrent une partie sous *Astholphe*, parent et successeur d'Alaric; ils passèrent dans la Gaule Méridionale,

et y fondèrent un royaume qui s'étendit bientôt sur toute l'Espagne.

Avant eux, les *Vandales*, les *Alains* et les *Suèves*, trois autres peuples germains, avaient passé le Rhin et envahi les Gaules; ils allèrent ensuite en Espagne, où les deux derniers peuples furent vaincus et soumis par les Visigoths. ap. J.-C. 406.

Les provinces romaines étant ainsi, l'une après l'autre, envahies par les peuples du Nord, *Honorius* voyant que la *Bretagne*, la plus éloignée de toutes, pouvait le moins être défendue, en avait depuis long-temps retiré ses troupes. Les Bretons qui, privés ainsi de l'assistance des Romains, ne pouvaient plus se défendre contre les *Pictes* et les *Scots*, leurs voisins, appelèrent à leur secours les *Anglo-Saxons* qui sortaient du Holstein, avaient passé l'Ems, et s'étaient répandus jusqu'au Rhin et à l'Escaut. Ils vinrent dans la Grande-Bretagne, et vainquirent les Pictes et les Scots; mais ils s'emparèrent, pour prix de leurs services, du pays même, et le divisèrent en septs petits royaumes. De là vint le nom d'*Heptarchie*, et celui d'*Angleterre* qu'on s'accoutuma à donner à la *Bretagne*. Les anciens habitans s'enfuirent dans le pays de Galles, et sur les côtes voisines de la Gaule, où la province qu'ils occupèrent reçut d'eux le nom de *Bretagne*. ap. J.-C. 410.

Les peuples *Germains* ravagèrent ainsi impunément l'empire Romain, et en détachèrent une province après l'autre. Les *Huns*, qui, en tombant sur les *Goths*, avaient principalement causé ces grands mouvemens, ne voulurent pas manquer une occasion aussi favorable. Déjà leurs conquêtes allaient depuis l'*Asie* jusque dans la *Pannonie* et vers le *Danube*.

Attila, un de leurs rois, barbare, belliqueux, entreprenant et audacieux, chercha à les étendre; s'étant uni avec d'autres hordes, la plupart germaines, il entra dans les *Gaules*; mais il fut battu par *Aëtius*, général romain, dans les *champs Catalauniens* (près de Châlons-sur-Marne). De là il alla ravager l'Italie, et y mit tout à feu et à sang. Beaucoup d'habitans, pour se soustraire à ses cruautés, se réfugièrent dans les îles de la mer Adriati- ap. J.-C. 451.

que, situées près du continent, et s'étant réunis peu à
ap. J.-C. 452. peu, donnèrent naissance à la ville et à l'état de *Venise*. Le royaume qu'Attila avait fondé fut affaibli, après sa mort, par les discordes de ses fils battus successivement par les Romains et les Goths; les Huns retournèrent en Asie.

Rome, pendant toutes ces violentes secousses, eut encore des empereurs; mais c'étaient des princes faibles et méprisables par leur incapacité, et souvent par leurs vices.

Honorius peut être regardé comme la première cause de la chute de l'empire d'occident, si fortement ébranlé sous son règne d'environ vingt-huit ans. Ce prince, peu capable de régner, n'avait jamais su ni faire la paix, ni faire la guerre.

Après la mort d'Honorius, *Valentinien* III monta sur le trône; il tua de sa main le général *Aëtius*, son plus ferme appui: dès ce moment l'empire tomba dans une entière décadence. Valentinien III fut assassiné à l'âge de trente-neuf ans, dans le Champ-de-Mars, par ordre de *Maxime*, qui usurpa l'empire. A peine lui et ses successeurs conservèrent-ils le nom d'empereurs et une ombre d'autorité en Italie. L'impératrice *Eudoxie* elle-même, pour se venger de l'empereur Maxime son époux, appela à Rome *Genséric*, roi des Vandales, qui pilla cette capitale. Maxime, après un règne de trois mois, fut tué par un soldat. Son cadavre fut mis en pièces et on le jeta dans le Tibre.

Ricimer, général romain, né *Suève*, fit quelque empereurs et en massacra plusieurs. Enfin un nombre considérable de soldats germains, connus sous les noms d'*Hérules*, de *Rugiens*, de *Goths*, qui se trouvaient alors dans l'armée romaine en Italie, se révoltèrent et
ap. J.-C. 455. élurent pour roi *Odoacre*, fils d'*Edicon*, leur chef. Celui-ci fit enfermer le jeune *Romule Augustule* qui portait le titre d'empereur, s'empara de Rome, et acheva
ap. J.-C. 476. ainsi de détruire l'empire d'Occident.

Les ornemens impériaux furent envoyés à l'empereur d'Orient, *Zénon*, qui prit le titre de souverain des deux empires. L'empire d'Occident ne se releva plus jusqu'au

commencement du neuvième siècle que *Charlemagne* le rétablit. Les derniers temps de cette vaste et puissante monarchie sont presque nuls pour l'histoire : l'invasion et les massacres commis par les barbares en furent les seuls événemens.

II. *Histoire de l'empire d'Orient, depuis la mort de Théodose le Grand jusqu'à la mort de Justinien* Ier. *—Lois de ce prince.*

Arcadius, prince faible et sans talens, fut à peine monté sur le trône d'Orient qu'il se laissa gouverner par *Rufin*, cédant à toutes les impressions de ce ministre qui, sans avoir le titre d'empereur, en eut bientôt toute l'autorité. Il continua les lois de *Théodose* son père, et en publia de nouvelles. Durant tout le reste de son règne, il se laissa gouverner par sa femme *Eudoxie*, fille de *Bauton*, seigneur gaulois célèbre par ses exploits militaires. Cette princesse l'engagea à exiler *Saint Jean-Chrysostôme*, patriarche de Constantinople, parce que, dans un sermon, il avait vivement censuré les mœurs des femmes de la cour.

L'empire d'Orient fut également troublé par les invasions d'une multitude de barbares, surtout par celles des *Huns*, des *Goths*, des *Avares* et des *Bulgares* ; ces deux derniers peuples étaient venus de l'Asie vers les bords du Danube ; les empereurs leur payèrent souvent une espèce du tribut annuel, ou les envoyèrent par convention dans l'empire d'Occident.

Les principaux de ces princes furent : *Théodose* II, av. J.-C. 408.
sous le règne duquel fut établi le *code Théodosien*, faible enfant sous le nom duquel régna l'ambitieuse *Pulchérie*, sa sœur, qui reçut le titre d'Auguste à l'âge de 16 ans ; *Marcien*, grand capitaine, époux de Pulchérie, qui répondit à *Attila* lorsque celui-ci demanda le tribut annuel qu'on s'était engagé à lui payer : « *Je n'ai de l'or que pour mes amis, et je garde le fer pour mes ennemis* » ; le *Thrace Léon*, *Zénon*, *Anastase* Ier, soutien de l'hérésie d'*Arius*, et *Justin* Ier, sur le règne duquel le grand *Bélisaire* répandit quelque gloire. Leur incapacité

et celle de leurs ministres, les révoltes, les conspirations et les troubles domestiques, furent les principales causes de la décadence de cet empire qui aurait pu être très-fort, et qui cependant ne fut jamais à l'abri des insultes des barbares. Des guerres presque continuelles avec les *Perses*, ennemis plus redoutables que tous ces peuples, laissèrent peu de repos à ces empereurs.

Ce ne fut que de temps en temps qu'on vit paraître des princes sages et d'heureux guerriers; mais aucun n'est devenu plus célèbre, sans avoir eu un mérite bien distingué, que *Justinien*. Ses deux généraux, *Bélisaire*
ap. J.-C. 527. et *Narsès*, rendirent son règne illustre par les victoires qu'ils remportèrent sur les *Perses*, et par la destruction des royaumes des *Ostrogoths* et des *Vandales* en Italie. Cependant il fut ingrat envers l'un et l'autre. La fin de *Bélisaire* est différemment rappportée par les historiens; les uns prétendent que l'empereur lui fit crever les yeux, le soupçonnant d'avoir conspiré contre lui; les autres disent que Bélisaire fut rétabli dans ses dignités, et qu'il mourut en paix à Constantinople.

Justinien fit composer par les soins de *Tribonien*, célèbre jurisconsulte, un corps de lois appelé le *code de Justinien*, qui comprend: 1° le *Digeste* ou les *Pandectes*, recueil des principaux objets que renfermaient les lois des douze tables, les édits des préteurs, les plébiscistes, les sénatus-consultes, les réponses et les livres des jurisconsultes, ainsi que toutes les constitutions impériales d'après *Adrien*, avec cinquante décisions des controverses agitées dans le droit Romain entre les anciens jurisconsultes. 2° Les *Institutes*, où sont exposés, avec autant de clarté que de précision, les élémens de jurisprudence romaines. 3° Les *Novelles*, livre qui, à proprement parler, est un supplément du code, et qui contient cent soixante-huit constitutions données par Justinien, dans la suite de son règne. On les appelle aussi *Authentiques* pour marquer l'exacte fidélité avec laquelle elles ont été traduites du grec en latin. Ces lois ont conservé, jusqu'à nos jours, une grande autorité sur les législations nouvelles. Justinien embellit *Constantinople*, la capitale de son empire qui, sous lui, reprit une partie de son ancienne splen-

deur. Il abolit la plupart des derniers vestiges de la république romaine, le *consulat*, la dignité de *patricien*, etc. Les factions des *bleus* et des *verts*, pendant son règne, troublèrent l'empire que dépeuplèrent plusieurs fléaux. ap. J.-C. 565.

III. *De l'Italie, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la conquête du royaume des Lombards par Charlemagne.*

L'usurpateur *Odoacre* régna avec sagesse sur l'Italie pendant treize ans de tranquille possession; mais les *Ostrogoths*, sous le commandement de *Théodoric*, envahirent ses états, et en disputèrent la possession aux *Hérules* après en avoir obtenu la cession de l'empereur *Zénon*. *Théodoric* et *Odoacre* se partagèrent d'abord l'*Italie*, et à la suite de nouvelles querelles, le nouveau conquérant fit assassiner *Odoacre* et mit fin à la monarchie des Hérules. ap. J.-C. 493.

Les *Ostrogoths* régnèrent sur l'*Italie*, la *Sicile*, l'*Illyrie*, etc. *Théodoric le Grand* y réunit bientôt l'empire des Visigoths d'Espagne et le midi de la Gaule. Ses successeurs conservèrent quelque temps son empire, mais les armées impériales d'Orient, commandées par *Bélisaire*, délivrèrent l'Italie sous le règne de Justinien. Après le rappel de ce grand général, les barbares *Ostrogoths*, commandés par *Totila*, reprirent *Rome* et l'*Italie*; le successeur de Bélisaire, le fameux eunuque *Narsès*, le chassa de nouveau, défit et tua *Totila*, et son successeur *Teias*, dernier roi des Ostrogoths d'Italie. Cette contrée devint une province de l'empire romain d'Orient. Narsès la gouverna sous le titre d'*exarque*, mais étant tombé dans la disgrâce de l'empereur *Justin* II sur de fausses accusations, il appela en Italie les *Lombards ariens*, qui ap. J.-C. 555.
venaient de battre les *Gépides* en Pannonie. *Rome* et *Ravennes* seules rentrèrent sous la possession impériale, et furent gouvernées par des exarques. *Longin* fut nommé exarque de Ravennes.

Alboin, roi des Lombards, prit *Pavie* et en fit la ap. J.-C. 568.
capitale de ses états qui comprenaient toute la haute Italie. Ce prince fut empoisonné par *Rosemonde* sa femme.

ap. J.-C. 573. Elle se porta à ce crime, pour se venger de ce que son époux l'avait forcée dans un festin, à boire dans le crâne de *Cunimont*, son père, roi des Gépides. Sous ses vingt et un souverains, le royaume des Lombards, toujours en proie à des troubles intérieurs, fut en même temps en guerre contre l'empire d'Orient et contre les Francs. *Luitprand*, l'un de ces rois, envahit l'*exarchat de Ravennes*, et menaça *Rome*, siége du pape *Grégoire* III. *Charles Martel*, appelé au secours du pape, ouvrit avec *Luitprand* des négociations, dont le fruit fut la levée du siége que ce prince avait mis devant Rome. *Zacharie* venait alors de succéder au pape *Grégoire* III. Le roi Lombard estimait et respectait infiniment le nouveau pontife. Non-seulement il laissa Rome libre avec son gouvernement; mais encore il restitua les quatre villes principales qu'il avait conquises sur son territoire. Très-peu de temps après *Luitprand* mourut, regretté de ses sujets autant qu'un père peut l'être de ses enfans. *Astolphe*, l'un de ses successeurs, ayant rompu le traité de paix, fut battu par *Pepin*, fils de *Charles Martel*. Enfin *Didier*, dernier roi des Lombards, fut chassé par *Charlemagne*, qui s'empara de ses états et détruisit le royaume lombard d'Italie qu'il transforma en duché, en s'en réservant
ap. J.-C. 774. la suzeraineté. Le royaume des Lombards avait duré deux cent six ans.

IV. *Histoire des Francs, depuis leur origine jusqu'à la mort de Pepin d'Héristel.*

Les Francs étaient des peuplades germaniques qui, dès le quatrième siècle, se rendirent assez redoutables pour que les empereurs romains recherchassent leur alliance. Au temps de la grande invasion des barbares, les Francs défendirent contre eux le passage du Rhin. *Pharamond* est le premier chef connu des peuplades franques.
ap. J.-C. 406. Les événemens de son règne sont inconnus. *Clodion*, que l'on croit être son fils, entra dans la Belgique, s'établit à *Tournay*, et fut battu par le général romain *Aëtius*.
ap. J.-C. 448. *Mérovée* qui a donné son nom à la première race des rois de France, conduisit les Francs à la fameuse bataille

de *Châlons*, où *Attila*, surnommé le *fléau de Dieu*, fut battu par les Romains et leurs alliés; enfin *Clovis*, fils de *Childéric*, cinquième roi des Francs, monta sur le trône, au moment de la chute de l'empire d'Occident, et en partagea les dépouilles. Il conquit les provinces romaines des Gaules, vainquit *Siagrius*, à la bataille de *Soissons*, épousa *Clotilde*, fille du roi des Bourguignons, s'allia aux autres souverains gaulois contre les *Allemani* qui essayaient d'entrer dans les Gaules, et les vainquit à *Tolbiac* près de Cologne. Après cette victoire célèbre, Clovis se convertit au catholicisme, et reçut le baptême de *Saint-Rémi*, évêque de Reims. Il soumit les cités armoricaines qui s'étaient déclarées indépendantes, envahit une partie du Midi de la Gaule où il détruisit le royaume des Visigoths, et devint si célèbre que l'empereur d'Orient *Anastase* lui envoya les ornemens de patrice et de consul. Clovis prit possession de cette dignité, dans l'église de Saint-Martin, à Tours, en se revêtant de la robe de pourpre et du manteau d'écarlate. De toutes parts on s'adressa à lui, comme *consul* et comme *empereur*. Cet événement contribua beaucoup à l'établissement de la monarchie française : tous les romains des Gaules accordèrent à Clovis autant d'autorité sur eux qu'il en avait sur les Francs dont il était roi.

ap. J.-C. 481.

ap. J.-C. 496.

Clovis était sanguinaire ; il fit mourir la plupart de ses parens et fonda sa grandeur autant par la ruse que par ses exploits.

Après la mort de ce prince ses fils se partagèrent la Gaule. *Thierri*, l'aîné, fut nommé roi de Metz ou d'Austrasie; *Clotaire*, de Soissons ou de Neustrie; *Clodomir*, d'Orléans; *Childebert*, de Paris. Ces princes se firent une guerre presque continuelle. Clotaire Ier succéda à ses trois frères, et réunit sous son pouvoir tout l'empire de Clovis. Ses fils se partagèrent la couronne. *Charibert* eut le royaume de Paris; *Sigebert*, celui de Metz ou d'Austrasie; *Chilpéric*, celui de Soissons ; *Gontran*, celui de Bourgogne. *Clotaire* II, fils de Chilpéric, parvint à réunir sur sa tête ces différens états, par l'assassinat de ses neveux.

ap. J.-C. 511.

ap. J.-C. 561.

Le règne des quatre fils de *Clotaire* Ier fut surtout cé-

lèbre par les crimes et les fureurs de *Frédégonde*, reine de Soissons, et de *Brunehaut*, reine d'Austrasie. Brunehaut, agée de 80 ans, après avoir comparu devant un tribunal présidé par Clotaire son neveu, fut condamnée à l'unanimité à la peine de mort: pendant trois jours elle fut livrée aux insultes de l'armée, et ensuite traînée autour du camp sur les ronces et les cailloux, attachée à la queue d'un cheval fougueux. C'est dans ce tourment affreux qu'elle expia la mort de dix rois ou fils de rois qu'elle avait fait périr, par le fer ou par le poison.

ap. J.-C. 628. *Dagobert* Ier fut le dernier des rois de cette race qui régna avec quelque éclat; ses successeurs se laissèrent dominer par de grands officiers de la couronne nommés *maires du palais*. Les Austrasiens furent gouvernés par des ducs, race de grands hommes dont *Pepin d'Héristel* fut le premier auteur; il défit *Thierry*, roi de Bourgogne et de Neustrie, et, sous le titre de *maire du palais*, ap. J.-C. 687. régna sur tout le royaume. Les rois qu'il plaça sur le trône sont connus sous le nom de *rois fainéans*.

V. *Histoire de France depuis la mort de Pépin d'Héristel jusqu'à la mort de Charlemagne. — Institutions de ce prince. — État des lettres sous son règne.*

Charles Martel, fils naturel de Pepin, continua le règne de son père, après avoir battu les rois de Neustrie, ap. J.-C. 719. et ne conserva aussi que le modeste titre de *maire du palais*. Mais l'histoire ne rapporte que le nom des rois fainéans sous le nom desquels il gouverna. *Charles Martel* était un homme extraordinaire pour son temps. Il sauva toute l'Europe de la domination des Arabes, par la grande victoire qu'il remporta près de *Tours*, sur les Maures ap. J.-C. 732. d'Espagne, commandés par le célèbre *Abdérame*. C'est à cette victoire, qui valut à *Charles* le surnom de *Martel*, que l'Europe doit de n'être pas devenue musulmane. On prétend qu'ils laissèrent sur le champ de bataille 375 mille morts. Abdérame y perdit la vie. Charles battit encore les Sarrasins près de Narbonne.

Charles Martel, dans les dernières années de son rè-

règne, sans prendre le titre de roi, ne pensa pas même à remplacer le faible *Thierry* III. Le trône resta quelque temps vacant.

Pepin le bref hérita de l'empire de son père, Charles Martel; il en jouit quelque temps sous le nom d'un faible descendant de Clovis, *Childéric* III, qu'il plaça d'abord sur le trône; mais bientôt il jeta ce fantôme de roi dans un cloître, et ceignit lui-même la couronne. Il avait auparavant fait consulter le pape *Zacharie* pour savoir s'il ne pouvait pas être reconnu roi de France, de préférence à Childeric III, qui était incapable de gouverner. La décision du pape fut que le maire du palais pouvait prendre le titre de roi puisqu'il en remplissait les fonctions. *Pepin*, l'année suivante, fut déclaré roi par les états généraux réunis à Soissons et se fit sacrer par le pape *Etienne* III. *Saint Boniface*, évêque de Mayence, préconisa son règne qui fut glorieux pour la France et pour sa famille. Il conquit l'*exarchat de Ravennes* sous le roi *Astolphe* de Lombardie, et donna au Saint-Siége les villes conquises. Il remporta plusieurs victoires sur les Gascons et sur les Arabes qui occupaient encore le midi de la Gaule.

ap. J.-C. 741.

ap. J.-C. 752.

Charlemagne, fils de Pepin, le plus célèbre et le dernier des grands hommes de sa race, continua avec le plus grand succès les conquêtes de son père; il détruisit le royaume des Lombards dont *Didier* fut le dernier roi. Ce prince et ses enfans faits prisonniers furent envoyés dans un cloître. Charlemagne confirma aux évêques de Rome la donation de son père, et y ajouta quelques villes; mais il se réserva la suzeraineté de tous ces pays, et en exerça les droits, particulièrement sur *Rome*, en qualité de *roi* d'*Italie*.

ap. J.-C. 768.

Charles passa ensuite les *Pyrénées*, et enleva aux Sarrasins une portion de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, et conquit aussi les îles de Majorque et de Minorque. Il fit pendant trente ans la guerre aux *Saxons*, qui habitaient la *basse Saxe* et la *Westphalie*, et inquiétaient continuellement les Francs leurs voisins; ils se défendirent sous la conduite de leur brave chef *Witikind*, avec la plus grande valeur, et battirent à *Sintal* les généraux envoyés contre eux; mais ils succombèrent enfin sous les armes victorieuses de Charles. Pour s'assurer de leur fidélité, il

les transporta dans les terres de son royaume, en leur laissant néanmoins leurs lois, et en leur accordant les
ap. J.-C. 812. mêmes droits qu'aux Francs. Il tourna aussi ses armes contre les *Avares*, peuple d'Asie qui avait succédé aux Lombards dans la Pannonie, et qui occupait alors les terres entre l'*Ems* et la *Sarre* ; il les vainquit, les repoussa au-delà du *Danube* et de la *Theiss*, et étendit ainsi l'empire français jusqu'au *Raab*, dans la Hongrie.

En même temps Charles s'appliqua aux progrès du christianisme, en forçant les peuples vaincus à l'embrasser. C'est ainsi qu'il y porta les Saxons et leur chef *Witikind*. Pour maintenir chez eux la religion chrétienne, il fonda les évêchés d'*Osnabrück*, de *Minden*, de *Brême*, de *Paderborn* et quelques autres ; il employa même la rigueur contre ceux qui étaient attachés à leur ancienne religion. Il y avait déjà quelque temps que le christianisme avait fait des progrès parmi les Germains idolâtres, mais par une voie plus douce, celle de l'instruction et de la persuasion.

Winfrid, moine anglais, appelé dans la suite *saint Boniface*, est celui qui se rendit le plus célèbre par ses pieux travaux. *Béda* le vénérable, moine anglais, porta une nouvelle lumière dans les sciences, en s'y appliquant et en les enseignant avec beaucoup de zèle. *Alcuin*, un de ses plus savans disciples, également Anglais, fut appelé par Charlemagne en France, où par ses conseils, ses établissemens, son instruction et ses écrits, il rendit de grands services aux lettres. Charlemagne tenta de rétablir les sciences en Occident dans toute l'étendue de la monarchie française. Ce prince, dont l'esprit n'était pas sans culture, fonda des écoles et des bibliothèques, ordonna dans les monastères plus d'application aux études, honora et récompensa les gens de lettres, fit composer quelques livres utiles, facilita aux docteurs la prédication, et tâcha en général de perfectionner la science de la religion. Les Germains nouvellement convertis apprirent à écrire ; Charles eut même soin de faire cultiver la langue allemande, mais on ne s'en servit pas encore dans les écrits publics.

L'*empire des Francs* embrassait sous *Charlemagne* une grande partie de l'Europe : ce prince y joignit la dignité d'*empereur romain* qui s'était perdue depuis plus de trois cents ans, et acquit par là un nouveau droit à la possession de Rome et d'une grande partie de l'Italie, jusqu'à Bénévent, où commençaient les terres de l'empire grec. Il régna sur la *France*, les *Pays-Bas*, l'*Helvétie* (la Suisse d'aujourd'hui), l'*Allemagne* jusqu'à l'*Ems*, l'*Elbe* et la *Sarre*, les *provinces méridionales* et une *partie de la Hongrie*; enfin sa domination s'étendit dans l'*Espagne* jusqu'à l'*Ebre*. ap. J.-C. 800.

Il termina entièrement la guerre avec les *Saxons*, et vainquit les *Slaves* et les *Normands* au-delà de l'Elbe. Ce grand prince continua de faire de sages établissemens pour la constitution intérieure de son royaume, pour les lettres et pour la religion, et mourut couronné de prospérité et de gloire à *Aix-la-Chapelle* qu'il avait choisie pour capitale et décorée de plusieurs monumens. ap. J.-C. 814.

Mais avec lui disparut la splendeur de l'empire des Francs. Les *assemblées nationales du Champ-de-Mai*, où il appelait les députés de toutes les provinces, cessèrent; cependant les lois appelées *Capitulaires*, que l'on avait rédigées sous son règne dans ces assemblées célèbres, ont long-temps été exécutées dans toutes les provinces de son empire. Avec lui s'éteignirent les dernières étincelles du génie littéraire, et toute l'Europe se trouva plongée pendant six siècles dans les ténèbres de la plus horrible barbarie.

VI. *Histoire des successeurs de Charlemagne, depuis la mort de ce prince jusqu'au règne de Louis d'Outremer.—Histoire des deux royaumes de Bourgogne, et anarchie de l'Italie, jusqu'à l'arrivée d'Othon le grand.*

Louis (appelé le Débonnaire ou le Pieux, parce qu'il s'attacha plus aux pratiques de dévotion qu'au gouvernement, et qu'il eut beaucoup de condescendance pour les ecclésiastiques), fils et successeur de Charlemagne, s'at-

tira, par sa faiblesse et par le partage prématuré de ses états, des guerres de la part de ses enfans ingrats et rebelles. Sa vie ne fut qu'un tissu de malheurs. Les trois fils de ce prince partagèrent l'empire en autant de portions principales dont la première, qui échut à *Lothaire*, comprenait, outre l'Italie à laquelle était attachée la *dignité impériale*, une grande partie de la France, les Pays-Bas jusqu'au Rhin, et l'Helvétie méridionale; la seconde, qui échut à *Louis le Germanique*, comprenait Mayence, Worms et Spire, et toutes les provinces de la monarchie des Francs, en deçà du Rhin, en Allemagne
ap. J.-C. 841. et en Suisse; enfin le reste de cet empire, du côté de l'Occident, qui échut à *Charles*, fit la troisième portion. C'est ainsi que se formèrent les royaumes particuliers d'*Italie*, de *Germanie* et de *France*. Deux de ces royaumes, ou même tous les trois, furent quelquefois réunis dans la suite; mais l'Allemagne se sépara enfin tout-à-fait de la France et de l'Italie.

Les descendans de *Charlemagne* manquant la plupart de capacité pour gouverner leurs états, se firent la guerre entre eux, et laissèrent ravager ou même conquérir leurs
ap. J.-C. 881. provinces par des peuples étrangers; le clergé devint très-puissant sous ces rois, parce que tous eurent recours à lui dans leurs guerres intestines.

Charles III le Gros fut le dernier prince qui réunit tous les états de l'empire des Francs. Ce prince, trop faible
ap. J.-C. 888. pour porter un si pesant fardeau, fut déposé, et l'on mit sur le trône de France *Eudes*, duc de France et comte de Paris, fils de *Robert le Fort*, et chef de la maison des *Capétiens*. Eudes fut un grand roi; il chassa les *Normands*, qui faisaient de fréquentes courses en France depuis le règne de Charles le Chauve.

ap. J.-C. 898. Après *Eudes*, *Charles le Simple*, descendant de Charlemagne, monta sur le trône, et fut chassé par *Raoul*, duc de Bourgogne, soutenu par son beau-frère *Hugues le Grand* duc de France. Charles le Simple ayant été fait prisonnier, mourut dans sa prison à Péronne. Raoul continua à régner sans être reconnu par les provinces méridionales.

Le fils de Charles le Simple, *Louis* IV, fut élevé en

Angleterre par sa mère *Ogine*, fille d'Édouard roi d'Angleterre, qui craignait la férocité de ses ennemis. Après la mort de *Raoul*, il fut rappelé par Hugues le Grand, au trône de ses pères sous le nom de *Louis d'Outremer*. ap. J.-C. 936.

Pendant ces dissensions de la maison carlovingienne, deux royaumes avaient été érigés en *Bourgogne* et ensuite réunis en un seul état par *Rodolphe* II, roi de la Bourgogne transjuranne. Après un siècle ce royaume tomba sous la domination allemande.

L'anarchie régna en *Italie* après la déposition de Charles le Gros. On vit presque toujours à la fois un grand nombre de rois et d'empereurs se disputer la possession réelle de leurs états. Une femme, *Marozie*, s'empara de la dignité impériale et nomma pape son fils *Jean* XI; un autre de ses fils la détrôna et donna le pontificat à son fils *Jean* XII, âgé de dix-neuf ans. La veuve du roi Lothaire, *Adelaïde*, menacée par le roi *Bérenger* II, qui avait succédé au jeune *Lothaire* II, mort sans enfans, appela à son secours *Othon de Saxe*. Ce prince épousa la princesse italienne, et fit la guerre à Bérenger qui mourut en captivité; il se fit couronner *roi* d'*Italie* à Milan et *empereur* à Rome, par le pape *Jean* XII. C'est *Othon* Ier *le Grand*, second prince de la maison de Saxe. ap. J.-C. 934. ap. J.-C. 962. ap. J.-C 966.

VII. *Histoire de Mahomet et des califes, jusqu'à l'avènement des Abassides.—Principales conquêtes des Arabes.—Leurs incursions dans la France.*

L'empire oriental des Romains, appelé aussi l'empire grec, s'était soutenu contre les plus violentes secousses; mais il eut à combattre un nouvel ennemi qui lui porta, ainsi qu'à la religion, un dommage irréparable, et prépara leur ruine.

Cet ennemi redoutable fut *Mohammed* ou *Mahomet*, né à la *Mecque*, en Arabie, d'une famille illustre, homme doué de talens supérieurs, éloquent, poëte, insinuant dans ses manières, courageux et entreprenant; d'un esprit sans culture, mais doué de cette imagination ap. J.-C. 570.

vive qui, dans ses transports, va quelquefois jusqu'à prendre des rêveries pour des réalités. Après avoir épousé une riche veuve nommée *Kadichah*, il se livra, dans les loisirs de l'opulence, à de sombres méditations sur la religion, et se persuada que Dieu l'avait envoyé pour réformer la religion idolâtre des Arabes, ses compatriotes. Ayant prêché et trouvé quelques sectateurs, il se vanta bientôt de révélations divines, d'entretiens avec l'ange *Gabriel* et de miracles, alléguant ces mensonges comme des preuves de sa mission divine. A la *Mecque* il trouva tant de résistance qu'il fut obligé de s'enfuir. C'est au
ap. J.-C. 622. temps de cette fuite, que ses sectateurs fixèrent dans la suite le commencement de leur *ère*, appelée pour cette raison chez eux l'*esdra*, chez nous l'*hégire*. Quelque temps après, le nombre de ses partisans ayant beaucoup grossi, il prit la Mecque, et étendit sa religion, non seulement par la persuasion et les intrigues, mais encore par les armes et les cruautés; il fut tout à la fois, fanatique, imposteur et conquérant. A sa mort, qui eut lieu à
ap. J.-C. 632. *Médine*, sa religion était professée dans toute l'Arabie, et cette presqu'île lui était entièrement soumise.

Dans le commencement, Mahomet n'avait pour but que de rétablir l'ancienne religion d'Abraham et des patriarches. Ayant obtenu des succès au-delà de ses espérances, son ambition le porta à fonder un empire étroitement lié avec sa religion.

Nous donnerons une idée des principales doctrines de cette loi : *Il n'y a qu'un seul Dieu*, et *Mahomet est son prophète ou son envoyé*; *il faut chaque jour adresser cinq fois ses prières à Dieu*; *donner de fréquentes aumônes aux pauvres*; *célébrer*, *dans le neuvième mois de chaque année*, *un jeûne solennel*; *enfin faire une fois dans sa vie un pélerinage à la Mecque*. Il y joignit beaucoup d'autres dogmes et préceptes sur *Dieu*, sur la *fatalité* ou nécessité inévitable de toutes les actions humaines; sur la *circoncision* qu'il ordonna à ses sectateurs; sur le *paradis* qu'il leur promit; sur l'*usage du vin* qu'il leur défendit, et sur la *polygamie* qu'il leur permit.

Ceux qui professaient sa religion, furent appelés en

langue arabique *moslemins*, c'est-à-dire, *croyans*, dont nous avons fait *musulmans*. Ce qu'il avait enseigné publiquement comme des vérités qui lui avaient été inspirées de Dieu, fut recueilli après sa mort dans un livre appelé *Koran* ou *Alcoran*.

Abubéker, son beau-père, qui lui succéda comme chef de la religion et de l'état qu'il avait fondés, fut appelé *calife* ou vicaire de Mahomet, titre que prirent tous ses successeurs. ap. J.-C. 632.

Les *Arabes* ou *Sarrasins*, étant par leur religion appelés aux entreprises guerrières, ne tardèrent pas à faire des conquêtes hors de leur patrie. Sous la conduite d'*Omar*, ils enlevèrent au faible empire grec la *Syrie*, la *Palestine* et l'*Egypte*, où ils brûlèrent la bibliothèque d'*Alexandrie*; ils réduisirent sous leur puissance l'*empire persan* affaibli par le massacre de quelques-uns de ses rois, et par d'autres troubles domestiques; bientôt ils pénétrèrent dans les *Indes*, étendirent leur domination en *Afrique* le long de toute la côte maritime, équipèrent des flottes et passèrent en *Espagne* dont ils conquirent la plus grande partie avec le *Portugal*. *Pélage*, parent de *Rodrigue*, dernier roi d'Espagne, se sauva avec quelques *Visigoths* dans les montagnes de la *Galice* et des *Asturies*, où il fonda un nouveau royaume. Les Sarrasins conquirent encore la *Sardaigne*, et ravagèrent la *Sicile*. Le siége de leurs califes fut long-temps à *Damas*; dans la suite ils se fixèrent à *Bagdad*, ville nouvellement bâtie au confluent du Tigre et de l'Euphrate. *Almanzor*, qui fonda cette ville célèbre, fut un des califes les plus habiles; il protégea aussi les lettres qui fleurirent sous son règne, la poésie ayant été, depuis les plus anciens temps, cultivée avec succès par les Arabes. ap. J.-C. 634. ap. J.-C. 750.

Déjà les Sarrasins ayant conquis presque toute l'Espagne, menaçaient l'Europe entière; ils entrèrent dans la *France* avec la plus formidable armée; mais ils furent défaits près de *Tours*, par *Charles Martel*, le plus grand capitaine de son temps, qui détruisit l'armée du grand *Abdérame*. ap. J.-C. 739

Cependant les califes *ommiades*, qui occupaient le ap. J.-C. 746.

trône de Bagdad, souvent menacés par les *alides* et les *abassides*, parens de Mahomet, succombèrent : ce changement de dynastie ne détruisit pas la puissance du califat.

VIII. *De l'Allemagne, depuis la déposition de Charles le Gros jusqu'à la mort de Henri II.*

Après la déposition de Charles le Gros, *Arnolph* ou
ap. J.-C. 895. *Arnould* fut élu roi d'Allemagne, et ensuite empereur. Son royaume fut augmenté de la *Lorraine*, qui comprenait tous les pays situés entre le *Rhône*, la *Meuse*, et l'*Esçaut* jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône : mais il ne fut pas moins inquiété par les *Normands* et les *Slaves*, qu'agité par des troubles domestiques. Il appela à son secours les *Hongrois*, peuple d'Asie, qui habitait dans la Moldavie et la Valachie jusque vers la mer Noire : ces barbares vainquirent les *Moraves* dont la domination s'étendait jusque dans la Pannonie, et conquirent ce pays qui reçut d'eux le nom de *Hongrie*; ils ravagèrent depuis l'Allemagne avec tant de cruauté, et y trouvèrent si peu de résistance, qu'elle fut
ap. J.-C. 917. près de sa ruine. *Henri* I, duc de Saxe, appelé l'*Oiseleur*, étant devenu roi d'Allemagne, la sauva. Il bâtit des villes fortes et les peupla; fit célébrer des tournois pour exercer la noblesse au métier de la guerre; établit des margraves pour défendre les frontières, et, en taillant en pièces les armées des Hongrois, délivra pour quelque temps l'Allemagne des invasions de ce peuple.

ap. J.-C. 936. Ce que Henri avait commencé, son digne fils, *Othon le grand*, l'acheva heureusement. Il vainquit comme lui les Hongrois qui avaient fait une nouvelle irruption en Allemagne, et les en chassa pour toujours. Il fit la guerre avec succès à presque tous ses voisins, et défendit vigoureusement ses droits contre la plupart des ducs d'Allemagne : enfin l'Italie implora son secours. Ce pays avait beaucoup souffert par les irruptions des *Arabes* et des *Hongrois*, par les divisions de ses grands qui se disputaient le titre de roi d'Italie et la

couronne impériale, et par les prétentions des rois des deux Bourgognes (royaume qui avait été fondé dans la France méridionale, dans l'Helvétie et dans la Savoie). *Othon* y passa, et acquit pour lui et pour ses successeurs le royaume d'Italie et la dignité impériale; il maintint en Allemagne comme en Italie son autorité par son courage, sa fermeté et sa prudence. Ses descendans, surtout son petit-fils, *Othon* III, suivirent glorieusement ses traces. Cependant outre les *ducs de Saxe* on vit paraître en Allemagne les *ducs de Franconie*, de *Bavière*, de *Souabe* et de *Lorraine*, et beaucoup de margraves, entre autres ceux de *Misnie*, de *Lusache* et d'*Autriche*. ap. J.-C. 972. ap. J.-C. 983.

Sous *Othon* III, le tribun *Crescentius* souleva les Italiens, et se fit reconnaître chef de la *république romaine*, mais Othon passa aussitôt en Italie, défit les républicains, fit périr Crescentius et rappela le pape *Grégoire* V que Crescentius avait chassé.

Othon III étant mort sans enfans, on appela à l'empire *Henri* II, *le saint*, duc de Bavière, arrière petit-fils de Henri l'Oiseleur. Ce prince étant mort sans postérité, la maison de Saxe fut éteinte. Sous les deux derniers empereurs de cette dynastie furent fondés les deux royaumes de Pologne et de Hongrie. *Boleslas* Chrobry fut le premier *roi de Pologne*; l'empereur *Othon* III lui conféra la dignité royale. *Etienne* I, *premier roi de Hongrie*, fut appelé au trône par son beau-père, l'empereur saint Henri. ap. J.-C. 1002. ap. J.-C. 1008.

IX. *Histoire de France, depuis le règne de Louis d'Outremer jusqu'à la mort de Henri premier.— Remarques générales sur la décadence de la seconde race.—Rapports et différences entre les deux révolutions qui ont renversé les familles de Clovis et de Charlemagne.*

Louis d'*Outremer* fut appelé au trône de France par *Hugues le Grand*, comte de Paris, duc de Bourgogne, d'Aquitaine etc., qui s'enrichit à ses dépens de plusieurs provinces. *Louis* fut soutenu dans ses guerres contre son ap. J.-C. 936.

puissant vassal par *Othon le Grand* et le *duc Guillaume de Normandie*; mais ayant fait la guerre aux Normands, il fut pris et livré à *Hugues* qui le força de rendre la Normandie à Richard pour recouver sa liberté, et de lui céder le comté de *Laon*. Louis d'Outremer mourut d'une chute de cheval à Rheims dans la 39e année de son âge.

ap. J.-C. 954. *Lothaire* succéda à son père *Louis d'Outremer*. Pour la première fois la France ne fut pas partagée, et l'hérédité passa tout entière au fils aîné. *Hugues Capet*, fils de *Hugues le Grand*, hérita du duché de France, et domina *Lothaire* comme son père avait dominé
ap. J.-C. 987. *Louis* IV. *Louis* V *le Fainéant*, son fils, mourut sans postérité, et *Hugues Capet* se fit proclamer roi malgré les droits de *Charles de Lorraine*, dernier descendant de Charlemagne, à la couronne de France.

C'est alors que commença la royauté féodale. *Pepin d'Héristel*, sous le nom de maire du palais, avait été un véritable *roi*, et son petit-fils, en se faisant couronner, n'avait fait que joindre le titre à la possession. Il n'en fut pas de même de la révolution qui plaça *Hugues Capet* sur le trône de France. Les *Carlovingiens*, en fondant les fiefs héréditaires, s'étaient dépouillés de toute leur véritable puissance. Ils ne conservaient qu'un droit de *suzeraineté* sans force sur des seigneurs plus puissans qu'eux par le fait. *Hugues Capet*, le plus fort de ces seigneurs, en prenant le titre de *roi*, ne fut reconnu par les seigneurs que le *premier entre ses pairs*, seule véritable puissance d'un roi féodal. Les grands vassaux de la couronne le reconnurent parce qu'il était le plus puissant d'entre eux. Les grands fiefs féodaux étaient sous ce prince les comtés de *Vermandois*, de *Flandre* et de *Toulouse*, et les duchés de *France*, de *Bourgogne*, d'*Aquitaine*, et de *Normandie*.

Hugues Capet eut à soutenir une guerre contre *Charles de Lorraine*, prince carlovingien, dit *le Prétendant* : il le fit périr en captivité, se fit sacrer à Lyon, et associa son fils *Robert* à la royauté.

ap. J.-C. 996. *Robert* fut un prince faible, mais bon et pieux; excommunié par le pape, il fut obligé de répudier sa femme, *Berthe* de Bourgogne, qui était sa cousine. Son

règne fut signalé par une horrible famine qui détruisit une partie de la population de la France; un boucher vendit publiquement de la chair humaine. Robert fit un pélerinage à Rome, et mourut après avoir fait sacrer son fils, *Henri* Ier.

La reine *Constance*, veuve de Robert, excita une guerre civile contre *Henri* Ier, en faveur de son jeune fils *Robert*; mais ce prince fut battu : néanmoins il obtint en fief le duché de Bourgogne. *Henri* mourut sans avoir rien fait de remarquable, après avoir fait sacrer à *Reims* son fils, *Philippe* Ier, âgé de sept ans, et lui avoir donné pour tuteur le comte de Flandre, *Baudoin*.

ap. J.-C. 1031.

ap. J.-C. 1060.

X. *Origine des Normands.—Descentes et établissemens de ces peuples sur les côtes de l'Océan, pendant les neuvième et dixième siècles.—Première expédition de ces aventuriers en Italie.—Leur histoire, jusqu'à l'extinction de la race normande des deux Siciles.—Des républiques de Venise, de Gènes et de Pise, jusqu'à la fin du onzième siècle.*

On comprend sous le nom général de *Normands* plusieurs peuples belliqueux des contrées septentrionales de l'Europe, tels que les *Danois*, les *Suédois* et les *Norwégiens*, tous d'origine germaine, et dont le pays, appelé *Scandinavie* par les anciens, avait déjà fourni ces hordes nombreuses qui, en descendant vers le Midi, envahirent l'empire romain. Les *Normands*, pirates audacieux, infestèrent les royaumes fondés par les Germains dans l'Europe occidentale, et les attaquèrent avec d'autant plus de succès que, perdant de vue les sages établissemens de *Charlemagne*, on n'avait nulle part pourvu par des vaisseaux à la sûreté des côtes. Ils ravagèrent l'*Angleterre*, les *Pays-Bas*, l'*Allemagne* et la *France*; quelquefois ils parvinrent bien avant dans les terres, et descendirent même dans l'Italie moyenne pour piller. Quoique leur but ne fût d'abord que le pil-

lage, enhardis par le peu de résistance qu'on leur opposa, ils s'emparèrent peu à peu des provinces et des royaumes.

Ils ne trouvèrent presque aucune résistance en France, et pénétrèrent jusqu'à *Paris*. *Charles le Simple* fut obligé de leur céder une partie de la *Neustrie*, appelée depuis la *Normandie*, et d'y joindre la *Bretagne*. Leur duc, *Rollon*, en fit hommage au roi; il introduisit parmi
ap. J.-C. 912. ses sujets le Christianisme qu'il avait embrassé, et fit les plus sages réglemens dans ses états.

De ces mêmes Normands français, une troupe d'aventuriers descendit dans l'Italie inférieure. La plus grande partie de ce pays était encore possédée par les empereurs grecs; mais ils ne pouvaient empêcher que les Arabes de
ap. J.-C. 1070. Sicile n'y fissent de fréquentes irruptions; ce peuple y avait même formé quelques établissemens. Un pays aussi mal gardé fut facilement conquis par les braves Normands, et leur chef, *Robert-Guiscard*, obtint du pape le titre de *duc de la Pouille*, en s'obligeant à être son feudataire. Ils passèrent ensuite en Sicile, en chassèrent les Sarra-
ap. J.-C. 1129. sins, et le *Normand Roger* I, fils de *Tancrède de Hauteville*, prit le titre de *comte de Sicile*.

Il fut un des plus grands princes de son siècle, et se rendit célèbre, autant par ses belles qualités, que par ses nombreux exploits. *Naples* se soumit à *Roger*, qui en devint le maître, conservant à cette ville les priviléges et les prérogatives dont elle avait joui jusqu'alors. A ce
ap. J.-C. 1154. premier roi de Sicile succéda son fils *Guillaume*, dit le *mauvais*, dont la conduite fut bien différente de celle
ap. J.-C. 1166. de son père. Il eut pour successeur son fils *Guillaume*, surnommé le *bon*. Celui-ci étant mort sans enfans, *Constance*, fille posthume de Roger, mariée avec *Henri*, fils de l'empereur Frédéric *Barberousse*, rendit son époux héritier des états de son père. Cependant *Tancrède* s'empara du trône de Sicile, et l'occupa durant quatre an-
ap. J.-C. 1194. nées. Son fils Guillaume lui avait succédé, lorsque *Henri* VI, devenu empereur, le détrôna, et porta le royaume de Naples et de Sicile dans la maison de Souabe.

Dans le fond du nord, ancienne patrie des Normands, il arriva aussi des changemens considérables; mais ce ne fut que lors de leur invasion que les chrétiens d'Europe acquirent une connaissance plus exacte de ces contrées septentrionales. Déjà depuis plusieurs siècles on y trouvait des royaumes et des états plus ou moins considérables, mais dont l'histoire était fort incertaine. Dans le huitième siècle, le *Danemarck* et la *Suède* furent gouvernés par un même roi, qui fit encore des conquêtes en *Saxe*, en *Angleterre*, en *Livonie*, et dans l'*Orient*; mais dans la suite ces royaumes, ainsi que le *Jutland*, eurent leurs rois particuliers. Les *Danois* furent ceux qui se signalèrent le plus; ils conquirent la *Normandie*, et dans la suite l'*Angleterre*, sous *Suénon* leur roi. *Canut le Grand*, son successeur, introduisit dans tous ses états le christianisme, qu'*Olarius*, moine saxon, avait déjà prêché aux Danois dans le neuvième siècle. Ce même moine fit aussi connaître la religion du Christ aux *Suédois*; mais ce ne fut qu'*Olaüs*, le premier qui porta le titre de *roi de Suède*, qui en fit la religion dominante dans ses états. Les *Norwégiens*, qui avaient leurs propres rois, l'embrassèrent dans le même temps, et la portèrent aussi en *Islande*, en cherchant dans cette île de nouveaux établissemens. ap. J.-C. 980.

Pendant que les Normands s'emparaient de la basse Italie, trois cités italiennes enrichies par le commerce maritime, consolidaient leur indépendance, et se rendaient redoutables à leurs voisins. Ces républiques naissantes étaient: *Venise*, *Gènes* et *Pise*.

Venise dut son origine à une troupe de fugitifs, que les Goths contraignirent d'abandonner leurs villes, voisines des *lagunes* qui formaient de petites îles dans la mer Adriatique. Ils se retirèrent dans ces îles et y bâtirent des maisons de bois et de roseaux: les Padouans firent proclamer l'île de *Rialte* place de refuge. Ce nouvel établissement fut bientôt peuplé de réfugiés, qui cherchaient à échapper à la fureur d'Attila. Les habitans des autres iles se multiplièrent, et tous ces peuples se réunirent enfin pour former un état républicain auquel ils donnèrent,

pour le gouverner, un chef qu'ils appelèrent *Doge*. Les guerres que les Vénitiens eurent à soutenir contre leurs voisins ; tournèrent presque toujours à leur avantage. Mais il s'écoula un long espace de temps avant qu'ils se
ap. J.-C. 997. signalassent par de grandes conquêtes. La première qu'ils firent, fut celle de la *Dalmatie*. Sous le doge *Urséolo* II, qui imposa des podestats vénitiens aux villes grecques de la côte illyrienne, *Zara*, *Trieste*, *Polu*, *Trau*, *Raguse*, *Spalatro*, menaçées par les rois Croates et Dalmates, la république domina sur la mer Adriatique ; mais ses divisions intestines, et principalement la rivalité des *Morosini* et *Caloprini*, retardèrent les progrès de sa puissance jusque dans le XI siècle. Au temps des croisades, elle acquit par ses richesses, une grande préponderance.

ap. J.-C. 8 8. *Gènes* et *Pise* ne se formèrent en république que lors du démembrement de la monarchie des Carlovingiens. C'est à cette époque que les Génois rapportent l'origine de leurs consuls, de leur sénat, de leur assemblée, et de toutes leurs anciennes institutions que le roi *Béranger* II reconnut par sa charte. *Pise* imita *Gènes* en se donnant des institutions à peu près semblables. Ces deux petits états ayant formé une alliance, se défendirent avec succès contre les Maures, et continuèrent longtemps à exister sous la protection des hautes puissances européennes.

XI. *De l'Angleterre, depuis l'établissement des Saxons dans la Grande-Bretagne jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant.*

Après le rappel des légions romaines qui défendaient la *Bretagne*, au temps de la grande invasion des barbares, ce pays se trouva exposé aux invasions des *Pictes* et des *Scots*.

Wortigern, roi des Bretons, appela à son secours les
ap. J.-C. 448. *Angles* et les *Saxons*, tribus germaines commandées par *Hengist* et *Horsa* ; mais ces étrangers s'emparèrent des états du roi qu'ils venaient défendre : ils fondèrent sept royaumes connus sous le nom d'*Heptarchie saxonne*.

Ces sept royaumes étaient ceux de *Northumberland*, de *Mercie*, d'*Estranglie*, d'*Essex*, de *Kent*, de *Sussex* et de *Wessex*. *Egbert le Grand*, roi de *Wessex*, descendant d'un de ces premiers chefs saxons, conquit les six autres royaumes de l'Heptarchie. Sous son règne les Normands commencèrent leurs invasions. ap. J.-C. 827.

Alfred le Grand, un de ses descendans, chassa les Danois, et affermit la puissance saxonne. Il prit, le premier, le titre de *roi d'Angleterre*, et fixa sa résidence à *Londres*. Il fit fleurir l'art militaire, le commerce et les sciences, employa sagement ses revenus, s'appliqua à embellir les villes de son royaume, et se montra en tout le protecteur du genre humain. « Je ne sais, dit Voltaire, s'il y a jamais eu sur la terre un homme plus digne des respects de la postérité qu'*Alfred le Grand*.... supposé que tout ce qu'on raconte de lui soit véritable. » ap. J.-C. 871.

Son fils, *Édouard* I, soumit entièrement les Danois et fit la conquête de la *principauté de Galles*. ap. J.-C. 900.

Adelstan, fils naturel d'Édouard, monta sur le trône au préjudice de ses enfans légitimes. Il remporta une grande victoire sur les rois d'Écosse et d'Irlande, et gouverna ses peuples avec douceur et avec sagesse. ap. J.-C. 925.

Edmond I, et après lui son frère *Edred*, eurent le surnom de *pieux*, et ne se montrèrent pas moins redoutables aux Danois. ap. J.-C. 941.

Edwey, fils d'Édouard, perdit la couronne pour avoir épousé *Ewige*, sa parente, célèbre par sa beauté. *Dunstan* et les moines la lui otèrent; ils mirent à sa place *Edgard* son frère, prince habile et ami des lettres. Il s'avisa d'un expédient fort singulier, pour délivrer l'Angleterre des loups qui la désolaient: au lieu du tribut dont le pays de Galles était redevable chaque année, on exigea trois cents têtes de loups; et lorsqu'un criminel en apportait un certain nombre, il était sûr d'obtenir son pardon. Par ce moyen ces animaux dangereux furent exterminés dans l'espace de trois ans.

Édouard II, fils d'Édouard, fut assassiné par l'ordre d'*Elfride*, sa belle mère, qui voulait faire monter son fils sur le trône. ap. J.-C. 979.

Ethelred II, pour se délivrer des Danois, forma le

dessein de faire massacrer tous ceux qui se trouveraient dans ses états. Les mesures furent si bien prises et le secret si bien gardé, qu'en un seul jour, on fit périr la plus grande partie des Danois. *Suénon*, roi de Danemarck, instruit de cette horrible exécution, se hâta de venir venger la mort de ses compatriotes. Tout fut mis à feu et à sang, et le monarque du nord ne se retira que quand il ne trouva plus à subsister dans le pays ennemi.
ap. J.-C. 1013. Il y revint pour la troisième fois, se rendit maître de plusieurs provinces, et se fit proclamer lui-même roi
ap. J.-C. 1014. d'Angleterre, où il ne régna qu'une année.

A la mort de Suénon, *Ethelred*, qui s'était sauvé en Normandie, fut rappelé par les Anglais et rétabli sur son trône. Mais *Canut* surnommé *le Grand*, fils de Suénon et roi de Danemarck, s'était déja fait proclamer roi d'Angleterre. Il battit *Ethelred* et *Edmond* II, son neveu et son successeur, et se trouva, par la mort de ce dernier, maître de toute l'Angleterre. Il y régna vingt ans, mais presque toujours occupé a faire la guerre, ou aux Vandales, ou aux Suédois, ou aux Norwégiens. La valeur du comte *Goodwin* contribua beaucoup à ses grands succès. Il mourut dans les exercices de la dévotion. Son fils *Harold*, qui le remplaça, ne fut que trois ans sur le trône.

Hardi Canut, qui succéda à son frère *Harold*, régna moins long-temps encore. Ce prince mourut par suite de ses excès, après un règne de deux ans.

Après la mort de Canut II, *Édouard* III, surnommé le *confesseur* à cause de sa piété, fut proclamé roi d'Angleterre. Il n'avait aucun droit à la couronne, car le véritable héritier était *Édouard*, surnommé le *Banni*, fils d'*Edmond côtes de fer*, qui était alors exilé en Hongrie. Mais les peuples étaient si joyeux de se voir délivrés de la race danoise, qu'ils élevèrent sur le trône le premier Saxon qu'ils crurent y avoir la moindre prétention.

Les Anglais, après Édouard le confesseur, mort sans enfans, décernèrent la couronne à *Harold* II, comte de Kent et marié à une fille du roi *Canut*.

Guillaume, fils naturel de Guillaume duc de Normandie, prétendait avoir des droits à la couronne : il supposait en sa faveur un testament d'Édouard. Sa répu-

tation et celle de ses compatriotes lui attirèrent les plus fameux guerriers de son temps. A la tête d'une puissante armée, il aborda en Angleterre dans une large baie, appelée *Pemsey*, dans la province de Sussex. Il fit incendier ses vaisseaux, pour ne laisser à ses troupes d'autre alternative que celle de vaincre ou de mourir. Les deux armées se joignirent près d'*Hastings* et combattirent avec une égale valeur. La mort d'Harold, qui reçut un coup de flèche à la tête, procura la victoire au duc de Normandie. Après quelques autres avantages, Guillaume fut solennellement couronné roi à Londres, et prit le surnom de *Conquérant*, que la postérité lui a conservé. ap. J.-C. 1066.

Le règne Guillaume le Conquérant fut presque tout entier occupé par la révolte des Saxons, des Bretons et des Danois. Il est célèbre par l'établissement de la féodalité, due à la distribution de fiefs qu'il fit aux seigneurs normands qui l'avaient suivi dans sa grande entreprise. Guillaume mourut dans une guerre qu'il avait commencée contre la France pour se venger d'une plaisanterie de *Philippe* Ier. ap. J.-C. 1087.

XII. *Origine et histoire du grand duché de Russie.— Des royaumes de Bulgarie et de Hongrie, jusqu'à la fin du onzième siècle.—État de l'empire d'Orient, depuis la mort de Justinien premier jusqu'à l'avènement des Comnènes.*

Des *Slaves*, qui habitaient vers *Kiow* et *Novogorod*, donnèrent naissance à l'empire de *Russie*. Ceux de *Novogorod*, las des troubles qui régnaient parmi eux, appelèrent, pour les gouverner, trois princes du peuple de *Wareg* qui habitait près de la mer Baltique dans un des états normands. *Rurick*, l'aîné, survécut aux deux autres. C'est depuis lui et ses descendans que le pays qu'ils gouvernèrent eut le nom de *Russie*. Ce petit état, dont Kiow devint la capitale, s'agrandit sous chacun des grands ducs suivans *Igor* et *Swiatoslaf*, et devint bientôt redoutable à Constantinople par ses attaques sur terre et sur mer. *Wolodimer le Grand* se distingua surtout par ses exploits héroïques; il embrassa la religion ap. J.-C. 862. ap. J.-C. 972.

chrétienne des Grecs, et l'introduisit chez son peuple : mais en partageant son royaume entre ses douze fils, il y fit naître le germe des troubles et des guerres civiles qui le conduisirent dans la suite près de sa ruine. Les états de Wlodimer ainsi divisés, furent réunis par l'un de ses fils, *Iaroslaw* Ier, prince législateur qui s'efforça d'introduire la civilisation en Russie.

Les *Bulgares*, cette nation originaire des bords du Volga, s'étaient avancés vers les bords du Borysthène et du Dniester, sous le règne de l'empereur *Zénon*. Pendant près de deux siècles, l'empire grec fut exposé aux incursions qu'ils faisaient en commun avec les *Slaves* ou avec
ap. J.-C. 679 les *Avares*. On peut regarder *Asparouk* comme le fondateur du royaume de Bulgarie. Ce prince ravagea la Thrace, et vendit ensuite son alliance à l'empereur *Constantin Pogonat*. Au huitième siècle, les Bulgares firent de fréquentes irruptions dans l'empire d'Orient.
ap. J.-C. 811. Parmi leurs rois on distingue *Crame* qui défit et tua l'empereur *Nicéphore*, assiégea Constantinople, et, en se retirant, prit Andrinople; *Bogoris*, qui embrassa
ap. J.-C. 861. le christianisme; *Siméon* qui assiégea deux fois Constantinople; *Pierre* et *Samuel*, qui eurent à soutenir la
ap. J.-C. 1019. guerre contre la Russie et l'empire d'Orient. *Basile* II fit la conquête de la Bulgarie qu'il réduisit en province de l'empire.

ap. J.-C. 891. Les *Hongrois* barbares, venus de la Scythie asiatique et des environs du Volga à l'Orient, après avoir ravagé l'Allemagne près de cinquante ans de suite, commencèrent à se dégoûter de cette vie vagabonde, en établissant un royaume dans une partie de la Pannonie et de la Dacie. Là, ils prirent la place des *Goths*, des *Vandales*, des *Huns*, des *Gépides*, des *Lombards*, des *Avares* et des *Slaves*, qui dès le quatrième siècle avaient enlevé ces pays aux Romains. Ils s'assujettirent les *Slaves* qui y étaient restés; d'abord ils furent gouvernés par des ducs ou des princes, parmi lesquels *Gyula* et *Geysa* se
ap. J.-C. 996. firent chrétiens. *Étienne* Ier, fils de Geysa, leur premier roi, travailla avec beaucoup de zèle à étendre la religion chrétienne dans ses états, et acquit par là le nom de saint
ap. J.-C. 1000. et de roi apostolique. Sous ses successeurs commencèrent

des troubles civils qui mirent la Hongrie dans quelque dépendance de l'empire d'Allemagne; mais les rois de Hongrie s'en dégagèrent bientôt, et *Ladislas le saint* étendit sa domination sur la *Dalmatie*, la *Croatie* et l'*Esclavonie*.

L'empire Grec, déjà fort restreint par les conquêtes de ces peuples barbares dans l'orient et le midi, et par les invasions des aventuriers normands, se traînait encore plus vers sa ruine par la faiblesse de ses chefs. *Justin* II, dit ap. J.-C. 565.
Curopalate, successeur de Justinien, se laissa enlever la haute Italie par les Lombards. *Tibère* II *Constantin*, adopté par Justin, se montra digne de ce choix. Il repoussa les Avares dans la Dacie, pendant que les généraux *Justinien* et *Maurice* remportaient sur les Perses les victoires de *Mélitène* et de *Constantine*. *Maurice* son gendre et son successeur ne fit que passer sur le trône. Il fut assassiné par *Phocas* qui, lui-même, après avoir gouverné l'empire comme il l'avait acquis, par la violence et les massacres, fut mis à mort par *Héraclius*. Cet empereur remporta quelques avantages sur les Perses; mais *Mahomet* commença alors à paraître, et les Arabes ap. J.-C. 610.
envahirent bientôt les plus belles provinces de l'empire.

Les successeurs d'*Héraclius* ne furent plus que des tyrans farouches et stupides; l'empire ne fut occupé que de leurs sanglantes querelles, et des débats non moins sanglans des orthodoxes et des hérétiques. Les usurpateurs font mutiler d'une manière atroce les princes qu'ils détrônent. L'autorité impériale, avilie, cède la place à une horrible anarchie. L'empereur *Léon* III, ap. J.-C. 717.
l'*Isaurien*, né de parens obscurs, montra quelques talens et quelque vigueur, mais il en perdit le fruit en se faisant le chef de l'hérésie des *iconoclastes*, c'est-à-dire *brise-images*, qui excita partout des séditions. La célèbre impératrice *Irène*, après avoir empoisonné son époux, fit ap. J.-C. 797.
crever les yeux à son fils *Constantin* V, qui mourut dans ce supplice. Ensuite, chassée et rétablie, elle régna seule, et voulut réunir l'*Orient* et l'*Occident* en ap. J.-C. 802.
épousant *Charlemagne*. Elle finit par mourir dans l'exil, après avoir été détrônée par *Nicéphore* I surnommé *Logothète*.

ap. J.-C. 867. Parmi ses successeurs, on remarque seulement *Basile* I, *le Macédonien*, chef d'une dynastie qui obtint des victoires sur les *Bulgares* et les *Arabes*. D'autres empereurs laissèrent envahir l'empire par les *Russes*, les *Avares*, les *Bulgares*, les *Arabes*, etc., et exercèrent dans l'intérieur d'horribles cruautés.

ap. J.-C. 1057. Aux princes *héracliens* et *macédoniens* succédèrent les Comnènes, qui combattirent avec vigueur contre les Turcs. Sous le règne de *Michel* VII, *Parapinace*, quatrième prince de cette dynastie, *Grégoire* VII fit de vains efforts pour rétablir la paix entre les deux églises, et faire marcher tous les chrétiens sous les mêmes bannières. Enfin *Alexis* I *Comnène* parvint à l'empire, et en implorant imprudemment le secours des chrétiens d'Occident contre le sultan turc *Soliman*, donna naissance aux croisades.

ap. J.-C. 1081.

XIII. *Histoire des premiers califes Abassides jusqu'au démembrement de leur empire.—Des Turcs Seldjoucides jusqu'à la mort de Maleck Schah.—Précis historique du califat de Cordoue.—Commencement et histoire des royaumes chrétiens de l'Espagne, jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne.*

Les *Arabes* cessèrent peu à peu d'être redoutables en Europe, et même dans les autres parties du monde; leurs califes furent long-temps les souverains les plus puissans et les plus respectables par la sagesse avec laquelle ils gouvernaient leur empire. Les cinq premiers califes avaient été de la famille de *Mahomet*; quatorze autres descendirent de la maison d'*Ommiah*; des princes de cette race gouvernèrent aussi l'Espagne après s'y être rendus indépendans des califes. Ensuite vinrent les califes de la famille des *Abassides*, parmi lesquels

ap. J.-C. 786. *Haroun Al-Raschid*, qui succéda à son frère *Al-Hâdi*, acquit une grande gloire par son habileté, son amour pour les lettres, son courage et ses succès contre les empereurs grecs. *Al-Mamon*, son fils, suivit ses traces, et le surpassa par le zèle avec lequel il tâcha d'inspirer aux

Arabes le goût des lettres. Il traduisit et commenta plusieurs Traités d'*Aristote*, et établit plusieurs académies dont il était membre. Ces deux princes furent les premiers qui corrigèrent le fanatisme superstitieux de leurs peuples. Bientôt un grand nombre de gouverneurs et de généraux se rendirent indépendans des califes d'Afrique et d'Asie. Ces derniers, qui manquaient souvent de capacité pour gouverner, voulurent se faire un appui des *Turcs*, soldats mercenaires qui servaient dans leurs armées; mais par là ils furent à la merci de cette soldatesque. Les querelles de religion et beaucoup d'autres troubles affaiblirent tellement l'autorité des *califes*, qu'ils ne furent plus que les chefs de la religion mahométane: leur puissance temporelle passa aux *Buides*, race turque dont les chefs s'appelèrent *émirs* et *omrah*, ou princes suprêmes. En effet, ce furent les Turcs qui devinrent les ennemis les plus redoutables de l'empire des Arabes. Ce peuple d'Asie qui, ainsi que les *Huns* et les *Hongrois*, descendait de cette race d'hommes appelés *Scythes* par les anciens, et *Tartares* par les modernes, vint du côté de la mer Caspienne où la province *Turkestan*, fut proprement leur patrie. Dans le sixième siècle ils assistèrent les Romains contre les Perses. Dans la suite ils servirent dans les armées des Sarrasins, dont ils embrassèrent aussi la religion: mais ils leur enlevèrent, comme nous avons dit, le *califat* qui, des *Buides*, passa aux *Turcs-Gaznévides*, et de ceux-ci aux *Turcs-Seldjoucides*. Le fondateur de la tribu des Gaznévides fut le sultan ou le prince *Mahmud Gazni*, sous lequel elle s'établit dans la Perse, et conquit les Indes. Les *turcomans* se révoltèrent contre *Massouh*, qui succéda à *Mahmud*, et renversèrent la domination des *Gaznévides* sous leur chef *Fogrul-Beg*, petit fils de *Seldjouk*, qui se fit proclamer sultan à *Nischabour*. Sous le règne de *Malek-Schah* les Seldjoucides achevèrent la conquête de l'Asie mineure et de la Syrie.

ap. J.-C. 997.

ap. J.-C. 1038.

ap. J.-C. 1072.

Abdérame, descendant des *Ommiades*, qui avait échappé au massacre de sa famille, se fit reconnaître calife en Espagne et fonda le royaume de *Cordoue* indépendant des califes. Cordoue devint alors comme Bagdad; ap. J.-C. 756.

une cour polie s'y forma; les Sarrasins civilisèrent leurs mœurs, et ils associèrent à la profession des armes la culture des arts et celle des sciences.

Les Arabes, qui possédaient l'Espagne, se nuisirent eux-mêmes en divisant leur royaume en petits états, tels que ceux de *Séville*, de *Cordoue*, de *Sarragosse*, de *Tolède* et de *Grenade*. A mesure qu'ils s'affaiblissaient, les princes chrétiens qui, dans un coin de l'Espagne, n'étaient plus comptés pour rien par les Arabes, trouvaient occasion de s'agrandir. Ils fondèrent peu-à-peu les royaumes de *Léon*, de *Castille*, d'*Aragon*, de *Catalogne* et des *deux Navarres*; états que leur division entre plusieurs chefs rendait également moins puissans, mais que la valeur des princes et des peuples chrétiens, qui regardaient l'Espagne comme un héritage à reconquérir, rendit enfin supérieurs à leurs ennemis. Les rois de *Léon* et de *Castille*, dont les royaumes furent réunis vers ce temps, conquirent aussi peu à peu la plus grande partie de la *Lusitanie*, qui commença alors à être appelée le *Portugal*. *Henri*, prince de Bourgogne, de la maison royale de France, contribua tellement à ces succès, qu'*Alphonse* VI, *roi de Castille*, le nomma *comte de Portugal*, et lui donna bientôt après l'entière propriété de ce pays. Le règne *d'Alphonse* VI fut il-
ap. J.-C. 1095. lustré par les exploits du *Cid*, chantés par tous les poëtes espagnols.

XIV. *État de l'empire d'Orient et de l'Asie à la fin du onzième siècle.—Précis historique des croisades.—Résultats généraux des guerres saintes.—Progrès de la navigation, du commerce, de la civilisation.—Ordres religieux et militaires.—Chevalerie.*

ap. J.-C. 1228. Depuis la fin de la dynastie macédonienne, l'histoire de Bysance n'offre qu'une complication de règnes qui fatigue sans fruit la mémoire, jusqu'à l'avènement d'*A-*
ap. J.-C 1081. *lexis* I *Comnène*, qui après avoir délivré son oncle *Nicéphore Botoniate* de deux compétiteurs, le détrôna lui-même pour se mettre à sa place. Ce prince commença une génération suivie qui régna pendant plus

d'un siècle sur les restes du vaste empire d'Orient : il fut battu en Dalmatie par le Normand *Robert Guiscard*; en Thessalie, par *Boëmond* fils de Robert. Il implora ensuite contre les Turcs les secours de l'Occident, et le pape *Urbain* II lui promit 300 mille hommes.

A cette même époque, l'empire des Turcs Seldjoucides fut démembré après la mort de *Malek-Schah*, et l'on vit ap. J.-C. 1092.
se former les *Sultanies* de *Roum*, d'*Alep*, de *Damas* et de *Kerman*, tributaires du royaume de Perse.

Les cruautés exercées par les Musulmans contre les pélerins d'Europe suscitèrent les CROISADES, guerres sanglantes entre l'Europe et l'Asie. La pitié des chrétiens d'Europe envers leurs frères de ces contrées d'Asie, fut premièrement excitée par un ermite français, nommé PIERRE; mais plus efficacement par le pape *Urbain* II, qui persuada à quelques centaines de milliers d'hommes, la plupart *Français* et *Lorrains*, de faire une expédi- ap. J.-C. 1096.
tion contre ces peuples mahométans pour leur enlever la Terre sainte. Ils prétendaient n'avoir pour but que de reconquérir sur les infidèles les lieux témoins du martyr de JÉSUS-CHRIST, et marquaient pour cela leurs habits de croix de toutes sortes de couleurs. De là vinrent les noms de *croisades* et de *croisés*. Le droit qu'ils croyaient avoir sur ces pays était fondé sur leur zèle religieux. Leur meilleur général, qui les commanda en chef, fut *Godefroi de Bouillon*, duc de la Basse Lorraine. Sous sa conduite ils chassèrent les *Turcs* et les *Arabes* d'une partie de l'*Asie mineure*, de la *Syrie* et de la *Palestine*, et prirent enfin *Jerusalem* même, dont *Godefroi* fut élu et couronné roi; il justifia ce choix par une brillante victoire remportée près d'*Ascalon*, sur l'armée du calife ap. J.-C. 1099.
d'Egypte.

Malgré ces commencemens heureux, cette entreprise n'eut point de succès durables. Les premiers croisés ne furent la plupart qu'une multitude composée de gens de la dernière classe du peuple, sans ordre, sans discipline et sans courage, souvent sans armes et sans vivres, que le dérangement de leurs affaires, l'oisiveté et le désir de s'enrichir, avaient engagés à entreprendre une aussi longue expédition. Lorsqu'ensuite de véritables armées

passèrent en Asie, il fut cependant difficile de conserver des conquêtes aussi éloignées : les divisions et les querelles des princes et des seigneurs croisés mirent un grand obstacle à leurs succès. Les empereurs grecs à qui ces expeditions étaient à charge, s'y opposèrent aussi de plusieurs manières. Enfin les mesures imprudentes que firent prendre les principaux directeurs des croisades, contribuèrent beaucoup à les faire échouer ; elles furent renouvelées par des empereurs et des rois, dont quelques-uns y périrent de maladie, comme l'empereur *Frédéric I*, et *Saint Louis*, roi de France : d'autres y perdirent leurs armées. Les princes chrétiens d'Europe furent chassés peu à peu de toute l'Asie, et vers la fin du treizième siècle, de tant de conquêtes si chèrement acquises, il ne leur resta que la gloire de les avoir entreprises.

L'Europe perdit par ces croisades, qui furent au nombre de *huit*, plusieurs millions d'hommes et des trésors immenses. Beaucoup de familles illustres et généreuses s'appauvrirent, se ruinèrent, ou s'éteignirent même. La longue absence des princes hors de leurs états y fit naître des désordres de toute espèce, dont l'*Allemagne*, l'*Angleterre* et la *France* se ressentirent le plus. D'un autre côté les *papes* obtinrent une très-grande influence. C'étaient proprement leurs armées qui allaient en Palestine par leurs ordres, et recevaient d'eux, pour principale récompense de leur zèle, la rémission de leurs péchés. En envoyant ainsi les princes hors de l'Europe, ils se débarrassaient de redoutables adversaires, et pouvaient dominer plus à leur aise dans cette partie du monde. Les ecclésiastiques s'enrichirent aussi par les croisades ; car beaucoup de seigneurs et de particuliers, pour y prendre part, leur vendaient ou leur hypothéquaient leurs terres, quelques-uns même les leur donnaient dans l'espérance d'acquérir un bien plus précieux, le salut de leur âme.

ap. J.-C. 1204. Les Français avaient, lors de la quatrième croisade, dont les chefs principaux étaient *Baudouin* IX, comte de Flandre, *Boniface* II, marquis de Montferrat, *Henri Dandolo*, doge de Venise, pris *Constantinople* et chassé les empereurs grecs ; mais leur règne ne fut pas de longue

durée, et les grecs parvinrent bientôt à expulser à leur tour les Latins.

Le seul résultat immédiat des croisades fut l'établissement des ordres religieux, *templiers*, *hospitaliers* et *chevaliers teutoniques*, qui jouèrent un grand rôle dans l'histoire de l'Europe; mais leurs résultats éloignés furent immenses. La noblesse, ruinée par ces expéditions aventureuses, perdit beaucoup de son influence; les rois s'agrandirent à ses dépens, et furent obligés d'appeler le peuple au partage de leur puissance nouvelle. C'est aux croisades que l'on doit la chute de la *féodalité*, l'affranchissement des *communes*, l'introduction du *tiers état* ou *peuple* dans les affaires publiques, la culture des *langues vulgaires*, les progrès de la *navigation* et du *commerce*, et enfin une partie des améliorations de la civilisation moderne. ap. J.-C. 1261.

XV. *Etat de la puissance pontificale, depuis Charlemagne jusqu'à l'exaltation de Grégoire VII.—De l'Allemagne et de l'Italie sous Conrad-le-Salique, sous Henri III et pendant la minorité de Henri IV. —Pontificat de Grégoire VII.—De l'empire et de l'Église, jusqu'à l'avènement de la maison de Hohenstaufen à l'empire.*

Pépin le Bref et *Charlemagne* fondèrent la puissance temporelle des papes, par la donation de l'exarchat de Ravennes; *Adrien* et *Léon* III furent les premiers qui en jouirent. *Louis le Débonnaire* confirma toutes ces donations et fut la première victime de ses pieuses largesses. Cependant les papes n'étaient pas encore venus au point de distribuer des couronnes. Les empereurs d'Allemagne furent long-temps regardés comme leurs suzerains; ils disposèrent même long-temps du pontificat : les Romains ne voulurent souvent pas attendre le choix des empereurs pour disposer de la papauté; mais les papes qu'ils élurent furent massacrés par les soldats impériaux, et l'on imposa à Rome des papes allemands. ap. J.-C. 800.

Tel était l'état de la puissance pontificale, lors de l'accroisement de la maison de Franconie, qui la tint

ap. J.-C. 1024. dans le même asservissement. Après l'extinction de la dynastie de Saxe, *Conrad* II *le Salique*, duc de Franconie, fut appelé à l'empire et nommé *roi des Allemands*. Il eut à combattre la plupart des ducs révoltés contre lui, et les fit rentrer dans le devoir par un exemple de sévérité à l'égard d'*Ernest* duc de Souabe. Conrad, dans un voyage qu'il avait déjà fait en Italie, avait tenu une diète à *Ravenne*, pour apaiser les troubles de ces contrées, et avait été couronné empereur à Rome avec *Gisèle* son épouse. Héritier de son beau-frère *Rodolphe*, roi d'Arles, il eut une guerre à soutenir contre *Eudes*, comte de Champagne, qui prétendait avoir part à cette succession, et qui fut tué dans une bataille. Conrad repassa ensuite en Italie, pour chasser les Milanais rebelles, rendit ses sujets heureux, et mourut à Utrecht, universellement regretté.

ap. J.-C. 1039. Son fils *Henri* III, surnommé le *Noir*, avait été couronné empereur du consentement des princes et du peuple; il fut assez fort pour déposer trois papes qui se disputaient à la fois le siége pontifical, *Grégoire* VI, ap. J.-C. 1056. *Benoît* IX et *Sylvestre* III; mais sous *Henri* IV, son petit-fils, les papes commencèrent à parler en maîtres.

Le fameux *Hildebrand*, fils d'un charpentier de ap. J.-C. 1073. Toscane, tout-puissant sous trois papes qu'il dirigea, n'étant encore que cardinal, fonda la grande influence du Saint-Siége. Elevé lui-même au trône pontifical, sous ap. J.-C. 1074. le nom de *Grégoire* VII, il cita *Henri* IV, vainqueur des Saxons, devant son tribunal, pour avoir disposé des dignités ecclésiastiques, dont il prétendait avoir seul le droit de donner l'*investiture*. L'empereur fit déposer le ap. J.-C. 1076. pape par une diète; alors l'Allemagne se souleva, et une guerre civile s'ensuivit. Le pape excommunia *Henri* IV et fit élire un *anti-César*, *Rodolphe*, duc de Souabe, qui fut défait et tué. L'empereur, de son côté, créa un *anti-pape*, *Clément* III, et mena une armée contre le fougueux Grégoire VII; il l'assiégea dans le château ap. J.-C. 1085. Saint-Ange : délivré par *Robert Guiscart*, ce pape alla mourir chez les Normands.

ap. J.-C. 1110. Ses successeurs suivirent le système qu'il avait adopté; *Pascal* II continua contre *Henri* V la guerre des inves-

titures. Henri V, excommunié par le pape, fut en butte à la révolte de ses sujets. Il n'en continua pas moins la guerre contre le pape. Enfin le *concordat* de *Worms* mit fin à ces longues querelles; l'*investiture spirituelle* ap. J.-C. 1122.
fut cédée au pape, qui laissa l'*investiture temporelle* à l'empereur : l'empire fut pacifié. ap. J.-C. 1123.
Henri V mourut peu de temps après, et avec lui finit la maison de *Franconie* qui occupa le trône un siècle et demi. ap. J.-C. 1125.

Après l'extinction de cette dynastie féconde en hommes de talens, l'église et l'empire furent divisés. Il y eut à la fois deux papes, *Innocent* II et *Anaclet* II, et deux empereurs, *Lothaire* II de Saxe et *Conrad* de Souabe. L'empereur *Lothaire* l'ayant emporté sur son ap. J.-C. 1130.
rival, reconnut *Innocent* II. Les Normands de Naples et de Sicile se prononcèrent en faveur de l'anti-pape *Anaclet II*. L'empereur mit Innocent II en possession de la papauté, après avoir battu *Roger*, roi de Sicile. Après la mort de Lothaire, *Conrad* III, gendre de l'empereur Henri III, fut appelé à l'empire. Ce prince fut le premier empereur de la maison de *Souabe-Hohenstaufen*. Son élection donna naissance aux factions des *Guelphes* ap. J.-C. 1137.
et des *Gibelins*.

XVI. *De l'Allemagne et de l'Italie, depuis l'avènement de la maison de Hohenstaufen à l'empire jusqu'à la mort de Henri VI.*

Henri le superbe, petit-fils de Welf, gendre de Lothaire, duc de Saxe, de Bavière, etc., refusa de reconnaître l'élection de l'empereur *Conrad* III; il en résulta une guerre très-vive dont Conrad sortit vainqueur. Les troupes impériales gagnèrent, près du château de *Winsberg*, une bataille devenue mémorable, parce qu'un grand nombre d'historiens y rapportent l'origine des mots *Guelfe* et *Gibelin*, noms des deux factions puissantes, qui, durant plus de deux siècles, commirent, en Italie et en Allemagne, tant de massacres et de ravages. Dans cette bataille, le cri de guerre des Bavarois avait été *Welf*, nom de leur général, oncle du duc de Bavière; et celui des impériaux, *Weiblingen*, nom d'un petit

village de Souabe, dans lequel *Frédéric*, leur général, frère de Conrad, avait été élevé. Bientôt ces noms servirent à désigner ceux qui étaient du parti des empereurs et qu'on appelait *Weiblingiens*; et ceux qui étaient d'un parti contraire, particulièrement de celui des papes, et qu'on appelait *Welfes*. Les Italiens adoucirent dans la suite ces mots barbares, et en composèrent les mots de *Guelfes* et de *Gibelins*.

Henri le Superbe fut mis au ban de l'empire, et dépouillé de ses états: il mourut peu de mois après sa disgrâce, et sa famille revendiqua ses droits. *Henri le Lion*, son fils, se défendit dans la *Saxe*, tandis que son oncle
ap. J.-C. 1152. *Welf* reprenait la *Bavière*. *Conrad* III mourut en revenant de la deuxième croisade : son neveu, *Frédéric Ier Barberousse*, fut nommé son successeur et rendit la Bavière et la Saxe à *Henri le Lion*, et le duché de Toscane à *Welf*. Ce prince, après avoir pacifié l'empire, soumis le roi de *Danemarck* à la suzeraineté impériale, et réglé les affaires du royaume de Bourgogne, ne s'occupa plus que de son projet de soumettre l'*Italie* qui s'était formée en républiques indépendantes. Il fit plusieurs ex-
ap. J.-C. 1156. péditions qui furent heureuses : mais bientôt *Henri le Lion* et le pape *Alexandre* III s'étant réunis aux républicains, furieux de ce que leur chef. *Arnaud* de *Brescia*, avait été pris et brûlé comme hérétique, l'empereur fut battu à son tour à *Lignano*, et forcé de reconnaître l'in-
ap. J.-C. 1183. dépendance italienne, soutenue par le parti des *Guelfes*.

Henri le Lion, vainqueur en Italie, fut condamné en
ap. J.-C. 1180. Allemagne à perdre ses états héréditaires. La *Bavière* fut donnée à *Othon de Wittelsbach*.

ap. J.-C. 1190. Henri VI, surnommé le *sévère* et le *cruel*, fils et successeur de *Frédéric* qui mourut à *Tarse* en Cilicie, était héritier du royaume des Deux-Siciles comme époux de *Constance*, fille du dernier roi. Néanmoins les Siciliens reconnurent pour roi l'usurpateur *Tancrède*. Henri VI leva contre eux une armée avec la rançon du roi d'Angleterre, *Richard* I, *Cœur de Lion*, retenu prisonnier en Autriche par trahison. *Naples* et la *Sicile* furent conquises, et *Henri* VI s'y conduisit avec la plus exécrable cruauté. Il fit exhumer le corps de *Tancrède*; le

bourreau coupa, par ses ordres, la tête au cadavre; le jeune fils de Tancrède eut les yeux crevés et fut jeté dans une prison. *Sybille*, sa mère, fut enfermée avec ses filles : enfin tous les partisans de Tancrède, soit barons, soit évêques, périrent du dernier supplice. Les Siciliens se soulevèrent contre lui : l'impératrice *Constance*, fille de *Roger* II, elle-même, se mit à leur tête et empoisonna son mari. L'empire resta entre les mains de *Frédéric* II, encore enfant, dont le pape *Innocent* III, nouvellement élu, s'attribua la tutelle. ap. J.-C. 1197.

XVII. *De l'Allemagne et de l'Italie, depuis la mort de Henri VI jusqu'à la fin du grand interrègne.— Établissement et domination de la première maison d'Anjou à Naples, jusqu'à la paix avec l'Aragon en 1302.—Précis historique des républiques de Venise, de Gènes et de Pise, depuis la première croisade jusqu'à l'établissement du conseil des Dix, et la destruction du port de Pise.*

Les factions des *Guelfes* et des *Gibelins* remplirent de guerres l'Allemagne et l'Italie, dans les douzième et treizième siècles, et l'autorité impériale en souffrit beaucoup. Les papes favorisaient toujours les *Guelfes*, et haïssaient la maison d'*Hohenstaufen*, d'autant plus qu'elle possédait dans leur voisinage les royaumes de *Naples* et de *Sicile*. Pendant ces troubles ils s'assujettirent entièrement Rome, où les empereurs avaient encore exercé jusqu'ici quelque autorité.

Frédéric II, successeur de Henri VI, imita glorieusement l'exemple de son aïeul *Frédéric* Ier. Quoique les papes lui fussent contraires, et lui suscitassent plusieurs rivaux, il se maintint avec un courage invincible, et garda sa couronne jusqu'à sa mort. Il donna de bonnes lois pour la sûreté de l'Allemagne, fit faire en langue allemande les décrets de la diète de l'empire, protégea les lettres, et fonda le duché de *Brunswick-Lunébourg*. Sous son règne se forma la *grande confédération des villes anséatiques*, ou des villes impériales qui, pour protéger et faire fleurir leur commerce, firent une *hanse*, ap. J.-C. 1212.

c'est-à-dire une ligue commune. *Hambourg*, *Bréme*, *Cologne*, *Brunswick* et *Dantzik*, furent, après *Lubeck*, les principales villes de cette confédération, et peu à peu il y entra plus de quatre-vingt villes considérables. Elle fut jusqu'au commencement du seizième siècle maîtresse de tout le commerce lucratif dans la plus grande partie de l'Europe, et se montra redoutable sur mer à tous les royaumes du Nord.

ap. J.-C. 1250. Avec *Frédéric* II disparurent la splendeur de l'empire et l'autorité impériale en Allemagne aussi bien qu'en Italie. L'Allemagne tomba dans le plus grand désordre par l'effet des guerres civiles. Les empereurs qu'on avait élus furent si impuissans et si souvent absens, que le temps qu'ils régnèrent fut appelé le *grand interrègne*. Les domaines des empereurs, en *Allemagne*, furent perdus pour eux par le partage des duchés de *Franconie* et de *Souabe*. En *Italie*, les villes les plus considérables profitèrent de cette occasion pour se soustraire à l'autorité impériale; et en *Allemagne* il y eut beaucoup de villes libres et impériales qui ne payèrent plus aux empereurs le tribut ordinaire. A la même occasion se forma la *noblesse de l'empire*, qui commença à ne dépendre que de l'empereur et de l'empire.

Le droit de faire des empereurs fut donné à *sept princes*, appelés électeurs, qui furent les *archevêques de Mayence*, de *Trêves* et de *Cologne*, le *roi de Bohéme*, le *duc de Saxe*, le *margrave de Brandebourg* et le *comte palatin*. Enfin les princes allemands acquirent pleinement la supériorité territoriale, c'est-à-dire qu'ils devinrent indépendans des empereurs pour tout ce qui regarde le gouvernement intérieur de leurs états; quoiqu'à d'autres égards leur pouvoir n'eût pas cessé d'être limité par les lois de l'empire et par les priviléges de leurs sujets.

ap. J.-C. 1273. Pendant ces changemens, *Rodolphe*, comte de Habsbourg en Suisse, ayant été élu empereur d'Allemagne, prit des mesures efficaces pour rétablir la tranquillité publique, fit entrer dans sa maison les *duchés d'Autriche*, de *Stirie* et de *Carinthie*; mais il abandonna les droits de l'empire sur l'Italie.

En *Lombardie*, la lutte des Guelphes et des Gibelins était devenue la querelle des pauvres et des riches. A *Milan*, en *Toscane*, dans toute la *haute Italie*, ces guerres sanglantes continuèrent avec un acharnement terrible et des chances égales d'avantages et de succès. Tout le pays se trouva affaibli et ruiné par ces discordes intestines. Les papes, en ne protégeant pas un parti plus que l'autre, s'agrandirent des débris de tous les deux.

En *Sicile*, la maison de Souabe s'affaiblit aussi par des discordes intestines. Le pape *Urbain IV* donna la couronne au frère du roi de France Louis IX, *Charles d'Anjou*, comte de Provence, qu'il fit élire en même temps sénateur de Rome; ce prince fut sacré à Rome par le pape *Clément IV*, conquit la Sicile, et se mit à la tête du parti des Guelphes. Le jeune *Conradin*, héritier naturel du dernier roi, *Conrad IV*, fut appelé en Italie par les Gibelins. Après quelques succès, il fut battu et pris avec son cousin, *Frédéric d'Autriche*. Charles leur fit trancher la tête à Naples. ap. J.-C. 1262. ap. J.-C. 1266. ap. J.-C. 1268.

Quelques années après, *Pierre III*, roi d'Aragon, qui avait épousé *Constance*, fille de *Mainfroi* oncle de Conradin, fit égorger tous les français en Sicile, et s'empara de cette île. On a donné à ce massacre le nom de *Vêpres siciliennes*, parce qu'il eut lieu le jour de Pâques à l'heure de vêpres. La conspiration fut ourdie par *Jean de Procida*, médecin de Mainfroi. A dater des Vêpres siciliennes, *Naples* et la *Sicile* formèrent deux royaumes séparés. Le premier fut possédé par les princes de la maison d'Anjou, jusqu'à la mort de *Jeanne*, dernière reine de cette race. Elle avait adopté *Louis* de France, duc d'Anjou, oncle du roi Charles VI; mais il fit des efforts inutiles pour s'y établir. Les Aragonais, qui avaient toujours conservé le trône de Sicile, y réunirent alors celui de Naples, et en jouirent paisiblement jusqu'à Charles VIII, roi de France. ap. J.-C. 1282. ap. J.-C. 1382.

Venise, pendant les croisades, acquit une grande prépondérance en Europe par sa marine et son commerce. Dans la quatrième surtout, elle obtint, dans l'empire grec, un monopole universel et une souve- ap. J.-C. 1214.

raineté partielle. A la fin du treizième siècle, *Venise* perdit son influence à Constantinople, et après deux
ap. J.-C. 1299. grandes victoires des Génois, le doge *Gradénigo* signa un traité honteux, qui interdisait aux vaisseaux de la république la navigation de la mer noire et de la mer de Syrie. Le gouvernement de Venise éprouva des révolutions successives et devint une aristocratie héréditaire; l'autorité de doge fut restreinte, et la noblesse fut inscrite dans le *Livre d'or*. Les conspirations de Marin Bocconio et celle de Bohémond Thiépolo, consolidèrent
ap. J.-C. 1310. l'aristocratie, qui se mit sous la garde du *conseil des dix*.

Gênes, cité commerçante et libre, s'enrichit par les
ap. J.-C. 1160. croisades. Après avoir été gouvernée par des *consuls*, elle eut pour chefs des *potestats*, qui furent renversés
ap. J.-C. 1257. par les *capitaines du peuple*. Ces changemens ne portèrent aucune atteinte à la prospérité publique, et pendant quelque temps les Génois dictèrent la loi aux républiques de Pise et de Venise. Ils conquirent la Corse et
ap. J.-C. 1284. l'île d'Elbe sur les Pisans.

Pise, par la conquête de la Sardaigne sur les Sarrasins, s'était fait un territoire au milieu de la mer. Elle disputa long-temps la *Corse* avec *Gênes*, qui resta aux Génois après la bataille de la *Méloria*. La république de
ap. J.-C. 1284. Pise dont la marine était ruinée, tomba au pouvoir des *Guelfes*. Le comte *Ugolin*, accusé d'avoir voulu livrer
ap. J.-C. 1287. la ville aux Florentins, fut condamné à périr de faim avec ses enfans. Toutes ces divisions ne servirent qu'à aggraver son malheur et la forcèrent de conclure une
ap. J.-C. 1290. paix désastreuse avec les Génois qui firent combler son port.

XVIII. *De la France, depuis la mort de Henri Ier, et de l'Angleterre, depuis la mort de Guillaume le conquérant jusqu'à la minorité de saint Louis en France, et à la minorité de Henri III en Angleterre.*

Pendant que les souverains de l'Europe se battaient en Asie pour conquérir le tombeau du Christ, ils s'affai-

blissaient encore mutuellement par des guerres continuelles. *Philippe I*, roi de France, fils de Henri I, régna vingt-neuf ans; son règne est célèbre par les grands événemens qui éclatèrent alors dans le monde, mais auxquels il ne prit point de part; esclave de toutes ses passions et plus encore de Rome, par laquelle il se laissait punir, il parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que le siècle était fecond en héros parmi lesquels on distingue *Guillaume*, duc de Normandie, qui s'empara de l'Angleterre. Les français l'aidèrent dans cette expédition, ne prévoyant pas les maux que devait leur coûter cette conquête. La *première croisade* fut entreprise sous *Philippe I*, qui se contenta d'y envoyer des troupes. Il mourut à Melun, laissant un fils et deux filles, de *Berthe*, fille du comte de Frise, qu'il répudia pour épouser *Bertrade*, ce qui lui attira l'excommunication d'*Urbain II*. ap. J.-C. 1080.

Le fils de Philippe I, *Louis VI*, dit le *Gros*, associé à la couronne, soumit les vassaux de l'île de France. Il continua, après la mort de son père, sa guerre contre les vassaux de la couronne, et se fit un allié des communes, qu'il affranchit le premier. Sous son règne, éclata la première guerre entre la France et l'Angleterre. *Louis VI* repoussa l'empereur *Henri V*, gendre du roi d'Angleterre, qui était parvenu jusqu'en Champagne. C'est dans cette guerre qu'on voit paraître pour la première fois les *milices des communes*. ap. J.-C. 1108.

Louis VII, le jeune, succéda à son père, Louis le Gros; il se battit contre le comte de Champagne, *Thibaut*, et fit partie de la *deuxième croisade*. Sa première femme, *Éléonore de Guyenne*, répudiée par lui, porta en dot ses états au comte d'Anjou, *Henri Plantagenet*, depuis roi d'Angleterre. ap. J.-C. 1137.

En Angleterre, la dynastie normande eut quatre rois successeurs de *Guillaume le Conquérant*, qui tous firent la guerre aux Écossais et à la France. *Henri Plantagenet*, comte d'Anjou, duc de Normandie, fonda une nouvelle dynastie. Son fils *Richard* se révolta contre lui, et fut soutenu par les rois de France. ap. J.-C. 1154.

Après la mort de Henri et de Louis le Jeune, *Phi-* ap. J.-C. 1190

lippe II Auguste et *Richard Cœur de Lion*, partirent ensemble pour la *troisième croisade*, dont le résultat fut peu heureux. Philippe quitta la croisade mal-
ap. J.-C. 1198. gré la persévérance de *Richard*. Ce dernier, retournant à son tour dans ses états, fut retenu prisonnier en Autriche. Après avoir payé sa rançon, il eut à combattre contre son frère *Jean* et contre le roi de France qui lui disputèrent la couronne, et mourut après avoir remporté sur eux à *Scélesral* une importante victoire.

Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, ayant assassiné son neveu *Arthur de Bretagne*, *Philippe Auguste* profita de ce crime pour le faire condamner par la cour des pairs de France, et lui enlever toutes ses posses-
ap. J.-C. 1212. sions du continent. *Jean-Sans-Terre* se soumit alors au pape, et fut soutenu encore par l'empereur *Othon IV* et le *comte de Flandre* : Philippe rompit leur ligue par la grande victoire de Bouvines. Son fils *Louis* passa en Angleterre malgré l'excommunication du pape, et se fit
ap. J.-C. 1124. proclamer roi; mais *Jean-Sans-Terre*, qui venait de faire la paix avec les hauts barons, et de sanctionner la *grande charte*, se défendit avec succès. Après la mort
ap. J.-C. 1217. de ce prince, les Anglais reconnurent son fils, *Henri*, et Louis de France fut contraint à la retraite.

Louis VIII le Lion, fils et successeur de Philippe Auguste, abandonna la Guyenne, conquise par son père sur les Anglais, pour se mettre à la tête de la croisade
ap. J.-C. 1226. contre les Albigeois. Il prit et saccagea *Avignon*, et mourut bientôt, laissant le trône à un enfant.

Sous la minorité de *saint Louis IX*, la guerre des Albigeois fut terminée par un traité qui donnait le Comtat Venaissin au *pape Grégoire IX*, et établissait l'inquisition. *Blanche de Castille*, régente de France, mère du jeune roi, fit admirer la sagesse de son gouvernement.

XIX. *Règne de saint Louis. — Caractère et institutions de ce prince. — Histoire de France, depuis la mort de saint Louis jusqu'à l'avènement de Louis X au trône. — De l'Angleterre, depuis la majorité de Henri III jusqu'à la mort d'Édouard Ier. — Précis historique des royaumes chrétiens d'Espagne depuis la mort d'Uraque et celle de don Sanche le Grand jusqu'à l'avènement de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle. — Origine et Histoire du Portugal jusqu'aux premières découvertes maritimes des Portugais.*

Saint Louis IX, en France, et *Henri III*, en Angleterre, tous deux enfans, montèrent presque en même temps sur le trône. Parvenus à leur majorité, la guerre se déclara entre eux. Henri III avait commencé à in- ap. J.-C.
disposer contre lui ses barons, en révoquant la *grande* 1227.
charte, acceptée par *Jean-Sans-Terre*; Louis IX avait eu à se défendre contre le comte de la Marche, révolté. Les deux rois se firent la guerre, en soutenant mutuel- ap. J.-C.
lement les vassaux rebelles de leur adversaire. Saint 1241.
Louis remporta plusieurs victoires, et obtint des traités avantageux pour la France. Pendant que l'Angleterre était en proie aux guerres civiles, Louis IX faisait en France de sages lois sous le nom d'*établissemens*, et allait défendre le tombeau de Jésus-Christ dans une pre- ap. J.-C. 1248.
mière croisade. A son retour, il fut pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre et ses grands vassaux; mais sa sagesse ne parvint pas à calmer leurs différends. *Simon de Montfort*, comte de Leicester, à la tête des hauts barons, battit le roi et le fit prisonnier avec son frère l'em- ap. J.-C.
pereur *Richard* à *Lewes*. Son fils Edouard le délivra 1264.
après l'éclatante victoire d'*Evesham*. L'angleterre reprit ap. J.-C. 1265.
quelque tranquillité.

Saint Louis était un homme vertueux et un grand homme. Quoiqu'il ait vécu dans un siècle de barbarie, il a laissé dans l'histoire un noble souvenir. Il fit, pour réformer la législation informe de son pays, de très-grands efforts, combattit, malgré son excessive piété,

avec une louable opiniâtreté, les usurpations en tout genre. Ses vertus lui appartiennent ; ses défauts sont ceux de son temps. Après avoir donné à son peuple les plus sages lois qu'il fût capable de recevoir, il alla mourir dans une seconde croisade, où le suivit le prince
ap. J.-C. 1270. d'Angleterre Edouard. *Henri III* ne lui survécut pas long-temps.

Philippe III le hardi, fils de saint Louis, ne montra que du courage ; tout son règne fut consumé en guerres contre l'Italie pour soutenir l'usurpation de
ap. J. C. 1272. *Charles de Valois* en Sicile. Son fils *Philippe IV le Bel* continua les réformes de saint Louis, appela le *tiers-*
ap. J.-C. 1285. *état* dans les assemblées de la nation, fixa le *parlement* à *Paris* qui avait été jusqu'alors *ambulatoire*, abolit, dans presque tous les cas, le *duel judiciaire*. Cependant le règne de ce prince fut souillé par le supplice cruel des *templiers* que ne justifient pas même les crimes imputés
ap. J.-C. 1310. à cet ordre chevaleresque. Le règne de *Philippe le Bel*, signalé en France par de sages réformes, fut également heureux par ses exploits au-dehors. La *Guyenne* fut conquise sur les Anglais ; le roi acquit la *Navarre* par mariage ; les Flamands révoltés furent soumis. Philippe le Bel fut appelé le *faux monnoyeur* parce qu'il fut le premier roi de France qui altéra la monnaie.

Le règne d'*Édouard* Ier, fils de Henri III, en Angleterre, occupa tout le temps de ceux de *Philippe le Hardi* et de *Philippe le Bel*. Ce prince fut presque toujours en guerre avec la France et l'Écosse. Il eut à subir, dans le commencement de son règne, de grands revers qu'il finit par réparer. *Wallace*, héros de l'Écosse, fut pris
ap. J.-C. 1305. par lui et livré au supplice ; cependant il ne put parvenir à conquérir ce petit état qui obtint une nouvelle force par son alliance avec la France, et par la valeur de *Ro-*
ap. J.-C. 1306. *bert Bruce* digne successeur de Wallace. *Edouard*, en mourant, ordonna, dit-on, à son fils Édouard II, de
ap. J.-C. 1307. subjuguer et de punir les Ecossais. *Faites porter mes os devant vous*, lui dit-il, les rebelles n'en soutiendront pas la vue.

Pendant que ces événemens se passaient en France et en Angleterre, l'*Espagne*, toujours divisée en petits

royaumes, se consumait en guerres intestines et en guerres contre les Maures.

Sanche VII le Fort, roi de Navarre, remporta une ap. J.-C.
grande victoire à *Tolosa* sur l'almohade Mahomet-el- 1212.
Nasir. Le *comte de Champagne*, *Thibaut IV*, succéda ap. J.-C.
à D. Sanche, et eut pour héritier son gendre *Philippe le* 1234.
Bel, roi de France; ce prince réunit ce nouveau royaume ap. J.-C.
à la France, qui le conserva jusqu'à l'avènement de la 1284.
branche de Valois. Dans la suite le gendre du roi Louis X
le Hutin, *Philippe II d'Évreux*, fut proclamé roi de
Navarre; *Charles II le mauvais*, son fils, prit une ap. J.-C. 1328.
grande part aux guerres civiles qui déchirèrent la France.
Après lui la *Navarre* fut réunie à l'*Aragon*, et en fut
encore détachée dans la suite sous les *comtes de Foix*
et les *sires d'Albret*, dont le dernier fut le *Grand* ap. J.-C. 1425.
Henri IV.

Le *royaume d'Aragon* fut peu important en Espagne, dans ces temps reculés, mais il donna des rois à l'Italie. *Ferdinand II*, le catholique, finit par l'élever au plus haut rang parmi les puissances européennes.

La *Castille* fut de tous les royaumes chrétiens d'Espagne, le plus considérable et le plus exposé aux attaques
des Musulmans. Sous *Alphonse VI* et *Alphonse VIII*,
les Maures conquirent une partie de la Castille; sous
Alphonse IX, les princes espagnols réunis battirent les
musulmans à *Tolosa*, et arrêtèrent leurs progrès. Après ap. J.-C. 1212.
la mort de ce prince, les rois de France prétendirent
avoir des droits à la couronne du chef de *Blanche*,
mère de saint Louis. Les Français et les Anglais inondèrent l'Espagne; la dynastie légitime s'éteignit sous
D. *Pèdre le cruel*. Les Français, à la tête desquels
marchait le célèbre *du Guesclin*, placèrent sur son ap. J.-C
trône le bâtard *Henri II de Transtamare*, malgré les 1369.
prétentions du *prince noir* d'Angleterre. C'est de cette
branche bâtarde que sortit la célèbre *Isabelle*, épouse ap. J.-C. 1469.
de Ferdinand le catholique.

Le *Portugal*, appelé autrefois *Lusitanie*, fut une province de la monarchie des *Goths* jusqu'à l'invasion des
Maures, à qui les rois de Castille l'enlevèrent à mesure ap. J.-C. 712.
qu'ils reculaient les frontières de leur royaume. *Al-*

phonse VI, pour récompenser les services de Henri II,
ap. J.-C. 1094. prince de la maison de Bourgogne, lui donna sa fille
Thérèse en mariage avec le gouvernement de la ville de
Porto, en titre de comté mouvant de la couronne de
Castille. Il le lui céda ensuite sans aucun assujétissement
et y joignit tout ce qu'il possédait dans la *Lusitanie*,
qui prit alors le nom de *Portugal*, de celui de la ville de
Porto.

ap. J.-C. 1139. *Alphonse I*, fils de Henri, prit le titre de roi de
Portugal après la bataille qu'il gagna sur cinq rois Maures
ap. J.-C. 1185. dans la plaine d'*Ourique*. *Sanche I*, son fils et son suc-
cesseur, fit sur un roi Maure la conquête du *royaume*
ap. J.-C. 1211. des *Algarves*, et fut surnommé le *père de la patrie*. *Al-
phonse II* son fils, établit des lois très-sages et remporta
ap. J.-C. 1222. des victoires sur les Maures. *Sanche II*, loin de marcher
sur les traces de son père, s'abandonna à ses passions et
ap. J.-C. 1248. fut détrôné par ses sujets. *Alphonse III*, son frère et son
successeur, réunit pour toujours à la couronne du Por-
ap. J.-C. 1279. tugal le royaume des Algarves. *Denis*, son fils, surnommé
le *libéral*, s'occupa uniquement du bonheur du peuple.
Il fonda à *Coïmbre* une Académie de sciences et de beaux
ap. J.-C. 1325. arts. *Alphonse IV* son fils, surnommé le *brave*, gagna
avec le roi de Castille, la fameuse bataille de *Salado*
ap. J.-C. 1357. sur les Maures, qui y perdirent, dit-on, deux cent
mille hommes. *Pierre I*, son fils et son successeur,
ap. J.-C. 1367. s'attacha à punir les crimes, et mérita le surnom de
justicier. *Ferdinand I*, fils de Pierre, voulut attaquer
la Castille et fut attaqué dans ses propres états. Cepen-
ap. J.-C. 1385. dant son royaume fut conservé. Il mourut sans posté-
rité. Après un interrègne pendant lequel le roi de Cas-
tille s'empara d'une partie du Portugal, *Jean I*, fils na-
turel de Pierre le justicier, fut proclamé roi. Il recon-
quit les villes perdues, porta la guerre en Castille, et
fit une paix glorieuse. Sous son règne, les Portugais fi-
rent la conquête de l'île de *Madère*. Le successeur de
ap. J.-C. 1438. Jean I fut *Alphonse V*, surnommé l'*Africain*, qui se
rendit maître d'*Alcazar*, d'*Arzile* et de *Tanger*. Il dis-
puta la Castille à Ferdinand le catholique, et fut battu
à *Toro*. Ce prince abdiqua ensuite la couronne et se fit
moine. Après lui commencèrent les grands succès ma-
ritimes des Portugais.

XX. *De la Suède, depuis la mort de Suerker, et du Danemark, depuis Waldemar I jusqu'à l'union de Calmar.—De la Russie, depuis la mort d'Yaroslaw I jusqu'à l'avènement d'Iwan III Wasiliéwitch.—De la Pologne, depuis la fin du onzième siècle jusqu'à l'avénement des Jagellons.—De la Hongrie, depuis la fin du onzième siècle jusqu'à l'extinction de la maison impériale et royale de Luxembourg (1437).—Des Mogols.*

Waldemar I, roi de *Danemark*, dont les ancêtres ap. J.-C.
avaient rendu pendant quelque temps hommage aux 1157.
empereurs d'Allemagne, fit dans le *Mecklenbourg* et la *Poméranie*, provinces habitées alors par des *Slaves*, des conquêtes si considérables qu'il se donna le titre de roi des Vandales. *Canut VI*, son fils, soumit l'*Esthonie* et plusieurs provinces d'Allemagne, depuis le Holstein et l'Elbe jusqu'à la Vistule; mais son frère, *Waldemar II*, qui s'était emparé de la *Livonie*, de la *Cur-* ap. J.-C.
lande, et de la *Prusse*, perdit en fort peu de temps, et 1202.
par sa faute, ses conquêtes et celles de ses ancêtres par lesquelles les Danois étaient devenus presque les maîtres du commerce de l'Allemagne. Le partage qu'il fit de ses états entre ses fils, jeta le Danemark dans beaucoup de troubles, et lui causa de grandes pertes jusqu'à ce qu'il fut relevé par *Waldemar IV*. Peu après, la Nor- ap. J.-C.
wége fut réunie au Danemark; la reine *Marguerite*, 1340.
surnommée la *Sémiramis* du *Nord*, y joignit encore la ap. J.-C.
Suède par l'*union de Calmar*. 1397.

Depuis *Eric*, successeur de *Suerker*, à qui sa libéralité envers le clergé et les églises fit donner le nom de *saint*, la *Suède* avait été sujette à beaucoup de troubles, mais qui ne l'avaient pas empêchée d'acquérir la Finlande et la Carélie. *Albert*, duc de Mecklenbourg, y régnait, lorsque les Suédois, mécontens de son gouvernement, élurent *Marguerite* pour reine. Cependant l'union des trois royaumes, que cette princesse avait fondée, fut dans la suite souvent interrompue, surtout lorsque les Suédois virent que leur pays était regardé comme une

province du Danemark. Ils se choisirent tantôt des rois, tantôt des administrateurs du royaume; mais dans la suite ils se soumirent volontairement à *Christian II*, roi de Danemark et de Norwége. Ce prince descendait de la maison des comtes d'*Oldenbourg*, qui depuis quelque temps était montée sur le trône du Danemark, et avait acquis les duchés de *Holstein* et de *Slewick*; c'est cette maison qui règne encore aujourd'hui en Danemark.

ap. J.-C. 1015. Les états de *Wolodimer le grand*, divisés entre ses fils, furent réunis par l'un d'eux, *Jaroslaw I*. On peut regarder ce prince comme le premier législateur de la Russie; il fit tous ses efforts pour y introduire la civili-
ap. J.-C. 1054. sation : à sa mort, son empire fut de nouveau partagé entre ses fils. Des guerres intestines, des querelles et des meurtres entre des frères et de proches parens, y durèrent long-temps. En vain les *grands ducs de Kiovie* ou de la petite Russie s'efforcèrent-ils de dominer sur les autres princes russes. *Georges Dolgorouki*, ne pouvant pas monter sur le trône de Kiovie, fonda dans la Russie Blanche un nouveau duché qui devint très-puissant.
ap. J.-C. 1136. Enfin les *Tartares*, ou pour mieux dire les *Mogols*, subjuguèrent la Russie divisée et affaiblie, et leurs *kans* confirmèrent, déposèrent ou firent même mourir les grands ducs. Cette oppression dura plus de deux cents ans, et tous les voisins de la Russie en profitèrent à son
ap. J.-C. 1462. préjudice, jusqu'à ce qu'*Ivan III Wasiliewitch*, fils de Wasili II, réunit toutes les parties de son royaume, et le délivra de la domination des Tartares qu'il rendit même ses tributaires. Les grands ducs commencèrent alors à être appelés *czars* ou souverains de toutes les Russies.

ap. J.-C. 1139. Dans le royaume de Pologne le partage que *Boleslas III*, un des plus illustres ducs de la race de *Piast*, fit de ses états entre ses quatre fils, produisit également beaucoup de troubles. *Conrad*, duc de Moravie, prince de Thorn, un des descendans de Boleslas, appela les *chevaliers teutoniques* pour soumettre les peuples païens
ap. J.-C. 1220. de la Prusse. Ces cheveliers vinrent attaquer les Prussiens, se rendirent maîtres de leur pays après une résistance de cinquante ans, et les forcèrent à embrasser le

christianisme. Le chef des chevaliers ou le grand maître de l'ordre teutonique fixa sa résidence à Marienbourg. ap. J.-C 1309. Pendant ce temps-là, la Pologne avait été cruellement ravagée par les incursions des Tartares. Les rois de Pologne eurent également une guerre à soutenir contre la colonie teutonique, au sujet de la possession de *Dantzik*. *Wladislas Loketek* opposa la plus vive résistance aux efforts des chevaliers, et se couvrit de gloire en réu- ap. J.-C. 1320. nissant les principautés démembrées; il prit le titre de *roi* qui depuis fut constamment porté par ses successeurs. *Casimir III le grand*, donna des lois à ses états et y fit ap. J.-C. 1333. de sages établissemens; il joignit à la pologne la *Russie-Rouge*, et soumit même la *Moravie*; mais il céda la *Silésie* aux rois de Bohême. Peu après lui, *Jagellon*, ap. J.-C 1386. duc de Lithuanie, appelé depuis son baptême *Vladislas II*, devint roi de Pologne; son duché ne resta pas long temps uni avec le royaume. En échange la *Valachie* et la *Moldavie* furent forcées de reconnaître la souveraineté de la Pologne.

Quelquefois les rois de *Bohême* et de *Hongrie* étaient en même temps rois de *Pologne*. La dignité royale ne resta attachée à la Bohême que depuis *Primislas II*, à qui les empereurs d'Allemagne l'avaient conférée. *Ottocar III*, un de ses descendans, acquit l'*Autriche*, la *Stirie*, la *Carinthie* et la *Carniole*; mais il fut dépouillé de tous ces pays par l'*empereur Rodolphe*; peu après, la ap. J.-C. 1278. Bohême eut des rois des maisons étrangères. *Jean*, fils de l'empereur *Henri VII*, de la maison de *Luxembourg*, ap. J.-C. 1346. est célèbre par sa bravoure; quoiqu'aveugle, il combattit dans l'armée française à la bataille de *Crécy* où il perdit la vie. Il avait acquis la *Silésie* et la *haute Lusace*, que son fils, *Charles IV*, incorpora à la *Bohême*, ainsi que le comté de *Glatz* et la *basse Lusace*. Charles IV eut pour successeurs ses fils *Wenceslas* et *Sigismond*, sous lesquels éclata la guerre des *Hussites* dont nous parlerons dans l'histoire d'Allemagne.

Dans la *Hongrie*, les descendans du roi *Etienne Ier* régnèrent encore pendant un temps considérable. *Geysa II* attira dans la *Transylvanie*, province qu'Etienne avait ajoutée à son royaume, beaucoup de familles allemandes

dont les descendans furent appelés Saxons. *Etienne V* força les *Bulgares* à lui payer tribut. Cette famille s'étant éteinte, le trône de Hongrie fut occupé successivement par des rois, nés Hongrois. Parmi ceux-ci,
ap. J.-C. 1382. *Louis le grand* réunit la *Dalmatie* à la *Hongrie*, et fut aussi roi de Pologne. L'empereur *Sigismond de Luxembourg*, qui régna en Hongrie, hypothéqua à la Pologne les villes du Palatinat de Sceps. Durant la minorité du jeune *Ladislas*, *Jean Huniade* eut la régence, pendant laquelle il rendit à la Hongrie de grands services, surtout par ses victoires sur les Turcs. Son fils *Matthias Corvin*, excellent roi, enleva à l'empereur *Frédéric III*, qui l'avait provoqué, Vienne et une grande partie de l'Autriche, fit la guerre aux Turcs avec succès, et introduisit parmi les Hongrois des mœurs plus polies, de bonnes lois et le goût des lettres dont il fut grand protecteur; mais, pour complaire au pape, il dépouilla *Podiebrad*, roi de Bohême, de la Silésie et de la Moravie.

La *Hongrie* et la *Russie* pouvaient être regardées, vers ce temps, comme les remparts de l'Europe contre les peuples d'Asie qui la menaçaient, quoiqu'ils ne fussent plus conduits et dirigés par les anciens conquérans, les califes de Bagdad. Déjà ces princes avaient été réduits, par les partages de leur empire, par des divisions, et par les troupes mercenaires des Turcs, à n'être que les grands pontifes de la religion mahométane, et leur autorité ne s'étendait guère au-delà de Bagdad. Quoiqu'ils recouvrassent en quelque manière leur pouvoir temporel, ils ne le conservèrent qu'un peu plus de cent ans, au bout desquels les *Mogols*, conduits par *Husaku*, prirent d'assaut la ville de *Bagdad*, et mirent à mort le dernier calife *Mostaasem*.

Les Mogols qui détruisirent le califat, firent tant d'autres conquêtes, qu'on peut les regarder comme les plus grands conquérans de tous les temps. Ils étaient venus de la *grande Tartarie asiatique*, ou la *Moungalie*, qui fut proprement leur patrie : là, divisés en beaucoup de tribus et de hordes, et habitant sous des tentes, ils menaient une vie vagabonde. *Temusdchin*, fils d'un de

leurs kans ou princes, montra de très-bonne heure une grande valeur; et après s'être assujetti beaucoup de hordes, il devint le maître de toute la Moungalie, et reçut de là le nom de GENGISKAN ou de prince suprême. ap. J.-C. 1206.
Ensuite il fit des expéditions hors de son pays, subjugua le royaume de *Tangout* et une grande partie de la *Chine*, réduisit sous sa domination le grand et puissant royaume de *Chowaresmie*, dans la Perse et les Indes, appartenant aux *Turcs Seldjoucides*, poussa ses conquêtes bien avant dans la Russie, et jusqu'au Dniéper; il mourut au milieu de ses grandes entreprises. Ce prince guerrier et victorieux introduisit chez les Mogols le culte d'un seul dieu, beaucoup de lois et d'établissemens utiles, l'écriture, le commerce, les arts et le luxe; mais il n'en fut pas moins un destructeur barbare des pays et des peuples.

Ses successeurs dans l'empire s'emparèrent de toute la *Chine* et de toute la *Russie*, achevèrent la ruine du ap. J.-C.
califat, ravagèrent la *Pologne*, la *Hongrie*, la *Moravie* 1250.
et la *Silésie*, et portèrent leurs armes victorieuses jusque dans l'*Asie mineure*; mais cet empire redoutable des Mogols, qui comprit la plus grande partie de l'Asie, fut bientôt divisé en plusieurs petits états qui furent à la fin le partage des *Russes*, des *Turcs* et des *Chinois*.

Timur, appelé communément TAMERLAN, petit prince mogol de la *Bukarie*, s'efforça dans la suite de rétablir dans son ancienne grandeur la monarchie de *Gengiskan*; il fut aussi grand et aussi heureux guerrier que lui, mais, en même temps fanatique zélé pour la religion mahométane; il exerça sur les vaincus les cruautés les plus exécrables dont l'histoire fasse mention. D'abord il soumit toute la *Bukarie* dont il se fit appeler empereur; ensuite il conquit la *Perse*, l'*Arménie* et la *Russie* jusqu'à Moscou, s'assujettit l'*Inde*, vainquit dans l'Asie mineure *Bajazet*, empereur turc, et le fit prisonnier. Sa mort ayant mis fin à ses expéditions destructives, son grand empire ne tarda pas à tomber en décadence: il n'en est resté que *l'empire du grand Mogol* dans les Indes, fondé par le sultan *Baber*, un des descendans de Gengiskan.

XXI. *Des communes et des États-Généraux en France, en Angleterre, en Allemagne, en Aragon et en Castille, pendant les onzième, douzième et treizième siècles.—Etat du commerce, des lettres et des arts en Europe, depuis Charlemagne jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.— Découvertes importantes.*

Le neuvième et le dixième siècles n'avaient point vu d'institutions protectrices régler les droits et les intérêts des gouvernemens et des gouvernés. L'anarchie la plus complète, ainsi que les ténèbres, avaient couvert ap. J.-C. 1095. toute l'Europe. *Louis VI* le gros, roi de France, fut le premier qui affranchit le peuple des villes, et commença à former des bourgeois où il n'y avait que des serfs. Les seigneurs, pour se faire des ressources d'argent, vendirent à leur tour le droit de bourgeoisie aux vassaux de leurs domaines. Sous *Philippe le Bel*, les communes étaient devenues assez puissantes pour qu'on consentît à les faire représenter aux *Etats-Généraux*.

Cette institution salutaire des *Etats-Généraux*, qui fonda le droit civil des nations de l'Europe moderne, s'introduisit partout vers le même temps sur les débris de la féodalité. Les croisades la favorisèrent en ce qu'elles engagèrent les seigneurs à de grandes dépenses qui les forcèrent à vendre les droits de commune à leurs vassaux; mais dans les divers états de l'Europe, ce grand acte de l'affranchissement des peuples se montra sous des formes différentes.

En *France*, les rois dirigèrent ces affranchissemens contre la noblesse, et s'unirent au tiers-état dans les Etats-Généraux; en *Angleterre*, au contraire, les barons et le peuple se coalisèrent contre les rois, et leur firent adopter à main armée les chartes et priviléges; en *Allemagne*, la coalition des *villes Anséatiques*, d'abord toute commerçante, força bientôt par ses richesses, dont les seigneurs ne pouvaient braver l'influence, l'admission des députés des villes aux diètes de l'empire; en *Aragon* et en *Castille*, les chrétiens du tiers-état, con-

duits par leurs prêtres, mirent au prix de leur admission dans les *cortez*, leurs secours contre les Maures; en *Italie*, les cités libres eurent leurs magistrats électifs, leur conseil souverain et leurs assemblées du peuple.

Les *lettres* et les *arts*, pendant cette partie du moyen âge, étaient plongés dans la plus complète barbarie : à peine trouve-t-on quelque lueur de poésie conservée par les *trouvères* ou *troubadours* normands et français.

Le style des écrivains était barbare ou peu assorti à la matière; il y en eut pourtant quelques-uns, surtout parmi les historiens, qui se distinguèrent de la foule, tels que *Sigebert de Gemblours*, dans les Pays-Bas, *Othon*, évêque de Frismigue, en Allemagne, *Saxon le Grammairien*, en Danemark, et le moine *Mathieu Pâris*, en Angleterre. Ce dernier royaume eut encore *Jean de Salisbury*, auteur qui joignit à beaucoup d'érudition de l'esprit et de la franchise. *Irnerius ou Werner*, savant Allemand, commença le premier à enseigner le droit romain à Bologne; *Accursius*, *Bartole* et *Baldus*, trois Italiens célèbres, le premier du douzième siècle, les deux autres du quatorzième, donnèrent beaucoup d'explications des lois, et portèrent sur elles quelques décisions judicieuses, quoiqu'ils n'eussent pas toute l'érudition nécessaire pour cela.

Cependant il se forma peu à peu parmi les Européens quelques hommes d'un génie supérieur qui, méprisant les subtilités frivoles de l'école, remontèrent aux véritables sources du savoir chez les anciens et dans la nature même, et apprirent à leurs contemporains d'une manière plus sûre à connaître et à sentir le vrai et le beau. Tel fut *Roger Bacon* en Angleterre : il commença à réformer plusieurs sciences, fit beaucoup d'expériences pour connaître les propriétés des corps, et inventa les *télescopes*, les *microscopes*, les *verres ardens*, et d'autres choses utiles et curieuses; mais cet homme, supérieur à son siècle, fut regardé comme magicien, et persécuté par l'ignorance et par l'envie. *Dante*, *François Pétrarque* et *Jean Boccace*, trois Italiens très-savans et très-spirituels dans le quatorzième siècle, formèrent non-seulement leur langue pour la poésie et l'éloquence,

et lui donnèrent beaucoup de force et d'agrément, mais répandirent aussi dans leur patrie le goût de la littérature antique. *Laurentius Valla* se distingua encore davantage comme restaurateur de l'érudition et des connaissances solides, et rendit surtout de grands services à la science des langues, à l'histoire et à l'interprétation de l'Écriture-Sainte. Cependant ces esprits élevés eurent peu d'imitateurs, jusqu'à ce que l'exemple et l'instruction des savans Grecs arrivés de Constantinople, excitèrent une émulation universelle.

Quoique les chrétiens d'Occident fussent encore bien loin de jouir de la liberté nécessaire pour exercer leur esprit sur toutes sortes de vérités, les *universités*, établies dans le treizième siècle, donnèrent l'essor aux hommes de génie; c'étaient des écoles considérables, où l'érudition était exposée dans toute l'étendue qu'elle avait alors; elles furent aussi appelées *académies*, du nom de l'école d'Athènes, où *Platon* donnait ses leçons. Il arriva par ces établissemens, que les sciences ne furent plus une propriété du clergé, mais qu'elles commencèrent à être cultivées par des personnes de tous les ordres. Cependant les papes ne manquèrent pas de faire aussi dépendre, en quelque manière, ces sociétés savantes de leur autorité et de celle des ecclésiastiques. Les principales universités qui se formèrent peu à peu, furent celles de
ap. J.-C. *Paris*, *Oxford*, *Salamanque*, *Cologne*, *Padoue*,
1440. *Heildelberg*, *Prague*, *Cambridge*, *Vienne* en Autriche, *Coïmbre*, *Erfurt*, *Leipsik* et *Bâle*.

Un autre moyen très-important d'avancement pour les lettres fut l'*imprimerie*, inventée à *Strasbourg* par *Guttemberg*, et perfectionnée à *Mayence* par *Jean Faust* et *Pierre Schoëffer* qui, à la place de lettres de bois ou de plomb sculptées, employèrent des lettres ou des caractères de fonte. Pour multiplier les exemplaires d'un livre, il avait fallu jusqu'alors en faire des copies, ce qui était long et dispendieux. Il n'y avait guère que les moines qui s'en occupassent; les livres restaient la plupart enfermés dans les couvens, et les gens riches pouvaient seuls en acquérir. Beaucoup de bons écrits de l'antiquité n'étaient même plus copiés par les moines,

ou le peu de copies qu'on en faisait était souvent très-vicieuses; mais lorsque cet excellent moyen eut été découvert, les meilleurs écrits de toute espèce purent être répandus par toute l'Europe en une infinité d'exemplaires corrects, et d'un prix modique; il fut aisé d'établir des bibliothèques, et les doctrines ou les inventions d'une utilité générale purent sans obstacle être communiquées à tout le monde.

L'Europe avait été jusqu'ici assez pauvre en productions mécaniques qui demandent de l'invention et de l'art, si on en excepte les belles productions des *manufactures de Venise et de Flandre* auxquelles le commerce florissant de ces pays avait donné lieu : les édifices, les peintures et d'autres ouvrages semblables avaient la plupart une forme grossière et peu naturelle, jusqu'à ce que l'étude de la nature et des monumens antiques de l'art, si nombreux en Italie, forma les *Michel* 15e siècle
Ange et les *Raphaël*, qui furent bientôt suivis par d'autres grands artistes en tous genres.

Il se fit aussi des découvertes fort importantes. *Flavio Gioia* d'Amalfi, dans le royaume de Naples, jugea, par une propriété singulière de l'aiguille aimantée, qu'elle pouvait être d'un très-grand secours pour les navigateurs, et inventa la boussole. *Berthold Schwarz*, moine allemand, dans le *Brisgow*, trouva, selon la tradition commune, la *poudre à canon*. Bientôt on en fit un moyen de destruction pour le genre humain; l'art de la guerre fut perfectionné, et la valeur personnelle ne fut plus décisive dans les combats.

XXII. *De l'Allemagne, depuis la fin du grand interrègne jusqu'à l'avènement de Maximilien* Ier.

Les seigneurs allemands voyant tous les jours s'accroître les maux affreux causés par l'anarchie, et sentant plus que jamais le besoin d'une autorité souveraine qui pût fixer l'objet de leurs délibérations sur le bien public, tinrent à *Francfort* une diète où ils élurent empereur ap. J.-C.
Rodolphe I, comte de Hapsbourg. Ce prince, après avoir 1308.
rétabli le bon ordre en Allemagne, se mit en possession

de l'*Autriche*, de la *Stirie*, de la *Carinthie*, de la *Carniole*, par la défaite de *Prémislas* II roi de Bohême; il mourut avec le chagrin de n'avoir pu faire élire *roi des Romains* son fils *Albert*.

Albert, après la mort de son père, sollicita vivement l'empire; mais le collége des électeurs préféra le *comte* de *Nassau*, qui n'avait pour lui que son obscurité et son impuissance. Il attaqua les princes de l'empire, et prétendit faire passer ses volontés pour une loi suprême; les électeurs le déposèrent à la diète de Mayence, et nommèrent à sa place *Albert d'Autriche*: les deux rivaux en vinrent aux mains à *Gelheim* près de *Worms*; Adolphe fut battu et périt de la main même de son compétiteur.

ap. J.-C. 1292.

ap. J.-C. 1298.

Albert I se fit élire de nouveau à *Francfort* et couronner à *Aix la-Chapelle*; il eut à soutenir une grande guerre qui fut suivie pour l'Allemagne de la perte de plusieurs provinces. Albert possédait beaucoup de biens héréditaires; en *Suisse*, il forma le projet de détacher entièrement ces pays de l'empire, et de les incorporer aux possessions de la maison d'Autriche. Ses dispositions arbitraires et violentes ayant mécontenté ces peuples, qui jouissaient de beaucoup de priviléges, Albert voulut employer la force contre ceux qui s'y opposèrent. Les cantons qui en souffrirent le plus furent *Schwitz*, *Uri* et *Unterwald*. Mais lorsque *Guillaume Tell*, citoyen d'Uri, homme d'un courage héroïque, eut tué un gouverneur impérial, ces trois cantons, excités par cet exemple, se soulevèrent contre la tyrannie, et formèrent, pour soutenir leurs priviléges comme sujets de l'empire, une alliance qui, sept ans après, fut changée en une confédération perpétuelle. Cinq autres cantons, *Lucerne*, *Zurich*, *Glaris*, *Zug* et *Berne*, y entrèrent peu à peu; les archiducs d'Autriche firent en vain tous leurs efforts pour réduire les confédérés par les armes : ils perdirent même leurs biens héréditaires en Suisse. Enfin *Fribourg*, *Soleure*, *Bâle*, *Schaffouze* et *Appenzell* se joignirent à la ligue. C'est ainsi que se forma peu à peu la confédération helvétique ou la république des treize cantons, appelée communément la *Suisse* du nom d'un de ces

cantons : cependant elle n'était pas encore tout-à-fait indépendante de l'empire d'Allemagne, quoiqu'elle n'en reconnût presque plus les lois. En soutenant leur liberté contre la maison d'Autriche, et en diverses autres guerres, les Suisses montrèrent une valeur invincible : s'ils manquèrent de mœurs polies, ils eurent de la vertu, et leur amour pour la patrie fut aussi noble que celui des Grecs et des Romains dans les plus beaux temps de leurs républiques.

Cependant les libertés et les prérogatives des états de l'empire devinrent toujours plus considérables et acquirent plus de consistance ; mais l'empire perdit peu à peu ses droits sur l'Italie. *Louis* IV *de Bavière*, prince qui ap. J.-C. eut de grandes qualités, et dont le règne fut heureux et 1314. glorieux, malgré les attaques des papes d'Avignon, fit encore quelques actes d'autorité en Italie. Son successeur, *Charles* IV, roi de Bohême, loin de l'imiter, ap. J.-C. vendit à plusieurs villes d'Italie les droits de l'empire ; 1347. il en fit autant à l'égard de beaucoup de villes impériales d'Allemagne. Il mérita bien de l'empire par la *bulle d'or*, cette première loi fondamentale, qu'il fit recevoir par tous les états : elle est appelée ainsi du sceau d'or attaché à la charte où elle est écrite. C'est par elle que les droits des sept électeurs, leurs grandes charges et la manière d'élire les empereurs, furent déterminés avec exactitude ; on y défendit aussi les guerres intestines et privées, cependant elles n'en continuèrent pas moins, et arrêtèrent souvent le cours de la justice.

Vers ce temps, on vit paraître de nouveaux princes sous la suzeraineté de l'empire ; tels furent peu après le règne de *Rodolphe* jusque vers la fin du quatorzième siècle, le *Landgrave de Hesse*, les *ducs de Mecklembourg*, de *Clèves*, de *Holstein* et de *Wurtemberg*, et en *Italie*, les *ducs de Milan* et de *Savoie*. Mais l'autorité des empereurs alla toujours en décroissant, et l'*Allemagne* fut toublée par un grand nombre de ligues entre les princes, la noblesse et les villes opposées les unes aux autres.

L'empereur *Wenceslas*, fils de *Charles* IV, à qui la ap. J.-C. 1378. protection qu'il accorda aux *Hussites*, et sa haine con-

tre le clergé, nuisirent plus que ses excès et ses infamies, fut déposé par un certain nombre d'électeurs, à l'instigation du pape. On dit, qu'à la nouvelle de sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne : *qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité, que quelques tonneaux de leur meilleur vin.*
ap. J.-C. 1393. *Sigismond*, son frère, essaya de réformer l'église par le *concile de Constance*, mais ses peines furent à peu près inutiles. La conduite de ce concile envers *Jean Huss*, qui fut livré au bras séculier, et condamné à être brûlé vif, excita une longue et sanglante guerre que *Sigismond* et les princes allemands de son parti eu-
ap. J.-C. 1411. rent à soutenir contre les *Hussites*, dont *Jean Ziska* fut le principal moteur : ils furent toujours victorieux sous lui, et l'empereur ne parvint que fort tard et par leurs divisions à la posssession du royaume de Bohême.

Peu après, la dignité impériale rentra dans la maison d'*Hapsbourg-Autriche*, et y demeura pendant trois
ap. J.-C. 1437. cents ans. *Albert* II, chef de cette nouvelle suite d'empereurs autrichiens, fut enlevé à l'Allemagne par une mort prématurée, au milieu des projets utiles qu'il fai-
ap. J.-C. 1440. sait pour elle. Le règne de *Frédéric* III fut plus long, mais bien moins glorieux. Ce prince avare, irrésolu et peu propre à des entreprises qui demandent de l'activité, accorda aux papes beaucoup de droits préjudiciables aux églises d'Allemagne, n'exécuta presque rien qui ne tournât au détriment et au déshonneur de l'empire, et courut par là risque de voir passer sa dignité à *George Podiébrad*, roi de Bohême, prince vaillant et sage. Il eut cependant le bonheur d'acquérir pour sa maison tous les Pays-Bas par le mariage de son fils, l'archiduc *Maximilien*, avec *Marie* de Bourgogne, fille du duc *Charles le Téméraire* et unique héritière de ses vastes possessions.

XXIII. *Histoire de France et d'Angleterre, depuis la mort de Philippe le Bel et d'Édouard* Ier *jusqu'au traité de Troyes.*

Louis X *le Hutin*, fils de *Philippe* IV *le Bel*, régna seulement deux années sans événemens remarquables, et en continuant l'ouvrage de son père. Son fils posthume, *Jean* Ier, ne régna que huit jours. Ses frères, *Philippe* V *le Long*, et *Charles* IV *le Bel*, ne firent que passer sur le trône; avec eux s'éteignit la première branche des Capétiens. ap. J.-C. 1314. ap. J.-C. 1316.

En Angleterre, *Edouard* II succéda à son père *Edouard* I. Ce prince livré à ses maîtresses, abandonna à des flatteurs le gouvernement de l'État; *Gaveston*, un de ses favoris, donna insolemment la loi à toute l'Angleterre. Les seigneurs murmurèrent et passèrent bientôt à une révolte ouverte; ils ne posèrent les armes qu'après le supplice de *Gaveston*. *Robert Bruce*, roi d'Écosse, profita de ces troubles pour se jeter sur l'Angleterre; ses armes triomphantes inspirèrent une si grande terreur aux anglais qu'ils n'osaient presque pas se montrer devant leurs ennemis. *Spencer* ayant remplacé *Gaveston*, s'attira également la haine des anglais; les seigneurs arborèrent l'étendart de la révolte et furent défaits dans une bataille sanglante. La plupart furent faits prisonniers et périrent sur l'échafaud; la reine elle-même, *Isabelle*, ne fut pas à l'abri des outrages de *Spencer* et de son père. Cette princesse se rendit dans le Hainault d'où elle amena quelques troupes, que lui fournit le comte *Philippe*; à leur descente en Angleterre, elles furent grossies par une foule de mécontens. Les rebelles poursuivirent *Édouard* qui fuyait avec les *Spencer*; ils furent pris, les deux favoris furent pendus et le parlement déclara le roi déchu de la couronne; six mois après sa deposition, il fut assassiné dans sa prison par deux scélérats qui lui firent souffrir un genre de mort horrible. ap. J.-C 1307.

Après la mort de Charles le Bel, *Philippe* VI *de Valois*, petit-fils de *Philippe* III, et le roi d'Angleterre, *Edouard* III, fils d'Edouard II et petit-fils de *Phi-* ap. J.-C. 1328.

lippe IV *le Bel*, se disputèrent la couronne. Les pairs de France décidèrent la question en faveur de *Philippe de Valois*. *Edouard* III se soumit d'abord à l'hommage du duché de *Guyenne* envers son adversaire, et finit bientôt par porter les flamands à la révolte, et par faire entrer en France une armée commandée par le célèbre

ap. J.-C. 1346. *Prince Noir*, son fils, ainsi appelé à cause de la couleur de ses armes. Les anglais remportèrent en *Normandie* la célèbre victoire de *Crécy*, l'une des plus désastreuses de notre histoire, prirent *Calais* qui fut sauvé de la destruction par l'héroïque dévouement d'*Eustache de Saint-Pierre*, et s'avancèrent en France. Cependant *Philippe* conserva sa couronne, qui fut accrue par le *Dauphiné* que lui céda le *dauphin Humbert*. Depuis ce temps, les fils aînés des rois de France ont toujours porté le titre de *dauphin*.

ap. J.-C. 1350. *Jean* II *le Bon*, fils de Philippe de Valois, continua la guerre contre les Anglais et le roi de Navarre *Charles le Mauvais*. Le roi *Jean* fut défait et pris à *Poitiers* par le Prince Noir, et emmené en Angleterre. Son fils *Charles*, dauphin, gouverna d'abord comme régent, ensuite

ap. J.-C. 1356. comme roi, sous le nom de *Charles* V *le Sage*; il assembla les États-Généraux qui prononcèrent pour la première fois le mot de liberté. Une insurrection sanglante éclata à Paris et fut calmée. Les Français reprirent l'avantage sous le commandement du célèbre *Duguesclin*.

ap. J.-C. 1380. Après la mort de *Charles* V, son fils *Charles* VI monta sur le trône, encore en bas âge. Ses trois oncles se partagèrent la régence. Le plus célèbre était le duc de Bourgogne, *Philippe le Hardi*, devenu comte de Flandre par mariage, et ayant acquis ainsi une immense puissance. Le roi, sorti de l'enfance, tomba dans une démence horrible qui laissa le gouvernement dans les mains de ses oncles qui déchirèrent la France par leurs discordes.

Les mêmes troubles avaient éclaté en Angleterre sous la minorité de *Richard* II, petit-fils d'*Edouard* III, et le gouvernement des *ducs de Glocester*, d'*Yorck*, et de *Lancastre*.

Une trève fut conclue entre la France et l'Angleterre.

Des troubles civils et des massacres populaires éclatèrent à la fois à *Londres* et à *Paris*.

Le roi *Richard* II, parvenu à sa majorité, fit périr un de ses oncles, le duc de *Glocester*. Le *duc de Lancastre* se souleva contre lui, le fit périr, et s'empara de la couronne sous le titre de *Henri* IV. Il affermit son autorité par des victoires, et fomenta la guerre civile en France. ap. J.-C. 1399.

Une querelle particulière entre *Louis d'Orléans*, frère du roi *Charles* VI, et le duc de Bourgogne, *Jean sans Peur*, fils de *Philippe le Hardi*, fit éclater en France la guerre civile. *Jean sans Peur* ayant fait assassiner le *duc d'Orléans*, le royaume se sépara en deux partis, les *Bourguignons*, qui avaient pour chef *Jean sans Peur*, et les partisans du *duc d'Orléans*, appelés *Armagnacs*, du nom de leur chef le connétable d'Armagnac. Après de longues guerres entre les deux partis, les *Bourguignons* s'allièrent au roi d'Angleterre, *Henri* V, fils et successeur de Henri IV, qui fit une expédition en *Normandie* où il défit les Français à *Azincourt*. *Isabelle de Bavière*, femme de Charles VI, et le *duc de Bourgogne* lui livrèrent Paris; le *dauphin Charles* prit la fuite; les *Armagnacs* et leur chef le connétable furent massacrés dans Paris; le *dauphin Charles*, à son tour, fit assassiner en sa présence le trop célèbre *Jean sans Peur*; la France fut livrée à l'Angleterre. ap. J.-C. 1419.

XXIV. *De la France et de l'Angleterre, depuis le traité de Troyes jusqu'à l'entière expulsion des Anglais du royaume de France.—Commencement de la guerre des deux Roses en Angleterre.*

Après l'assassinat de *Jean sans Peur*, la reine *Isabelle de Bavière*, le roi d'Angleterre *Henri* V, et le duc de Bourgogne, *Philippe le Bon*, signèrent le *traité de Troyes* qui nommait *Henri* V régent de France pendant la démence du roi, et son héritier à la couronne, à l'exclusion du dauphin *Charles*, déclaré indigne de régner. La guerre continua entre les Anglais, qui occu- ap. J.-C. 1420.

pèrent les trois quarts de la France, et les partisans du dauphin Charles. *Charles* VI et *Henri* V moururent
ap. J.-C presque en même temps. Le dauphin, sous le nom de
1422. *Charles* VII, se fit couronner à *Poitiers*.

Henri VI, encore enfant, fut aussi proclamé roi à Londres et à Paris, sous la régence de ses deux oncles, le *duc de Bedford* et le *duc de Glocester*.

Charles VII, *le Victorieux*, allié aux Écossais, éprouva d'abord quelques revers et finit par reprendre l'avantage; alors apparut *Jeanne d'Arc* surnommée la *Pucelle d'Orléans*, dont la mystérieuse existence et la bravoure reportent à un autre âge. Cette femme héroïque battit les Anglais, reprit *Orléans*, fit sacrer le roi à *Reims*, et périt à *Rouen* sur un bûcher élevé par les
ap. J.-C. Anglais. *Dunois*, bâtard de Louis d'Orléans, se signala
1432. dans cette guerre. Cependant Charles VII fut obligé de signer une trève avec les Anglais, à cause des troubles que suscita contre lui son fils le dauphin Louis. Le roi
ap. J.-C. *Henri* VI, parvenu à sa majorité, épousa une prin-
1444. cesse française, *Marguerite d'Anjou*, célèbre par son héroïsme dans les guerres civiles de son pays.

ap. J.-C. La trève rompue, *Charles* VII prit *Rouen* et con-
1448. quit toute la *Normandie*, pendant que *Dunois* s'empa-
ap. J.-C. rait de la *Guyenne*; les Anglais furent obligés de quitter
1453. la France.

A peine cette guerre terrible fut-elle terminée, que les deux pays se trouvèrent également en proie à la guerre civile. Le dauphin *Louis*, en France, fit révolter les grands contre le roi son père. Des insurrections fréquentes éclatèrent aussi en *Angleterre* et en *Irlande*, où l'ambition rivale des deux maisons royales d'*Yorck* et de *Lancastre* donna lieu aux factions de la *Rose blanche* et de la *Rose rouge*, ainsi appelées des armes de ces deux maisons.

XXV. *De Naples et de la Sicile, depuis la mort de Charles le Boiteux jusqu'à la réunion des deux royaumes à la couronne d'Espagne par Ferdinand le Catholique.—Des républiques italiennes, depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à l'expédition de Charles VIII en Italie.—De l'empire grec, depuis l'expulsion des Français de Constantinople, et histoire des Turcs ottomans, depuis leur origine jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II* (1453).

Naples et la *Sicile*, sous la dynastie d'Anjou et la dynastie aragonaise, s'étaient mêlées à tous les troubles de l'empire et de l'Italie. Les rois français de Naples avaient toujours été les défenseurs des papes contre les empereurs. Des guerres sanglantes avaient eu lieu entre les deux compétiteurs français et aragonais. A l'extinction de ces deux races, les guerres furent transportées sur un plus vaste terrain. *Ferdinand* V *le Catholique* voulut hériter des deux royaumes, comme successeur d'*Alphonse d'Aragon*. *Charles* VIII de France lui en ap. J.-C.
disputa la possession, comme héritier de *Charles* III 1503.
d'Anjou. Ferdinand sortit vainqueur de la lutte et régna pendant treize ans.

Après les querelles de *Philippe* IV *le Bel* et du pape *Boniface* VIII, plusieurs papes français qui se succédèrent, portèrent le siége du pontificat à *Avignon*. *Rome* alors flottait entre l'oligarchie et la démocratie, ap. J.-C.
entre les Guelfes et les Gibelins. *Nicolas de Rienzi*, 1347.
tribun audacieux, s'empara du gouvernement et rétablit la république sous le nom de *bon état*. Il se rendit bientôt odieux au peuple, et au moment du danger s'évada du Capitole et se réfugia en *Hongrie*, puis à la cour de *Charles* IV qui le livra au pape *Clement* VI. Après la fuite de *Rienzi*, les romains se laissèrent séduire par d'autres démagogues; le pape, pour les ramener, envoya en Italie *Rienzi* avec le légat *Albronoz*.

Le peuple reçut le tribun avec enthousiasme, et bientôt ap. J.-C.
le massacra à l'instigation des Colonnes. Après le retour 1354.

des Papes à Rome, le peuple força la nomination d'un pape *Urbain* VI; les cardinaux se réfugièrent à *Avignon* et nommèrent un autre pape, *Clément* VII : un schisme se déclara dans l'église; les diverses puissances européennes se partagèrent entre les deux papes : le schisme dura soixante ans. Pendant cet espace de temps, tantôt deux, tantôt trois papes se disputèrent la puissance :
ap. J.-C. 1450. enfin le pontificat s'affermit à Rome dans les mains de *Nicolas* V et *Pie* II.

Les républiques de la haute Italie furent aussi en proie à de sanglantes discordes. *Milan* et la *Lombardie*,
ap. J.-C. 1450. surtout sous le règne des *Sforzes*, eurent à souffrir de la guerre civile et des invasions étrangères; leur histoire est liée à celle de *France* et d'*Allemagne*. La *Toscane* commença à fleurir sous les *Médicis*; les républiques maritimes, *Venise* et *Gènes*, se maintinrent dans un état de richesses et de prospérités.

L'empire grec, après avoir été ébranlé pendant tant de siècles par une multitude d'ennemis étrangers, par de violens troubles domestiques, et même envahi à la fin par les chrétiens d'Occident, succomba sous les efforts des conquérans turcs. Nous avons déjà vu que les croisés en passant sur les terres de l'empire grec, lui furent très à charge par leurs exactions et leurs ravages; ils furent bientôt ses ennemis déclarés. Une armée de croisés français et vénitiens qui s'étaient laissé employer, pour remettre un empereur déposé sur le trône de Constantinople, profita de la confusion qui s'ensuivit pour s'emparer de cette capitale. Les vainqueurs élurent pour empereur *Baudoin*, comte de Flandre, et se partagèrent les conquêtes qu'ils firent en Europe sur les Grecs. Les *Vénitiens* surtout en profitèrent; ils eurent une partie du Péloponèse, l'île de Candie et beaucoup d'autres îles dans l'Archipel; ce qui les mit en état de faire seuls l'important commerce des Indes,
ap. J.-C. 1261. par le canal d'Alexandrie. Cependant *Théodore Lascaris*, un des descendans des empereurs de Constantinople, fonda à *Nicée* un empire particulier, et *Michel Paléologue*, un de ses successeurs, après avoir détruit le faible empire des Latins à Constantinople, transporta

de nouveau dans cette ville. le siége de l'empire grec. Outre l'empire de *Nicée*, les Grecs formèrent plusieurs autres principautés en Europe et en Asie, et ce partage de leur empire ne contribua pas peu à l'affaiblir : la terreur même des armes turques qui les menaçaient de toutes parts ne firent pas cesser leurs querelles. Plusieurs empereurs et quelques ecclésiastiques grecs avaient fait des efforts pour réunir l'église grecque avec celle de Rome, principalement dans la vue de procurer par-là à l'empire des secours plus considérables de la part des princes de l'Europe contre les Turcs. Déjà deux fois une convention avait été conclue pour former cette réunion; mais la plupart des Grecs ne l'acceptèrent pas, parce qu'ils en trouvèrent les conditions trop désavantageuses. Les mesures que prirent quelques princes d'Europe pour repousser les Turcs, furent trop vicieuses pour produire un bon effet. *Frédéric* III, empereur d'Allemagne, eut trop peu d'activité pour entreprendre quelque chose en faveur de l'empire grec qui se bornait presque uniquement à la ville de *Constantinople*. Cette capitale fut enfin assiégée et prise d'assaut par les Turcs, ap. J.-C. 1453. et *Constantin* XI, dernier empereur grec, y périt les armes à la main.

Un petit état, formé dans la *Bithynie* par *Othman* ou ap. J.-C. 1299. *Osman*, jeta les fondemens de l'*empire turc* ou *ottoman*, qui subsiste encore dans trois parties du monde; un simple émir *Seldjoucide* remplaça l'influence de califes, successeurs de Mahomet. *Orchan*, fils d'*Othman*, continua ses conquêtes, et passa en Europe, où il s'affermit en prenant *Callipolis*. *Murad* ou Amurath, petit-fils ap. J.-C. 1360. d'*Osman*, soumit *Andrinople* et une grande partie de la Thrace : c'est aussi lui qui établit les *Janissaires*, qui furent toujours les meilleures troupes de pied chez les Turcs. *Bajazeth* I surnommé l'*éclair*, étendit l'empire ap. J.-C. 1389. ottoman, et rendit même tributaire l'empereur de Constantinople ; mais il tomba entre les mains de *Tamerlan*, ap. J.-C. 1421. son vainqueur. Quoique la division se mît parmi ses fils, *Mahomet*, le cadet d'entre eux, rétablit l'empire. *Anurat* II, fils de *Mahomet I*, qui commença à établir sa domination en *Macédoine* et en *Servie*, attaqua aussi

la *Hongrie* : il fut battu par *Jean Huniade*; mais il porta à la bataille de *Varne* un coup terrible aux chrétiens qui venaient de rompre la paix qu'ils lui avaient jurée. Ses progrès ultérieurs furent arrêtés par *George Scanderberg*, prince d'Epire, qui défendit long-temps sa patrie contre les Ottomans avec une valeur et un succès étonnans. *Amurath*, après avoir repris plusieurs fois, pour le bien de son empire, le gouvernement qu'il avait abdiqué, eut pour successeur son fils *Mahomet* II;
ap. J.-C. 1453. celui-ci prit *Constantinople*, enleva la *Morée* aux *Vénitiens*; conquit, outre la *Crimée*, où les Génois avaient des places considérables de commerce, la *Valachie*, la *Bosnie* et d'autres provinces avec un grand nombre d'îles dans l'*Archipel*; il fonda aussi une puissante marine. Cependant les progrès de ce conquérant furent arrêtés sur terre par la résistance opiniâtre des *Hongrois*, et sur mer par la valeur et l'habileté des amiraux vénitiens. *Selim* II ajouta à son empire la *Syrie*, la *Palestine* et l'*Egypte*. Parmi ces conquérans, contre lesquels les chrétiens d'Europe ne réunirent pas assez leurs forces et ne montrèrent pas assez d'activité, il y eut des princes doués de grands talens pour le gouvernement et pour la guerre; mais la plupart d'entre eux flétrirent leur gloire par des cruautés. Ils établirent la religion mahométane en Europe, et se conduisirent en barbares à l'égard des sciences et des arts qui se réfugièrent dans des contrées plus paisibles.

HISTOIRE MODERNE.

XXVI. *Histoire de l'Espagne, depuis la réunion de la Castille et de l'Aragon sous Ferdinand le Catholique et Isabelle, jusqu'à la mort de Philippe IV. —Histoire intérieure du Portugal, depuis l'avènement de Jean II jusqu'à la révolution de* 1640.

Les petits royaumes d'Espagne, gouvernés par les princes chrétiens, conquirent une grande partie de l'Espagne sur les *Arabes* ou *Maures* divisés et désunis,

à qui il ne resta à la fin que le royaume de *Grenade*. De la réunion de petits états se formèrent peu à peu les deux puissans royaumes de *Castille* et d'*Aragon*, à côté desquels se maintint aussi celui de *Navarre*. Le royaume d'*Aragon* comprenait encore les *îles Baléares*, la *Sardaigne* et la *Sicile*. *Ferdinand le Catholique*, fils de *Jean* II, roi d'*Aragon*, habile politique, mais sacrifiant tout à son ambition, réunit enfin, du chef d'*Isabelle de Castille*, son épouse, l'*Aragon* à la *Castille*, et enleva même aux *Arabes* le royaume de *Grenade*; il devint ainsi le maître de toute l'Espagne. Il acquit encore, par la découverte de l'*Amérique*, des pays et des trésors immenses; mais il mourut avec la mauvaise réputation d'un prince qui couvrit du pretexte de religion ses ruses et ses perfidies. ap. J.-C. 1479.

Sous son successeur *Charles* I, connu sous le nom de *Charles-Quint*, *François Ximenès*, cordelier, cardinal et archevêque de *Tolède*, rendit de très-grands services à l'Espagne par son habileté dans le gouvernement et par la protection généreuse qu'il accorda aux lettres, quoiqu'on puisse lui reprocher le zèle trop ardent qui le portait à forcer les peuples à embrasser le christianisme.

L'espagne avait été le plus puissant royaume de l'Europe sous l'empereur *Charles-Quint*; elle fut encore florissante sous *Philippe* II, son fils, qui ne posséda pas toute sa monarchie, mais qui commença à jouir des immenses trésors de l'Amérique, et à en faire usage. Ce fut pourtant ce prince qui fit commencer la décadence de la monarchie espagnole par les guerres ruineuses dans lesquelles il fut engagé par son avidité, son despotisme, et la cruauté qu'il déploya envers quelques-uns de ses sujets. ap. J.-C. 1555.

Philippe III et *Philippe* IV en hâtèrent la ruine en abandonnant à leurs favoris toute l'administration de l'état. Le premier, comme si son royaume n'eût pas perdu assez d'habitans par les longues guerres de son père, par les émigrations en Amérique et par d'autres causes, le dépeupla de nouveau en chassant de ses états près d'un million de *Maures*, reste malheureux des *Arabes* dont les ancêtres avaient autrefois conquis l'Espagne. Ce ap. J.-C. 1598.

peuple qui, à cause de son attachement à la religion mahométane, éprouvait beaucoup de persécutions de la part du clergé catholique, avait remué quelquefois, mais c'étaient d'ailleurs les plus industrieux habitans du royaume. Après leur fuite, l'agriculture tomba dans un dépérissement visible, et l'Espagne se ressent encore
ap. J.-C. aujourd'hui de la perte qu'elle fit alors.
1621. *Philippe* IV recommença la guerre contre la Hollande, et en eut une bien plus vive encore à soutenir contre la France, pour s'être emparé de Trèves et avoir fait enlever l'*électeur*, qui s'était mis sous la protection des Français. Enfin, sous *Charles* II, son fils, la langueur de la monarchie espagnole fut telle, que la France put l'insulter impunément, et lui enlever sans effort une partie de ses possessions.
ap. J.-C. 1481. En *Portugal*, le roi *Jean* II, fils d'*Alphonse* V, abattit la trop grande puissance des seigneurs de son royaume, et fit périr le *duc de Bragance*, qui s'était révolté. Il envoya dans les Indes orientales des vaisseaux qui découvrirent le royaume de *Congo*, où la religion
ap. J.-C. chrétienne fut alors établie. *Emmanuel* I, surnommé
1495. *le Grand*, succéda à son cousin-germain *Jean* II. Après avoir chassé les Maures de ses états, il arma quatre vaisseaux, dont il donna le commandement à *Vasco de Gama*, qui découvrit la côte orientale d'Ethiopie, la plupart des îles qui s'y trouvent et la côte de Malabar. Le *Portugal*, qui était devenu riche et considérable par le commerce des Indes, par ses possessions en Afrique, et par le sage gouvernement d'*Emmanuel-le-Grand*, fut jeté dans une extrême confusion par le jeune *Sébastien*, petit-fils de ce roi; il eut l'imprudence de porter la guerre en Afrique, et perdit la vie dans cette expédition téméraire. Peu après, *Philippe* II, roi d'Espagne, à qui la maison de Bragance ne pouvait pas s'opposer, conquit sans peine le Portugal et tous les pays qui en dépendaient. Cette conquête fit beaucoup de tort à ce royaume; car dans les guerres malheureuses de Philippe II et de ses successeurs, il fut attaqué comme province espagnole, et souffrit plus que l'Espagne même. Son commerce fut détruit, et ses grandes possessions en *Asie* et en *Amé-*

rique lui furent enlevées en partie, pendant que le joug espagnol s'appesantissait sur les Portugais dans leur patrie. Enfin ils le secouèrent, et mirent sur le trône le *duc de Bragance* sous le nom de *Jean* IV, qui, ainsi que ses successeurs, fut soutenu par le secours de la France et de l'Angleterre. ap. J.-C. 1640.

XXVII. *De l'Angleterre, depuis l'origine de la querelle des deux Roses jusqu'à l'avnéement d'Elisabeth.*

Henri VI, troisième roi de la branche de Lancastre, descendait du troisième fils d'*Édouard* III. Le duc d'Yorck, *Richard*, sous le titre de *protecteur*, lui disputa le trône, comme descendant du second fils d'*Édouard* III. Telle fut l'origine de la guerre *des deux Roses*. ap. J.-C. 1422. ap. J.-C. 1454.

La branche d'*Yorck*, ou *la rose blanche*, remporta, sous le commandement de *Warwick*, une grande victoire à *Saint-Albans*; le roi *Henri* VI fut fait prisonnier, délivré, repris à la bataille de *Northampton*, délivré une seconde fois par la reine *Marguerite d'Anjou*, et fait de nouveau prisonnier par le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck *Richard*, tué à la bataille de Wackefield, en combattant contre *Marguerite*. Alors le comte de la Marche se fit proclamer roi à Londres, sous le titre d'*Edouard* IV. Attaqué de nouveau par *Henri* VI, il le fit de nouveau prisonnier, après avoir été d'abord obligé de fuir lui-même en Bourgogne, et fit périr son rival dans sa prison. Marguerite et son fils tombèrent également entre les mains du vainqueur, qui fit périr le jeune prince sous ses yeux, et ne rendit Marguerite à *Louis* XI qu'après en avoir reçu une riche rançon. ap. J.-C. 1455. ap. J.-C. 1460. ap. J.-C. 1461. ap. J.-C. 1475.

Le règne d'*Édouard* IV fut troublé encore par la révolte de son frère le *duc de Clarence*, qu'il fit noyer dans un tonneau de vin. Son fils *Edouard* V fut assassiné par son oncle *Richard* III, le *Néron* de l'Angleterre. Cet usurpateur ne jouit pas long-temps du trône, où il n'était monté qu'à force de crimes; il fut renversé ap. J.-C. 1476. ap. J.-C. 1485.

et tué à son tour par *Henri Tudor de Richemont*, descendant par sa mère d'un frère naturel du roi *Henri* IV, fondateur de la branche des *Lancastre*, et fils d'*Owen Tudor* du pays de Galles. Ce prince, qui prit le nom de *Henri* VII, réunit, par son mariage avec la fille d'*Edouard* IV, les droits des maisons d'*Yorck* et de *Lancastre*. Les ennemis du nouveau roi formèrent deux conspirations pour le chasser du trône; ils mirent à la tête de la première un garçon boulanger nommé *Lambert Simnel*, qui se disait neveu d'*Edouard* IV, et à la tête de la seconde, un juif converti, nommé *Perkins Warbek*, qui se disait fils du même Edouard. Les deux imposteurs furent complètement battus, et faits prisonniers; le premier finit ses jours dans les cuisines du roi, et le second sur un échafaud. La sagesse avec laquelle Henri VII gouverna le fit surnommer le *Salomon de l'Angleterre*. Le mariage de sa fille *Marguerite* avec *Jacques* IV *Stuart*, fonda les droits des Stuarts au trône d'Angleterre.

ap. J.-C. 1509. *Henri* VIII, son fils, fut célèbre par ses cruautés et par ses talens; en humiliant la noblesse, il jeta les fondemens de la grande révolution anglaise. Il persécuta les protestans, contre lesquels il dirigea plusieurs ouvrages de théologie; il dressa en même temps contre eux des bûchers et des échafauds, et se fit décerner par *Léon* X le nom de *défenseur de la foi*. Cependant il ne se maintint pas long-temps en bonne intelligence avec le saint siége. *Clément* VII ayant refusé de sanctionner son divorce avec *Catherine d'Aragon*, sa première femme, il cessa de reconnaître le pape, sans cesser de sévir contre les *luthériens*. Il eut six épouses, dont il fit mourir plusieurs de mort violente; mais en se conduisant comme un tyran dans l'intérieur de ses états, il en soutint la gloire au dehors, dans les guerres contre l'empire et contre la France.

ap. J.-C. 1547. Son fils *Edouard* VI, né de *Jeanne de Seymour*, encore enfant, lui succéda. Sous son règne, l'arche-
ap. J.-C. 1553. vêque de *Cantorbéry* et le *duc de Sommerset* favorisèrent le protestantisme; mais il mourut à l'âge de seize ans, et sa sœur *Marie*, née de *Catherine d'Aragon*, qui

monta alors sur le trône, rétablit le catholicisme, et le soutint par les plus horribles cruautés : elle fit brûler vif l'archevêque *Cramer*. Son mari, *Philippe II*, héritier de la couronne d'Espagne, l'entraîna dans plusieurs guerres sanglantes, entre l'empire et la France, qui se terminèrent, pour l'Angleterre, par la perte de *Calais*, seul point que les Anglais eussent conservé sur le continent. Marie mourut sans enfans. ap. J.-C 1558.

XXVIII. *De l'Angleterre, depuis l'avènement d'Elisabeth jusqu'à la mort de Charles Ier.*

Elisabeth, sœur de la cruelle Marie, lui succéda, et s'attira l'amour de ses sujets, en faisant cesser les horribles persécutions du règne précédent. Cette reine, une des plus grandes princesses qui aient jamais occupé le trône, rétablit la religion protestante avec beaucoup de modération et de prudence. Son règne fut dans une agitation presque continuelle par de fréquentes conspirations contre sa vie, par des révoltes, et par les attaques formidables de *Philippe II*, et d'autres ennemis étrangers; mais sa politique et l'amour de ses sujets protestans la protégèrent et la sauvèrent. *Drake* et d'autres de ses grands capitaines de mer battirent la flotte de Philippe, appelée l'*Invincible* : elle causa surtout beaucoup de dommage à l'Espagne par les secours qu'elle donna aux Provinces-Unies. C'est aussi sous son règne que les Anglais commencèrent à commercer aux *Indes orientales*, en *Perse*, en *Russie*, dans la *Turquie asiatique*, et qu'ils établirent en *Virginie* leur première colonie dans l'Amérique septentrionale : enfin elle rendit sa marine formidable et ses manufactures très-florissantes. ap. J.-C. 1558.

Cependant ce règne fut souillé par des vengeances particulières; *Elisabeth* était femme, et elle ne savait pardonner ni à ses amans, ni à ses rivales. La longue captivité de *Marie Stuart*, reine d'Ecosse, et son assassinat juridique, le supplice du *comte d'Essex*, sont des taches à la mémoire de cette grande reine, qui d'ailleurs a fait oublier ses crimes par le bien qu'elle a fait à l'Angleterre.

ap. J.-C. 1603. Avec ce règne glorieux contraste bien l'état méprisable dans lequel l'Angleterre tomba sous *Jacques Ier*, roi d'Ecosse, qui réunit ces deux royaumes, et prit le nom de *roi de la Grande-Bretagne*. Ce fut un prince très-savant, mais trop indolent et trop attaché à son repos pour se faire respecter dans son royaume, où il affectait pourtant un pouvoir arbitraire. Il ne connut pas les vrais intérêts de l'Angleterre à l'égard des puissances étrangères, ou il les sacrifia par pusillanimité. Son règne est fameux par la *conspiration des poudres*. Les conjurés avaient résolu de faire sauter, au moyen de quelques tonneaux de poudre, la salle du parlement, lorsque le roi, la famille royale, les seigneurs et les communes y seraient rassemblés. Le complot fut découvert, et les conspirateurs périrent sur un échafaud. Alors le parlement forma un formulaire de serment, appelé *serment d'allégeance*, c'est-à-dire, de soumission et d'obéissance au roi, comme souverain indépendant de toute puissance de la terre. Dans une autre assemblée du parlement se formèrent deux partis, les *torys* et les *wigs*. Le premier s'efforça d'étendre les prérogatives royales, et le second fit toujours valoir les priviléges du peuple.

ap. J.-C. 1625. *Charles Ier*, fils et successeur de *Jacques Ier*, ayant sur l'autorité royale les mêmes idées que son père, entreprit de changer à son gré la constitution civile et ecclésiastique de l'Angleterre et de l'Ecosse, commit par précipitation beaucoup de fautes, et se rendit enfin si odieux à ses sujets anglais et écossais, qu'ils lui firent une guerre ouverte. L'armée royale, après quelques succès, fut vaincue, et le roi lui-même fut fait prisonnier. Une troupe de factieux, excitée et dirigée par le général *Olivier Cromwel*, le força de comparaître devant un tribunal, qui le condamna à mort; ce malheureux prince perdit la tête sur un échafaud. L'*Angleterre* devint alors

ap. J.-C. 1649. une république; mais Cromwel la gouverna sous le titre de *protecteur*, avec toute l'autorité d'un roi.

XXIX. *De la France, depuis l'expulsion des Anglais, sous Charles VII, jusqu'à la mort de Louis XI.*

Après l'expulsion des Anglais de France, *Charles VII* fit entreprendre une expédition en Angleterre, qui se termina par quelques actes de pillage. Les dernières années du règne de ce roi furent troublées par les séditions du *dauphin*, qui se retira chez le duc de Bourgogne, son cousin. *Charles VII* se laissa mourir de faim pour ne pas être empoisonné par son fils, qui fut *Louis XI*. ap. J.-C. 1451. ap. J.-C. 1456.

Louis XI, ambitieux, rusé, cruel, sans foi, sans probité, fut pourtant l'un des rois les plus habiles qu'ait eus la France. Il porta les derniers coups à la féodalité, la plus grande plaie du moyen âge, et accrut ses états aux dépens de ses voisins. Les premières années de son règne furent occupées à calmer les révoltes des vassaux de la couronne. Une *ligue* dite *du bien public*, organisée contre lui par le comte de Charolais, fils de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, les ducs de Bretagne et de Bourbon, le comte de Dunois, le duc de Berry même, frère du roi, et plusieurs autres seigneurs qui avaient été dépouillés de leurs charges, fut dissoute par *Louis XI*, plutôt par la ruse que par la force des armes. Ce prince excita les Liégeois à la révolte contre le duc de Bourgogne. Au moment où éclata cette insurrection, le roi et le duc *Charles-le-Téméraire* étaient réunis à *Péronne*. En apprenant la révolte de Liége, le duc fit emprisonner *Louis XI*, et le traîna à sa suite devant *Liége*, après lui avoir fait signer un traité honteux. Louis XI, de retour de sa captivité, ne tint aucune des conditions du traité; il fit empoisonner son frère, auquel il avait donné la *Guyenne*, à la sortie de sa prison. Il s'allia aux *Lorrains* et aux *Suisses* contre le duc de Bourgogne, qui vint périr devant *Nancy*, entra en Bourgogne à la suite de cette défaite de son ennemi, et la réunit à la France, au détriment de la jeune duchesse *Marie*. Après ces conquêtes et des guerres contre l'empire qui n'amenèrent aucun résultat, Louis XI commença à perdre peu à peu ses grandes facultés. Sa cruauté l'effraya lui-même : craignant tout ce qui l'en- ap. J.-C. 1461. ap. J.-C. 1463. ap. J.-C. 1468. ap. J.-C. 1477.

tourait, il se retira au château *de Plessis-les-Tours*, où il se rendit invisible à tous les yeux. Sa cruauté redoubla avec ses terreurs. Il fit entourer d'effrayans tableaux de supplices la résidence royale; sa superstition redoubla aussi avec ses craintes sans adoucir sa cruauté. Il avait toujours autour de son chapeau de petites images de saints en plomb, auxquelles il adressait des prières, et qu'il cherchait souvent à rendre complices de ses crimes. Il fit périr le *duc de Nemours*, le dernier des *Armagnacs*, et arrosa de son sang ses enfans en bas âge : il inventa les cages de fer, et en fit construire une pour enfermer le cardinal de la *Balue* qui l'avait trahi. *Louis XI*, après tant de cruautés, tomba dans une noire maladie de langueur qui le remplit de craintes : il fit rassembler autour de lui une foule de reliques, et appela à son secours des prêtres, des astrologues et des médecins de toutes les parties de l'Europe. Malgré ces précautions, il succomba à
ap. J.-C. 1483. cette sombre maladie, après avoir abaissé la noblesse, et agrandi la monarchie de plusieurs provinces. On lui doit l'usage des *postes*, jusqu'alors inconnu. Il institua l'*ordre* de *Saint-Michel*, et fut le premier roi de France qui porta le titre de *roi très-chrétien*, et auquel on donna celui de *majesté*. Sa maxime favorite était : *Qui nescit dissimulare nescit regnare*.

XXX. *De la France, depuis la mort de Louis XI jusqu'au passage de Charles VIII en Italie. — De l'Italie, depuis 1453 jusqu'à l'expédition de Charles VIII. — De la France et de l'Italie, depuis le passage des Alpes par Charles VIII jusqu'à la conclusion de la ligue de Cambrai.*

ap. J.-C. 1483 *Charles VIII*, âgé de treize ans, succéda à *Louis XI*, son père. Sa sœur, la *dame de Beaujeu*, fut investie de la régence par le testament du roi défunt; mais *Louis d'Orléans* la lui disputa, et fut vaincu, malgré l'appui de *Maximilien* d'Autriche. *Charles VIII*, devenu majeur, épousa l'héritière de Bretagne, quoiqu'il fût fiancé à *Marguerite*, fille de *Maximilien*, ce qui engagea une guerre sanglante entre la *France* et l'*Autriche*, à laquelle se

joignirent l'*Espagne* et l'*Angleterre*. Cette guerre fut d'abord favorable à la France, mais *Charles VIII*, tout occupé de ses projets de conquête sur l'*Italie* et sur *Constantinople*, conclut une paix honteuse avec ses adversaires, et se prépara à tenter une vaste expédition en Italie.

Lors de l'invasion de *Charles VIII* en *Italie*, ce beau pays était encore divisé en une foule d'états, les uns républicains, les autres monarchiques, toujours livrés à des dissensions intestines. Le pape *Alexandre VI*, le *Néron* de l'église, mettait surtout l'Italie en feu par son ambition et par le désir de donner une principauté souveraine à son fils *César Borgia*. Le duc de Milan, *Ludovic Sforze*, en guerre contre le *pape* et *César Borgia*, appela à son secours le roi de France, et lui ouvrit l'Italie. *Ferdinand d'Aragon* régnait alors sur la *Sicile*, et la *branche bâtarde d'Aragon* sur *Naples*. ap. J.-C. 1494.

Le roi *Charles VIII*, accompagné de *Louis d'Orléans*, passa les *Alpes* à la tête de trente mille hommes, sans munitions et sans argent; il prit *Florence*, *Rome*, etc., força le pape à la soumission, acheta d'*André Paléologue* ses droits à l'empire d'Orient, et conquit en peu de temps le royaume de Naples. Une *ligue* de toute l'Italie, dirigée par *Ludovic Sforze*, s'organisa contre les Français. *Charles VIII*, forcé à la retraite, battit à Fornoue, avec huit mille Français, une armée de cinquante mille Italiens, et, de retour dans ses états, mourut, jeune encore, en se préparant à une nouvelle expédition en Italie.

Le duc d'Orléans, *Louis XII*, cousin de *Charles VIII*, fils de Charles duc d'Orléans, monta sur le trône par l'extinction de la branche directe des Valois. Ce roi, surnommé le *Père du peuple*, pardonna, en parvenant à la suprême puissance, à tous ses anciens ennemis: *Le roi de France*, dit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. Ce prince, comme successeur de Charles VIII à ses droits sur *Naples*, fut de nouveau appelé en Italie. Il battit et prit *Ludovic Sforze*, qui mourut en captivité, et conquit, de concert avec ap. J.-C. 1498.

Ferdinand-le-Catholique, le royaume de Naples; mais après la conquête, les vainqueurs se disputèrent pour le
ap. J.-C. 1503. partage. Les Français furent battus, à *Cérignoles*, par le célèbre *Gonzalve de Cordoue*. Un traité suivit cette guerre, et le mariage de Ferdinand, veuf d'Isabelle de Castille, avec la nièce de Louis XII, *Germaine de Foix*, resserra l'alliance nouvelle des deux nations.

Les *Venitiens*, pendant ces guerres déplorables, s'étaient rendus puissans en Italie. L'élection de *Jules II*, d'un caractère fier et impétueux, homme né avec de grands talens, et la paix renaissante de l'Europe, firent conclure contre eux, aux principales nations continen-
ap. J.-C. 1508. tales, la *ligue de Cambrai*, ligue redoutable qui les menaça d'une complète ruine.

XXXI. *De la France et de l'Italie, depuis la conclusion de la ligue de Cambrai jusqu'à la mort de Louis XII.—De François Ier, depuis son avènement au trône jusqu'à ses démarches pour obtenir l'empire.—De François Ier et de Charles-Quint, depuis l'élévation de Charles-Quint à l'empire jusqu'au traité de Madrid.*

Le pape *Jules II* s'était mis à la tête de la *ligue de Cambrai* pour reconquérir la *Romagne* à l'aide des forces alliées. *Louis XII* s'y était réuni pour reprendre le Milanais aux Venitiens. Jules II excommunia les Venitiens. *Louis XII* s'empara de Milan; l'empereur *Maximilien* envahit la Romagne. Alors le pape, parvenu au but de la guerre, fit la paix avec Venise. La ligue de Cambrai fut dissoute, et une *sainte ligue* organisée sous l'influence du saint-siége pour chasser les Français de
ap. J.-C. 1511. l'Italie. *Ferdinand-le-Catholique*, qui avait pris part à la ligue de Cambrai, les *Venitiens* et les *Suisses* y accédèrent. Après quelques victoires sous *Gaston de Foix*, les Français furent battus et chassés du Milanais. *Louis XII* chercha en vain à faire déposer *Jules II* par un concile. Les Anglais s'unirent alors aux autres enne-
ap. J.-C. 1513. mis de la France, et battirent les Français à *Guinegates*, journée surnommée des *Eperons*; les Suisses en même

temps s'étaient avancés jusqu'à *Dijon*; mais la mort du pape Jules II et l'avènement de *Léon X*, de la famille de Médicis, mirent fin à la guerre. *Louis XII* la sanctionna par son mariage avec *Marie d'Angleterre*, sœur de Henri VIII. Il survécut peu à cette union. Avec lui s'éteignit la branche d'Orléans-Valois, dont il était le fondateur.

François Ier en sa qualité de premier prince du sang, succéda à *Louis* XII, dont il avait épousé la fille. Il était fils de *Charles*, comte d'Angoulême, petit-fils de *Jean*, comte d'Angoulême qui fut fait prisonnier à la bataille d'*Azincourt*, et arrière petit-fils de *Louis duc d'Orléans* assassiné et de *Valentine de Milan*. Il renouvela avec quelques succès les guerres d'Italie, si malheureuses pour ses prédécesseurs. Il remporta sur les Suisses la célèbre victoire de *Marignan*, et acquit la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. La veille de la bataille, il s'était fait nommer chevalier par *Bayard*, et avait passé la nuit sur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Cette victoire semblait lui assurer la possession du Milanais; mais la mort de *Ferdinand* et de *Maximilien d'Autriche* lui donna un puissant rival dans *Charles d'Autriche*, leur héritier commun, qui réunit l'*Espagne*, l'*Autriche* et les *Pays-Bas*, et ceignit la couronne impériale. *François Ier* voulut aussi obtenir l'empire, mais *Charles-Quint* l'emporta sur lui, et dès-lors la guerre fut allumée. L'entrevue du *camp du Drap d'Or* en France, entre *Henri VIII* et *François Ier*, allait être suivie d'un traité entre ces deux puissances contre le nouvel empereur : Charles-Quint le prévint en allant lui-même en Angleterre réclamer l'amitié de Henri VIII.

ap. J.-C. 1515.

ap. J.-C. 1520.

Les deux monarques (François Ier et Charles-Quint) étaient également disposés à la guerre. Le prétexte de leur rupture furent les prétentions sans cesse réitérées de la France sur le royaume de *Naples* et le duché de *Milan*. Charles-Quint eut pour alliés le pape et le roi d'Angleterre; François Ier fut soutenu par les Suisses et les Vénitiens. Les impériaux commencèrent à envahir la France, et furent répoussés par le chevalier *Bayard*.

ap. J.-C. 1521.

François Ier, de son côté, s'avança en Italie. Les Français y obtinrent d'abord quelques succès qui ne furent pas de longue durée. Tous leurs alliés, à l'exception des Suisses, les abandonnèrent. Le *connétable de Bourbon*, persécuté à la cour de France, alla commander les impériaux en Italie. Une seconde expédition ne
ap. J.-C. 1523. fut pas plus heureuse; *Bayard* y perdit la vie; mais le connétable de Bourbon échoua dans le siége de *Marseille*. Une troisième expédition en Italie fut terminée
ap. J. C. 1525. par la défaite de *Pavie*, où François Ier lui-même fut fait prisonnier; *Madame*, écrivit-il à la duchesse d'Angoulême, *tout est perdu fors l'honneur*. A la suite de cette
ap. J.-C. 1526. défaite il fut obligé de renoncer par le traité de *Madrid* à toutes ses prétentions sur l'*Italie*, la *Flandre*, l'*Artois* et le *comté de Bourgogne*.

XXXII. *De François* Ier *et de Charles-Quint, depuis le traité de Madrid jusqu'à la mort de François* Ier. *— De la France, de l'Espagne et de l'Italie, depuis la mort de François* Ier *jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis.*

ap. J.-C. 1526. Le traité de *Madrid* imposait à la France de trop défavorables conditions pour qu'il pût être long-temps respecté. Une *sainte ligue* fut organisée contre l'empereur par le pape, les rois de France et d'Angleterre et les petits états italiens. *Charles-Quint* fit entrer des troupes en Italie, et fut vainqueur dans une première campagne: une seconde campagne rendit la victoire aux Français;
ap. J.-C. 1529. l'empereur, attaqué en même temps par les Turcs, fut obligé de faire la paix. Les *Ottomans* assiégèrent *Vienne*;
ap. J.-C. 1531. mais Charles-Quint parvint à les chasser, et à reprendre *Tunis* en Afrique, conquise récemment par le pirate turc *Hayraddin Barberousse*. Une nouvelle guerre éclata
ap. J.-C. 1540. bientôt entre la France et l'empire. Charles-Quint, comptant sur la loyauté de *François Ier*, passa à Paris pour se rendre en Italie : François Ier respecta sa confiance, et l'empereur le paya mal de cette générosité; les
ap. J.-C. 1544. hostilités recommencèrent avec plus de fureur, et furent terminées par le traité de *Crespy* en Valois, sans avan-

tage pour aucune des parties : par ce traité, le roi de France renonçait à l'*Italie*, et l'empereur à la *Bourgogne*. François Ier mourut bientôt après; son fils, *Henri* II, renouvela la guerre, reprit *Boulogne* aux Anglais, réunit à la France *Metz*, *Toul* et *Verdun*. Dans le même temps, l'empereur *Charles-Quint*, après avoir perdu la plupart des conquêtes de son brillant règne, dégoûté des grandeurs du monde, se dépouilla de ses royaumes et de l'empire en faveur de *Philippe* son fils et de *Ferdinand* son frère, et se retira dans un monastère où il mourut. ap. J.-C. 1552.

Une ligue s'organisa, après la mort de Charles-Quint, entre le pape *Paul IV*, et le roi de France *Henri II*, contre *Philippe II.* Une armée française fut conduite en Italie par le *duc de Guise* ; pendant ce temps, les Espagnols et les Anglais envahirent la France, détruisirent l'armée du connétable de *Montmorency*, et gagnèrent la célèbre bataille de *Saint-Quentin :* mais le duc de Guise, rappelé d'Italie, arrêta leurs succès ; il reprit *Calais* aux Anglais, et fit signer le traité de *Cateau-Cambrésis*, qui remettait les choses à peu près dans le même état qu'avant la guerre. Dans les fêtes données à l'occasion de ce traité périt le roi *Henri II*, en luttant contre *Montgommery*, dans un magnifique tournois. ap. J.-C. 1557. ap. J.-C. 1559

XXXIII. *Découvertes et établissemens des Portugais en Afrique, en Asie et en Amérique, depuis la découverte de l'île de Madère jusqu'à la conquête du Portugal par Philippe II. — De Christophe Colomb. — De la découverte du Nouveau Monde, et des colonies espagnoles en Amérique, sous Ferdinand le Catholique, Charles-Quint et Philippe II.*

Pendant long-temps le petit royaume de Portugal figura peu en Europe ; mais il y produisit un des changemens les plus importans, par les découvertes de ses navigateurs : ces hardis marins ayant découvert l'île de *Madère*, le *cap Vert*, les *Açores*, les îles du *cap Vert*, de *Saint-Thomas*, trouvèrent, en doublant le

cap de Bonne-Espérance, un chemin pour aller aux
ap. J.-C. 1498. Indes. *Vasco de Gama* fut le premier qui y aborda sous le règne d'*Emmanuel le Grand*. Le commerce des Indes, dont les Portugais se rendirent maîtres, leur procura d'immenses richesses; et ce nouveau canal, par où passaient les marchandises des Indes, porta au commerce des villes anséatiques et à celui de Venise, répandu auparavant dans toute l'Europe, un dommage
ap. J.-C. 1500. irréparable. *Emmanuel* conquit aussi le *Brésil*, et son règne fut appelé l'*âge d'or du Portugal*. La réunion du
ap. J.-C. 1580. Portugal à l'Espagne, sous *Philippe II*, fut la cause de la décadence des colonies portugaises; plusieurs d'entre elles tombèrent au pouvoir des Hollandais.

Les découvertes des Portugais le long des côtes d'Afrique renouvelèrent d'abord d'anciennes conjectures sur des pays inconnus, situés du côté de l'occident. De savans géographes, entre autres *Martin Behaim de Nuremberg*, fortifièrent les Européens dans cette croyance.
ap. J.-C. 1492. Enfin CHRISTOPHE COLOMB, Génois, soutenu par *Ferdinand le Catholique*, roi d'Espagne, et la reine *Isabelle de Castille*, et plus encore par ses lumières, sa constance et son courage, découvrit les *Lucayes*, les *Antilles* et d'autres îles de l'Amérique, ainsi qu'une partie du continent, situé dans leur voisinage. Cependant ce grand homme, qui avait assuyé tant de périls et rendu de si grands services à l'Espagne, en fut mal récompensé, parce que la jalousie et l'envie le persécutèrent. Il n'eut pas même la gloire de donner son nom à la nou-
ap. J.-C. 1499. velle partie du monde; elle fut appelée *Amérique*, d'*Americ Vespuce*, Florentin, qui prétendit en avoir découvert le continent. Cette grande découverte, qui procura à l'Espagne, et bientôt après au Portugal, une puissance et des richesses considérables, unit les quatre parties du monde; et comme presque dans le même temps on trouva le nouveau chemin aux Indes orientales, tant de découvertes avantageuses et d'heureux changemens dans les connaissances, l'esprit et le goût des Européens, les mirent, plus que tous les autres habitans du monde, en état d'exécuter de grandes choses.

La nouvelle partie du monde que *Colomb* venait de

découvrir, présentant aux Espagnols une quantité d'îles et de pays aussi grands que fertiles, riches en or, en argent, en pierres précieuses et en productions de la nature jusque-là inconnues, ils formèrent aussitôt le projet, non-seulement de s'enrichir en y faisant le commerce, mais de les soumettre entièrement. Ils n'avaient aucun droit sur ces possessions lointaines; mais l'ambition, l'amour des conquêtes et l'avarice les portèrent à cette injuste entreprise. Un de leurs prétextes fut de convertir au christianisme une si grande multitude de peuples payens; et les papes, disposant des pays d'Amérique comme d'un bien propre, les distribuèrent entre les rois d'Espagne et de Portugal. ap. J.-C. 1493.

Les Espagnols qui, sous *Charles-Quint*, s'établirent les premiers et en plus grand nombre qu'aucune autre nation dans le Nouveau Monde, n'eurent pas beaucoup de peine à en conquérir la plus grande partie. Leurs armes à feu, leurs chevaux et leur manière de faire la guerre, frappèrent les Indiens, par leur nouveauté, d'étonnement et de crainte. Ils abusèrent de cette supériorité en traitant avec une cruauté inouïe des peuples paisibles qui ne voulaient pas se laisser asservir : ils en massacrèrent plusieurs millions, les forcèrent, au milieu de ces violences, à embrasser la religion chrétienne, leur extorquèrent leurs trésors par des tourmens, et détruisirent des empires florissans, tels que celui du *Mexique*, dans l'Amérique septentrionale, et celui des *Incas* au *Pérou*, dans l'Amérique méridionale. ap. J.-C. 1521. ap. J.-C. 1533.

Au commencement, cette conquête procura à l'*Espagne*, et, dans un moindre degré, au *Portugal*, un accroissement prodigieux de richesses et de puissance. L'*Espagne* trouva aussi un chemin aux Indes orientales par le détroit de *Magellan*, comme avait fait auparavant le *Portugal* par le *cap de Bonne-Espérance*, elle prit possession des *Moluques*, et commença à faire le commerce des épiceries. Cependant elle renonça dans la suite à cet avantage, en restituant ces îles aux Portugais. ap. J.-C. 1519.

Charles-Quint fixa par des ordonnances le gouvernement des colonies espagnoles. Le conseil royal et suprême des Indes fut créé en Espagne. Deux *vice-rois*

ap. J.-C. 1542. furent envoyés en Amérique, le premier au *Mexique*, le second au *Pérou*. On érigea deux *audiences* à *Mexico* et à *Lima*. Le nombre de ces tribunaux fut porté ensuite à dix, et celui des vice-rois à quatre. L'établissement des premiers archevêchés eut lieu à *Mexico* et à *Lima*, et par la suite à *Caraccas*, à *Santa-Fé-di-Bogota*, à *Guatimala*. L'*inquisition* fut établie par *Philippe II*.

ap. J.-C. 1570. La découverte de l'Amérique fut avantageuse à l'Europe en général, en ce qu'elle étendit son commerce, sa navigation et la connaissance de la terre : mais l'Espagne se dépeupla en envoyant une grande partie de ses habitans dans le Nouveau Monde, dont les naturels avaient été presque tous exterminés. Les richesses immenses qui en vinrent introduisirent en Europe plus d'argent et plus de magnificence, mais augmentèrent aussi le luxe et le prix de toutes les choses nécessaires à la vie. Cette nouvelle partie du monde donna souvent lieu à des guerres entre les princes de l'Europe, et depuis le dix-septième siècle, une grande partie des conquêtes espagnoles en Amérique est tombée entre les mains des Anglais et des Français. Les Européens sont donc, par la découverte du Nouveau Monde, devenus plus riches et plus éclairés à certains égards; mais on ne peut pas dire qu'elle les ait rendus beaucoup plus heureux, encore moins qu'ils aient fait le bonheur des peuples d'Amérique.

XXXIV. *De l'état religieux et politique de l'Allemagne, sous les empereurs Charles-Quint, Ferdinand Ier, Maximilien II, Rodolphe II et Mathias.*

Après avoir été agitée si long-temps, surtout sous le faible gouvernement de *Frédéric III*, par des troubles domestiques, l'Allemagne arriva enfin, par les soins de l'empereur *Maximilien Ier*, à une heureuse tranquillité et à une constitution régulière. Les voies de fait et les guerres privées furent abolies. En même temps on établit, sous le nom de *chambre impériale*, un *tribunal suprême* et permanent, qui devait terminer conformément aux lois les différens des états. L'empereur forma encore un autre tribunal souverain destiné d'abord pour les

pays héréditaires, mais dont la juridiction acquit peu à peu la même étendue que celle de la chambre impériale, et qui est appelé aujourd'hui le *conseil aulique*. Pour faciliter la levée des contributions de l'empire et d'autres établissemens utiles, il divisa l'Allemagne en *dix cercles*, dont celui de *Bourgogne* comprenait les Pays-Bas; les *postes* furent aussi introduites par tout l'empire, comme on avait fait cinquante ans plus tôt en France. *Maximilien* fut un zélé protecteur des lettres, qu'il cultiva même avec succès. Il pensa sérieusement à la réforme de l'Eglise, dont il déplorait l'oppression, ainsi que l'état d'épuisement où elle était réduite. Malgré sa valeur, il fut peu heureux dans les guerres qu'il entreprit, à cause de son peu de constance dans les mesures une fois prises. Cependant la constitution militaire de l'Allemagne reçut sous son règne une meilleure forme. Le célèbre général allemand *George de Fronsberg* établit un grand nombre de fantassins bien exercés, appelés *lansquenets*, des lances qu'ils portaient, et les distribua dans les régimens. Ces fantassins, pesamment armés, furent, ainsi que les Suisses, les premiers qui apprirent à l'Europe que la force des armées ne consistait pas uniquement dans la cavalerie, formée par la noblesse : ils étaient dans ce temps les meilleures troupes de pied. Ce fut aussi sous Maximilien que furent frappés les premiers écus d'Allemagne appelés *thalers*. Les mœurs, les lettres, les arts, ap. J.-C.
le commerce, firent des progrès très-sensibles depuis que 1517.
l'Allemagne commença à jouir, à la faveur des lois, d'une tranquillité intérieure.

Le *protestantisme* naquit dans cette période. *Martin Luther*, moine augustin, de *Wittemberg*, excité par *saint Aupitz*, supérieur de l'ordre, donna naissance à cette religion, en attaquant d'abord les décrets des pontifes. Les condamnations des conciles l'irritèrent et le portèrent à se séparer de l'Eglise romaine. *Swingle de Zurich* ajouta aux erreurs de Luther; il s'éleva contre l'autorité du pape, la pénitence, le mérite de la foi, l'invocation des saints, le sacrifice de la messe, le péché originel, les vœux, le célibat des prêtres et l'abstinence de la viande. *Calvin*, en France, établit en principe

que chacun est juge dans l'interprétation des Ecritures.
av. J.-C. 1529. Les nouveaux réformés, appelés *protestans*; de la protestation qu'ils firent contre les actes de la diète de Spire, dans laquelle on décréta contre les partisans de *Luther*, formèrent au milieu de l'Allemagne un corps redoutable.

ap. J.-C. 1519. *Charles-Quint*, petit-fils de *Maximilien*, roi d'Espagne, maître des états d'Autriche, des Pays-Bas, et d'une grande partie de l'Amérique et de l'Italie, monta sur le trône impérial. Les princes allemands lui avaient fait promettre, par une capitulation, qu'il ne porterait aucune atteinte à leurs droits, et que, sans leur consentement, il n'entreprendrait rien d'important dans l'empire ; conditions auxquelles jusqu'ici tous ses successeurs ont été obligés de se soumettre. *Charles* fut le plus grand prince de la maison d'Autriche ; il connaissait bien les hommes, était profond politique, ferme dans les résolutions prises avec une mûre délibération ; mais il ne
ap. J.-C. 1545. se mettait pas en peine de la légitimité des moyens, et tâcha, malgré sa promesse, d'étendre en Allemagne son autorité et sa puissance : la discorde et les haines que la réformation naissante avait occasionées dans ce temps entre les princes d'Allemagne, secondèrent ses vues. Il engagea le pape à assembler un concile à *Trente*, et lui-même il prit les armes pour soumettre les rebelles. Cependant ses guerres presque continuelles avec la France, et la division de ses forces que l'éloignement de ses états rendait nécessaire, l'empêchèrent d'accabler l'Allemagne de tout le poids de sa puissance, et d'élever de bonne heure, au-dessus de toutes lois, l'autorité impériale. Il réussit, à la vérité, à détruire la confédération des princes évangéliques, connue sous le nom de
ap. J.-C. 1548. *ligue de Smalkalde*, qu'ils avaient faite pour la défense de leur religion, et fut pendant quelque temps le maître absolu de l'Allemagne ; mais il fut bientôt forcé par *Maurice*, électeur de Saxe, de renoncer à ses procédés violens et injustes, et d'accorder aux évangéliques, dont le parti était soutenu par l'électeur palatin, par les élec-
ap. J.-C. 1553. teurs de *Saxe* et de *Brandebourg*, par beaucoup de princes et de villes impériales, la fameuse paix de reli-

gion, conclue à *Augsbourg*, par laquelle ils obtinrent une entière liberté de conscience. A cette occasion, la *France* enleva à l'empire, sous prétexte de protéger les libertés publiques, les *évêchés de Metz*, *Toul*, *Verdun*.

Tous ces changemens, en entretenant en Allemagne les divisions et l'humeur guerrière, n'y empêchèrent pas le progrès des lumières et des mœurs plus douces. La maison d'*Autriche* avait reçu un accroissement considérable par les royaumes de *Hongrie* et de *Bohême*, que *Ferdinand*, frère de *Charles*, acquit après la mort de *Louis II*, tué dans une bataille contre les Turcs. Mais lorsque *Charles-Quint*, dégoûté des affaires du monde, eut abdiqué l'empire pour finir ses jours dans un monastère d'Espagne, ses vastes états furent partagés. Son frère *Ferdinand*, qui possédait déjà les pays héréditaires d'Autriche, obtint, par les suffrages des électeurs, la dignité impériale : l'*Espagne* et tout le reste de la monarchie de Charles-Quint tomba en partage à *Philippe II*, son fils. De là sont venues les *branches allemande* et *espagnole* de la maison d'Autriche. ap. J.-C. 1556.

Quoique sous *Ferdinand Ier* et sous les trois empereurs suivans, *Maximilien II*, *Rodolphe II* et *Mathias*, l'Allemagne ne fit pas des progrès bien sensibles vers sa perfection, on y continua de bâtir sur les fondemens de la nouvelle constitution politique et religieuse, et de la restauration des lettres. Des guerres contre les Turcs et des querelles de religion occupèrent principalement l'empire. La religion réformée s'étendit dans ce temps-là beaucoup en *Allemagne* : elle fut embrassée par l'*électeur palatin*, par celui de *Brandebourg*, par les *landgraves de Hesse-Cassel* (qui, avec ceux de *Hesse-Darmstadt*, formèrent alors les deux branches principales de cette maison), et par la plupart des princes d'*Anhalt*, dont la maison se divisa également vers ce temps en quatre branches qui subsistent encore, savoir, celle de *Dessan*, de *Bererbourg*, de *Zerbst* et de *Cœthen*.

Plusieurs autres princes et états de l'empire professèrent cette religion, ce qui augmenta les dissensions entre les protestans ; mais les fréquens griefs de religion contre les catholiques romains, dont ils s'imaginaient

avoir tous à se plaindre, excitèrent de plus violens mouvemens, et donnèrent même lieu à une alliance défensive formée par chacun de ces partis.

XXXV. *De l'état religieux et politique de l'Allemagne, depuis l'origine de la guerre de trente ans jusqu'au traité de Westphalie.*

ap. J.-C. 1618. La guerre appelée la GUERRE DE TRENTE ANS, commença en *Bohéme* peu avant la mort de l'empereur *Mathias*. Les protestans de ce pays étaient inquiétés de différentes manières par les catholiques, malgré l'assurance solennelle donnée par la cour impériale de les maintenir dans le libre exercice de leur religion. Toutes leurs plaintes, plus ou moins fondées, avaient été inutiles. Ils tâchèrent, conjointement avec les protestans de *Moravie*, d'*Autriche*, de *Silésie* et de *Lusace*, de défendre leurs droits par les armes, et élurent *Frédéric*, ap. J.-C. 1620. électeur palatin, pour leur roi; mais le nouvel empereur, *Ferdinand II*, réduisit non-seulement en peu de temps tous ces pays sous son obéissance, et abolit entièrement l'exercice de la religion évangélique en *Bohéme* et en *Moravie*, mais vainquit encore tous les alliés et les généraux de *Frédéric*, et après l'avoir dépouillé de ses ap. J.-C. 1623. états et de la dignité électorale, il donna celle-ci à *Maximilien*, duc de Bavière. La guerre fut terminée; *Ferdinand* voulut profiter de ses victoires, et se servir des armées nombreuses qu'il avait sur pied pour ruiner entièrement le parti des protestans, et gouverner l'Allemagne à son gré. *Christian IV*, roi de Danemarck, qui ap. J.-C. 1625. tenta de s'opposer à lui, fut battu. L'empereur avançait à grand pas dans l'exécution de ses entreprises ap. J.-C. 1629. contre les princes d'Allemagne. Il enleva enfin aux protestans, par son édit de restitution, une quantité d'églises et d'autres biens ecclésiastiques.

Dans ces circonstances, *Gustave Adolphe*, roi de Suède, secourut la religion protestante et la liberté de l'Allemagne avec tant de succès, qu'en moins de deux ap. J.-C. 1630. ans il conquit la plus grande partie de l'Allemagne, et procura aux protestans la supériorité. Il est vrai qu'après

sa mort le parti impérial reprit un peu le dessus; mais les généraux suédois, soutenus par une armée française, continuèrent la guerre plusieurs années de suite, et furent presque toujours victorieux. Cependant l'Allemagne souffrit dans presque toutes ses parties des dévastations et des vexations incroyables; elle fut dénuée d'hommes et d'établissemens, et tomba dans une espèce d'état sauvage. La guerre fut d'autant plus funeste, que la haine de religion y montra souvent tout son acharnement. Des étrangers étaient devenus les maîtres de la plupart des pays d'Allemagne, et ils avaient été secondés par des troupes allemandes; tant la discorde et l'envie de se ravir mutuellement la liberté civile et religieuse aveuglaient les malheureux peuples de cet état sur leurs véritables intérêts! Enfin, la *paix de Westphalie*, conclue à *Munster* et à *Osnabrüc*, deux villes du cercle de Westphalie, rendit à l'Allemagne le repos après lequel elle avait soupiré si long-temps; par elle la paix de religion fut confirmée, et les réformés obtinrent les mêmes droits en Allemagne que les évangéliques, sous le nom desquels ils sont compris depuis. En général, on détermina par cette paix avec exactitude la constitution religieuse de l'Allemagne; on établit une parfaite égalité entre les protestans et les catholiques romains, et on remédia aux anciens griefs de religion. On confirma à tous les états de l'empire les prérogatives qui concernent la supériorité territoriale et leurs relations avec l'empereur et l'empire. La maison palatine fut rétablie dans la plus grande partie de ses anciennes possessions, et le huitième électorat fut fondé en sa faveur. Beaucoup d'autres princes d'Allemagne recouvrèrent les terres et les droits dont ils avaient été dépouillés. Tous ces articles, avec quelques autres, font regarder à juste titre la paix de Westphalie comme la loi principale et la base de la nouvelle constitution de l'Allemagne. Le parti victorieux surtout y fit stipuler à son profit de grands avantages. la *Suède* eut la partie la plus considérable de la *Poméranie*, les *évêchés de Brême* et de *Werden*, qu'on changea en duchés, et d'autres terres, avec une grosse somme d'argent; la *France* se fit céder le *landgraviat d'Alsace*.

ap. J.-C. 1632.

ap. J.-C. 812.

Les alliés protestans de ces deux puissances, l'*électeur de Brandebourg*, le *landgrave de Hesse-Cassel*, les *ducs de Mecklembourg* et de *Brunswick-Lunebourg*, acquirent aussi, pour leur indemnité, sous le nom de principautés séculières, beaucoup d'évêchés et d'abbayes de l'église romaine. De cette manière, le parti protestant fut bien plus puissant en Allemagne qu'il n'avait été avant la guerre, et la paix fut entièrement rétablie.

En même temps l'autorité impériale fut considérablement restreinte; au lieu que la France et la Suède, à qui on était principalement redevable de cette paix, et qui en étaient garans, acquirent par là beaucoup de crédit dans l'empire. L'Allemagne commença alors à respirer.

XXXVI. *De la Hongrie, depuis Jean Huniade jusqu'à la diète de Presbourg en 1647. — De l'empire Ottoman, depuis la prise de Constantinople par Mahomet II jusqu'à la mort d'Ibrahim en 1648. — De la Pologne, depuis l'avènement de la maison des Jagellons jusqu'à l'avènement de Jean Casimir en 1648. — Des chevaliers teutoniques, sous Louis d'Erlichshausen, Albert de Brandebourg et Walter de Cromberg. — Des chevaliers porte-glaives, sous Walter de Plettemberg et sous Gothard Kettler.*

ap. J.-C. 1440. Après la mort d'*Albert II*, de la maison impériale de *Luxembourg*, la *Hongrie* se trouva sans roi; la reine fit couronner son fils posthume, *Ladislas*, et le conduisit à la cour de l'empereur *Frédéric III*. Pendant sa minorité, le roi de Pologne *Wladislas* se fit proclamer roi de Hongrie. Après lui, la couronne fut vacante,
ap. J.-C. 1453. et le vaillant *Jean Huniade* proclamé régent. Ce grand homme chassa les Turcs, et rétablit sur le trône le jeune
ap. J.-C. 1458. *Ladislas V*. Sous ce règne, *Jean Huniade* arrêta devant *Belgrade* les conquêtes de *Mahomet II*. *Mathias Corvin*, fils de *Jean Huniade*, succéda à *Ladislas V*:
ap. J.-C. 1526. son règne fut glorieux. *Ladislas VI*, *Louis II*, combattirent les Turcs. Enfin, *Ferdinand d'Autriche*, beau-

père et successeur du dernier, réunit la *Hongrie* et la
Bohême aux possessions de la couronne impériale, après ap. J.-C.
avoir assuré, dans la *diète de Presbourg*, les droits des 1647.
protestans de ces deux pays.

L'*empire Ottoman* était devenu redoutable pour les
états qui l'environnaient. *Mahomet II*, après avoir pris ap. J.-C.
Constantinople, soumit toute la Grèce. *Bajazet II*, 1453.
Sélim Ier, ajoutèrent encore à ses conquêtes : son troi- ap. J.-C. 1481.
sième successeur, *Soliman II le Grand*, porta l'empire ap. J.-C.
ottoman au plus haut degré de splendeur. Il conquit l'*île* 1520.
de Rhodes, la *Moldavie*, la *Valachie* en Europe; *Tunis*
en Afrique; en Asie, *Bagdad*, la *Palestine*, la *Syrie*,
etc., s'allia au roi de France, *François* Ier. Sous ses
successeurs l'empire ottoman commença à tomber en dé-
cadence. Cependant *Sélim II*, *Amurat III* et *Maho-
met III* soutinrent encore la gloire ottomane ; mais sous
Achmet Ier commencèrent les révolutions du sérail. Ses ap. J.-C.
trois fils régnèrent successivement au milieu des guerres 1603.
intestines et de la soldatesque des janissaires. *Ottoman II* ap. J.-C.
renversa son oncle *Mustapha*, et fut tué par les *janis-* 1618.
saires; *Mustapha*, rappelé par les janissaires, fut ensuite
étranglé par ces mêmes soldats. Après lui *Amurat IV*
et *Ibrahim* ne firent que passer sur le trône; le dernier ap. J.-C. 1649.
fut étranglé.

Le payen *Jagjel* ou *Jagellon*, duc de *Lithuanie*, ap. J.-C.
époux d'Hedwige fille du roi *Louis le Grand* de Hon- 1386.
grie, fonda la dynastie des Jagellons en Pologne, où il
fut couronné sous le nom de *Wladislas V*, peu de temps
après s'être fait baptiser. Son fils *Wladislas VI* mourut
en combattant les Turcs ; son second fils, *Casimir IV*, ap. J.-C.
réunit une partie de la Prusse à la couronne de Pologne. 1444.
Quatre princes de cette maison se succédèrent encore
sur le trône. Le dernier, *Sigismond Auguste*, fonda des ap. J.-C.
duchés en faveur des chevaliers teutoniques qui recon- 1548.
nurent sa suzeraineté.

Après l'extinction de la dynastie des Jagellons, le duc ap. J.-C.
d'Anjou *Henri de France* fut appelé au trône ; il ne 1573.
l'occupa que cinq mois, parce que la mort de *Charles IX*
son frère lui donna la couronne de France; *Etienne Ba-
thori* lui succéda. Après lui, fut élu le roi de Suède,

ap. J.-C. 1575. *Sigismond III. Wladislas VI* et *Jean Casimir*, tous deux fils de *Sigismond III*, régnèrent ensuite. Ce
ap. J.-C. 1648. dernier, avant de monter sur le trône, avait été *jésuite* et *cardinal* à Rome.

L'ordre des *chevaliers teutoniques*, fondé en 1190 par *Henri Walpot*, du temps des croisades, fit sous le grand-maître *Hermann de Saltza* de grandes conquê-
ap. J.-C. 1309. tes en Prusse. Le siége de l'ordre fut placé à *Marienbourg*.

ap. J.-C. 1450. Sous le vingt-neuvième grand-maître, *Louis d'Erlischausen*, le roi de Pologne, *Casimir IV*, conquit la Prusse occidentale. Les chevaliers conservèrent la Prusse orientale, dont ils firent hommage au roi de Pologne. *Kænisberg* devint le siége de l'ordre.

ap. J.-C. 1511. *Albert de Brandebourg*, trente-cinquième grand-maître, se fit protestant et érigea la Prusse en duché héréditaire. *Walter de Cromberg* devint grand-maître, et
ap. J.-C. 1526. l'ordre réfugié en *Franconie* tomba dans une complète décadence.

Depuis 1237, l'ordre des *chevaliers du Christ porte-glaives* était réuni à l'ordre des *chevaliers teutoniques*.
ap. J.-C. 1493. Après l'apostasie d'*Albert de Brandebourg*, *Walther de Plettemberg* acheta de ce prince la souveraineté de la *Livonie*. L'ordre exista encore près d'un demi-siècle. En 1561 *Gothard Kettler*, son chef, imita *Albert de Brandebourg*, et reçut, pour prix de son apostasie le *duché* de *Courlande* du roi de Pologne, *Sigismond Auguste*.

XXXVII. *De la Russie, depuis l'avènement d'Ivan III Wasiliévitch au trône jusqu'à l'élévation de la maison de Romanow. — De la Suède, depuis l'élection de Charles Canutson jusqu'à l'abdication de Christine. — Du Danemarck, depuis l'avènement de la maison d'Oldembourg jusqu'à la mort de Christian IV.*

Dans les seizième et dix-septième siècles l'empire de Russie était encore barbare et grossier : il avait peu de puissance, quoiqu'il fût le plus vaste de tous les états chré-

tiens. Le czar *Ivan Wasiliéwitch III* conquit les royaumes tartares de *Casan* et d'*Astracan*, et commença à réduire en son pouvoir la vaste *Sibérie* qui devint sous ses successeurs une province de la Russie; il ne manqua pas même de lumières, qu'il employa pour la réforme de son royaume; mais ses actions inhumaines en ont fait un objet d'horreur. Peu après lui, la *Russie* fut presque ruinée par les longs troubles domestiques entretenus par les *Polonais*, jusqu'à ce que *Michel Fédorowitz*, de la maison de *Romanow*, dont les descendans occupent encore le trône de Russie, ait été élu *grand-duc* ou *czar*. Alors la Russie se rétablit, en partie par les paix durables qu'elle conclut avec ses voisins, en partie par quelques bons établissemens; elle s'agrandit même par l'acquisition de quelques terres qui avaient appartenu à la *Pologne*.

ap. J.-C. 1462.

ap. J.-C. 1613.

La Suède produisit par ses guerres et ses conquêtes des mouvemens dans une grande partie de l'Europe. Sous *Eric* qui succéda à *Marguerite*, les inimitiés nationales relâchèrent les liens de l'union scandinave qui fut dissoute à la mort de Charles le Bavarois. Les Suédois se détachèrent alors de la triple alliance, et élurent pour roi *Charles VIII Canutson*. *Christian II* roi de *Danemarck*, après les avoir battus, exerça des cruautés inouies à *Stockolm*; y ordonna les plus sanglantes exécutions; livra la ville au pillage, et fit conduire en *Danemarck* plusieurs prisonniers du nombre desquels était *Gustave Wasa*. Ce jeune seigneur, ayant trouvé le moyen de s'échapper de sa prison, se rendit à *Lubeck*, où on lui fournit un vaisseau; parcourut toutes les provinces, souleva les peuples, s'empara de plusieurs places, et conquit enfin toute la Suède, dont il fut reconnu souverain par ses concitoyens qu'il délivra pour toujours de l'oppressions des Danois. Gustave Wasa introduisit en Suède la *religion évangélique*, rendit le royaume plus puissant, en ôtant au clergé ses grandes possessions et ses trésors, le défendit avec succès contre ses ennemis étrangers, et en perfectionna la constitution intérieure; mais il ne le partagea pas avec assez de prudence entre ses fils. Deux d'entre eux, qui devinrent successivement rois après lui, s'écartèrent presque en tout du bel exemple qu'il leur

ap. J.-C. 1448.

ap. J.-C. 1459.

ap. J.-C. 1523.

avait laissé. Lorsqu'enfin *Sigismond*, petit-fils de Gustave, qui avait été aussi élu roi de Pologne, voulut forcer les Suédois à embrasser la *religion catholique*
ap. J.-C. 1600. *romaine*, ils le déposèrent, et donnèrent la couronne au plus jeune des fils de Gustave qui prit le nom de *Charles IX*. Ce prince fut très-attaché à la religion évangélique, et défendit courageusement son royaume, auquel il ajouta plusieurs provinces enlevées aux Russes. Il eut pour successeur *Gustave II Adolphe*, son fils.

ap. J.-C. 1611. *Gustave Adolphe*, le plus grand roi qui ait gouverné la Suède, politique aussi habile que capitaine courageux et expérimenté, aimant sincèrement la religion, protecteur des lettres, et dans toutes ses actions également digne d'amour et de respect, procura le premier à la Suède une très-grande considération en Europe. Après avoir fait heureusement la guerre à la *Russie* et à la *Pologne*, à laquelle il enleva la *Livonie*, il pénétra en *Allemagne* pour la défendre contre la supériorité destructive des forces impériales, y soumit tout depuis la mer Baltique jusque vers le Rhin et les frontières de la Suisse, et per-
ap. J.-C. 1632. dit en vainqueur la vie à la bataille de *Lutzen*. Il avait perfectionné l'art militaire, et formé plusieurs grands généraux qui continuèrent encore pendant bien des années la guerre de trente ans. C'est à l'habileté de ces généraux et à la sage administration du chancelier d'*Oxenstiern*, grand homme d'état, et qui avait été le confident de Gustave, qu'il faut attribuer les succès que la Suède eut encore après la mort de ce roi.

Christine, fille de Gustave, monta sur le trône de Suède, et y fit voir de bonne heure les plus heureuses dispositions. Elle termina glorieusement, et avec de grands avantages pour son royaume, la guerre d'*Allemagne*, par la paix de *Westphalie*, comme cinq ans
ap. J.-C. 1648. auparavant elle avait forcé le *Danemarck* de céder à la *Suède* quelques provinces et quelques îles. Elle chercha à augmenter le lustre et l'état florissant de son royaume, y protégea surtout les sciences et les arts, qu'elle aimait et qu'elle cultivait, et posséda beaucoup des qualités qui font une grande princesse; mais son caractère inconstant et capricieux, ou plutôt le dégoût des affaires de ce

monde la portèrent à la résolution d'abdiquer la couronne : elle quitta son royaume, embrassa la religion catholique romaine, et alla à Rome pour s'y livrer entièrement à son goût. Cependant elle n'y trouva pas le repos, et ne fit pas dans sa vie privée le bien qu'elle aurait pu faire en restant sur le trône. ap. J.-C. 1654.

Dans l'Europe septentrionale, les royaumes de *Danemarck*, de *Suède*, de *Norwège*, tout le temps qu'ils furent réunis, étaient heureusement situés pour devenir sur terre et sur mer presque aussi puissans que l'Angleterre ; mais leur séparation les en empêcha, et la jalousie et l'inimitié qui en furent la suite nuisirent à la prospérité de chacun de ces états. *Christian II* fut le dernier roi qui les gouverna tous. Les Danois s'étant révoltés contre lui à cause de son mauvais gouvernement, se réunirent aux Norwégiens, et se soumirent volontairement au duc de *Sleswig-Holstein* de la maison d'*Oldembourg*, son oncle paternel, qui prit le nom de *Frédéric* Ier. Ce prince donna à la religion évangélique une pleine liberté de se répandre dans les deux royaumes ; mais ce ne fut que *Christian* III, son fils et son successeur, qui la plaça sur le trône, après avoir, avec l'assistance de la Suède, défendu vaillamment sa couronne contre *Lübeck* et les alliés de cette ville anséatique. *Frédéric* II força les *Ditmarsiens* à reconnaître sa souveraineté, qu'il établit encore dans le *Sund*, détroit important pour la navigation de la mer Baltique. Sous *Christian* IV, les Danois ne furent pas heureux dans leurs guerres, mais ils augmentèrent leurs forces navales, et prirent part au commerce des Indes Orientales. ap. J.-C. 1523. ap. J.-C. 1533. ap. J.-C. 1569. ap. J.-C. 1588

XXXVIII. *Des Pays-Bas, depuis la mort de Charles le Téméraire jusqu'à la fondation de la république des sept Provinces-Unies. — De la république des Provinces-Unies, depuis son origine jusqu'au traité de Munster. — Des Colonies hollandaises, depuis le voyage de Cornélius-Houtman jusqu'au traité de Munster.*

ap. J.-C. 1477. A la mort de *Charles le Téméraire*, *Louis* XI voulut réunir les Pays-Bas à la France par le mariage du dauphin avec l'héritière de Bourgogne ; mais les états de Flandre s'emparèrent de la personne de la jeune princesse *Marie* et la marièrent à *Maximilien d'Autriche*, fils de l'empereur *Frédéric* III. Cette union fit passer les Pays-Bas dans les domaines de la maison d'Autriche : Louis XI en profita pour reprendre la Bourgogne.

ap. J.-C. 1493. *Philippe le Beau*, fils de Marie, et ensuite *Charles-Quint*, régnèrent sur les *Pays-Bas* et sur l'*Espagne*. Le dernier y joignit la couronne impériale. La *réforme* fit en peu de temps de grands progrès dans les Pays-Bas.
ap. J.-C. 1555. *Philippe* II, successeur de *Charles-Quint*, voulut l'étouffer, et employa à cet effet le cardinal *Granvelle*, dont les exactions et les cruautés révoltèrent les Flamands ; ils refusèrent de recevoir des garnisons espagnoles. Ils se coalisèrent contre le monarque espagnol. Le *duc d'Albe*, envoyé pour les soumettre, établit un conseil, justement surnommé le *conseil de sang*, qui alluma des bûchers et dressa des échafauds. Les comtes
ap. J.-C. 1568. d'*Egmont* et de *Horn* en furent les premières et les plus célèbres victimes. Les *Hollandais* et les *Flamands*, sous la conduite de *Guillaume de Nassau*, coururent aux armes. Les *Espagnols* leur donnèrent, par mépris, le surnom de gueux. Ils appelèrent *gueux des bois* l'armée de terre des insurgés, et *gueux de mer* les pirates qui jetèrent les fondemens de la puissante marine hollandaise. Cinq provinces, rassemblées à *Dordrecht* par leurs états, se déclarèrent en insurrection, nommèrent
ap. J.-C. 1572. *Guillaume de Nassau stathouder*, et abolirent le catholicisme.

Le *duc d'Albe*, rappelé à la suite de cet événement, eut pour successeur *Requesens*, dont la modération promettait des succès à l'Espagne, mais que la mort vint surprendre au milieu de sa carrière de pacification. *Philippe* II céda à *don Juan d'Autriche* le protectorat des Pays-Bas; ce prince, et après lui le *duc de Parme*, *Alexandre Farnèze*, remportèrent d'éclatantes victoires qui n'arrêtèrent pas l'enthousiasme hollandais. Sept provinces, *Hollande*, *Zélande*, *Utrecht*, *Gueldre*, *Groningue*, *Frise* et *Overyssel*, contractèrent l'*union* d'*Utrecht*, qui les séparait à jamais de la métropole, et se constituèrent en république. *Philippe* II se vengea lâchement de cet acte par l'assassinat de *Guillaume d'Orange*. Son fils *Maurice* fut proclamé *stathouder*. Il battit les troupes de *Philippe* II. Ce roi reçut du pape la souveraineté de l'Angleterre, et arma contre elle une flotte qu'il appela fastueusement *l'invincible armée*, nom qui ne l'empêcha pas d'être battue par les vaisseaux anglais et hollandais réunis. Les *Pays-Bas* s'allièrent avec *Élisabeth* d'Angleterre et *Henri* IV de France. Leurs succès continuèrent. Sous *Philippe* III et *Philippe* IV, ils allèrent attaquer les côtes d'Espagne. Le célèbre amiral *Ruyter* éleva leur marine au plus haut degré de gloire. Enfin, la *paix de Westphalie* assura leur indépendance, qui fut reconnue de l'Espagne même. Cependant, au milieu de leurs succès, ils avaient eu à souffrir de dissensions cruelles. *Maurice de Nassau* avait fait mettre à mort le plus vertueux des Hollandais, *Olden Barneveldt*, qui avait élevé son enfance. Pendant la guerre de l'indépendance, les Hollandais avaient formé une puissante *compagnie des Indes*, qui ravit aux Portugais la plupart de leurs conquêtes dans les deux Indes. Ces conquêtes furent ratifiées par la paix de Westphalie.

ap. J.-C. 1573. — ap. J.-C. 1577. — ap. J.-C. 1579. — ap. J.-C. 1584. — ap. J.-C. 1588. — ap. J.-C. 1607. — ap. J.-C. 1648.

XXXIX. *De la France, sous François II, Charles IX et Henri III.*

Les trois fils de *Henri* II régnèrent successivement après lui; *François* II, qui fut le premier époux de *Marie Stuart*, et *Charles* IX, furent trop jeunes, et *Henri* III

ap. J.-C. 1559.

eut trop peu de capacité pour bien gouverner le royaume, dans un temps où la réformation avait causé une fermentation générale dans les esprits. Leurs règnes ne furent presque qu'une suite continuelle de guerres que les Français se firent avec le plus horrible acharnement; la *religion réformée* en fut le prétexte. Cette croyance nouvelle, malgré les persécutions qu'elle avait essuyées pendant quarante ans, s'était répandue en France; cependant la véritable cause des guerres civiles fut la rivalité des deux plus illustres maisons de France, celles de *Bourbon* et de *Lorraine*. La dernière montra surtout une ambition démesurée. Les réformés conservèrent, sous la conduite des Bourbons, assez de forces pour résister à leurs ennemis, quoique *Charles* IX, après la paix qu'il leur avait jurée, en eût fait massacrer plusieurs milliers. Enfin, *Henri* III, qui s'était ligué avec les pro-
ap. J.-C. 1574. testans contre ses sujets rebelles, ayant été assassiné par *Jacques Clément*, jeune prêtre dominicain, que l'on avait poussé à ce crime en lui montrant le ciel comme récompense de son régicide, la maison de Valois, qui
ap. J.-C. 1589. avait régné sur la France depuis *Philippe* IV, s'éteignit, et la couronne passa dans les mains de la maison de *Bourbon*.

Ces trois règnes furent le temps de la plus complète et de la plus odieuse anarchie. La ligue, dont le nom rappelle tant d'horreurs et de calamités, régna sous le nom des trois faibles monarques. L'italienne *Catherine de Médicis*, dont la maxime favorite était de *diviser pour régner*, donna carrière, comme régente de ses fils, à ses animosités. Unie à la maison de Lorraine, elle suscita la
ap. J.-C. 1573. fatale nuit de la *Saint-Barthélemy*, et fut cause du triomphe de cette ligue qui devait précipiter sa famille dans l'abîme. *Henri* III fut d'abord l'appui et ensuite la victime de cette faction sanglante, qui avait fait de son frère un monarque sanguinaire.

XL. *De la France, sous Henri IV et sous Louis XIII.*

ap. J.-C. 1589. Avec *Henri* IV, roi de Navarre, la maison de Bourbon monta sur le trône de France. Ce prince qui, à quel-

ques défauts près, avait toutes les qualités qui font un grand et un bon roi, parvint, par sa valeur héroïque et son expérience dans la guerre, par sa générosité et son humanité, enfin par son changement de religion, à la possession d'un royaume qui lui était dû, mais dont la haine fanatique de ses sujets rebelles voulait l'exclure. En peu d'années, il le tira de son extrême confusion et de son affaiblissement, y rétablit l'union, la tranquillité et l'abondance, fit faire des progrès au commerce, augmenta beaucoup ses revenus, avec le secours de *Sully*, grand homme d'état, et mit sur un pied respectable ses forces militaires. Il donna encore aux réformés, dont il avait quitté la communion, par l'*édit de Nantes*, l'assurance solennelle qu'ils ne seraient point troublés dans l'exercice de leur religion, et qu'ils jouiraient, à plusieurs égards, des mêmes droits que les catholiques ; mais il fut, comme *Henri* III, massacré par un fanatique (Ravaillac) qui croyait, par sa mort, rendre service à l'église. ap. J.-C. 1600. ap. J.-C. 1610.

Sous *Louis* XIII, son fils, presque tout le bien qu'il avait fait à la France aurait été détruit, si le cardinal de *Richelieu* n'eût pas, sous le nom de ce faible roi, maintenu l'autorité souveraine à un certain degré de splendeur. Ce ministre, d'une politique consommée, mais en même temps d'un esprit rusé et vindicatif, augmenta prodigieusement l'autorité royale, en abaissant les grands et en enlevant aux réformés leurs places de sûreté. Dans la guerre de trente ans, il nuisit beaucoup à la maison d'Autriche ; il procura à la France l'*Alsace* et la ville de *Brisach* en Allemagne, *Pignerol* en Italie, et *Perpignan* sur les frontières de l'Espagne, de sorte que ces pays furent ouverts aux armées françaises. Il fut encore le protecteur des beaux arts, et on peut le regarder comme le père de la tragédie et de la comédie françaises, par la protection qu'il leur accorda, quoiqu'il fût mauvais poëte lui-même, et qu'une basse rivalité lui fit persécuter le grand *Corneille*. ap. J.-C. 1624. ap. J.-C. 1631.

XLI. *De la France, depuis l'avènement de Louis XIV jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle.*

ap. J.-C. 1643. *Louis XIV*, âgé de quatre ans et demi, monta sur le trône. La reine *Anne* d'*Autriche* se fit proclamer régente malgré le testament du roi *Louis XIII*, et prit pour ministre le *cardinal de Mazarin*. Sous la minorité de *Louis XIV* se termina la guerre de trente ans, qui assura à la France la possession de plusieurs provinces long-temps disputées; mais la guerre continua avec
ap. J.-C. 1648. l'Espagne, et les *édits bursaux*, qui furent portés pour la soutenir, firent soulever le peuple de Paris, et donnèrent naissance aux guerres de la fronde, dont la haine portée à Mazarin fut le prétexte. Le roi fut obligé de quitter Paris. Le *duc de Beaufort*, le *cardinal de Retz* et *Turenne* se mirent à la tête des révoltés. Cette guerre
ap. J.-C. 1649. n'amena point de résultats et finit en 1649, par l'*amnistie de Ruel*.

Cette pacification momentanée ne dura pas long-temps. Le prince de Condé, persécuté par la cour, se mit à la tête des frondeurs. Ils proclamèrent lieutenant-général du royaume le *duc* d'*Orléans*, oncle du roi. *Turenne* se joignit à la cour, et battit les Espagnols et
ap. J.-C. 1653. le prince de Condé. Louis XIV fit alliance avec *Cromwel* contre ces derniers. La guerre civile et la guerre d'Es-
ap. J.-C. 1659. pagne se terminèrent en même temps par le *traité des Pyrénées*, et le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, *Marie-Thérèse*. La mort de Mazarin et du duc d'Orléans, chefs des deux partis rivaux, calma l'a-
ap. J.-C. 1660. gitation des Français, et *Louis XIV* prit lui-même les rênes du gouvernement.

Le règne de Louis XIV fut un des plus brillans de notre histoire. Ce prince appela auprès de lui les hommes de talent dans tous les genres. *Colbert*, sur-intendant des finances, protégea les beaux-arts et les lettres, qui
ap. J.-C. 1661. commencèrent à jeter le plus vif éclat. Il succédait à *Fouquet*, qu'une jalousie particulière fit chasser et persécuter par le roi. Louis XIV punit les Italiens de l'insulte faite à son ambassadeur à Rome; il châtia les pira-

tes d'Afrique, et montra, contre tous ses ennemis, une vigueur dès long-temps oubliée.

La mort de *Philippe IV* d'Espagne fut un nouveau sujet de guerre. *Louis XIV* prétendit avoir, du chef de son épouse, l'infante *Marie-Thérèse*, des droits sur les *Pays-Bas*. Il envahit *Lille*, *Douai*, etc. Mais les *Provinces-Unies* s'allièrent avec la *Suède* et l'*Angleterre* pour arrêter le succès de ses armes. Le traité d'*Aix-la-Chapelle*, qui régla ces différends, partagea les Pays-Bas entre la république et la France, qui acquit ainsi plusieurs provinces. ap. J.-C. 1667. ap. J.-C. 1668.

XLII. *De la France, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à l'avènement de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne, en vertu du testament de Charles* II.

Louis XIV, devenu l'un des plus puissans monarques de l'Europe, ne mit plus de bornes à son ambition. Il attaqua la *Hollande* sous de vains prétextes, passa le *Rhin* à la tête d'une puissante armée où se trouvaient réunis *Condé, Turenne*, *Luxembourg*, *Vauban* et *Louvois*; conquit en peu de mois trois provinces, *Utrecht*, *Overyssel* et *Gueldres*. Les Hollandais demandèrent la paix, et *Jean de Wit* se chargea de la négocier; mais les dures conditions que le roi voulut leur imposer les révoltèrent. Ils rompirent leurs digues, condamnèrent le négociateur de la paix, et nommèrent stathouder *Guillaume de Nassau*, prince d'Orange. Leur alliance avec l'empereur, l'Espagne et le Brandebourg changea la face des choses : la Hollande fut évacuée par les Français. Cependant, malgré l'infériorité du nombre, ils se soutinrent vaillamment et avec succès. Le Palatinat fut dévasté par *Turenne*, qui périt dans cette guerre. *Condé* qui, à vingt ans, avait gagné les célèbres batailles de *Rocroi* et de *Fribourg*, le remplaça et battit *Montécuculli*, général de l'empire. La Franche-Comté fut conquise. L'amiral *Duquesne* battit le Hollandais *Ruyter*. La paix de *Nimègue* mit fin à cette longue guerre et ap. J.-C. 1672. ap. J.-C. 1674. ap. J.-C. 1675. ap. J.-C. 1676.

ap. J.-C. 1678. assura à la *France* la possession de la *Franche Comté* et de la *Flandre française*.

Louis XIV, malgré la paix qui venait d'être conclue, profita des *troubles de réunions*, excités dans l'*Alsace* ap. J.-C. 1681. et dans les *Pays Bas*, pour réunir à la France les places de *Strasbourg*, *Luxembourg*, etc., qu'on fut obligé de lui céder par la *trève de Ratisbonne*. Il fit bombarder deux fois *Alger*, et *Gênes* qui lui prêtait des secours. ap. J.-C. 1684. La marine française, sous *Duquesne*, *Tourville* et *Duguay-Trouin*, avait acquis une grande importance.

La France était la puissance la plus prépondérante de l'Europe, et *Louis* XIV forçait à l'obéissance les peuples et les rois. La cour et la France tremblaient devant lui, mais lui-même s'abandonnait à ses maîtresses. Il révoquait l'*édit de Nantes*, qui avait établi la liberté des cultes. Cette décision fit sortir de France un million de ci- ap. J.-C. 1685. toyens, qui allèrent porter leurs richesses et leur industrie dans les pays rivaux. Ceux qui ne purent pas se résoudre à l'exil furent en proie à toutes les vexations. Il leur fallut renoncer à l'exercice de leur culte ou craindre les échafauds.

Louis XIV, maître en France, fut encore quelque temps tout-puissant en Europe. Il tint tête à lui seul ap. J.-C. 1687. à la *ligue* d'*Augsbourg*, conclue entre l'*empereur*, l'*Espagne*, la *Suède*, la *Bavière* et la *Hollande*. La conquête de *Philipsbourg*, de *Mayence*, du *Palatinat* et ap. J.-C. 1688. de l'*électorat de Trèves* par le dauphin; les batailles de ap. J.-C. 1690. *Fleurus*, *Steinkerque* et *Nerwinde*, gagnées par *Luxembourg* sur le prince d'Orange; les victoires de *Staffar-* ap. J.-C. 1692. *des* et de *Marsaille*, remportées par *Catinat* sur le duc de Savoie, et la prise de *Mons* et de *Namur*, par le roi, ap. J.-C. 1697. amenèrent le traité honorable de *Riswick*, qui reconnaissait toutes les anciennes conquêtes de la France. Mais en même temps, le prince d'Orange était reconnu roi d'Angleterre. L'Espagne seule ne trouvait aucun dédommagement à ses pertes.

Le faible *Charles* II régnait alors en Espagne. Il ne laissait point d'héritier présomptif, et, de son vivant ap. J.-C. 1698. même, on se disputait sa succession. Les états de Charles II furent partagés d'avance entre le dauphin et le duc

de Bavière. La mort de celui-ci fit conclure un second traité de partage qui substituait l'*archiduc Charles* au *duc de Bavière*. Mais le testament de *Charles* II changea ces dispositions. Il reconnut pour successeur le duc d'Anjou, *Philippe*, second fils du dauphin, et *Louis* XIV se prépara à soutenir, par les armes, les droits de son petit-fils qu'il fit proclamer roi d'Espagne. ap. J.-C. 1700.

XLIII. *De la France, depuis l'avènement de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne jusqu'à la mort de Louis XIV.—Du gouvernement de Louis XIV.—Du commerce, de la marine et des colonies françaises sous ce prince.*

Philippe V, duc d'Anjou, proclamé par les Espagnols, ap. J.-C. 1701. selon le testament de *Charles II*, fit son entrée à *Madrid* en 1701. Une nouvelle ligue s'organisa contre *Louis XIV*, que cet accroissement de puissance rendait redoutable. Le bonheur du vieux roi l'abandonna. L'*empereur*, la *Grande-Bretagne*, la *Hollande*, le *Portugal*, la *Prusse*, la *Savoie*, se coalisèrent contre lui. Le prétendant *Charles* d'*Autriche* se fit proclamer roi en *Aragon* et en *Catalogne*, tandis que *Philippe V* ap. J.-C. 1703. dominait en *Castille*. Quatre ans encore les succès furent balancés entre les deux partis; mais en 1705 *Malborough* chassa les Français des Pays-Bas. Après la victoire de *Ramillies* EUGÈNE les expulsa de l'Italie. ap. J.-C. 1705. Les alliés entrèrent en France. La sanglante défaite de *Malplaquet* ap. J.-C. 1709. acheva d'abaisser la puissance de Louis XIV, qui fut contraint à demander la paix. Il offrit de restituer toutes ses conquêtes, mais les alliés voulurent le forcer à employer ses armées pour détrôner son petit-fils. La guerre continua. *Philippe V* fut chassé de Madrid.

La mort de l'empereur *Joseph Ier* changea la face des ap. J.-C. 1710. affaires. L'archiduc *Charles* parvint au trône impérial. Les alliés craignirent la réunion de tous les états de la maison d'Autriche dans les mains de Charles VI; ils offrirent de traiter avec la France. Ils y étaient d'autant plus disposés, qu'une révolution ministérielle avait remis

ap. J.-C. 1711. l'Angleterre sous l'influence des *Torys*. Un congrès fut
ap. J.-C. 1712. ouvert à *Utrecht*. La victoire de *Villars* à *Denain* en
hâta la conclusion. La *paix* d'*Utrecht* fut signée. Par
ap. J.-C. 1713. ses principales dispositions, la couronne d'Espagne était
maintenue sur la tête de *Philippe V*, à la condition que
jamais la *France* et l'*Espagne* ne pourraient être réunies sous la même domination. *Gibraltar* fut cédé aux
Anglais, le port de *Dunkerque* comblé, et les *Stuarts*
solennellement abandonnés par la France. On céda aux
Anglais des colonies françaises en Amérique. Le royaume
de Sicile fut donné au duc de Savoie; on réserva pour
l'empereur *Naples*, *Milan*, la *Toscane*, et les *pays-Bas Espagnols*, qui furent mis en dépôt entre les mains
des Hollandais. *Louis XIV* survécut peu à ces traités; il
ap. J.-C. 1715. mourut en 1715, âgé de soixante-seize ans, après en
avoir régné soixante-douze.

Son règne fut un des plus brillans de la monarchie française; il mérita le surnom de *grand*, et donna son nom à son siècle. Il entreprit une réforme des lois, réforme incomplète, mais louable. Il fit des ordon-
ap. J.-C. 1663. nances sur le *commerce*, la *marine*, et abolit le *duel*.
Paris et la France s'enrichirent, sous sa domination, de plusieurs établissemens utiles, le *canal du Languedoc*, l'*Observatoire*, l'*hôtel des Invalides*, etc., et s'embellirent par les monumens des arts; le *Louvre*, *Versailles* furent bâtis, etc.

Le *commerce*, la *marine* et les colonies commencèrent, sous ce prince, à jeter un vif éclat. *Colbert* établit d'utiles manufactures : celles des tapis d'*Aubusson*, des *Gobelins*, de la *Savonnerie*; les soieries de *Lyon*, les draps de *Sédan*, etc. La *marine française* fut portée
ap. J.-C. 1664. à l'égal de la marine anglaise; la compagnie des Indes
fut créée. Colbert fit fleurir les colonies françaises qui avaient été établies pendant les règnes de *Henri* IV, de *Louis* XIII et de *Louis* XIV; les principales furent : le *Canada* où *Québec* fut fondé, la *Guadeloupe*, la *Martinique*, *Saint-Domingue*, *Cayenne*, *Madagascar*, le *Sénégal*, *etc.*

XLIV. ***Des sciences, des lettres et des arts en Europe, et principalement en France et en Italie, depuis Laurent de Médicis, Léon X et François Ier, jusqu'à la mort de Louis XIV.***

Après la prise de *Constantinople* par *Mahomet* II, les savans grecs qui se réfugièrent en Europe y rapportèrent le goût des lettres et des arts. Chose remarquable! la littérature dégénérée et les misérables utopies philosophiques du Bas-empire, produisirent presque aussitôt dans toute l'Europe la renaissance des lettres, et donnèrent l'essor à l'admirable littérature et aux vastes travaux scientifiques des modernes. ap. J.-C. 1453. fin du 15e siècle.

François Ier en France, les *Médicis* et *Léon* X en Italie, encouragèrent de tous leurs efforts cette belle impulsion. au 1er du 16e siècle

Bacon, chancelier d'Angleterre, fut le père de la philosophie. Le premier il osa porter une main hardie sur les dogmes philosophiques et littéraires; il en démontra le néant, et conseilla de revenir à l'étude de la nature.

Le Français *Descartes*, l'Anglais *Locke*, l'Allemand *Leibnitz*, le suivirent dans cette noble carrière, et firent faire de nouveaux pas à l'esprit humain. Toutes les sciences furent cultivées séparément avec un admirable système d'analyse. *Galilée*, *Copernic*, *Toricelli*, nous révélèrent une partie des lois qui régissent la nature, et préparèrent ainsi les voies au génie du grand Newton. *Kepler*, *Tycho-Brahé*, *Huygens*, les suivirent de près. *Harvey*, célèbre médecin anglais, en découvrant la circulation du sang, fit entrer la médecine dans la route du vrai. Beaucoup plus tard, *Boerhaave* et d'autres savans illustres continuèrent son ouvrage. *André-Vésalius* les aida avec le secours de la chimie qu'avait inventée *Paracelse*, et plus tard *Tournefort*, en classant méthodiquement les plantes dans un nouveau système de botanique.

On commença aussi à s'occuper de la science de la législation, ou politique. *Machiavel*, *Etienne Pasquier*,

Sleidan, *Buchanan*, *Hobbes*, *Grotius*, *Puffendorf*, et enfin, à la fin de la période que nous parcourons, l'illustre *Montesquieu*, créèrent et approfondirent cette science. La chaire retentit de l'éloquence d'orateurs sacrés dignes d'une grande célébrité. *Luther*, *Zwingle*, *Calvin*, *Knox*, *Mélanchton*, parmi les hérésiarques, dans le 16e siècle; et parmi les catholiques, *Bossuet*, *Fénélon*, *Bourdaloue*, *Fléchier*, *Massillon*, furent les plus illustres.

Arioste, le *Tasse*, *Maffrei*, firent revivre la poésie en Italie; *Clément-Marot*, *Ronsard* en France; *Shakespeare* en Angleterre; *Michel-Cervantes*, *Lopez de Vega* en Espagne; *Camoëns* en Portugal, fondèrent aussi la première gloire littéraire de leur patrie. Mais si nos voisins nous avaient devancés, nous ne fûmes pas long-temps à nous élever bien loin au dessus d'eux. Le
17e siècle siècle de *Louis le Grand*, où brillèrent à-la-fois *Malherbe*, *Boileau*, *La Fontaine*, *Molière*, les deux *Corneilles*, *Racine*, *Quinault*, et *Regnard*, se plaça à côté de ceux de *Périclès* et d'*Auguste*.

Cependant la palme des arts resta à l'Italie : *Raphaël*, *Le Titien*, *Giorgion*, *Michel-Ange*, *Léonard-de-Vinci*, *Salvator-Rosa*, produisirent des chefs-d'œuvre dignes de l'admiration de tous les âges. En France, Le *Poussin*, *Le Brun*, *Le Sueur*, *Claude-Lorrain*, acquirent une grande et juste célébrité. La Hollande eut aussi de grands peintres, *Rubens*, *Vandyck*, *Wouvemans*, etc.; *Michel-Ange* chez les Italiens, et *Jean-Goujon*, *Pujet*, *Germain Pilon*, etc., chez les Français, furent les plus grands sculpteurs des temps modernes.

XLV. *De l'Angleterre, depuis la mort de Charles* Ier *jusqu'à l'avènement de Georges* Ier.

Olivier-Cromwell, qui s'était mis à la tête d'un parti de républicains également opposés au parlement et au roi, se fit livrer l'infortuné Charles Ier par le *Covenant* d'Écosse, et le fit juger et condamner à mort par le parle-
ap. J.-C 1649. ment. Ensuite il chassa le *long-parlement*, et gouverna

sous le titre de *protecteur*. La royauté fut abolie et l'Angleterre prit le nom de *république*. Le gouvernement de *Cromwell* fut sage et heureux. Il éleva bien haut la gloire de son pays, contraignit à la paix toutes les puissances de l'Angleterre, éleva la marine anglaise au-dessus de toutes celles de l'Europe, et assura la richesse de cette nation, par son fameux acte de navigation. Mais sa mort fit renaître l'anarchie. Son fils, *Richard-Cromwell*, ap. J.-C. 1658.
abdiqua le *protectorat*.

Les généraux et le *long-parlement*, rétabli et ridiculisé sous le nom de *croupion*, se disputèrent le pouvoir. *Monck*, l'un de ces généraux, se prononça en faveur des ap. J.-C. 1660.
Stuarts. *Charles II* revint dans ses états et fut reçu aux acclamations de toute l'Angleterre. Les assassins du roi furent mis à mort. De grandes calamités fondirent sur l'Angleterre. Une peste et un incendie ravagèrent Londres. La guerre civile vint s'y joindre; le roi fut obligé de sévir à la fois contre les puritains d'Écosse, et contre les catholiques d'Irlande, protégés ouvertement par son frère *Jacques*, duc d'Yorck. On commença à désigner les deux partis extrêmes sous les noms de *Wighs* et de *Torys*. Les *Wighs* étaient les fanatiques puritains d'Écosse, et les *Torys*, les rébelles catholiques d'Irlande.

Le duc *d'Yorck* finit par prendre une grande influence, et en usa avec une horrible violence. L'atroce *Jefferies* couvrit l'Angleterre d'échafauds. *Russel* et *Sydney* périrent victimes de la haine de Jacques. ap. J.-C. 1685.
Charles II mourut peu de tems après, sans enfans. *Jacques II* qui lui succéda, se fit encore plus détester qu'étant duc *d'Yorck*, et, par des mesures très-imprudentes, suscita une révolte générale. Le parlement, assemblé sous le nom de *Convention*, appela *Guillaume* d'*Orange*, époux de la princesse *Marie*, fille du roi, au trône d'Angleterre. Ce prince battit son beau-père, et le chassa d'Angleterre. Il fut proclamé roi sous le nom de *Guillaume III*, après avoir signé la célèbre déclara- ap. J.-C. 1688.
tion des droits, qui limitait l'autorité royale.

Guillaume III étant mort sans enfans, *Anne Stuart*, ap. J.-C. 1702.
seconde fille de *Jacques*, seule princesse protestante de sa famille, fut reconnue reine, à l'exclusion de son

frère Édouard. Elle combattit contre les Français dans
ap. J.-C. 1713. la guerre de la succession d'Espagne, et conclut, avec *Louis XIV*, l'avantageuse paix d'*Utrecht*. Elle mourut un an plus tard, sans laisser de postérité. Le parlement refusa alors de reconnaître pour roi aucun membre de la dynastie des *Stuarts*; il choisit l'Électeur de Hanovre, *Georges I* de *Brunswick*, arrière petit-fils, par sa mère, du roi *Jacques I*, fils de *Marie Stuart*. Toutes les tentatives de l'ancienne dynastie, pour reconquérir la couronne, furent infructueuses. La maison de Hanovre s'est maintenue sur le trône jusqu'à nos jours.

XLVI. *Des colonies anglaises, depuis le règne d'Elisabeth jusqu'à la réunion des deux compagnies des Indes en 1702.—Des colonies anglaises et françaises, depuis l'avènement de Georges Ier et la mort de Louis XIV, jusqu'au traité de Paris en 1763. —Des Provinces-Unies et des colonies hollandaises, depuis le traité de Westphalie jusqu'au traité de la Barrière.*

La *Compagnie des Indes*, qui a fait de l'Angleterre la première puissance maritime et la nation la plus riche de l'Europe, a été fondée sous *Elisabeth*, et établie
ap. J.-C. 1600. à l'île *Sainte-Hélène*. D'autres compagnies furent créées pour envoyer des colonies sur les côtes de l'Amérique
ap. J.-C. 1606. septentrionale. Sous le roi *Jacques* Ier, ces utiles établissemens furent continués. Des pêcheries furent fon-
ap. J.-C. 1620. dées au *Groënland*. Le fort *Saint-Georges* fut bâti par la compagnie des Indes, près de *Madras*. L'état de
ap. J.-C. 1621. *Massachuset* et de *Boston* fut établi dans le nord de
ap. J.-C. 1655. l'Amérique. Sous *Cromwell* ces colonies furent portées au plus haut degré de prospérité, et les échecs éprouvés, sous *Charles* Ier, aux Indes-Orientales, contre les Hollandais, furent réparés sous le roi *Charlès* II. La com-
ap. J.-C. 1662 pagnie des Indes s'empara de *Bombay*, et ses comptoirs furent établis à *Calcutta*.

ap. J.-C. 1682. Après la restauration des *Stuarts*, *Guillaume Penn*, à la tête des *Quakers* émigrés et d'autres dissidens, fonda la puissance anglaise en *Pensylvanie*. Ces émigrans,

tout en reconnaissant la métropole , conservèrent tou-
jours une sorte de liberté. Les états de *New-Yorck* ,
New-Jersey , *New-Hampshire* , furent fondés , les
deux *Carolines* peuplées. Le sage *Locke* rédigea la cons-
titution de ces états. Sous *Guillaume* III , fut formée
une seconde compagnie des Indes-Orientales qui bientôt ap. J.-C. 1702.
fut réunie à la première.

Les *Français* avaient aussi établi une compagnie des
Indes , qui eut des commencemens assez brillans. *Pondi-* ap. J.-C. 1719.
chéry fut le centre de leurs colonies. Ils s'emparèrent de ap. J.-C. 1720.
l'*Ile-de-France* et de l'*Ile-de-Bourbon* , qui prospérè- ap. J.-C. 1736.
rent long-temps sous le gouvernement du comte de *La-*
bourdonnaye. Mais ces colonies ne tardèrent pas à tomber ap. J.-C. 1761.
en décadence. *Pondichéry* fut prise par les Anglais ; le
Canada fut également cédé à l'Angleterre par le *traité* ap. J.-C. 1763.
de Paris ; la *Martinique* , la *Guadeloupe* et *Saint-Do-*
mingue , restèrent seules dans un état florissant. Les An-
glais firent chaque jour de nouveaux progrès dans les
Indes-Orientales. La prospérité de leurs colonies du con-
tinent de l'Amérique septentrionale depuis le fleuve
Saint Laurent jusqu'au Mississipi s'accroissait chaque
jour. Mais cet état de prospérité leur fit supporter impa-
tiemment le joug. Elles résistèrent à l'acte du timbre et
aux décrets du parlement d'Angleterre , et conquirent
par la force des armes leur indépendance nationale et ap. J.-C. 1765.
leur liberté intérieure.

Les *Hollandais* eurent aussi des colonies riches et
puissantes. Cette république avait subi plusieurs révo-
lutions intérieures depuis la paix de *Westphalie*. Elle ap. J.-C. 1668.
avait aboli le *stathoudérat* , et organisé une démocratie
sur laquelle les deux frères *Corneille* et *Jean de Wit* ap. J.-C. 1654.
obtinrent une grande influence. Au temps de l'invasion
de *Louis* XIV , ils rétablirent le stathoudérat héréditaire
en faveur de *Guillaume* III , prince d'Orange , et mas- ap. J.-C. 1672.
sacrèrent les deux frères *Wit*. Le traité d'*Utrecht* assura ap. J.-C. 1715.
leurs possessions continentales et leur liberté. Il fut bien-
tôt suivi du traité d'*Anvers* dit *de la Barrière*.

Pendant ce temps , les *Hollandais* avaient remplacé
l'influence portugaise aux *Indes-Orientales*. Leur com-
pagnie possédait à la fois *Calicut*, *Ceylan*, *Siam*, les *îles*

de la Sonde, le *cap de Bonne-Espérance*, et faisaient
tout le commerce de la *Chine* et du *Japon*. Leur Com-
ap. J.-C. 1640. pagnie des *Indes-Occidentales* avait fait d'aussi rapides
ap. J.-C. 1649. progrès; elle conquit une partie du *Brésil*; forma des
établissemens aux îles sous le vent, *Saba*, *Saint-Mar-*
ap. J.-C. 1679. *tin*; conquit *Surinam*, et fonda *Paramaribo*.

XLVII. ***De la Suède, depuis l'abdication de Christine jusqu'à la révolution de 1772. — Du Danemarck, depuis la mort de Christian IV jusqu'à la convention de Copenhague en 1767. — De la Pologne, depuis l'avènement de Jean Casimir en 1648 jusqu'au premier démembrement.***

ap. J.-C. 1654. Le successeur de Christine, *Charles* X *Gustave*, ex-
cité principalement par son humeur guerrière, conquit
presque toute la *Pologne* et tout le *Danemarck* par
des invasions soudaines, mais il mourut au milieu de
ses entreprises : cependant la *Scanie* et quelques autres
de ses conquêtes en Danemarck, demeurèrent à la Suède.

ap. J.-C. 1658. *Charles* XI, son fils, parvint à une autorité absolue
dans son royaume, et en abusa pour dépouiller et appau-
vrir un grand nombre de ses sujets.

ap. J.-C. 1697. *Charles* XII fit du pouvoir qui lui avait été transmis
par son père un usage encore plus pernicieux; il eut, à
la vérité, des qualités extraordinaires et des mœurs aus-
tères; il fut même justement admiré, lorsqu'à l'âge de
dix-huit ans il repoussa en vainqueur les attaques réu-
ap. J.-C. 1699. nies du *Danemarck*, de la *Russie* et de la *Pologne*. Après
cet immortel exploit, il remporta une victoire complète
sur les *Saxons*; fit élire roi de Pologne, *Stanislas Lec-*
zinski; se rendit maître de la plus grande partie de l'é-
lectorat de Saxe, et força le roi *Auguste* à renoncer au
trône de Pologne. Mais, ne mettant aucune borne à sa
vengeance et à son humeur martiale, et se livrant aux
entreprises les plus téméraires, après avoir étonné le
monde par ses exploits, il fut enfin entièrement défait
près de *Pultawa*, par *Pierre le Grand* empereur de
ap. J.-C. 1709. Russie, auquel il n'échappa qu'en se sauvant en Tur-
quie. Cette conduite de *Charles* et son éloignement obs-

tiné pour la paix, firent perdre peu à peu à la Suède la *Livonie*, *Brême*, et une partie de la *Poméranie*, qui lui furent enlevés par la Russie, par l'électeur d'Hanovre, et par le roi de Prusse. Enfin, dans une nouvelle guerre qu'il entreprit contre le *Danemarck*, un boulet de canon termina sa vie au siége de *Frédéricshall* au moment où il allait reconnaître la place. Il laissa dans un extrême épuisement, et presque sans défense, son royaume qui, depuis *Gustave Adolphe*, avait été redoutable par la gloire des armes. ap. J.-C. 1718.

Après sa mort, les Suédois, regardant l'autorité absolue comme la source de leurs malheurs, en dépouillèrent la royauté, et rendirent aux états du royaume et au sénat, leur ancienne part au gouvernement. La Suède chercha alors à rétablir sa puissance, et ne pensa qu'à ses intérêts domestiques sans se mêler des affaires de l'Europe. En effet, sous *Frédéric Ier*, de la maison de Hesse-Cassel, et surtout sous *Adolphe-Frédéric II* avec lequel la maison de Holstein monta sur le trône, l'agriculture, le commerce, la navigation et les lettres, furent encouragés avec succès parmi les Suédois. Cependant ce royaume n'est pas parvenu, dans ce siècle, au degré de force et de prospérité que la réforme de sa constitution semblait lui promettre; ce qu'il faut attribuer en partie à deux guerres malheureuses avec la Russie et la Prusse, dans lesquelles il se laissa engager, en partie aux factions qui s'y contrecarraient et persécutaient sans cesse, enfin à la grande faiblesse de l'autorité royale même, qui ne lui permettait pas d'exécuter une entreprise de quelque importance. Ces deux derniers obstacles furent levés par *Gustave III*, prince excellent, formé par le *comte de Tessin*, grand homme d'état. Lorsque la confusion fut presque montée à son comble, il ôta au sénat l'autorité excessive qu'il avait dans le gouvernement, augmenta celle de la royauté, sans toutefois la rendre illimitée, étouffa par là toutes les divisions entre les différens ordres de l'état, et s'appliqua depuis, avec un travail infatigable, à remédier à tous les vices de son royaume. Il mourut assassiné. ap. J.-C. 1720. ap. J.-C. 1751. ap. J.-C. 1772. ap. J.-C. 1792.

En *Danemarck*, *Frédéric III* fils de *Christian IV*, ap. J.-C. 1648.

eut, dans sa guerre avec la Suède, autant de malheurs que son père, et fut comme lui obligé de céder différentes terres à ce royaume; mais, à l'occasion de cette guerre, les états de son royaume lui déférèrent, à lui et à ses successeurs, l'autorité illimitée et la propriété héréditaire de la couronne. Heureusement pour le Danemarck, ses rois n'ont point abusé de ce pouvoir exorbitant : ils n'ont incommodé de temps en temps que leurs voisins. Il est vrai que leurs guerres avec la Suède leur réussirent presque toujours mal; cependant ils s'en dédommagèrent quelquefois par d'autres avantages, tels que l'entière possession du duché de Sleswig, acquis par *Frédéric IV*. Ce prince s'illustra encore par les établissemens mémorables qu'il fit dans les Indes occidentales pour la conversion des peuples païens. Le *Danemark* a joui dans le dix-huitième siècle d'une paix de plus de cinquante ans, bonheur dont aucun autre peuple de l'Europe ne peut se glorifier. Pendant ce temps son commerce et sa navigation, ses arts, ses sciences et sa législation firent de très-grands progrès. *Christian VI* fut un prince qui joignit à un grand fond de bonté beaucoup de piété : il eut un digne successeur, *Frédéric V*, qui fut secondé dans son gouvernement par le *comte de Bernsdorf*, grand homme à qui le Danemark doit beaucoup. Son fils, *Christian VII* fit l'acquisition du duché de *Holstein-Gottorp* que la Russie lui donna en échange du comté d'Oldenbourg, en vertu de la convention de Copenhague, mais ce comté fut cédé encore la même année à l'évêque de Lübeck. Tous ces arrangemens assurèrent au Danemarck une longue tranquillité.

ap. J.-C. 1660.

ap. J.-C. 1699.

ap. J.-C. 1730.

ap. J.-C. 1746.

La révolte des Cosaques dont la *Pologne* avait violé les libertés, fut le germe du malheur général qui l'affligea sous le règne de *Jean-Casimir V*, frère de *Ladislas VI*, qui avait été *jésuite* et *cardinal*. Les Cosaques, après avoir fait une longue guerre aux Polonais, passèrent enfin sous la domination des Russes, qui acquirent par-là une partie de l'Ukraine. Aussi la Pologne fut contrainte de remettre à la Russie *Smolensko* et ses autre conquêtes. Les Suédois s'emparèrent de presque toute la Pologne; cependant la paix

ap. J.-C. 1648.

ap. J.-C. 1653.

d'*Oliva* rassura le royaume de ce côté. Le duché de Prusse fut entièrement détaché de la Pologne. A tout cela se joignit une guerre intestine contre le roi même, qui, las de tant de troubles, abdiqua enfin la couronne, et s'enferma dans une abbaye en France où il mourut. Son successeur fut *Michel Koribut Wiesnowiski*, prince incapable de le remplacer. Mais il avait pour grand maréchal et grand général du royaume, *Jean Sobieski*, l'un des plus habiles généraux de son siècle. Il fit de grandes conquêtes sur les Cosaques et les Tartares ; et gagna sur eux la fameuse bataille de *Choczin*. ap. J.-C. 1667.

Sobieski, élu roi de Pologne à la mort de Michel, continua la guerre contre les Turcs, et força le grand visir *Mustapha*, qui était entré en Allemagne à la tête de deux cent quarante mille hommes, de lever le siége de Vienne. Il mérita le surnom de *Grand*. ap. J.-C. 1674. ap. J.-C. 1683.

La mort de Sobieski fut suivie d'un interrègne de deux ans, encore plus agité que tous les précédens. ap. J.-C. 1695.

Il y eut ensuite successivement deux électeurs sur le trône de Pologne. *Frédéric Auguste I*, le premier d'entre eux, fut forcé par *Charles* XII de renoncer à la couronne, et de l'abandonner pour quelques années à *Stanislas Leczinski*; mais il la recouvra après la défaite du roi de Suède près de *Pultawa*, et eut pour successeur *Auguste* II, son fils. En vain *Stanislas* s'opposa de nouveau à cette élection; il fut obligé de se contenter du titre de roi, et de la jouissance du duché de Lorraine que la France lui accorda à vie. Ce prince vertueux fit infiniment de bien à ce pays, et emporta au tombeau les regrets sincères de ses sujets. Il fut impossible aux deux rois de la maison électorale de *Saxe* de réaliser dans leur royaume les projets utiles qu'ils firent pour sa prospérité; leur autorité était beaucoup trop petite, les diètes étaient ordinairement rompues avant qu'on y eût rien conclu, et la noblesse qui, avec le haut-clergé, avait tout le pouvoir entre ses mains, était désunie, et toujours portée aux violences. La grande liberté de la noblesse polonaise n'était alors qu'une permission sans bornes de troubler et même de ravager impunément la patrie. Sous ces deux règnes, les *dissidens*, c'est-à- ap. J.-C. 1709. ap. J.-C. 1734.

dire les membres des églises protestante et grecque en Pologne, ayant fomenté des troubles, furent aussi dépouillés par les états du royaume de leurs anciens droits et priviléges. D'ailleurs, sous *Auguste* II, la Pologne jouit d'une paix non-interrompue, et les lettres furent efficacement protégées par quelques seigneurs considérables de ce royaume.

ap. J.-C. 1764. Mais depuis l'élection du prince *Poniatowski*, qui régna sous le nom de *Stanislas-Auguste*, les troubles qui faisaient une suite de la constitution vicieuse de ce royaume, éclatèrent d'une manière si violente, que la Pologne fut menacée d'une entière ruine. Il y eut beaucoup de confédérations ou de ligues, que les grands firent en partie les uns contre les autres pour soutenir leurs prétentions à main armée : des ravages et des cruautés de toute espèce furent commis impunément, et la Pologne vit naître sur ses propres terres une guerre entre les Turcs et les Russes. Enfin l'impératrice reine *Marie-Thérèse d'Autriche*, l'impératrice de Russie *Catherine* II, et le roi de Prusse *Frédéric* II, se concertèrent pour remédier à la confusion de la Pologne, et obligèrent les Polonais à faire quelques changemens dans leur gouvernement; mais ils affaiblirent en même temps ce royaume, en s'emparant, en vertu de leurs prétentions,
ap. J.-C. 1773. d'une grande partie de ses provinces, qui leur furent cédées par un traité solennel.

XLVIII. *De la Russie, depuis la mort de Michel Fédérowitch jusqu'au détrônement de Pierre* III *en* 1762. —*De l'empire ottoman, depuis la mort d'Ibrahim* I *jusqu'à la mort d'Othman* III.

Avec la dynastie de *Romanow*, la Russie reprit quelque splendeur. *Michel Fédérowicht* et *Alexis Michaïlowicht* commencèrent une utile réforme dans les lois et dans les mœurs; mais la Russie n'eut que tard le grand homme qui, par son génie créateur et ses efforts
ap. J.-C. 1682. extraordinaires, la tira de la barbarie. Ce prince fut *Pierre Alexiowitch*, plus connu sous le nom de *Pierre le Grand*. Il régna d'abord avec son frère *Jean*, et durant

ce temps, il forma une compagnie de cinquante hommes commandés par des officiers étrangers. Il voulut lui-même y servir dans tous les grades, en commencant par celui de tambour; ne vécut que de sa paie; coucha dans une tente, et obéit à ses officiers, comme un simple soldat. Devenu seul maître de l'empire, il fit en personne le siége d'*Azof* qu'il prit sur les Turcs. A l'âge de vingt-cinq ans, il voyagea dans différentes contrées, pour y apprendre à gouverner ses peuples, à les policer et à les éclairer, en introduisant parmi eux les sciences et les arts. Il fonda, sur le golfe de Finlande, la ville de *Saint-Pétersbourg*, y transporta de Moscow le siége de son empire et y établit un port et une flotte. Il vainquit *Charles* XII à la bataille de *Pultawa*, et acquit une telle supériorité sur la Suède, qu'elle fut forcée de lui céder, ap. J.-C 1709. outre l'*Ingrie*, la *Livonie* et d'autre terres. Mais dans le même temps qu'il réformait son état militaire, il fit fleurir dans son empire les arts et les manufactures, inspira à ses sujets le goût des lettres, adoucit leurs mœurs, les fit voyager en Europe, entreprit lui-même un second voyage et exécuta un grand nombre de changemens importans, non sans rencontrer de grandes difficultés. Dans l'année de la mort de Charles XII, il condamna au supplice son fils *Alexis* qui s'était rendu coupable de rébellion. Il mourut au milieu de ses vastes projets, âgé seulement de cinquante ans.

Catherine I, sa veuve, acheva les entreprises qu'il ap. J.-C. 1725. avait commencées. *Pierre* II, *Ivan* VI, *Anne*, *Elisabeth*, fille de Pierre le Grand, se succédèrent sur le trône. Avec la dernière princesse s'éteignit la maison de Romanow. *Pierre* III, premier empereur de la dynastie ap. J.-C. 1762. de *Holstein-Gottorp*, fut détrôné par sa femme, *Catherine* II, Alexiewna II, et mis à mort dans sa prison. Cette princesse mérite d'être mise à côté de Pierre le Grand. Ses grandes qualités ont porté la gloire de la Russie à son comble. Ses sujets voulurent lui décerner le surnom de *grande*, mais elle le refusa, pensant qu'un pareil titre n'ajouterait rien à l'éclat de son règne.

Ce même empire est, de tous les états chrétiens, celui qui, de notre temps, est devenu le plus dangereux pour

l'empire de Constantinople. Les Turcs continuèrent encore pendant quelque temps de faire des conquêtes sur les chrétiens, jusqu'à ce que ceux-ci apprirent à les combattre avec avantage.

ap. J.-C. 1649. Le sultan *Mahomet* IV fils d'*Ibrahim*, fut battu sur mer par les Vénitiens, et sur terre par les Français joints aux impériaux, que commandait Montécuculli; mais il prit *Candie* après une perte d'hommes très-considérable. Ayant été vaincu à la bataille de *Mohatz* par le prince de
ap. J.-C. 1687. Lorraine, les Turcs le déposèrent et mirent à sa place *Soliman III*. Ce prince régna quatre ans, toujours en guerre, tantôt vainqueur, tantôt vaincu.

ap. J.-C. 1691. Le règne d'*Achmet* II, son successeur, fut paisible: après lui, *Mustapha* II, fils de *Mahomet* IV, reprit les armes; il fut battu par le prince *Eugène*, et forcé de conclure une paix désavantageuse. Les Turcs le déposè-
ap. J.-C 1703. rent et donnèrent la couronne à son frère *Achmet* III. Ce prince prit la *Morée* aux Vénitiens; l'empereur *Charles VI* lui enleva *Belgrade* et le comté de *Temeswar*; il fut battu par *Schah-Shamas* et subit le sort de son prédécesseur; il fut dépossédé.

ap. J.-C. 1730. On proclama sultan *Mahomet V* fils de *Mustapha II*. Ce prince perdit la Géorgie les deux Arménies, et d'autres places qui lui furent enlevées par *Thamas Koulikan*; mais il força l'empereur *Charles VI* à lui céder *Belgrade*, la *Servie* et la *Valachie*. Il laissa pour successeur son frère *Othman III* qui mourut dans la troisième année de son règne.

Les Turcs sont très-attachés à la religion mahométane, et montrent un très-grand mépris pour les chrétiens. Quoique portés à la cruauté, ils ne manquent pas d'une certaine noblesse dans leurs mœurs, et n'ont par négligé jusqu'ici de cultiver l'histoire, la poésie et quelques autres sciences. Le commerce est très-florissant dans leurs ports, surtout dans ceux que les Européens fréquentent sous le nom d'Echelles du Levant.

XLIX. *De la France, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Autriche, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la paix de Vienne en* 1738.

Après la paix d'*Utrecht*, les grandes puissances de ap. J.-C.
l'Europe, épuisées par la part qu'elles avaient prise à la 1713.
guerre de la succession d'Espagne, conservèrent quelque temps la paix. *Louis* XV, âgé de quatre ans et demi, occupait le trône de France, et *Philippe* d'*Orléans*, ré- ap. J.-C.
gent, gouvernait sous son nom. Peu d'années après, il 1714.
se forma une triple alliance entre la *France*, la *Grande* ap. J.-C.
Bretagne, et les *Provinces-Unies*, contre *Philippe* V 1717.
d'Espagne, qui voulait dépouiller le duc d'Orléans de la régence de France et placer le fils de *Jacques* II sur le trône d'Angleterre. Les Espagnols obtinrent d'abord ap. J.-C.
quelques succès, mais l'empereur et le duc de Savoie 1718.
accédèrent à l'alliance. Les Français entrèrent en Catalogne et les Anglais en Galice. *Philippe* V fut obligé de céder; il chassa son ministre le *cardinal Albéroni*, et adopta les clauses du traité d'*Utrecht*. La *Sicile* fut cédée à l'empereur, et la *Sardaigne* au duc de Savoie.

Un *Congrès* s'ouvrit à *Cambray* pour terminer les ap. J.-C.
différends entre l'empire et l'Espagne. Après trois ans de 1421.
négociations, l'infante *Marie* d'Espagne, fille de *Philippe V*, épouse destinée au jeune roi *Louis XV* et élevée à la cour de France, est renvoyée en Espagne par le duc de Bourbon, ministre après la mort du régent. Le Congrès fut rompu.

L'empereur *Charles VI* s'efforçait alors de faire adopter une *pragmatique sanction*, ou réglement qui assu- ap. J.-C.
rait l'héritage de ses états à sa fille *Marie Thérèse*. Il 1725.
forma une alliance avec l'*Espagne*. L'*Angleterre* la *France* et la *Prusse* formèrent une alliance opposée. Toute l'Europe se partagea entre ces deux ligues. Après une longue guerre, plusieurs congrès furent établis à *Cambray*, à *Aix-la-Chapelle*, etc., pour régler les différends des puissances européennes; ils se terminèrent ap. J.-J.
par la *paix de Vienne* qui replaçait l'Europe sur les 7131.

anciennes bases de la paix d'*Utrecth* et de la quadruple alliance.

Cette paix ne fut pas de longue durée ; la mort du roi de Pologne, *Auguste* II, donna lieu à de nouveaux troubles. Le roi, *Louis* XV, qui venait d'épouser la fille de *Stanislas Leczinski*, roi détrôné de Pologne, soutint
ap. J.-C. 1733. les droits de son beau-père à la couronne et le fit élire de nouveau. L'empereur et la Russie lui opposèrent *Auguste* III, fils du roi *Auguste II*. Les Russes le chassèrent de *Varsovie* et l'assiégèrent dans *Dantzick*. L'Espagne et la France le soutinrent. Les Français envahirent la Lorraine. Les Espagnols conquirent Naples et la Sicile.
ap. J.-C. 1735. L'*Angleterre* et la *Hollande* offrirent leur médiation. Une seconde paix de Vienne termina cette querelle. Les traités de *Westphalie*, d'*Utrecht* et de la *quadruple alliance* furent renouvelés. *Stanislas* renonça formellement au trône de Pologne en échange duquel il reçut la souveraineté de la Lorraine, qui dut, après lui, être
ap. J.-C. 1738. réunie a la France. L'Espagne garda ses conquêtes en Italie dont on fit un nouveau royaume des Deux-Siciles en faveur de l'infant *don Carlos*, second fils de *Philippe* V. La *pragmatique sanction* autrichienne fut de nouveau reconnue et garantie.

L. *Histoire de la guerre de la succession d'Autriche et de la guerre de sept ans.*

ap. J.-C. 1740. La mort de l'empereur *Charles* VI et l'extinction de la branche masculine de *Hapsbourg* firent éclater une guerre générale qui mit de nouveau l'Europe en feu. La succession d'Autriche avait été assurée à *Marie Thérèse*, fille aînée de l'empereur défunt, par la *pragmatique sanction* d'Autriche. Cependant, *Albert*, électeur de Bavière, *Auguste de Saxe*, roi de Pologne, tous les deux gendres de l'empereur *Joseph* Ier, et le roi d'Espagne, *Philippe* V, comme héritier de le Branche aînée d'Autriche, voulurent lui disputer son immense héritage. Le *grand Frédéric* renouvela alors ses prétentions sur la *Silésie*, et le *roi de Sardaigne* sur le *duché de Milan*. La *France*, la *Prusse*, l'*Espagne*, la *Bavière*, la *Saxe*,

la *Pologne*, la *Suède*, la *Sardaigne* et les *Deux-Siciles* se coalisèrent contre *Marie-Thérèse*, qui eut l'*Angleterre*, la *Russie* et la *Hollande* pour alliées.

Frédéric II commença la guerre par l'invasion de la Silésie. En même temps, *Albert*, soutenu par les Français, entra en Autriche et se fit élire *empereur* à *Francfort*, sous le nom de *Charles* VII. Les alliés projetèrent ap. J.-C. 1742.
de démembrer la monarchie autrichienne. Les *Hongrois* soutinrent leur *roi*, *Marie-Thérèse*, avec un héroïque courage. *George II* d'Angleterre lui offrit sa médiation et détourna Frédéric de la ligue en lui faisant céder la *Silésie* par le traité de *Berlin*. Le roi de Sardaigne se détacha également de la ligue et s'unit à l'Autriche. Les Français furent chassés de l'Allemagne par une armée anglo-autrichienne. Leur empereur, *Charles VII*, fut contraint de fuir; mais le roi de Prusse, ap. J.-C. 1743.
s'étant de nouveau joint à la ligue, rétablit ce fantôme ap. J.-C. 1745.
de monarque qui mourut bientôt. *François Ier* de Lorraine, grand duc de Toscane, époux de *Marie-Thérèse*, fut proclamé empereur. Cependant, *Frédéric II* continuait le cours de ses victoires. L'empire consentit à de grands sacrifices pour obtenir son alliance et lui fit de nouveau abandonner ses alliés. Malgré cette défection, les Français, sous *Louis XV* et *Maurice de Saxe*, remportèrent une importante victoire à *Fontenoy* et conquirent les Pays-Bas autrichiens. En même temps, ils soutenaient l'invasion du prince *Charles Édouard*, prétendant à la couronne d'Angleterre, qui, après quelques succès, fut ap. J.-C. 1746.
vaincu à *Culloden*, et forcé de prendre la fuite.

Enfin, l'alliance de l'impératrice de Russie avec l'impératrice *Marie-Thérèse* donna une force plus grande à l'empire et contraignit les alliés à signer la paix d'*Aix-la-Chapelle*, ap. J.-C. 1748.
qui reconnaissait les droits de la maison de Lorraine-Autriche. *Louis XV* sacrifia toutes ses conquêtes.

Quelques différends entre la *France* et l'*Angleterre*, au ap. J.-C. 1750.
sujet de leurs colonies d'Amérique, rallumèrent bientôt la guerre européenne. La *Prusse* soutint l'*Angleterre*. ap. J.-C. 1756.
Toute l'Europe se ligua contre ces deux puissances. Pendant sept ans de guerre, les Français et les Prussiens

eurent une alternative à peu près égale de succès et de revers. Les Français, d'abord victorieux, éprouvèrent un
ap. J.-C. 1757. affreux désastre à *Rosbach*, contre le grand *Frédéric*. Tous les états soumis à la maison de *Bourbon* se liguèrent alors par le pacte de famille. Ils reprirent l'avantage ; mais l'avènement au trône de *Catherine II*, qui fit
ap. J.-C. 1761. la paix avec *Frédéric*, prépara la paix générale. Tous les états belligérans rentrèrent dans leurs anciennes limites.

ap. J.-C. 1763. Par le *traité de Paris*, qui mit fin à la *guerre de sept ans*, le roi de Prusse garda la *Silésie*, le comté de *Glatz*, et promit son suffrage à l'Archiduc *Joseph*, que *Marie-Thérèse* voulait élire roi des Romains. La France céda le *Canada* et d'autres possessions à l'Angleterre ; l'Espagne renonça à la *Floride* et recouvra la *Havane*, capitale de l'île de *Cuba*. Les Anglais restituèrent aux Français *Belle-Isle*, la *Martinique*, la *Guadeloupe*, *Marie-Galande*, la *Désirade*, *Saint-Pierre et Miquelon*, l'île de *Corée*, et plusieurs autres possessions dans les Indes. La marine de l'Angleterre devint formidable ; elle ajouta encore à son pouvoir par son union avec la *Hollande* et le *Portugal*.

FIN DE L'HISTOIRE.

TROISIÈME SÉRIE.

PHILOSOPHIE.

LOGIQUE.

I. *Quid sit philosophia?—An definiri possit, an debeat? — Quonam vinculo cæteris disciplinis adhæreat?—Quò tendat et cujus sit utilitatis?*

Qu'est-ce que la philosophie? — Peut-on et doit-on la définir?—Comment peut-on la diviser?—Quels sont les rapports de la philosophie avec les autres branches des sciences humaines?—Du but et de l'utilité de la philosophie.

Il est sans doute difficile et même imposible de rendre avec précision le sens du mot *philosophie*, et d'en déterminer la valeur d'une manière exacte, puisque tous les jours on l'emploie dans des acceptions différentes et même contraires, qu'on distingue autant de définitions que de philosophes, et que les *Grecs* eux-mêmes, chez qui il a pris naissance, n'étaient nullement d'accord sur sa signification. *Platon* basait toute l'intelligence sur des principes éternels et immuables; *Anaxagore* passait sa vie à contempler les astres, et cherchait dans les phénomènes de la nature à découvrir l'essence de leur divin auteur; *Socrate* se plaisait à enseigner la pratique de la morale; *Zénon* soutenait que la douleur n'est pas un mal; *Démocrite* riait des folies humaines; *Héraclite* pleurait sur elles, et tous se disaient philosophes. Les *Stoïciens*

aussi prétendaient l'être, lorsqu'ils se consumaient sur les subtilités de la dialectique.

Mais on ne doit pas pour cela s'abstenir de définition, car autrement on risquerait de ne pas être entendu; d'ailleurs, toute définition étant arbitraire, chaque homme peut, pour ainsi dire, en avoir une qui lui soit propre: aussi nous ne chercherons pas à mettre fin aux incertitudes, nous tâcherons seulement d'expliquer ce que, de nos jours, on entend par le mot de philosophie.

On peut la définir, la *science des choses immatérielles, qui peuvent être connues par les lumières de la raison* (1).

La philosophie est une *science* parce qu'elle s'acquiert avec le secours de certaines réflexions ou règles.

Elle est la science des *choses immatérielles*, parce qu'elle n'embrasse aucune des sciences physiques.

On ajoute, *qui peuvent être connues par les lumières*

---

(1) Philosophie est composée de deux mots grecs, φιλος, ami, σοφια, sagesse. La philosophie est donc l'amie de la sagesse. Mais qu'est-ce que la sagesse?

Selon *Platon*, la philosophie est la science des choses divines et humaines, et de leurs causes.

Cicéron l'interprète ainsi: *Sapientia autem est rerum divinarum et humanarum, causarumque quibus hæ res continentur, scientia; cujus studium qui vituperat, haud sanè quidnam sit haud intelligo, quod laudandum putat.*

D'après *Hobbes*, la philosophie consiste à acquérir la connaissance des effets par le moyen de leurs causes connues ou de leur génération, et réciproquement à découvrir les causes de la génération par la connaissance des effets mêmes, en employant toujours un raisonnement rigoureux.

La philosophie, dit d'*Alembert*, n'est autre chose que l'application de la raison aux différens objets sur lesquels elle peut s'exercer.

Wolff a défini la philosophie, la science des possibles en tant que possibles.

Un autre *philosophe*: la connaissance des choses sublimes et la disposition d'esprit pour bien penser et agir sagement

Tennemann: les efforts de la raison pour réaliser l'idée de la science d'après les premiers fondemens et les premières lois de la nature et de la liberté.

Jacobi: la science de la liaison déterminée, nécessaire et indépendante de l'expérience.

La *Logique de Lyon*: la connaissance déduite évidemment des premiers principes.

M**: l'étude de Dieu et de l'homme intellectuel et moral.

de la raison, pour tracer la ligne qui la sépare de la théologie.

On divise la philosophie en *logique*, *métaphysique* et *morale*.

La *logique* occupe le premier rang, car c'est d'elle que nous avons besoin dans la philosophie pour nous instruire de la vérité ; la seconde place doit être assignée à la *métaphysique*, qui nous dévoile la formation des idées, et apprend à l'homme à connaître son créateur et à se connaître lui-même. La *morale* enfin est en quelque sorte un corollaire essentiel des autres parties de la philosophie, puisqu'elle en tire les principes d'où découlent les devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables, envers son créateur.

La philosophie, en remontant à l'origine de toutes nos idées, à la source de toutes nos connaissances, nous indique par là même ses nombreux rapports avec les autres branches des sciences humaines, et l'on peut dire qu'elles ont toutes leur philosophie. En *grammaire*, en *éloquence*, en *histoire*, en *législation*, en *politique*, tout se fait pour quelques raisons. Découvrir ces raisons et les assigner, c'est donner la philosophie de ces sciences.

La philosophie n'a-t-elle pas un rapport avec l'*éloquence*, lorsque l'orateur, s'adressant au cœur et à la raison des autres hommes, s'applique à connaître les affections de l'un et les lois de l'autre, lorsqu'il se trouve ainsi conduit à une étude pratique de la nature humaine, lorsqu'il compose une sorte de *psychologie expérimentale*?

L'*histoire* n'a-t-elle pas des rapports avec la philosophie, lorsque l'historien cherche à démêler la vérité du mensonge, la probabilité de la certitude ; lorsqu'il offre aux siècles présens l'exemple des siècles passés, pour en tirer des leçons sévères et utiles ?

La philosophie n'a-t-elle pas un rapport avec la *législation*, lorsqu'elle apprend aux chefs des empires les grands principes de morale qui doivent les diriger ?

Le *but* de la philosophie est de former des idées saines et justes, de fixer dans l'esprit des principes certains, qui servent à rectifier le jugement ; de reconnaître et

combattre l'erreur cachée sous les traits de la vérité.

Dire quel est le but de la philosophie, c'est assez montrer son *utilité*. Elle a servi aux progrès des sciences et des arts, dont elle a pour ainsi dire été le flambeau en expliquant les raisons de leur perfectionnement primitif, et en les guidant d'une manière plus sûre dans leurs progrès ultérieurs. Mais les arts avaient devancé la philosophie, et ce n'est qu'en les étudiant qu'elle a froidement jugé comment l'enthousiasme les avait fait naître, et qu'elle a analysé les beautés que la nature leur avait révélées. L'homme s'instruit par elle à cultiver, à développer ses facultés et à orner son cœur de toutes les vertus : c'est par cette voie qu'elle le conduit au bonheur. Les peuples aussi ont éprouvé son influence salutaire, lorsqu'elle est montée sur le trône à côté des *Marc-Aurèle* et des *Antonin*.

Étude nécessaire de l'esprit humain, comme le plus haut terme auquel il puisse parvenir, la *philosophie*, par sa marche, influe sur l'existence des empires, sur les progrès des sciences, des arts, de la civilisation; il fallait qu'elle existât ou que l'espèce humaine restât stationnaire. Sous ce point de vue seul, nous devrions déjà bénir son influence; mais elle a aussi contribué à introduire des améliorations dans les législations contemporaines; les codes sanguinaires du moyen âge ont disparu devant ses lumières : sans doute, elle ne restera pas à ce terme, et nos descendans verront cette ébauche sublime s'asseoir au rang suprême qui lui est destiné entre les sciences.

II. *Quid sit logica?—Quid cogitare?—Quid loqui? An cogitare detur, si non loqueris?—An ità dividi possit logica : de ideis, de judicio, de ratiocinio, de methodo?*

Définition de la logique. — Quest-ce que penser? —Quest-ce que parler?—Peut-on penser sans parler?—La division de la logique en traité des idées, du jugement, du raisonnement et de la méthode, est-elle admissible?

La *logique* ou *l'art de penser*, est un recueil d'observations ou de préceptes dont le but est de diriger les pensées de l'esprit dans la recherche et la démonstration de la vérité! (1)

Penser (2), dans son acceptation la plus générale, exprime toutes les opérations de l'âme ou de l'entendement et de la volonté. Ainsi, on appelle *pensée* tout ce que l'âme éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion (3). On peut dire encore que *penser* est un acte qui consiste à sentir qu'il existe une relation quelconque entre deux choses que l'on compare. Quand, par exemple, je pense qu'un

---

(1) Le mot *Logique* est tiré du grec λογος, qui signifie Discours, parce que la pensée n'est autre chose qu'une espèce de discours intérieur et mental dans lequel l'esprit converse avec lui-même.

(2) Le mot *Penser* vient de *Pensare*, qui signifie peser. On a voulu dire que, comme on pèse des corps pour savoir dans quel rapport le poids de l'un est au poids de l'autre, l'âme pèse en quelque sorte les idées lorsque nous les comparons pour savoir quels rapports elles ont entre elles.

Le terme *Pensée*, selon la logique de Port-Royal, est du nombre de ceux qui sont si bien entendus par tout le monde qu'on les obscurcirait en voulant les expliquer. Selon nous, l'exemple de *Condillac* et de ses sectateurs prouve combien il est important de définir ce mot, puisqu'il a pu donner lieu à des interprétations favorables au matérialisme.

(3) L'idée de la *Pensée*, dit M. Laromiguière, se compose de deux idées partielles, celle de l'entendement et celle de la volonté; l'idée de l'entendement, celles de l'attention, de la comparaison et du raisonnement; l'idée de la volonté, celles du désir, de la préférence et de la liberté : en sorte que dans l'idée de la pensée se trouvent réunies les idées des six facultés de l'âme, et dans la valeur du mot *Pensée*, accumulées les valeurs des six mots qui désignent les six facultés.

homme est savant, je sens que la qualité de savant convient à cet homme. Dans ce cas, *penser* est apercevoir la convenance ou la disconvenance de deux idées. On pourrait de même sentir un *désir*, un *souvenir*, etc. Si l'on demandait ce que c'est que *sentir*, je répondrais, C'est ce que vous éprouvez : sentir est un phénomène de notre existence, et notre existence elle-même.

Parler, c'est manifester ses pensées au dehors par des signes.

On en distingue de deux sortes : les signes *oculaires* et les signes *auriculaires* ; avec les uns on parle aux yeux, c'est le *langage d'action* ; avec les autres on parle aux oreilles, c'est le *langage articulé*. (Voy. nos XV et XVI).

Telle est la liaison entre la parole et la pensée qu'elles ne paraissent être que deux exercices d'une seule et même faculté. Nos idées se présentent toujours revêtues de mots ; malgré tous nos efforts pour séparer l'une de l'autre ces deux attributions, nous nous parlons toujours intérieurement à nous-mêmes. La parole est donc l'instrument le plus puissant de l'intelligence. Sans doute aucune expérience directe ne peut nous démontrer la nécessité des signes pour avoir des idées simples ; mais il est évident qu'ils sont indispensables pour retenir dans notre esprit ces mêmes idées toujours fugitives, et pour acquérir des idées composées, qui sont l'ensemble de plusieurs idées partielles réunies par le jugement. Nous ne saurions assurément fixer dans notre âme ces groupes d'idées, si nous ne les attachions à des signes qui en soient comme l'abrégé ; à plus forte raison le langage est-il essentiel, s'il s'agit de saisir le rapport des idées composées, ou si nous voulons former des idées dont le modèle n'existe pas dans la nature, telles que les idées abstraites, les idées générales.

Observons que, pour la plupart, nos idées sont des idées composées individuelles et des idées générales ; que, sans ces idées, tout raisonnement deviendrait impossible ; d'où il faut conclure que, sans signes, nous pourrions à peine penser.

Qu'un esprit supérieur soit privé de l'usage des caractères, combien de connaissances lui seront interdites !

Qu'on lui refuse l'usage de la parole, on les diminuera encore davantage; qu'on lui ôte enfin tous les signes, à peine découvrira-t-on en lui une pensée.

La *division de la logique* en traité des *idées*, du *jugement*, du *raisonnement*, de la *méthode*, a été admise par presque tous les logiciens, et elle doit être conservée parce qu'elle est conforme à la marche de l'esprit humain. En effet, le but de la logique est de diriger les opérations de l'esprit; or, la première de ces opérations est de *former les idées*; pour réunir ces idées avec justesse et précision, il faut les comparer, puis les juger; le *jugement* est donc le second objet de la logique. Quand on veut parvenir à de plus hautes connaissances, l'esprit combine les idées qu'il a acquises et les jugemens qu'il a formés; il cherche les rapports qui peuvent exister entre ces jugemens : du connu, il marche à l'inconnu, il raisonne : le *raisonnement* est donc la troisième partie de la logique. Enfin, comme la série confuse de nos pensées ne nous serait pas d'un grand secours pour acquérir la science, qu'il est nécessaire de les séparer, de les mettre en ordre pour découvrir la vérité et la démontrer aux autres, nous avons recours à la *méthode* qui est le quatrième objet de la logique.

Il ne faut pas croire, à l'aide de cette science, pouvoir suppléer à la nature, donner des idées élevées, un jugement droit, un raisonnement sûr à l'homme inepte. La logique n'est qu'une science d'observation; elle nous apprend par quelles voies la nature nous dirige dans ces quatre opérations, et sert à rendre ses moyens plus sûrs en les analysant et en faisant connaître leur résultat. On tomberait donc également dans l'erreur en regardant la *logique artificielle* comme inutile et comme infaillible.

III. *Quœnam idearum origo? — An omnes unam et communem habeant?*

Quelle est l'origine des idées? — Ont-elles toutes une origine commune?

La question de l'origine des idées a donné lieu à des systèmes bien opposés, qui tous ont été soutenus et

combattus par les philosophes les plus célèbres : *Platon*, *Aristote*, chez les anciens ; *Bacon*, *Leibnitz*, *Locke*, *Descartes*, *Gassendi*, *Mallebranche*, *Condillac*, chez les modernes. Les différentes doctrines émises par ces grands hommes se rapportent au système des idées originaires des sens et au dogme des idées innées ; mais aucune de leurs hypothèses n'est entièrement satisfaisante. De chaque côté, il y a quelque chose de vrai, de chaque côté, en même temps, il y a exagération de cette verité, et par là même erreur. Nous allons maintenant exposer succinctement le système du célèbre *Laromiguière*, qui nous paraît réunir au plus haut degré tous les caractères de la vérité.

L'âme possède deux attributs essentiels qui sont la *sensibilité* et l'*activité*.

En vertu de la *sensibilité*, l'âme est susceptible de recevoir des *sentimens*, des impressions, des affections de beaucoup d'espèces dont nous avons la conscience en vertu de l'*activité* qui se partage en plusieurs forces distinctes qu'on appelle *facultés*. L'âme peut se modifier elle-même, elle peut agir sur les différens *sentimens* qu'elle éprouve, les modifier à son gré, les démêler les uns des autres.

Il est évident, d'un côté, que nous ne pourrions rien démêler, rien discerner, rien connaître, si nous ne sentions pas ; et, d'un autre, que ce n'est que parce que nous sentons, que nous sommes avertis de notre propre existence, de celle des objets extérieurs, de leurs qualités et de leurs rapports, soit entre eux, soit avec nous ; il s'ensuit que c'est dans le sentiment même que nous devons chercher l'*idée* ; il s'ensuit que l'*idée* n'est qu'*un sentiment démêlé d'avec d'autres sentimens*, un *sentiment distingué de tout autre*, un *sentiment distinct*. Il y a donc dans l'esprit d'un homme autant d'*idées* qu'il peut distinguer de qualités, de rapports, de points de vue dans les êtres. Celui qui confond tout est sans idée, il ne sait rien : celui qui démêle tous ses sentimens a un grand nombre d'idées.

Mais nous sentons de diverses manières, et si l'idée n'est qu'un sentiment transformé, l'idée doit varier avec

le sentiment. De là on peut tirer cette conclusion, qu'il y a autant de sources d'idées qu'il y a d'espèces de sentimens : ainsi les idées tirent leur origine, 1° du *sentiment-sensation* ; 2° du *sentiment de l'action des facultés de l'âme* ; 3° du *sentiment-rapport* ; 4° du *sentiment moral*.

1° Un objet agit sur nos sens, le mouvement reçu se communique au cerveau ; et aussitôt, à la suite de ce mouvement du cerveau, l'âme *sent*, elle éprouve un *sentiment* ; ce sentiment provoque l'action de l'âme. L'idée est formée. L'âme en effet ne peut pas recevoir indifféremment des modifications qui font son bien ou son mal ; elle est intéressée à les étudier pour les connaître, pour se soustraire aux unes, pour se livrer aux autres ; et afin de le dire avec plus d'énergie : l'activité de l'âme pénètre dans la passiveté de l'âme, pour porter le mouvement au sein du repos, l'ordre au sein de la confusion, la lumière au sein des ténèbres. Comme nous avons cinq sens, il y aura cinq sources particulières d'*idées sensibles*, qui toutes ont cela de commun, qu'en même temps qu'elles avertissent l'âme de leur présence, elles l'avertissent aussi de son existence ;

2° L'âme ne peut passer des pures sensations aux idées sensibles qu'autant qu'elle agit sur les sensations ; elle doit nécessairement avoir le *sentiment de son action* ; car l'âme ne peut pas agir, et ne pas sentir qu'elle agit : or cette nouvelle manière de sentir semble n'avoir rien de commun avec les sensations. Qui pourrait confondre ce que l'âme éprouve par l'exercice de ses facultés avec ce qu'elle éprouve par l'impression des objets sur les organes du corps ; le plaisir de la pensée avec celui d'un besoin physique ? L'activité de l'âme, appliquée sur le sentiment de l'action des facultés, forme l'idée *intellectuelle*. Il faut, pour former ces idées, nous faire violence, lutter contre un penchant qui nous porte vers les objets extérieurs, et, sans secours, par l'ordre seul de la volonté, appliquer l'attention au sentiment de l'attention, l'âme à l'âme ;

3° Puisque nous sommes doués de mémoire, nous ne pouvons pas être bornés à l'idée que l'attention

fait sortir du sentiment actuel. Nous avons tout à la fois et l'idée nouvelle qui survient, et un nombre d'idées proportionné à la capacité de notre mémoire. Nous sentons entre ces idées des ressemblances, des différences, des rapports. Ces *sentimens-rapports* résultant du rapprochement des idées, doivent être plus nombreux que les sentimens-sensations, ou que les sentimens qui naissent de l'action des facultés; il est facile de s'en apercevoir par la théorie des combinaisons. L'âme, pour les démêler, doit appliquer son activité à cette troisième manière de sentir, comme elle l'a appliquée à la première et à la seconde : mais s'il lui a suffi de la simple attention pour changer les autres sentimens en idées, elle aura de plus besoin d'une double attention ou de la comparaison pour transformer en idées de rapport les sentimens de rapport;

4° Un sentiment différent des autres se produit en nous quand nous reconnaissons dans l'agent extérieur une intention quelconque; au sentiment-sensation que nous éprouvons, se joint un nouveau sentiment qui semble n'avoir rien de commun avec le sentiment-sensation : aussi prend-t-il un autre nom et s'appelle-t-il *sentiment moral*, parce que ce sentiment est produit en nous par un agent *moral*, c'est-à-dire par un être qui agit sur nous ou sur nos semblables, qui nous fait du bien ou du mal, à nous ou à nos semblables, avec intention et avec une volonté libre. Nous devons en effet juger qu'il y a *moralité* dans un acte, lorsqu'il est fait avec une volonté libre. Dès ce moment l'homme éprouve les sentimens du juste, de l'injuste, de la générosité, etc. Qu'une pierre tombe sur nous, nous n'irons pas la frapper ni nous livrer aux accès de la fureur, parce que nous n'éprouverons que de la sensation; mais qu'un homme vienne nous frapper, même légèrement, si nous nous apercevons qu'il a eu l'intention de nous insulter, le sang bouillonne dans nos veines; la vie n'a plus de prix, nous la sacrifierons pour nous venger de cet outrage. Pour faire du sentiment moral une idée, quelquefois il suffit d'une seule attention; plus souvent on a besoin de comparaisons, de raisonnemens profonds et

multipliés. Ce n'est pas trop du génie de *Tacite*, de *Pascal*, de *Molière*, pour sonder les replis du cœur humain.

Peut-on dire maintenant que les quatre sentimens d'où nos idées tirent leur origine ne soient autre chose que le sentiment-sensation transformé? Non, sans doute; et, pour résoudre ce problème, il suffit d'examiner les différentes manières de sentir au moment de leur création. Le *sentiment sensation*, comme nous l'avons déjà vu, naît d'un mouvement produit sur les organes par les objets extérieurs. Le *sentiment de l'action des facultés* naît de cette action même. Le *sentiment rapport* naît de la présence simultanée des idées. Le *sentiment moral* naît de l'impression que fait sur nous un agent auquel nous attribuons une volonté. Il n'y a donc pas fusion d'un sentiment dans un autre sentiment. Ce n'est pas par des affaiblissemens successifs, ni par une énergie croissante, que l'âme passe de l'un à l'autre : ce qu'elle était dans la sensation, elle ne l'est plus dans le sentiment moral; ce changement n'est pas une transformation, c'est une nouvelle existence.

Quoique nous ayons d'abord éprouvé le sentiment de sensation, on ne peut, à cause de l'ordre successif des divers sentimens, établir l'unité de nature; il est nécessaire que cet ordre soit, en même temps, et de succession, et de génération; et puisqu'il est prouvé que les divers sentimens ne s'engendrent pas les uns les autres, il est prouvé qu'il y a entre eux une différence de nature. On ne pourra pas non plus tirer la même conséquence parce qu'on a donné aux quatre manières de sentir le nom commun de *sentiment*. Un nom commun donné à plusieurs choses est loin de prouver l'identité de leur nature. On appelle l'âme, le corps, une substance; sont-ils tous deux une seule et même substance? Les dénominations communes indiquent ce que les objets ont de commun entre eux, et les différences propres ont pour but de caractériser leur nature.

Ce qui prouve encore qu'on ne peut ramener les idées à une origine commune, la *sensation*, c'est que les quatre manières de sentir, qui appartiennent à tous les hommes, sont des sources plus ou moins fécondes,

selon les individus. Les hommes éprouvent les mêmes sensations ; aussi ont-ils à peu près le même nombre d'idées sensibles, comme l'atteste une expérience journalière. Ils n'ont pas tous le même nombre d'idées intellectuelles, parce qu'ils ne sentent pas tous également l'action de leurs facultés. Quant aux sentimens moraux, il est facile de voir que les sentimens de justice, de courage, de bienveillance, d'amitié, d'amour, ne se trouvent pas au même degré dans les différens individus.

IV. *An discrimen ponas necesse sit inter idearum naturam, causam et originem? — Quænam idearum causa? — An omnes unam et communem habeant?*

Doit-on distinguer la nature, l'origine et la cause de nos idées? — Quelle est la cause des idées? — Ont-elles toutes la même cause?

Les philosophes ont long-temps confondu trois choses bien distinctes, la *nature*, l'*origine*, et la *cause* de nos idées; et cela n'est pas étonnant, parce que tantôt ils ont voulu tout ramener à la *sensation*, et l'ont transformée, tantôt ils ont pris nos facultés elles-mêmes pour leurs produits, pour les résultats de leurs exercices divers, et ont dit : les *idées sont innées*. Il est donc important de définir les mots.

L'*origine des idées*, c'est l'*occasion de leur naissance*; c'est à l'occasion de quoi elles se forment dans notre esprit, c'est le *sentiment*. Or, comme nous avons quatre sortes de sentimens, il y a quatre élémens passifs qui sont comme les matériaux de nos idées : le sentiment-sensation, le sentiment de l'action des facultés de l'âme, le sentiment-rapport, le sentiment moral.

Leur *nature* c'est la *réunion*, l'*ensemble de leurs qualités*. On doit reconnaître autant de natures d'idées que d'origines : toutes nos idées sont donc ou *sensibles*, ou *intellectuelles*, ou *morales*. On confond, sous le nom d'idées *intellectuelles*, les *idées des facultés de l'âme* et celles de *rapport*.

La *cause de nos idées* est l'*activité* de l'esprit, qui s'applique tour à tour aux différentes manières de sentir,

forme l'intelligence, la fait naître, la développe, et lui donne toute sa perfection : d'où l'on peut conclure que, si l'âme n'avait point d'activité, la sensibilité ne deviendrait jamais intelligence.

On doit voir, d'après les définitions que nous venons de donner, qu'il y a une différence essentielle entre ces mots, *origine*, *nature* et *cause*; un exemple rendra cette vérité sensible : tous les points de la circonférence d'un cercle sont à égale distance du centre, voilà sa *nature*; on le forme en faisant tourner un compas ouvert sur une de ses branches, voilà son *origine*; la *cause* est l'agent qui a tourné le compas.

La nature d'une idée est connue lorsqu'on connaît son origine; car, dans l'exemple cité, nous voyons dans la formation du cercle l'égalité de toutes les distances au centre.

On ne peut pas bien connaître la nature des choses quand on n'en connaît pas l'origine : car souvent on est obligé de croire à la parole des autres, et l'on n'obtient ainsi que des notions vagues et incertaines.

La connaissance de la cause ne résulte pas toujours nécessairement de la connaissance de l'origine et de la nature. Pour connaître la nature et l'origine d'une statue, on n'en connaît pas la cause; parce qu'elle est de telle forme et qu'elle a été faite d'un bloc de marbre, ce n'est pas une raison pour savoir le nom de l'auteur.

L'*activité*, comme nous l'avons déjà vu, est la *cause* de toutes nos idées; mais comme les résultats de cette activité sont variés, on a été conduit à reconnaître dans l'âme trois facultés qui sont : l'*attention*, la *comparaison*, le *raisonnement*.

L'*attention* isole nos manières de sentir, elle les étudie en elles-mêmes; la *comparaison* les rapproche, les étudie les unes par les autres; le *raisonnement* va plus loin, il découvre les rapports généraux les plus étendus. (1)

---

(1) *Attention*, *comparaison*, *raisonnement* : voilà toutes les facultés qui ont été départies à la plus intelligente des créatures; une de moins, et ce ne pourrait être que le raisonnement, nous cesserions d'être hommes; une de plus, on ne saurait l'imaginer.

Par l'*attention*, *Galilée* découvre que les corps, en tombant verti-

L'*attention* est la cause des idées sensibles, et des idées que l'âme a de ses facultés.

La *comparaison* est la cause des idées de rapport. En effet, pour les avoir, il faut porter notre attention sur deux objets : cette attention est double et se nomme *comparaison*.

Le *raisonnement* est la cause des idées morales et des idées que nous faisons jaillir d'autres idées qui les enveloppent, pour ainsi dire, et les comprennent implicitement.

On peut, pour parler plus simplement et plus brièvement, ramener à une seule cause les trois causes de nos idées. La *comparaison* est le résultat d'une double attention, le *raisonnement* n'est autre chose qu'une double comparaison ou une quadruple attention.

Cependant, l'*attention* ne doit pas être appelée d'une manière trop absolue, la cause unique de nos idées; seule, au contraire, elle ne pourrait en produire qu'un très-petit nombre. Ce n'est que pour la plus grande simplicité que nous avons ramené à une seule cause le

---

calement près de la surface de la terre, parcourent quinze pieds dans la première seconde, quarante-cinq dans la suivante, soixante-quinze dans la troisième; en sorte que les espaces parcourus pendant les secondes qui se suivent sont entre eux comme les nombres 1, 3, 5, 7, etc

Par la *comparaison* de cette vitesse avec celle que prendrait le corps, s'il était placé à la distance de la lune, *Newton* trouve que la pesanteur diminue comme croît le carré de la distance au centre de la terre.

Par le *raisonnement*, il démontre que cette règle s'applique au système planétaire tout entier, et qu'elle est une loi de la nature.

Par l'*attention*, nous découvrons les faits; par la *comparaison*, nous saisissons leurs rapports; par le *raisonnement*, nous les réduisons en système.

Par l'attention, qui concentre la sensibilité sur un seul point; par la comparaison, qui la partage et qui n'est qu'une double attention; par le raisonnement, qui la divise encore, et qui n'est qu'une double comparaison, l'esprit devient donc une puissance : il agit, il *fait*; et comme il agit de trois manières différentes, et que de cette triple manière résultent les sciences dont s'honore le plus notre nature, nous refusera-t-on de conclure que l'âme, considérée comme un être intelligent, est une puissance qui se compose de trois puissances; qu'elle a trois pouvoirs et qu'elle n'en a que trois; qu'elle a trois facultés et qu'elle n'en a que trois.

(LAROMIGUIÈRE IVe Leçon.

système des idées; et de même que pour la brièveté nous avons attribué l'origine de nos idées au *sentiment* en général, de même nous avons assigné l'*attention* comme la cause de toutes nos idées.

V. *Quænam variæ idearum species? — Quibus inprimis intersit ut studeamus?*

Quelles sont les différentes espèces d'idées? — Quelles sont celles dont il importe le plus de faire une étude particulière?

Les idées doivent être différentes, parce que les sentimens qui affectent l'âme, n'étant pas toujours semblables, font sur elle une impression qui n'est pas toujours égale. Ainsi, les *idées sensibles*, *intellectuelles*, *morales*, se subdivisent chacune en un certain nombre de classes. Elles sont *vraies* ou *fausses*, *claires* ou *obscures*, *distinctes* ou *confuses*, *complètes* ou *incomplètes*, *réelles* ou *chimériques*, *absolues* ou *relatives*, *de chose* ou *de mot*, *simples*, *composées*, *collectives*, *concrètes*, *abstraites*, *générales*.

Une idée est *vraie* lorsqu'elle est conforme à son objet, ou bien lorsque ses rapports sont exacts.

On entend par idée *fausse* celle qui n'est pas conforme à son objet ou qui est le résultat de jugemens faux.

Une idée est *claire* quand elle suffit pour nous faire connaître ce qu'elle représente dès que l'objet vient s'offrir à nous.

L'idée *obscure* représente son objet de manière qu'on n'en comprend pas la nature et les qualités.

L'idée est *distincte* quand nous pouvons détailler ce que nous avons observé dans cette idée, indiquer les marques qui nous la font reconnaître, rendre compte des différences qui séparent cette idée d'autres à peu près semblables.

L'idée est *confuse* lorsqu'étant distinguée de toute autre, on n'est pas en état d'entrer dans le détail de ses parties.

L'idée est *complète* lorsqu'elle représente son objet d'une manière si vraie et si claire qu'elle ne laisse rien

à désirer ; ou bien, lorsque les relations entre les idées composées et les mots qui les représentent sont distinctement aperçues.

L'idée *incomplète* est celle qui ne présente que quelques aperçus des objets.

L'idée *réelle* a pour objet des êtres réels qui existent hors de nous ou dans nous, soit que nous y pensions, soit que nous n'y pensions pas, comme les *corps*, les *esprits*.

L'idée *chimérique* est celle qui n'existe que dans notre pensée : telles sont les *privations*, les *signes*.

L'idée *absolue* correspond à une réalité, elle a toujours un objet qui lui est propre, et peut souvent être acquise par la seule attention.

L'idée *relative* dérive du sentiment de rapport et ne correspond à aucun être réel qui soit exclusivement son objet.

L'idée *de chose* a lieu lorsqu'on considère un objet en lui-même et dans son propre être, sans porter la vue de l'esprit à ce qu'il peut représenter, comme *l'idée de la terre*, *du soleil*.

L'idée *de mot* a pour objet seulement le signe de la réalité.

L'idée *simple* est le résultat d'une impression qui n'est qu'individuelle : c'est celle qu'on ne saurait décomposer en plusieurs autres idées ; c'est celle que l'on fait jaillir d'un seul et unique sentiment.

Nous acquérons les idées simples par l'action des sens isolés : par exemple, mes yeux sont frappés de la couleur d'un objet ; cette idée de couleur n'est pas composée d'autres idées, elle est unique comme la sensation qui l'a formée.

L'idée est encore simple, quoique occasionée par une sensation composée, lorsque nous ne décomposons pas cette sensation. L'idée du blanc est une idée simple, quoique provenant d'une sensation susceptible de se diviser en une multitude de sensations distinctes.

Sont simples les idées morales qui sortent immédiatement de divers sentimens moraux. Comment décomposer les idées d'amitié, de tendresse, de reconnaissance ?

Nous compterons parmi les idées simples, les idées de rapport, lorsque de deux idées comparées il ne sort qu'un seul rapport, ou lorsque l'esprit n'en considère qu'un seul. Telles sont les idées d'égalité, de supériorité, etc.

Sont également simples les idées de temps, de mouvement, d'espace, et plusieurs autres qui renferment des idées partielles entièrement semblables.

Une idée *composée* n'est autre chose qu'une réunion d'idées; elle est le résultat de plusieurs impressions particulières ou différentes, ou bien elle a son origine dans plusieurs sentimens.

L'idée *collective* consiste dans la répétition d'une même idée : telles sont les idées de *sénat*, d'*armée*.

L'idée *concrète* est celle qui marque la substance même revêtue de ses qualités, et telle qu'elle existe dans la nature.

L'idée *abstraite* est celle qui se forme dans l'esprit quand on considère séparément des choses qui, dans la nature, sont réunies : ainsi, l'examen qui se fait par parties des propriétés inhérentes d'un tout doit être regardé comme une abstraction; l'*abstraction* a encore lieu lorsque nous considérons un mode sans faire attention à la substance à laquelle il appartient. Ces modes eux-mêmes, envisagés dans une de leurs propriétés, comme telle direction dans le mouvement, donnent lieu à une autre abstraction.

L'idée *générale* est formée par l'esprit, en écartant de plusieurs idées singulières ce qu'il y a de particulier à chacune, et ne retenant que ce qu'il y a de commun à toutes : d'où l'on peut s'apercevoir que ces sortes d'idées doivent leur naissance à l'abstraction.

Toute idée générale est abstraite, puisqu'elle est pour ainsi dire l'agrégat de plusieurs abstractions; mais toute idée abstraite n'est pas générale. En effet, l'idée abstraite a commencé par être individuelle, et elle n'a cessé de l'être que lorsque la nature nous a montré les mêmes qualités dans plusieurs objets.

L'idée générale redeviendra individuelle, toutes les

fois qu'un des objets qui peuvent nous la donner sera présent aux sens ou à la pensée.

Les idées sont plus ou moins générales : l'idée d'*être* est plus générale que celle d'*homme* ; l'idée d'*homme* plus générale que celle d'*européen*.

On a donné aux idées générales le nom de *classes*.

Les classes se divisent en genres et en espèces.

Le *genre* est une classe que l'on compare à une classe moins générale qu'elle comprend.

L'*espèce* est une classe plus petite que celle à laquelle on la compare, et qui y est comprise.

Les idées se *simplifient* à mesure qu'elles se généralisent; elles deviennent au contraire plus composées, à mesure qu'elles perdent de leur généralité. Quand de l'idée de *cercle*, par exemple, on retranche la rondeur, il reste l'idée de *figure*, plus générale que l'idée de cercle ; de même, de l'idée de *figure* ou d'étendue bornée, si on retranche l'idée de bornes, il restera l'idée d'*étendue*, qu'on ne pourra simplifier, décomposer, ni généraliser davantage.

De toutes les espèces d'idées, il n'en est pas qui méritent notre attention plus que les *idées générales*. Nous sommes portés naturellement à classer les objets, nous y sommes entraînés par nos besoins.

Oublions les classes pour un moment, et imaginons qu'on ait donné à chaque individu un nom différent, nous sentons aussitôt que la multitude des noms eût fatigué notre mémoire pour tout confondre.

Privé du secours des classes, l'esprit humain ne saurait raisonner; car le raisonnement consiste dans le rapport particulier qui existe entre deux propositions : or, énoncer une proposition, c'est mettre un individu dans une classe, une classe dans une autre. Sans idées générales, incapables de former des jugemens, comment pourrions-nous faire des raisonnemens ?

Où sont les connaissances de l'homme si ce n'est dans les rapports, dans la liaison des choses entre elles? Où sont les richesses de l'esprit si ce n'est dans l'enchaînement des principes avec leurs conséquences, dans l'accord des idées primitives avec les idées qui en résultent?

Où est par conséquent l'intelligence de l'homme, si ce n'est dans les idées générales.

Les idées générales sont donc le fondement de toutes les sciences ; mais, pour connaître les différens objets de la nature, il ne suffit pas d'en avoir des idées générales, il faut aussi connaître les séries des classes qui sont subordonnées aux classes principales, et qui, par une gradation bien ménagée, conduisent aux individus. Toutefois, il faut éviter un autre excès, qui est de faire trop de classes ; il est évident qu'il y aurait autant de classes que d'individus, si à chaque différence on voulait faire une nouvelle classe : alors la confusion succéderait à la lumière. Demandera-t-on jusqu'à quel point les classes et les genres peuvent se multiplier ? je réponds, avec Condillac, jusqu'à ce que nous ayons assez de classes pour nous régler dans l'usage des choses relatives à nos besoins.

VI. *De conjunctione idearum. — Quomodo per eam ingenium et mores hominis informentur?*

De l'association des idées, de son influence sur nos habitudes intellectuelles et morales.

On appelle *association des idées* la tendance qu'ont nos pensées à s'exciter mutuellement. C'est un fait connu de tout le monde, même de ceux qui se sont le moins appliqués à l'étude de l'esprit humain, qu'une pensée en suggère une autre ; que la vue d'un objet rappelle souvent à notre esprit des situations, des sentimens qui l'ont autrefois affecté.

Si nous parcourons, par exemple, cette vaste capitale, que d'idées ne se réveilleront pas à la vue de ces monumens immortels du génie, de ces palais, immobiles témoins de tant de faits célèbres, de cette place ensanglantée où le meilleur des rois expia sa vertu, de ces tombeaux élevés en l'honneur des hommes qui ont porté la gloire du nom français jusqu'aux extrémités du monde.

Ce sont surtout les objets physiques qui réveillent en nous un grand nombre d'idées. En effet, les choses que nous voyons ou que nous touchons ont bien plus d'empire sur notre âme et sur nos sens que ce qui ne nous af-

fecte que d'une manière intellectuelle : de là vient que nous prenons plaisir à visiter les retraites qui ont inspiré le génie des auteurs dont nous admirons les ouvrages, ou les champs qui ont servi de théâtre à des actions héroïques. Que sont les émotions que produit en nous la seule pensée, comparées à celles de la vue, lorsqu'il s'agit, par exemple, de l'Italie et de ses ruines qui rappellent de si grands souvenirs ?

L'effet d'un chant particulier sur les régimens suisses éloignés de leur pays, offre un exemple bien frappant du pouvoir qu'a la perception, ou l'impression faite sur les sens, d'éveiller les idées et les sentimens qui lui sont associés.

Si le fifre imprudent fait entendre ces airs
Si doux à son oreille, à son âme si chers,
C'en est fait, il répand d'involontaires larmes.
Ses cascades, ses rocs, ses sites pleins de charmes,
S'offrent à sa pensée; adieu, gloire, drapeaux,
Il vole à ses chalets, il vole à ses troupeaux.

Lorsqu'une idée est suggérée par le principe d'association, elle produit ordinairement une impression plus faible, ou du moins plus graduée, que si elle s'offrait à l'esprit d'une manière directe et immédiate : c'est pourquoi, lorsque nous avons une nouvelle fâcheuse à annoncer à quelqu'un, un sentiment délicat nous engage à lui présenter une idée différente qui puisse servir à faire entendre ce que nous craignons de dire.

L'*association des idées* dans notre esprit se fonde :

1° Sur la relation des choses, telles que la ressemblance, la contiguité de temps et de lieu, la relation de cause et d'effet, de moyens et de fin, de prémisses et de conséquences;

2° Sur les relations des mots, comme la ressemblance des sons, l'identité des lettres qui commencent les mots, leur voisinage dans la même ligne, etc.;

3° Enfin, sur certains rapports qui s'établissent dans notre esprit entre les choses, parce qu'elles nous affectent de la même manière, quoique nous ne saisissions aucun rapport véritable lorsque nous les envisageons en elles-mêmes. Quelques-unes des plus belles allusions

poétiques n'ont pas d'autre fondement: de là vient qu'on compare la colère au feu, l'envie à un serpent.

L'association des idées a une très-grande influence sur nos habitudes intellectuelles (1), qui comprennent nos habitudes de perceptions, de jugemens, de raisonnemens, et sur nos habitudes morales, que l'on subdivise en habitudes de passions, de désirs et d'affections. Nous verrons que l'homme moral doit autant à l'association des idées que l'homme intellectuel.

L'association lie dans notre esprit différentes perceptions qui, par leurs fréquentes répétitions, nous deviennent habituelles; ainsi se forme la mémoire, ainsi s'acquiert la rime.

Elle n'est pas moins puissante sur le jugement : en effet, par elle, on parvient à combiner rapidement un grand nombre d'idées plus ou moins analogues, et une personne est réputée avoir plus ou moins d'esprit, selon que les combinaisons qu'elle fait sont plus ou moins nombreuses, plus ou moins piquantes.

Ce n'est qu'en vertu de l'habitude fortifiée par l'association des idées que le philosophe parvient à faire des raisonnemens très-compliqués. C'est encore à l'association qu'il faut rapporter la faculté d'*improvisation* dont quelques individus sont doués (2).

---

(1) On appelle *habitude* la disposition, la manière d'être permanente qui résulte de la fréquente répétition des mêmes impressions ou des mêmes actions. Dans le langage ordinaire, on donne quelquefois ce nom à la cause même de cette disposition permanente, c'est-à-dire à la fréquente répétition des mêmes impressions ou des mêmes actions.

(2) L'analyse de nos facultés prouve assez que toutes les combinaisons intellectuelles viennent de la réflexion, pour que nous devions rejeter les inspirations soudaines, les élans du génie dont on les a poétiquement décorées. Mémoire et habitude, telles sont les sources de leur art. Mémoire étendue, vaste, bien meublée, pleine de hautes combinaisons, d'effets passionnés, de mouvemens énergiques; habitude d'exécution, de réunion rapide des mêmes combinaisons, de répétition soudaine des mêmes mouvemens passionnés.

Et l'on m'objecterait en vain quelques exemples d'éloquence dans des improvisations de gens sans instruction. Ce serait confondre deux choses bien distinctes; car ces exemples sont toujours ceux de gens passionnés, défendant un intérêt majeur; alors la passion, en les animant d'un transport soudain, peut leur présenter d'une manière vive

On ne saurait non plus contester l'influence de l'association sur nos affections ; une passion assoupie se ranime à la vue de l'objet qui l'avait causée. Un mot, une pensée réveille une série de sentimens agréables ou désagréables. A l'ouïe du nom de la mort, dit M. *Akenside*, un homme voit des spectres horribles, de noires ombres qui le remplissent de frayeur. Il entend de lamentables gémissemens et de timides prières. Il voit l'abîme qui s'ouvre, et des régions de la lumière il s'élance, par la pensée, dans un gouffre ténébreux et sans fin.

Enfin, l'empire de l'association est immense sur nos habitudes de désirs et de passions, sur nos opinions

---

et rapide les moyens d'arriver au but où ils tendent, les lieux, les témoins, les circonstances ; elle peut leur enseigner la manière d'émouvoir les passions de leurs auditeurs ; mais cette improvisation spontanée cesse avec la passion qui l'a créée, et même dans ses plus beaux élans, n'empruntant jamais rien à l'art, elle n'a pas eu besoin de mémoire ; toute sa perfection était dans la vérité d'émotions senties. Il faut chercher un autre principe à l'éloquence de celui qui imite ces émotions sans les sentir. Nous croyons devoir le placer dans l'habitude de la réflexion, et de l'emploi des mêmes moyens poétiques et oratoires. Et cela est si vrai, que les gens habiles dans l'art de l'improvisation, n'exercent pas tous leur brillante faculté sur les mêmes objets. Tel avocat, habitué à vaincre toutes les difficultés de l'élocution, s'exprime avec facilité dans les improvisations du barreau, étalant à ses auditeurs, comme en puisant seulement dans ses conceptions soudaines, ses travaux de quarante années, qui viendra à la tribune législative échouer contre la moindre question de finances que discutera facilement un banquier non lettré. Tel poète improvisateur hésiterait pour parler, sans l'aide de la rime, gêne pour les autres, pour lui, moyen d'assembler ses idées habituellement associées à cette forme. Le musicien ne tirera d'un instrument que des accords harmonieux, parce qu'il est exercé sur toutes les manières de produire ces accords ; et son improvisation, plus ou moins heureuse, plus ou moins facile, ne sera jamais que le résultat de longues études et de pénibles efforts. Ces effets étonnent parce qu'ils paraissent réellement soudains. Pourquoi ne nous étonnons-nous pas de voir chaque jour un enfant de douze ans, lire et écrire sans décomposer chacune des lettres, signes des mots, eux-mêmes signes de nos pensées ? Pourquoi ne nous étonnons-nous pas de voir l'homme qui parle plusieurs langues attribuer sans y penser diverses valeurs à ces mêmes lettres, à ces mêmes mots ? Parce que ces habitudes nous sont communes à tous, et que peu d'entre nous se sont formés aux autres.

Mais le physiologiste, après de longues études, décrira sans réflexion toute la structure du corps humain. Le mathématicien dissertera sur la valeur des angles et des sinus sans que personne se récrie.

spéculatives et sur notre conduite; aussi importe-t-il de ne pas confondre leurs différentes relations.

L'association nous fait confondre des choses distinctes, et jette ainsi le trouble dans nos raisonnemens relatifs à ces choses. Les idées d'*étendue* et de *couleur*, par exemple, sont très-distinctes : cependant ces deux choses nous paraissent liées entre elles. La cause en est que, dans notre enfance, elles ont été si étroitement réunies, qu'il est aujourd'hui impossible de les séparer, et d'imaginer des couleurs sans étendue (1).

D'où vient qu'on s'étonne davantage des effets de l'éloquence improvisée? C'est que l'on sait fort bien que les sciences ne se trouvent pas sans étude dans le cerveau de l'homme, et que le sublime de l'éloquence étant de cacher ce travail par l'imitation de la nature, on est porté à ne pas le découvrir dans ses effets, et à attribuer à des éclairs subits le produit d'une mémoire machinale. Nous disons mémoire machinale, malgré les divers modes de combinaisons qui se forment dans le cerveau de l'improvisateur, parce que les sens plus que l'âme nous paraissent avoir part à ces effets. Tout ce qu'il y a du ressort de l'âme dans son talent, le calcul des effets, la science des passions, le goût du vrai beau, est acquis d'avance par l'improvisateur, qui s'est habitué à faire agir ces ressorts. Aussi tous ces effets finissent-ils par se produire chez lui sans le secours d'aucune combinaison morale; tout est matériel, tout est involontaire, tout est d'habitude, jusqu'à la variété de l'expression.

Ainsi, le peintre habile qui a long-temps réfléchi sur les secrets de son art et étudié la nature qu'il veut retracer, produit avec hardiesse les véritables improvisations que l'on appelle *croquis*. Il vous tracera d'une main sûre les contours du corps humain. Tout semblera dû à son génie; il ne se donne le temps d'aucune réflexion, d'aucun retour sur ses études antérieures. Cependant tout est dû à ces études; ce n'est qu'après avoir long-temps tracé ces mêmes formes qu'elles se sont classées dans sa tête de telle manière que sa main les reproduit sans aucune peine, sans aucun calcul, sans avoir même la conscience des combinaisons diverses qu'il faut faire, des jugemens et des actes de volonté qui créent tour à tour les différentes formes de son dessin.

L'habitude est donc la seule source de l'improvisation, et l'homme ne produit rien sans réflexion.

(1) Quoique l'idée de revenans et d'esprits n'ait pas réellement plus de rapport à l'idée de ténèbres qu'à celle de la lumière, la coutume de les réunir dans l'esprit des enfans ne rend-elle pas quelquefois impossible de séparer ces idées tout le reste de la vie? Et n'est-ce pas pour cela que la nuit ou l'obscurité leur inspire presque toujours des idées effrayantes; ou bien la nature elle-même n'associe-t-elle pas ces deux idées? La mort et les ténèbres ne se présentent-ils pas involontairement à tous les esprits comme étant d'une nature semblable, et les ténèbres, pour ainsi dire, comme représentans matériels de la mort?

Elle nous fait encore faire de fausses applications de ce principe de prévoyance qui juge de l'avenir par le passé, qui est la base de toute expérience, et sans lequel nous ne pourrions faire un pas dans la vie. De là vient la croyance aux jours malheureux, aux couleurs funestes, à l'influence des planètes ; toutes ces vaines opinions, enfin, qui font quelquefois le tourment de la vie (1).

Elle nous fait lier entre elles des opinions erronées avec des vérités certaines, et dont l'importance nous touche (2).

L'homme simple qui vit aux champs, dans l'enceinte bornée d'une paroisse solitaire, regarde du même œil l'omission de quelques actes de religion et la violation du plus saint des devoirs.

Est-il possible, disait le vieux Bramime de Marmontel au jeune protecteur de sa fille, est-il possible que celui dont la généreuse compassion a sauvé ma fille et qui adoucit mes derniers momens par les consolations de la

---

Quelle est la nation dont la poésie ne prend pas les ténèbres comme signes visibles de la mort ? quel est l'esprit éclairé qui ne soit pas frappé de terreur par cette privation instantanée du *sens* le plus précieux ? quelle est l'âme pour laquelle il ne soit pas un pressentiment de la mort ?

(1) L'habitude de voir l'*effet* suivre la *cause* fait prendre pour cause d'un fait tout ce qui le précède sans distinction ; et cette habitude est d'autant plus funeste, que fondée sur un principe vrai en lui-même, la notion de causalité, elle doit séduire des entendemens peu exercés, et leur faire rejeter des raisonnemens plus étendus à la fois et moins clairs.

(2) Aussi la non-observation des lois contre les délits que la conscience ne réprouve pas est-elle presque toujours suivie de délits véritables. Le contrebandier n'est pas loin d'être voleur ; et qui boit du vin chez les Turcs, s'il croit manquer à la loi, est bien près de commettre d'autres délits.

La raison en est que notre esprit, par ses habitudes et l'association des idées, ramène tout à l'unité ; que la morale est presque toujours pour lui un frein unique, un faisceau de préceptes étroitement liés et inséparables : qui brise ce faisceau par la plus innocente infraction, n'a plus la force de résister à d'autres attaques semblables ; la loi qui pesait sur lui est détruite ; et cette même habitude qui l'avait fait vertueux le rend criminel, parce que la fraude lui devient familière, et que son raisonnement n'a pas assez de force pour détacher les unes des autres des opinions qui s'étaient réunies sans son aveu.

piété, ne sacrifie pas au Dieu *Wichnou* et à ses neuf *Avatars*.

Ces remarques, relatives à l'abus de quelques principes de religion, peuvent s'étendre à d'autres objets; on peut les appliquer aux préjugés politiques qui, dans tous les pays de la terre, fascinent les yeux des hommes qui ont le plus de lumières. Ces préjugés sont tels que bien des hommes de très-bonne foi jugent, dans leur conscience, comme détestables, les chefs d'œuvres purement littéraires de leurs adversaires. C'est que la haine, comme l'amour, porte un bandeau sur les yeux, et que lorsqu'on veut juger un objet, et que l'on apporte des opinions reçues d'avance, ces préventions finissent toujours par emporter la balance.

Je lisais dernièrement un passage d'un célèbre orateur français devant une personne qui ne partage pas entièrement ses opinions; elle se récria d'admiration: peut-être, si j'eusse nommé d'avance M. V........, aurait-elle trouvé médiocre une page qu'elle avoua être sublime.

L'*association* agit encore sur nos opinions pratiques, et les égare de plusieurs manières;

1° Parce que nous sommes tellement habitués à associer certains moyens avec certaines fins, que nous souhaitons les moyens comme s'ils étaient la fin principale;

2° Parce que les défauts même d'une personne que nous aimons finissent quelquefois par nous paraître de véritables qualités.

3° Parce que l'influence de l'éducation est telle, que des opinions contradictoires sont reçues parmi les hommes, quoique la vérité soit une.

VII. *Quid sit judicium? — Quænam ideæ et judicii mutua relatio? — Quænam sint objecta judiciorum?*

Qu'est-ce que le jugement? — Quels rapports y a-t-il entre l'idée et le jugement? — Quels sont les objets de nos jugemens?

Le *jugement* est la *perception de rapport entre deux idées* (1).

La perception de rapport consiste à reconnaître les relations de ressemblance ou de différence qui existent entre les idées. Quand je dis : *Pierre est savant*, je n'ai pas seulement présentes à l'esprit l'idée de Pierre et l'idée de savant, je sens de plus que l'idée de savant convient à Pierre : voilà une perception de rapport. Sans doute il nous est impossible de comprendre comment on est affecté du rapport de deux idées; mais il n'en est pas moins vrai que nous sommes affectés de ces idées elles-mêmes et de leurs souvenirs.

Il y a trois degrés dans les jugemens; on sent le rapport, à l'aide de l'attention, on le perçoit, et enfin, on l'affirme. On a donné le nom de jugement seulement à la perception et à l'affirmation du rapport.

On distingue deux sortes de jugemens : le jugement affirmatif et le jugement négatif.

Le *jugement affirmatif* est celui dans lequel une idée est jointe avec une autre idée : *Dieu est éternel*.

Le *jugement négatif* est celui dans lequel une idée est séparée d'une autre idée : *Dieu n'est pas injuste*.

On peut remarquer que, même dans le jugement négatif, il y a une affirmation.

Il n'y a jamais que deux termes dans un jugement, parce qu'il n'y a jamais que deux termes dans une com-

---

(1) On définit aussi le jugement : un acte de l'esprit par lequel une chose est affirmée ou niée d'une autre.

Ou bien, une puissance de l'âme qui juge de la convenance ou de la disconvenance des idées.

paraison, savoir : l'idée de laquelle on en rapproche une autre, et celle que l'on en rapproche. S'il y avait plus de deux termes, il y aurait plusieurs rapports, et par conséquent plusieurs jugemens. Les termes peuvent bien, à la vérité, comprendre chacun une idée extrêmement complexe, c'est-à-dire composée d'un grand nombre de parties; mais elle est toujours considérée comme unique; et dans chacun de nos jugemens, il n'y a que deux idées ou deux groupes d'idées qui soient opposés l'un à l'autre.

L'*idée* et le *jugement* ont un très-grand rapport entre eux, si on les considère sous le point de vue de leur formation, c'est-à-dire sous le point de vue de leur origine et de leur cause.

En effet, les idées sensibles, les idées des facultés de l'âme, les idées morales, tirent leur *origine* des sentimens de sensation, des sentimens des facultés de l'âme, des sentimens moraux; et les idées relatives tirent leur *origine* des sentimens de rapport.

Toutes les idées ont leur *cause* dans l'action des facultés de l'âme, elle sont des résultats de la mise en exercice de nos facultés.

Ainsi, il y a une très-grande analogie, quant à leur formation, entre les jugemens, qui ne sont autre chose que des idées relatives, et les idées proprement dites.

Les *idées de rapport* ou jugemens, les *idées absolues*, offrent des différences qu'il sera facile de reconnaître, en comparant les unes avec les autres.

L'*idée sensible* nous fait connaître un objet extérieur à l'âme, ou quelqu'une des qualités de cet objet.

L'*idée d'une faculté de l'âme* nous fait connaître cette faculté.

L'*idée morale* nous fait connaître un acte moral, un acte produit par la volonté d'un agent libre, quand nous jugeons cet acte conforme ou contraire aux lois.

Ainsi, aux idées absolues que nous venons d'indiquer correspond toujours un objet interne ou externe.

Mais aucune réalité interne ou externe ne correspond aux idées de rapport. Celles-ci supposent bien des réa-

lités, mais elles n'ont pas pour cela un objet qui leur soit propre; car le rapport n'existe pas dans les idées absolues : il se montre à leur suite comme une idée différente, comme une idée d'une espèce nouvelle. D'ailleurs on obtient une idée de rapport par deux actes de l'esprit, attention et comparaison, tandis qu'on obtient l'idée absolue par la simple attention.

On peut encore dire, pour indiquer les différences qui existent entre l'idée et le jugement, que pour former ses idées il suffit que l'esprit agisse sur ses sentimens, tandis que pour porter des jugemens il faut qu'il agisse sur des idées elles-mêmes, qu'il les compare, qu'il cherche en quoi elles se repoussent ou s'accordent.

Les *objets de nos jugemens* sont les mêmes que ceux de nos idées : or, comme les objets de nos idées sont les choses exterieures et leurs modifications, les facultés et les affections de l'âme, tels sont également les objets de nos jugemens.

VIII. *Quænam sint judiciorum motiva ? — An cuncta ad unum reduci possint ?*

Quels sont les motifs de nos jugemens ? — Peut-on les ramener tous à un seul ?

Le *motif d'un jugement* est la raison qui détermine à le porter. Juger n'est rien autre chose que donner son assentiment ou le refuser : l'esprit ne peut consentir ou refuser son consentement qu'autant qu'il a une bonne raison pour le faire. C'est cette raison que l'on appelle *motif*.

Les objets de nos jugemens étant différens, les motifs doivent l'être également, parce que, dans le fait, les choses sur lesquelles portent nos jugemens ne peuvent pas nous être connues d'une seule manière, et arriver à notre esprit par un seul et même moyen.

On compte ordinairement six motifs de jugemens : le *sens intime*, l'*évidence*, le *témoignage des sens*, le *témoignage des hommes*, l'*analogie et la mémoire*.

S'il est question de l'essence des choses, l'*évidence* ou perception immédiate est le motif de certitude auquel

nous devons recourir. Si nos jugemens ont pour objet les opérations et les affections de notre âme, nous les appuyons sur le *sentiment intime*. C'est par le *témoignage des sens* que nous acquérons la certitude de l'existence des corps. L'homme ne peut tout voir par ses propres yeux ; il lui est également impossible de s'assurer, par ses propres lumières, de la vérité des faits passés : alors il a recours au *témoignage des hommes*, qui est une marque infaillible de la vérité, lorsqu'il est revêtu des conditions requises. Quant aux choses placées au dessus de notre raison, nous ne pouvons les connaître que par la révélation.

A ces différens motifs on ajoute l'*analogie*, guide qui sert à appliquer ce que l'on a découvert dans les choses qui ont été observées à d'autres qu'on n'a pu observer encore, et enfin la *mémoire*, principal fondement de nos progrès intellectuels.

On ne peut ramener les différens motifs de nos jugemens à un seul, comme quelques philosophes l'ont prétendu. Car lequel choisirions-nous ? Serait-ce celui des sens extérieurs ? mais ils ne nous apprennent que l'existence et la qualité des corps ; serait-ce le témoignage des hommes ? mais comment y rattacher les faits de conscience de chaque individu ; serait-ce l'évidence rationnelle ? mais elle-même suppose le témoignage des sens puisque nous ne sommes parvenus à saisir des rapports qu'après avoir connu des choses existantes ; serait-ce enfin le sens intime ? mais il ne nous révèle que l'état intérieur et actuel de notre âme. Cette dernière hypothèse nous entraînerait dans les conséquences les plus absurdes, comme nous le verrons lorsque nous traiterons la question du sens intime.

IX. *Quid sit credere ? — Quid certitudo, evidentia, veritas ? — An in certitudine gradus ? — Quid de sceptismo cogitandum ?*

Qu'est-ce que la croyance, la certitude, la vérité ? —La certitude admet-elle des degrés.—Que doit-on penser du scepticisme ?

La *croyance* est le consentement absolu que l'esprit donne à une proposition quelconque : elle est fondée sur les sens, sur l'évidence et sur l'autorité.

La *certitude* est une qualité du jugement qui emporte l'adhésion forte et invincible de notre esprit vers la proposition que nous affirmons : c'est la vérité connue.

L'*évidence* est une vérité, une certitude si claire par elle-même et si manifeste, que l'esprit ne demande pas d'autres preuves.

La *vérité* en tout, c'est ce qui est : considérée comme qualité logique, elle consiste dans l'exacte conformité de nos propositions avec les faits qu'elles énoncent, ou les rapports qu'elles expriment ; prise dans ce sens, elle a pour contraire la *fausseté*.

Lorsque, par vérité, on entend ce qui est réellement, son contraire est la *non-existence*. Sous ce point de vue, on distingue plusieurs sortes de vérités, et, selon que notre connaissance se rapporte à l'une ou à l'autre, la certitude prend un nom différent, elle est ou métaphysique, ou physique, ou morale.

La *certitude métaphysique* est fondée sur la nature des choses et leur définition ; c'est celle d'un jugement si bien fondé, qu'il est impossible de concevoir sa non-existence. Voici, par exemple, une certitude métaphysique : *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits*, parce que cette égalité est la nature et l'essence même du triangle, et qu'il est métaphysiquement, c'est-à-dire absolument aussi impossible que cela ne soit pas, qu'il l'est qu'un triangle soit carré.

La *certitude physique* est fondée sur les lois ordinaires de la nature corporelle, lois éternelles qui ne pourraient

cesser d'exister que par un renversement de l'ordre du monde. Telle est la certitude que nous avons, lorsque nous sommes persuadés que *demain le soleil éclairera le monde*, parce qu'il n'a jamais cessé de l'éclairer.

La *certitude morale* est établie sur la connaissance des hommes et sur les lois qui régissent les êtres intelligens. Il est moralement certain qu'un homme n'ira pas s'exposer à perdre la vie, s'il n'a pour le faire aucun motif de gloire, ou si son âme n'est pas en proie à des passions exaltées. La certitude que nous avons de l'existence de Rome, quoique nous ne l'ayons pas vue, est encore une certitude morale.

Si on considère la certitude, par rapport à la manière dont elle pénètre dans notre esprit, on la divise en médiate et immédiate.

La *certitude médiate* s'acquiert par le raisonnement. Souvent pour l'obtenir, dans certaines sciences, il faut un long travail, une grande application, et avoir reçu des dispositions de la nature.

La *certitude immédiate* s'acquiert par la simple comparaison des idées; elle se présente au premier coup-d'œil de l'âme, et elle enlève de suite son suffrage d'une manière irrésistible.

Les *certitudes sont égales*, parce que les règles qui gouvernent le monde moral et intellectuel ne sont pas moins certaines et immuables que les lois qui régissent le monde corporel. Elles ont un nom distinct, non pas parce que l'une est plus grande ou plus petite que l'autre, mais parce que les principes sur lesquels elles s'appuient appartiennent, les uns aux essences des choses, les autres aux lois de la nature, et les dernières aux lois morales qui régissent ordinairement les intelligences.

Quoique les trois certitudes soient égales, il n'est pas pour cela également facile de les acquérir. La certitude physique est celle à laquelle nous parvenons le plus aisément; il n'est pas nécessaire, pour la posséder, de remonter aux causes des lois physiques : il suffit d'avoir des sens, et le paysan le plus inepte est aussi *certain* du retour du soleil que Galilée après en avoir calculé les lois. On répète souvent que nos sens nous trompent, et

cela est vrai partiellement ; mais, il faut le dire, l'évidence qui naît de l'expérience acquise par le témoignage uniforme de nos organes, est encore celle dont nous pouvons nous servir le plus souvent. Pour arriver à la certitude métaphysique, plus de difficultés se présentent. Déjà il y a entre nous et la vérité autre chose que des organes, qui sont encore nous-mêmes. Le langage, les signes de tous genres sont nécessaires. Ces signes sont-ils d'accord avec leurs objets ? les hommes comprennent-ils de même la même définition ? enfin, tel certain que paraisse un problème, ne peut-on pas révoquer en doute la vérité constante des effets produits par les moyens artificiels qui servent à le résoudre ? La certitude morale nous échappe bien plus encore. Tous les hommes sont différens entr'eux. L'éducation les modifie encore ; et cependant la première règle de chacun pour se former une certitude morale est de se prendre pour le *type* de l'espèce humaine, et pour terme unique de comparaison. Combien d'erreurs un pareil moyen ne doit-il pas produire ? Zoïle appréciera-t-il ce que fera Homère dans telle situation ? Thersite sera-t-il un bon juge de l'âme d'Achille ? Et les sophistes mercenaires que combattait Socrate pouvaient-ils prévoir que le fils de Sophronisque voudrait mourir martyr de la pureté de sa doctrine ?

La certitude, qui peut éprouver des variations dans sa nature ou son objet, ne saurait admettre de degrés ; elle ne peut se diviser sans être aussitôt détruite. Une chose est ou n'est pas ; entre cette alternative, il n'y a point de milieu : de même une proposition est absolument certaine, ou elle ne l'est pas du tout. Gardons-nous donc bien de confondre la certitude avec la probabilité, que nous pouvons partager en autant de parties qu'il y a de circonstances qui augmentent ou diminuent la vraisemblance d'une chose.

L'homme ne peut toujours et en toute chose acquérir la certitude : la raison lui conseille alors le *doute*, pour éviter l'erreur. Mais souvent l'on aime mieux se tromper que de ne pas croire, l'on prononce hardiment sur tout, et l'on se fait dogmatique. Instruits des fréquens mécomptes causés par cette hardiesse imprudente, certains

sophistes ont adopté un doute universel ou le scepticisme.

« Tout, se sont-ils écriés, est enseveli dans les ténèbres éternelles de l'incertitude et de l'ignorance. Au milieu de tant d'opinions, de tant de contradictions, de tant d'absurdités, qui pourrait découvrir ce qui est certain et parvenir à la véritable science ? La nature a assigné des bornes étroites à notre intelligence ; elle lui tient les yeux fermés sous un bandeau d'airain, elle lui cache les vérités s'il en existe ; elle les couvre d'un voile impénétrable. Que l'homme cesse d'essayer ses forces ; un destin impitoyable l'a condamné à un travail sans fruit, aux peines et à l'affliction de l'esprit ; il ne peut pas même dire : *je ne sais rien*. A quoi sert-il de définir, de prouver, de démontrer ? Doutons de tout ; ne donnons notre assentiment à aucune opinion. »

Cette doctrine, défendue et professée chez les anciens par *Pyrrhon*, *Arcésilas*, *Carneade*, *Sextus Empiricus*, doit être regardée comme le résultat de l'erreur, et rejetée comme étant contraire à la nature de l'homme, comme renversant les fondemens de la morale, et par conséquent de la société.

Au reste, ce système est si dégradant, si absurde, que véritablement il ne mérite pas qu'on lui réponde d'une manière sérieuse. Que dire, en effet, à des gens qui ne peuvent appuyer leur doctrine par aucune raison valable, puisque d'avance ils ôtent toute autorité à leurs paroles ? Comment disputer avec des hommes qui, dans la pratique, réfutent mieux que tous les discours les vaines théories qu'ils feignent d'embrasser ?

X. *De auctoritate sensûs intimi, et rationali evidentiâ.*

De l'autorité du sens intime et de l'évidence de raison.

Le *sens intime* est *cette perception intérieure par laquelle l'âme est avertie de son état présent.* On l'a appelé *conscience*, parce qu'il est, pour ainsi dire, la science de nous-mêmes ; c'est notre âme sentant son existence,

se connaissant affectée ou modifiée de telle ou telle manière : *mens sui conscia*.

L'autorité du sens intime est infaillible à l'égard des impressions que nous ressentons au dedans de nous-mêmes, et des modifications qui viennent nous affecter intérieurement : en effet, il n'est pas réellement distinct de l'affection sentie ; il n'est que l'âme sentant son existence, en se rendant compte à elle-même des modifications qu'elle éprouve. Aussi, douter du sens intime serait révoquer en doute notre propre existence, puisque cette proposition, *je sens*, est évidemment l'antécédente de cette autre, *j'existe*.

On a combattu l'autorité du sens intime en citant les exemples *du bâton droit qui paraît brisé dans l'eau*, *de la tour carrée*, etc ; l'attaquer ainsi c'est le rendre responsable d'une multitude de jugemens qui ne sont pas de son ressort : il ne nous avertit que de l'existence de nos affections, sans nous dire la cause qui les produit et sans se mêler aucunement des conséquences et des applications que nous déduisons de son rapport.

On ne saurait admettre avec certains philosophes que le sens intime est la seule règle de vérité ; car les hommes n'ont pas seulement à juger des impressions qu'ils ressentent intérieurement, mais encore des objets qui affectent leurs sens extérieurs, et des faits dont ils n'ont pu être témoins. Or, le sens intime ne peut leur être par lui-même d'aucun secours dans ces circonstances ; parce qu'il ne les avertit que de ce qui se passe en eux. Si donc l'on admettait ce principe que le sentiment intime est la seule règle de vérité, il en résulterait que nous n'aurions nulle certitude évidente de l'existence des corps ; que nous n'aurions nulle preuve certaine de ce qu'hier il nous arriva ou ne nous arriva pas ; si même nous existions ou n'existions pas ; car selon ce système, je ne puis avoir d'évidence que par une perception intime, qui est toujours actuelle. Une autre et dernière conséquence, qui est aussi légitime que les précedentes, c'est que nous n'aurions nulle certitude qu'il existât au monde d'autres êtres que chacun de nous. Un principe qui entraîne de telles conséquences est donc ridicule et

absurde ; mais il sera toujours vrai de dire que le sens intime est la première règle de vérité, qu'il précède la relation des sens et le témoignage des hommes ; et si un philosophe prétendait renverser la certitude du sens intime en soutenant que le témoignage des hommes est le premier et le seul motif de certitude ; que sur lui doivent se baser toutes les opinions, tous les sentimens particuliers ; que l'on ne doit croire à rien que d'après lui, et que sans lui on ne peut même avoir la certitude de sa propre existence, je lui dirais : « Si je ne sais pas si j'existe, si je ne connais pas un *moi*, comment saurais-je qu'il y a hors de moi quelque chose qui existe? Si je ne crois pas à mon sens intime, pourquoi croirai-je à mes sens ; car il faudra que votre témoignage me soit transmis par l'intermédiaire des organes ; ensuite me rendrai-je à ce témoignage, si je ne sens en moi quelque chose qui me dise qu'il faut que je m'y rende. Votre proposition a besoin de mon assentiment pour être admise dans mon esprit. Cet assentiment se fonde sur mon sens intime ; donc le témoignage des hommes n'est pas le premier motif de certitude.»

Lorsque l'on considère l'ÉVIDENCE comme un motif certain de jugement, c'est seulement de *l'évidence rationnelle* qu'on veut parler. Elle peut être définie : la *perception claire et distincte de la convenance ou de la disconvenance de deux idées entre elles* ; ex. *Le tout est égal à la somme de ses parties* ; *tout effet a une cause*. Voilà des jugemens qui se motivent par leur propre évidence.

L'évidence étant une perception, et toute perception étant un sentiment distinct, il en résulte que l'évidence a toute la force du sens intime relativement à ce qui nous affecte intérieurement. Ainsi l'évidence se fait d'abord connaître par elle-même ; nous ne pouvons pas plus élever de doutes sur son existence que sur celle de tout autre sentiment que nous éprouvons. En second lieu, l'évidence nous rend certains du rapport perçu entre nos idées. Ici, nous parlons des idées telles qu'elles sont dans notre esprit au moment où nous percevons le rapport. Prétendre que, dans ce cas, le rap-

port n'existe pas, c'est avouer que nous ne connaissons pas nos propres idées, c'est tomber en contradiction, puisqu'en dernière analyse c'est dire que ce que nous apercevons clairement et distinctement être vrai n'est pas vrai ; qu'une chose, en même-temps qu'elle est, peut néanmoins ne pas être.

Enfin, l'évidence nous rend-elle certains que le rapport perçu existe réellement entre les objets de nos idées ? Non sans doute : car il faudrait pour cela que nos idées fussent entièrement conformes à leurs objets ; mais qui m'assurera de cette conformité ? Ce ne sera pas l'évidence, qui n'est qu'un sentiment distinct, et par conséquent ne peut m'attester que mes affections interieures.

XI. *Quid valeat testimonium sensuum?*

De l'autorité du témoignage des sens.

On distingue ordinairement deux choses dans le témoignage des sens : la *sensation* et le *témoignage*, ou la relation de cette sensation. Mais il nous semble que dès qu'il y a sensation il y a témoignage, puisqu'il y a action du sens intime, et qu'on ne saurait donner le nom de sensation à une impression inaperçue, telle que celles qui viennent troubler notre sommeil.

Le *témoignage des sens* est l'action de nos organes, qui nous apprend l'existence de notre corps et des corps étrangers, ainsi que celle de plusieurs modifications ou propriétés des corps.

Le témoignage des sens n'est pas toujours une autorité aussi infaillible que la certitude du sens intime et de l'évidence ; cependant il est des circonstances où il est aussi certain que les autres motifs que nous venons d'énoncer ; c'est quand il n'est contredit dans nous ni par notre propre raison, ni par un témoignage précédent des mêmes sens, ni par un témoignage actuel d'un autre de nos sens, ni par le témoignage des sens des autres hommes que nous avons sujet de croire aussi bien organisés que nous.

Ainsi, pour apprendre à déterminer quelque chose sur l'existence des corps, il faut faire une comparaison des idées que les sens excitent en nous ; il faut les corriger, les redresser les uns par les autres, et n'affirmer que ce que nos sens nous font voir clairement. Les erreurs dans lesquelles nous tombons ne sont pas leur ouvrage, mais bien le nôtre. Nous tirons souvent des jugemens d'après des idées qu'ils ne nous donnent pas. Le sens agit comme il doit faire, c'est à l'entendement à tirer les conséquences convenables (1).

Toutes les personnes bien constituées, toutes les personnes dont l'organisation physique n'est entachée d'aucun vice de conformation, reçoivent généralement des sensations uniformes des objets qui les environnent, en plus grand nombre, si elles sont en contact avec plus d'objets, mais toujours de la même manière et avec une telle conformité, que des observations de chacun on forme pour tous une règle générale de connaissances ; de telle sorte que les impressions que les objets produisent sur l'individu qui ne les connaît pas encore sont réglées et prévues par l'expérience de ses semblables ; et cette expérience ne trompe jamais.

On demande maintenant si le témoignage des sens prouve réellement l'existence des corps. Nous allons présenter deux argumens à ce sujet, dont l'un admis dans l'école, et l'autre dû à un célèbre philosophe contemporain.

La relation des sens peut démontrer que les corps existent si elle entraîne avec elle une propension cons-

---

(1) La première fois qu'un enfant voit un bâton à moitié plongé dans l'eau, il voit un bâton brisé ; la sensation est vraie et ne laisserait pas de l'être quand même nous ne saurions pas la raison de cette apparence ; si donc vous lui demandez ce qu'il voit, il dit : Un bâton brisé, et il dit vrai, car il est très-sûr qu'il a la sensation d'un bâton brisé. Mais quand, trompé par son jugement, il va plus loin, et qu'après avoir affirmé qu'il voit un bâton brisé, il affirme encore que ce qu'il voit est un bâton brisé, alors il dit faux. Pourquoi cela ? Parce qu'alors il devient actif, et qu'il ne juge plus par inspection, mais par induction, en affirmant ce qu'il ne sent pas ; savoir : que le jugement qu'il reçoit par un sens serait confirmé par un autre. (ÉMILE, liv. III.)

tante et invincible, qui nous porte à juger qu'il y a hors de nous des corps, et si d'ailleurs cette propension ne peut être attribuée à l'erreur ; ce qui est incontestable.

La relation des sens entraîne une propension constante et invincible, qui nous porte à juger qu'il y a des corps.

En effet, on peut appeler propension constante celle que l'on éprouve pendant le cours de la vie ; or, tout homme découvre en lui-même pendant sa carrière le penchant qui l'a entraîné à croire à l'existence des corps dès son enfance. Aussitôt que nous avons éprouvé des sensations, nous avons été persuadés qu'elles résultaient d'objets extérieurs à nous-mêmes. Le sens intime nous atteste que cette croyance est gravée dans nos cœurs.

Cette propension n'est pas moins invincible, si on appelle de ce nom celle à laquelle obéissent tous les hommes : or, leur conduite nous prouve assez qu'ils obéissent à cette impulsion de la nature, qui nous porte à croire qu'il existe des corps. Tous, comme nous en sommes continuellement les témoins, se conduisent comme s'ils avaient des corps. Qu'en outre, chacun interroge sa conscience, il découvrira facilement que cette propension est enracinée d'une manière trop forte dans son cœur pour qu'il puisse l'en arracher. Les philosophes eux-mêmes qui combattent l'existence des corps, s'ils voulaient parler sincèrement, avoueraient sans doute qu'ils n'ont jamais pu se dépouiller de cette persuasion, et ne pas y ajouter foi. Quel est celui en effet qui, pressé par la faim, par la soif, ou tourmenté par la douleur, ne porte malgré lui ce jugement : J'ai un corps dont telle ou telle partie est l'occasion de la douleur que j'éprouve : ou bien, Hors de moi il y a des corps qui agissent sur le mien, et à l'occasion desquels j'éprouve de la douleur ? Cette propension est donc invincible; nous avons vu qu'elle était constante, il nous reste maintenant à prouver qu'elle ne peut être sujette à l'erreur.

Pour être assurés que nous n'avons aucune erreur à craindre, il nous suffit de savoir que cette propension nous a été donnée par Dieu lui-même, et qu'ayant

Dieu pour auteur, elle est nécessairement liée à la vérité.

Si cette propension ne venait pas de Dieu, d'où aurait-elle tiré son origine ? Des corps eux-mêmes ? mais on les nie : de notre esprit? mais il n'a aucune affinité avec les corps : d'un esprit créé ? cet esprit serait de la même nature que l'âme humaine : il n'y a donc que Dieu qui puisse être l'auteur de cette propension, et on ne peut l'accuser d'avoir voulu nous induire en erreur.

Pourquoi aurait-il excité en nous les sensations de lumière et de couleur, s'il n'y avait aucun corps qui pût être aperçu et distingué l'un de l'autre ? pourquoi ces sensations de faim et de soif, s'il n'y avait aucun corps à nourrir ?... Non, l'homme n'est pas le jouet d'une erreur perpétuelle; le monde n'est pas une scène trompeuse : les corps sont plus qu'une apparence, les villes plus que des simulacres, nos parens, nos amis plus que des ombres.

« Comment, dit M. Destutt de Tracy, avons-nous été conduits à juger que nos sensations ont été occasionées par des êtres qui ne sont pas nous ? Avons-nous raison de porter ce jugement ?

« Il n'y a pas de doute que nos sensations internes ne nous apprennent rien que notre propre existence.

« Il en est de même, sans contredit, des saveurs, des odeurs et des sons. On doit en dire autant des sensations visuelles ; car, indépendamment de beaucoup d'autres raisons, comme il est constant que le même être produit sur notre œil des impressions différentes suivant les circonstances, les positions et les distances, il est manifeste que ce n'est aucune de ces impressions qui nous apprend l'existence réelle et permanente de cet être.

« Les sensations factices que nous éprouvons sans faire nous-mêmes aucun mouvement, n'ont pas plus de pouvoir à cet effet que les précédentes ; comme elles, elles nous font bien sentir notre sensibilité, notre propre existence, mais elles ne sauraient nous apprendre ce qui la met en jeu.

« La sensation que nous éprouvons lorsqu'un de nos

membres s'agite fortuitement, paraît, au premier coup-d'œil, plus propre à nous instruire sur ce point ; car quand elle cesse par l'effet d'un obstacle, nous en sommes avertis : cela est vrai ; cependant rien ne nous indique encore ni pourquoi elle cesse, ni ce qui s'y oppose, ni si nous avons des membres, ni ce que c'est que leur mouvement.

« Mais si à cette sensation de mouvement nous ajoutons la condition qu'elle soit volontaire, qu'elle soit accompagnée du désir de l'éprouver encore, nous sommes sûrs, lorsqu'elle cesse, que ce n'est pas de notre fait. Nous sommes certains en même temps de l'existence de nous qui voulons, et de celle de quelque chose qui insiste ; ou si nous n'apercevons pas dès le premier instant cette seconde existence, bientôt une foule d'expériences nous en assure, en nous montrant que beaucoup d'impressions de différens genres cessent constamment quand ce sentiment de résistance s'évanouit, et reparaissent de même dès qu'il se reproduit ; alors nous jugeons avec sûreté que ces impressions sont autant d'effets de qualités de cet être, dont la principale propriété est toujours d'être résistant à notre désir d'éprouver la sensation de mouvement.

« En un mot, quand un être organisé à vouloir et à agir sent en lui une volonté et une action, et en même temps une résistance à cette action voulue et sentie, il est assuré de son existence et de l'existence de quelque chose qui n'est pas lui. *Action voulue et sentie* d'une part, et *résistance* de l'autre ; voilà le lien entre les êtres sentans et les êtres sentis. « (*Idéologie proprement dite*, chap. VII.)

On peut faire de très-grandes objections contre l'existence de la matière. *Mallebranche* (1), *Berke-*

---

(1) *Mallebranche* soutient que la raison seule, abandonnée à elle-même, ne saurait prouver l'existence des corps, et qu'il faut recourir à la révélation pour la démontrer. « Afin que l'esprit aperçoive un objet, dit-il, il est absolument nécessaire que l'idée de cet objet lui soit présente ; mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait en dehors quelque chose de semblable à cette idée, car il arrive très-souvent que l'âme aperçoit des choses qui ne sont point, et même des choses qui n'ont jamais été.

ley (1), *Spinosa* et d'autres philosophes en fourniraient la preuve; mais leurs difficultés montrent seulement les bornes de l'esprit humain et la faiblesse de son intelligence. Combien nous propose-t-on de raisonnemens qui confondent les nôtres, et qui cependant ne font et ne doivent faire aucune impression sur le sens commun, parce que ce sont des illusions dont nous pouvons bien apercevoir la fausseté par un sentiment irréprochable de la nature, mais non pas toujours la montrer par une exacte analyse de nos pensées! Rien n'est plus ridicule que la vaine confiance de certains esprits, qui se prévalent de ce que nous ne pouvons rien répondre à des objections où nous devons être persuadés, si nous sommes sensés, que nous ne pouvons rien comprendre. Les deux ou trois tours que fit dans l'auditoire Diogène le Cynique, réfutent mieux les vaines subtilités qu'on peut opposer au mouvement, que toutes sortes de raisonnemens.

XII. *Quid valeat testimonium hominum?*

De l'autorité du témoignage des hommes.

Le témoignage des hommes est la déposition unanime de plusieurs témoins, attestant un fait, un événement.

Le témoignage humain renferme deux choses : les faits qui sont rapportés, les témoins qui les rapportent.

C'est donc une idée plus simple et plus philosophique de dire que chacune de nos perceptions vient de Dieu immédiatement; tout ce que nous voyons, c'est en Dieu, pour ainsi dire, que notre âme le voit; c'est la substance même qui contient les modèles éternels de toutes choses. »

(1) *Berkeley*, dans ses dialogues entre *Hylas* et *Philonoüs*, prétend que la Divinité a pu créer un système d'illusion tel, que nous devons croire qu'il existe réellement hors de nous des êtres qui n'auraient aucune existence réelle. Toutes nos sensations, dit-il, sont uniquement en nous-mêmes; elles ne représentent point les objets externes, elles nous peignent seulement notre propre image; en un mot, tout ce que nous croyons voir n'est qu'un songe léger qui éblouit notre esprit. Toutes ces modifications de notre âme dérivent de l'intelligence suprême qui a la puissance de les produire en nous par un acte de sa volonté.

On distingue les faits en *contemporains* ou *passés*, *publics* ou *particuliers*, *importans* ou *peu importans*, *favorables* ou *contraires aux préjugés*, *clairs* ou *obscurs*, *naturels* ou *surnaturels*.

Les faits sont *contemporains* quand ils sont arrivés dans le temps où vivaient ceux qui les racontent ; ils sont *passés* lorsqu'ils ont eu lieu antérieurement à ce temps.

Les faits sont *privés* lorsqu'ils sont arrivés en présence d'un petit nombre de témoins ; ils sont *publics* quand le nombre des témoins est très-considérable.

Les faits sont d'une *grande* ou d'une *petite importance*, selon qu'ils sont liés à des intérêts plus ou moins majeurs.

Les faits *favorisent les préjugés* lorsqu'ils s'accordent avec les passions et les anciennes opinions des hommes ; ils leur sont *contraires* quand ils sont opposés à ces mêmes passions et à ces mêmes opinions.

Les faits sont *clairs* lorsqu'ils sont facilement conçus par tout le monde ; ils sont *obscurs* lorsqu'ils exigent une très-grande perspicacité pour être compris.

On appelle *faits naturels* ceux qui sont d'accord avec les lois accoutumées de la nature ; on appelle *faits surnaturels* ou *miracles* les faits qui n'ont pu arriver que par une dérogation aux lois ordinaires de la nature.

Les témoins sont oculaires ou historiques : *oculaires*, quand ils ont vu le fait ; *historiques*, quand ils rapportent un fait qu'ils ont appris des autres.

Pour que le témoignage des hommes donne une certitude infaillible touchant les faits contemporains, cinq conditions sont exigées : la première, *que le fait soit possible* ; la seconde, *qu'il soit d'une grande importance*, parce qu'alors on l'examine avec plus de soin ; la troisième, *que le fait rapporté ait une connexion nécessaire avec les faits ultérieurs dont l'existence ne peut être expliquée que par ce fait* ; la quatrième, *qu'il soit admis par ceux-là même qui ont un très-grand intérêt à le nier* : la dernière enfin, *qu'il soit rapporté*, *non pas par un seul témoin*, *mais par un grand*

nombre, qui n'ont pu ni nous tromper ni être trompés.

On doit donc rejeter le *pyrrhonisme*, c'est-à-dire le doute général sur les faits historiques, parce qu'il est contraire aux principes qui sont innés avec nous; parce qu'il entraîne, par rapport à la religion, à la société et aux particuliers, les plus funestes conséquences.

On peut également acquérir la connaissance certaine des faits passés, publics et importans, par la *tradition orale*, l'*histoire* et les *monumens*. L'histoire et la tradition nous tiennent lieu de témoins oculaires; ce sont deux canaux qui nous transmettent une connaissance certaine des faits les plus reculés; c'est par eux que les témoins oculaires sont comme reproduits à nos yeux, et nous rendent en quelque sorte contemporains de ces faits. Ces colonnes, ces pyramides, ces arcs de triomphe, sont comme animés par l'histoire et la tradition, et nous confirment, comme à l'envi, ce que celles-là nous ont déjà appris.

La *tradition orale* consiste dans une chaîne de témoignages rendus par des personnes qui se sont succédé les unes aux autres, dans toute la durée des siècles, à commencer au temps où un fait s'est passé. Elle est un motif de jugement, relativement à un fait passé, public et important : car on ne peut assigner, dans une longue suite de siècles, un temps où ce fait aurait pu être supposé, et avoir par conséquent une fausse origine; car, où la trouver cette source erronée d'une tradition revêtue de pareils caractères? Sera-ce parmi les contemporains? il n'y a nulle apparence. En effet, quand auraient-ils pu tramer le complot d'en imposer aux âges suivans sur ce fait? Qu'on y prenne garde : on passe d'une manière insensible d'un siècle à l'autre. Les âges se succèdent sans qu'on puisse s'en apercevoir; les contemporains dont il est ici question se trouvent dans l'âge qui suit celui où ils ont appris ce fait, et ils peuvent toujours être au milieu des témoins oculaires qui le leur avaient raconté. Si donc, dans le premier âge, il se fait quelque fraude, il faut nécessairement que le second âge en soit instruit; la raison en est qu'un grand nombre de ceux qui composent le premier âge entrent dans la

composition du second et de plusieurs autres suivans, et que presque tous ceux du second âge ont vu ceux du premier : par conséquent, plusieurs de ceux qui seraient complices de la fraude forment le second âge. Or, il n'est pas vraisemblable que ces hommes, qu'on suppose en grand nombre, et être gouvernés par des passions différentes, s'accordent tous à débiter le même mensonge, et à taire la fraude à tous ceux qui sont seulement du second âge. Il faudrait pour cela supposer qu'un même intérêt les réunit tous pour le même mensonge : or, il est certain qu'un grand nombre d'hommes ne sauraient avoir le même intérêt à déguiser la vérité : donc il n'est pas possible que la fraude du premier âge passe d'une voix unanime dans le second, sans éprouver aucune contradiction. Or, si le second âge est instruit de la fraude, il en instruira le troisième, et ainsi de suite dans toute l'étendue des siècles : nul âge ne sera donc la dupe des autres, et par conséquent nulle fausse tradition ne pourra s'établir sur un fait public important.

L'histoire peut nous conduire à la connaissance d'un fait très-éloigné, lorsqu'elle a tous les caractères de l'*authenticité*, de la *véracité*, de l'*intégrité*.

Une histoire est authentique, quand elle est conforme aux mœurs, aux institutions, aux opinions du temps; quand elle présente pour auteur un historien dont le caractère est connu; quand elle a été louée par les contemporains comme l'ouvrage de tel ou tel écrivain. Ecoutons à ce sujet un philosophe distingué : « Comment pouvoir soupçonner qu'un livre a été supposé, lorsque nous le voyons cité par d'anciens écrivains, et fondé sur une chaîne non interrompue de témoins conformes les uns aux autres, surtout si cette chaîne commence au temps où l'on dit que ce livre a été écrit, et ne finit qu'à nous? Il y a, outre cela, des ouvrages qui intéressent plusieurs royaumes, des nations entières, qui par cela même ne sauraient être supposés; les uns contiennent les annales de la nation et ses titres, les autres ses lois et ses coutumes; enfin il y en a qui contiennent sa religion. Tout un peuple ne saurait ignorer l'époque

d'un livre qui règle sa croyance et fixe toutes ses espérances. »

Une histoire a les caractères de la véracité lorsqu'on découvre que l'historien a écrit, non d'après des bruits incertains, mais d'après des relations très-dignes de foi, d'après une tradition constante, d'après des monumens certains; lorsque dans sa manière d'écrire on ne voit pas percer la crédulité, les préjugés, les passions qui pourraient entraîner l'historien.

Pour se convaincre de l'*intégrité* de l'*histoire*, on vérifiera les exemplaires, soit imprimés, soit manuscrits. S'ils ne présentent qu'une faible différence dans les détails, nous en conclurons que les livres historiques n'ont pas été alterés dans leur substance, mais seulement dans de légères circonstances, et c'est ce qu'on n'a pu éviter à l'égard des anciens historiens.

Quant aux *monumens*, ils ne peuvent nous conduire à la preuve d'un fait très-ancien que lorsqu'ils ont été construits dans le temps même du fait, parce qu'on ne saurait douter que le fait ne passât alors pour constant. Or, un fait qui passe pour vrai dans le temps même qu'il est arrivé, porte par là un caractère de vérité auquel on ne peut se méprendre, puisqu'il ne saurait être faux que les contemporains de ce fait n'aient été trompés, ce qui est impossible sur un fait public et important.

Les caractères de vérité dont nous venons de parler peuvent également s'appliquer aux faits *surnaturels*. C'est à tort qu'on croit toujours voir l'impossibilité physique d'un fait miraculeux combattre toutes les raisons qui concourent à nous en démontrer la réalité. Qu'est-ce que l'impossibilité physique? c'est l'impuissance des causes naturelles à produire un tel effet; cette impossibilité ne vient pas du côté du fait même, qui n'est pas plus impossible que le fait naturel le plus simple. Vous devez, lorsqu'on vous annonce un fait miraculeux, joindre la cause qui peut le produire avec le même fait; et alors l'impossibilité physique ne pourra nullement s'opposer aux raisons que vous aurez de croire à ce fait.

XIII. *Quid valeat ad judicandum memoria ? — Quid analogia.*

De l'autorité de la Mémoire et de l'Analogie.

La Mémoire est une *faculté par laquelle l'âme réveille les perceptions qu'elle a déjà éprouvées avec le sentiment intime qu'elle les a eu auparavant* (1).

Elle suppose deux facultés subordonnées : la capacité de retenir les choses que nous avons apprises, et le pouvoir de nous les rappeler lorsque l'occasion de les appliquer se présente. Un homme d'une mémoire tenace a cette capacité ; un homme dont la mémoire est toujours prête à le servir au besoin a ce pouvoir.

Par conséquent, il y a deux défauts dans la mémoire : l'un de laisser perdre entièrement les idées, ce qui produit une entière ignorance ; l'autre de ne pas réveiller assez promptement les idées qu'elle tient en dépôt : cette lenteur, portée à un degré considérable, est la stupidité.

La folie dépend également de la mémoire ; car la folie consiste dans l'absence ou la privation d'idées intermédiaires, dont l'esprit ne se souvient plus, ou qui ne sont point rappelées régulièrement par l'exercice de la mémoire.

La *mémoire est un motif certain de jugement* ; car nous sommes tellement portés, par une propension naturelle et invincible, à juger que nous avons éprouvé te[illegible]s affections qui n'auraient pas existé en effet si la mémoire nous trompait, que cette erreur nécessaire devrait être attribuée à notre organisation même ; ce qui détruirait toutes les sources de la certitude.

Cette faculté, fondement de tous les autres, si elle

---

(1) Mémoire, tiré du grec μνησθαι, se souvenir.

La mémoire, selon *Dugald Stewart*, définie philosophiquement, est cette faculté par laquelle nous gardons en dépôt et conservons pour quelque usage futur les connaissances que nous avons acquises.

On la définit encore, la faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des idées qu'elle a reçues ; ou bien la mémoire consiste à être affecté du souvenir d'une impression éprouvée.

n'est pas la plus belle, peut être aidée par l'attention et la liaison des idées : on la fortifie et on l'augmente par l'exercice. Lorsque l'attention et la liaison cessent d'agir, il n'y a presque plus de mémoire; et par conséquent, si l'une est supprimée, la mémoire éprouve une grande altération. Nous avons dit qu'elle était aidée, parce qu'il est incontestable qu'une heureuse mémoire est un don précieux que fait la nature, don qui se manifeste dans l'homme dès ses premières années, et qui s'étend à mesure qu'on sait mieux la cultiver.

C'est par un vice de langage qu'on dit que la mémoire nous induit en erreur. En effet, lorsque nous cherchons à nous rappeler quelque chose, et que nous ne le pouvons pas, ou lorsque, sur un léger soupçon et par une précipitation d'esprit, nous croyons nous souvenir de certaines choses qui n'ont jamais existé, ce n'est pas notre mémoire qui nous trompe, mais bien notre défaut de mémoire.

L'ANALOGIE est une espèce d'argument par lequel nous jugeons les choses inconnues et que nous n'avons jamais observées, au moyen de celles du même genre que nous avons déjà observées. Par exemple, je sais qu'une pierre jetée en l'air retombera par terre; j'en conclus, par la similitude, qu'il en sera de même de tout corps pesant. Je remarque dans un homme une série d'opérations qui tirent leur origine d'un principe pensant; l'analogie me conduit à croire que ce principe pensant existe dans tous les hommes.

Son utilité consiste en ce qu'elle nous épargne mille discussions inutiles que nous serions obligés de répéter sur chaque corps en particulier.

Il suffit que nous sachions que tout l'univers est gouverné par des lois générales et constantes, pour être fondés à croire que les corps qui nous paraissent semblables ont les mêmes propriétés, que les fruits d'un même arbre ont le même goût, qu'une nourriture qui nous a été salutaire produira les mêmes effets toutes les fois qu'il nous plaira et que nous serons forcés d'en user.

L'analogie est pour nous ce qu'est le témoignage des hommes quand ils nous parlent d'objets que nous n'a-

vons ni vus ni entendus. Comme nous ne pouvons pénétrer par nos sens jusqu'à l'intérieur des objets, la ressemblance extérieure est une sorte de témoin qui dépose de leur ressemblance intérieure, et qui, sans être infaillible, trompe rarement.

XIV. *Quid sit ratiocinium? — Quid ideæ mediæ? — Undenam petendæ sint? — Quibus ratiocinium fundetur principiis?*

Qu'est-ce que le raisonnement? — Qu'entend-on par idées moyennes? — Où doit-on les chercher? — Quels sont les principes fondamentaux du raisonnement.

Le *raisonnement* est une opération de l'esprit par laquelle nous tirons un jugement d'autres jugemens : par exemple,

Toute personne qui veut apprendre doit étudier ;
Vous voulez apprendre :
Donc vous devez étudier.

Tous ces jugemens, pris ensemble, font ce qu'on appelle un raisonnement. Il consiste donc à inférer, à tirer un jugement d'autres jugemens déjà connus, ou plutôt à faire voir que le jugement dont il s'agit a déjà été porté d'une manière implicite, de sorte qu'il n'est plus question que de le développer.

Un raisonnement a lieu, dit *Locke*, lorsque l'esprit ne peut rapprocher ses idées par une comparaison immédiate, et, pour ainsi dire, par *juxtà-position*, ou en les appliquant l'une à l'autre pour en apercevoir la convenance ou la disconvenance. Il faut que, par l'intervention d'autres idées (d'une ou de plusieurs, selon le besoin), il tâche de découvrir cette convenance ou cette disconvenance, qui est l'objet de sa recherche.

La nécessité du raisonnement est fondée sur les bornes de l'intelligence humaine, qui, ayant à juger de la vérité ou de la fausseté d'une proposition, ne peut pas toujours le faire par la considération de deux idées qui

la composent, et est obligée d'appeler à son secours une troisième et même davantage. Ces idées intermédiaires, qui servent à rendre plus sensible et plus frappant le rapport de convenance ou de disconvenance entre deux termes, s'appellent *moyennes* : par exemple, je veux prouver que l'âme est immortelle ; j'ignore si l'idée d'*immortalité* convient à l'idée d'*âme* : pour m'en assurer, j'emploie une idée moyenne, celle de *substance pensante*. A l'aide de cette nouvelle idée, je compare les idées d'âme et d'immortalité ; je vois que l'idée de substance pensante est renfermée dans l'idée d'immortalité, d'où je conclus que toute substance pensante est immortelle : je compare ensuite l'âme humaine à une substance pensante ; et, convaincu que l'idée de substance pensante se lie très-bien avec celle d'âme, j'ajoute les deux idées ensemble, et je dis : l'âme humaine est une substance pensante. L'idée de substance pensante s'accordant parfaitement avec l'idée d'âme et l'idée d'immortalité, je conclus que l'idée d'immortalité convient très-bien à celle d'âme, et je forme le raisonnement suivant : toute substance pensante est immortelle ; or, l'âme est une substance pensante : donc elle est immortelle.

Il est facile de voir comment on peut trouver les idées moyennes, en remarquant que le raisonnement est fondé sur ce principe : *le premier sujet doit renfermer le premier attribut, celui-ci le second, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le premier sujet se trouve réuni dans la conclusion au dernier attribut* (1). Il faudra donc chercher l'idée moyenne parmi les attributs contenus dans le sujet et en choisir une qui renferme l'attribut. Je veux savoir, par exemple, si Dieu est aimable : pour cela je chercherai une idée moyenne parmi les autres attributs

---

(1) On peut dire encore que le raisonnement est fondé sur deux principes dont on ne saurait contester l'évidence : 1° deux choses égales avec une troisième sont égales entre elles ; 2° deux choses dont une seule est égale avec une troisième ne sont pas égales entre elles.

On doit chercher les idées moyennes dans l'examen attentif et dans la connaissance exacte des objets comparés.

de Dieu, jusqu'à ce que j'en trouve une qui contienne l'attribut *aimable*. Cet attribut est *bon*. Je forme alors le raisonnement suivant :

Dieu est bon ;
Or, ce qui est bon est aimable :
Donc, Dieu est aimable.

On peut, dit un écrivain moderne, se représenter nos idées comme autant de petits groupes hérissés d'une multitude de tuyaux semblables aux tuyaux de lunettes, dont chaque jugement que nous portons fait sortir un autre tuyau qui était renfermé dans le précédent, ce qui change la figure totale de l'idée et la rend autre qu'elle n'était.

Quelques philosophes ont voulu admettre l'*identité* comme principe fondamental du raisonnement ; mais ils ont été victorieusement réfutés par un célèbre idéologiste.

Observons que, de quelque manière qu'un raisonnement se trouve caché sous le voile de l'expression, on doit toujours le ramener à la forme que nous venons d'indiquer pour s'assurer de sa légitimité. Hobbes, dans sa logique, explique comment toutes les formes du syllogisme peuvent se ramener à la forme directe.

XV. *Quid philosophicè significet ea vox*, sermo ? — *Quid sermo benè compositus proficiat ? — Quid pravè compositus noceat ?*

Quelle est l'acception philosophique du mot langue ? *—Quel sont les avantages d'une langue bien faite ? — Quels sont les inconvéniens d'une langue mal faite ?*

Le mot *langue*, dans l'acception philosophique, se prend pour tout système de signes représentant directement la pensée.

On appelle ordinairement de ce nom l'assemblage des mots dont se sert une nation. Une langue, dit Con-

dillac, est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix.

On doit regarder comme de *véritables langues* les assemblages des gestes par lesquels les pantomimes, les muets, parviennent à exprimer même des idées très-abstraites.

Les gestes du comédien et de l'orateur sont aussi une langue, parce qu'ils contribuent à expliquer leurs pensées.

Les divers systèmes des mouvemens télégraphiques, ceux des signaux dont on fait usage sur les flottes ou dans les armées et dans diverses autres occasions, sont encore autant de langues plus ou moins riches, plus ou moins étendues.

La peinture et tous les genres de dessin sont une autre classe de langues, surtout quand on s'en sert comme les Mexicains, dont les annales étaient une suite de tableaux représentant les événemens, ou comme nos naturalistes et nos géomètres.

Nous devons encore ranger parmi les véritables langues les hiéroglyphes, symboles, emblêmes, attributs; les écritures soi-disant savantes des Chinois, des Japonais et de quelques autres peuples des extrémités de l'Asie, écritures qui sont de vrais hiéroglyphes dégénérés; les chiffres, les caractères algébriques, et enfin les langues parlées.

L'*alphabet et les caractères alphabétiques ne sont pas de véritables langues*, parce qu'ils ne peignent pas les idées, ou que du moins ils ne les peignent pas directement. Ce sont les sons qu'ils peignent directement : c'est aux sons, et non pas aux lettres qui les représentent, que les idées sont attachées. La preuve en est que la même réunion de lettres peut exprimer une idée dans une langue, et une autre idée dans une autre langue; par conséquent, elles ne sont pas des signes proprement dits, et l'alphabet n'est point une langue, mais seulement l'écriture commune de toutes les langues parlées.

Lire ces langues, ce n'est que les prononcer ; lire les premières, c'est les traduire.

La langue parlée est sans contredit la plus susceptible d'être parfaite, parce qu'elle secoure le plus efficacement les opérations de l'intelligence humaine. Mais à quels caractères pourra-t-on reconnaître *qu'une langue est bien faite*, quelles conditions doit-elle remplir? C'est ce que nous allons tâcher d'indiquer.

Une langue est faite pour tout le monde; elle doit donc rendre toutes les espèces d'idées, toutes leurs combinaisons, toutes leurs nuances, exprimer celles des ignorans comme celles des savans : chacun devra l'étudier, la concevoir, la saisir sans effort. Il est évident que si, pour posséder une langue, il fallait une intelligence plus développée et des dispositions plus heureuses que ne le sont celles des hommes ordinaires, cette langue ne serait commune qu'à une classe d'hommes privilégiés de la nature; qu'une autre langue deviendrait la langue du peuple, et que ces deux classes demeureraient séparées sans moyen de communication.

Une langue devra donc être faite plutôt pour les esprits médiocres que pour les esprits supérieurs; ainsi elle sera *facile*.

Mais cette qualité en suppose d'autres dont elle n'exprime que la réunion.

Il faut d'abord qu'elle soit *claire* : car une langue dont les mots présenteraient des significations vagues et indécises, obscures ou incomplètes, dont les tournures guindées ne se laisseraient concevoir qu'avec peine, dont les idiomes s'écarteraient trop du naturel des idées, ne saurait être facile.

Il faut encore qu'elle soit *précise* : car une langue pourrait avoir une multitude innombrable d'expressions, de signes clairs et intelligibles, mais dont la multiplicité fatiguerait en vain la mémoire et l'esprit; elle pourrait avoir une foule de règles particulières et des exceptions encore plus nombreuses : alors elle serait loin d'être facile; mais si à la clarté elle réunit la précision, elle sera facile et aura fait un grand pas vers la perfection.

Il n'est pas besoin d'ajouter que cette précision et cette facilité ne doivent nuire en aucune façon à la *richesse* de la langue. Il faut ici, comme en tout, un

juste milieu : c'est un goût sûr, un jugement exquis, qui sauront accorder ces deux qualités en quelque sorte opposées, et faire une langue assez précise pour ne pas surcharger l'esprit, et composée d'un assez grand nombre de mots pour rendre toutes les idées avec toutes leurs nuances.

La langue sera déjà bien près de la perfection ; et si les expressions qui la composent sont presque toutes les signes des idées simples, et se fondent ensemble pour former les signes des idées composées, de la même manière que les idées simples se groupent pour former les idées composées ; si l'expression, simple comme l'idée naissante, la suit dans ses développemens, dans ses variations, dans ses modifications ; en un mot, si cette langue est fondée sur *l'origine et la génération des idées*, elle réunira tous les caractères nécessaires à une bonne langue, elle sera *bien faite*.

On ne saurait calculer les avantages qui résulteraient d'une pareille langue. Egalement à la portée de tout le monde, instrument facile et commode entre les mains de l'ignorant, instrument fécond et source de lumière entre les mains du génie, elle transmettrait également et les idées humbles d'un esprit borné et les idées sublimes d'une intelligence supérieure ; elle établirait des rapports plus faciles entre les classes et les individus de la société ; elle les unirait entre eux, et mettrait à la portée du vulgaire toutes ces sciences merveilleuses qui semblent l'apanage de ceux dont l'esprit est cultivé par l'éducation, et qui demandent à notre faible intelligence des travaux si longs et des études si pénibles ; elle empêcherait les hommes qui en auraient contracté l'habitude de tomber d'erreurs en erreurs, ou de flotter éternellement dans l'incertitude des opinions les plus opposées ; ils sauraient démêler le vrai du faux avec autant de sûreté que de promptitude ; la facilité deviendrait la compagne inséparable de la justesse, et ils raisonneraient naturellement bien, lors même qu'ils ne penseraient pas à raisonner. Comme le sentiment de l'analogie ne les abandonnerait pas, ils passeraient sans effort d'une idée à une autre ; les pensées et les expres-

sions qui seraient naturellement dans leurs esprits se lieraient aux pensées et aux expressions dont elles dériveraient, et aux pensées et aux expressions qu'elles engendreraient. Or, dit M. Laromiguière, si nos pensées et nos expressions nous ramenaient toujours à celles qui les précèdent, et nous conduisaient toujours à celles qui les suivent, qui ne sait combien serait diminuée la difficulté d'apprendre les sciences et d'en retenir les différentes parties, puisque d'un seul regard de l'esprit, d'un seul acte d'attention, on pourrait saisir toute entière la plus longue série de déductions, la plus longue chaîne de vérités ?

Une langue mal faite serait celle qui présenterait les défauts opposés aux qualités que nous avons cherchées dans une bonne langue; elle aurait à la fois un grand nombre de mots obscurs, équivoques, sans précision, et n'en contiendrait pas une assez grande quantité pour rendre une pensée avec toutes ses nuances; elle ne serait pas fondée sur l'analogie; et, au lieu d'exprimer la série naturelle des idées, représenterait dans ses termes une multitude d'opinions fausses et erronées.

Quand les langues sont mal faites, dit *Condillac*, l'analogie ne peut plus faire apercevoir dans les différentes acceptions des mots l'origine et la génération des connaissances; nous ne savons plus mettre de précision dans nos discours, nous n'y songeons pas. Nous faisons des questions au hasard, nous y répondons de même; nous abusons continuellement des mots, et il n'y a point d'opinions extravagantes qui ne trouvent des partisans.

XVI. *In quo constent sermo per gestus, et sermo per sonos articulatos? — In quo differant? — Quænam necessaria sermonis articulati elementa?*

En quoi consistent le langage d'action et le langage des sons articulés? — Quelle est leur différence? — Quels sont les élémens nécessaires du langage articulé?

Le *langage d'action*, selon Condillac, consiste dans les gestes, les mouvemens du visage et les sons inarticulés.

Par *gestes*, on entend les mouvemens du bras, de la tête, du corps entier, qui s'éloigne ou s'approche d'un objet, et toutes les attitudes que nous prenons, suivant les impressions qui passent à l'âme.

Le désir, le refus, le dégoût, l'aversion, etc., sont exprimés par les mouvemens du bras, de la tête, et par ceux de tout le corps; mouvemens plus ou moins vifs, suivant la vivacité avec laquelle nous nous portons vers un objet ou nous nous en éloignons.

Tous les sentimens de l'âme peuvent être exprimés par les attitudes du corps; mais l'élégance de ce langage est dans les mouvemens du visage et principalement dans ceux des yeux. Ces mouvemens finissent un tableau que les attitudes n'ont fait que dégrossir; et il exprime les passions avec les modifications dont elles sont susceptibles.

Ce langage ne parle qu'aux yeux. Il serait donc souvent inutile, si par des cris on n'appelait pas les regards de ceux à qui on veut faire connaître sa pensée. Ces cris sont les accens de la nature; ils varient suivant les sentimens dont nous sommes affectés, et on les appelle inarticulés, parce qu'ils se forment dans la bouche sans être frappés ni par la langue ni avec les lèvres. Quoique capables de faire une vive impression sur ceux qui les entendent, ils n'expriment cependant nos sentimens que d'une manière imparfaite; car ils n'en font connaître ni la cause, ni l'objet, ni les modifications; mais

ils invitent à remarquer les gestes et les mouvemens du visage, et le concours de ces signes achève d'expliquer ce qui n'était qu'indiqué par ces sons inarticulés.

Le *langage des sons articulés* consiste dans une combinaison de sons, dont la réunion a pour but d'exprimer les idées. On appelle sons articulés les sons modifiés par le mouvement de la langue qui frappe contre le palais ou contre les dents, et par celui des lèvres lorsqu'elles frappent l'une contre l'autre.

Ces deux langages diffèrent entre eux sous plusieurs rapports. Le *langage d'action* est naturel ou artificiel : *naturel*, lorsque les signes sont donnés par la conformation des organes ; *artificiel*, lorsque l'analogie fournit les signes. Le *langage parlé* est purement *conventionnel*. Tel mot qui est le signe de telle idée chez une nation, sera le signe de telle autre idée chez un peuple différent.

L'un se compose de gestes, de mouvemens, de sons inarticulés, enfin il a pour élémens tous les organes que l'auteur de la nature nous a donnés ; l'autre est uniquement composé de sons.

Le langage d'action a sur le langage de la parole l'avantage de la rapidité ; celui qui le parle paraît tout dire sans effort ; chaque pensée s'exprime tout à la fois et sans succession : mais il présente un très-grave inconvénient, c'est de conduire à une connaissance obscure et confuse, et par conséquent d'exposer à des équivoques et à des méprises. En effet, dans ce langage, plusieurs signes sont présentés à nos yeux d'une manière simultanée, et en même temps leur passage est très-rapide. Il est donc impossible à l'esprit de s'arrêter sur chacun en particulier, et il ne peut les saisir que dans leur ensemble.

Plusieurs ont quelque chose de vague, en n'indiquant pas d'une manière précise la chose signifiée.

Le langage des sons articulés est donc incomparablement supérieur, parce qu'il analyse la pensée bien plus que le langage d'action ; parce que les élémens des jugemens sont ordinairement distincts ; parce qu'il exprime plus facilement un bien plus grand nombre d'idées avec

toutes leurs nuances, avec toutes leurs différences, et qu'il est le plus favorable au développement de l'intelligence : par lui, en effet, l'esprit humain n'a plus de bornes, tant ses facultés ont gagné en puissance, tant elles ont étendu leur empire ; par lui, le génie a surmonté tous les obstacles ; il a pris son essor dans les cieux, il est devenu immortel.

Pour connaître les élémens nécessaires du langage articulé, il suffit de savoir que toutes nos opérations intellectuelles se bornent à deux résultats : à percevoir des objets isolés, à porter des jugemens sur ces mêmes objets. Il en résulte que tout discours est composé de propositions, ou bien qu'il est formé de signes ou de groupes de signes, sans liaison entre eux ; et alors, ce sont des idées de toute espèce, autres que des jugemens qu'il représente. Dans ce dernier cas, nous disons qu'il ne signifie rien, c'est-à-dire que quand le discours n'exprime point de jugement, nous ne tenons aucun compte de tout ce qu'il peut représenter.

En effet, dit M. Destutt de Tracy, toutes nos connaissances ne consistent que dans des jugemens. Nous jouirions ou souffririons éternellement, que si nous ne portions aucun jugement de ces affections, si nous n'y apercevions aucune circonstance, pas même celle de venir par tel organe ou de tel objet, nous n'en tirerions aucun parti ; nous serions toujours dans une entière ignorance de tout, dans une complète impuissance de rien faire à dessein. Les jugemens de nos semblables peuvent donc seuls être de quelque intérêt pour nous. Ils nous exprimeraient les noms de toutes les idées imaginables, qu'ils ne nous apprendraient rien, pas même si ces idées existent réellement ou si elles ont quelque rapport à eux ou à nous : car ce sont là des circonstances de ces idées.

L'essence du discours est donc d'être composé de propositions, d'énoncés de jugemens. Ce sont là ses vrais élémens immédiats, et ce que l'on appelle improprement élémens, les parties du discours, savoir : les noms, les prénoms, les adjectifs, les verbes, les participes, les prépositions, les adverbes, les conjonctions, les interjections, et les particules ; ce sont réellement les élémens, les parties de la proposition.

XVII. *Quid sint idearum respectu signa quibus constat sermo? — Quid cogitandum de realistarum et nominalium dissidio?*

Quel est le rapport des signes du langage aux idées? — Que doit-on penser de la dispute des réalistes et des nominaux?

Il y a plusieurs rapports entre les signes du langage et les idées. Les signes sont des moyens nécessaires pour retenir les idées; ils servent à faire connaître nos pensées, et par conséquent à établir entre les hommes les liens de la société; enfin, ils sont des méthodes propres à faire connaître de nouvelles idées.

Sans les signes, les idées composées, et même les idées simples nous échapperaient très-rapidement. L'expérience, en effet, nous démontre que les idées se fixent difficilement dans notre esprit, s'il n'y a pas un signe qui nous les représente. La nécessité des signes est surtout sensible dans les idées composées; car nous ne pouvons réfléchir sur les substances qu'autant que nous avons des signes qui en déterminent le nombre et les propriétés. Oublions pour un moment ces signes, nous verrons que les mots sont d'une si grande utilité, qu'ils tiennent dans notre esprit la place que les sujets occupent au dehors. Si nous passons aux idées intellectuelles ou morales, sans signes, nous marcherons dans le chaos: rien ne pourra fixer les idées que nous ne voyons nulle part, si nous ne les attachons à des mots qui les empêchent de s'échapper.

Les signes servent encore à établir entre les hommes les liens de la société, parce que sans le langage ils seraient obligés de vivre isolés, dans un état sauvage, semblable à celui des animaux; ne pouvant se communiquer leurs pensées, ils vivraient pour eux seuls, ils n'auraient et ne pourraient avoir ni lois, ni coutumes, ni sciences, ni arts. (Condillac, chap. VI, de l'*Art de penser*.)

Il est aisé de voir, dit un philosophe moderne, que cette propriété qu'ont les signes d'être un moyen de com-

munication avec nos semblables, est l'origine de toutes nos relations sociales, et par conséquent a donné naissance à tous nos sentimens et à toutes nos jouissances morales. Il n'est pas moins évident que sans elle chaque homme serait réduit à ses forces individuelles pour agir et pour connaître; enfin, quand on voudrait beaucoup étendre la possibilité du développement intellectuel de chaque individu, au moins sera-t-on toujours obligé de convenir que ses progrès seraient perdus pour l'espèce, et que le genre humain serait condamné à une éternelle enfance.

Les signes sont des méthodes propres à faire connaître de nouvelles idées, parce que leur usage facilite l'exercice de la réflexion, donne à l'âme un empire sur elle-même, fait qu'elle combine des idées qu'elle doit à elle seulement, qu'elle s'enrichit enfin de son propre fonds; d'ailleurs, les signes étant en quelque sorte des formules à chacune desquelles nous attachons un certain nombre d'idées, il est bien plus facile d'introduire chacun de ces signes dans le raisonnement que toutes les idées qu'ils représentent. Ces signes nous servent donc à raisonner, et par conséquent à acquérir le nombre d'idées qui nous sont fournies par le raisonnement.

Dans les ténèbres du moyen âge, il s'éleva, sur les idées générales, une opinion qui, malgré son ridicule et sa frivolité, fut soutenue et attaquée avec violence, et donna lieu à la dispute des réalistes et des nominaux.

On rapporte l'origine de la secte des nominaux à Occham, cordelier anglais; mais il est plus vraisemblable que cette secte fut fondée par Jean, médecin d'Henri Ier roi de France. Les rois eux-mêmes ne dédaignèrent pas de prendre part à la querelle. L'empereur *Louis de Bavière* se rangea du côté des *nominaux*; et Louis IX, s'attachant aux réalistes, persécuta cruellement les partisans de la secte rivale. Cette dispute devint une guerre sanglante. Voici ce que raconte Erasme de la fureur qui animait les uns contre les autres les partisans des deux sectes : « Eò usquè ad pallorem, usquè ad convicia, usque ad sputa, nonnunquam et usquè ad pugnos, fustem et ferrum invicem digladiari. » Ils la portèrent si

loin, qu'ils s'accusèrent mutuellement d'être coupables du *péché contre le Saint-Esprit.*

Le fond de la querelle roulait sur ce que la logique de l'école appelle les *cinq universaux*, qui sont le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre*, et l'*accident*, dont les Péripatéticiens se servaient pour distinguer les différentes manières dont on peut considérer les choses en général. Les uns soutenaient que les universaux ou idées générales existaient *à parte rei*, c'est-à-dire de fait, hors de la pensée et de l'imagination, on les appelait *réalistes*; les autres prétendaient que les idées générales existaient *à parte mentis*, qu'elles n'étaient que des noms, des termes qui ne signifiaient que les diverses manières dont la logique pouvait envisager les objets des premières opérations de l'esprit, on les appelait *nominaux* ou *terministes* (1).

---

(1) Comme cette dispute a été célèbre, nous allons établir une discussion entre les deux partis.

Les *réalistes*. — Les universaux, les notions génériques des êtres, existent avant et après l'individu; ils ont donc, ainsi que le prétendait Platon, une existence métaphysique, absolue, qui ne dépend point des individus.

Les *nominaux*. — Hors de nous il n'existe que des individus. Pierre, Paul, existent; mais l'homme, pris en général, est un fantôme, une chimère. La pensée nous le représente, il est vrai, comme une chose qui convient à une variété d'individus que nous appelons hommes; mais cette nature, qui n'est qu'une pure conception de notre entendement, n'est point un être réellement existant, elle n'a d'existence que dans les individus.

Les *réalistes*. — Le principe des nominaux est faux. Une chose peut avoir une existence réelle quand même elle ne tomberait pas sous les sens, il suffit que son existence soit prouvée par la raison : or celle des universaux est attestée de cette manière; il faut les admettre, quoique dans cette question on ne puisse point recourir au témoignage des sens. Nous percevons, nous concevons les universaux, donc ils existent; ils sont l'objet de la véritable science; or celle-ci ne peut s'attacher qu'à des êtres réellement existans hors de nous. Ainsi que l'ont enseigné les anciens, la science ne s'occupe que de choses nécessaires, et non de choses accidentelles telles que les individus.

Les *nominaux*. — Nous saisissons les universaux quand, par des idées abstraites, nous les déduisons des individus; mais la pensée ne peut nous les représenter comme existant en eux-mêmes.

Les *réalistes*. — Les modifications d'une substance sont aussi un être réellement existant hors de cette substance même. Supposons que mon âme ait actuellement l'idée d'un triangle, idée qui est une modi-

Pour juger cette question, il suffit de descendre dans son esprit, et de réfléchir, par exemple, sur la formation de l'idée générale *homme*. Nous faisons abstraction de toutes les propriétés des individus en particulier, et nous ne conservons que les propriétés communes à tous les hommes. Or, il n'y a aucun objet hors de notre esprit qui n'ait pas de propriétés individuelles; il n'y a aucune nature en général qui soit, pour ainsi dire, le type de mon idée universelle; donc il n'y a pas d'universel *à parte rei*. Les partisans des idées générales *à parte mentis* avaient donc la raison de leur côté : c'est l'avis des principaux philosophes, particulièrement de Condillac, qui accorde sans doute un peu trop aux signes de la pensée.

Qu'est-ce au fond que la réalité? qu'une idée générale et abstraite dans notre esprit. Ce n'est qu'un nom; ou, si elle est quelque autre chose, elle cesse nécessairement d'être abstraite et générale. (*Logique*, pag. 132.)

Les idées abstraites, générales, ne sont donc que des dénominations. (*Id.*, 133.)

Si vous croyez que les idées abstraites et générales sont autre chose que des noms, dites, si vous pouvez, quelle est cette autre chose? (*Langue des calculs*, pag. 50.)

Nous finirons par dire, avec les philosophes de *Port-Royal* : « Personne, Dieu merci! ne prend intérêt à

---

fication, une affection, une modalité de la substance pensante; or cette idée, cette modification, est un être distingué de cette substance; puisque celle-ci a existé avant d'avoir cette idée, elle peut également exister après l'avoir perdue. Cette idée, quand elle est dans mon âme, est un être véritable que je conçois comme chose qui lui est ajoutée.

Les *nominaux*. — Cet être prétendu que vous ajoutez à votre âme n'est autre chose que votre âme elle-même qui exerce une de ses facultés, soit en réfléchissant, soit en considérant un objet extérieur. Prenez cette boule qui est en repos, mettez-la en mouvement : pousserez-vous l'absurdité de vos principes jusqu'à dire que vous avez donné à cette boule un nouvel être dont elle sera privée lorsqu'elle sera en état de repos? C'est toujours le même être exerçant ses facultés naturelles. Pourquoi ne diriez-vous pas la même chose de l'âme?

« l'universel, *à parte rei*, à l'être de raison, ni aux « secondes intentions ; ainsi, on n'a pas lieu d'appré- « hender que quelqu'un se choque de ce qu'on n'en « parle point, outre que les matières sont si peu pro- « pres à être mises en français, qu'elles auraient été « plus capables de décrier la philosophie que de la faire « estimer. »

XVIII. *Quid sit propositio? — Quid in propositione comprehensio et extensio terminorum? — Quænam variæ propositionum species? — Quasnam propositio mutationes admittat?*

Qu'est-ce que la proposition? — Qu'entend-on par compréhension et extension des termes d'une proposition? — Quelles sont les différentes espèces de propositions? — Quels changemens peut-on leur faire subir?

La *proposition* est le jugement lui-même revêtu d'expressions ; ou bien encore, c'est le jugement rendu sensible par le discours.

Les *élémens constitutifs* de la proposition sont un *sujet*, un *attribut* et un verbe appelé *copule*.

On appelle *sujet* d'une proposition l'idée dont on affirme ou dont on nie quelque chose. Si je dis : l'*âme est immortelle*, j'affirme de l'âme qu'elle est immortelle; l'*âme* est le sujet.

L'*attribut* est ce qu'on affirme ou ce qu'on nie du sujet. Dans l'exemple que nous venons de donner, *immortel* est l'attribut.

La *copule* est le verbe *être*, qui sert à faire connaître la relation qui existe entre le sujet et l'attribut.

On entend, par *compréhension des termes d'une proposition*, les propriétés essentielles que renferme chaque terme de la proposition ; ainsi, dans la compréhension du terme *homme*, entrent l'*animalité*, l'*intelligence*.

On entend, par *extension des termes d'une proposition*, tous les individus renfermés dans l'idée du

terme. L'extension du mot *homme* comprend tous les individus qui possèdent les caractères de l'humanité.

Il y a un très-grand nombre de propositions qui peuvent être considérées, soit dans leur quantité, soit dans leur qualité.

Par rapport à la quantité, on distingue quatre sortes de propositions; les *propositions universelles*, *particulières*, *singulières*, *indéfinies*.

La proposition est universelle lorsque le sujet est pris selon toute son extension, c'est-à-dire lorsqu'il embrasse tous les individus; telle est cette proposition : *tout corps est divisible.*

La proposition universelle se subdivise en proposition *métaphysiquement universelle* et proposition *moralement universelle.*

Dans la première, le sujet est pris selon toute son extension, sans aucune exception : *tout homme est composé d'une corps et d'une âme.*

Dans la seconde, le sujet est pris selon la plus grande partie de son extension, et admet quelques exceptions : *tous les jeunes gens sont inconstans.*

On appelle *proposition particulière* celle dont le sujet n'est pris que selon une partie de son extension : *quelques hommes sont savans.*

La proposition est singulière lorsque le sujet est déterminé à un seul individu : *Mallebranche fut un des plus célèbres philosophes.*

La proposition indéfinie est celle dont le sujet est un terme universel, pris absolument et sans aucune addition d'universalité ou de restriction : *les Français sont courageux.*

On peut ramener toute espèce de proposition à une proposition universelle ou particulière; car, dans toute proposition, le sujet est pris selon toute son extension ou selon une partie de son extension. Il n'y pas de milieu; dans le premier cas, la proposition peut être ramenée à une proposition universelle; dans le second cas, à une proposition particulière.

Considérées dans leur *qualité*, les propositions se

distinguent en *affirmatives* et *négatives*, *vraies* et *fausses*.

La proposition est affirmative lorsque l'attribut est lié avec le sujet; elle est *négative* lorsque l'attribut est séparé du sujet.

Une proposition vraie est celle qui affirme du sujet un attribut qui lui convient, ou qui nie du sujet un attribut qui ne lui convient pas : en peu de mots, une proposition vraie est celle qui énonce son objet comme il est : *Dieu est bon; Dieu n'est pas injuste*.

Une proposition est fausse quand elle exprime son objet autrement qu'il n'est : *Dieu est cruel*.

Toute proposition logique est vraie ou fausse, car une proposition logique est celle qui a un sens fixe et déterminé : or, toute proposition semblable énonce son objet tel qu'il est ou autrement qu'il n'est; dans le premier cas elle est vraie, dans le second elle est fausse.

Observons encore que la vérité ne peut admettre de degrés, parce qu'elle n'est susceptible ni du plus ni du moins; elle est tellement indivisible, qu'il faut qu'elle existe tout entière ou point du tout; car la vérité consiste dans l'accord avec l'objet; or, cet accord est tout entier, ou cesse d'avoir lieu.

On compte encore par rapport à leur nature les propositions *simples*, *complexes*, *composées* et *opposées*.

Une *proposition simple* est celle qui n'a qu'un sujet et qu'un attribut : *Dieu est juste*.

Une *proposition complexe* est celle dont l'attribut, ou le sujet, ou l'un et l'autre, sont complexes, c'est-à-dire accompagnés d'un ou de plusieurs mots exprimant plusieurs idées, qui se réunissent pour former, avec l'idée principale, une seule conception.

Ces termes complexes ne sont pas tant considérés comme des propositions que l'on fait actuellement, que comme des propositions faites auparavant, et qu'alors on se borne à concevoir comme si c'étaient de simples idées; voilà pourquoi il est indifférent d'énoncer ces propositions appelées *incidentes*, ou par des noms adjectifs, ou par des participes ayant ou n'ayant pas de régime,

ou par une préposition avec son complément faisant office d'adjectif, ou même par une proposition liée à l'un des termes par le *qui* relatif.

Les propositions suivantes sont donc complexes : *L'homme éprouvé par le malheur est sage ; l'homme avide de richesses n'est pas heureux ; l'homme s'attache à des biens périssables ; l'homme juste méprise la calomnie.*

On voit, par ces exemples, que la complexité n'exclut pas la simplicité des propositions.

Une proposition incidente peut également être l'occasion d'une proposition incidente. *Condillac*, frère de Mably, qui obtint par ses écrits une si brillante réputation, *fut un célèbre philosophe*.

Toutes les fois que la phrase incidente n'est placée que pour rendre plus claire l'idée du sujet, on peut la retrancher : *les hommes, qui sont mortels, doivent toujours être préparés à la mort*. La vérité de la proposition subsistera toujours, quoiqu'on ôte ces mots : *qui sont mortels*.

Si la proposition incidente augmente, ou restreint l'idée du sujet de la proposition principale ; il faut la conserver, puisque celle-ci n'est vraie qu'autant qu'elle renferme l'incidente : *le jeune homme qui aime l'étude ne saurait s'ennuyer*.

Une proposition est composée lorsqu'elle a plusieurs sujets ou plusieurs attributs, ou à la fois plusieurs sujets et plusieurs attributs.

L'orgueil de la naissance, la pompe du pouvoir, la gloire des talens, tous les avantages que donnent la richesse et la beauté, attendent également l'heure inévitable, est donc une proposition composée, parce que *attendent également l'heure inévitable* y est affirmé de choses différentes ; elle a plusieurs sujets.

La décomposition est sensible dans cette strophe d'Horace, ode 7.

Auream quisquis mediocritatem
Diligit, tutus caret obsoleti
Sordibus tecti, caret invidendâ
Sobrius aulâ.

La vérité des propositions composées dépend de la vérité de leurs diverses parties. Si je disais : *la vertu et les richesses rendent l'homme heureux*, la proposition ne serait pas juste, puisqu'il s'en faut de beaucoup que les richesses soient nécessaires pour procurer le bonheur.

Les propositions sont opposées lorsqu'elles affirment et nient en même temps et sous le même rapport le même attribut du même sujet : *Pierre est juste*, *Pierre n'est pas juste*.

On distingue deux sortes d'oppositions de propositions : l'opposition contradictoire et l'opposition contraire.

L'*opposition contradictoire* énonce précisément ce qui suffit pour réfuter la proposition avancée : *un cercle est rond ; un cercle n'est pas rond*.

L'*opposition contraire* dit plus qu'il n'est nécessaire pour la réfutation : *tout homme est juste ; aucun homme n'est juste*.

Ce qui distingue les propositions contraires des propositions contradictoires, c'est qu'elles peuvent être fausses toutes les deux ; au lieu que de deux contradictoires, l'une est nécessairement vraie, et l'autre nécessairement fausse. Quoique les propositions contraires puissent toutes deux être fausses, elles ne sauraient être vraies, parce qu'alors les contradictoires le seraient.

On peut faire subir aux propositions différens changemens qui sont au nombre de trois : la traduction, la conversion et la division.

Traduire une proposition, c'est lui en substituer une autre parfaitement équivalente et qui pourtant se compose de termes plus connus.

Convertir une proposition, c'est mettre le sujet à la place de l'attribut et réciproquement l'attribut à la place du sujet. Toute proposition peut être convertie ; seulement il faut conserver dans les termes de la réciproque le même sens, c'est-à-dire la même extension et la même compréhension qu'ils avaient dans la proposition à convertir.

Diviser une proposition, c'est la résoudre en toutes les propositions simples, qu'il est utile et qu'il est impossible d'y démêler : toutes les propositions ne sont pas susceptibles de division.

XIX. *De definitione et divisione earumque regulis.*

De la définition, de la division et de leurs règles.

La *définition* est un discours qui explique ce qu'il y a d'obscur dans un nom ou dans une chose : de là deux sortes de définitions, la *définition de nom* et la *définition de chose*.

La première explique le sens ou la signification propre d'un mot ; la seconde est proprement une énumération qu'on fait des principaux attributs d'une chose pour faire connaître sa nature. Ainsi, on définit un *cercle*, une figure dont tous les points sont également éloignés du centre.

La définition de nom est arbitraire ; car, comme il n'existe aucune connexion nécessaire entre le mot et ce qui est signifié par le mot, il en résulte qu'on peut donner telle ou telle signification à tel ou tel mot. On ne doit cependant changer le sens des paroles que lorsque les circonstances l'exigent, parce qu'il faut se conformer à l'usage sous peine de n'être pas entendu. Les significations que donne à un mot chaque individu s'appellent définitions particulières ; les significations attachées aux mots par l'usage sont les définitions communes.

La définition de chose ne peut être arbitraire, parce qu'elle explique la nature des choses, qui est indépendante des idées des hommes.

Il y a deux sortes de définitions de chose : l'une qui explique la nature d'une chose par ses principes constitutifs, et qui seule retient le nom de *définition* ; l'autre qui n'exprime pas la nature de la chose, mais fait connaître plusieurs de ses propriétés, et que l'on appelle *description*. Cette dernière est souvent nécessaire, parce

qu'il y a bien des choses dont nous ignorons l'intime constitution : l'*or*, l'*argent*, le *temps*, l'*espace*, etc.

La première condition de toute définition, c'est d'être *claire*, parce qu'autrement elle serait inutile ; il faut donc qu'elle ne contienne aucun mot obscur, c'est-à-dire inintelligible, ou aucun mot qui prête à double sens.

Une autre qualité essentielle est la *réciprocité* ; ce qui veut dire que la définition doit convenir à toute la chose définie, et rien qu'à cette chose, de sorte que la définition et la chose définie puissent se dire réciproquement l'une de l'autre, et être en quelque sorte identiques. En manquant à cette règle, on n'aurait pas une véritable idée des objets, et l'on serait conduit dans une foule d'erreurs ; ex. : *la philosophie est une science, qui dirige les opérations de l'esprit.* Cette définition pèche, parce qu'elle ne s'applique pas à toute la chose définie, puisque la philosophie comprend, outre la logique, la métaphysique et la morale.

La définition pour être réciproque doit comprendre le *genre prochain* et la *différence la plus immédiate*. Par le *genre*, on entend le mot qui exprime ce qu'une chose a de commun avec d'autres ; ainsi, dans cet exemple : *l'homme est un animal raisonnable*, *animal* est le genre. Le *genre prochain* désigne celui par lequel la chose définie convient avec le moins de choses, et qui peut mieux en faire connaître la nature.

On appelle *différence* le mot qui énonce ce qui est propre à une chose, qui la sépare des autres. Dans l'exemple précédent, *raisonnable* est la différence.

La *différence immédiate* distingue une espèce définie de toutes les autres espèces du même genre.

L'observation de cette règle est nécessaire, parce que, si l'on n'a pas soin de déterminer le genre prochain et la différence immédiate, la définition sera vague, transportera l'esprit loin de la chose définie, et n'affirmera rien d'une espèce qui ne puisse convenir à plusieurs autres, en un mot ne conviendra pas *soli definito* ; ex. : l'homme est un *être raisonnable*...., l'homme est un *animal mortel*.... Voilà des définitions

inexactes, parce que la classe d'*être* a trop de généralité. et confond l'homme avec Dieu et les anges, et parce que la qualité de *mortel* n'est point propre et particulière à l'espèce humaine; elle ne la différencie pas des autres espèces d'animaux, elle leur est commune à toutes.

Si nous sommes portés à définir, nous ne le sommes pas moins à diviser.

La DIVISION est la distribution d'un tout en ses parties ou d'un genre en ses espèces. On appelle la première *partition*; la seconde conserve le nom de *division*.

Pour que cette opération soit légitime,

1° Elle doit être *entière*, c'est-à-dire, il doit y avoir une énumération exacte des parties ou des espèces; autrement on ne pourrait pas dire que le tout a été divisé en ses parties.

2° *Les membres de la division doivent être opposés*, c'est-à-dire qu'un membre ne doit pas être contenu dans l'autre, parce que les parties d'un tout sont réellement distinguées l'une de l'autre.

3° *La division doit être prochaine et immédiate*, c'est-à-dire qu'il ne peut être interposé aucune autre division; car l'ordre et la clarté demandent que le tout soit divisé dans les parties les plus proches et primaires, les parties primaires en parties secondaires, et ainsi de suite.

L'*utilité principale de la division* est de faire voir commodément à l'esprit dans les parties, ce qu'il ne pourrait voir qu'avec confusion et avec peine, à cause de la trop grande étendue, dans l'objet total.

Un autre avantage qu'on y trouve encore, c'est qu'elle fait connaître tellement un objet par chacune des ses diverses parties, que l'on n'attribue pas au tout ce qui ne convient qu'à quelqu'une de ses parties.

Nous remarquerons ici, avec Port-Royal, que c'est un égal défaut de ne pas diviser assez et de diviser trop : par la multiplicité des divisions on retombe dans la confusion que l'on voulait éviter : *confusum est, quidquid in pulverem sectum est*.

XX. *Quid sit argumentatio ? — Quid propositio deducta ?— Quænam variæ argumentandi formæ ? — Quænam syllogismi præcipuæ regulæ ?— An omnes solus syllogismus complectatur ?*

Qu'est-ce que l'argumentation ? — Qu'entend-on par proposition déduite ? — Quelles sont les différentes espèces d'argumentation ? — Peuvent-elles se ramener au seul syllogisme ?

L'*argumentation* est un discours qui énonce un raisonnement, ou plutôt c'est une forme quelconque de raisonnement.

Le mot *argumentation* tire son nom du latin *argumentum*, moyen terme, qui n'est autre chose, comme l'a dit Cicéron, qu'une raison probable, employée pour convaincre : *Ratio quæ rei dubiæ faciat fidem.*

On nomme *proposition déduite* celle qui découle nécessairement des autres, qui a pour sujet le premier sujet d'un raisonnement direct, et pour attribut le dernier attribut ; ainsi, dans ce raisonnement :

Les hommes vertueux sont dignes d'estime ;
Or, Paul est vertueux :
Donc Paul est digne d'estime.

La dernière proposition résulte évidemment des deux autres ; elle en est déduite.

Les différentes espèces d'argumentation sont : le syllogisme, l'enthymème, le prosyllogisme, l'épichérême, le sorite, le dilemme et l'induction.

Le *syllogisme* (1), de sa nature, est une argumentation composée de trois propositions tellement liées entre elles, que la troisième est nécessairement déduite des deux autres.

Ex. : La munificence est une vertu ;
Or, toute vertu est louable :
Donc la munificence est louable.

---

(1) *Syllogisme*, tiré du grec συλλογίζομαι, raisonner, dérivé de συν et λογίζομαι :racine λέγω.

On distingue trois termes dans un syllogisme, le grand terme, le petit terme, et le moyen terme.

Le *grand terme* est l'attribut de la conclusion, et le *petit terme* en est le sujet.

On appelle l'attribut *grand terme*, parce qu'il a une plus grande extension que le sujet. Le mot *louable* peut s'appliquer à plus d'objets que le mot *munificence*, mais cependant il peut arriver quelquefois que le grand et le petit termes aient la même extension.

On donne le nom de *moyen terme* à celui que l'on emploie pour découvrir la convenance ou la disconvenance des deux extrêmes : *vertu* est le moyen terme dans l'exemple cité.

Il y a trois propositions dans un syllogisme, la majeure, la mineure et la conclusion.

La *majeure* contient le grand et le moyen terme ; la *mineure* le petit et le moyen terme, et la *conclusion* renferme le grand et le petit terme.

La proposition majeure et la proposition mineure sont aussi appelées *prémisses*, parce qu'elles sont mises avant la conclusion.

Le *conséquent*, dans un syllogisme, est la proposition déduite du principe que l'on met en avant ; et la *conséquence*, désignée par le mot *donc* et ses synonymes, est la manière juste ou fausse dont le conséquent est déduit du principe.

On doit distinguer le conséquent de la conséquence ; car il peut arriver que le conséquent soit vrai et la conséquence fausse.

Ex. : Ce qui a des parties est divisible ;
Or, l'âme a des parties :
Donc l'âme est divisible.

La conséquence est bonne ; mais le conséquent, *l'âme est divisible*, se trouve faux.

Ex. : Quelque habitude est vicieuse ;
Or, l'oisiveté est une habitude :
Donc l'oisiveté est vicieuse.

Le conséquent est vrai, car l'oisiveté est réellement vicieuse; mais la conséquence est fausse : en effet, parce que quelque habitude est vicieuse, il ne s'ensuit pas que l'oisiveté doive l'être.

Toutes les règles du syllogisme se réduisent aux suivantes : *il ne doit y avoir que trois termes dans un syllogisme. Un terme ne peut être plus général dans la conclusion que dans les prémisses. Le moyen terme doit être pris au moins une fois universellement dans les prémisses.* (Voyez, pour l'explication de toutes les règles des anciens et des modernes, nos *Thèses de philosophie*, pag. 185 et suiv.)

L'*enthymème* est une argumentation composée de deux propositions dont l'une est l'antécédent, et l'autre le conséquent.

Ex. : Tout bien doit être aimé :
Donc Dieu doit être aimé.

Cet argument, comme on le voit, est un syllogisme tronqué; on sous-entend toujours la proposition majeure ou la proposition mineure. Dans l'exemple cité, on a sous-entendu la proposition *Dieu est un bien*. De là vient qu'on dit que l'enthymème est un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression, *enthymema in ore*, *syllogismus in mente*. Cette suppression flatte l'amour-propre des lecteurs ou des auditeurs, et en même temps rend le discours plus fort ou plus vif.

Médée dit en parlant de Jason :
Servare potui, perdere an possim rogas?
Acomat en parlant de Bajazet :
Il n'est point condamné puisqu'on veut le confondre.
Et Prométhée dans Lucien :
Tu prends ta foudre, Jupiter ; tu as donc tort.

Le *prosyllogisme* est une argumentation composée de cinq propositions qui contiennent deux syllogismes disposés de manière que la conclusion du premier est une des prémisses du second.

Ex. : Ce qui n'a pas de parties ne peut périr par la dissolution des parties ;
Or, une substance spirituelle n'a pas de parties :
Donc une substance spirituelle ne peut périr par la dissolution des parties.
Or, l'âme humaine est une substance spirituelle:
Donc l'âme humaine ne peut périr par la dissolution des parties.

L'*épichérème* est un argument dans lequel chaque preuve est placée à côté de chaque proposition.

Ex. : Il est raisonnable de penser que les biens qui ont le plus de rapport avec ce que notre nature renferme de plus excellent sont les plus capables de nous rendre heureux; car la félicité et la perfection doivent aller d'un pas égal, puisqu'elles sont l'une et l'autre notre but.

Or, la science et la sagesse sont des biens qui perfectionnent ce qu'il y a en nous de plus excellent, puisque l'entendement et la volonté sont des facultés beaucoup plus estimables que les sens.

Il est donc raisonnable de penser que l'on se rendra plus heureux par la connaissance et la sagesse que par les voluptés des sens.

Le *sorite*, appelé aussi *gradation*, est une argumentation qui s'avance comme par degrés. Il se forme de plusieurs propositions tellement enchaînées, que l'attribut de la première devient le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde le sujet de la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le sujet de la première proposition soit joint avec l'attribut de la dernière.

Ex. : Les avares sont pleins de désirs ;
Ceux qui sont pleins de désirs manquent de beaucoup de choses (parce qu'il est impossible qu'ils satisfassent tous leurs désirs);
Ceux qui manquent de ce qu'ils désirent sont misérables :
Donc les avares sont misérables.

On emploie le sorite lorsqu'une idée ne suffit pas

pour montrer la relation des deux extrêmes de la conclusion.

Pour éviter la surprise, il faut surtout prendre garde que tout ce qui se dit de l'attribut se dise aussi du sujet; qu'il n'y ait d'ambiguités ni dans les termes, ni dans les propositions; qu'on n'insère point de propositions négatives parmi des affirmatives; que la proposition qui précède immédiatement la conclusion ne soit pas négative, à moins que la conclusion ne le soit aussi; que la liaison et la gradation qui doit être entre les proposition soit juste; enfin, qu'il n'y ait dans le sorite aucune proposition particulière, si ce n'est, peut-être, la première.

Le *dilemme* est un argument qui contient deux propositions différentes ou contraires, dont on laisse le choix à l'adversaire, pour le convaincre également, soit qu'il adopte l'une ou l'autre. C'est pour cette raison qu'on l'appelle *argument cornu*.

Il a également reçu le nom de *crocodile*, parce que, de même que le crocodile conduit dans le Nil tous ceux qu'il suit, et court après ceux qui s'enfuient pour les dévorer; de même, quelque parti que prenne un adversaire, soit qu'il accorde ou qu'il nie, cette espèce de syllogisme tourne toujours à son désavantage.

Cicéron, pour prouver qu'il faut supporter toutes les peines avec patience, se sert de ce dilemme : *Omnis dolor aut est vehemens aut levis : si levis, facilè feretur; si vehemens, certè brevis futurus est.*

Le dilemme est défectueux quand il y a un milieu à prendre, ou que l'un des partis proposés peut être adopté sans inconvénient et sans contradiction.

L'*induction* est un argument qui consiste à rassembler des propositions singulières pour déduire de leur réunion une conclusion générale.

Si je veux prouver l'utilité de la philosophie par induction, je dirai : la logique est utile, la métaphysique est utile, la morale est utile : donc la philosophie est utile.

D'après les différentes argumentations que nous avons parcourues, il est facile de voir qu'on peut les ramener

toutes au *syllogisme*, soit que la comparaison de l'idée moyenne avec le sujet et l'attribut se fasse avec deux propositions, soit que le nombre en soit plus considérable. Aussi le syllogisme est-il la basse de la langue philosophique et même du discours oratoire.

XXI. *Quid sit methodus? — Quot numeres methodos? — In quo differant? — An quæ oratoris est et poetæ, eadèm philosopho usurpanda?*

Qu'est-ce que la méthode? — Combien y a-t-il d'espèces de méthodes? — En quoi diffèrent-elles? — La méthode philosophique est-elle la même que celle des orateurs et des poètes?

On appelle METHODE (1), l'art de bien disposer une suite de pensées, ou pour découvrir la vérité quand nous l'ignorons, ou pour la prouver aux autres quand nous la connaissons déjà. On peut dire encore que la *méthode* est la manière de procéder de notre esprit dans la recherche et la démonstration de la vérité.

On peut retirer de la méthode les plus grands avantages; car c'est elle qui fournit à l'esprit le levier le plus puissant pour acquérir des connaissances : telle est en effet la faiblesse de l'esprit humain, qu'il ne saurait s'instruire de la nature des choses, s'il n'examinait séparément et avec ordre tout ce qui a un rapport avec elles, s'il ne savait les décomposer et les réunir ensemble. Sans la méthode, la série confuse des pensées serait inutile, les sensations fugitives seraient inaperçues, la mémoire n'embrasserait qu'un petit nombre d'idées, quoique dans mille circonstances l'homme éprouve le besoin d'en retrouver un grand nombre, et de les retrouver au même instant.

On distingue deux sortes de méthodes, la méthode *analytique*, et la méthode *synthétique*.

---

(1) Méthode vient du grec μεθοδος, composé de μετα, *trans* ou *per*, et du nom οδος, *via*. Une méthode est donc la manière d'arriver à un but par la voie la plus convenable.

Voyez, pour la méthode, la première leçon de philosophie de M. Laromiguière.

La méthode analytique, qu'on appelle aussi méthode de *résolution* (1), remonte par degrés des choses plus simples à celles qui sont plus composées; elle décompose un tout pour en considérer séparément toutes les parties, et mieux connaître le tout par l'examen des parties (2).

La seconde, qu'on appelle aussi méthode de composition (3), consiste à commencer par les choses les plus générales, pour passer à celles qui le sont le moins: par exemple, expliquer le genre avant de parler des espèces et des individus. On appelle aussi la synthèse méthode de doctrine, parce que ceux qui enseignent commencent ordinairement par les principes généraux (4).

La différence qui existe entre l'analyse et la synthèse est la même que celle qui existe entre les deux manières d'établir une généalogie, en commençant par

---

(1) *Analyse* est un mot tiré du grec ἀνάλυσις, formé d'ἀνὰ, *rursum*, et de λυω, *solvo*, je résous. Il signifie, à proprement parler, la résolution ou le développement d'un tout en ses parties.

(2) Voulez-vous, dit M. Laromiguière, acquérir de vraies connaissances: que tout soit détaillé, compté, pesé. C'est ne rien voir que de voir des masses: divisez votre objet; étudiez successivement toutes ses parties, toutes ses propriétés; donnez votre attention aux moindres circonstances. Les faits, ainsi long-temps observés et bien reconnus, laissent enfin apercevoir les vrais rapports, non pas seulement de simultanéité, ou de contiguité, ou de simple succession, ou même de causalité; mais les rapports de génération, les rapports qui les unissent par les liens d'une origine commune, alors vous aurez un système, et l'esprit sera satisfait.

(3) *Synthèse* est formé des mots grecs σὺν, ensemble, et θεσις, position; de sorte que synthèse est la même chose que composition.

(4) Cette méthode, dit Condillac, propre tout au plus à démontrer, d'une manière fort abstraite, des choses qu'on pourrait prouver d'une manière bien plus simple, éclaire d'autant moins l'esprit qu'elle cache la route qui conduit aux découvertes. Il est même à craindre qu'elle n'en impose, en donnant de l'assurance aux paradoxes les plus faux, parce qu'avec des propositions détachées et souvent éloignées les unes des autres, il est aisé de prouver tout ce que l'on veut sans qu'il soit facile d'apercevoir par où un raisonnement pèche: on en peut trouver des exemples en métaphysique. Enfin elle n'abrège pas, comme on se l'imagine communément, car il n'y a pas d'auteurs qui tombent dans des redites plus fréquentes et dans des détails plus inutiles que ceux qui s'en servent, sans en excepter les mathématiciens.

les descendans pour remonter à la souche commune : par exemple, des enfans au père, du père à l'aïeul, etc. ou en commençant par la souche commune pour descendre de là aux descendans ; par exemple, du père au fils, du fils au petit-fils.

Ces deux méthodes diffèrent encore comme le chemin qu'on fait en montant d'une vallée à une montagne, et celui qu'on fait en descendant de la montagne à la vallée.

L'une étudie d'abord les faits particuliers qui se passent sous nos yeux, et conservant les observations qu'elle recueille, remonte ainsi, par une chaîne non interrompue de conséquences particulières, et de plus en plus générales, aux principes généraux d'où elles découlent. L'autre, s'appuyant d'abord sur des vérités générales, posant sur elles le fondement de nos connaissances, descend de conséquences en conséquences aux faits particuliers qui sont sous nos yeux.

L'une étudie d'abord les objets les plus près d'elle ou ceux qui la frappent davantage, puis ceux qui s'en rapprochent le plus ; elle remarque les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, décomposant, pour tout recomposer et classer dans l'esprit, les choses dans le même ordre qu'elles ont au dehors ; l'autre établit d'abord des maximes incontestables, et groupant autour d'elles les vérités qui en découlent, les suit dans leurs rapports successifs, dans leur enchaînement, et arrive aux dernières particularités.

On se sert, le plus souvent, de la méthode analytique pour découvrir une vérité inconnue et la solution d'une question, tandis qu'à l'aide de la synthèse on découvre la vérité aux autres ; cependant l'une et l'autre peuvent servir à trouver et à enseigner la vérité. Toutefois la méthode analytique devrait être la seule qu'on dût employer pour exposer les découvertes qu'on a faites. N'est-il pas singulier que les philosophes qui sentent combien l'analyse est utile pour faire de nouvelles découvertes dans la vérité, n'aient pas recours à ce moyen pour les faire entrer plus facilement dans l'esprit des autres ? Il semble que la meilleure manière d'instruire les hommes, c'est

de les conduire par la route qu'on a dû tenir pour s'instruire soi-même : en effet, par ce moyen, on ne paraîtrait pas tant démontrer des vérités déjà découvertes que faire chercher et trouver de nouvelles vérités ; on ne convaincrait pas seulement le lecteur, mais encore on l'éclairerait en lui apprenant à faire des découvertes par lui-même ; on lui présenterait la vérité sous le jour le plus favorable ; enfin, on le mettrait en état de se rendre raison de toutes ses démarches ; il saurait toujours où il est, d'où il vient, où il va ; il pourrait donc juger par lui-même de la route que son guide lui tracerait, et en prendre une plus sûre, toutes les fois qu'il verrait du danger à la suivre (1).

---

(1) Nous croyons devoir citer ici le beau passage où Condillac démontre la nécessité de l'analyse. « Je suppose un château qui domine sur une campagne vaste, abondante, où la nature s'est plue à répandre la variété, et où l'art a su profiter des situations pour les varier et les embellir encore. Nous arrivons à ce château pendant la nuit. Le lendemain, les fenêtres s'ouvrent au moment où le soleil commence à dorer l'horizon, et elles se referment aussitôt.

Quoique cette campagne ne se soit montrée à nous qu'un instant, il est certain que nous avons vu tout ce qu'elle renferme. Dans un second instant, nous n'aurions fait que recevoir les mêmes impressions que les objets ont faites sur nous dans le premier. Il en serait de même dans un troisième. Par conséquent, si l'on n'avait pas refermé les fenêtres, nous n'aurions continué de voir que ce que nous avions d'abord vu.

Mais ce premier instant ne suffit pas pour nous faire connaître cette campagne, c'est-à-dire pour nous faire démêler les objets qu'elle renferme : c'est pourquoi, lorsque les fenêtres se sont refermées, aucun de nous n'aurait pu rendre compte de ce qu'il a vu. Voilà comme on peut voir beaucoup de choses et ne rien apprendre.

Enfin, les fenêtres se rouvrent pour ne plus se fermer tant que le soleil sera sur l'horizon, et nous revoyons long-temps tout ce que nous avons d'adord vu. Mais si, semblables à des hommes en extase, nous continuons, comme au premier instant, de voir à la fois cette multitude d'objets différens, nous n'en saurons pas plus lorsque la nuit surviendra que nous n'en savions lorsque les fenêtres, qui viennent de s'ouvrir, se sont tout à coup refermées.

Pour avoir une connaissance de cette campagne, il ne suffit donc pas de la voir tout à la fois : il en faut voir chaque partie l'une après l'autre ; et, au lieu de tout embrasser d'un coup-d'œil, il faut arrêter successivement ses regards d'un objet sur un objet : voilà ce que la nature nous apprend à tous. Si elle nous a donné la faculté de voir une multitude de choses à la fois, elle nous a donné aussi la faculté de n'en regarder qu'une, c'est-à-dire de diriger nos yeux sur une seule ; et c'est à cette faculté, qui est une suite de notre organisation, que nous devons

La méthode de l'éloquence et de la poésie est au fond la même que celle de la philosophie, puisqu'elle n'est autre chose que l'art de disposer ses pensées dans un ordre propre à les prouver aux autres ou à les leur faire

---

toutes les connaissances que nous acquérons par la vue. Cette faculté nous est commune à tous ; cependant si dans la suite nous voulons parler de cette campagne, on remarquera que nous ne la connaissons pas tous également bien. Quelques-uns feront des tableaux plus ou moins vrais où on retrouvera beaucoup de choses comme elles sont en effet ; tandis que d'autres, brouillant tout, feront des tableaux où il ne sera pas possible de rien reconnaître. Chacun de nous, néanmoins, a vu les mêmes objets ; mais les regards des uns étaient conduits comme au hasard, et ceux des autres se dirigeaient avec un certain ordre.

Or quel est cet ordre? La nature l'indique elle-même : celui dans lequel elle offre les objets. Il y en a qui rappellent plus particulièrement les regards, ils sont plus frappans, ils dominent, et tous les autres semblent s'arranger autour d'eux pour eux. Voilà ceux qu'on observe d'abord ; et quand on a remarqué leur situation respective, les autres se mettent, dans les intervalles, chacun à leur place.

On commence donc par les objets principaux, on les observe successivement, et on les compare pour juger des rapports où ils sont. Quand, par ce moyen, on a leur situation respective, on observe successivement tous ceux qui remplissent les intervalles, on les compare chacun avec l'objet principal le plus prochain, et on en détermine la position.

Alors on démêle tous les objets dont on a saisi la forme et la situation, et on les embrasse d'un seul regard. L'ordre qui est entre eux, dans notre esprit, n'est donc plus successif, il est simultané : c'est celui-là même dans lequel ils existent, et nous les voyons tous à la fois d'une manière distincte.

Ce sont là des connaissances que nous devons uniquement à l'art avec lequel nous avons dirigé nos regards...

Il en est de l'esprit comme de l'œil, il voit à la fois une multitude de choses, et il ne faut pas s'en étonner, puisque c'est à l'âme qu'appartiennent toutes les sensations de la vue.

Cette vue de l'esprit s'étend comme la vue du corps. Si l'on est bien organisé, il ne faut à l'une et à l'autre que de l'exercice, et on ne saurait en quelque sorte circonscrire l'espace qu'elles embrassent...

Nous avons vu dans quel ordre se fait la décomposition d'un objet. Nous ne la faisons que parce qu'un instant ne nous suffit pas pour étudier tous ces objets ; mais nous ne décomposons que pour recomposer ; et lorsque les connaissances sont acquises, les choses, au lieu d'être successives, ont dans l'esprit le même ordre simultané qu'elles ont au dehors...

Analyser n'est donc autre chose qu'observer dans un ordre successif les qualités d'un objet, afin de leur donner dans l'esprit l'ordre simultané dans lequel elles existent. C'est ce que la nature nous fait faire à tous...

L'analyse de la pensée est nécessaire, et elle ne se fait pas autrement que celle des objets extérieurs. »

comprendre avec facilité. Seulement le philosophe présente la vérité dépouillée d'ornemens, tandis que l'orateur et le poète, dont le but principal n'est pas toujours de convaincre, la revêtent des brillantes couleurs de l'élocution, l'embellissent de toutes les richesses de l'imagination, la décorent de tous les prestiges du génie, afin d'émouvoir, d'exalter les passions généreuses en sa faveur, et de a graver en traits de feu dans les âmes.

XXII. *Quibus ex causis errores nostri profluunt ? — Quomodo vitandus error, vel corrigendus ?*

Quelles sont les causes de nos erreurs ? — Quels sont les moyens de les éviter et de les corriger ?

Les principales causes de nos erreurs sont : les sens, l'imagination, les préjugés, les sophismes de l'intelligence, ceux de la volonté, la mémoire.

Les *sens* nous trompent, par rapport aux corps, sur leur étendue, leur figure, leur éloignement. Une tour vue de loin nous paraît ronde, elle est carrée. Ce bâton, plongé dans l'eau, vous semble courbe, il est droit. Vous voyez le soleil se coucher à l'horizon, et il est dessous : il n'est pas encore levé, et vous le voyez paraître. Vous regardez votre image dans un miroir, il vous la représente derrière lui : elle n'est ni derrière ni devant.

L'*imagination* est le pouvoir que chaque homme éprouve en soi de se représenter et de créer, pour ainsi dire, dans son esprit des êtres sensibles (1).

---

(1) Imagination vient du latin *imago*, lequel dérive d'εἰγμα, ressemblance, qui a pour racine εἴκω, ressembler, d'où vient le mot *écho*.

C'est le sens de la vue, dit Addisson, qui fournit à l'imagination les idées conformément à ce point de vue particulier.

Reid remarque que l'imagination signifie proprement une vive conception des objets de la vue ; la première de ces facultés n'étant distinguée de la seconde que comme la partie l'est du tout.

Cette limitation semble arbitraire à D. Stewart ; quoique les matériaux qu'emploie l'imagination soient principalement fournis par ce sens, dit-il, on ne peut nier que les autres ne lui en fournissent aussi.

L'*imagination* représente les objets, tantôt sous les couleurs les plus riantes, tantôt sous l'aspect le plus hideux. Par là elle allume les passions les plus criminelles, précipite l'homme dans les plus grands excès, et devient pour lui la cause des plus grandes erreurs. Elle seule, en effet, produit l'enthousiasme de parti, de fanatisme. C'est elle, dit Voltaire, qui répandit tant de maladies dans l'esprit, en faisant imaginer à des cervelles faibles fortement frappées, que leurs corps étaient changés en d'autres corps; c'est elle qui persuada à tant d'hommes qu'ils étaient obsédés, ensorcelés, et qu'ils allaient effectivement au sabbat, parce qu'on leur disait qu'ils y allaient. C'est encore elle qui fait passer quelquefois aux enfans les marques évidentes des impressions reçues par leur mère.

Un *préjugé* est une opinion admise sans examen (1).

Il y a plusieurs sortes de préjugés : les préjugés particuliers, qui varient dans l'homme selon le changement de la constitution, des humeurs, la force ou l'habitude, et les révolutions de l'âge; les préjugés publics ou de

---

Que d'images agréables sont tirées du parfum des fleurs ou du chant des oiseaux! Et la musique dont l'influence est si puissante ne rentre-t-elle pas dans le domaine de l'imagination? Et la poésie ne s'est-elle pas occupée souvent à décrire ses effets?

Selon ce dernier auteur, l'imagination n'est pas un don de la nature, c'est le résultat d'habitudes acquises sous l'influence de quelques circonstances favorables. Ce n'est pas un talent primitif; c'est le fruit de l'expérience et l'effet de la situation. Ces deux causes expliquent toutes les innombrables nuances qui remplissent l'intervalle grossier qu'on observe entre le premier effort du génie naturel et grossier, et les créations sublimes d'un Raphaël et d'un Chateaubriand.

Un esprit doué de plus d'imagination que le commun des hommes possède cette disposition qu'on désigne par l'expression de génie poétique; c'est en effet dans la poésie que ce talent trouve son principal emploi; cependant il est le principe de plusieurs autres arts auxquels il s'applique, à la vérité, d'une manière différente.

(1) Préjugé, *præ*, d'avant, *judicare*, juger.

Les préjugés, dit l'homme du monde qui a le plus médité sur ce sujet (Bacon), sont autant de spectres et de fantômes qu'un mauvais génie envoya sur la terre pour tourmenter les hommes; mais cette espèce de contagion, comme toutes les maladies épidémiques, s'attache surtout au peuple, aux femmes, aux enfans, aux vieillards, et ne cède qu'à la force de l'âge et de la raison.

convention, qui sont comme l'apothéose de l'erreur; les préjugés d'école ou de parti, fondés sur de mauvaises notions ou de faux principes de raisonnement; les préjugés nationaux de peuple à peuple, les préjugés contre l'état, les préjugés de famille.

Un *sophisme* est un argument faux, qui présente l'apparence de la vérité : *le premier sophisme* de l'intelligence (ignoratio elenchi) est de prouver toute autre chose que ce qui est en question; *le second* (petitio principii), de supposer pour vrai ce qui est en question; *le troisième* (non causa pro causà), de prendre, par ignorance, pour cause ce qui ne l'est pas; *le quatrième* (enumeratio imperfecta), de tirer une conclusion générale de quelques faits particuliers; *le cinquième* (fallacia accidentis), d'attribuer à l'essence d'une chose ce qui ne lui convient que par accident; *le sixième* (fallacia compositionis et fallacia divisionis), de passer du sens divisé au sens composé, et réciproquement du sens composé au sens divisé; *le septième* enfin (transitus à genere ad genus), de passer d'un genre à un autre. (Voyez, pour plus de détails, le numéro XIII de la Rhétorique.)

La volonté a aussi ses sophismes, dont les principaux sont l'ambition, l'avarice, la volupté, l'amour, la haine.

Rien n'est plus beau que la gloire et les dignités, dit l'*ambitieux* : pour y parvenir, il inondera les villes de sang, dévastera les provinces, et étouffera les cris de sa conscience.

Les richesses seules peuvent nous donner le bonheur, s'écrie l'*avare*; et, pour les acquérir, le malheureux sacrifiera son repos, quelquefois sa vie, et ce qui doit toujours être plus cher que la vie, l'honneur.

La *volupté*, qui ne trouve de jouissance que dans les plaisirs des sens, raisonne ainsi : on doit préférer ce qui nous rend heureux à tous les autres biens de la vie; or, les plaisirs des sens nous rendent heureux : donc on doit préférer les plaisirs sensuels à tout le reste. Trompé par ce raisonnement dépravé, le voluptueux dissipe son patrimoine, pour périr ensuite de la manière la plus misérable.

L'*amour*, qui ne voit que des perfections dans son idole, argumente ainsi : Ce qui est parfait mérite mon amour ; or, ce qui me plaît a toutes les perfections : donc je lui dois tout mon amour. Par là, on aime ce qui plaît, et non ce qui mérite le plus d'être aimé.

La *haine*, au contraire, qui ne voit que des défauts dans l'objet qu'elle déteste, s'exprime ainsi : Un être vicieux est détestable ; or, l'objet qui me déplaît est un être vicieux : donc il n'est digne que de ma haine.

Mais une des causes les plus fréquentes de nos erreurs est l'*imperfection de notre mémoire*. Comme la plupart de nos idées sont composées, souvent nous oublions un de leurs élémens ; et cet oubli, causé le plus souvent par les passions et la précipitation, nous jette dans une foule de faux raisonnemens.

Pour éviter toutes les erreurs, on ne doit jamais juger qu'après avoir mis ses jugemens à l'épreuve de l'observation et de l'expérience, et n'agir qu'après de mûres reflexions. Ainsi on se mettra en garde contre l'emportement des sens et de l'imagination, contre les préjugés qui aveuglent l'esprit, contre les passions incapables de connaître la voix de la vérité; on saura alors régler son intelligence et diriger sa volonté vers ce qui est juste et convenable.



MÉTAPHYSIQUE.

XXIII. *De metaphysices definitione, divisione et utilitate.*

De la définition, de la division et de l'utilité de la métaphysique.

La *métaphysique* (1) est la partie de la philosophie qui traite des causes premières (2).

On entend par *causes premières* des substances libres, intelligentes et actives qui ont en elles un principe de délibération et de puissance d'où dérivent tous les effets mécaniques.

La philosophie admet ordinairement deux principes actifs et intelligens, l'un pour expliquer l'homme et l'autre pour expliquer le monde ; celui-là est l'*âme*, celui-ci est *Dieu*.

La partie qui traite de l'âme humaine s'appelle *psy-*

---

(1) Métaphysique, composé de μετα, après, φυσικος, physique, parce que, dans les œuvres d'Aristote, le Traité de métaphysique suit celui de physique. Cependant beaucoup d'auteurs ont donné à μετα la signification de *suprà*, *sur*, signification qu'on ne trouve dans aucun ouvrage grec. Ils ont été apparemment trompés par la nature des objets que traite cette science.

(2) On définissait autrefois la métaphysique, la *science de l'être séparé de la matière*. Or, disait-on, une chose peut être séparée de la matière, ou par sa nature, ou par une opération de l'esprit que l'on nomme abstraction. Tout ce qui est distingué de la matière par abstraction est l'objet de la *métaphysique générale*, appelée *ontologie* (οντος, de l'être, λογος, discours) ; ce qui est immatériel de sa nature et existe indépendamment de toute considération de notre esprit, est l'objet de la *métaphysique spéciale*, et porte le nom de *pneumatologie* (πνευματος, de l'esprit, λογος, discours).

La *métaphysique générale* embrasse toutes les notions qui se rattachent à l'*idée d'existence*; elle nous fait connaître son *origine*; elle nous apprend ce qu'on doit entendre par *possibilité et impossibilité de l'être*; ce que signifient ces mots, *nature*, *essence*, *propriétés*; quelles sont les différentes espèces de *causes* et leurs relations avec les *effets*.

La *métaphysique spéciale* se divise en *psychologie* et *théodicée*, que nous expliquerons.



chologie (1) ; celle qui traite de Dieu se nomme *théodicée* (2).

Ainsi, la métaphysique démontre l'existence d'un principe créateur, moteur et régulateur de l'univers, pénètre sa nature, et déroulant ses admirables perfections, fait voir les dangers de l'athéisme, prouve qu'il ne peut exister qu'un seul Dieu, et détruit les systèmes des athées. Elle résout également ces questions : existe-t-il en nous un principe pensant ou une âme ? Quelle est sa nature ? Quelle est son origine ? Est-elle libre, immortelle ? A-t-elle une éternité de peines, ou d'éternelles récompenses à espérer ? Quelles sont les lois qui l'unissent avec le corps ?

Qui pourrait nier actuellement que cette science, aussi rigoureusement exacte qu'aucune autre, si elle est débarrassée de toutes les questions oiseuses, de toutes les difficultés absurdes dont quelques scholastiques avaient pris plaisir à la hérisser, ne présente le plus haut intérêt et la plus grande utilité, puisqu'elle fournit les principes immuables sur lesquels repose la morale, et est chargée d'établir les deux plus précieuses vérités, les deux plus solides soutiens de la société, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

XXIV. *De existentiâ et posibilitate.—De substantiâ et modo.—Quænam sit harum idearum origo ?*

De l'existence et de la possibilité, de la substance et du mode.—Quelle est l'origine de ces idées ?

Le mot *existence* est un de ces termes qu'il est impossible de définir verbalement, et dont on tenterait, mais en vain, d'analyser la compréhension. *L'existence est ce qu'il y a de commun entre tous les êtres existans, l'existence est l'opposé du néant.* Il n'y a pas d'idée

(1) Psychologie a pour racines ψυχη, âme, λογος, discours, Traité de l'âme.
(2) Théodicée vient de Θεος, Dieu, δικη, justice.

plus connue, car son *origine* se retrouve dans le sentiment de notre propre existence, qui est toujours présent à chacun de nous. Cette idée ainsi formée s'applique à tout ce qui nous paraît avoir quelque propriété, et c'est ainsi qu'elle devient générale.

L'idée d'existence conduit de suite à l'idée de possibilité, parce que rien ne peut exister sans qu'il soit possible.

La *possibilité* consiste dans l'accord des attributs essentiels d'une chose, ou dans leur non-exclusion mutuelle : ainsi, un cercle est possible, parce que la rondeur et l'extension, ses qualités essentielles, ont de la convenance. Au contraire, l'impossibilité a lieu quand une chose suppose l'être et le non-être en même temps et sous le même rapport; quand les qualités qu'on lui attribue se détruisent l'une l'autre; enfin, quand elle implique contradiction avec elle-même, ou avec une loi connue de la nature, ou avec une autre chose que l'on considère en même temps, et à laquelle on la rattache. Ex : Il est impossible qu'un cercle soit triangle, qu'un corps qui n'est pas soutenu reste en l'air, qu'un homme de bon sens se tue sans aucun motif. La première impossibilité est *métaphysique*, la seconde *physique*, et la troisième *morale*.

Malgré les assertions de quelques philosophes, l'idée d'existence précède celle de possibilité; car la possibilité est une idée de rapport, dont l'un des termes est l'existence; l'idée d'existence, au contraire, est absolue.

Les idées d'existence et de possibilité sont les plus universelles. Il nous reste à parler de deux autres qui réclament ensuite le premier rang pour la généralité.

Lorsque nous examinons ce qui se passe en nous-mêmes, nous éprouvons un grand nombre de changemens; mais au milieu de ces changemens, il y a en nous quelque chose de fixe et de permanent qui en est successivement affecté. Ce quelque chose de fixe, nous l'appelons *substance*, et ces changemens nous les appelons *modes*. Nous remarquons qu'il en est ainsi dans les ob-

jets extérieurs, et alors l'idée de substance et de mode de singulière devient générale.

On peut donc appeler *substance* ce qui, dans les êtres, est dessous les modifications, supporte les propriétés. C'est un nom donné à une chose que nous savons exister, avoir son existence à part, avoir en elle-même tout ce qui est nécessaire pour qu'elle soit, quoique nous n'ayons aucune idée claire et distincte de cette chose, comme *Dieu*, l'*homme*, un *arbre*, une *pierre*, etc.

Les substances se divisent en matérielles et spirituelles; ensuite la substance spirituelle se subdivise en *créée*, l'âme, et *increée*, Dieu.

Les *modes* peuvent être définis des manières d'être des substances, ou les qualités qui nous affectent, que nous percevons dans les choses, comme la *couleur*, la *figure*.

Il s'est élevé une très-grande dispute parmi les philosophes au sujet de cette question : Les modes sont-ils quelque chose de distinct de la substance et qui lui soit ajouté, ou sont-ils la substance elle-même placée dans tel ou tel état ? Les péripatéticiens tenaient pour la première opinion ; la seconde à été embrassée par tous les philosophes modernes, et avec juste raison : en effet, les modes, considérés indépendamment de la substance, ne sont que des abstractions de l'esprit. Or, une abstraction de l'esprit n'est pas un être contenu dans la chose même : les modes ne sont donc que la substance dans un des états qui lui sont propres.

XXV. *De causâ et effectu. — De necessario et contingenti. — Quænam sit harum idearum origo ?*

De la cause et de l'effet, du nécessaire et du contingent. — Quelle est l'origine de ces idées ?

On entend par *cause* tout ce dont la vertu produit une chose, ce qui la fait exister, et par *effet*, tout ce qui est produit, ce qui reçoit l'existence par l'efficacité d'une cause.

On distingue principalement les causes physiques,

morales, libres ou nécessaires, directes ou occasionelles, finales.

La cause est *physique* lorsque, par elle-même, elle produit son effet, comme le poids de l'atmosphère qui fait monter le mercure dans le baromètre.

La cause est *morale* lorsque, sans agir elle-même, elle détermine à l'action. Celui qui conseille un homicide en est la cause morale et est aussi coupable que l'assassin.

La cause est *libre* lorsque l'effet a dépendu de sa volonté, et *nécessaire*, lorsque, par sa nature, elle n'a pu se dispenser d'agir. Notre âme est la cause *libre* de ses déterminations; tous les corps sont causes *nécessaires* des effets qu'ils produisent.

On appelle cause *occasionelle* celle qui produit un effet par l'intervention d'une autre cause.

La cause *finale* est le but qu'on se propose dans un ouvrage. La cause finale des yeux est d'être affectés par les couleurs; la cause finale du soleil est d'éclairer le monde. L'étude des causes finales est très-importante en philosophie, puisqu'elles prouvent l'intelligence infinie de l'être qui présida à la création de l'univers.

Il suffit de s'étudier soi-même pour découvrir l'origine des idées de cause et d'effet. Notre état n'est pas toujours le même et nous éprouvons de fréquens changemens que nous sentons être produits par l'énergie de notre volonté; la *volonté* est la cause et le *changement* l'effet : voilà l'*origine* de ces idées, elles naissent du sentiment du rapport.

En considérant ensuite les êtres qui nous environnent, nous remarquons un grand nombre de rapports entre eux; car ils semblent souvent provenir les uns des autres. Ce rapport étant le même que celui qui existe entre notre volonté et les modifications qu'elle produit en nous, nous donnons encore à ses deux termes le nom de *cause* et d'*effet*; et par de telles remarques souvent répétées, nous généralisons les idées de *cause* et d'*effet*.

Lorsque nous cherchons la cause de chaque chose, nous voyons que toutes n'ont pas besoin de cause; autrement il y aurait une progression d'effets à l'infini, ce

qui est impossible. Par conséquent, il y a un être qui existe par lui-même, que nous ne pouvons pas concevoir n'existant pas, qui est nécessaire. Cet être est *Dieu*, principe et fin de toutes les autres existences.

Nous appelons donc *nécessaire* tout ce qui existe sans cause, qui ne peut pas être produit par une cause, qui ne peut pas ne pas être.

Nous donnons le nom de *contingent* à tout ce qui peut être et n'être pas, à tout effet produit par une cause libre, et dont, par conséquent, l'existence, sans être indifférente, peut être conçue absente :

D'où il résulte que les idées de *nécessaire* et de *contingent* sont en quelque sorte des espèces d'idées de *cause* et d'*effet*, et qu'elles ont la même origine. Elles naissent du sentiment de rapport.

Il n'est pas inutile d'observer qu'un effet peut être *nécessaire absolument ou hypothétiquement*, suivant que la cause est nécessaire ou contingente.

Les idées de cause et d'effet, comme nous l'avons vu, tirent leur origine du sentiment de rapport. Or, dans tout rapport, il y a deux termes, et ces deux termes sont tellement liés et unis entre eux, que l'un ne peut exister ni être conçu sans l'autre.

De là on doit conclure *qu'il n'y a pas d'effet sans cause; qu'il ne peut y avoir une série infinie d'effets sans une cause première; qu'une cause contingente ne peut pas être cause d'elle-même.*

Les conséquences que nous venons de tirer deviennent dans la théodicée autant d'axiomes qui prouvent l'existence de Dieu.

XXVI. *Quidnam sit corpus? — Quidnam spiritus? — Undènam oriantur et corporum et spirituum ideæ?*

Qu'est-ce qu'un corps? — Qu'est-ce qu'un esprit? — D'où nous viennent les idées que nous nous formons de corps et d'esprit?

Un CORPS est, en général, ce qui produit sur nous des sensations (1).

L'idée des corps s'acquiert par le moyen des organes, quoiqu'on puisse objecter que la cause de chaque sensation est une modification de nous-mêmes.

Cette idée peut naître encore du sentiment d'un obstacle qu'on rencontre dans les mouvemens. Je veux remuer mon bras, il rencontre une pierre qui l'arrête, je

---

(1) On peut encore dire : Les corps sont tous les objets dont l'action sur nos organes produit sur nous des sensations. Ces objets ont des qualités diverses, mais en même temps ils en ont plusieurs qui leur sont communes à tous. Ces qualités communes sont l'étendue, l'inertie, l'impénétrabilité : un corps est donc tout ce qui est étendu, inerte et impénétrable. Mais ces qualités ne sont pas le corps lui-même, elles n'en sont que les modes : or les modes n'existant point sans sujet qui les supporte, nous concevons nécessairement que, sous les qualités que nous venons d'indiquer, il y a quelque chose qui échappe à nos sens, quoiqu'elle existe, et que nous appelons *matière*.

Nous devons dire la même chose de l'*esprit*. Par ce mot nous représentons un sujet que nous ne connaissons pas en lui-même, mais dont l'existence nous est révélée par ses modes. Ce terme conventionnel désigne un être réel, et existant à part, auquel sont rapportés tous les phénomènes de nos pensées.

L'idée de chaque corps individuel, étant une idée sensible, a son origine dans la sensation, et sa cause dans l'attention. L'homme, reconnaissant ensuite dans les objets des qualités communes, constantes et uniformes, ne les considère que sous ce point de vue commun, et les réunit tous sous un même mot. Telle est la génération de l'idée générale *corps*. Il en est de même pour celle de l'*esprit*. Lorsque nous éprouvons des sensations, que nous comparons nos diverses idées, que nous étudions leurs rapports, que nous formons des jugemens, des raisonnemens, ce sont autant d'actes qui doivent avoir nécessairement une cause. Il y a nécessairement en moi quelque chose qui sent, qui agit. Ce sujet invisible dont la nature m'est inconnue, mais dont j'ai conscience, je lui donne le nom d'*esprit*. En remarquant que les autres hommes agissent comme moi, j'en conclus que le même principe les dirige, et alors je forme l'idée générale d'*esprit*.

réitère le mouvement pour tâcher de triompher de ces obstacles, et après avoir ainsi senti mon action interrompue, je suis naturellement porté à croire qu'il y a hors de moi quelque chose qui est la cause de la sensation que j'ai éprouvée.

« Lorsque nous voulons continuer un mouvement, et que nous sommes arrêtés, nous découvrons qu'il existe autre chose que notre intelligence. Ce quelque chose, c'est notre corps; ce sont les corps environnans; c'est l'univers et tout ce qui le compose. »

L'idée des corps peut encore être transmise par la société au moyen du langage.

Il est impossible de dire quelle est la nature, c'est-à-dire *l'essence première* des corps, parce que nous ne connaissons pas d'une manière certaine quel est l'attribut auquel se rattachent tous les autres. *L'essence seconde*, c'est-à-dire l'attribut auquel se rattachent les propriétés connues, est *l'étendue*. On peut y ramener la *forme*, la *couleur*, l'*impénétrabilité* et même l'*inertie* : en effet, l'activité ne se trouve que dans un être doué de volonté et par conséquent simple : un *corps* est donc *tout ce qui est étendu*.

Leibnitz à prétendu que les corps ont des élémens simples auxquels il donne le nom de *monades*; quand même nous admettrions cette hypothèse, elle ne prouverait rien contre nous, puisqu'on demande la définition des corps et non pas celle de leurs élémens.

Qu'est-ce qu'un esprit? D'où nous vient cette idée?

En nous étudiant nous-mêmes, nous découvrons facilement que la *sensibilité* et *l'activité* appartiennent en nous à un *moi* unique, indivisible, qui recoit différentes impressions, qui juge, qui raisonne, qui veut et qui, par son unité et son indivisibilité, est différent du corps : telle est l'idée que nous nous formons d'un esprit.

On peut le définir une *substance douée de la faculté de penser*.

Des philosophes ont soutenu que l'âme pensant toujours, on devait définir les esprits des *substances pensantes*. Comme leur définition n'attaque pas la nôtre, que la nôtre n'attaque pas la leur, puisque, pour penser

toujours, il faut avoir la faculté de penser, nous n'entrerons dans aucun détail, et nous nous en tiendrons à la définition que nous avons donnée.

XXVII. *Quid sit homo ? — Mens humana est ne prorsùs à corpore diversa ? — Objecta solventur.*

Qu'est-ce que l'homme ? — L'âme est-elle différente de la matière ? — Résoudre les objections.

L'homme est un *esprit uni à un corps*, ou, comme l'a dit élégamment M. de Bonald, une *intelligence servie par des organes*.

Cet être intelligent, cette âme douée de sentiment, de connaissance et de volonté, est la plus noble partie de nous-mêmes ; il nous importe donc d'en faire une étude approfondie.

L'âme diffère essentiellement de la matière, ou est simple. En effet, l'âme humaine est un principe qui compare entre elles deux idées, deux sensations : or, cette comparaison des idées exige une substance qui n'ait point de parties. Que deux substances, par exemple, qui entrent dans la composition du corps, se partagent en deux perceptions différentes, je demande où s'en fera la comparaison ? Ce ne sera point dans la première, puisqu'elle ne saurait comparer, avec cette perception qu'elle a, les perceptions qu'elle n'a point. Par la même raison, ce ne sera pas dans la seconde. On doit donc admettre un point de réunion, une substance à la fois simple, indivisible et distincte par conséquent du corps.

Une substance, dit M. Laromiguière, ne peut comparer, qu'elle n'ait deux sentimens distincts ou deux idées à la fois. Si la substance est étendue et composée de parties, ne fût-ce que de deux, où placerez-vous les deux idées ? Seront-elles toutes deux dans chaque partie, ou l'une dans une partie, et l'autre dans l'autre ? Choisissez, il n'y a pas de milieu : si les deux idées sont séparées, la comparaison est impossible ; si elles sont réunies dans chaque partie, il y a deux comparaisons

à la fois, et par conséquent deux substances qui comparent, deux âmes, deux *moi*, mille, si vous supposez l'âme composée de mille parties. On ne peut donc regarder l'âme composée et matérielle, sans lui ôter la faculté de comparer ou admettre dans l'homme pluralité de *moi*, pluralité de personnes. Or, l'âme compare, et il n'y a dans l'homme ni pluralité de moi ni pluralité de personnes : donc l'âme n'est ni composée ni matérielle.

On objectera sans doute que nous ne connaissons pas toutes les propriétés de la matière, et que la pensée est peut-être une de ces propriétés inconnues.

Quand la matière, répondrons-nous, aurait d'autres propriétés que celles que nous lui connaissons, en serait-il moins vrai qu'elle a celles que nous lui voyons; qu'elle est, par conséquent, étendue, divisible, et ne peut exister sans avoir une figure ? Or, conçoit-on, dans un être simple et indivisible par essence, mobilité, figure et distinction de parties ? Donc on est assuré que la pensée n'est aucune des propriétés inconnues de la matière.

Mais, dit *Locke*, notre connaissance ne saurait jamais embrasser tout ce que nous pouvons désirer de connaître touchant les idées que nous avons, ni lever toutes les difficultés, résoudre toutes les questions que l'on peut faire sur chacune de ces idées. Nous avons des idées de la matière et de la pensée; mais peut-être ne serons-nous jamais capables de connaître si un être matériel pense ou non, parce qu'il nous est impossible de découvrir, par la contemplation de nos propres idées, si Dieu n'a pas donné à quelques amas de matière disposés comme il l'a jugé à propos la puissance d'apercevoir et de penser, ou s'il a joint à la matière ainsi disposée une substance immatérielle qui pense. Il est donc téméraire d'affirmer d'une manière absolue que, parmi les propriétés de la matière qui nous sont inconnues, ne se trouve point la faculté de penser.

Il est impossible de concevoir comment le génie du grand philosophe anglais a pu se laisser séduire par un si faible argument. Dieu ne peut faire qu'une chose soit et ne soit pas, parce qu'il ne peut rien vouloir de con-

tradictoire en soi. Or, les propriétés connues de la matière excluent essentiellement la faculté de penser : ainsi Dieu n'a pu donner à la matière une faculté que rejette l'essence de la matière. Quoique nous ne connaissions pas toutes les propriétés du cercle, nous assurons avec certitude que ce n'est pas un carré, parce que les idées que nous avons du cercle et du carré nous font voir qu'il existe entre ces deux figures une répugnance absolue. Il en est de même de la pensée *indivisible* par essence, par rapport à la matière *étendue* par essence. Nous ne limitons donc pas les perfections de Dieu en disant qu'il ne peut rien faire de contradictoire. L'impossible est un vrai néant qui ne peut être l'objet de la toute-puissance divine. Il est démontré, dit Barruel, que les propriétés connues dans l'être intelligent répugnent à celles que je suis forcé de voir dans l'être matériel ; c'est donc en vain que vous m'opposez la puissance de Dieu ; elle ne saurait être en contradiction avec elle-même, elle ne fera point que l'étendu et l'inétendu, le divisible et l'indivisible, le sensible et l'insensible, le simple et le composé, le libre et l'esclave, ne soient qu'un même être.

On objecte que l'âme suit toutes les révolutions qui s'opèrent dans le corps ; qu'ainsi elle naît, se développe, se fortifie avec lui. Nous répondrons que de ce que l'âme est assujettie aux diverses révolutions du corps, il s'ensuit bien un rapport de dépendance et de connexité entre les deux principes, mais nullement une identité substantielle. Dire que deux choses sont liées ensemble, ce n'est point dire qu'elles ne sont pas distinctes.

XXVIII. *Quodnam commercium mentem inter et corpus existat? — Quænam sint varia circà illud commercium systemata? — Quid de his systematibus sentiendum?*

Quel commerce y a-t-il entre l'âme et le corps? — Quels sont les divers systèmes des philosophes à ce sujet? — Que doit-on en penser?

Il y a entre l'âme et le corps, ces deux substances si différentes dans leur essence, une correspondance mutuelle et constante, une sorte de *commerce* qu'il est impossible de nier. Plusieurs philosophes ont cherché à l'expliquer, et l'on compte sur cette question quatre systèmes bien différens : 1° l'*influx physique*; 2° le *médiateur plastique*; 3° l'*harmonie préétablie*; 4° le système des *causes occasionelles*.

1° Les objets extérieurs, en frappant nos organes, leur communiquent un mouvement qui se transmet au cerveau. Le cerveau agit sur l'âme et l'âme a une idée; elle agit à son tour sur le cerveau qu'elle remue; le cerveau remue l'organe. Dans ce système, le cerveau est le siége de l'âme; on la compare à une araignée placée au centre de sa toile; dès qu'elle fait le moindre mouvement aux extrémités, l'insecte est averti et il se tient sur ses gardes. De même l'âme placée à un point du cerveau auquel aboutissent les filets nerveux, est avertie de ce qui se passe dans les différentes parties du corps, et à l'instant elle apporte des secours où elle les juge nécessaires. Le corps agit donc réellement sur l'âme et l'âme agit réellement sur le corps. Cette action, cette influence étant réelle ou physique, on a dit que le corps influait physiquement sur l'âme, et l'âme physiquement sur le corps, et l'on a donné à ce système le nom d'*influx physique* (Euler).

Ce système, qui d'abord paraît très-simple, doit être rejeté, parce que, pour concevoir une influence réelle entre l'âme et le corps, il faudrait que l'âme ne fût pas simple, mais composée de parties.

2° Le *médiateur plastique* est le nom que *Cudworth*, philosophe anglais, donne à un agent intermédiaire qu'il suppose placé entre l'âme et le corps. Cet agent interposé entre deux substances de nature contraire participe de l'une et de l'autre; il est en partie *matériel* et en partie *spirituel*. Comme matériel, il peut agir sur le corps, et comme spirituel, il peut agir sur l'âme.

Ce système n'est pas plus satisfaisant que le premier, il ne fait que reculer la difficulté. C'est, dit M. Laromiguière, un pont jeté sur les deux bords de l'abîme qui sépare la matière de l'esprit. C'est une espèce d'amphibie qui, pour vouloir réunir en une seule nature deux natures opposées, s'anéantit lui-même entre une substance étendue et une substance inétendue. Il n'y a pas de milieu, si le médiateur n'est ni esprit ni corps, c'est une chimère; s'il est tout à la fois esprit et corps, c'est une contradiction; ou si pour échapper à la contradiction, on veut qu'il soit comme nous la réunion de l'esprit et de la matière, il a lui-même besoin d'un médiateur.

3° Le système des *causes occasionelles*, inventé par Descartes, et developpé par Mallebranche, qui l'a embelli de son imagination, consiste à dire que c'est Dieu qui, à la suite des impressions organiques, produit les sensations dans l'âme, et qui, lorsque l'âme a formé des déterminations, imprime le mouvement aux organes.

Dans ce système mille difficultés se présentent: et d'abord, comment l'homme peut-il vouloir, et ne pas sentir, ne pas penser, ne pas agir lui-même? Si nous ne pensons et n'agissons que par Dieu, c'est-à-dire, si Dieu seul pense et agit en nous et pour nous, dès lors nous ne jouissons d'aucune espèce de liberté; en outre, un pareil système, dit Leibnitz, fait de l'univers un miracle perpétuel; vous dégradez la divinité, vous la faites agir comme un horloger qui, ayant fait une belle pendule, serait éternellement obligé de tourner l'aiguille avec le doigt pour lui faire marquer les heures. Un habile mécanicien monte d'abord sa machine, et elle va d'elle-même pendant un certain temps. Dieu, lorsqu'il a créé l'homme, en a disposé toutes les parties et toutes les

facultés de telle manière qu'elles puissent exécuter leurs fonctions depuis le moment de la naissance jusqu'à celui de la mort.

4° Je pense, continue Leibnitz, avoir trouvé quelque chose de plus philosophique. Le corps et l'âme sont comme deux horloges parfaitement réglées qui marquent la même heure quoique le ressort qui donne le mouvement à l'une ne soit pas le ressort qui fait marcher l'autre. Ainsi, l'harmonie qui paraît unir l'âme et le corps est indépendante de leur action réciproque. Cette harmonie a été établie avant la création de l'homme, elle a été établie d'avance, c'est pourquoi je l'appelle *harmonie préétablie.*

Ce système, qui ne repose sur aucune base, porte évidemment atteinte à la liberté de l'homme. Comment, en effet, concilier la liberté dont nous jouissons avec une suite de manières d'être qui toutes dérivent du premier état où l'âme s'est trouvée au moment de la création.

Il y a encore une manière de penser sur le mystère de l'union de l'âme et du corps, c'est celle de ceux qui confessent naïvement leur ignorance; c'était celle de Pascal : « L'homme, dit-il, est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature, car il ne peut concevoir ce que c'est qu'un corps, et moins encore ce que c'est qu'un esprit, et moins qu'aucune chose comment un corps peut être uni à un esprit ; et cependant c'est son propre être. »

XXIX. *Quid sit libertas? — Homo est liber. — Solventur objecta.*

Qu'est-ce que la liberté? — L'homme est libre. — Résoudre les objections.

La *liberté* est le pouvoir d'agir ou de ne pas agir ; c'est cette force de l'âme par laquelle elle modifie et règle ses opérations comme il lui plaît, de sorte qu'elle peut ou suspendre ses délibérations, ou les continuer, ou les tourner d'un autre côté, en un mot se déterminer à agir

avec choix. L'homme, par cette excellente faculté, a une sorte d'empire sur lui-même et sur ses actions, il est capable de suivre une règle et devient responsable de sa conduite

La liberté suppose toujours l'intelligence; car comment pourrions-nous nous diriger d'un côté plutôt que d'un autre, si nous ne connaissions pas ce que nous devons choisir?

La tendance naturelle qui nous attire vers le bien et l'aversion qui nous éloigne du mal, ne diminuent nullement notre liberté à l'égard des biens et des maux particuliers. Quelle que soit l'impression que produisent en nous les objets, nous ne sommes point nécessités à les fuir ou à les rechercher. Par un effort de la raison l'homme peut se priver d'une chose agréable, et même s'exposer à une douleur par la considération des suites qui doivent en résulter.

L'exercice de la liberté ne paraît jamais mieux que dans les choses indifférentes; alors l'âme est entièrement laissée à elle-même par l'équilibre des motifs; et si elle se détermine, ce n'est que par son bon plaisir et l'empire qu'elle a sur ses actions.

Le sentiment de la liberté est commun à tous les hommes; il est continuel et ne nous quitte jamais.

Dans le système de l'humanité, tout roule sur ce principe. Les réflexions, les délibérations, les actions, les jugemens, les idées du bien et du mal, du vice et de la vertu, le blâme ou la louange, les affections et les sentimens naturels des hommes les uns envers les autres, tout suppose la liberté.

Quelques sophistes ont prétendu que l'homme n'était pas libre, parce que Dieu prévoyait nécessairement de toute éternité toutes les actions des hommes, et qu'il est impossible que ce que Dieu a prévu n'arrive pas.

Assurément Dieu est infaillible et il connaît tout; mais la nécessité qui résulte de la prévision de Dieu n'est pas ennemie du libre arbitre; car si l'homme doit faire infailliblement ce que Dieu a prévu, ce n'est pas parce que Dieu l'a prévu ainsi; mais au contraire, Dieu ne l'a prévu que parce que l'homme devait agir ainsi de son

propre mouvement et de sa propre liberté; de sorte que la prescience divine, quoique antérieure dans l'ordre des temps, selon notre manière de concevoir, à l'action de l'homme, n'en détermine pas néanmoins l'existence, mais plutôt la suppose future; semblable à la présence d'un homme qui, témoin oculaire d'une action, ne peut se tromper dans ce qu'il voit de ses propres yeux, sans que sa présence soit cause de ce qui se fait devant lui : il est impossible que ce qu'il voit ne se fasse pas réellement : l'auteur de l'action agit avec une entière liberté, et il pouvait faire, en agissant autrement, que le témoin qui le regarde vît une action toute différente. Ainsi, dit un savant docteur, il est impossible que Dieu se trompe dans sa prescience, et que ce qu'il a prévu ou plutôt ce qu'il voit maintenant n'arrive point; car toute l'éternité lui est actuellement présente; mais cette prévision, ou plutôt cette vision actuelle, n'influe en rien sur le choix volontaire et libre de la creature : si celle-ci, comme il dépendait d'elle, avait fait un autre choix, la prévision de Dieu eût eu lieu également, mais n'aurait pas eu le même objet. •

On a fait encore cette objection : l'homme n'agit pas sans motifs; donc il n'est pas libre.

Certainement nous n'agissons pas sans motifs, mais ces motifs, nous les pesons, nous les balançons, nous délibérons, et c'est parce qu'il y a delibération que la volonté devient et s'appelle liberté.

XXX. *Probabitur mentis immortalitas.—Objecta solventur.*

Prouver l'immortalité de l'âme.—Résoudre les objections.

Notre âme, qui est incorporelle, ne saurait périr par la dissolution des parties; elle ne peut donc cesser d'être que parce que la cause toute-puissante et souverainement libre qui l'a tirée du néant l'y replongerait : mais la justice de Dieu, qui est cette cause, ne lui permet

pas de l'anéantir. En effet, s'il n'y a pas une autre vie à espérer, la vertu ne reçoit pas sa récompense, ni le vice sa punition. Tous les jours nous voyons des hommes de bien et remplis de piété passer leur vie dans la pauvreté, les humiliations et les souffrances, tandis que les scélérats, se parant du masque de la vertu, jouissent du prix qui n'est dû qu'à elle. Il faut donc qu'il y ait une vie au delà du tombeau, où la providence de Dieu se développe, où sa justice éclate par le bonheur du juste et la punition du méchant : un temps au-delà de cette vie où il paraisse à tout l'univers que Dieu ne s'intéresse pas moins aux êtres intelligens qu'aux créatures insensibles.

Il répugne également à la sagesse et à la bonté de Dieu que l'âme ne survive pas au corps; car, dans cette hypothèse, la Divinité ne veillerait pas aux lois qu'elle aurait établies; elle aurait précipité ses créatures dans un abîme de maux sans leur laisser aucune consolation (1).

Ce qui prouve encore l'immortalité de l'âme, c'est son avidité de la félicité, et de la félicité éternelle; ce qu'elle aime, elle voudrait et l'aimer toujours et ne jamais le perdre; notre volonté est insatiable : tout ce qui est fini irrite sa faim, bien loin de l'apaiser; dégoûtée bientôt des objets qu'elle possède, après les avoir longtemps souhaités, elle en cherche toujours de nouveaux, et n'en trouve aucun qui remplisse ce vide immense qu'elle sent au fond de son être. L'homme seul dans la nature est inquiet et mécontent; l'homme seul, en proie à ses désirs, se laisse déchirer par des craintes,

(1) Nous assistions dernièrement à un examen, et voici en peu de mots l'opinion qu'a émise le professeur sur cette question.

Notre âme étant immatérielle a seulement la capacité de l'immortalité.

L'âme doit survivre au corps à cause de la justice de Dieu.

Mais l'âme durera-t-elle éternellement? la philosophie ne peut résoudre cette question, parce que nous ne voyons pas la raison pour laquelle Dieu accorderait une récompense éternelle à un être qui n'a eu qu'un mérite fini. Il faut sur ce point interroger la théologie.

devient triste et malheureux au milieu des plaisirs; l'homme seul ici-bas ne rencontre rien où son cœur puisse se fixer.

De tout bien qui périt mon âme est mécontente;
Grand Dieu, c'est donc à toi de remplir mon attente :
Si je dois me borner aux plaisirs d'un instant,
Fallait-il, pour si peu, m'appeler du néant?
Et si j'attends en vain une gloire immortelle,
Fallait-il me donner un cœur qui n'aimât qu'elle?
Que dis-je? libre en tout, je fais ce que je veux;
Mais dépend-il de moi de vouloir être heureux?
Pour le vouloir, je sens que je ne suis plus libre;
C'est alors qu'en mon cœur il n'est plus d'équilibre,
Et qu'aspirant toujours à la félicité,
Dans mon ambition je suis nécessité.
Quoi! l'homme n'est-il pas l'ouvrage d'un bon maître?
Puisqu'il veut être heureux, il est donc fait pour l'être.

(RACINE le fils.)

Mais, dit Lucrèce, l'âme n'a commencé d'être qu'avec le corps; dans toutes ses opérations elle est dépendante du corps; il faut donc qu'elle meure avec lui.

Nous répondrons à ce sophiste : L'âme a commencé d'être avec le corps, parce que le corps, inerte par sa nature, avait besoin d'une âme qui, par son intelligence et son activité, pût lui imprimer le mouvement et faire jouer ses ressorts; mais ce n'est point à cette fonction grossière qu'est borné l'exercice des facultés de l'âme : le corps peut donc cesser d'être sans que l'âme partage sa destinée.

Si l'âme et le corps sont unis d'une manière intime, quelle est la *seule* conséquence qu'un logicien puisse en tirer? Qu'il doit y avoir une sympathie entre ces deux substances, et qu'ainsi l'une peut agir sur l'autre, et réciproquement. Pourquoi l'âme, si active par essence, et dont la nature est si différente de la nature du corps, deviendrait-elle incapable d'exercer ses plus nobles fonctions, parce qu'elle serait dégagée de sa prison grossière? C'est alors, au contraire, qu'elle pourra s'élever sans obstacle jusqu'à celui qu'elle brûlait de connaître, celui qui, étant sa fin dernière, peut seul la rendre heu-

reuse en se donnant à elle, ou malheureuse en la privant pour toujours de sa possession, et par conséquent qu'elle pourra satisfaire cette immensité de désirs qui la tourmentaient sur la terre. L'âme et le corps, dit J. J. Rousseau, étant tous deux d'une nature si différente, sont, par leur union, dans un état violent. Quand cette union cesse; ils rentrent dans un état naturel; la substance active et vivante regagne toute la force qu'elle employait à mouvoir la substance passive et morte.

XXXI. *Homo cum belluis comparabitur. — Quid de variis philosophorum opinionibus sentiendum?*

Comparer l'homme aux bêtes. — Que penser des diverses opinions des philosophes?

De tous les phénomènes naturels qui nous environnent, l'existence des animaux est certainement le plus inexplicable. Ces êtres, dont quelques-uns partagent nos affections, qui tous ressentent des besoins semblables aux nôtres, qui savent y pourvoir par un instinct qui ne les trompe jamais, sont-ils de pures machines douées d'une organisation physique perfectionnée? Comment les admirables ressorts de ces machines agissent-ils de manière à contrefaire à un tel point l'intelligence humaine? ou bien ces êtres, presque toujours si ineptes, ces êtres à peu près privés de sensibilité, sauf quelques rares exemples exagérés sans doute par quelques observateurs interessés, et qui, s'ils existaient, ne seraient jamais que les fruits d'une éducation étrangère, possèdent-ils, comme nous, une âme intelligente, un *moi*, une liberté morale, véritables? Telle est la grande question qui divise les philosophes.

Dans le système de Descartes, les bêtes sont des machines dont il faut attribuer les opérations à une mécanique que Dieu lui-même a établie; elles semblent se réjouir, aimer, craindre, produire des mouvemens volontaires; cependant elles sont aussi insensibles que l'est une horloge, et il y a aussi peu de liberté dans leurs

actions que dans les mouvemens des roues de la machine la plus ingénieuse. Pour appuyer son hypothèse, Descartes prenait des exemples parmi les plantes qui semblent naître, vivre, mourir et même manifester quelque sentiment. On voit combien cette opinion élève l'homme au-dessus de la brute, et dans quel abaissement elle place les animaux si différens de lui par leur nature.

Dans le second système, adopté par un grand nombre de philosophes modernes, les bêtes sont douées d'une vraie sensibilité, quelques-unes même d'activité; elles ont un *moi* qui réagit sur leurs organes et possèdent une âme. (V. *Thèses de Philosophie*, p. 245.)

Pour apprécier des opinions si opposées, comparons l'homme aux animaux, en examinant leurs facultés, leurs penchans, et leurs moyens d'agir.

On peut rapporter les facultés à l'intelligence, la volonté et la mémoire. L'intelligence prédomine dans l'homme dont elle dirige l'instinct; dans l'animal, au contraire, elle ne fait que suivre l'instinct et lui obéir: ainsi, l'instinct et l'intelligence sont en raison inverse dans l'homme et les animaux. L'homme dompte ses besoins, si des intérêts d'un autre ordre le lui commandent; l'animal, au contraire, satisfait son besoin du moment, sans que d'autres impressions lui fassent concevoir la possibilité de l'abandonner ou de le soumettre à quelques notions de devoir ou même à son intérêt futur. L'homme a le pouvoir de se donner la mort, l'animal ne le peut jamais.

La mémoire de l'homme et celle de la brute présentent des différences très-remarquables.

La mémoire dans les brutes n'est rien autre chose que la connexion des faits sensibles, de telle sorte que la perception renouvelée d'un fait conduit à la perception d'un autre fait.

Dans l'homme, la mémoire est la connexion des faits sensibles et des opérations qui appartiennent à l'intelligence.

Si nous examinons les propensions de l'homme et de l'animal, nous verrons que l'esprit religieux est propre

à l'homme, que seul il possède les affections morales, l'amour de la justice et de la vérité, et le sentiment du beau.

L'animal n'a aucune notion de Dieu et de l'immortalité de l'âme; il ne s'élève à aucune idée d'ordre moral, parce que ces idées sont abstraites, et que pour les former il faut des signes qui manquent aux animaux.

Passons aux instrumens et aux effets produits par les facultés aidées des instrumens. L'homme parle, l'animal est muet : quelle différence doit par là même exister entre ces deux êtres! Qui ignore l'utilité des signes pour retenir les idées, pour établir entre les hommes les liens de la société, pour faire connaître de nouvelles idées! Ce précieux don est le type indélébile de l'homme; à l'aide du langage il est essentiellement perfectible, et cette faculté admirable indique assez sa supériorité sur les animaux : leur instinct, à la vérité, est merveilleux, mais il est commun à tous les animaux d'une même espèce, et n'est susceptible d'aucun accroissement; les hirondelles bâtissaient leur nids avec autant d'art il y a mille ans qu'aujourd'hui, et il n'y a que les hirondelles qui sachent bâtir ces espèces de nids; l'homme au contraire possède en lui-même le germe de toutes les connaissances; il peut réunir dans son esprit les sciences les plus opposées et pour lesquelles il semblait le moins formé. Les animaux naissent parfaits dans leur genre : ils naissent *âgés*, suivant l'expression de M. de Bonald; ils savent en naissant tout ce qu'ils sauront un jour. L'homme naît nu, sur une terre nue; il est soumis à toutes les misères; mais attendez quelques années, insensiblement il concevra des idées abstraites et générales, cultivera les sciences et les arts, et tiendra les animaux sous son empire.

Voilà bien des caractères qui montrent évidemment l'infériorité immense des animaux; mais, pour être inférieurs à l'homme, ne sont-ils que de pures machines, que des automates organisés. Que penser des diverses opinions des philosophes?

Cette question nous paraît insoluble : nulle part on ne peut apporter des preuves démonstratives, parce

qu'il s'agit d'un problème étranger à notre nature, et dont nous ne pouvons trouver la solution, ni d'après nos sentimens intimes, ni d'après les grandes lois générales qui régissent le monde physique : il faut donc se borner aux probabilités, aux conjectures. Le philosophe, raisonnant froidement sur ce sujet, dira, peut-être, *Non, les animaux n'ont point d'âme*; que son chien vienne l'interrompre par ses caresses expressives, il ne saura plus que penser.

XXXII. *Quænam omnibus hominibus affulget Dei idea ? — Undenàm proficiscitur ? — An varia argumenta existentiæ Dei in solâ causalitate principium habeant ?*

Quelle idée les hommes se sont-ils faite de la Divinité ? — Quelle est l'origine de cette idée ? — Les diverses preuves de l'existence de Dieu sont-elles fondées sur le principe de causalité ?

On retrouve chez tous les peuples des idées fondamentales de la société, un Dieu moteur et régulateur du monde, rémunérateur de la vertu et vengeur du crime ; chez tous les peuples on a reconnu les dogmes de l'immortalité de l'âme, du culte intérieur et du culte extérieur. Quelques-uns de ces peuples, il est vrai, abrutis par les passions, ont dégradé la divinité et peuplé de dieux le ciel et la terre ; mais ils avaient réellement au fond l'idée constitutive de Dieu, et tous se sont accordés sur cette idée.

Le premier caractère sous lequel Dieu se révèle à nous est celui de *créateur*, de *cause première*. C'est par la contemplation des différens phénomènes que nous présente le brillant spectacle de l'univers, phénomènes dont chacun est effet de celui qui précède et cause de celui qui suit, que nous nous élevons à la connaissance de celui qui a donné l'existence à tout, d'un créateur suprême. Ainsi, cette idée, comme il est facile de s'en apercevoir, a son origine dans le sentiment de rapport ; elle est produite par le raisonnement.

La société nous fait connaître différentes raisons de l'existence de Dieu ; elle nous en donne des preuves physiques, métaphysiques et morales. Ces preuves sont-elles fondées sur le principe de causalité ?

Comme *la causalité est fondée sur le rapport de la cause à l'effet ;* c'est demander si les preuves de l'existence de Dieu peuvent se réduire à ce syllogisme : tel effet suppose une cause ; or, cette cause est Dieu : donc Dieu existe.

Les preuves physiques ont leur principe dans la causalité ; car elles sont toutes fondées sur le rapport de la cause créatrice à l'effet créé.

Quelques preuves métaphysiques paraissent être fondées sur le principe de causalité, celles-ci par exemple : mon âme a besoin d'une cause ; l'union de l'âme et du corps demande une cause , donc Dieu existe.

Les preuves morales tirées de la loi naturelle, *de la conscience*, *sont encore fondées sur la causalité* et elles se réduisent à dire : la loi naturelle, la conscience supposent une cause, donc Dieu existe.

Il y a une preuve métaphysique qui ne paraît pas évidemment déduite du principe de causalité ; c'est celle-ci : « *quelque chose existe*, *donc il y a un être nécessaire.* » On ne voit pas ici clairement le rapport de la cause à l'effet. Cependant, dans le développement de cet argument, on est obligé de se servir du mot *causalité* ou de s'appuyer sur ce principe : car on dit que si tout était contingent, tout serait effet sans cause, puisque rien ne se crée soi-même.

Descartes a imaginé une preuve qui évidemment n'est pas fondée sur la causalité ; il l'a tirée de la possibilité d'un être nécessaire. « *Un être nécessaire est possible,*
« *donc il existe.* »

La preuve morale du témoignage des hommes n'est pas non plus tirée du principe de causalité, parce qu'on peut démontrer l'existence de Dieu par l'universalité du témoignage des hommes , sans chercher l'origine de ce témoignage.

On peut conclure de tout ce qui précède, que les diverses preuves de l'existence de Dieu ne peuvent se ramener au seul principe de la causalité.

XXXIII. *Existentiæ Dei argumenta physica. — Objecta solventur.*

Argumens physiques de l'existence de Dieu. — Objections.

On appelle ARGUMENS PHYSIQUES ceux qui sont tirés de la contemplation de la nature corporelle.

On en distingue de trois sortes, parce que, dans l'ordre physique, Dieu est le créateur de la matière, l'auteur et le régulateur du mouvement et l'ordonnateur de l'univers.

1° *La matière existe*; il est inutile de le démontrer puisque sur ce point nos adversaires sont d'accord avec nous; mais si la matière existe, il lui faut un créateur; autrement elle tiendrait son existence d'elle-même ou du hasard, ou bien elle existerait nécessairement. D'abord elle ne tient pas son existence d'elle-même; car il est impossible de concevoir qu'un être soit antérieur et postérieur à lui-même. En second lieu, elle ne doit pas au hasard son existence. Le hasard est la négation de toute cause, le hasard est un mot vide de sens dont nous couvrons notre ignorance; le hasard n'est rien, et par conséquent, ne peut rien produire. Enfin, la matière n'existe pas nécessairement, car nous pouvons la supposer non existante; tout en elle est contingent et variable, tout est susceptible d'accroissement ou de diminution; donc la matière a été créée, donc il existe un créateur que nous appelons Dieu.

2° L'*existence du mouvement prouve l'existence d'un premier moteur*; car autrement la matière se meut par elle-même, ou le mouvement lui est essentiel. D'abord la matière ne peut se mouvoir par elle-même : en effet, comment pourrait-elle passer, par sa propre énergie, du repos au mouvement, puisque, étant, par sa nature, un être passif, elle est incapable de mouvement spontané? En second lieu, le mouvement n'est pas essentiel à la matière; car nous pouvons la concevoir en repos, et l'expérience prouve qu'il y a des corps en repos. Si le

mouvement était essentiel à la matière, la direction de ce mouvement ne lui serait pas moins essentielle : car un mouvement en tout sens, qui ne suit ni une ligne droite, ni une ligne courbe, qui ne tend ni au centre, ni à la circonférence, ni à droite ni à gauche, est une chimère. Or, toute matière est indifférente à être mue dans tel sens ou dans tel autre : elle n'est pas moins indifférente au mouvement qu'elle l'est au repos. Le mouvement, en outre, n'a pas dans tous les corps le même degré de vitesse : car nous savons par expérience qu'un même corps se meut tantôt avec plus de vitesse, tantôt avec plus de lenteur. Assurément il n'en serait pas ainsi si le mouvement était essentiel à la matière : car un mouvement essentiel est, par sa nature, immuable ; il ne peut ni diminuer ni s'accroître. Il nous reste donc à dire que le mouvement a été produit par un être intelligent.

3° *Le grand spectacle de l'univers nous présente un ordre et une harmonie admirables*; partout nous découvrons une fin et les moyens nécessaires pour y parvenir. Elevons les yeux vers le ciel : quelle variété, quel accord dans toutes les parties qui le composent ! Ces grands corps de lumières qui roulent si majestueusement sur nos têtes suivent un cours tellement invariable que l'on peut en prédire les révolutions long-temps avant qu'elles arrivent. Le soleil, à des temps marqués, échauffe l'un et l'autre hémisphère, et l'éclaire de ses rayons ; il répand partout sa chaleur et sa lumière, ranime et vivifie toute la nature ; il marque le changement des saisons, fait succéder le travail au repos et le repos au travail. Descendons sur la terre : quelles richesses ! quelle admirable fécondité ! Des animaux destinés au service et à la nourriture de l'homme ; une multitude de plantes aussi utiles qu'agréables à la vie ; des sources qui portent partout l'abondance et la fertilité ; un océan dont les flots irrités respectent depuis six mille ans le grain de sable qui leur a été donné pour limite : tous ces objets et beaucoup d'autres sont autant de merveilles que le globe terrestre offre à notre admiration. Fixons nos regards sur nous-mêmes ; peut-on douter que l'œil ne nous ait

été donné pour voir et l'oreille pour entendre ? est-il un seul de nos sens qui n'ait sa destination et les moyens les plus propres pour l'atteindre ?

L'existence de cet ordre prouve l'existence d'une intelligence suprême, car il est aussi impossible d'attribuer cette liaison, ces phénomènes, à la matière privée de connaissance, à une cause aveugle, au hasard, que de confondre ce que nous faisons sans dessein avec ce que nous faisons de propos délibéré. On rougirait d'attribuer au hasard un poëme, une statue, un palais, et l'on veut qu'il ait présidé à la formation de l'univers ! Mais qu'est-ce que le hasard ? nous l'avons déjà dit, un mot vide de sens dont nous cherchons à couvrir notre ignorance. Qu'on raisonne, qu'on subtilise tant qu'on voudra, jamais, dit *Fénélon*, jamais on ne persuadera à un homme sensé que le plus beau poëme qu'ait produit le génie de l'homme, l'Iliade, n'a point d'autre auteur que le hasard. Pourquoi donc cet homme sensé croirait-il de l'univers, bien autrement merveilleux que l'Iliade, ce que le bon sens ne lui permettra jamais de croire de l'Iliade.

On a attaqué le premier argument en disant : la création est impossible, parce que nous ne pouvons concevoir comment une substance qui n'existe pas peut ensuite exister. Cette objection est tout-à-fait dénuée de solidité; car, de ce que nous ignorons comment la création a eu lieu, est-ce une raison pour la regarder comme impossible ; l'étroite capacité de notre intelligence doit-elle être la limite de tout ce qui existe ; ne devons-nous donc admettre que ce que nous comprenons ? Nous ressemblerions à un aveugle qui conclurait que les couleurs n'existent pas, parce qu'il n'en a pas l'idée.

On oppose deux difficultés principales à la vérité que nous avons établie dans le troisième argument : Ce que nous connaissons de cet univers, dit-on d'abord, n'est qu'un point imperceptible dans son immensité; si nous y découvrons de l'ordre, sommes-nous en droit de conclure qu'il en soit de même dans les autres parties ?

Nous n'examinerons pas si, en effet, nous ne pourrions point, fondés sur l'analogie, juger par le monde connu de celui que nous ne connaissons pas ; qu'il nous

suffise de faire remarquer à nos adversaires, qu'en nous attachant à prouver qu'il existait de l'ordre, nous n'avons voulu parler que de ce que nous connaissions et nullement de ce qui nous était inconnu.

Dans la partie même qui nous est connue, ajoute-t-on, que de désordres obscurcissent la régularité que nous croyons y apercevoir ! Dieu assurément n'a pu être l'auteur d'un tel monde.

Nous pourrions répondre à cette objection, que la plupart des prétendus désordres allégués par nos adversaires, loin de prouver contre l'ordre tel que nous l'entendons, prouvent en sa faveur ; mais nous nous contenterons de leur demander : existe-t-il de l'ordre au moins dans quelques-unes des parties du monde connu, ou bien n'en existe-t-il pas ? ils conviendront qu'il en existe. Alors notre cause est gagnée ; car nous n'avons pas prétendu démontrer autre chose : cet ordre, quel qu'il soit, prouve un ordonnateur.

XXXIV. *Existentiæ Dei argumenta metaphysica et moralia. — Objecta solventur.*

Argumens métaphysiques et moraux de l'existence de Dieu. — Objections.

On entend par *argumens métaphysiques*, ceux qui sont fondés sur la nature essentielle des choses.

On distingue deux principaux argumens métaphysiques ; le premier se tire de la nécessité d'un premier être, le second, de l'existence de notre âme et de son union avec le corps.

1° *Il existe un être nécessaire, ou tous les êtres sont contingens :* or, cette dernière proposition ne peut se soutenir. En effet, qu'est-ce qu'un être contingent ? C'est un être indifférent à l'existence ou à la non existence, qui peut par conséquent être imaginé non existant : supposons donc tous les êtres sans existence ; dans cette hypothèse il y aura eu un temps où rien n'existait ; mais alors, je le demande aux athées, qui a pu déterminer à l'existence tous les êtres dont se compose l'univers ?

Un être pris hors de la masse des êtres? mais cet être serait lui-même ou contingent ou nécessaire. S'il est contingent, on recule la difficulté sans la résoudre. Qu'on ne dise pas non plus qu'il soit necessaire : car c'est là précisément l'objet de la question. *Un être pris dans la collection des êtres?* mais en donnant l'existence aux autres, il se la serait donnée à lui-même ; pour se la donner, il fallait qu'il en jouît déjà, car on ne saurait agir sans exister ; et pour la recevoir, il fallait qu'il ne la possédât pas encore ; car la production suppose la non existence. Cet être existerait donc tout à la fois et n'existerait pas, ce qui est impossible. Ainsi, dans la collection des êtres ou hors de cette collection, nous cherchons en vain la cause qui aurait pu déterminer à l'existence tous les êtres dont se compose l'univers. Il n'y a donc pas eu de tems où rien n'existât ; mais si on ne peut supposer tous les êtres non existans, ils ne sont pas tous indifférens à l'existence ou à la non existence ; ils ne sont pas tous contingens ; donc il existe un être nécessaire.

Les athées, pour rendre compte des êtres existans, ont imaginé une série infinie d'êtres contingens qui se sont succédé les uns aux autres de toute éternité ; mais cette chaîne infinie de générations successives est absurde. En effet, supposer une succession infinie d'êtres dépendans sans cause originale, c'est supposer des êtres créés qui n'ont aucune cause de leur existence, c'est-à-dire, des êtres qui, considérés *séparément*, auront été produits par une cause, et qui, considérés *conjointement*, n'auront été produits par rien. Or, cela implique contradiction.

2° Il est constant que nous possédons une âme ou un principe pensant distinct de la matière et du corps : or, *l'existence d'un tel principe prouve l'existence de Dieu*; car ou notre âme existe par elle-même, ou elle a reçu l'existence de la matière, ou elle a été créée par Dieu. La première supposition est impossible, parce que l'âme a des imperfections qui répugnent à un être existant par lui-même. On doit également rejeter la seconde hypothèse, parce qu'une cause doit contenir tout ce qui est dans l'effet, et que la matière non seulement ne ren-

ferme pas la pensée, mais même ne peut avoir la faculté de penser.

Les ARGUMENS MORAUX sont les preuves fondées sur la connaissance des lois qui régissent les intelligences humaines.

La principale preuve morale de l'existence de Dieu est tirée du consentement unanime des peuples.

Tous les peuples, les plus barbares comme les plus civilisés, ont unanimement reconnu l'existence de Dieu : malgré les préjugés, les lois et les climats divers, malgré les habitudes contraires et les formes de gouvernement, dans tous les siècles ils se sont tous accordés sur ce point : *nulla gens est*, dit Cicéron, *tam immansueta, neque tam fera, quæ non, etiamsi ignoret qualem deum habere deceat, tamen habendum sciat.* Qu'on parcoure le monde, et qu'on arrive jusqu'aux plages les plus désertes et les plus reculées, nul lieu dans l'univers, quelque caché qu'il soit au reste des hommes, ne peut se dérober à l'éclat de cette puissance qui brille au dessus de nous, en nous, autour de nous, ni à la force de cette voix intérieure qui nous dit à tout instant que nous sommes l'ouvrage d'un être supérieur, et soumis à son pouvoir. Tous les historiens, tous les voyageurs attestent sur ce point le témoignage unanime du genre humain.

Or, qui ne sent qu'un tel accord serait une chose impossible, si la nature elle-même ne l'avait pas inspiré? Pense-t-on que les hommes de tous les temps et de tous les pays, malgré la diversité des institutions, des climats, des habitudes, des préjugés, des idiomes, des mœurs, auraient tous adopté une croyance d'un intérêt si grand, tant de fois soumise à un examen rigoureux, et si contraire aux passions, si cette croyance n'était qu'un préjugé? *Omni in re*, dit encore Cicéron, *consensio gentium lex naturæ putanda est.*

Pour attaquer cet argument, on a été chercher les relations de quelques voyageurs qui prétendent avoir rencontré des peuples vivant sans aucune notion de la Divinité.

D'abord, doit-on s'en rapporter à ces voyageurs; est-

on sûr qu'ils ne veulent pas nous tromper? Quelle garantie donner de leur véracité en présence d'une masse si imposante de témoignages unanimes? Qui répondra qu'ils ne se sont pas arrêtés aux apparences, qu'ils n'ont pu être induits en erreur, et que leur jugement n'a pas été précipité? D'ailleurs, quand bien même il existerait quelques individus assez malheureux pour ne pas avoir l'idée de la Divinité, l'argument n'en conserverait pas moins toute sa force, parce que nous devons regarder comme nulle l'autorité de quelques peuplades comparées avec le reste du genre humain; c'est ce qui fait dire à Racine fils :

Ces épaisses forêts qui couvrent les contrées
Par un vaste océan des nôtres séparées
Renferment, dira-t-on, de tranquilles mortels
Qui jamais à des dieux n'ont élevé d'autels.
Quand d'obscurs voyageurs racontent ces nouvelles,
Croirai-je des témoins tant de fois infidèles?
Supposons cependant tous leurs rapports certains;
Comment opposerais-je au reste des humains
Un stupide sauvage, errant à l'aventure,
A peine de nos traits conservant la figure;
Un misérable peuple égaré dans les bois,
Sans maître, sans état, sans villes et sans lois!
Qu'à bon droit, libertins, vous êtes méprisables,
Lorsque dans les forêts vous cherchez vos semblables!

XXXV. *Expositis commodis quæ hominibus privatis et societati affert theismus, expositis etiam atheismi horrendis consectariis quæritur utrùm societas atheorum stare et florere possit.*

Quels sont les avantages du théisme? — Quelles sont les conséquences horribles de l'athéisme? — Une société d'athées peut-elle subsister et se maintenir?

L'athéisme jette les hommes sur une scène pleine de tristesse et d'horreur, et détruit toute espérance d'une solide et véritable félicité; il n'y a plus de sécurité, plus de repos pour l'homme individuel; tout dépend du hasard ou d'une nécessité de fer; les biens sont distribués sans ordre et sans choix, et le malheureux qui souffre meurt comme il a vécu, dans le plus profond désespoir. Avec ce déplorable système, les passions déchaînées

ne gardent aucun frein ; nous ne sommes rien autre chose qu'une vile poussière réunie par le hasard. A quel crime, dit l'auteur d'Emile, peut s'arrêter celui qui n'a de lois que les vœux de son cœur, et ne sait résister à rien de ce qu'il désire ? Les injustes penchans qui agitent le cœur de l'homme, ne rencontrant plus aucun obstacle, entraîneront ceux-là même qu'une éducation libérale avait long-temps arrêtés.

Les chefs des nations, persuadés qu'aucun dieu ne punit les tyrans, opprimeront leurs sujets, si l'oppression de leurs sujets leur semble avantageuse.

Un prince qui aime la religion, dit Montesquieu, et qui la craint, est un lion qui cède à la main qui le flatte, ou à la voix qui l'apaise. Celui qui craint la religion et qui la hait est comme les bêtes sauvages, qui mordent la chaîne qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent. Celui qui n'a pas du tout de religion est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore. (*Esprit des lois*, liv. I, chap. 2.)

L'athéisme ôte également le frein le plus efficace pour arrêter la corruption des sujets : il sape les fondemens de la société, en faisant perdre aux lois humaines toute leur autorité, et en émoussant le glaive de la justice.

Otez aux hommes, dit Voltaire, l'opinion D'un dieu rémunérateur et vengeur, Sylla et Marius se baignent avec délices dans le sang de leurs concitoyens ; Auguste, Antoine et Lépide surpassent les fureurs de Sylla ; Néron ordonne de sang-froid le meurtre de sa mère. L'athée, fourbe, ingrat, calomniateur, brigand, sanguinaire, raisonne et agit conséquemment, s'il est sûr de l'impunité de la part des hommes : car, s'il n'y a point de Dieu, ce monstre est son Dieu à lui-même ; il s'immole tout ce qu'il désire et tout ce qui lui fait obstacle ; les prières les plus tendres, les meilleurs raisonnemens ne peuvent pas plus sur lui que sur un loup affamé de carnage.

J.-J. Rousseau s'exprime ainsi sur le même sujet : «Sortez de l'idée d'un Dieu et d'un Dieu juste qui punit et qui récompense, je ne vois plus qu'injustice, hypocrisie et mensonge parmi les hommes. L'intérêt parti-

culier, qui l'emporte sur tout le reste, leur apprendra à parer le vice du masque de la vertu ; chacun dira : Que tous les hommes fassent mon bonheur aux dépens du leur ; que tout se rapporte à moi seul ; que le genre humain meure, s'il le faut, pour m'épargner un moment de douleur et de faim. »

Telles sont les horribles conséquences de l'athéisme ; maintenant serait-il possible de soutenir qu'une société d'athées pût subsister et se maintenir ? Non assurément; leurs vertus seraient une inconséquence, une véritable contradiction.

Dieu est donc nécessaire à notre cœur, qui a besoin d'amour et d'espérance ; il est nécessaire à notre entendement, qui a besoin de lumière et de vérité ; il est nécessaire aux infortunés, qui ont besoin de courage et de consolation ; aux hommes heureux qui soupirent après des jouissances impérissables ; au guerrier qui doit penser que le brave n'est pas tout entier au tombeau ; enfin il est nécessaire à la société, qui sans Dieu n'a plus de fondement ni d'appui.

Voltaire montre ainsi l'utilité et la nécessité du théisme :

Dieu est le lien sacré de la société,
Le premier fondement de la sainte équité,
Le frein du scélérat, l'espérance du juste ;
Si les cieux, dépouillés de leur empreinte auguste,
Pouvaient cesser jamais de le manifester,
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.
Que les sages l'annoncent, et que les rois le craignent :
Rois, si vous m'opprimez, si vos grandeurs dédaignent
Les pleurs de l'innocent que vous faites couler,
Mon vengeur est au ciel ; apprenez à trembler.

XXXVI *Exponentur præcipua Dei attributa eorumque inter se relationes, Deumque esse summè perfectum probabitur.*

Exposer les principaux attributs de Dieu et leurs rapports. — Prouver l'infinie perfection de Dieu.

Dieu nous a fait connaître lui-même ce qu'il est par ce mot seul : *Je suis celui qui suis*. Dire que Dieu est l'*être par lui-même*, c'est dire qu'il a toutes les perfections. Cette qualité d'*être par lui-même*, d'*être né-*

cessaire, est comme la source d'où dérivent tous les autres attributs de Dieu.

L'être par lui-même, dit *Lefrançois*, ne peut être néant sous aucun rapport ; car qui dit l'être par lui-même dit la plénitude de l'être : or, la plénitude de l'être et le néant sont contradictoires; cependant, s'il avait des bornes par sa nature, il serait néant sous quelque rapport ; car tout ce qui a des bornes renferme un néant, puisque qui dit borne dit négation d'une perfection ultérieure, et toute négation est un néant : donc l'être par lui-même est sans bornes, et par conséquent *infini*.

L'infinité prouve l'*unité* : en effet, après avoir admis l'existence de deux infinis, on pourra toujours en concevoir un troisième égal à ces deux infinis pris ensemble, qui par là même verront s'évanouir leur infinité.

La première cause est *indépendante*, car il n'existe aucun être avant elle, et il serait absurde de dire qu'elle dépend des êtres qui n'ont existé qu'après elle, puisqu'ils n'ont existé que par elle, et que c'est elle qui les a créés.

De ces attributs une fois établis résulte évidemment l'*immutabilité* : car, si Dieu est unique et infini, rien ne peut influer sur lui, rien ne peut modifier son état.

L'immutabilité de Dieu étant prouvée, son *intelligence infinie* l'est également ; car s'il pouvait apprendre quelque chose, il cesserait d'être immuable.

Dieu est *tout-puissant* ; car pour créer il ne suffit pas de connaître, il ne suffit pas d'avoir l'intelligence de ce qu'on veut créér ; il faut encore pouvoir le faire.

De la souveraine intelligence divine dérive sa *souveraine bonté*; car, être intelligent, c'est connaître le bien et le mal. Si Dieu est bon et intelligent, il doit nécessairement être *juste*.

De l'unité de Dieu, de son intelligence infinie, de sa toute-puissance, on conclut encore qu'il est *libre*, et de sa liberté découle sa *providence*.

On voit comment ces attributs s'enchaînent, dérivent l'un de l'autre, et viennent tous se rattacher à l'attribut constitutif de Dieu, qui est sa qualité d'*être nécessaire*.

On pourrait ainsi déduire tous les attributs de Dieu les uns des autres, et de leur énumération conclure qu'il est infiniment parfait.

XXXVII. *Unicum Deum existere demonstrabitur. — Solventur objecta.*

Unité de Dieu. — Objections.

Quoiqu'un grand nombre de peuples n'aient pas reconnu directement l'unité de Dieu, il est facile de s'apercevoir qu'au fond ils étaient pénétrés de cette vérité. Sous le nom de *Jupiter*, de *Minerve*, d'*Apollon*, ils personnifiaient les attributs divins et adoraient un *destin*, divinité suprême à laquelle tout était soumis, et qui elle-même était entièrement indépendante.

On prouve l'unité de Dieu de plusieurs manières.

1° Dieu est un être nécessaire ; or, un être nécessaire est *unique* : en effet, il n'a besoin d'aucun être ; par conséquent, il ne répugne pas qu'il existe seul. Sil ne répugne pas qu'il puisse exister seul, les autres êtres, excepté lui, peuvent ne pas exister ; et si tous les êtres, excepté l'être nécessaire, ne sont pas nécessaires, l'être nécessaire est unique.

2° L'être nécessaire est *un*, parce qu'un seul est nécessaire ; en supposer deux semblables, c'est les multiplier sans besoin ; les supposer différens, c'est admettre une différence, par conséquent une limitation dans la nécessité d'être, ce qui est une contradiction.

3° L'être nécessaire est *unique*, parce qu'il est indépendant ; car un être indépendant est celui duquel tous les autres dépendent, et qui ne dépend d'aucun autre : donc il est seul ou il n'existe pas.

4° Dieu est infini ; donc il est *unique* : en effet, un être infini est celui auquel on ne peut rien ajouter. On pourrait cependant ajouter à l'être nécessaire qui ne serait pas seul celui qui serait également nécessaire.

5° S'il y a plus d'un Dieu, il doit y en avoir une multitude infinie ; il n'y a pas de raison pour qu'il y en ait plutôt deux, trois ou dix, que cent, que mille, que des millions.

L'infini est une propriété commune à tous les attributs divins ; si donc il y a pluralité, Dieu doit être infini en nombre comme dans tout le reste. D'ailleurs, qui est-ce qui limiterait ce nombre ? Serait-ce un être extérieur ? Quelle puissance est supérieure à Dieu ? Serait-ce sa nature ? Mais elle est infinie, et loin d'opposer quelque limitation, elle les exclut toutes.

« Ces divinités différentes, ou seraient nécessitées à avoir toujours la même volonté, et dans ce cas elles ne seraient ni libres ni indépendantes ; ou elles pourraient vouloir des choses opposées, et dans ce second cas elles ne seraient pas toute-puissantes.

« Donc, multiplier l'être suprême, c'est l'anéantir : donc Dieu est unique. » (Dissertation sur l'existence de Dieu.)

Il s'est élevé, contre l'unité de Dieu, un grand nombre d'objections, mais on distingue particulièrement celle des *Manichéens* ; ils admettaient deux *principes*, l'un bon, auteur de tout bien, et l'autre mauvais, auteur de tout mal ; l'un sensible au bonheur des êtres créés, l'autre ne cherchant qu'à leur nuire ; tous deux régissant ce monde, tous deux également infinis, indépendans et nécessaires. Cette doctrine se retrouve chez les peuples de l'Orient ; elle prit naissance en Egypte, d'où elle passa dans la Perse et dans l'Inde, et fut professée par plusieurs philosophes, au nombre desquels on compte Plutarque. Le génie du bien s'appelait *Oromaze*, et le génie du mal *Arimane*.

Mais ce système est absolument contradictoire en ses diverses parties ; en effet, on ne peut supposer deux êtres nécessaires, puisqu'une cause première explique tout. Il est absurde d'avancer que ces deux êtres qui ont la même raison d'exister sont d'une nature différente : car cette différence n'aurait point de raison suffisante. C'est une contradiction de soutenir qu'un être *mauvais* est infini ; car le pouvoir de faire le mal est une imperfection, et un être infini ne peut avoir aucune imperfection. C'est encore une contradiction de supposer que deux êtres infinis ont un même pouvoir dans des choses entièrement opposées ; car si chacun a un pouvoir in-

fini, il doit empêcher l'autre d'agir, et par conséquent l'action de tous les deux sera paralysée; enfin on ne saurait prétendre qu'ils sont tous deux indépendans, lorsqu'on suppose en même temps que le mal sur la terre l'emporte sur le bien : l'empire du principe bon serait donc inférieur à celui du principe mauvais, et alors où serait son indépendance ?

Que si l'on objectait que les deux principes ont pu convenir entre eux, qu'aucun ne s'opposerait aux volontés de l'autre, nous répondrions : Puisqu'il est dans leur nature de ne *vouloir* que le bien ou le mal, pourquoi s'accordent-ils pour vouloir, l'un le mal qu'il déteste, l'autre le bien qu'il abhorre ? Et puisque la *permission* du mal ne peut être d'accord avec la providence d'une cause première, pourquoi recourir à deux principes qui *permettent* ce qu'ils doivent haïr ?

XXXVIII. *De scientiâ divinâ. — An libertati hominis et divinæ bonitati repugnet ?*

De la science divine. — Répugne-t-elle à la liberté de l'homme et à la bonté de Dieu ?

Puisque Dieu est un être souverainement parfait, il doit avoir nécessairement une intelligence qui embrasse les choses possibles, existantes, passées et futures. Si l'intelligence divine pouvait être limitée, dès-lors Dieu ne serait plus immuable, parce qu'à chaque instant il recevrait des modifications en passant de l'état d'ignorance à celui de science : or une telle supposition est absurde dans un être nécessaire.

Quelques sophistes, ne comprenant pas comment la toute-science ne répugne point à la bonté infinie et ne gêne pas la liberté de l'homme, ont soutenu qu'il y avait entre elles une incompatibilité absolue. Si Dieu connaît l'avenir, ont-ils dit, l'homme est réduit au rôle de pur automate; tous ses actes ne sont que le résultat d'une impérieuse nécessité.

La seule connaissance d'une chose, peut-on répondre, n'en est point la cause *efficace*, et ne la fait point ce

qu'elle est. Quand je pourrais prévoir avec certitude ce qu'un homme doit faire demain, ma prescience n'affecterait en rien sa liberté : or, évidemment il en est de même de la prescience de Dieu; il voit de toute éternité les hommes se déterminant avec choix, agissant d'après leur détermination. Si les hommes abusent des dons qu'ils ont reçus, ce n'est point parce que Dieu, en leur donnant l'existence, avait prévu ces abus, mais parce qu'il était dans leur nature, comme êtres intelligens, de pouvoir en abuser. La connaissance de Dieu n'est point *successive* comme la nôtre : par son éternité il est présent à tous les momens de la durée, à toutes les périodes du temps; à son égard il n'y a donc ni passé ni avenir, tout est actuel pour lui. Ce que nous nommons en lui prescience n'est donc que l'*intuition* du moment; ainsi, Dieu prévoit les actions libres de l'homme, comme nous voyons celles qui se font sous nos yeux. C'est pourquoi cette prévision nuit aussi peu à la contingence ou à la liberté d'une action future, que la connaissance que nous avons d'une action présente influe sur la liberté de celui qui la fait.

De ce que Dieu aurait prévu de toute éternité que tel jour je ferais telle action, il ne s'ensuit pas que je la fasse parce que Dieu l'a prévue; il est plus juste de dire que Dieu l'a prévue parce que je devais la faire. La prescience n'est donc pas la cause des actions de l'homme : elle n'en est que le résultat.

L'homme, dit Clarke, à cause des bornes étroites de son esprit, ne peut ni embrasser tout le passé, ni connaître parfaitement le présent, ni prévoir tout ce qui est à venir, ni disposer de cet avenir comme il lui plaît; mais l'être éternel doit avoir la connaissance de toutes choses, si parfaite, si indépendante, si immuable, qu'il n'y ait point d'instant dans sa durée où le passé, le présent et l'avenir ne lui soient bien connus, d'instant où tout ce qui existe, les choses futures comme les choses présentes, ne soient aussi indépendantes de lui que s'il n'y avait point de succession réelle, et qu'elles fussent toutes présentes : par conséquent, comme la connaissance de Dieu n'influe en rien sur les choses qui sont actuelle-

ment, de même sa prévision ne peut avoir aucune influence sur les choses qui sont à venir.

De tout ce qui précède, nous pouvons justement conclure que la simple prescience, qui ne produit aucun changement dans les choses, n'est point incompatible avec la liberté.

La prescience de Dieu n'est pas non plus incompatible avec sa bonté, parce que le mal que commet l'homme par l'abus de la liberté ne saurait retomber sur Dieu. La liberté nous a été donnée, non pour faire le mal, mais pour faire le bien avec choix; c'est par la liberté que l'homme est méritant; c'est par elle qu'il peut être digne du bonheur éternel. Murmurer, dit Rousseau, de ce que Dieu n'empêche pas l'espèce humaine de faire le mal, c'est murmurer de ce qu'il la fit d'une nature excellente, de ce qu'il unit à ses actions la moralité qui les ennoblit, de ce qu'il lui donna droit à la vertu. La suprême jouissance est dans le contentement de soi; c'est pour mériter et obtenir ce contentement que nous sommes placés sur la terre et doués de liberté, que nous sommes tentés par les passions et retenus par la conscience. Que pouvait de plus en notre faveur la puissance divine elle-même? Pouvait-elle mettre de la contradiction dans notre nature, et donner le prix d'avoir bien fait à qui n'eût pas eu le pouvoir de mal faire?... Non, Dieu de mon âme, je ne te reprocherai jamais de l'avoir faite à ton image, afin que je pusse être en quelque sorte libre, bon et heureux comme toi.

XXXIX. *Utrùm origo boni et mali explicari possit, admisso unico principio, nempè Deô? — Solventur omnes difficultates quæ contrà justitiam, bonitatem sapientiam, sanctitatemque divinam proponi solent.*

Peut-on expliquer l'origine du bien et du mal sous un seul principe qui est Dieu? Résoudre toutes les objections que l'on peut proposer contre sa justice, sa bonté, sa sagesse et sa sainteté.

L'existence du bien, sous un dieu souverainement bon, ne saurait être controversée; il ne s'agit donc que d'expliquer l'existence du mal.

On distingue trois espèces de maux, le mal métaphysique, le mal moral et le mal physique qui en est la conséquence: or, ces maux, quels qu'ils soient, répugnent-ils à l'idée d'un principe infiniment bon? En les examinant séparément, nous nous convaincrons facilement que cette impossibilité prétendue de concilier l'origine du mal avec la bonté infinie de Dieu n'existe que dans l'esprit des Manichéens.

Le *mal métaphysique* consiste dans l'infériorité des créatures à l'égard du créateur, et dans leur inégalité entre elles: or, je le demande, la distance infinie des créatures au dieu qui les a créées, et la répartition inégale des perfections entre elles, sont-elles si difficiles à saisir sous un seul principe infiniment bon? Concevrait-on au contraire qu'il en fût autrement? La créature peut-elle cesser d'être créature; et peut-elle être créature sans avoir par cela même reçu l'existence? Non, sans doute: il est donc de son essence d'être imparfaite; car la première de toutes les perfections est d'exister par soi-même. L'inégalité des créatures entre elles, quoique en apparence plus difficile à expliquer, s'explique pourtant d'une manière satisfaisante pour tout esprit raisonnable. D'abord cette inégalité est-elle aussi réelle qu'on voudrait le faire croire? Interrogeons toutes les conditions, et nous trouverons dans celles qui paraissent le plus dignes d'envie des chagrins qui en altèrent tous les plaisirs: mais sup-

posons pour un moment que cette inégalité soit véritable ; pourquoi ne pourrait-elle pas subsister sous un principe unique et souverainement parfait ? La bonté n'est pas la seule perfection de Dieu : parmi ses attributs il compte aussi la sagesse et la liberté ; or, est-il rien de plus digne de son infinie sagesse que de resserrer les liens de la société entre les hommes par une dépendance réciproque, et de les unir par des besoins communs. Pour parvenir à ce but, il ne pouvait choisir un moyen plus efficace que l'inégalité des créatures, qui les tient dans une étroite surbordination les unes à l'égard des autres. Souverainement libre, il peut à son gré disposer de ses dons et de ses faveurs ; ce n'est donc pas à nous de déterminer jusqu'où doivent s'étendre les effets de sa bonté, ni quel degré de perfection il est tenu de donner aux créatures ; reconnaissons au contraire que les bienfaits de Dieu sont libres et purement gratuits. S'il a pu donner moins de perfection à la pierre qu'aux plantes, aux plantes qu'à la brute, à la brute qu'aux hommes, et aux hommes qu'aux esprits célestes, il était aussi le maître de dispenser inégalement les qualités de l'esprit et du corps aux individus d'une même espèce, aux hommes par exemple ; ainsi, l'inégalité des créatures entre elles, aussi bien que leur infériorité à l'égard du créateur, peut se concilier avec l'idée d'un seul être infiniment bon.

Le *mal moral* ne lui répugne pas davantage. On entend par mal moral le péché qui n'est autre chose que l'abus de la liberté : ainsi, pour que le mal moral puisse subsister sous un seul principe infiniment bon, il suffit que ce principe unique ait pu accorder la liberté à l'homme. Or, pourquoi ne l'aurait-il pas fait ? La liberté est bonne en soi, puisqu'elle nous rend capables d'éviter le mal, de faire le bien, de mériter et d'obtenir un bonheur éternel. Elle est bonne dans l'intention de celui qui nous l'accorde ; car s'il nous la donne, ce n'est pas pour que nous en fassions un mauvais usage, et que par là nous attirions sur nous toute la rigueur de sa justice. N'était-il pas bien digne de Dieu, dit Fénélon, qu'il mît l'homme, par la liberté, en état de mériter ? Qu'y a-t-il de plus grand pour une créature que le mérite ? Le mé-

rite est un bien qu'on se donne par choix, et qui rend l'homme digne d'autres biens d'un ordre supérieur. Par le mérite, l'homme s'élève, s'accroît, se perfectionne, et engage Dieu à lui donner d'autres biens proportionnés qu'on nomme récompense. Cette succession de degrés par où l'homme mérite, et par où il peut mériter la béatitude, n'est-elle pas convenable à la sagesse et à la bonté de Dieu; n'est-elle pas propre à embellir son ouvrage? Il est vrai que l'homme ne peut mériter sans être capable de démériter; mais ce n'est pas pour procurer le démérite que Dieu donne la liberté : il ne la donne qu'en faveur du mérite, et c'est pour le mérite, qui est son unique fin, qu'il souffre le démérite auquel la liberté expose l'homme. C'est contre l'intention de Dieu, et malgré son secours, que l'homme fait un si mauvais usage d'un don si excellent et si propre à le perfectionner : donc la liberté de l'homme ne blesse point la bonté, la sagesse et les autres attributs divins; donc le mal moral peut exister sous un principe unique et souverainement parfait.

Le mal physique est la conséquence du mal moral. L'homme s'est révolté contre son créateur : Dieu a dû punir son audace par toutes sortes de maux : à son ordre, les douleurs, les maladies, la mort se sont précipitées sur la face de la terre pour faire expier à l'homme rébelle son ingratitude et sa désobéissance.

Admirons cependant comme du sein même du mal Dieu sait tirer les plus grands avantages; les afflictions ne sont pas uniquement destinées à venger nos offenses, elles les réparent et les justifient; elles nous arrachent à l'esclavage de nos passions, nous détachent des choses terrestres, et sont pour nous comme un gage assuré de la vie éternellement heureuse. Pline, ce modèle de délicatesse dans le genre épistolaire, s'exprime ainsi : Quem infirmum aut avaritia aut libido sollicitat? Non amoribus servit, non appetit honores, opes negligit, et quantulumcumque, ut relicturus, satis habet; tunc deos, tunc hominem esse meminit.

Un mal si juste dans son origine repugne-t-il à l'idée d'un principe unique et souverainement bon? Nulle-

ment ; il peut donc, aussi bien que le mal métaphysique et le mal moral, s'expliquer sans qu'il soit besoin de recourir à un double principe.

On objecte contre la sagesse divine qu'elle ne devait pas créer des choses nuisibles ; pourquoi donc tant de plantes vénéneuses, d'animaux destructeurs, de volcans, de tempêtes ?

Nous pouvons répondre que ne connaissant ni tous les ressorts de la vaste machine de l'univers, ni tous les conseils de la providence, nous ne sommes nullement en droit de dire qu'une chose soit inutile ou nuisible par cela seul que nous n'en voyons pas le but ou l'utilité.

« L'athée, dit l'illustre Chataubriand, n'aperçoit dans le monde que des désordres, des marais, des volcans, des bêtes nuisibles, des monstres, et comme s'il cherchait à se cacher dans la boue, il interroge les reptiles et les insectes pour lui fournir des preuves contre Dieu. Il a toujours la peste et la lèpre à vous offrir. Il est digne de remarquer que ces êtres nous font horreur, tant l'instinct de Dieu est fort chez les hommes ! tant ils sont effrayés aussitôt qu'ils n'aperçoivent plus la marque de l'intelligence suprême.

On a voulu faire naître de ces désordres une objection contre la providence et la sagesse divine : nous les regardons au contraire, comme une preuve de cette même providence et de cette même sagesse. Il nous semble que Dieu a permis ces productions, pour nous apprendre ce que c'est que la création sans lui ; c'est l'ombre qui fait ressortir la lumière ; c'est un échantillon des lois du hasard, qui, selon les athées, doivent avoir enfanté l'univers. »

MORALE.

XL. *De scientiæ moralis definitione, divisione, utilitate et necessitate.*

De la définition de la morale, de sa division, de son utilité, de sa nécessité.

On définit la morale la *science qui dirige les actions des hommes vers le bien* ou *la science des devoirs* : son nom vient de *mores*, *mœurs*, *habitudes*.

Les *mœurs* sont des inclinations qui naissent avec nous et se développent par des actes réitérés. Ces inclinations s'appellent bonnes ou mauvaises mœurs, selon qu'elles sont conformes ou contraires aux règles.

La morale offre certains principes généraux communs à toutes les actions humaines; elle en établit aussi de particuliers, et qui sont propres à telle ou telle espèce d'actions : de là, la morale se divise en générale et particulière.

Dans la morale générale on examine quels ressorts font agir les hommes, quelles règles doivent les diriger et quelles qualités ont leurs actions.

La morale spéciale considère l'homme sous trois rapports; elle lui prescrit ses devoirs envers Dieu son créateur, envers-lui même, puisqu'il a une âme à cultiver et un corps à soutenir, envers ses semblables, avec lesquels il est en société.

On appréciera facilement l'*utilité* de la morale, en considérant son objet et en envisageant son but. Est-il une science plus utile que celle qui dirige et perfectionne les actions de la volonté; qui nous apprend à discerner le juste de l'injuste; qui nous éclaire sur les maladies de notre âme, et nous présente des remèdes salutaires; qui enfin peut nous conduire à la suprême et véritable félicité?

C'est en vain que l'on chercherait à en révoquer la *nécessité*. Sans la morale aucune action n'est bonne ni mauvaise de sa nature, toutes sont indifférentes, et la

société est détruite, puisqu'on sape entièrement les bases sur lesquelles s'appuie son existence. « Que deviendrait, dit Rousseau, cette belle harmonie du monde politique, si les idées de la vertu et du vice n'étaient que des chimères ? Que deviendrait la société du genre humain, si les lois n'avaient d'autre appui que la force ? »

XLI. *De actu morali. — Quænam sint actuum moralium motiva ? — An omnia ad unum referri possint ?*

De l'acte moral. — Quels sont les motifs des actes moraux ? — Peut-on les rapporter à un seul ?

Il est certains actes de l'homme qui sont produits sans aucune participation de sa volonté, et que l'on serait tenté d'appeler *actes automatiques* ou *machinaux ;* d'autres au contraire sont faits avec délibération, choix et connaissance de cause : ces derniers constituent proprement les *actes humains*, peuvent être soumis à des lois et sont appelés *moraux*.

La *moralité des actions* résulte de leur rapport avec la loi. Ainsi, une action sera *moralement bonne* toutes les fois que nous aurons obéi à une règle obligatoire, et *moralement mauvaise* toutes les fois que nous l'aurons violée.

Il y a trois principaux motifs des actes humains : l'utile, l'agréable et l'honnête.

L'*utile* et l'*agréable* comprennent les biens de la fortune et du corps, *les dignités*, *les honneurs*, *les richesses*, *la santé*, *les plaisirs ;* l'*honnête* renferme les biens de l'esprit, *la science* et *la vertu*.

Ces trois motifs se réunissent et se confondent en un seul, qui est l'*amour de notre bonheur*. Ce désir est une loi de notre nature ; il dirige toutes nos actions et toujours nous fait rechercher notre propre bien : c'est un besoin insurmontable et un sentiment indestructible placé au fond de notre âme par Dieu lui-même.

Mais ce bonheur que les philosophes ont interprété de différentes manières, et qu'ils ont fait dériver, les uns de l'*intérêt personnel*, les autres de l'*amour de Dieu*,

ceux-ci de la doctrine du *bien général*, ceux-là du *devoir* ou de l'absolu, ne consiste point dans la satisfaction de tous les désirs. Les biens de cette vie ne sauraient nous rendre heureux, et la vertu même est incapable de remplir la capacité de notre âme. C'est elle cependant qui nous procure ici-bas la plus grande somme de félicité; c'est elle qui peut nous conduire à la véritable béatitude que nous trouvons en Dieu seul.

XLII. *Est ne quædam actuum humanorum regula aut lex? — Quænam sit? — Habet ne fundamentum in discrimine essentiali quod bonum inter et malum existit?*

Existe-t-il une règle ou une loi des actes humains? — Quelle est cette loi? — Est-elle fondée sur la différence qui existe entre le bien et le mal?

Une *règle*, dans le sens propre, est un instrument à l'aide duquel on tire d'un point à un autre la ligne la plus courte, qu'on appelle droite pour cette raison.

Dans le sens figuré et moral, la *règle* est un principe qui fournit à l'homme un moyen sûr et abrégé de parvenir au but qu'il se propose.

Quand on parle de la règle des actions humaines, on suppose deux choses : l'une, que l'homme est susceptible de direction dans sa conduite; l'autre, que dans ses actions il se propose un but, une fin à laquelle il veuille parvenir.

Il est facile de prouver que l'homme est susceptible de direction dans sa conduite, puisqu'il est doué d'intelligence et de liberté. Par l'intelligence il peut connaître ce qui est convenable, ce qui ne l'est pas; par la liberté il peut choisir entre plusieurs choses, il peut même continuer ou abandonner des actes commencés.

Mais l'homme est-il réellement soumis à une règle? Qui pourrait en douter! Tout dans la nature a sa destination et sa fin; chaque créature est conduite à son but par un principe de direction qui lui est propre. L'homme, qui tient un rang si distingué parmi les êtres qui l'environnent, doit nécessairement participer à cet ordre uni-

versellement établi : aussi, soit qu'on le considère en lui-même comme un être intelligent et raisonnable, soit qu'on l'envisage comme membre de la société, soit enfin qu'on le regarde comme créature de Dieu et tenant de ce premier être son existence, ses facultés, son état ; toutes ces circonstances n'indiquent-elles pas évidemment un but, une destination ; et n'emportent-elles pas la nécessité d'une règle ?

Pour découvrir quelle est cette règle, il faut connaître la fin que l'homme se propose dans ses actions. Comme nous l'avons prouvé, il cherche en toutes choses son bonheur et sa perfection : c'est là le système de la providence. Mais le désir du bonheur est inséparable de la raison ; ce n'est qu'en calculant les chances heureuses et malheureuses, pour prévenir les unes et gagner les autres, qu'on peut parvenir au bonheur. Raisonner, c'est calculer, c'est faire son compte en balançant tout pour voir de quel côté est l'avantage. Aussi est-ce uniquement par la raison que l'homme peut acquérir la félicité.

Pour établir cette vérité, il suffit de faire attention à l'idée même du bonheur et à la notion du bien et du mal.

Le *bonheur* est cette satisfaction intérieure de l'âme qui naît de la possession du bien.

Le *bien* est tout ce qui convient à l'homme pour sa conservation, sa perfection, son agrément et son plaisir.

Le *mal* est l'opposé du bien.

Or, l'homme découvre facilement ce qui lui convient en étudiant la nature des choses, en reconnaissant les rapports qu'elles ont entre elles et ceux qu'elles ont avec nous. La raison est donc la règle primitive de l'homme. Il doit diriger sa conduite d'après cette loi qui a son principe et sa première base dans la différence du bien et du mal.

Nous n'examinerons pas ici les brillans sophismes des Carnéade, des Hobbes et d'autres philosophes qui ont cherché à établir qu'il n'y a point une différence essentielle entre le bien et le mal ; nous observerons seulement que cette différence est un fait primitif, une certitude naturelle, qu'on ne peut combattre sans tomber en contradiction avec soi-même ; et nous citerons la réponse

de J.-J. Rousseau à Helvétius, qui prétendait que tout est indifférent à l'homme, excepté son intérêt propre; que chacun concourt au bien public par amour pour lui-même, et qu'il n'y a rien de moral dans les actes humains.

Tout est indifférent à l'homme, hors son intérêt propre. D'où lui viennent donc ces transports d'admiration pour les actions héroïques, ces ravissemens d'amour pour les grandes âmes ? Cet enthousiasme de la vertu, quel rapport a-t-il avec notre intérêt privé ? Pourquoi voudrais-je être Caton abandonné par la fortune plutôt que César triomphant ? Il nous importe assurément fort peu que tel homme ait été méchant ou juste, il y a deux mille ans; et cependant le même intérêt nous affecte, dans l'histoire ancienne, qui si tout cela s'était passé de nos jours. Que me font à moi les crimes de Catilina ? Ai-je peur d'être sa victime ? Pourquoi ai-je donc de lui la même horreur que s'il était mon contemporain ? Ah ! c'est que nous ne haïssons pas seulement les méchans parce qu'ils nous nuisent, mais parce qu'ils sont méchans. Nous voulons être heureux, mais nous voulons aussi le bonheur d'autrui; et quand ce bonheur ne coûte rien au nôtre, il l'augmente. Enfin, l'on a, malgré soi, pitié des infortunés : on a vu quelquefois le voleur lui-même qui dépouille les passans couvrir encore la nudité du pauvre, et le féroce assassin soutenir un homme tombant en défaillance.

Chacun concourt au bien public par amour de lui-même; mais d'où vient que le juste y concourt à son préjudice ? Qu'est-ce que sacrifier ses biens, sa liberté, son repos ? qu'est-ce qu'aller à la mort pour son intérêt ? Nul, sans doute, n'agit que pour son bien ; mais s'il n'est un bien moral dont il faut tenir compte, on n'expliquera jamais par l'*intérêt propre* que les actions des méchans. Ce serait une trop abominable philosophie que celle où l'on serait embarrassé des actions vertueuses, où l'on ne pourrait se tirer d'affaire qu'en leur controuvant des actions basses et des motifs sans vertu, où l'on serait forcé d'avilir *Socrate* et de condamner *Régulus*. Si jamais de pareilles doctrines pouvaient germer parmi nous, la voix de la nature et celle de la raison s'élèveraient incessam-

ment contre elles, et ne laisseraient jamais à un seul de leurs partisans l'excuse de l'être de bonne foi.

XLIII. *Quid lex et quotuplex? — Quid lex naturalis? — Quodnam sit obligationis principium?*

Qu'est-ce que la loi? — Combien y en a-t-il de sortes? — Qu'entend-on par la loi naturelle? — Quelle est le principe de l'obligation?

La *loi* tire son nom du mot *ligare*, parce qu'elle est comme le lien qui enchaîne les actions humaines. Prise dans un sens général, elle est *la règle de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut omettre:* en l'interprétant de cette manière, la raison suprême est véritablement une loi. Aussi les philosophes admettent-ils une loi éternelle, qui n'est autre chose que la souveraine raison qui est en Dieu et qui renferme de toute éternité ce qu'il faut faire, ce qu'il faut ne pas faire.

Prise dans un sens moins étendu, la *loi* peut être définie : *une règle prescrite par le souverain d'une société à ses sujets, pour leur commander quelque chose de bon, ou leur défendre quelque chose de mal, et sanctionnée par la menace d'une punition et quelquefois par la promesse d'une récompense.*

On dit que la *loi* est une *règle* pour marquer ce que la loi a de commun avec le conseil, et en même temps, pour la distinguer des *ordres passagers*, et, pour ainsi dire, *fugitifs*, qu'un souverain peut donner. L'idée de la règle renferme principalement deux choses, la *perpétuité* et l'*universalité*.

On ajoute qu'elle est *prescrite*, parce qu'une simple résolution renfermée dans l'esprit du législateur ne peut régir aucune action.

Elle est prescrite par le *souverain*, et c'est ce qui la distingue du *simple conseil*, qui, n'ayant pas pour appui le commandement, n'est pas obligatoire.

Toute loi se compose de deux parties essentielles : l'une qui commande ou défend quelque chose et s'appelle *dis-*

position de la loi; l'autre qui promet une récompense ou menace d'un châtiment et s'appelle *sanction*.

D'après la définition que nous venons de donner de la loi, deux choses sont nécessaires pour qu'elle soit obligatoire : la première, qu'elle procède d'un supérieur ; la seconde, qu'elle soit manifestée aux inférieurs, qu'elle soit promulguée.

Toute loi suppose un législateur, et de là se déduit une grande division de la loi en *divine* et *humaine*, selon qu'elle a Dieu ou l'homme pour auteur.

La loi divine est encore *naturelle* ou *révélée*.

La *loi naturelle* est celle qui a une liaison si nécessaire avec la nature de l'homme, que l'on peut la connaître par les seules lumières de la raison.

La *loi révélée*, au contraire, est celle qui ne peut être connue que par une révélation particulière de Dieu.

Les lois humaines ont plusieurs subdivisions : considérées dans leurs objets; elles peuvent se distribuer en trois classes principales :

1° Les *lois politiques* qui règlent les rapports du gouvernement avec les citoyens ;

2° Les *lois civiles* qui règlent les rapports des citoyens entre eux ;

3° Les *lois criminelles* qui portent des peines contre les crimes, les délits, les contraventions.

Le principe de l'obligation est dans la loi elle-même, puisque toute loi est une règle, et que toute règle est obligatoire par elle-même. En effet, la notion générale de règle nous présente l'idée d'un moyen sûr et abrégé pour arriver à un certain but : toute règle suppose donc un dessein; celui qui agirait simplement pour agir n'aurait besoin ni de conseil ni de règle pour agir. Ainsi l'homme qui se propose un dessein, et qui connaît une règle, seule capable de le conduire à son but, doit nécessairement la suivre ; autrement il serait en contradiction avec lui-même, il voudrait la fin et rejeterait les moyens : d'où l'on doit conclure que le principe de l'obligation est dans la loi même.

LXIV. ***Quinam sint legislatoris characteres? — An in Deo sint? — Quænam sint dotes legem accipientis? — An iis homo præditus sit?***

Quels sont les caractères du législateur? — Se trouvent-ils dans Dieu? — Quels sont les qualités de celui qui reçoit la loi? — L'homme a-t-il ces qualités?

Demander quels sont les caractères du législateur, c'est demander quels sont les fondemens de la souveraineté : or, *le droit de commander dérive d'une puissance supérieure, accompagnée de sagesse et de bonté.*

Je dis 1° *une puissance supérieure*, parce que l'égalité de puissance exclut tout empire, toute subordination naturelle et nécessaire, et que la loi portée par un égal ne serait plus qu'un conseil.

Je dis 2° *cette puissance doit être sage*, parce qu'elle doit connaître et choisir les moyens les plus propres à nous rendre heureux.

Je dis 3° *elle doit en outre être bienfaisante*; car, si on la supposait malfaisante, elle ne saurait donner le droit de commander.

En effet, l'homme ne faisant rien qu'en vue de son bonheur, il est porté, par un penchant naturel de sa volonté et par sa nature, à se soumettre à un être qui ne veut faire usage de sa puissance par rapport à lui que pour le rendre heureux.

Au contraire, le premier conseil que la raison donne à l'homme, par rapport à un être malfaisant, est de se soulever contre lui, de lui résister et de le détruire même, s'il est possible.

Mais il est bien manifeste que cela est incompatible avec l'obligation à l'obéissance : car, si j'ai le droit de résister à quelqu'un, il ne saurait avoir le droit de me commander.

Qui pourrait douter actuellement que Dieu ne réunissse au suprême degré tous les caractères du législateur? Comme être nécessaire, il a une puissance infinie; comme créateur de l'univers, il peut aussi tout changer ou tout

anéantir à son gré, il doit connaître les causes et les effets qui peuvent en résulter. Ses magnifiques ouvrages indiquent encore par leur fins excellentes une sagesse infinie.

De sa puissance et de sa sagesse découle naturellement sa bonté; car la malice, la cruauté, l'injustice, sont toujours le résultat de l'ignorance et de la faiblesse. Et, pour peu que l'homme porte les regards sur tous les objets dont il est environné, pour peu qu'il se considère lui-même, partout il reconnaîtra la main bienfaisante de son créateur.

L'idée de souverain détermine celle de sujet. Un *sujet* est donc une personne qui est dans l'obligation d'obéir.

On doit supposer dans la personne des sujets la *faiblesse* et les *besoins*, d'où résulte la *dépendance*.

Puisque le droit d'obliger une créature raisonnable est fondé sur le pouvoir de la rendre plus heureuse si elle obéit, plus malheureuse si elle se soustrait au commandement, par là même on suppose que cette créature est capable de bien et de mal, qu'elle est sensible au plaisir et à la douleur, et que d'ailleurs son état de bonheur ou de malheur peut augmenter ou diminuer. On pourrait bien la contraindre par force à agir d'une certaine manière, mais on ne saurait proprement l'y obliger.

Or, toutes ces qualités se trouvent dans l'homme, et ce qui le rend susceptible d'une obligation produite par un principe externe, c'est qu'il relève naturellement d'un supérieur, et qu'en qualité d'être intelligent et libre, il peut connaître les règles qu'on lui donne et s'y conformer par choix.

Nous n'avons pas besoin de prouver par de longs détails que l'homme, par sa faiblesse et ses besoins, réunit toutes les qualités nécessaires à celui qui est soumis à la loi.

XLV. *De conscientiâ morali, et de sanctione legis naturalis.*

De la conscience morale et de la sanction de la loi naturelle.

La *conscience* est la raison instruite de la loi et jugeant des actions de l'homme conformément à l'idée qu'elle en a ; la conscience suppose donc un raisonnement composé de trois propositions, dont l'une renferme la loi, l'autre l'action dont il s'agit, et la dernière le jugement porté sur la qualité de cette action.

Il y a une *conscience antécédente* et une *conscience subséquente*, puisque nous jugeons de nos actions avant de les faire et après les avoir faites. Un homme sage doit donc consulter sa conscience, et avant d'agir et après avoir agi.

La *conscience subséquente* est ou *tranquille*, ou *inquiète*, suivant qu'elle juge l'action conforme ou opposée à la loi.

On appelle *conscience droite* celle qui se détermine conformément à la règle, et *conscience erronée*, au contraire, celle dont les décisions sont opposées à la loi.

La conscience est *certaine* lorsqu'elle se fonde sur des principes certains et des raisons démonstratives : elle est seulement *probable* quand le jugement que l'on porte n'est appuyé que sur des vraisemblances.

On ne doit jamais agir contre la conscience, parce que tout homme est coupable par là même qu'il fait ce qu'il croit défendu. Observons en même temps qu'il ne faut pas en suivre tous les mouvemens, puisqu'elle peut être aveuglée et entraînée par les préjugés de secte, de famille, d'éducation, par l'empire de l'exemple et les funestes passions.

Celui qui a une conscience douteuse doit s'abstenir d'agir, à moins qu'il n'y soit contraint par la nécessité, et même dans ce dernier cas, il choisira le parti le plus sûr, en se fondant sur l'autorité, l'exemple et les conseils des autres.

Dieu a établi deux sanctions de la loi naturelle, l'une sur la terre, l'autre dans le ciel. La conscience est ici-bas une sanction de la loi naturelle ; c'est à elle que Dieu a laissé le soin de récompenser d'avance l'homme vertueux et de punir le coupable. Si le vice, dit un écrivain célèbre, n'est qu'une conséquence physique de notre organisation, d'où vient cette frayeur qui trouble les jours d'une prospérité coupable ? Pourquoi le remords est-il si terrible, qu'on préfère souvent de se soumettre à la pauvreté et à la rigueur de la vertu, plutôt que d'acquérir des biens illégitimes ? Pourquoi y a-t-il une voix dans le sang, une parole dans la pierre ? Le tigre déchire sa proie et dort ; l'homme devient homicide et veille ; il cherche les lieux déserts, et cependant la solitude l'effraie ; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a peur des tombeaux. Son regard est mobile et inquiet ; il n'ose regarder le mur de la salle de festin, dans la crainte d'y voir des caractères funestes. Tous ses sens semblent devenir meilleurs pour le tourmenter ; il voit au milieu de la nuit des lueurs menaçantes ; il est toujours environné de l'odeur du carnage ; il soupçonne le goût du poison jusque dans les mets qu'il a lui-même apprêtés ; son oreille, d'une étrange subtilité, trouve le bruit où tout le monde trouve le silence ; et en embrassant son ami, il croit sentir sous ses vêtemens un poignard caché.

L'observation exacte des lois naturelles est ordinairement accompagnée de plusieurs avantages très-précieux, tels que la force et la santé du corps, la perfection et la tranquillité de l'esprit, l'amour et la bienveillance des autres hommes.

Au contraire, la violation de ces mêmes lois est, pour l'ordinaire, suivie de plusieurs maux, comme la faiblesse, les maladies, les préjugés, les erreurs, le mépris et la haine de ses semblables.

Cependant ces peines et ces récompenses ne semblent pas suffisantes pour établir la sanction des lois naturelles ; car les maux qui accompagnent ordinairement leur violation ne sont pas toujours assez considérables pour retenir les hommes dans le devoir ; en outre, la vertu est souvent aux prises avec l'adversité dans cette vie, tandis que le

vice jouit d'un tranquille bonheur ; enfin, il est certaines occasions où l'homme de bien ne saurait s'acquitter de son devoir sans s'exposer au plus grand des maux naturels, à la mort.

Il est donc une autre vie où l'homme sera récompensé ou puni selon ses actions ; d'où il résulte que la véritable sanction de la loi naturelle se trouve dans l'immortalité de l'âme.

LXVI. *Quænam sint officia ergà Deum adimplenda et quodnam eorum fundamentum ? — De definitione et necessitate religionis.*

Quels sont les devoirs à remplir envers Dieu ? — Quel est le fondement de ces devoirs ? Définition et nécessité de la religion.

L'homme doit à Dieu un culte intérieur et un culte extérieur.

Le *culte intérieur*, qu'on appelle aussi piété, consiste principalement dans l'adoration, dans l'amour, dans la crainte de Dieu et dans une disposition à lui obéir en toutes choses, comme à notre créateur et à notre maître tout-puissant.

L'*adoration* est ce souverain respect dont l'homme est pénétré, en cherchant à connaître la nature et les perfections de Dieu, en envisageant sa propre faiblesse et la dépendance où il est à l'égard de ce premier être.

L'*amour* et la *crainte* sont produits dans le cœur de l'homme par la considération de l'infinie bonté de Dieu, de sa souveraine puissance et de sa justice.

Le *culte extérieur* consiste dans les actions extérieures par lesquelles nous rendons à Dieu les hommages qui lui sont dus, et qui en même temps font connaître aux autres hommes les sentimens de piété et de respect que nous avons pour lui.

Les devoirs que nous avons à remplir envers Dieu ont donc leur fondement dans la nature même de l'homme, dans les rapports nécessaires qui existent entre cette créature faible et dépendante, et Dieu, qui l'a tirée du

néant, l'a comblée de bienfaits, et chaque jour lui fait voir que si elle ne peut rien sans lui, elle peut tout avec le secours de sa miséricorde.

Plusieurs philosophes ont prétendu que le culte intérieur est seul nécessaire à l'homme, puisque Dieu n'a pas besoin de signes sensibles pour connaître nos vrais sentimens, qu'il lit dans nos cœurs, et qu'on ne peut l'honorer que par les actes d'une piété intérieure; mais il est facile de s'apercevoir combien cette opinion est erronée. Assurément on ne saurait concevoir une piété bien sincère qui ne se manifesterait jamais au dehors par aucun signe.

Le *culte extérieur* est, pour ainsi dire, un effet du culte intérieur; il est en outre le seul moyen qu'on puisse employer avec succès pour perfectionner dans son cœur les sentimens de religion et de piété. Plus les hommes sont attachés à leurs sens, plus ils ont besoin d'un spectacle qui imprime en eux le respect d'une majesté invisible et contraire à leurs passions. On sent, dit Fénélon, la nécessité d'un spectacle pour la cour d'un roi. Ne pas reconnaître la necessité infiniment plus grande d'une pompe pour le culte divin, c'est ne pas reconnaître les besoins des hommes.

On peut définir la religion : *le système, l'assemblage des sentimens et des devoirs que Dieu impose aux hommes, par rapport à lui, pour sa gloire et pour leur bonheur, soutenu de l'espérance des récompenses et de la crainte des peines dans la vie à venir.*

La religion a la plus grande influence sur le bonheur des individus et de la société, parce qu'elle est une suite nécessaire de l'état de l'homme par rapport à Dieu, et qu'il est impossible que les hommes se procurent un bonheur solide et durable, à moins qu'ils n'agissent d'une manière conforme à leur état. Ce serait assurément une chose étrange que de supposer une divinité qui a donné aux hommes des lois seules capables de faire le bonheur de la société, et néanmoins de croire que la religion n'est point essentiellement nécessaire au bonheur du genre humain. (Voyez question 35.)

XLVII. *Quænam sint officia hominis ergà semetipsum? — Quodnam eorum officiorum fundamentum?*

Quels sont les devoirs de l'homme envers lui-même? — Quel est le fondement de ces devoirs?

L'homme étant composé de deux substances, d'une âme et d'un corps, il doit conserver et perfectionner l'une et l'autre; mais, comme la première est destinée à commander, puisqu'elle est la plus noble et la plus excellente, et la seconde à obéir, le soin de l'âme est encore plus essentiel que celui du corps.

L'âme se divise en deux facultés principales, l'entendement et la volonté, qui chacune prescrivent des devoirs à remplir.

L'homme gravera d'abord profondément dans son cœur l'idée de Dieu et les sentimens de la religion : car, comment pourrait-il acquérir la véritable félicité, s'il ignorait la volonté de celui dont il dépend? Il doit ensuite se faire une idée juste de lui-même et de son état, pour mettre un frein à ses passions et corriger ses penchans qui l'entraînent au vice : quand on leur lâche la bride, non seulement elles ruinent la santé et la vigueur de l'esprit, mais de plus elles offusquent et pervertissent le jugement; on peut même dire que la puissance de modérer les mouvemens naturels est le principe de la sagesse.

Une troisième chose absolument nécessaire pour la perfection de notre âme et pour notre bonheur, c'est de connaître le juste prix des choses qui excitent ordinairement nos désirs, de l'*estime*, des *richesses*, des *plaisirs*, de la *réputation*, de la *gloire*, et de la *science* : car c'est de là que dépend le degré plus ou moins grand d'empressement avec lequel nous pouvons les rechercher. Toutefois remarquons que le sentiment qui nous porte à briguer, à rechercher l'estime et la considération des autres hommes, n'a rien que de naturel et de raisonnable. L'homme est né pour la gloire, c'est là le principe

naturel de la vertu ; et il n'y a que des âmes stupides et abruties qui soient insensibles à ce double motif.

Rien n'est plus contraire au devoir de l'homme que de passer son temps dans l'oisiveté et la paresse : l'existence sans le travail est une espèce de mort ; par le travail, au contraire, nos talens et nos facultés prennent leur essor, et nous pouvons être utiles à nous-mêmes et à la société.

Parmi les devoirs qui concernent notre corps, il en est un qui domine tous les autres, quelle que soit leur nature, quelque soit leur objet ; c'est celui de notre conservation personnelle. Ce devoir est sans contredit le premier en ordre, parce que ce serait en vain qu'on prescrirait à l'homme d'autres obligations, s'il n'avait pas préalablement pourvu à sa conservation.

Il suit de là que nous devons entretenir et augmenter les forces naturelles du corps par les alimens et des exercices convenables, éviter tout ce qui pourrait détruire ou déranger une machine si merveilleuse et si fragile, et fuir les excès qui mènent quelquefois au tombeau. Nous n'avons donc pas le droit de nous arracher la vie, et nous pouvons nous défendre quand nous sommes attaqués.

Observons ici qu'en cherchant à entretenir le corps, nous travaillons encore pour l'âme, qui remplit mieux ses fonctions lorsqu'elle n'est point troublée par le dérangement et l'altération d'un corps dont les organes lui sont si nécessaires pour les opérations même les plus spirituelles. La volonté s'exerce au dehors avec plus ou moins de force et de rectitude, selon que l'âme est bien ou mal servie par le corps. Il faut, dit Rousseau, que le corps ait de la vigueur pour obéir à l'âme ; un bon serviteur doit être robuste. Je sais que l'intempérance excite les passions ; elle exténue aussi le corps à la longue : plus le corps est faible, plus il commande ; plus il est fort, plus il obéit. Toutes les passions sensuelles logent dans des corps efféminés ; ils s'en irritent d'autant plus qu'ils peuvent moins les satisfaire.

Le fondement de ces devoirs est un *amour de soi-même* raisonnable et éclairé. Dieu a donné à tous les hommes un désir insatiable du bonheur, puisque toutes leurs actions tendent à ce but. Nous nous aimons natu-

rellement, et nous fuyons avec un sentiment d'horreur tout ce qui présage malheur et destruction; mais cet amour, pour être légitime, doit être renfermé entre certaines bornes que font connaître les rapports de l'homme avec Dieu et ses semblables.

XLVIII. *Suicidium et duellum vetita sunt. — Solventur objecta.*

Le suicide et le duel sont défendus. — Réfutation des objections.

Le *suicide* ou celui qui se donne volontairement la mort *est coupable :*

1° *Envers Dieu*, dont il détruit l'ouvrage destiné à manifester ses perfections infinies, et dont il s'arroge les droits en disposant d'une vie qu'il a reçue en dépôt et que son créateur seul a droit de lui retirer;

2° *Envers la loi naturelle*, qui porte tous les hommes d'une manière presque invincible à veiller à leur conservation;

3° *Envers la société*; car il lui arrache un membre utile, rejette toute espérance de faire du bien aux hommes et brise le pacte social. Le suicide, dit M. de Bonald, est un acte de lèse société au premier chef, et par conséquent sévèrement défendu par l'auteur et le conservateur des sociétés, qui ne veut pas que les bons frustrent la société des services qu'ils lui doivent, ni les méchans de l'exemple du repentir et du châtiment.

4° *Envers lui-même*: en effet, après avoir offensé Dieu, quelles destinées peut-il attendre après sa mort?

Le suicide ne peut objecter qu'il ignore les devoirs qui l'attachent à la vie; son existence n'est pas soumise à sa volonté : pour se donner la mort, il faut qu'il arme son bras contre son corps comme contre un ennemi étranger, et cet effort violent l'avertit assez que sa vie n'est pas sous sa dépendance.

En vain on prétendrait que le suicide est un acte de courage; en vain on s'appuierait des exemples illustres de Caton, de Brutus, de Cassius, d'Arrie, d'Othon,

d'Antoine, de Mithridate, d'Annibal, nous répondrions avec madame Deshoulières,

En grandeur, en courage, on ne se connaît guère,
Quand on élève au rang des hommes généreux
Ces Grecs et ces Romains dont la mort volontaire
A rendu les noms si fameux;
Qu'ont-ils fait de si grand? ils sortaient de la vie,
Lorsque de disgrâces suivie,
Elle n'avait plus rien d'agréable pour eux;
Par une seule mort ils s'en épargnaient mille.
Qu'elle est douce à des cœurs lassés de soupirer;
Il est plus grand, plus difficile,
De souffrir le malheur que de s'en délivrer.

Milord Édouard répond ainsi à Saint-Preux, qui lui avait fait la même objection :

« Tu veux t'autoriser par des exemples : tu m'oses nommer des Romains! toi, des Romains! il t'appartient bien d'oser prononcer ces noms illustres! Dis-moi, Caton déchira-t-il ses entrailles pour sa maîtresse? Brutus mourut-il en amant désespéré? homme petit et faible, que tes exemples sont mal choisis, et que tu juges bassement les Romains, si tu penses qu'ils se crussent en droit de s'ôter la vie aussitôt qu'elle leur était à charge. Regarde les beaux temps de la république, et cherches si tu y trouveras un seul citoyen vertueux se délivrer ainsi du poids de ses devoirs, même après les plus cruelles infortunes. Régulus, retournant à Carthage, prévint-il par sa mort les tourmens qui l'attendaient? que n'eût point donné Posthumius pour que cette ressource lui fût permise aux fourches Caudines! quel effort de courage le sénat même n'admira-t-il pas dans le consul Varron pour avoir pu survivre à sa défaite? Par quelle raison tant de généraux se laissèrent-ils volontairement livrer aux ennemis, eux à qui l'ignominie était si cruelle, et à qui il en coûtait si peu de mourir? C'est qu'ils devaient à la patrie leur sang, leur vie et leurs derniers soupirs, et que la honte et les revers ne les pouvaient détourner de ce devoir sacré. »

Le *duel* n'est pas moins contraire que le suicide aux principes de la morale; en effet, celui qui se bat en duel est coupable :

1° Envers Dieu, dont il usurpe les droits, de même que le suicide;

2° Envers la loi naturelle, qui prescrit l'oubli des injures et défend la vengeance; qui défend d'exposer sa vie ou celle d'un autre pour une offense souvent légère; qui ne reconnaît personne pour juge dans sa propre cause; qui dit qu'un adroit spadassin n'en est pas un plus honnête homme, et que toutes les vertus ne sont pas placées à la pointe d'une épée;

3° Envers le bien public; car ces sortes de combats font périr un grand nombre d'hommes dont les services seraient utiles à la patrie;

« Non tantùm enim pretiosi sanguinis, dit Rollin, longa bella exhauriunt, quantùm, sæviente duellorum licentiâ, cruenta pax absumit. Neque enim grassatur, ut plurimùm, hæc delicata insanæ gloriæ cupiditas per abjecta et vilia capita, sed insidet in optimo quoque et generosissimo, et certissimum imperii columen evertit. »

On dira sans doute pour justifier le duel : il est des circonstances où l'honneur qui doit nous être aussi cher, et peut-être plus cher que la vie, nous ordonne de nous venger ainsi, lorsque l'autorité publique ne saurait nous venger elle-même. Or, ce qu'ordonne l'honneur sous peine de la honte chez une nation guerrière, où l'éducation fait un crime de la lâcheté, et un supplice affreux du mépris, ce qui s'est, pour ainsi dire, identifié avec le caractère d'un peuple, est indestructible, et la morale ne saurait le défendre.

Mais le véritable honneur, dit Rousseau, dépend-il des lieux, des temps, des préjugés? Peut-il passer et renaître comme passent et renaissent les modes? Il a sa source éternelle dans le cœur de l'homme juste et dans la règle éternelle de ses devoirs.

Or, qu'y a-t-il de commun entre la gloire d'égorger un homme et le temoignage d'une âme droite? et quelle prise peut avoir une vaine opinion d'autrui sur l'honneur, dont toutes les racines sont au fond du cœur? Quoi! les vertus qu'on a réellement périssent-elles sous les mensonges d'un calomniateur? L'honneur du sage serait-il à la merci du premier brutal qu'il peut rencontrer? Une

salle d'armes est donc le siége de toute justice ! et toute offense est également bien lavée dans le sang de l'offenseur ou de l'offensé !

Les plus vaillans hommes de l'antiquité songèrent-ils jamais à venger leurs injures par des combats singuliers? *César* envoya-t-il un cartel à *Caton*, ou *Pompée à César*, pour tant d'affronts réciproques ? et le plus grand capitaine de la Grèce, *Thémistocle*, fut-il *déshonoré* pour s'être laissé menacer du bâton ?

Or, savons-nous mieux que ces illustres guerriers, savons-nous mieux qu'un *Henri IV*, un *Louis XIV*, mieux qu'un *Gustave Adolphe*, en quoi consistent le courage et l'honneur ? Savons-nous mieux apprécier la dignité de l'homme ? O vous qui aimez sincèrement la vertu, apprenez-donc à la servir à sa mode et non à la mode des hommes.

XLIX. *Quid sid societas ? — An homo ad societatem sit natus ? — Officia hominis ergà cæteres homines.*

Qu'est-ce que la société ? — L'homme est-il né pour la société ? — Quels sont les devoirs de l'homme envers ses semblables ?

La société est l'unièn de plusieurs personnes pour leur avantage commun et pour leur bonheur.

La société est un état primitif et originaire où l'homme se trouve placé par la main même du créateur. Les hommes habitent tous une même terre ; ils sont tous placés à côté les uns des autres ; ils ont tous une nature commune, mêmes facultés, mêmes inclinations, mêmes besoins, mêmes désirs ; ils ne peuvent donc se passer les uns des autres. Aussi remarque-t-on entre eux une inclination naturelle qui les rapproche, et qui établit un commerce mutuel de services et de bienfaits, d'où résultent le bien commun de tous et l'avantage particulier de chacun. L'état naturel de l'homme est donc un état d'union et de société. Il est en outre un état primitif, puisqu'il n'est pas l'ouvrage de l'homme, et que c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur.

On nous objectera peut-être que la société met de l'inégalité dans les conditions, et que par conséquent elle est contraire au droit naturel. Nous répondrons en peu de mots que cette inegalité est sanctionnée par le droit naturel, loin de lui être opposée : la raison la conseille, et elle a été instituée par la libre volonté des hommes. Ils ont compris qu'il leur fallait nécessairement sacrifier une partie de leur liberté pour conserver l'autre avec assurance, et que s'ils ne se fussent pas soumis au commandement d'un seul ou de plusieurs, les droits eussent été illusoires, les passions déchaînées auraient exercé leur fureur, et la violence n'eût pu être comprimée. On pourrait encore dire que tout dans la nature offre des inégalités et des nuances plus ou moins sensibles; qu'il n'est aucune chose qui ressemble en tout point à une autre; qu'on ne saurait trouver deux feuilles d'arbre parfaitement identiques, et que les hommes eux-mêmes présentent dans leur organisation des variétés et des différences que chacun de nous est à même d'observer. Les uns naissent avec plus de vigueur, plus d'adresse, plus d'esprit, plus d'intelligence que d'autres. Ceux-ci possèdent le génie, et ceux-là n'ont en partage que la stupidité : d'où l'on peut conclure que l'inégalité des conditions n'est nullement contraire au droit naturel. (Voyez *Thèses de Philosophie*, page 326.)

Nous allons maintenant parler de quelques-uns des principaux devoirs de l'homme envers ses semblables.

1° *Ne faites pas autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.* L'exécution de ce précepte est si nécessaire, que sans elle il ne pourrait y avoir de société parmi les hommes. Il suit de là qu'on doit réparer le mal que l'on a fait.

2° *Il faut faire du bien à ses semblables*, parce que la société pour laquelle l'homme est né, comme nous venons de le prouver, ne peut se maintenir sans un commerce mutuel de bienfaisance.

3° *Il faut être reconnaissant envers ses bienfaiteurs*; car si nous sommes tenus d'aimer nos semblables, à plus forte raison devons-nous aimer ceux qui nous ont fait du

bien. Par la reconnaissance nous étendons, pour ainsi dire, l'amour de nous-mêmes jusqu'aux autres.

4° *Il faut garder sa parole et remplir ses engagemens*, à moins toutefois que nous n'ayons promis inconsidérément de faire une chose contraire aux lois ou aux mœurs.

L. *Quænam sint officia hominis in societate domesticâ adimplenda? — Quodnam eorum fundamentum?*

Quels sont les devoirs que l'homme doit remplir dans la société domestique? — Quel est le fondement de ces devoirs?

L'homme, dans la société domestique, base de la société civile, peut être considéré sous trois différens rapports, ou comme époux, ou comme père, ou comme maître : de là résultent trois espèces de devoirs qui correspondent à chacun de ces états.

Dieu a voulu que le genre humain se perpétuât. Or cette fin ne peut être remplie, à moins que l'homme et la femme ne consentent librement à former une société durable, pour augmenter leur bien être, et dans l'intention d'avoir des enfans. Le *mariage*, ayant une fin bonne et conforme au vœu de la nature, est donc une société licite et selon l'esprit de la loi naturelle. Les devoirs des époux sont de s'aimer mutuellement, de rester fidèles à l'engagement qu'ils ont contracté, de se secourir et de s'aider à supporter les peines et les chagrins de cette vie.

La femme doit respect et soumission à son mari, puisque l'autorité appartient à celui qui possède la puissance bienfaisante; elle est tenue de le suivre partout où il lui plaira de résider.

L'objet du mariage n'est pas seulement de donner l'existence à des enfans, il est aussi de les élever, de les conserver et de les rendre propres à devenir eux-mêmes les chefs de familles nouvelles.

C'est aussi pour porter les époux plus fortement à la pratique d'un devoir si nécessaire que la nature leur inspire une tendresse extrême pour les fruits de leur union.

L'autorité paternelle et la dépendance des enfans sont

fondées, de la part de celui qui commande, sur une puissance supérieure, de la part de celui qui obéit, sur la faiblesse et les besoins; ce qui sert à confirmer les principes que nous avons établis sur les fondemens de l'autorité et de la dépendance.

Aux deux états que nous venons de parcourir, il faut en ajouter un troisième qui résulte des rapports du *maître* et du *serviteur*.

Tous les hommes ne jouent pas les mêmes rôles sur la scène du monde, quoiqu'ils aient une même nature. Un grand nombre ne peuvent vaquer à leurs affaires domestiques, soit qu'ils aient plus de fonds qu'ils ne sauraient en cultiver, soit que des vocations d'un autre genre ne le leur permettent pas, soit que leur santé s'y oppose. D'un autre côté, un plus grand nombre de personnes n'ont pour subsister que leurs bras et leur industrie. Elles se trouvent donc obligées de les offrir à ceux qui, en récompense, leur fourniront un entretien dont elles sont privées. C'est ainsi que, par des circonstances différentes, les hommes sont dans la dépendance les uns des autres.

Les devoirs des maîtres envers leurs serviteurs découlent de la même source que l'autorité paternelle et sont régis par le pacte social.

Le maître a le droit de commandement sur le serviteur, pourvu qu'il soit bon et juste.

Le serviteur à son tour doit obéir à son maître avec empressement et fidélité, et lui rendre tous les services auxquels il s'est engagé.

FIN DE LA PHILOSOPHIE.

TROISIÈME SÉRIE.

MATHÉMATIQUES

ÉLÉMENTAIRES.

ARITHMÉTIQUE.

I. *Définitions.—Qu'appelle-t-on grandeur ou quantité? —Unité?—Nombre?—Nombre abstrait et nombre concret?*

Les mathématiques sont *la science des grandeurs ou quantités*.

On nomme *grandeur* ou *quantité tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution*.

Le sentiment de la grandeur d'une chose résulte des comparaisons auxquelles notre intelligence se livre pour arriver à un jugement, d'où nous concevons que cette chose peut être plus forte ou plus faible, plus circonscrite ou plus étendue.

Il y a deux sortes de grandeurs : la grandeur continue et la grandeur discontinue.

La *grandeur est continue* lorsqu'elle se montre comme un seul tout, sans distinction de parties. C'est ainsi que l'on conçoit la figure et la masse d'un bloc de marbre, la ligne extérieure d'un bassin et l'aire déterminée par cette ligne.

La *grandeur discontinue* est celle qui ne s'unit en un tout que dans notre esprit, et qui est essentiellement composée de parties séparées. Exemple : *vingt hommes, trente chevaux*.

L'ARITHMÉTIQUE est la *science des grandeurs discontinues ou des nombres*.

Les *nombres* sont *l'assemblage de plusieurs unités d'une même espèce* ou *de la même nature*, et par conséquent, *des rapports à cette même unité par laquelle ils sont exprimés*.

L'*unité* est la quantité qui sert de mesure dans la comparaison des grandeurs; aussi variée que les différentes grandeurs exprimées par son moyen, elle est essentiellement arbitraire et conventionnelle.

On appelle *nombres entiers* ceux qui sont composés d'unités entières, *fractions* les nombres formés de portions d'unités, et *nombres fractionnaires* ceux qui renferment à la fois des unités entières et des portions d'unités.

On distingue les nombres *concrets* et les nombres *abstraits*.

Un nombre est *concret* lorsqu'il désigne l'espèce d'unité dont on parle. Exemple : *vingt francs*, *trente centimes*.

Un nombre est *abstrait* lorsque la qualité des choses qui le composent n'est pas spécifiée; *quarante*, *cinquante*, sont des nombres abstraits.

Les nombres étant un assemblage quelconque d'unités de la même espèce, on conçoit facilement qu'il peut y avoir des nombres différens à l'infini : car à tel nombre qu'on voudra on peut toujours ajouter une ou plusieurs unités. Si donc on voulait représenter chacun en particulier par un caractère différent, le nombre de ces signes n'aurait point de terme, et la vie de l'homme serait insuffisante pour compter jusqu'à vingt mille.

La *numération* consiste à exprimer tous les nombres possibles avec un petit nombre de caractères appelés chiffres. Cet art était ignoré des Romains lorsqu'ils donnaient des lois au monde, et nous en sommes redevables aux Arabes qu'ils appelaient *barbares*.

La numération généralement adoptée n'emploie que dix caractères, qui sont :

0,	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,	9.
zéro,	un,	deux,	trois,	quatre,	cinq,	six,	sept,	huit,	neuf.

Pour exprimer tous les autres nombres, on est convenu que de neuf unités plus une, ou de dix unités, on en formerait une seule d'un ordre supérieur, à laquelle on donnerait le nom de *dixaine*; qu'on compterait par dixaines comme on compte par unités; et qu'on placerait les dixaines à la gauche des unités pour les distinguer les unes des autres. De cette manière, on parvint à compter jusqu'à neuf dixaines et neuf unités, ou quatre vingt-dix-neuf. Pour aller plus loin, on convint également de renfermer dix dixaines en une seule unité, à laquelle on donnerait le nom de *centaine*, que l'on mettrait au troisième rang, et que l'on compterait avec les mêmes caractères. Par ce moyen, ou compta jusqu'au nombre neuf centaines, neuf dixaines et neuf unité, ou neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. La collection de dix centaines donna des unités du *quatrième ordre* à placer au quatrième rang; on les appela *mille*. On voit qu'on pouvait changer de nom à chaque unité des ordres ou rangs supérieurs; mais on aima mieux compter ces dernières unités suivant la même dénomination qui avait désigné les nombres ou unités des trois premiers ordres, afin de ne pas surcharger la mémoire. On compta donc ces nouvelles unités, par unités, dixaines et centaines en y ajoutant le mot mille; ce qui fut suffisant pour exprimes les nombres des quatrième, cinquième et sixième rangs. Au septième rang, on inventa encore une nouvelle expression pour désigner les unités de ce nouvel ordre qu'on appela *millions*, et que l'on compta de même par *unités*, *dixaines* et *centaines de millions*; les nombres des ordres supérieurs à celui-ci, de trois en trois, furent nommés *billions*, *trillions*, *quatrillions*, *quintillions*, *sextillions*, etc., etc. Mais il est rare qu'on s'élève au-dessus des centaines de millions ou des mille de millions, que nous avons nommés *billions* ou *milliards*.

Nous ferons remarquer que le premier caractère, appelé *zéro*, a été inventé pour faire tenir aux chiffres le rang qu'ils doivent occuper, lorsqu'il ne se trouve pas de nombres des ordres inférieurs.

Deux questions se présentent maintenant : 1° d'écrire

en chiffres un nombre énoncé; 2° d'énoncer un nombre écrit en chiffres.

Pour *écrire en chiffres un nombre énoncé*, on place successivement à côté les uns des autres, en commençant par la gauche, les chiffres qui marquent les nombres d'unités de chaque collection, ayant soin d'avoir présent à l'esprit l'ordre dans lequel se succèdent ces collections, et de remplir par des zéros la place de celles qui manquent dans l'énoncé des nombres à écrire.

Si, au contraire, il s'agit d'*énoncer un nombre exprimé par autant de chiffres qu'on voudra*, on les partagera ou on les concevra partagés en tranches de trois chiffres chacune, en allant de droite à gauche, sauf à ne laisser qu'un ou deux chiffres dans la dernière tranche; commençant ensuite par la gauche, on énoncera chaque tranche comme si elle était seule, et l'on prononcera à la fin de chacune le nom qui lui appartient.

Il est facile de s'apercevoir qu'en mettant un ou deux ou trois zéros à la suite d'un nombre, on rend ce nombre dix, cent ou mille fois plus grand.

Réciproquement, en supprimant un, deux ou trois zéros à la droite d'un nombre, on le rend dix, cent ou mille fois plus petit.

La simplicité du système que nous venons d'exposer dépend entièrement de cette augmentation indéfinie que chaque chiffre peut recevoir en croissant toujours de dix en dix, à mesure qu'il s'éloigne vers la gauche du rang occupé par le chiffre des unités simples. La rapidité de cette progression est telle, qu'il est aisé de démontrer que l'unité suivie de quarante zéros exprime un nombre plus grand que celui des grains de sable de la terre.

On aurait pu adopter une autre loi dans l'accroissement progressif et constant des chiffres, ayant égard au rang qu'ils occupent, comme de quatre en quatre, de six en six, ou de douze en douze. On pourrait même avec les seuls caractères o et 1 représenter tous les nombres possibles, au moyen d'une progression dont tous les termes iraient toujours en doublant, à mesure qu'ils s'écarteraient de la gauche du rang de l'unité. Ce système forme celui de l'arithmétique *binaire*, inventée

par le célèbre *Leibnitz*; mais il ne présente aucune utilité réelle, parce qu'il exige beaucoup de termes pour exprimer des nombres très-petits. Il en est autrement de celui où tous les termes auraient augmenté de douze en douze. Ce nombre, quoique peu supérieur au nombre dix, a le double de diviseurs; ce qui eût apporté de grands avantages dans la subdivision des diverses mesures. On est donc tenté de croire, avec l'auteur de l'Histoire des mathématiques, que ce système de numération eût été le plus parfait.

II. *Addition. — Objet de cette opération. — Règle. — Pourquoi commence-t-on le calcul par la droite? — Preuve de l'addition par l'addition même. — Soustraction. — Explication de cette opération. — Sa preuve par l'addition.*

L'*addition* est une opération qui a pour but d'exprimer, par un seul nombre, la valeur de plusieurs nombres divers et de même espèce. Le résultat d'une addition s'appelle *somme* ou *total*.

On conçoit que la somme de plusieurs nombres pourrait s'obtenir en réunissant successivement toutes leurs unités. Mais lorsque les nombres sont grands, le calcul devient très-long; c'est pourquoi on fait dépendre l'addition totale d'additions partielles plus simples.

Ainsi, pour trouver la somme des nombres 33 et 44, plutôt que d'ajouter 33 fois l'unité à 44, on dit : la somme des nombres 33, 44, doit contenir toutes leurs parties; elle se compose des 3 dixaines et des 3 unités de 33, plus des 4 dixaines, des 4 unités de 44; réunissant les dixaines avec les dixaines et les unités avec les unités, la somme cherchée est 7 unités plus 7 dixaines, ou 77.

En général : *pour additionner plusieurs nombres, on les écrit les uns sous les autres, de manière que les unités de même espèce se correspondent. On souligne le dernier pour le séparer du résultat; on ajoute ensuite successivement, en commençant par la droite, les nombres contenus dans chaque colonne : si la somme*

ne surpasse pas 9, on l'écrit telle qu'on l'a trouvée, et si elle renferme des dixaines, on les retient pour les réunir à la colonne suivante; et enfin on écrit à la dernière colonne la somme telle qu'on l'a trouvée.

Exemples d'additions :

nombres	34578	8976	52802
à ajouter :	23723	5342	73571
sommes :	58301	14318	126373

On doit commencer le calcul par la droite, parce que les dixaines contenues dans chaque colonne peuvent être ainsi réunies aux unités de la colonne à gauche, sans qu'on soit obligé de revenir sur les chiffres, que l'on place successivement au total. Si l'on procédait dans l'ordre inverse, lorsque l'addition d'une colonne donnerait plus de 9 unités, il faudrait écrire les unités et ajouter les dixaines de surplus au chiffre déjà placé sous la colonne précédente, ce qui ne pourrait avoir lieu sans modifier ce chiffre.

On appelle *preuve* en mathématiques une opération que l'on fait pour s'assurer si une autre a été bien faite.

La *preuve de l'addition* consiste à ajouter de nouveau par parties, mais en commençant par la gauche, les sommes qu'on a déjà réunies. On retranche la totalité de la première colonne de la partie qui lui correspond dans la somme inférieure ; on écrit au-dessous le reste, qu'on réduit par la pensée en dixaines, pour le joindre au chiffre suivant de cette même somme, et du total on retranche encore la totalité de la colonne supérieure ; on continue ainsi jusqu'à la dernière colonne, et si l'opération a été bien faite, il ne doit rien rester, puisqu'on aura retranché successivement des nombres ajoutés toutes les parties de ces nombres. Cherchons si l'addition suivante, dont le total est 8594, est exacte.

$$\begin{array}{r} 4872 \\ 3722 \\ \hline 8594 \\ 1000 \end{array}$$

On ajoute les nombres 4 et 3 contenus dans la dernière

colonne à gauche, qui sont des mille, et on retranche la somme 7 de 8 qui commence le résultat; on écrit au-dessous la différence 1, produite par la retenue faite sur la colonne des centaines dans l'opération primitive. La somme de la colonne des centaines prise isolément s'élève à 15; si on la retranche des 5 centaines écrites au résultat et jointes au mille provenant de la colonne précédente, à gauche, et considéré comme dix centaines, on aura 15 de 15, reste zéro. Les autres colonnes donnant un pareil résultat, on peut en conclure que l'opération est bonne.

La *soustraction* est une opération par laquelle on retranche un nombre d'un autre. Le résultat se nomme *reste*, *excès*, ou *différence*.

Pour faire une soustraction, on place le plus petit nombre sous le plus grand, de manière que les unités de même espèce se correspondent. Après avoir souligné le plus petit pour le séparer du résultat, on retranche successivement dans chaque colonne, en commençant par la droite, le nombre inférieur du nombre supérieur; si cela ne se peut, il faut augmenter le chiffre supérieur de 10 unités, compter le premier chiffre significatif qui vient après celui-là pour une unité de moins, et s'il y a des zéros intermédiaires, les regarder comme des 9.

Observons qu'on peut, au lieu de diminuer le chiffre supérieur d'une unité, le compter pour ce qu'il vaut, et joindre cette unité au chiffre inférieur correspondant qui, se trouvant augmenté, conduit à un reste moindre d'une unité que celui qui résulterait des chiffres écrits. Cette méthode est beaucoup plus facile que la première.

Exemples de soustractions.

de	4574	4593	300	340002
ôtez	1323	978	18	267213
reste	3251	3615	282	72789

On fait la preuve de la soustraction en ajoutant le reste avec le plus petit nombre. Si la première opération a été bien faite, on doit retrouver le plus grand nombre.

III. ***Multiplication. — Définition particulière au cas des nombres entiers. — Qu'appelle-t-on multiplicande? — Multiplicateur? — Produit? — Facteurs? — Espèce des unités du produit.***

Table de Pythagore. — Multiplication par un nombre d'un seul chiffre. — Multiplication par un nombre composé d'un seul chiffre suivi de plusieurs zéros. — Multiplication par un nombre composé de plusieurs chiffres. — Cas où les facteurs sont terminés par des zéros. — Preuve de la multiplication au moyen d'une autre multiplication.

La *multiplication* est une opération par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre. Nous ne parlons ici que du cas où les deux nombres donnés sont entiers.

Le nombre que l'on doit multiplier s'appelle *multiplicande*; celui par lequel on multiplie, *multiplicateur*, et le résultat de l'opération, *produit*.

Le multiplicande et le multiplicateur sont aussi appelés les *facteurs* du produit, parce qu'ils servent à le former.

D'après l'idée que nous venons de donner de la multitiplication, on voit que l'on pourrait faire la multiplication en écrivant le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur, et faisant ensuite l'addition. Ainsi le produit de 4 par 3 est 4 plus 4, plus 4, ou 12.

Les unités du produit sont de même espèce que celles du multiplicande, puisqu'il n'est autre chose que le multiplicande ajouté successivement à lui-même.

Les règles de la multiplication des nombres les plus composés se réduisent à multiplier un nombre d'un seul chiffre par un nombre d'un seul chiffre. Il faut donc s'exercer à trouver soi-même le produit des nombres exprimés par un seul chiffre, en ajoutant successivement un même nombre à lui-même. On peut faire usage de la table suivante, qu'on attribue à Pythagore.

TABLE DE PYTHAGORE.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

La première bande de cette table se forme en ajoutant 1 à lui-même successivement; la seconde en ajoutant 2, la troisième en ajoutant 3, et ainsi de suite.

Pour trouver, par le moyen de cette table, le produit de deux nombres exprimés chacun par un seul chiffre, on cherchera l'un de ces deux nombres, le multiplicande, par exemple, dans la bande supérieure, et en partant de ce nombre, on descendra verticalement jusqu'à ce qu'on soit vis-à-vis du multiplicateur, qu'on trouvera dans la première colonne. Le nombre sur lequel on sera arrêté sera le produit.

Pour faire la multiplication d'un nombre quelconque par un nombre composé d'un seul chiffre, il suffit de multiplier successivement les dixaines, les centaines, etc., du multiplicande par le multiplicateur.

Pour multiplier un nombre quelconque par un nombre composé d'un chiffre significatif suivi de plusieurs zéros, on fera la multiplication sans faire attention aux zéros, et on en ajoutera au produit autant qu'il y en avait dans le multiplicateur.

La multiplication par un nombre de plusieurs chiffres se décompose en une suite de multiplications par un seul chiffre. On multipliera donc d'abord tous les chiffres du multiplicande par le chiffre des unités du multiplicateur, puis par celui des dixaines; on écrira le second produit sous le premier; mais comme il représente un nombre de dixaines, puisque c'est par des dixaines qu'on multiplie, on portera le premier chiffre de ce produit sous les dixaines, et les autres chiffres en avançant vers la gauche.

Le troisième produit, qu'on obtient en multipliant par les centaines, s'écrira de manière que son premier chiffre se trouve sous les centaines, et ses autres chiffres prendront aussi place à gauche. On fera de même pour le quatrième chiffre et les autres.

Ces multiplications étant faites, on additionnera les produits particuliers qu'elles ont donnés, et la somme sera le produit total.

Lorsque les deux facteurs sont terminés par des zéros, on multiplie sans faire attention à ces zéros, que l'on ajoutera au produit. Il faut appliquer le raisonnement que nous avons fait plus haut, lorsqu'il s'agissait de la multiplication par un nombre d'un seul chiffre.

On fait ordinairement la preuve de la multiplication par la division; mais on peut également la faire au moyen du procédé suivant : on ajoute les chiffres du multiplicande comme s'ils étaient des unités simples; de leur somme on retranche 9 autant de fois qu'il y est renfermé, et l'on obtient un reste. On suit le même procédé pour les chiffres du multiplicateur, ce qui donne un second reste; enfin, en opérant de même sur les chiffres du produit, on a un troisième reste. Pour que la multiplication ait été bien faite, il faut que le troisième reste soit égal au produit des deux premiers restes, diminué de tous les 9 qu'il peut contenir.

Cette règle est fondée sur ce principe que le reste obtenu, après qu'on a retranché d'un nombre les 9 qu'il contient, est égal à celui que donnerait dans le même cas la somme de ses chiffres, ajoutés comme des unités simples. Le principe deviendra évident si l'on observe que chaque unité d'un nombre est égale à un multiple de 9, plus au chiffre qui la représente. M. Reynaud indique une méthode encore plus simple, qui consiste à multiplier le multiplicateur par le multiplicande, après avoir multiplié le multiplicande par le multiplicateur.

IV. *Démonstration des deux principes suivans : 1° le produit de deux nombres est le même, quand même on change l'ordre de deux facteurs : 2° on multiplie un nombre par un produit de deux facteurs, en multipliant ce nombre successivement par chacun des deux facteurs.*

Usage principal de la multiplication.

On peut toujours, dans quelque multiplication que ce soit, renverser l'ordre des facteurs, c'est-à-dire prendre le multiplicande pour le multiplicateur, ou le multiplicateur pour le multiplicande, lorsqu'on ne considère les nombres que d'une manière abstraite, c'est-à-dire, lorsqu'on ne fait pas attention à la nature de leurs unités.

Je dis, par exemple, que le produit de 3 par 4 est le même que celui de 4 par 3. En effet, que l'on décompose le nombre 3 en ses unités ainsi qu'il suit : 1, 1, 1, et que l'on écrive les unes au-dessus des autres autant de lignes semblables qu'il y a d'unités dans le second nombre 4, on formera le tableau suivant :

1 1 1
1 1 1
1 1 1
1 1 1

Chaque ligne horizontale contient 3 unités, et chaque colonne verticale en renferme 4. On peut compter ces unités de deux manières, soit par lignes horizontales,

soit par colonnes verticales, et dans les deux cas on obtiendra le nombre 12. Ainsi le produit de 3 par 4 est égal à celui de 4 par 3. Ce raisonnement pouvant s'appliquer à deux autres nombres quelconques, on en conclura que le principe que nous avons énoncé est général.

Pour multiplier un nombre par le produit de deux facteurs, il suffit de multiplier ce nombre par chacun de ces facteurs, c'est-à dire, de le multiplier d'abord par l'un des facteurs, et de multiplier le produit ainsi obtenu par l'autre facteur : par exemple, la multiplication de 4 par 24 revient à calculer la somme de 24 nombres égaux à 4 ; et comme 24 est égal à 6 fois 4, cette somme est formée de 6 sommes partielles, composées chacune de 4 fois le nombre 4 ; on obtiendra donc le résultat demandé, en multipliant d'abord 4 par 6 et ensuite par 4. Remarquons que c'est en combinant ce principe avec le précédent qu'on parvient à prouver que le produit d'un nombre quelconque de facteurs ne change pas dans quelque ordre qu'on effectue la multiplication.

Les usages de la multiplication sont aussi variés qu'il y a de questions auxquelles cette opération peut s'appliquer. On peut cependant les réduire à un certain nombre de cas généraux qui comprennent tous les autres.

Un des plus fréquens est de servir à trouver le prix d'un nombre quelconque d'unités de même espèce, connaissant la valeur d'une seule ; ou la dépense à faire dans un temps donné, d'après la dépense connue dans un temps pris pour unité ; ou l'ouvrage qui sera fait dans un temps donné, d'après l'ouvrage fait dans un temps pris pour unité. Car, dans toutes ces questions, il est clair que la dépense ou le produit doit augmenter dans le même rapport que la somme des unités du nombre pris pour multiplicateur, qui désigne toujours un nombre abstrait.

La multiplication sert encore à réduire des unités d'une certaine espèce en unités d'une espèce inférieure : par exemple, des livres en sous et en deniers ; des toises en pieds, pouces, lignes ; des livres pour peser, en marcs, onces, gros, deniers, grains ; des jours en heures, minutes, secondes, tierces, et ainsi de toutes les ques-

tions semblables. Dans toutes on exprime la même quantité avec des unités plus petites que celle qui est prise pour unité principale ; il en résulte *que le nombre qui représente cette même grandeur doit devenir d'autant plus grand, que la dernière unité est plus petite à l'égard de la première.* La question, considérée sous ce point de vue, se réduit essentiellement à une multiplication. *Dans tous les cas, la réduction aura lieu en multipliant le nombre des grandes unités par celui qui exprime le rapport de la grande à la petite*; ou, ce qui revient au même, *par celui qui marque combien de fois la grande contient la petite.* Ainsi, si l'on veut connaître combien une année commune, composée de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, vaut d'unités de cette dernière espèce, on commencera par multiplier 365 par 24, parce que le jour est de 24 heures ; au produit on ajoutera 5 heures, on multipliera ensuite le total 8765 par 60, parce que l'heure contient 60 minutes, et l'on obtiendra 525900 minutes, auxquelles ajoutant 48 minutes, on aura 525948 pour le nombre des minutes contenues dans une année commune.

V. *Division. — Définition. — Qu'appelle-t-on dividende ?—Diviseur ?—Quotient ? — Différens points de vue sous lesquels on peut envisager la division.*

Règle générale. — Démonstration. (Il suffit de faire voir qu'on reproduit le dividende en multipliant le diviseur par le nombre placé au quotient.) — Comment juge-t-on qu'on a placé au quotient un chiffre trop fort ou trop faible ?— Preuve de la division par la multiplication, et réciproquement. — Deux usages principaux de la division.

La *division* en général est une opération par laquelle on cherche combien de fois un nombre en contient un autre.

Le nombre que l'on divise s'appelle *dividende*, celui par lequel on divise, *diviseur*, et le résultat de l'opération, *quotient*.

On peut encore définir la division une opération par laquelle étant donné un nombre que l'on regarde comme produit de deux facteurs, avec l'un de ces mêmes facteurs, il s'agit de trouver l'autre facteur; on peut enfin la considérer comme une opération dont le but est de chercher un nombre qui soit au dividende comme l'unité est au diviseur; et comme le diviseur est essentiellement connu, ainsi que l'unité qui est le principe de toute comparaison, il est évident que dans la division on cherche un nombre qui soit à un autre dans un rapport donné.

Le quotient indiquant toujours combien de fois le diviseur est contenu dans le dividende, on pourrait obtenir ce quotient à l'aide de soustractions successives; mais comme l'opération deviendrait très-longue, si le diviseur était contenu un grand nombre de fois dans le dividende, on s'est servi d'une méthode abrégée, et c'est cette méthode qu'on appelle division.

Sous quelque point de vue qu'on envisage la division, on peut opérer comme s'il n'était question que de savoir combien de fois le diviseur est contenu dans le dividende, sauf à donner ensuite aux unités du quotient, qui reste toujours le même numériquement, la nature qui leur convient, selon que les unités du dividende et du diviseur sont ou ne sont pas de même espèce.

Il en est de la division des nombres composés comme de la multiplication de ces mêmes nombres; elle se réduit à une suite de divisions de nombres simples, que l'on effectue de mémoire, et suppose la connaissance de la table de Pythagore, qui renferme tous les produits dont les facteurs n'ont qu'un chiffre.

Pour diviser un nombre quelconque par un autre, on place le diviseur à la droite du dividende; on les sépare par un trait, et on en tire un autre sous le diviseur pour marquer la place du quotient. On prend sur la gauche du dividende autant de chiffres qu'il en faut pour contenir le diviseur; on cherche combien de fois le nombre exprimé par le premier chiffre du diviseur est contenu dans celui que représentent le premier ou les deux premiers chiffres du dividende partiel; on multiplie le quo-

tient, qui n'est qu'approché, par le diviseur; et si le produit est plus fort que le dividende partiel, on ôte successivement autant d'unités du quotient qu'il est nécessaire pour obtenir un produit qui puisse se retrancher du dividende partiel; on fait la soustraction, et s'il restait plus que le diviseur, ce serait alors une preuve que le quotient a été trop diminué : on l'augmenterait en conséquence. A côté du reste on abaisse le chiffre suivant du dividende; on cherche, comme précédemment, combien de fois ce dividende partiel contient le diviseur; on écrit au quotient le nombre trouvé, qu'on multiplie par le diviseur, pour retrancher le produit du dividende partiel; on continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait abaissé tous les chiffres du dividende proposé. Lorsqu'on rencontre un dividende partiel qui ne contient pas le diviseur, il faut, avant d'abaisser un nouveau chiffre du dividende, poser un zéro au quotient.

Exemples de divisions :

85842	342
684	251
1744	
1710	
342	
342	
000	

23556	78
234	302
156	
156	
000	

On resserre, dans un plus petit espace, les opérations de la division, en effectuant de mémoire la soustraction des produits du diviseur par chaque chiffre du quotient.

En suivant ce procédé tel qu'il vient d'être indiqué, on a multiplié le diviseur par tous les chiffres qui ont été mis au quotient, et l'on a retranché les mêmes produits des dividendes, parties correspondantes; il en résulte que ce quotient exprime combien de fois le dividende contenait le diviseur, puisqu'il marque combien de fois on a pu l'en ôter. Dailleurs, ce même quotient est aussi le nombre qui, multiplié par le diviseur, donne un produit

égal au dividende; il est donc en même temps une portion du dividende, exprimée par le rapport de l'unité au diviseur. Ainsi, le procédé de la division que nous venons d'expliquer satisfait au but de la division, sous quelque point de vue qu'on l'envisage.

On abrège la division lorsque le dividende et le diviseur sont terminés par plusieurs zéros, parce qu'on peut en supprimer à la suite de chacun de ces nombres autant qu'il y en a dans celui qui en contient le moins. Le quotient n'est nullement altéré, parce que les deux nombres sont diminués à la fois dans la même proportion, et doivent êtres contenus l'un dans l'autre comme auparavant.

Remarquons que le quotient reste toujours le même, soit qu'on multiplie ou qu'on divise le dividende et le diviseur par un même nombre.

La multiplication et la division, se fournissant réciproquement des moyens de vérification, se servent réciproquement de preuve.

On reconnaît qu'une multiplication est exacte, lorsqu'en divisant le produit par l'un des facteurs on obtient l'autre au quotient.

La preuve de la division se fait en multipliant le diviseur par le quotient, et en joignant au produit le reste qu'on a trouvé après l'opération. Si elle a été bien faite, leur somme doit être égale au dividende; car le quotient étant une partie du dividende partagé en autant de portions égales qu'il y a d'unités au diviseur, il est nécessaire que cette partie, répétée autant de fois que l'indique le diviseur, donne le dividende après y avoir ajouté le reste pour compléter le véritable quotient.

Les preuves ne prouvent quelque chose qu'autant que les calculs sont exempts d'erreurs.

La division sert non seulement à partager un nombre en autant de parties égales que l'on veut, ou à en prendre une partie aliquote, telle que le tiers, le quart, mais encore à convertir des unités d'une certaine espèce en unités d'une espèce supérieure; par exemple, un certain nombre de deniers en sous, et ceux-ci en livres; ou bien des pouces en pieds, des pieds en toises.

VI. *Fractions. — Origine des fractions. — Que désignent le numérateur et le dénominateur? — Prouver qu'on ne change pas la valeur d'une fraction, quand on multiplie ou qu'on divise ses deux termes par un même nombre. — Utilité de cette remarque pour simplifier les fractions. — Réduction des entiers en fractions. — Extraction des entiers qui sont contenus dans une expression fractionnaire.*

Une *fraction* est une quantité moindre que l'unité; c'est une portion de l'unité.

Pour se représenter la formation des fractions, il faut supposer l'unité divisée en un certain nombre de parties égales. Une ou plusieurs de ces parties constituent une fraction.

On peut encore dire que les fractions tirent leur origine des divisions qu'on n'a pas pu effectuer exactement en nombre entier. Par exemple, si l'on a à diviser 14 par 4, on trouvera le quotient 3 avec le reste 2; mais 3 n'est pas la quatrième partie de 14; pour avoir cette quatrième partie exactement, il faut diviser le reste 2 en 4 parties égales, et prendre deux de ces parties pour les joindre au quotient 3 : or cette opération revient à prendre le quart d'une unité et à le répéter deux fois.

On exprime une fraction par deux nombres que l'on place l'un au-dessous de l'autre en les séparant par un trait. Le nombre inférieur s'appelle *dénominateur,* et le nombre supérieur *numérateur.* Le dénominateur indique en combien de parties l'unité est divisée, et le numérateur combien on prend de ces parties. Ainsi, la fraction $\frac{4}{7}$ indique que l'unité a été divisée en 7 parties dont on en prend 4.

Les fractions $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ s'énoncent : *une demie, un tiers, un quart.* Celles qui sont au-dessus prennent la terminaison *ième;* on dit *un cinquième, trois douzièmes.*

De l'idée attachée aux mots *numérateur* et *dénominateur*, il résulte que si l'on répète le numérateur 2, 3 ou un nombre quelconque de fois sans toucher au dé-

nominateur, on répète un pareil nombre de fois la quantité représentée par la fraction ; car on la compose alors de 2, 3 ou d'un nombre quelconque de fois autant de parties qu'elle en contenait d'abord, et les parties sont demeurées les mêmes. Ainsi, la fraction $\frac{4}{8}$ est le double de $\frac{2}{8}$.

Si l'on divise par 2, 3 ou un nombre quelconque, le numérateur d'une fraction sans toucher au dénominateur, on la rend un pareil nombre de fois plus petite ; car on la réduit à contenir 2, 3 ou un nombre quelconque de fois moins de parties qu'elle n'en renfermait d'abord, et ces parties sont demeurées les mêmes. $\frac{4}{12}$ est la moitié de $\frac{8}{12}$.

Si l'on multiplie par 2, 3 ou un nombre quelconque le dénominateur d'une fraction sans toucher au numérateur, la fraction devient une pareil nombre de fois plus petite ; car on la compose toujours d'autant de parties qu'elle en contenait d'abord, mais chacune est devenue, 2, 3 ou un nombre quelconque de fois plus petite. La fraction $\frac{8}{24}$ est la moitié de $\frac{8}{12}$.

Si l'on divise le dénominateur d'une fraction par 2, 3 ou un nombre quelconque, cette fraction se trouve multipliée par ce nombre ; car on la compose toujours du même nombre de parties, mais devenues chacune 2, 3 ou un nombre quelconque de fois plus grandes. Ainsi la fraction $\frac{4}{6}$ est le double de $\frac{4}{12}$.

De tout ce qui précède, on peut conclure que si l'on multiplie ou divise les deux termes d'une fraction par un même nombre, cette fraction ne changera pas de valeur. En effet, en multipliant le numérateur, on rend la fraction 2, 3 fois, etc., plus grande, et en multipliant le dénominateur, on la rend 2, 3 fois, etc., plus petite : donc il y a compensation. De même, en divisant le numérateur, on rend la fraction 2, 3 fois, etc., plus petite, et d'un autre côté, en divisant le dénominateur, on la rend 2, 3 fois, etc., plus grande : sa valeur n'est donc pas changée.

Il suit des remarques que nous venons de faire, qu'une fraction peut quelquefois être exprimée par des nombres plus simples.

Pour *simplifier une fraction*, il suffira de diviser les deux termes par un facteur commun, c'est-à-dire par un nombre qui puisse les diviser tous les deux exactement : la valeur de la fraction ne sera nullement altérée.

On devra tenter la division par les nombres premiers, c'est-à-dire par ceux qui ne sont divisibles exactement que par eux-mêmes et l'unité ; car si la division ne peut s'effectuer par ces nombres, à plus forte raison ne le pourra-t-elle par les nombres composés.

Une fraction est divisible par 2 lorsque ses deux termes sont terminés par un chiffre pair ; par 3 lorsqu'en ajoutant les chiffres comme des unités simples, on trouve 3 ou un multiple de 3 ; par 5 lorsqu'ils sont terminés par un 5 ou par un 0 ; par 4 lorsque les deux derniers chiffres du numérateur et du dénominateur sont exactement divisibles par 4 ; par 6 lorsque le numérateur et le dénominateur sont exactement divisibles par 2 et 3, facteurs de 6 ; par 9 lorsqu'en en ajoutant les chiffres comme des unités simples, on trouve 9 ou un multiple de 9.

Le moyen le plus court pour simplifier une fraction est de chercher le plus grand commun diviseur des deux termes. Pour l'obtenir, on divisera le plus grand terme par le plus petit ; si l'opération donne un reste, il faudra diviser le diviseur par ce reste ; s'il y a encore un reste, diviser encore le reste précédent par ce dernier, et ainsi de suite jusqu'à ce que la division se fasse sans reste ; le dernier diviseur sera le nombre par lequel on devra diviser les deux termes de la fraction.

Une fraction ou plutôt une expression fractionnaire est égale à l'unité lorsque le numérateur est égal au dénominateur, parce qu'on prend toutes les parties constitutives de l'unité. Une fraction est évidemment plus grande que l'unité lorsque le numérateur est plus grand que le dénominateur, puisqu'on prend plus de parties qu'il n'en faut pour former une unité.

Pour transformer un nombre entier en une fraction équivalente qui ait un dénominateur donné, on multiplie le nombre entier par le dénominateur ; le produit exprime le numérateur de la fraction demandée. Pour con-

vertir 8 unités en quinzièmes, on observe qu'une unité valant quinze quinzièmes, 8 unités valent 8 fois 15 quinzièmes, ou $\frac{120}{15}$. Lorsqu'il y a une fraction jointe aux entiers, on ajoute le numérateur au produit.

Pour réduire les fractions en entiers lorsqu'elles en contiennent, il faut diviser le numérateur par le dénominateur ; le quotient donnera les unités : le reste, s'il y en a, sera le numérateur d'une fraction qui aura pour dénominateur celui de la fraction primitive. Le principe de cette règle est facile à saisir. Puisque le dénominateur marque en combien de parties l'entier a été divisé, ou, ce qui revient au même, combien il faut de parties pour le recomposer, on aura évidemment autant d'entiers que le dénominateur se trouvera de fois dans le numérateur. Par exemple, la division de 25 par 4 donnant le quotient 6 plus le reste 1, on voit que $\frac{25}{4}$ est composé de 6 entiers plus $\frac{1}{4}$.

VII. *Addition et soustraction des fractions. — Réduction au même dénominateur.*

L'*addition* et la *soustraction* des fractions, quand elles ont le même dénominateur, sont aussi faciles que celles des nombres entiers.

La première opération s'effectue en ajoutant ensemble les numérateurs, et en écrivant sous leur somme le dénominateur commun. Exemple :

$$\frac{2}{8}\ \frac{3}{8}\ \text{et}\ \frac{1}{8}\ \text{font}\ \frac{2\ \text{plus}\ 3\ \text{plus}\ 1}{8},\ \text{ou}\ \frac{6}{8}$$

Le dénominateur n'ayant d'autre fonction que de marquer qu'on opère sur des huitièmes ou qu'on a opéré sur des huitièmes, il est clair qu'il ne doit pas être compris dans le calcul, et qu'il ne doit figurer à la somme que comme indicateur de la nature ou plutôt de la grandeur des parties qu'on a réunies en un seul nombre.

Pour *soustraire* une fraction d'une fraction, on prend la différence des numérateurs, et l'on donne à cette différence un dénominateur qui est le dénominateur commun.

En retranchant $\frac{4}{8}$ de $\frac{5}{8}$ on obtiendra $\frac{1}{8}$.

Il peut arriver que les fractions aient des dénominateurs différens ; alors on les réduit au même dénominateur, parce que l'addition et la soustraction des quantités *inomogènes* sont impossibles : en opérera ensuite comme nous l'avons indiqué plus haut.

Il est maintenant nécessaire de connaître de quelle manière on peut réduire plusieurs fractions au même dénominateur.

Pour réduire un nombre quelconque de fractions au même dénominateur, il suffit de multiplier les deux termes de chacune par le produit des dénominateurs de toutes les autres. En opérant ainsi, on n'altère point la valeur des fractions, puisqu'on a multiplié les deux termes de chacune par un même nombre. En outre, les dénominateurs doivent être les mêmes, parce qu'un produit résultant des multiplications successives de plusieurs nombres entre eux, ne change point, dans quelque ordre qu'on effectue les multiplications.

Exemple : soient les fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{2}{5}$.

On multiplie les deux termes de la première par 20, ceux de la seconde par 15, et ceux de la troisième par 12 ; ce qui fournit les fractions équivalentes $\frac{40}{60}$ $\frac{45}{60}$ $\frac{24}{60}$.

On peut encore, par une autre méthode, réduire à un même dénominateur, mais exprimé plus simplement, les fractions dont les dénominateurs sont multiples les uns des autres, ou sont des diviseurs communs. On prendra pour dénominateur commun, le plus petit nombre qui soit divisible exactement par chacun des dénominateurs ; on le divisera par chaque dénominateur particulier, et on multipliera les deux termes de chaque fraction par le quotient. Les nouvelles fractions obtenues de la sorte seront égales aux premières, comme il est facile de s'en assurer.

Par exemple, si l'on avait les fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{5}{6}$, $\frac{3}{8}$ à réduire au même dénominateur, on prendrait pour dénominateur commun 24, qui est le plus petit nombre qui soit exactement divisible par tous ces dénominateurs : et comme 24 contient les dénominateurs 3, 4, 6, 8, autant de fois qu'il est exprimé par les nombres suivans 8,

6, 4, 3, on écrit, comme on le voit ici, ces nombres chacun sous sa fraction correspondante :

$$\begin{array}{cccc} \frac{2}{3}, & \frac{3}{4}, & \frac{5}{6}, & \frac{3}{8} \\ \hline 8 & 6 & 4 & 3 \end{array}$$

et, en multipliant chaque numérateur par le terme correspondant de la suite inférieure, on obtient

$$\frac{16}{24}\ \frac{18}{24}\ \frac{20}{24}\ \frac{9}{24}$$

pour les fractions réduites au dénominateur commun le plus simple.

VIII. *Multiplication des fractions.—Donner une définition qui s'applique également aux entiers et aux fractions.—Règles et démonstrations pour les différens cas de la multiplication des nombres fractionnaires. — Pourquoi le produit de deux fractions proprement dit est-il moindre que chaque facteur ? — Évaluation des fractions de fractions.*

Pour multiplier une fraction par un nombre entier, il faut multiplier son numérateur ou bien diviser son dénominateur par cet entier. Ainsi, $\frac{3}{4}$ multipliés par 4 donnent $\frac{12}{4}$ ou 3 unités. La raison de cette règle est facile à saisir. Multiplier une fraction par un nombre entier, c'est rendre cette fraction autant de fois plus grande qu'il y a d'unités dans cet entier. Or, nous avons vu qu'on rendait une fraction 2, 3 ou 4 fois plus grande en multipliant son numérateur ou en divisant son dénominateur par 2, par 3 ou par 4.

La multiplication d'une fraction par une fraction s'effectue en multipliant numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur. Soit par exemple $\frac{2}{5}$ à multiplier par $\frac{3}{4}$; le produit sera $\frac{6}{20}$. Pour le prouver, supposons d'abord que j'aie $\frac{2}{5}$ à multiplier seulement par le numérateur 3 de la seconde fraction considéré comme un nombre entier, j'obtiendrai, d'après ce que nous avons dit plus haut, $\frac{6}{5}$; mais ce n'est pas par 3 unités que j'ai à multiplier, c'est par $\frac{3}{4}$ qui est une quantité 4 fois plus petite que 3 unités. En multipliant $\frac{2}{5}$ par 3 unités, j'ai

donc multiplié par une quantité quatre fois trop grande. Il faut la rendre 4 fois plus petite, ce qui a lieu en multipliant le dénominateur 5 par 4. On pourra faire un pareil raisonnement pour les autres fractions ?

Au reste, qu'est-ce que multiplier ? c'est chercher un nombre qui soit avec le multiplicande de la même manière que le multiplicateur est avec l'unité.

Lorsque le multiplicateur se compose de 4, de 3, de 2 unités, ou même d'une seule, le produit se compose de 4, de 3, de 2 ou d'une fois le multiplicande ; s'il est exprimé par $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{2}{6}$, le produit ne doit se composer que de la moitié, du quart, des deux sixièmes du multiplicande ; ce qui fait voir évidemment pourquoi le produit de deux fractions est plus petit que chacune des deux fractions, et pourquoi par conséquent, dans certains cas, il faut dépouiller le mot *multiplier* de l'idée d'augmentation qui lui est ordinairement attachée.

Si l'on a un nombre entier accompagné de fractions à multiplier par une fraction, ou réciproquement une fraction à multiplier par un nombre entier accompagné de fractions, on réduit l'entier en fractions de même espèce que celles qui l'accompagnent, on fait l'addition de ces deux fractions, et on n'a plus alors que deux fractions sur lesquelles on opère d'après la méthode que nous venons d'indiquer.

S'il est question de multiplier un entier joint à une fraction, par un autre nombre entier également accompagné de fractions, on fera usage de la même règle, après avoir réduit en fraction l'entier qui se trouve tant au multiplicande qu'au multiplicateur.

On appelle *fractions de fractions* une suite de fractions qui sont liées entre elles par la condition de la multiplication, et que l'on sépare les unes des autres par les articles *de*, *du*, *des*, comme les $\frac{3}{4}$ de $\frac{4}{8}$, les $\frac{4}{7}$ de $\frac{5}{10}$.

Pour évaluer les fractions de fractions, on multipliera tous les numérateurs entre eux, et ensuite tous les dénominateurs ; ainsi, les $\frac{2}{3}$ de $\frac{5}{8}$ se réduisent à $\frac{10}{24}$, et en simplifiant à $\frac{5}{12}$.

IX. *Division des fractions.—Règles et démonstrations pour les différens cas.*

Il peut se présenter trois cas pour la division des fractions ; ou il s'agit de diviser une fraction par un nombre entier, ou une fraction par une fraction, ou enfin, un nombre composé d'entiers par une fraction.

Pour diviser une fraction par un nombre entier, il faut opérer comme s'il était question de rendre cette fraction autant de fois plus petite qu'il y a d'unités dans le diviseur ; c'est pourquoi, d'après les principes que nous avons exposés, on multipliera le dénominateur de la fraction par le nombre entier, ou bien on divisera son numérateur par le même nombre. Par exemple, le quotient $\frac{5}{12}$ par 4 est $\frac{5}{48}$.

La division d'une fraction par une fraction s'effectue en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée. Le mot *renversée* signifie que le numérateur est mis à la place du dénominateur et réciproquement.

Soit proposé de diviser la fraction $\frac{4}{5}$ par la fraction $\frac{7}{10}$; afin de découvrir plus facilement comment on peut exécuter cette opération, supposons d'abord qu'il ne s'agisse que de diviser la fraction $\frac{4}{5}$ par le nombre entier 7, ou ce qui revient au même, qu'il faille trouver une fraction sept fois plus petite que la fraction $\frac{4}{5}$. Sachant qu'une fraction diminue à proportion que son dénominateur devient plus grand, il est clair que si l'on multiplie le dénominateur 5 par 7, et si l'on donne 35 pour dénominateur à une nouvelle fraction qui aura toujours 5 pour numérateur, on aura celle-ci $\frac{4}{35}$ sept fois plus petite que la première ; mais revenant au véritable diviseur qui est $\frac{7}{10}$, je vois que j'ai pris un diviseur dix fois trop grand : le quotient déjà trouvé est donc dix fois trop petit ; donc il faut le rendre dix fois plus grand qu'il n'est, et par conséquent le multiplier par 10, ce qui se fait en multipliant 4 par 10 : l'on obtiendra $\frac{40}{35}$, ou simplifiant 1 $\frac{1}{7}$ pour le vrai quotient de la fraction $\frac{4}{5}$ par la

fraction $\frac{7}{10}$. Comme ce que nous venons de dire peut s'appliquer à toute espèce de fractions, on doit en conclure que, pour diviser une fraction par une fraction, il faut renverser la fraction diviseur et multiplier ensuite numérateur par numérateur, dénominateur par dénominateur. On peut encore en déduire que, pour diviser l'une par l'autre deux fractions qui ont le même dénominateur, il suffit de diviser le numérateur de la première par le numérateur de la seconde. En effet, le quotient de $\frac{8}{10}$ par $\frac{9}{10}$ est $\frac{8}{10}$ multiplié par $\frac{10}{9}$ ou $\frac{8 \text{ multiplié par } 10}{10 \text{ multiplié par } 9}$ ou $\frac{8}{9}$.

S'il fallait diviser un nombre entier par une fraction, la règle que nous avons établie pour la division d'une fraction par une fraction subsisterait toujours; en effet, dans ce cas, on multiplie encore le nombre entier par la fraction diviseur renversée. Ainsi, soit par exemple, 15 à diviser par $\frac{7}{12}$, 15 égale $\frac{15}{1}$, et $\frac{15}{1}$, divisé par $\frac{7}{12}$, donne $\frac{15}{1}$ multiplié par $\frac{12}{7}$ ou $\frac{180}{7}$, ou 25 $\frac{5}{7}$. Il est évident qu'on suit la même marche dans l'un et l'autre cas.

Si l'on avait un nombre entier et une fraction à diviser par un nombre entier joint aussi à une fraction, on réduirait d'abord chaque entier en fraction de même espèce que celle qui l'accompagne, afin de n'avoir qu'une seule fraction, tant au dividende qu'au diviseur; on diviserait ensuite ces deux fractions l'une par l'autre, d'après la règle générale.

X. *Fractions décimales.—Définition de cette sorte de fractions.—Manière de les écrire et de les énoncer.—Quels changemens y produit le déplacement de la virgule?—Pourquoi la valeur d'une fraction ne change-t-elle pas, quand on place ou qu'on supprime plusieurs zéros à sa droite?*

On appelle *fractions décimales* des parties de l'unité qui deviennent de dix en dix fois plus petites.

On conçoit la formation de ces fractions, en supposant l'unité divisée en dix parties égales que l'on appelle *dixièmes*, les dixièmes divisés en dix parties égales

appelées *centièmes*, les centièmes également divisés en dix parties égales que l'on nomme *millièmes*, et ainsi de suite; de cette manière on obtient des dix *millièmes*, des cent *millièmes*, des *millionièmes*, etc.

Le système adopté pour écrire les nombres entiers, peut également s'appliquer aux fractions décimales, d'après la convention qui fait regarder comme dix fois plus petite la valeur d'une unité placée à la droite d'une autre. Les *dixièmes* trouvent naturellement leur place à la droite des unités, les *centièmes* à la droite des dixièmes, les *millièmes* à la droite des centièmes; les *dix-millièmes* à la droite des millièmes, etc.

Pour faire la distinction des chiffres qui expriment des fractions décimales, d'avec ceux qui expriment des unités, on écrit une virgule entre le chiffre des unités simples et celui des dixièmes. Par exemple, 54 unités, plus 30 centièmes, s'écrivent 54, 30. Le nombre huit centièmes s'écrit 0, 08 : les dixièmes manquant, on met un zéro à leur place, afin que le chiffre 8 ait sa valeur relative.

D'après ce que nous venons de dire, *pour mettre en chiffres un nombre décimal énoncé*, on écrit successivement la partie entière et la partie décimale, en ayant soin de poser une virgule à la droite du chiffre des unités, et de mettre des zéros à la place des unités décimales qui peuvent manquer.

Si l'expression numérique n'était composée que de décimales, alors on écrirait 0 à la gauche de la virgule pour tenir la place des unités entières. Ainsi, cette expression 0, 15 ne renferme point d'unités entières, mais un dixième, plus deux centièmes ou plutôt 12 centièmes, puisqu'un dixième vaut dix centièmes.

Une fraction décimale s'énonce comme un nombre entier, en ayant soin d'ajouter ensuite le nom des unités décimales de la plus petite espèce, ce qui exige qu'on s'assure de la nature du dernier chiffre. Pour cela, et à partir de la virgule, on peut parcourir un à un la ligne des chiffres, en disant : dixièmes, centièmes, millièmes, etc., jusqu'à ce qu'on soit arrivé au nom qui doit entrer dans l'énonciation. Par exemple, le nombre 45,34567

s'énonce quarante-cinq unités, trente-quatre mille cinq cent soixante sept *cent millièmes*.

Puisqu'on est convenu de séparer par une virgule les unités des fractions décimales, il est évident qu'on peut faire varier un nombre de valeur, par le déplacement de cette virgule. Soit 345,584; en plaçant la virgule entre le 5 et le 8, le nombre devient 3455,84; les unités, les dixaines et les centaines primitives sont devenues des dixaines, des centaines et des mille. De l'autre côté, les dixièmes sont devenus des unités, les centièmes des dixièmes, les millièmes des centièmes. Toutes les parties du nombre sont donc devenues dix fois plus grandes, donc le nombre lui-même est devenu dix fois plus grand; en avançant la virgule de deux rangs, trois rangs vers la droite, on prouverait également que le nombre deviendrait cent, mille fois plus grand.

Au contraire, si l'on reculait la virgule d'un rang vers la gauche, le nombre proposé deviendrait dix fois plus petit, puisque toutes les parties seraient réduites à un dixième de la grandeur qu'elles avaient. On démontrerait de même qu'en reculant la virgule de deux rangs dans le même sens, le nombre deviendrait cent fois plus petit, et ainsi de suite; d'où l'on peut conclure que le simple déplacement de la virgule suffit pour rendre les nombres, dans la composition desquels il entre des décimales, dix, cent, mille, dix mille fois plus grands ou plus petits.

On peut s'assurer également qu'il est indifférent d'écrire ou d'effacer à la droite des chiffres décimaux tel nombre de zéros qu'on voudra; par exemple, 0, 6 est la même chose que 0,60; 0,64, la même chose que 0,6400; car, dans le premier cas, le nombre qui exprime la fraction décimale est devenu dix fois plus grand; mais les parties sont devenues dix fois plus petites; dans le second cas, le nombre qui exprime la fraction décimale est devenu cent fois plus grand; mais les parties sont devenues cent fois plus petites; il y a toujours eu compensation. Cette transformation est analogue à celle qui a lieu lorsqu'on multiplie les deux termes d'une fraction par un même nombre. Réciproquement, la valeur

d'une fraction décimale ne subira aucune modification, si l'on supprime à la droite un nombre quelconque de zéros.

XI. *Addition et soustraction des décimales.—Multiplication. — Règle générale. — Démonstration. — Division.—Cas où le dividende et le diviseur ont le même nombre de décimales.—Cas où le nombre des décimales n'est point le même.—Conversion des décimales en fractions ordinaires, et reciproquement.*

Puisque le système de composition des nombres décimaux est absolument le même que celui des nombres entiers, les règles de l'*addition* pour ceux-ci doivent évidemment s'appliquer aux autres. On placera donc les unités de même grandeur les unes sous les autres, en observant que dix unités d'un ordre quelconque en valent une de l'ordre immédiatement supérieur ; on aura également soin de détacher par une virgule sur la droite autant de chiffres de la somme totale qu'il y a de chiffres décimaux dans la somme partielle qui en contient le plus.

Ex : 42,4321	3705,2
83,102	89,7501
12,284	3794,9501
137,8181	

La *soustraction* des parties décimales ne nécessite pas de nouvelles règles. La seule précaution qui se recommande est de faire en sorte qu'il y ait un même nombre de chiffres décimaux dans les deux nombres dont on cherche la différence. Pour arriver à ce but, on ajoute des zéros à la droite de la partie décimale, et nous savons que par là on n'altère en aucune manière les quantités proposées. Soit 2,12 à retrancher de 4,542 ; j'ajouterai un zéro à 12 centièmes pour qu'il y ait autant de chiffres décimaux que dans le second nombre, et j'opérerai selon la méthode ordinaire.

```
4,542
2,120
-----
2,422
```

On place toujours la virgule, à la différence, entre les entiers et les décimales.

La multiplication des nombres décimaux se fera encore de la même manière que celle des nombres entiers. On ne fera pas attention à la virgule, et l'on séparera autant de décimales à la droite du produit qu'il y a de chiffres décimaux dans les deux facteurs.

Soit proposé de multiplier le nombre 357,986 par le nombre 83,57 : ayant disposé ces deux nombres l'un au-dessous de l'autre, comme dans toute autre multiplication, on les multipliera l'un par l'autre, sans faire attention à la virgule.

```
     357986
       8357
 ----------
    2505902
   1789930
  1073958
 2863888
 ----------
 29916,89002
```

Ayant trouvé pour somme le nombre 2991689002, on en retranchera vers la droite cinq rangs de chiffres décimaux, et le vrai produit sera 29916,89002.

La raison de cette opération est évidente; en retranchant la virgule du multiplicande, on rend ce facteur mille fois plus grand qu'il n'est réellement; le produit sera donc sous ce rapport mille fois trop grand. De même en regardant les dernières unités du multiplicateur comme des unités simples, tandis qu'elles sont des centièmes parties de cette même unité, on rend encore le nouveau facteur cent fois plus grand qu'il ne doit être; ce qui augmente encore le produit dans cette proportion. Il est donc cent mille fois plus grand que celui que l'on cherche; c'est pourquoi il faut le rendre à sa juste valeur, ce qui arrive en retranchant vers la droite cinq chiffres

décimaux, c'est-à-dire autant qu'il y en a au multiplicande et au multiplicateur.

Ce raisonnement s'applique également au cas où les deux facteurs du produit ne renferment que des parties décimales, et fait connaître la raison pour laquelle on ajoute au produit des chiffres décimaux assez de zéros vers la gauche, pour qu'il y ait, après le rang des unités, autant de décimales qu'il y en a tant au multiplicande qu'au multiplicateur. Il s'agit, par exemple, de multiplier 0,04 par 0,7 :

$$\begin{array}{r} 0,04 \\ 0,7 \\ \hline 0,028 \end{array}$$

Le produit des chiffres qui ont une valeur réelle est 28 ; mais il faut ajouter un zéro vers la gauche, afin qu'il y ait autant de décimales après le rang des unités qu'il y en a dans les deux facteurs.

La *division des décimales* peut présenter deux cas, 1° lorsque le dividende et le diviseur ont le même nombre de décimales ; 2° lorsqu'ils ont un nombre différent.

Dans le premier cas, on supprime la virgule de part et d'autre, et l'on fait la division comme si l'on opérait sur des nombres entiers ; le quotient que l'on trouvera après avoir abaissé le dernier chiffre du dividende sera celui que l'on cherche, à une unité près, s'il y a un reste à la fin de l'opération, ou le véritable quotient, si la division s'est faite sans aucun reste.

Ex. : Pour trouver le quotient de 4,86 par 2,43, il suffit de diviser 486 par 243, en supprimant la virgule ; le quotient sera 2.

Lorsque le dividende et le diviseur n'ont pas un nombre égal de parties décimales, soit que chacun ait ou n'ait pas de nombres entiers, on ajoute à celui qui a le moins de chiffres décimaux, autant de zéros vers la droite qu'il est nécessaire pour qu'ils aient tous deux un même nombre de parties décimales après le rang des unités, et l'opération s'effectue comme dans le cas précédent.

Ainsi, pour trouver le quotient de 4,86 par 0,00243,

on ramène d'abord la question à diviser 4,86000 par 0,00243; et la division de 486000 par 000243, ou de 486000 par 243, donne 2000 pour le quotient demandé.

La raison de cette règle résulte de ce que le quotient d'une division ne change pas lorsqu'on multiplie le dividende et le diviseur par un même nombre; et c'est ce qui a lieu ici en regardant le dividende et le diviseur comme des nombres entiers. Après leur avoir donné un même nombre de parties décimales, et supprimé dans chacun la virgule, on opère comme s'il n'y en avait ni dans l'un ni dans l'autre.

Pour convertir une fraction décimale en fraction ordinaire, on retranche la virgule dans le nombre qui la représente, et l'on écrit au dessous, comme dénominateur, l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y a de chiffres décimaux. En effet, par la suppression de la virgule, le nombre est rendu 10, 100, 1000 fois plus grand, et en lui donnant pour dénominateur l'unité suivie de 1, 2, 3 zéros, on rend ce même nombre autant de fois plus petit; il y a compensation, et le nombre, dans sa transformation, a conservé la même valeur. Soit la fraction 0,75, je lui donne pour numérateur 75, et pour dénominateur l'unité suivie de deux zéros, et j'ai la fraction $\frac{75}{100}$: je la réduis en divisant ses deux termes par 25, et il vient $\frac{3}{4}$, fraction équivalente à 0,75.

Pour convertir une fraction ordinaire en fraction décimale, on ajoute au numérateur un certain nombre de zéros, et l'on fait la division selon les règles ordinaires; on sépare ensuite au quotient autant de chiffres en décimales qu'on a ajouté de zéros au numérateur. En effet, en écrivant à la droite du numérateur un certain nombre de zéros, on rend la fraction 10, 100, 1000 fois plus grande; le quotient se trouve donc être 10, 100, 1000 fois trop grand; pour le rendre à sa juste valeur, il suffit de séparer sur la droite 1, 2 ou 3 chiffres en décimales.

Les décimales peuvent être substituées aux fractions ordinaires pour compléter l'expression du quotient fractionnaire. Soit à diviser 24 par 5:

24	5
40	4,8
00	

Arrivé au reste 4, au lieu d'écrire $\frac{4}{5}$ au quotient, je conçois les 4 unités transformées en dixièmes; à dix chacun, j'obtiens 40, et pour exprimer cette quantité, je n'ai simplement qu'à mettre un zéro à la droite de ce reste.

La cinquième partie de ces 40 dixièmes est 8, que j'écris au quotient, à la droite de sa partie entière. La virgule marque le passage des unités aux divisions décimales : ici l'opération est terminée, parce qu'il n'y a plus de reste. Au lieu de $4\frac{4}{5}$ qu'aurait donné l'autre méthode, il est venu 4, 8. Les deux fractions sont évidemment égales. S'il y eût eu encore des restes, on aurait également trouvé des centièmes, des millièmes. Cet exemple sert a appuyer la théorie que nous venons de donner.

Il existe des fractions qui ne sauraient être exprimées exactement en décimales ; leurs divisions conduisent à des quotiens dans lesquels les chiffres se reproduisent dans le même ordre et à l'infini.

On peut trouver le quotient d'un nombre par un autre, à moins d'une unité décimale d'un ordre donné, en effectuant la division comme nous avons vu précédemment, et en continuant le calcul jusqu'au chiffre du quotient qui exprime des unités décimales de l'ordre donné.

On déterminera également la valeur d'une fraction, à moins d'une unité décimale d'un ordre donné, en calculant le quotient du numérateur par le dénominateur avec l'approximation demandée.

XII. *Système métrique. — Mesure de longueur. — Le mètre. — Son rapport avec le méridien. — Sa valeur en pieds anciens. — Subdivisions et multiples. — Toise métrique et ses subdivisions. — Aune métrique. — Mesure de superficie. — L'are. — Comment dérive-t-il du mètre ? — Combien contient-il de mètres carrés ? — Mesure de solidité. — Le stère ou*

mètre cube. — Son usage. — Mesure de capacité. — Le litre. — Comment dérive-t-il du mètre? — Subdivisions et multiples. — Mesure de poids. — Le gramme. — Comment dérive-t-il du mètre? — Subdivisions et multiples. — Livre métrique, un peu plus forte que la livre ancienne. — Subdivisions de la livre tant ancienne que nouvelle. — Monnaie. — Le franc. — Comment dérive-t-il du mètre? — De combien surpasse-t-il la livre tournois?

On entend par *système métrique*, l'ensemble des diverses unités dont on se sert pour évaluer les grandeurs de toute espèce, et des subdivisions de ces unités.

Les nouvelles mesures, assujetties dans leurs divisions à la marche de la numération décimale, présentent un très-grand avantage sur les anciennes : celles-ci n'avaient aucune liaison entre elles, étaient irrégulières dans leurs subdivisions, présentaient des nomenclatures compliquées et exigeaient des calculs longs et difficiles, tandis que les premières, dérivant d'une base invariable, sont faciles à trouver dans tous les temps.

L'unité de longueur est le *mètre*, mot tiré du grec (μετρον) qui signifie *mesure*. Pour déterminer le mètre, on a calculé la dix millionième partie du quart du méridien terrestre, ou plutôt la dix millionième partie de l'arc du grand cercle qui joint le pôle à l'équateur. La valeur du mètre est égale à 3 pieds anciens, 11 lignes $\frac{296}{1000}$.

Pour avoir des mesures plus grandes ou plus petites que le mètre, on le fait précéder des mots *myria*, *kilo*, *hecto*, *déca*, *deci*, *centi*, *milli*, qui désignent respectivement *dix mille*, *mille*, *cent*, *dix*, *dixième*, *centième*, *millième*; ainsi, le myriamètre vaut dix mille mètres; le kilomètre, mille mètres; l'hectomètre, cent mètres; le décamètre, dix mètres; le décimètre, un dixième de mètre; le centimètre, un centième de mètre; le millimètre, un millième de mètre.

Ces mêmes mots se joignent dans le même esprit aux noms des autres mesures, et composent avec ces noms toute la nomenclature du système métrique.

Le mètre est très-propre à remplacer l'aune et la toise, deux anciennes mesures de longueur. La toise, évaluée en mètres et décimales du mètre, est égale à 1 mètre 95 centimètres : la toise métrique est égale à deux mètres.

La toise se divise en 6 pieds, le pied en 12 pouces, le pouce en douze lignes, la ligne en douze points.

L'aune égale 3 pieds 7 pouces 10 lignes $\frac{5}{6}$.

Les autres unités dont nous allons parler se déduisent du mètre.

L'unité de superficie se nomme *are*; elle est égale à un décamètre carré, c'est-à-dire à un carré dont les deux dimensions sont égales chacune à dix mètres. Les multiples de l'*are* en usage sont l'*hectare* qui contient cent ares, que l'on nomme aussi *arpent*, et le *centiare* ou mètre carré qui est la centième partie de l'are.

L'unité de solidité est le *stère*, qui est un mètre cube. On entend par cube, un solide terminé par six surfaces planes, qui sont toutes des carrés égaux entre eux. Le stère sert à mesurer les bois de chauffage, que l'on mesurait autrefois par cordes, toises, pieds et pouces cubes.

L'unité de capacité est le *litre*, qui est un décimètre cube. Ses multiples et subdivisions sont le kilolitre, l'hectolitre, le décalitre, le décilitre, le centilitre. On se servait autrefois de muids, de boisseaux, de pintes, etc.

L'unité de pesanteur est le *gramme* : elle est égale au poids d'un centimètre cube d'eau distillée. Ses subdivisions et multiples sont le myriagramme, le kilogramme, l'hectogramme, le décagramme, le décigramme, le centigramme, le milligramme.

La livre métrique est moitié du kilogramme, et par là se trouve un peu plus forte que la livre ancienne, qui est égale à 489 grammes 5 décigrammes.

La livre se divise en deux marcs ; le marc en 8 onces ; l'once en 8 gros, et le gros en 72 grains.

Le marc est égal à 24 décagrammes 48 décigrammes ; l'once à 3 décagrammes 6 décigrammes ; le gros à 3 grammes 82 centigrammes ; le grain à 53 milligrammes.

L'unité monétaire est le *franc*, il équivaut à une pièce d'argent du poids de 5 grammes. Les $\frac{9}{10}$ sont d'argent pur,



et l'autre dixième de cuivre : les pièces d'or contiennent également $\frac{1}{10}$ d'alliage.

Le franc en monnaie de cuivre pèse 2 hectogrammes ; en monnaie de billon, 2 décagrammes ; en monnaie d'or, 322 milligrammes 58 centièmes de milligramme.

Les pièces de monnaie actuelles sont en *argent*, les pièces de 5 francs, de 2 francs, le franc, le demi-franc, le quart de franc ; en *or*, les louis de 20 et 40 francs ; en *cuivre*, les décimes et les centimes.

Les pièces de 40 francs ont 26 millimètres de diamètre, celles de 20 ont 21 millimètres. Si l'on ajoute l'une à la suite de l'autre, 11 pièces de 40 francs et 34 de 20, on obtiendra un mètre de longueur.

Le franc est à la livre comme 81 est à 80 ; il la surpasse d'un 80me : il vaut 1 livre 3 deniers.

XIII. *Questions principales dépendantes de l'arithmétique, et surtout celles qui ne contiennent que trois données, et qu'on nomme ordinairement règles de trois.*

Les seules combinaisons des quatre règles de l'arithmétique sont suffisantes pour résoudre toutes les questions dans lesquelles il s'agit de déterminer un nombre inconnu, au moyen de certains nombres donnés que l'état de la question met en rapport avec lui. Les questions les plus simples sont celles dont l'énoncé n'offre que deux nombres donnés, et qu'on peut résoudre par une seule opération. Les autres, dont l'énoncé renferme trois nombres donnés, s'appellent *règles de trois*, et n'exigent, pour leur solution, que deux opérations successives, *une multiplication et une division*. Dans ces problèmes, on doit avoir soin de distinguer quatre quantités concrètes, savoir : les trois nombres donnés, et le nombre cherché. Dans les trois quantités connues, deux sont de même espèce, et on les appelle quantités *principales*. A chacune d'elles correspond une quantité d'une espèce différente, que l'on nomme *sa relative*. Les quantités relatives doivent être également de même espèce ; mais on n'en connaît qu'une seule.

On distingue plusieurs sortes de règles de trois : la règle de trois directe, la règle de trois inverse, la règle de trois composée.

La règle de trois est *directe*, lorsque les quantités relatives augmentent en proportion de leurs quantités principales.

Problème. Quatre ouvriers ont fait 20 mètres d'ouvrage ; combien neuf ouvriers en feront-ils ?

Puisque quatre ouvriers ont fait 20 mètres, un ouvrier fera le quart de 20 mètres, ou 5 mètres, et par conséquent neuf ouvriers feront neuf fois 5 mètres, ou 45 mètres.

Nous avons divisé 20 mètres, quantité relative connue, par sa principale, quatre ouvriers, et nous avons multiplié le quotient par la seconde quantité principale. On fera de même dans toutes les règles de trois directes.

La règle de trois est dite *inverse* lorsque, par la nature du problème, les deux quantités relatives sont d'autant plus petites que les quantités principales sont plus grandes, et réciproquement.

Problème. Quinze ouvriers ont fait un ouvrage en 6 jours ; combien 5 ouvriers mettront-ils de jours pour faire le même ouvrage ?

15 ouvriers et 5 ouvriers sont les quantités principales; les quantités relatives sont 6 jours et le nombre des jours cherché. 6 jours est la quantité relative de 15 ouvriers. La nature du problème indique que la quantité relative cherchée doit être plus grande que 6 jours, puisque sa quantité principale, 5 ouvriers, est plus petite que sa relative, 15 ouvriers ; en effet, il est évident qu'il faut d'autant plus de jours qu'il y a moins d'ouvriers. Ce problème donne lieu à une règle de trois inverse.

Pour trouver la quantité relative cherchée dans une règle de trois inverse, il faudra multiplier la quantité relative connue par sa quantité principale, et diviser le produit par la seconde quantité principale. Faisant l'application de cette règle au problème précédent, on multipliera 15 par 6, ce qui donnera 90, que l'on divisera par 5, et l'on aura 18 pour le nombre de jours demandé.

Dans toutes les questions analogues à celles que nous venons de voir, on aura soin de distinguer le cas de la règle de trois directe, et celui de la règle de trois inverse. On peut d'ailleurs faire usage des proportions dont nous aurons occasion de parler plus tard.

On appelle règle de trois *composée*, celle dont les quantités, soit relatives, soit principales, soit principales et relatives à la fois, sont complexes ou formées de plusieurs élémens : elle se résout par une suite de règles de trois; on peut même, en transformant convenablement l'énoncé, la ramener à une seule règle de trois.

Problème. Un voyageur marchant 10 heures par jour a fait 180 lieues en 12 jours : on demande en combien de temps ce même voyageur fera 300 lieues, en ne marchant que 8 heures par jour? on suppose que la vitesse serait la même dans les deux cas.

Réponse : 25.

On distingue encore les règles d'*intérêt*, de *société* et d'*alliage*; mais elles sont toutes analogues à la règle de trois, et ce que nous avons dit suffit pour les résoudre.

ALGÈBRE.

XIV. *Emploi des lettres pour représenter les nombres. — Avantages qui en résultent. — Signes des opérations. — Coëfficiens. — Exposans. — Notions sur les puissances. — Distinction des quantités algébriques en monômes et polynômes. — Qu'entend-on par termes semblables? — Réduction des termes semblables quand il s'en rencontre.*

L'*algèbre* est la science des grandeurs exprimées d'une manière générale.

Les caractères que l'algèbre emploie sont les lettres qui, n'ayant aucune valeur particulière, sont susceptibles de représenter tous les nombres. Les premières lettres sont pour les quantités connues, et les dernières pour les quantités inconnues.

Par la substitution des lettres aux nombres, on obtient les avantages suivans :

Les résultats auxquels on parvient sont généraux ; ils indiquent les opérations à faire sur les quantités connues pour en déduire les valeurs des inconnues : ils fournissent la solution de toutes les questions du même genre, et souvent dans un sens plus étendu que celui sous lequel on les avait originairement considérées. Si, après avoir résolu une question, en attribuant certaines manières d'être aux quantités, on veut la résoudre en attribuant à quelques-unes de ces quantités des manières d'être directement opposées, il suffit, dans les formules relatives à la première question, de changer les signes des quantités qui prennent des manières d'être opposées. Réciproquement, si deux formules ne diffèrent que par les signes de quelques quantités, ces formules appartiennent à deux questions qui ne diffèrent qu'en ce que les quantités affectées de signes différens ont des acceptions opposées ; de sorte que, connaissant l'énoncé d'un problème, on peut déduire l'énoncé de l'autre.

Pour exprimer les relations qui existent entre les quantités connues et les quantités inconnues, on se sert des signes suivans :

Le signe $+$ se prononce *plus ;* il indique l'addition.

Le signe $-$ se prononce *moins ;* il indique la soustraction.

Le signe $\times$ indique la multiplication ; ainsi $A \times B$ représente le produit de A multiplié par B. On emploie quelquefois un point ; ainsi $A.B$ est la même chose que $A \times B$. Quelquefois encore on indique le même produit sans aucun signe intermédiaire par AB.

Le signe : indique la division. On peut également, pour marquer cette opération, placer le dividende au dessus du diviseur, en les séparant par un trait comme on fait pour les nombres entiers.

Le signe $=$ indique que les quantités sont égales. L'expression de l'égalité de deux quantités se nomme équation. La quantité qui est à gauche du signe $=$ est appelée le premier membre de l'équation ; celle qui est à droite en est le second.

Pour exprimer que A est plus petit que B, on écrit $A < B$; pour exprimer que A est plus grand que B, on

écrit A > B; ainsi, le nombre vers l'ouverture est toujours le plus grand.

On appelle *coëfficient* le chiffre qu'on place devant une quantité, pour marquer combien de fois elle doit être répétée. Lorsqu'une lettre n'a pas de coëfficient, elle est censée en avoir un qui est l'unité; ainsi, a est la même chose que 1 A; $ab = 1\ AB$.

Quand une quantité est multipliée par elle-même un certain nombre de fois, elle donne un produit qui est une *puissance* de cette quantité; ainsi, 3×3, $3\times3\times3$, $3\times3\times3\times3$ sont les puissances du nombre 3.

On indique une puissance d'une quantité en mettant sur sa droite et un peu au dessus, le nombre qui marque la puissance à laquelle on veut élever cette quantité; ce nombre s'appelle *exposant*.

Ainsi, a^5 représente la 5e puissance de a, et 5 est l'exposant de a.

Quand une quantité n'est précédée d'aucun signe, elle est censée avoir le signe +; celle qui n'est affectée d'aucun exposant est censée avoir l'unité pour exposant.

Les quantités séparées par les signes + et — s'appellent les termes des expressions dont elles font partie.

Les quantités précédées du signe + se nomment quantités positives, et celles, qui sont précédées du signe — se nomment quantités négatives.

Les quantités algébriques se distinguent en monômes, binômes, trinômes, polynômes, etc.

On appelle *monôme* une expression composée d'un seul terme, *binôme* celle qui est composée de deux termes, *trinôme* celle qui est composée de trois termes, et en général *polynôme* une quantité composée de plusieurs termes.

On appelle *termes semblables* ceux qui renferment les mêmes lettres respectivement affectées des mêmes exposans, en faisant abstraction des signes +, —, et des coëfficiens; ainsi, $+4a^3b^5 - 2a^3b^5$ sont des termes semblables.

Lorsqu'il y a plusieurs termes semblables dans une expression algébrique, on peut toujours les réunir en un seul.

Pour faire la réduction des termes semblables, on forme la somme des coefficiens, précédés du signe $+$, et celle des coëfficiens précédés du signe $-$, puis on retranche la plus petite des deux sommes de la plus grande, et l'on donne au reste le signe de la plus grande somme.

Ainsi, le polynôme $20a - 4b - 10b^3c + 15b^3c - 3a + 6b^3c + 4b$ se réduit à $17a + 11b^3c$.

XV. *Addition et soustraction des quantités algébriques tant entières que fractionnaires.*

Les principales opérations que l'on exécute sur les quantités représentées par des lettres sont les mêmes que celles que l'on fait en arithmétique sur les nombres, avec cette différence que les premières ne sont que des indications d'opérations, tandis qu'en arithmétique on les effectue réellement.

L'*addition* des quantités algébriques se fait en écrivant les termes de ces quantités à la suite les uns des autres avec leurs signes; on opère ensuite la réduction lorsqu'il y a des termes semblables.

$$\begin{array}{l} 3a + 2b + c \\ 2a + \ \ b + d + e \\ \hline 3a + 2a + 2b + b + c + d + e \end{array}$$

Faisant la réduction, on obtient $5a + 3b + c + d + e$.

La *soustraction* des monômes dissemblables s'opère en faisant précéder la quantité qu'on doit retrancher du signe $-$.

$$\begin{array}{c} a \\ b \\ \hline a - b \end{array} \qquad \begin{array}{c} x \\ y \\ \hline x - y \end{array}$$

Lorsque les monômes sont semblables, la soustraction s'effectue d'une autre manière, et l'on n'opère que sur les coëfficiens.

$$\begin{array}{c} 5a \\ 3a \\ \hline 2a \end{array} \qquad \begin{array}{c} 3y \\ y \\ \hline 2y \end{array}$$

Pour faire la soustraction des polynômes, lorsque les termes de la quantité à soustraire sont positifs, il faut leur donner le signe —.

$$\begin{array}{c} 5a - 3b + 4c. \\ 2a + be + f. \\ \hline 5a - 3b + 4c - 2a - be - f. \end{array}$$

Pour rendre raison de cette règle, prenons un exemple simple : si de la quantité a on voulait ôter $b + c$, et que l'on écrivît d'abord $a - b$, on aurait diminué a de la quantité b; mais ce n'est pas b seulement que l'on a dû soustraire de a, c'est b, plus la quantité c. Le résultat $a - b$ serait trop fort de la quantité c; il faudrait donc le diminuer de cette même quantité, ce qui se fera en écrivant $a-b-c$.

Lorsque la quantité à soustraire a des termes affectés du signe —, il faut mettre le signe + à la place. Soit, par exemple la quantité $b - c$ à retrancher de a, le résultat sera $a-b+c$. En effet, si de a on voulait retrancher b, le résultat serait $a - b$; mais ici ce n'est pas b tout entier que l'on a à soustraire, c'est b diminué de c; donc, en retranchant b de a, le résultat doit être trop faible de la quantité c; il faut par conséquent, pour qu'il y ait compensation, l'augmenter de cette même quantité, ce qui a lieu en écrivant $a - b + c$.

La règle la plus générale pour faire la soustraction des quantités algébriques, est de changer les signes de la quantité que l'on doit soustraire, c'est-à-dire de changer + en — et — en +, d'ajouter ensuite cette quantité ainsi changée avec celle dont on doit la soustraire, et de faire la réduction.

Si les expressions algébriques dont on veut faire l'addition ou la soustraction se présentent sous la forme de quantités fractionnaires, alors on ne peut qu'indiquer les opérations à exécuter au moyen des signes + et —, que l'on place devant ces quantités; ou bien on réduit ces fractions au même dénominateur, et alors on opère comme en arithmétique sur les numérateurs seulement.

XVI. *Multiplication des quantités algébriques tant entières que fractionnaires. — Règle des coëfficiens. — Règle des exposans. — Règle des signes.*

La multiplication des quantités monômes exige l'observation de trois règles : celle des lettres, celle des coëfficiens et celle des exposans.

La *règle des lettres* consiste à les écrire les unes à la suite des autres, sans aucune interposition de signes.

$a \times b = ab$; ab contient les deux facteurs a et b.

$a\,b \times c = a\,b\,c$; $a\,b\,c$ contient les trois facteurs $a\,b\,c$.

$a\,b\,c \times d\,e = a\,b\,c\,d\,e$; $a\,b\,c\,d\,e$ contient les cinq facteurs a, b, c, d, e.

On peut, sans changer la valeur d'un produit, intervertir l'ordre des facteurs ; ainsi, ba est la même chose que ab. Cela est fondé sur ce qu'on ne change pas la valeur d'un produit en prenant le multiplicateur pour le multiplicande, et le multiplicande pour le multiplicateur.

La *règle des coëfficiens* consiste à les multiplier l'un par l'autre : le résultat de la multiplication est le produit des deux monômes ; ainsi, $4\,a \times 3\,b$ donne pour produit $12\,a\,b$. En effet, $4\,a$ est la même chose que $4 \times a$, et $3\,b$ la même chose que $3 \times b$: le produit revient donc à $4 \times a \times 3 \times b$. Mais comme on peut intervertir l'ordre des facteurs, ce dernier produit est la même chose que $4 \times 3 \times a \times b$, ou $12 \times a\,b$, ou $12\,a\,b$, ce qu'il s'agissait de démontrer.

La *règle des exposans* consiste à n'écrire au produit qu'une seule fois la lettre commune aux deux facteurs, en mettant à la droite et au dessus de cette lettre un nombre qui indique combien de fois elle est facteur. Ainsi, $a \times a = a^2$, $a^2 \times a = a^3$, $a^4 \times a = a^5$.

Pour obtenir le produit de deux polynômes, on multipliera successivement chaque terme du multiplicande par chaque terme du multiplicateur, en observant les règles que nous venons d'indiquer, et en donnant le signe $+$ au produit de deux termes affectés de mêmes signes, et le signe $-$ au produit de deux termes différens.

Ainsi, le produit de $a - b \times c - d$ est $a\,c - b\,c - a\,d + b\,d$.

En effet, si l'on avait a à multiplier par c, on aurait pour produit ac; mais ici ce n'est pas a seulement qu'on a à multiplier par c, c'est $a-b$; donc, en multipliant par c, on a multiplié par une quantité trop forte de la quantité b; il faut par conséquent, pour obtenir une juste valeur, multiplier b par c, et retrancher ce second produit bc, du premier, ce qui donnera $ab-bc$.

Observons maintenant que ce n'est pas par c tout entier que l'on doit multiplier $a-b$, mais par c diminué de la quantité d. Ainsi, en multipliant par c, on a multiplié par une quantité trop forte de la quantité d. Le produit est donc trop fort de la quantité $a-b \times d$. Or, cette quantité, qui égale $ad-bd$, doit être retranchée du premier produit; et comme pour faire la soustraction, il faut changer les signes de la quantité à soustraire, on aura $ac-bc-ad+bd$, ce qu'il s'agissait de prouver.

On voit par là que le produit doit avoir le signe $+$, lorsque le multiplicande et le multiplicateur ont des signes semblables, qu'au contraire le produit doit avoir le signe $-$ lorsque les deux facteurs ont des signes dissemblables.

Si l'on a une fraction à multiplier par une fraction, on suivra la même règle que pour l'arithmétique, c'est-à-dire qu'on multipliera numérateur par numérateur, et dénominateur par dénominateur; si l'un des facteurs était un entier, et l'autre une expression fractionnaire, on multiplierait le numérateur de la fraction par l'entier.

XVII. *Division des quantités algébriques.—Règle des coëfficiens, des exposans et des signes.*

La *division algébrique* consiste en une opération dans laquelle on a pour but, comme en arithmétique, de trouver l'un des facteurs lorsqu'on connaît le produit et l'autre facteur.

Pour faire la division d'un monôme par un monôme, il faut suivre les mêmes règles que pour la multiplication, la règle des coëfficiens, celle des lettres, celle des exposans et des signes.

La *règle des coëfficiens* consiste à diviser le coëfficient

du dividende par celui du diviseur; le résultat exprime le coëfficient du quotient; ainsi, 12 ab divisé par 4 b donne 3 a.

La *règle des lettres* consiste à supprimer dans le dividende toutes les lettres qui seront communes avec le diviseur; les lettres qui resteront formeront le quotient; ainsi, on divisera $a\,b$ par a en supprimant a dans le dividende, et l'on obtiendra b pour quotient.

Lorsque la quantité à diviser n'a aucune lettre commune avec le diviseur, alors il est impossible d'exécuter l'opération : on ne peut que l'indiquer en écrivant le diviseur au dessous du dividende, en forme de fraction, et séparément l'un de l'autre par un trait : ainsi, pour diviser a par b, on écrira $\frac{a}{b}$.

La *règle des exposans* consiste à retrancher l'exposant du diviseur de celui du dividende; le reste exprime l'exposant du quotient. Si l'on a, par exemple, a^5 à diviser par a^3, le quotient sera a^2, parce qu'il n'y a que a^2 qui, multiplié par a^3, puisse reproduire a^5.

Remarquons qu'une quantité qui a o pour exposant équivaut à l'unité : ainsi, a^3 divisé par a^3 donne l'unité pour quotient. En effet, il est évident que toute quantité se contient elle-même une fois; mais en suivant les règles de l'algèbre, a^3 divisé par a^3 donne a^0 pour quotient, donc $a^0 = 1$.

La *règle des signes* est la même que celle de la multiplication; elle est fondée sur ce que le diviseur, multiplié par le quotient, doit reproduire le dividende. Ainsi, ab divisé par $+ a$, donne pour quotient $+ b$, parce qu'il n'y a que $+ a$ qui, multiplié par $+ b$, puisse reproduire $+ a\,b$.

$- a\,b$, divisé par $+ a$, donne pour quotient $- b$, parce qu'il n'y a que le diviseur $+ a$, qui multiplié par $- b$, puisse reproduire le dividende $- a\,b$.

$+ a\,b$, divisé par $- a$, donne pour quotient $- b$, parce qu'il n'y a que $- a$ qui, multiplié par $- b$, puisse reproduire $+ a\,b$.

$- ab$, divisé par $- a$, donne $+ b$, parce qu'il n'y a que $- a$ qui, multiplié par $+ b$, puisse reproduire $- ab$.

Pour faire la division d'un polynôme par un monôme, il faut diviser successivement chaque terme du polynôme dividende par le monôme diviseur.

Pour faire la division d'un polynôme par un polynôme, on ordonne le dividende et le diviseur par rapport à une même lettre, c'est-à-dire on écrit leurs termes de manière que les exposans de cette lettre aillent en décroissant. On divise le premier terme du dividende par le premier terme du diviseur, et on porte le résultat à la place marquée par le quotient en suivant les règles de la division des quantités monômes; ensuite on multiplie tout le diviseur par le quotient partiel, et l'on porte le produit sous le dividende en changeant les signes de ce produit pour faire la soustraction; on procède ensuite à la réduction; enfin on abaisse successivement les termes suivans du dividende, et on continue la division de ces termes, comme ci-dessus, jusqu'à ce qu'on les ait tous épuisés.

XVIII. *Résolution des équations. — Evanouissement des dénominateurs. — Transposition des termes. — Règle générale pour résoudre toute équation du premier degré à une seule inconnue.*

Une *équation*, comme nous l'avons déjà dit, est l'*expression symbolique de l'égalité de deux quantités*.

On appelle *membres d'une équation* l'ensemble des deux quantités qui se trouvent de chaque côté du signe $=$.

L'ensemble des quantités qui sont à la gauche du signe est appelé premier membre de l'équation, et l'ensemble qui est à droite se nomme second membre.

Les équations servent à résoudre les problèmes que l'on peut proposer sur les quantités.

On divise les équations en plusieurs classes ou degrés. Lorsqu'elles renferment une seule inconnue, elles s'estiment par la plus haute puissance de l'inconnue. Quand l'inconnue n'est pas multipliée par elle-même, on a une quantité du premier degré.

Résoudre une équation, c'est la transformer dans une

autre dans laquelle les quantités connues sont seules dans un membre, et les quantités inconnues dans un autre.

La résolution des équations est fondée sur le principe qu'on ne trouble pas l'égalité de deux quantités, si on les augmente ou si on les diminue d'une même quantité, si on les multiplie ou si on les divise par un même nombre.

Pour transporter un terme d'un membre d'une équation dans une autre, il faut effacer ce terme dans le membre où il se trouve, et l'écrire dans l'autre avec le signe contraire.

Soit, par exemple, l'équation $2x+a=x+d$. Si l'on veut faire passer x dans le premier membre, il faut l'effacer dans le second, et l'écrire dans le premier avec le signe $-$; alors on obtient $2x-x+a=d$. En effet, en ôtant x dans le second membre, on le diminue de cette quantité : donc, pour maintenir l'égalité, il faut aussi diminuer l'autre membre de la quantité x, et par conséquent l'écrire avec le signe $-$; donc, pour transporter un terme qui a le signe $+$ d'un membre d'une équation dans l'autre, il faut l'écrire dans cet autre avec le signe $-$. Par un raisonnement analogue, on prouverait que s'il fallait transporter $+a$ dans le second membre, il faudrait l'effacer dans le premier, et l'écrire dans le second avec le signe $-$, ce qui donnerait $2x-x=d-a$. Faisant la réduction, on a $x=d-a$.

Après avoir fait passer dans un membre tous les termes de l'inconnue, il faut, pour avoir la valeur de cette inconnue, diviser l'autre membre par les quantités qui accompagnent l'inconnue, si elle a un coëfficient autre que l'unité. Soit, par exemple, l'équation $3x=a$, la valeur de x sera $\frac{a}{3}$.

Lorsque l'inconnue est seule dans le premier membre, pour la dégager de son diviseur, on le supprime dans le premier membre, et l'on multiplie le second membre par ce diviseur.

Ainsi, l'équation $\frac{x}{10}=50$ pourra se transformer en celle-ci : $x=50\times10$.

Lorsqu'il y a des termes fractionnaires dans une équa-

tion, on doit faire disparaître les dénominateurs : pour cela on multiplie chaque numérateur par le produit des dénominateurs des autres, et chaque entier par le produit de tous les dénominateurs. On supprime ensuite le dénominateur commun, et l'égalité des deux membres de l'équation n'est nullement altérée, parce qu'ils ont été multipliés par un même nombre.

On peut changer les signes des termes d'une équation sans en troubler l'égalité, car en les changeant, c'est comme si l'on transportait tous les termes d'un membre dans l'autre. Soit, par exemple, l'équation $12-3x=-30$, on peut écrire, en changeant tous les signes, $3x-12=+30$.

En général, *pour résoudre une équation quelconque du premier degré à une seule inconnue*, c'est-à-dire, pour déterminer la valeur de cette inconnue, on commencera par chasser les dénominateurs ; ensuite on fera passer les termes qui renferment l'inconnue dans le premier membre, et les termes connus dans le second membre ; enfin on divisera le second membre de l'équation par la quantité qui multiplie l'inconnue x dans le premier membre.

Pour savoir si la valeur de l'inconnue satisfait à l'équation, il faut que cette valeur, mise à la place de l'inconnue, rende le premier membre identiquement égal au second.

XIX. *Résolution de plusieurs équations du premier degré à plusieurs inconnues. — Elimination. — Problèmes qui dépendent du premier degré. — Règles générales pour trouver les équations d'un problème.*

Souvent une question offre plusieurs inconnues à déterminer ; dans ce cas, l'énoncé de la question doit pouvoir se décomposer en autant de parties qu'il y a d'inconnues ; on obtient alors autant d'équations que peuvent en donner les conditions de la question. Pour résoudre ces équations, on leur fait subir des transformations, parce que telle inconnue égale telle combinaison de quantités données. Lorsqu'en combinant des équations

on fait disparaître une inconnue, on dit qu'on *élimine* cette inconnue.

Si l'on a deux équations et deux inconnues, pour trouver la valeur de chaque inconnue, il faut tirer la valeur d'une même inconnue, d'après les règles que nous avons établies concernant les équations à une inconnue, en opérant comme si tout le reste était connu ; ensuite on égale les deux expressions qu'on a trouvées, et l'on obtient une équation qui ne renferme plus que la seconde inconnue ; on tire la valeur de cette inconnue, et on la substitue dans la valeur la plus simple de l'autre inconnue.

Si l'on a trois équations et trois inconnues, on prendra dans chaque équation la valeur d'une même inconnue, comme si tout le reste était connu ; on égalera ensuite la première valeur à la seconde, et la première à la troisième, ou bien l'on égalera la première à la seconde, et la seconde à la troisième. On obtiendra par ce procédé deux équations à deux inconnues seulement, et on les traitera d'après la règle précédente.

Il est facile de voir ce que l'on doit faire, lorsque le nombre des équations et des inconnues est plus considérable. En général, il faut prendre dans chaque équation la valeur d'une même inconnue, et égaler l'une de ces valeurs à chacune des autres. On obtient alors une équation et une inconnue de moins ; on traite ces nouvelles équations comme on vient de faire pour la première, ce qui fait disparaître une équation et une inconnue. L'opération se continue ainsi jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une inconnue.

Les détails que nous avons donnés suffisent pour mettre en état de résoudre, dans tous les cas, les équations du premier degré, lorsqu'on a autant d'équations que d'inconnues.

Quant à la mise en équation des problèmes, il est difficile de donner des règles précises, parce qu'elle dépend des relations qui existent entre les quantités connues et les quantités inconnues, et que ces relations sont variables à l'infini. On peut cependant donner cette règle générale : *pour mettre un problème en équation*,

il faut faire sur les quantités connues et inconnues les mêmes raisonnemens que l'on ferait pour vérifier les inconnues si elle étaient données. La preuve a lieu en examinant si les valeurs des inconnues satisfont à toutes les conditions du problème.

Nous allons appliquer les règles précédentes à la résolution de quelques problèmes.

Premier problème.

Un orfèvre a acheté deux lingots contenant chacun de l'or et de l'argent : le premier, contenant trois onces d'or et cinq onces d'argent, lui a coûté 318 francs, et le second, contenant cinq onces d'or et sept onces d'argent, lui a coûté 522 francs : on demande le prix d'une once d'or et celui d'une once d'argent.

Prix d'une once d'or $= x$.

Prix d'une once d'argent $= y$.

$$3x + 5y = 318 \text{ fr.}$$
$$5x + 7y = 522$$
$$x = \frac{318 - 5y}{3}$$
$$x = \frac{522 - 7y}{5}$$
$$\frac{518 - 5y}{3} = \frac{522 - 7y}{5}$$

Faisant disparaître les dénominateurs, on obtient $1590 - 25y = 1566 - 21y$.

Transportant les quantités connues dans un membre et les quantités inconnues dans l'autre, on a $1590 - 1566 = 25y - 21y$. Faisant la réduction, cette équation devient $24 = 4y$ ou $y = \frac{24}{4} = 6$.

Pour avoir maintenant la valeur de x, il suffira de substituer la valeur de y dans l'équation $x = \frac{318 - 5y}{3}$, et on verra qu'une once d'or coûte 96 fr.

Second problème.

Un mulet et un âne marchaient ensemble chargés de sacs; l'âne se plaignait de sa charge; le mulet lui dit : de quoi te plains-tu? Si je prenais un de tes sacs, j'aurais le double de ce qui te resterait, tandis que si je te donnais un des miens, tu n'en aurais qu'autant qu'il m'en resterait. Combien chacun en portait-il?

Charge du mulet $= x$.

Charge de l'âne $= y$.

$$x+1=2y-2$$
$$x-1=y+1$$
$$x=2y-3$$
$$x=y+2$$
$$2y-3=y+2$$
$$2y-y=2+3$$
$$y=5.$$

Pour trouver la valeur de x, je substitue la valeur de y dans l'équation $x-1=y+1$, et j'obtiens $x=5+1+1=7$.

XX. *Puissances et racines.—Composition du carré d'un binôme.—Racine carrée des nombres entiers.—Des nombres fractionnaires.*

On appelle *puissances d'un nombre* les différens produits de ce nombre multiplié par lui-même plusieurs fois de suite; et le nombre qui par ces multiplications a donné ces produits est nommé *racine*, à l'égard de ces mêmes produits.

Si le nombre est deux, trois, quatre, cinq ou six fois facteur dans la formation d'un produit, ce même produit se nomme *carré*, *cube*, *quatrième*, *cinquième* ou *sixième puissance*, à l'égard du nombre, qui lui-même est *racine carrée*, *racine cubique*, *racine quatrième*, *cinquième* ou *sixième*, relativement aux mêmes produits : d'où l'on peut conclure que les puissances reçoivent différens noms, suivant le nombre de fois que le

nombre proposé a été facteur, et que ce même nombre considéré comme racine reçoit aussi différentes dénominations, suivant le nombre des produits qui ont formé ces puissances.

Pour indiquer les racines d'un nombre, on se sert du signe $\sqrt{\ }$ que l'on nomme *signe radical*, en mettant un chiffre au dessus du signe pour indiquer l'ordre de la racine dont il s'agit, et en observant que ce signe, sans aucun chiffre, exprime une racine carrée. Pour exprimer une racine cubique, quatrième ou cinquième, on écrit $\sqrt[3]{\ }$, $\sqrt[4]{\ }$, $\sqrt[5]{\ }$, etc.

La formation des puissances des nombres quelconques ne présente aucune difficulté, puisque, pour les trouver, il ne s'agit que de multiplier le nombre pris pour racine autant de fois, moins une, qu'il y a d'unités dans l'exposant de la puissance à laquelle on veut l'élever.

L'extraction des racines offre plus de difficultés, et la raison en est que la décomposition est moins aisée que la composition; mais cette opération, qui est l'inverse de la première, deviendra elle-même très-facile, si l'on observe de quelle manière les parties de la racine se combinent entre elles pour former une puissance donnée. Ainsi, quand on saura la composition du carré d'un binôme, on pourra descendre du carré à la racine, ou *extraire* la racine carrée d'une quantité donnée.

Le *carré d'un binôme* contient le carré du premier terme, plus deux fois la première quantité multipliée par la seconde, plus le carré de la seconde : ainsi, $a+b$ élevé au carré donnera un produit qui, après la réduction, aura cette forme : $a^2+2ab+b^2$. On peut appliquer ce résultat aux nombres, parce qu'on peut toujours envisager un nombre quelconque comme composé d'unités simples et de dixaines : son carré renfermera donc 1° le carré des unités; 2° deux fois le produit des unités par les dixaines, ou, ce qui revient au même, le produit de deux fois les dixaines par les unités; 3° le carré des dixaines.

Le principe précédent, et la connaissance des carrés des nombres exprimés par un seul chiffre, fournis-

sent les moyens d'extraire la racine carrée de tous les nombres.

La table suivante indique les carrés des nombres d'un seul chiffre.

Racines,	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,	9.
Carrés,	1,	4,	9,	16,	25,	36,	49,	64,	81.

Pour obtenir l'extraction de la racine carrée d'un nombre quelconque, il faut d'abord, à partir de la droite et en allant vers la gauche, le partager par tranches de deux chiffres. Si le nombre des chiffres est impair, la dernière tranche à gauche n'en renferme qu'un. On prend ensuite la racine du plus grand carré contenu dans la dernière tranche. Après avoir inscrit cette racine à la place qui lui est assignée, on forme son carré, que l'on ôte de la tranche sur laquelle on vient d'opérer. A côté du reste obtenu on abaisse la tranche suivante, et on sépare son dernier chiffre. La partie qui reste à gauche se divise par le double du chiffre inscrit à la racine; on forme ensuite le carré des deux chiffres qui sont à la racine, et on le soustrait des deux tranches sur lesquelles on a opéré; ou l'on ne forme que la partie du carré qui est censée exister dans le nombre que l'on vient de diviser par le double du premier chiffre obtenu, et on le retranche de ce diviseur.

A côté du reste on abaisse la troisième tranche, et on sépare le dernier chiffre; le double de la partie inscrite à la racine est inscrit au dessous et prêt à servir de diviseur pour trouver le troisième chiffre de la racine. Au reste, on opère comme on a fait pour trouver le second chiffre de la racine, et l'on continue le même procédé jusqu'à ce que l'on ait employé la dernière tranche du nombre proposé.

En suivant la marche que nous venons d'indiquer, on retranche du nombre proposé toutes les parties qui entrent dans la formation du plus grand carré contenu dans ce nombre; on doit donc trouver toutes les parties de la racine, et si, après la dernière soustraction, il ne reste rien, le nombre est un carré parfait; s'il y a un reste,

on a au moins la racine du plus grand carré contenu dans le nombre.

Exemple : extraire la racine de 421201.

On dispose ainsi l'opération :

carré	42.12.01	649 racine.		
	36	125	124	1289
1er reste	61.2	5	4	9
	49.6	625	496	11601
2e reste	1160.1			
	11601			
3e reste	0			

Pour obtenir le carré d'une fraction, il faut élever le numérateur et le dénominateur au carré : ainsi, le carré de $\frac{2}{4}$ est $\frac{4}{16}$.

Pour trouver la racine d'une fraction, il suffit d'extraire celle de son numérateur et celle de son dénominateur : ainsi, $\sqrt{\frac{9}{36}} = \frac{3}{6} = \frac{1}{2}$.

XXI. *Extraction de la racine carrée en fractions décimales.*

Tous les nombres ne peuvent avoir de racines exactes, parce que tous ne sont pas des carrés parfaits ; mais on peut toujours indiquer, par la méthode exposée dans le numéro précédent, la racine du plus grand carré contenu dans le nombre. Cependant, s'il est nécessaire de déterminer cette racine avec plus de précision, on fait usage des décimales, et l'on approche aussi près que l'on veut de la valeur exacte de la racine, sans jamais y arriver. Souvent on ne fait qu'indiquer cette racine au dessous du signe $\sqrt{}$. Les quantités sont appelées *irrationnelles* ou *incommensurables*, parce qu'elles n'ont aucune mesure commune avec l'unité.

Pour obtenir approximativement la racine d'un nombre qui n'est pas un carré parfait, il faut lui ajouter autant de tranches de deux zéros chacune, que l'on veut avoir de décimales à cette même racine.

Si l'on demande, par exemple, la racine carrée du

nombre 3, à moins d'un cent millième d'unité près, ayant ajouté à ce nombre cinq tranches de deux zéros chacune, on en cherchera la racine, comme si c'était un nombre entier, et après l'avoir trouvée de 173205, on retranchera cinq rangs de décimales, et la racine sera déterminée au degré de précision requis, avec un reste de 27975, qui servira à faire la preuve de l'opération. Cette racine 1,73205 est approchée à moins d'un cent millième, car si on poussait plus loin l'approximation, les chiffres que l'on obtiendrait de nouveau seraient au plus de l'ordre des millionièmes, et leur réunion ne ferait pas dix unités de cet ordre, ou un cent millième.

La *racine d'une fraction*, à moins d'une unité décimale d'un ordre déterminé s'obtient en calculant le quotient du numérateur, par le dénominateur, avec le double du nombre des décimales qu'on veut obtenir à la racine, et l'on cherche la racine de ce quotient avec le nombre de décimales nécessaire à l'approximation demandée.

Enfin, si le nombre dont on a à rechercher la racine se compose seulement de décimales, on forme le carré de ce nombre, abstraction faite de la virgule, et on sépare ensuite à la droite de ce dernier carré deux fois autant de décimales qu'il y en a dans le nombre donné.

XXII. *Composition d'un binôme.— Racine cubique des nombres entiers et fractionnaires.*

Le *cube d'un nombre*, comme nous l'avons déjà dit, est le produit de ce nombre multiplié deux fois par lui-même : ainsi, 216 est le cube de 6, parce que $216 = 6 \times 6 \times 6$. Pour indiquer cette racine cubique, on écrit $\sqrt[3]{216}$.

Le *cube d'un binôme* renferme le cube du premier terme, le produit du second terme par le triple carré du premier, le produit du premier terme par le triple carré du second, et le cube du second terme : ainsi, le cube de $a+b$ est $a^3+3a^2b+3b^2a+b^3$. On doit conclure de là que le cube d'un nombre composé de dixaines et d'unités

contient quatre parties, savoir : le cube des dixaines, le produit de trois fois le carré des dixaines par les unités, le produit de trois fois les dixaines par le carré des unités, et le cube des unités.

Le cube des nombres d'un seul chiffre étant moindre que 10^3, ou que 1,000, on revient à leurs racines en faisant usage de la table suivante :

Nomb. :	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,	9.
	1,	8,	27,	64,	125,	216,	343,	512,	729.

Avec la connaissance de cette table, et du principe que nous avons mis en avant relativement à la composition du cube, on peut extraire la racine cubique de tous les nombres.

Pour *extraire la racine cubique d'un nombre quelconque*, il faut le séparer par tranches de trois chiffres chacune, à partir de la droite, et en allant vers la gauche. Il est possible que la dernière tranche à la gauche n'ait que deux ou seulement un chiffre. On prend la racine cubique contenue dans cette tranche, et on la place au premier chiffre de la racine cherchée. On soustrait le cube de ce chiffre de la tranche, à côté du reste on abaisse le premier chiffre de la seconde tranche, et le tout se divise par le triple du carré du chiffre déjà inscrit à la racine; le quotient qui en résulte est le second chiffre de la racine cherchée. On forme le cube des deux chiffres trouvés, et le retranchant des deux premières tranches, on a un reste, à côté duquel on abaisse le premier chiffre de la troisième tranche ; on divise le nombre résultant par le triple carré des deux chiffres de la racine, ce qui fait connaître le troisième chiffre : on élève encore au cube les trois chiffres connus, et, après avoir retranché ce cube du nombre formé par les trois premières tranches, on abaisse le premier chiffre de la quatrième tranche ; on divise ensuite par le triple du carré du nombre composé de trois chiffres écrit à la racine, afin d'obtenir le quatrième chiffre de cette racine, et l'on continue, comme nous venons de l'indiquer, jusqu'à ce qu'on ait employé toutes les tranches du nombre proposé.

On obtient le *cube d'une fraction* en élevant le numérateur et le dénominateur au cube : ainsi, $\left(\frac{a}{b}\right)^3 = \frac{a}{b} \times \frac{a}{b} \times \frac{a}{b} = \frac{aaa}{bbb} = \frac{a^3}{b^3}$.

Pour extraire la racine cubique d'une fraction, il faut extraire celle de son numérateur et celle de son dénominateur : ainsi, la racine cubique de $\frac{8}{27}$ est $\frac{2}{3}$, parce que 2 est la racine cubique de 8, et 3 l'est de 27.

XXIII. *Approximation de la racine cubique par les décimales.*

Lorsque les nombres ne sont pas des cubes parfaits, on trouve toujours un reste, après avoir déterminé le chiffre des unités de leur racine cubique; mais, si l'on a besoin d'un plus grand degré de précision, on peut continuer l'opération par le moyen des décimales, et déterminer la valeur de cette racine à telle partie d'unités près que l'on voudra. Pour y parvenir, il faut ajouter au reste autant de tranches de trois zéros chacune que l'on veut avoir de décimales; chercher ensuite les différentes parties de la racine, comme si le nombre était entier; enfin, retrancher de la racine trouvée autant de chiffres décimaux vers la droite que l'on aura ajouté de tranches de trois zéros chacune à la suite de ce nombre. Si l'on demande, par exemple, la racine cubique de 3, à moins d'un millième d'unités près, on ajoutera quatre tranches de trois zéros chacune à la suite de ce nombre, et l'on opérera comme si l'on se proposait d'avoir la racine cubique du nombre entier 3,000,000,000,000. En observant les règles que nous avons exposées dans le numéro précédent et dans celui-ci, la racine cherchée sera 1,4422, avec un reste égal à 309320552.

Pour obtenir la racine cubique d'un nombre composé seulement de décimales, il suffit de calculer la racine cubique du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule dans le nombre donné, et de séparer ensuite

autant de décimales à la droite de cette racine qu'il y a d'unités dans le tiers du nombre des décimales du cube proposé.

XXIV. *Rapports et proportions.—Définition du rapport. — Rapport arithmétique. — Rapport géométrique.—Définition de la proportion. — Propriété fondamentale de la proportion géométrique. — Comment on trouve un terme par les trois autres. — Moyen proportionnel entre deux nombres. — Changemens qu'on peut faire dans l'ordre des proportions.*

Un *rapport* est le résultat de la comparaison de deux quantités entre elles.

Dans la comparaison de deux grandeurs, il arrive toujours que l'on cherche de combien l'une surpasse l'autre, ou combien de fois l'une est contenue dans l'autre. On distingue donc deux sortes de rapports, le rapport par différence, appelé aussi rapport arithmétique, et le rapport par quotient, auquel on a donné le nom de rapport géométrique.

La *rapport arithmétique* est le résultat d'une soustraction; le *rapport géométrique* n'est autre chose que le quotient qui résulte de l'une par l'autre des deux quantités que l'on compare.

Le résultat de la comparaison, soit arithmétiquement, soit géométriquement, de deux quantités, s'appelle encore la *raison*.

Le rapport arithmétique de a à b est $a—b$, et le rapport géométrique de a à b est $\frac{a}{b}$.

Le premier terme d'un rapport s'appelle *antécédent*, et le second *conséquent*.

Pour indiquer que deux quantités sont liées par la condition du rapport, on les écrit l'une à côté de l'autre, en ne les séparant que par un point ou deux ; par un point, s'il est question du rapport par différence; par deux, s'il est question du rapport par quotient.

On appelle *proportion*, l'assemblage de deux rapports égaux.

On distingue deux sortes de *proportions*, la *proportion arithmétique* ou l'*équidifférence* et la *proportion géométrique*, appelée simplement *proportion*. La première est l'assemblage de deux rapports par différence; la seconde est la réunion de deux rapports par quotient.

On indique que quatre quantités forment une proportion, en séparant les deux rapports par deux points si c'est une équidifférence, et par quatre si c'est une proportion.

Le premier et le dernier terme d'une proportion se nomment les *extrêmes*; le second et le troisième sont les termes *moyens*.

La *proportion* prend le nom de *continue*, lorsque les deux moyens sont égaux.

Pour *écrire une proportion arithmétique continue*, on retranche le troisième terme, et on fait précéder la proportion du signe $\div$; ainsi, au lieu de $a \,.\, b : b \,.\, d$, on écrit $\div a \,.\, b \,.\, d$.

Pour *écrire une proportion continue géométrique*, on retranche le troisième terme, et l'on fait précéder la proportion du signe $\because$; ainsi, au lieu de $a : b :: b : d$, on écrit $\because a : b : d$.

Comme il y a deux rapports dans une proportion, l'*antécédent* du premier rapport s'appelle *premier antécédent*, son conséquent s'appelle *premier conséquent*, l'antécédent du second rapport s'appelle *second antécédent*, et son conséquent *second conséquent*.

Nous ne nous occuperons dans ce paragraphe que des proportions géométriques.

La *propriété fondamentale des proportions* est d'avoir le produit des extrêmes égal à celui des moyens. Soit, par exemple, la proportion $a : b :: c : d$; si l'on met les deux rapports égaux sous forme de fraction, on a $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$, et faisant disparaître les dénominateurs, il

vient $a\,d = b\,c$; mais ad est le produit des extrêmes, et bc celui des moyens.

Dans une *proportion continue*, le *produit des extrêmes égale le carré du terme moyen*; car, si dans la proportion $a : b :: b : d$, on fait le produit des extrêmes égal à celui des moyens, on aura $a\,d = bb = b^2$.

Lorsque quatre quantités sont telles que le produit de deux d'entre elles égale le produit de deux autres, elles peuvent former une proportion dont les deux premières quantités sont les extrêmes, et les deux autres les moyens, ou réciproquement. En effet, si l'on fait de ces quatre quantités a, b, c, d, $a\,d = b\,c$, je dis qu'on peut former la proportion $a : b :: c : d$; car si on divise les deux membres de l'équation $a\,d = b\,c$ par le produit de deux quantités prises l'une dans le premier membre, et l'autre dans le second, on aura $\frac{ad}{bd} = \frac{bc}{bd}$, qui, simplifiées, donneront $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$, ce qui revient à $a : b :: c : d$.

La propriété qu'ont les proportions d'avoir le produit des extrêmes égal à celui des moyens, sert à déterminer l'un quelconque des quatre termes d'une proportion, lorsqu'on connaît les trois autres.

Si c'est un extrême que l'on cherche, il faut diviser le produit des moyens par l'extrême connu, et si c'est un moyen, diviser le produit des extrêmes par le moyen connu.

Lorsque la proportion est continue, et que l'on connaît les deux extrêmes, pour trouver le terme moyen, il suffit de tirer la racine carrée des deux extrêmes.

On peut faire subir à une proportion toutes les transformations qui n'altèrent pas l'égalité entre le produit des extrêmes et le produit des moyens.

Ainsi, la proportion $6 : 12 :: 15 : 30$ peut s'écrire de huit manières différentes :

$6 : 12 :: 15 : 30$
$6 : 15 :: 12 : 30$
$30 : 15 :: 12 : 6$
$30 : 12 :: 15 : 6$
$15 : 30 :: 6 : 12$
$15 : 6 :: 30 : 12$
$12 : 30 :: 6 : 15$
$12 : 6 :: 30 : 15$

On voit, par l'inspection de ce tableau, que les facteurs sont toujours d'une part, 6 et 30, et de l'autre, 12 et 15.

XXV. *Démontrer qu'une proportion étant donnée, il y aura toujours proportion, si l'on ajoute chaque conséquent à son antécédent, ou chaque antécédent à son conséquent.*

Démontrer que la somme des antécédens est à la somme des conséquens comme un antécédent est à son conséquent.

Dans toute proportion, le premier antécédent, plus ou moins un certain nombre de fois son conséquent, est à son conséquent comme le second antécédent, plus ou moins un certain nombre de fois son conséquent, est à son conséquent; en effet, la proportion $a : b :: c : d$ donne $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$; d'où $\frac{a}{b} \pm m = \frac{c}{d} \pm m$, parce qu'on ne trouble pas l'égalité d'une équation en ajoutant aux deux membres, ou en retranchant une même quantité. Réduisant chaque membre au même dénominateur, on aura $\frac{a \pm mb}{b} = \frac{c \pm md}{d}$, d'où l'on tire la proportion $a \pm mb : b :: c \pm md : d$. Si on fait $m = 1$, la proportion deviendra $a \pm b : b :: c \pm d : d$.

Le premier antécédent $\pm$ un certain nombre de fois son conséquent est au second antécédent $\pm$ un certain nombre de fois son conséquent :: Le premier conséquent est au

second ; en effet, dans la proportion $a \pm mb : b :: c \pm md : d$, alternons les moyens, il viendra $a \pm mb : c \pm md :: b : d$. Si $m = 1$, on aura $a \pm b : c \pm d :: b : d$; ce qui fait voir que le premier antécédent $\pm$ son conséquent : : au second antécédent $\pm$ le second conséquent : : le premier conséquent : au second conséquent.

La somme des deux premiers termes d'une proportion : à la somme des deux derniers : : la différence des deux premiers : la différence des deux derniers. En effet, si dans l'équation $\frac{a \pm mb}{b} = \frac{c \pm md}{d}$, on chasse le dénominateur b, et qu'ensuite on divise les deux membres de l'équation par $c \pm md$, il viendra $\frac{a \pm mb}{c \pm md} = \frac{b}{d}$ de laquelle équation on pourra tirer deux autres, $\frac{a + mb}{c + md} = \frac{b}{d}$ et $\frac{a - mb}{c - md} = \frac{b}{d}$, d'où l'on conclut que $\frac{a + mb}{c + md} = \frac{a - mb}{c - md}$. Ces équations fourniront la proportion $a + mb : c + md :: a - mb : c - md$. Si on fait $m = 1$, on aura $a + b : c + d :: a - b : c - d$.

La somme des deux premiers termes : leur différence : : la somme des deux derniers : leur différence. Pour prouver ce que nous avançons, il suffit d'alterner les moyens dans la proportion $a + b : c + d :: a - b : c - d$, et l'on obtient la proportion $a + b : a - b :: c + d : c - d$.

La somme ou la différence des deux premiers termes : au premier antécédent : : la somme ou la différence des deux seconds : au second antécédent. En effet, dans la proportion primitive $a : b :: c : d$, plaçons les moyens à la place des extrêmes, suivons ensuite la même marche que nous avons indiquée dans le premier cas, et nous obtiendrons $b \pm ma : a :: d \pm mc : c$. Si $m = 1$, on aura $b \pm a : a :: d \pm c : c$.

La somme ou la différence des deux premiers termes : à la somme ou la différence des deux derniers : : le premier : au second. Il suffit, pour démontrer cette propo-

sition d'alterner les moyens dans la proportion précédente, car nous aurons $b \pm a : d \pm c :: a : c$.

La somme ou la différence des antécédens : la somme ou la différence des conséquens :: un seul antécédent : son conséquent. En effet, alternant les moyens de la première proposition $a : b :: c : d$, et suivant le même procédé que dans le second cas, nous aurons $a \pm mc : b \pm md :: c : d$. Si $m = 1$, on obtiendra $a \pm c : b \pm d :: c : d$.

La somme des antécédens : la somme des conséquens :: la différence des antécédens : celle des conséquens. En effet, de la proportion précédente on peut tirer les deux suivantes, en séparant les signes; $a + c : b + d :: c : d$ et $a - c : b - d :: c : d$.

Ces deux propositions ayant un rapport commun conduisent à celle-ci :

$$a + c : b + d :: a - c : b - d.$$

La somme des antécédens : leur différence :: la somme des conséquens : leur différence; pour le prouver, alternons les moyens de la proposition précédente, et nous aurons $a + c : a - c :: b + d : b - d$.

GÉOMÉTRIE.

XXVI. *Définition de la géométrie.—De la ligne droite.—De la ligne courbe.—Du plan, de l'angle, etc.*

La Géométrie peut être définie la *science de l'étendue*.

L'étendue a trois dimensions désignées par les noms de *longueur*, *largeur* et *profondeur* ou *épaisseur*.

Un corps réunit nécessairement ces trois dimensions, et il n'est distingué de l'espace indéfini où il est placé que parce qu'il a des limites.

Les *limites des corps* se nomment *surfaces*; elles n'ont d'étendue qu'en longueur et en largeur.

Les *limites des surfaces* sont les *lignes*, qui n'ont d'étendue qu'en longueur.

Les *limites des lignes* sont les *points*, qui n'ont aucune étendue.

On distingue deux sortes de lignes, la ligne droite et la ligne courbe.

La *ligne droite* est le plus court chemin pour aller d'un point à un autre.

La *ligne courbe* est celle qui n'est ni droite ni composée de lignes droites : telle est la ligne circulaire, la seule dont on fasse usage dans les élémens de géométrie.

On appelle *plan* ou *surface plane* toute surface sur laquelle une droite peut être appliquée exactement dans tous les sens.

Une *surface courbe* est celle qui n'est ni plane ni composée de surfaces planes.

On appelle *corps* ou *solide* tout ce qui, comme nous l'avons déjà vu, réunit les trois dimensions de l'étendue.

Il suit de ce que nous venons de dire que la géométrie peut se diviser en trois sections. Dans la première on traite de l'étendue en longueur; dans la seconde, de l'étendue en longueur et en largeur, et dans la troisième, de l'étendue en longueur, largeur et hauteur.

On appelle *angle* l'ouverture plus ou moins grande formée par deux droites qui se rencontrent. Ainsi les droites AB et AC (fig. 1) forment un angle. La grandeur d'un angle ne dépend pas de la longueur de ses côtés, mais de leur position relative ou d'intersection.

Le point de rencontre A est le sommet de l'angle; les lignes AB et AC sont les côtés.

On désigne un angle par trois lettres en plaçant celle du sommet au milieu. Ainsi l'angle formé par les deux droites AB et AC s'appelle l'angle BAC : mais on peut se dispenser d'employer trois lettres, lorsque le sommet n'appartient pas à plusieurs angles. Ainsi au lieu de dire l'angle BAC, on peut dire simplement l'angle A.

On peut exécuter sur les angles comme sur les autres quantités des additions et des soustractions. L'angle BAD est évidemment la somme des deux angles BAC et CAD, et l'angle BAC est la différence des deux angles BAD et CAD.

Il y a trois sortes d'angles, l'angle droit, l'angle aigu et l'angle obtus.

Lorsqu'une droite CD en rencontre une autre AB

(fig. 2), de telle sorte que les angles adjacens ACD et DCB soient égaux entre eux, chacun de ces angles s'appelle *angle droit*; la droite CD est dite perpendiculaire sur AB.

Un *angle aigu* est celui qui est plus petit qu'un angle droit. Ainsi ECB est un angle aigu.

Un *angle obtus* est celui qui est plus grand qu'un angle droit. Ainsi ACE est un angle obtus.

On fait usage en géométrie des axiômes suivans :

1° Deux quantités égales chacune à une troisième sont égales entre elles.

2° Un tout est plus grand que sa partie.

3° Un tout est égal à la somme des parties dans lesquelles il a été divisé.

4° D'un point à un autre, on ne peut mener qu'une seule ligne droite.

5° Deux grandeurs, lignes, surfaces ou corps, sont égales, lorsqu'étant placées l'une sur l'autre, elles coïncident dans toute leur étendue.

XXVII. *Théorèmes. — Sur les angles adjacens.— Sur les angles opposés au sommet. — Sur les triangles égaux.—Sur le triangle isoscèle.—Sur les triangles qui ont des côtés ou des angles inégaux. — Sur les perpendiculaires et les obliques.*

Toute ligne droite CD (fig. 3) qui en rencontre une autre AB, fait avec cette autre deux angles adjacens ADC et CDB, dont la somme est équivalente à deux angles droits.

En effet, au point D, élevons la perpendiculaire DE, elle formera les angles ADE et BDE, qui sont droits. Mais l'angle ADC est la somme des angles ADE et EDC, donc ADC + CDB sera la somme des trois angles ADE + EDC + BDC ; le premier est droit, les deux autres forment ensemble l'angle EDB qui est droit aussi ; donc la somme des deux angles ADC et CDB équivaut à deux angles droits.

Lorsque deux droites AB et DC (fig. 4) se coupent, les angles opposés par le sommet sont égaux. En effet,

les angles BEC et CEA équivalent à deux angles droits, comme adjacens à une même droite, ainsi que les angles DEA et AEC; il s'ensuit que BEC + CEA = DEA + AEC. Retranchant de part et d'autre l'angle commun EA, il reste BEC = AED, ce qu'il s'agissait de démontrer. On prouverait de la même manière que l'angle AEC est égal à l'angle DEB.

On appelle triangle l'espace renfermé par trois lignes droites : ainsi ABC (fig. 5) est un triangle. Il y a six parties à considérer dans un triangle, trois angles ABC, BAC, ACB et trois côtés AC, CB, BA.

Le triangle *rectangle* est celui qui a un angle droit.

Le triangle *équilatéral* est ainsi appelé parce qu'il a ses trois côtés égaux entre eux.

Le triangle *isoscèle* est celui dont deux côtés sont égaux entre eux.

On appelle triangle *scalène* celui qui a ses trois côtés inégaux.

Il y a trois principaux caractères auxquels on reconnaît l'égalité des triangles.

1° Deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun.

Soit l'angle D = l'angle A (fig. 6), le côté DE = le côté AB, le côté DF = le côté AC; je dis que ces deux triangles coïncident, c'est-à-dire que, appliqués l'un sur l'autre, ils se couvrent exactement. Imaginons qu'on transporte le triangle DEF sur le triangle ABC, de manière que le côté DE soit appliqué sur le côté AB, son égal, le point D tombera en A, et le point C en B : mais puisque l'angle D est égal à l'angle A, aussitôt que le côté DE sera placé sur AB, le côté DF prendra la direction AC, et comme DF est égal à AC, le point F tombera sur le point C, et le troisième côté EF couvrira exactement le troisième côté BC; donc le triangle DEF est égal au triangle ABC.

2° Deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont un côté égal adjacent à deux angles égaux chacun à chacun.

Soit le côté DE = le côté AB (fig. 6), l'angle D = l'angle A, l'angle E = l'angle B; je dis que le triangle DEF est égal au triangle CBA. Imaginons que le côté DE

soit appliqué exactement sur le côté AB; comme l'angle D = l'angle A, DF prendra la direction AC et le point F tombera en un point de la ligne AC. De même, comme l'angle E = l'angle B, la ligne EF prendra la direction BC, et le point F tombera en un point de la ligne BC. Il tombera donc à la fois et sur la ligne AC et sur la ligne BC, par conséquent au point C qui est le seul point commun de ces lignes. Ainsi, les deux triangles ABC et DEF coïncident ensemble et sont égaux.

3° Deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont leurs trois côtés égaux.

Avant de démontrer cette proposition, observons que si deux triangles ont deux côtés égaux chacun à chacun, et si en même temps l'angle compris par les côtés du premier est plus grand que l'angle compris par les côtés du second, le troisième côté du premier triangle sera plus grand que le troisième côté du second, et réciproquement.

Prouvons maintenant que deux triangles ABC et DEF (fig. 6), qui ont leurs trois côtés égaux chacun à chacun, ont également leurs trois angles égaux. En effet, l'angle F doit égaler l'angle C; car s'il ne l'égalait pas, il serait ou plus grand ou plus petit; supposons qu'il soit plus petit, dans ce cas le troisième côté DE serait plus petit que le côté AB, ce qui est contraire à l'hypothèse; s'il était plus grand, AB serait plus petit que DE; donc l'angle F = l'angle C. Ce que nous disons de ces deux angles peut également s'appliquer aux autres; donc deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont leurs trois côtés égaux.

Dans un triangle isoscèle, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux, et lorsque deux côtés sont inégaux, le plus grand côté est opposé au plus grand angle.

Réciproquement, lorsque deux angles d'un triangle sont égaux, les côtés opposés sont égaux, et lorsqu'ils sont inégaux, le plus grand angle est opposé au plus grand côté.

Une droite est dite *perpendiculaire* sur une autre, lorsqu'elle forme avec cette droite deux angles adjacens égaux : ainsi la ligne AB est perpendiculaire sur CD (fig. 7).

Une droite est dite *oblique* à une autre (fig. 7), quand elle forme avec cette autre deux angles adjacens inégaux : ainsi, l'angle AEC étant plus petit que l'angle AED, la droite AE est dite oblique à la droite CD.

Si d'un point pris hors d'une droite, on mène une perpendiculaire et différentes obliques à cette droite, 1° la perpendiculaire sera plus courte que toute oblique; 2° les obliques qui s'écarteront également du pied de la perpendiculaire seront égales; 3° les obliques qui s'écarteront le plus du pied de la perpendiculaire seront les plus longues. Ainsi (fig. 7), la perpendiculaire AB sera plus courte que les obliques AE, AC; les obliques AE et AC seront égales, et l'oblique AG sera plus longue que l'oblique AE.

On doit conclure de là, 1° que la perpendiculaire mesure la vraie distance d'un point à un autre; 2° que d'un même point on ne peut mener plus de deux droites égales une même ligne.

Observons encore que si, par le milieu d'une droite, on élève une perpendiculaire sur cette droite, 1° chaque point de la perpendiculaire sera également distant des deux extrémités de la droite; 2° tout point situé hors de la perpendiculaire sera inégalement distant des deux extrémités de la droite.

XXVIII. *Théorèmes. — Sur les parallèles. (Il sera permis de considérer comme évidente l'égalité des angles correspondans.)*

On appelle *parallèles* deux droites tracées sur un même plan, qui ne peuvent se rencontrer, quelque prolongées qu'on les suppose.

Deux perpendiculaires à une même droite sont parallèles entre elles.

D'un point pris hors d'une droite, on ne peut mener plusieurs parallèles à cette droite.

Deux droites étant parallèles, si l'on élève une perpendiculaire sur l'une, elle sera aussi perpendiculaire sur l'autre.

On doit conclure de là, 1° qu'une droite qui est per-

pendiculaire sur une autre est rencontrée par toutes les obliques à cette autre; 2° que deux droites parallèles à une troisième sont parallèles entre elles.

Deux droites AB et CD (fig. 8), coupées par une troisième EF appelée *sécante*, offrent cinq espèces d'angles considérés deux à deux; les angles *correspondans*, les angles *alternes internes*, les angles *alternes externes*, les angles *internes du même côté* et les angles *externes du même côté*.

Les *angles correspondans* sont ainsi appelés, parce qu'ils sont situés de la même manière à l'égard des parallèles; tels sont les angles EGB et GHD; les angles EGA et GHC, les angles CHF et AGH et les angles FHD et HGB.

Les *angles alternes internes* sont situés de différens côtés de la sécante et entre les parallèles; tels sont les angles AGH et GHD, les angles BGH et GHC.

Les *angles alternes externes* sont situés de différens côtés de la sécante et hors des parallèles; tels sont les angles EGA et DHF, les angles EGB et CHF.

Les *angles externes du même côté* sont situés hors des parallèles et du même côté de la sécante; tels sont les angles BGE et DHF, et les angles AGE et CHF.

Les *angles internes du même côté* sont situés du même côté de la sécante et entre les deux parallèles; tels sont les angles BGH et GHD les angles AGH et CHG.

Les *angles correspondans* sont égaux; les *angles alternes internes* sont égaux; les *angles alternes externes* sont égaux.

Les *angles internes du même côté* réunis, valent deux angles droits. Les *angles externes du même côté* valent deux angles droits.

Lorsque deux droites coupées par une troisième offrent l'une de ces cinq propriétés, elles sont parallèles.

Des propositions que nous venons d'énoncer, on peut conclure, 1° que deux parallèles sont partout à égale distance; 2° que deux angles qui ont les côtés parallèles et les ouvertures placées dans le même sens, ou dans le sens directement contraire, sont égaux.

XXIX. *Théorèmes. — Sur la somme des angles d'un triangle. — Sur la somme des angles d'un polygone quelconque. — Sur le parallélogramme et le losange.*

La somme des trois angles d'un triangle vaut deux angles droits. Soit le triangle ABC (fig. 9); concevons une ligne CE menée par le point C parallèlement à AB, et supposons que BC soit prolongé jusqu'à D; si maintenant on considère les côtés AB et EC et la sécante BD, les deux angles ABC et ECD sont égaux comme angles correspondans; les angles BAC et ACE le sont aussi comme angles alternes internes, par rapport à la sécante AC; donc les trois angles du triangle ABC donnent la même somme que les trois angles ACB, ACE, ECD, qui valent deux angles droits, donc aussi la somme des angles du triangle a cette valeur.

On peut conclure de là 1° que deux triangles qui ont deux angles égaux chacun à chacun, ont leur troisième angle égal, et par conséquent ont leurs trois angles égaux chacun à chacun; 2° qu'un triangle ne peut avoir qu'un angle droit, et à plus forte raison qu'un angle obtus; 3° que les deux angles aigus d'un triangle rectangle valent ensemble un angle droit; 4° que chaque angle d'un triangle équilatéral est égal aux deux tiers d'un angle droit.

On appelle *polygone*, l'espace compris entre plusieurs droites qui se coupent deux à deux.

On distingue les polygones les uns des autres, d'après le nombre des droites ou des *côtés* qui les forment.

Le triangle est le plus simple de tous les polygones. Un polygone qui a quatre côtés s'appelle *quadrilatère*; celui qui en a cinq, *pentagone*; celui qui en a six, *hexagone*; celui qui en a sept, *heptagone*; celui qui en a huit, *octogone*, etc.

On appelle, dans un polygone, *angles saillans* tous ceux qui ont l'ouverture au dedans de la figure, et *angles rentrans* ceux qui l'ont au dehors.

On appelle *diagonale* toute droite menée du sommet d'un angle à un autre.

Si du sommet d'un angle d'un polygone quelconque on mène des diagonales à tous les autres angles, le polygone se trouve partagé en autant de triangles moins deux qu'il a de côtés; d'où l'on peut tirer cette conséquence, que la somme de tous les angles intérieurs d'un polygone est égale à deux angles droits pris autant de fois moins deux, qu'il y a de côtés dans le polygone.

Si l'on prolonge dans le même sens tous les côtés d'un polygone qui n'a pas d'angles rentrans, on forme autant d'angles extérieurs qu'il y a de côtés; leur somme n'égale jamais que quatre angles droits, quel que soit le nombre des côtés.

On appelle *parallélogramme* un quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles.

La diagonale partage le parallélogramme en deux triangles égaux.

Les côtés opposés d'un parallélogramme sont égaux comme parties de parallèles comprises entre d'autres parallèles.

Réciproquement, lorsque les côtés opposés d'un quadrilatère sont égaux, ou lorsque deux côtés sont égaux, le quadrilatère forme un parallélogramme.

Les diagonales d'un parallélogramme se coupent mutuellement en deux parties égales.

On appelle *losange* un parallélagramme dont les quatre côtés sont égaux, et les angles adjacens inégaux.

Les diagonales, dans le losange, se coupent à angles droits.

XXX. ***Définition de la circonférence. — Du cercle, etc. — Les cordes égales sous-tendent des arcs égaux et réciproquement.***

La *circonférence* du cercle est une ligne courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur qu'on appelle *centre* (fig. 10).

Le *cercle* est la portion du plan que cette courbe embrasse.

Toute droite menée du centre à la circonférence se nomme *rayon* ; et, d'après la définition de la circonférence, tous les rayons sont égaux.

Une droite ne peut rencontrer la circonférence qu'en deux points ; car si elle pouvait la rencontrer en trois points, il s'ensuivrait que d'un même point on pourrait mener trois droites égales à une même droite (fig. 10). La ligne AB ne peut couper la circonférence du cercle qu'en deux points.

On appelle *sécante* toute droite qui coupe la circonférence, et qui est en partie en dehors. AB est une sécante (fig. 10).

L'*arc* est une portion quelconque de circonférence.

La *corde de l'arc* est la ligne droite qui joint les deux extrémités de cet arc.

On appelle *diamètre* une droite qui passe par le centre et se termine de part et d'autre à la circonférence. FG est un diamètre (fig. 10).

Tous les diamètres d'un même cercle sont égaux, parce que les diamètres sont composés de deux rayons.

Le diamètre est la plus grande corde qu'on puisse mener dans le cercle, et il partage le cercle et la circonférence en deux parties égales.

Si on porte un arc quelconque de cercle sur un autre arc du même cercle ou d'un cercle décrit avec le même rayon, de manière que deux points quelconques du premier arc soient appliqués sur deux points de l'autre, et que les concavités soient tournées du même côté, le plus petit de ces arcs se confondra dans toute son étendue avec le plus grand.

On peut conclure de là 1° que, dans un même cercle ou dans des cercles égaux, des cordes égales sous-tendent des arcs égaux, et réciproquement ; 2° que, dans un même cercle ou dans des cercles égaux, le plus grand arc est sous-tendu par la plus grande corde, et reciproquement (les arcs que l'on compare étant moindres que la demi-circonférence).

XXXI. *Théorèmes.* — *Sur le rayon perpendiculaire à une corde.* — *Sur les cordes égales ou inégales.* — *Sur la perpendiculaire menée à l'extrémité du rayon.* — *Sur les parallèles menées dans le cercle.*

La perpendiculaire sur le milieu d'une corde passe nécessairement par le centre du cercle (fig. 11) et par le milieu de l'arc sous-tendu par cette corde : pour le prouver, élevons une perpendiculaire DF sur le milieu de la corde AB ; cette perpendiculaire doit passer par le centre C et par le milieu D de l'arc ADB. En effet, cette droite FD, étant perpendiculaire sur le milieu de AB, doit passer sur le point également éloigné de ses extrémités A et B : mais le centre est également éloigné des deux extrémités ; donc elle doit passer par le centre. En second lieu elle doit passer par le milieu de l'arc ADB ; car si du point où la perpendiculaire vient rencontrer l'arc on mène des cordes aux extrémités A et B, ces cordes seront égales comme obliques, qui s'écartent également du pied de la perpendiculaire, et puisque les cordes sont égales, les arcs le seront aussi.

On peut conclure de là 1° qu'une droite qui passe par deux de ces trois points, savoir, le centre, le milieu de la corde et le milieu de l'arc, passera nécessairement par le troisième ; 2° que la perpendiculaire menée de l'un quelconque de ces trois points passera par les deux autres, parce que d'un point pris hors d'une droite, ou sur une droite, on ne peut mener qu'une seule perpendiculaire à cette droite ; qu'ainsi, si du centre on abaisse une perpendiculaire, elle passera par le milieu de la corde et de l'arc ; 3° que, pour diviser un arc en deux parties égales, il faut abaisser du centre sur cet arc une perpendiculaire.

Ce que nous venons de dire fournit un moyen simple de trouver le centre d'un cercle lorsqu'on a sa circonférence ou seulement deux de ses trois points, A, B, C, (fig. 12) ; on joint par des droites le point A au point B, le point B au point C, et sur le milieu de ces droites on élève des perpendiculaires. Le point D, où les per-

pendiculaires se rencontrent, est le centre du cercle demandé.

Deux cordes égales, AB et DE (fig. 13), sont également éloignées du centre : pour le prouver, du point C abaissons les perpendiculaires CG et CF, qui mesureront la vraie distance du centre, et passeront par le milieu des cordes; puis joignant les extrémités A et D de ces cordes au centre, nous aurons deux triangles qui seront égaux. Ainsi, le côté CF égalera le côté CG : donc la corde DE sera à une distance du centre égale à celle de AB.

De deux cordes inégales DE et AH (fig. 14), la plus petite est la plus éloignée du centre : pour le prouver, abaissons les perpendiculaires CF et CI sur chacune de ces cordes, et par le point A menons une corde égale à DE; si on abaisse maintenant sur cette corde une perpendiculaire CG, il est évident que la droite CG est plus grande que CO; mais la droite CO est plus grande que CI, puisque CO est oblique par rapport à CI : donc, à plus forte raison la droite CG sera plus grande que CI; mais CG égale CF, puisque AB = DE : donc, à la place de CG on pourra mettre CF, et on aura CF plus grand que CI, ce qu'il s'agissait de démontrer.

On appelle *tangente* une droite qui ne touche la circonférence qu'en un seul point; la ligne AB (fig. 15) est une tangente, parce qu'elle ne touche la circonférence qu'en un seul point D.

Toute perpendiculaire AB (fig. 15), à l'extrémité d'un rayon CD, est une tangente à la circonférence. En effet, toutes les droites qu'on mènerait du centre à la perpendiculaire AB seraient plus longues que CD, parce qu'elles seraient des obliques par rapport à cette perpendiculaire: par conséquent, elles sortiraient du cercle.

Réciproquement, une tangente est perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon mené au point de contact.

Les arcs interceptés entre deux cordes parallèles, ou entre une corde et une tangente, ou entre deux tangentes, sont égaux. Ainsi, Les arcs AE et BF (fig. 16), interceptés entre les cordes AB et EF parallèles, sont égaux: pour le prouver, abaissons une perpendiculaire du cen-

tre sur la droite AB ; cette perpendiculaire passera par le milieu de la corde et de l'arc sous-tendu par cette corde, et par conséquent AD égalera BD ; mais une perpendiculaire élevée sur une droite parallèle à une autre est aussi perpendiculaire sur cette autre : ainsi, ED égalera DF ; des arcs AD et BD qui sont égaux, retranchons les arcs égaux ED et DF, les arcs restans AE et BF seront égaux.

Supposons que la tangente GH (fig. 17) soit parallèle à AB ; le point de contact D sera le milieu de l'arc ADB ; pour le prouver, tirons du centre au point de contact un rayon CD, il sera perpendiculaire à la tangente, et par conséquent à la corde AB qui lui est parallèle ; il divisera donc l'arc sous-tendu par cette corde en deux parties égales : donc AD = DB.

Enfin, si les deux parallèles sont tangentes, comme GH et EF (fig. 17), on mènera une corde parallèle AB, et l'on aura, par ce qui précède, AI = IB et AD = DB ; donc l'arc entier IAD = l'arc IBD. Remarquons que chacun de ces arcs est une demi-circonférence.

XXXII. *Théorèmes sur les cercles qui se coupent ou se touchent.*

Lorsque deux circonférences ont un point commun situé hors de la droite qui joint leurs centres, elles ont nécessairement un second point commun.

Lorsque deux circonférences se coupent, la droite qui joint leurs centres est perpendiculaire sur la corde commune, et la distance des centres est plus petite que la somme des rayons, et plus grande que leur différence.

Si deux circonférences n'ont qu'un point commun, ce point est situé sur la droite qui joint leurs centres, et alors la distance des centres est égale à la somme des rayons, ou à leur différence, suivant que les cercles se touchent extérieurement ou intérieurement.

Si deux cercles n'ont aucun point commun, la distance des centres est plus grande que la somme des

rayons, ou plus petite que leur différence, suivant que les cercles sont extérieurs ou intérieurs l'un à l'autre.

La réciproque de toutes ces propositions est vraie.

Tous les cercles qui ont leurs centres sur une droite, et qui passent par un même point de cette droite, sont tangens les uns aux autres, et la tangente commune à tous les cercles est la perpendiculaire élevée sur le milieu de la droite qui joint leurs centres.

XXXIII. *Mesure des angles. — Cas où l'angle a son sommet au centre d'un cercle. — Cas où le sommet est placé sur la circonférence. — Cas où il est dans l'intérieur du cercle. — Cas où il est au dehors.*

Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les angles égaux dont le sommet est au centre interceptent sur la circonférence des arcs égaux, et réciproquement si deux arcs sont égaux, les angles au centre correspondans seront aussi égaux.

Il suit de là que, si deux angles au centre sont entre eux dans un certain rapport, les arcs interceptés seront entre eux dans le même rapport; alors les angles et les arcs formeront une proportion.

L'angle au centre du cercle, et l'arc intercepté entre ses côtés, ayant une telle liaison que, quand l'un augmente ou diminue dans un rapport quelconque, l'autre augmente ou diminue dans le même rapport, on peut établir l'une de ces grandeurs pour la mesure de l'autre. Ainsi, on pourra faire servir les arcs à la mesure des angles, en substituant les premiers aux seconds, parce qu'il est plus facile de mesurer directement un arc qu'un angle donné.

Quand on dit qu'un angle a pour mesure l'arc compris entre ses côtés, cela signifie que cet angle renferme l'unité d'angle autant de fois que l'arc contient l'unité d'arc de sorte que le même nombre désigne les valeurs de tous les deux.

Observons que, dans la comparaison des angles entre eux, les arcs qui leur servent de mesure doivent être décrits avec des rayons égaux.

Nous allons parcourir les différens cas qui peuvent se présenter pour la mesure des angles.

L'angle qui a son sommet à la circonférence, et est formé par un diamètre et une corde, a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés.

L'angle qui a son sommet à la circonférence, et qui est formé par deux cordes, a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés.

L'angle qui ne renferme pas le centre a encore pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés.

L'angle qui a son sommet à la circonférence, et qui est composé d'une corde et d'une tangente, a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés.

L'angle formé par une corde et le prolongement d'une autre corde a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés, plus la moitié de l'arc sous-tendu par la corde prolongée.

L'angle dont le sommet est entre le centre et la circonférence, a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés, plus la moitié de l'arc compris entre le prolongement de ses côtés.

L'angle dont le sommet est placé hors du cercle a pour mesure la moitié de la différence des arcs compris entre ses côtés, dont l'un tourne sa concavité vers le sommet, et l'autre sa convéxité.

On peut, en s'exprimant d'une manière générale, dire 1° que tout angle inscrit a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés ; 2° que tout angle dont le sommet est entre le centre et la circonférence a pour mesure la demi-somme des arcs compris entre les côtés de l'angle et ceux de son opposé au sommet ; 3° que tout angle dont le sommet est hors de la circonférence a pour mesure la moitié de l'arc concave, moins la moitié de l'arc convexe.

Nous conclurons des propositions que nous venons d'énoncer, 1° que les angles qui ont leur sommet à la circonférence, et qui comprennent le même arc entre leurs côtés, sont égaux ; 2° qu'un angle dont le sommet est à la circonférence, et dont les côtés passent par les extrémités d'un diamètre, est un angle droit.

XXXIV. *Problèmes. — On propose de mener des perpendiculaires. — De faire un angle égal à un autre. — De mener une parallèle à une droite donnée. — De partager un angle ou un arc en deux parties égales. — De construire un triangle avec trois de ses parties, pourvu qu'il y ait un côté.*

PREMIER PROBLÈME.

Mener une perpendiculaire à une droite.

Du point C (fig. 18) pris sur la droite AB, il s'agit d'élever une perpendiculaire sur cette droite. Pour cela on marquera à droite et à gauche de C des parties égales sur la ligne AB; l'on prendra un point tel que D, et l'on fera CD égale à CA; puis du point A et du point D, avec la même ouverture de compas, on tracera deux arcs qui viendront se couper au point E; alors joignant le point E au point C, on aura la perpendiculaire demandée.

En effet, si l'on tire les obliques EA et ED, on aura deux triangles égaux ACE et ECD; comme ayant leurs trois côtés égaux chacun à chacun, et par conséquent l'angle ECD égalera l'angle ECA. Ces deux angles étant égaux et adjacens, il s'ensuit que la ligne EC est la perpendiculaire demandée.

Si la perpendiculaire devait être abaissée d'un point donné hors de la droite, on décrirait de ce point, comme centre, un arc de cercle qui couperait la droite en deux points; ensuite de ces deux points, comme centres, et avec un même rayon, on décrirait deux autres arcs qui se couperaient comme nous avons vu précédemment; joignant leur point d'intersection, on obtiendrait la perpendiculaire demandée.

SECOND PROBLÈME.

Faire un angle égal à un autre,

Il s'agit, du point A (fig. 19) de la ligne AB, de faire

un angle égal à l'angle M : on marquera arbitrairement une portion quelconque sur chaque côté de l'angle M, telle que N et P, puis on portera MP sur la ligne donnée de A en C ; ensuite, avec une ouverture de compas égale à la ligne MN, du point A on décrira un arc indéfini. Alors du point C, avec une ouverture de compas égale à NP, on décrira un autre arc qui viendra couper le premier au point D, enfin, joignant le point D au point A par une ligne droite, on aura un angle égal à l'angle donné. En effet, si l'on joint le point N au point P, et le point D au point C, on aura deux triangles égaux, comme ayant leurs trois côtés égaux chacun à chacun ; le côté DC étant égal au côté NP ; l'angle A, opposé au côté CD, sera nécessairement égal à l'angle M opposé au côté NP, ce qu'il s'agissait de démontrer.

TROISIÈME PROBLÈME.

Mener une parallèle à une droite donnée.

Il s'agit, du point C (fig. 20), de mener une parallèle à la droite AB. Par le point C on tirera arbitrairement une droite EF, qui coupera AB en un point G. On fera ensuite au point C un angle GCD égal à l'angle EGB. La droite CD, ainsi tirée, est parallèle à la droite AB.

QUATRIÈME PROBLÈME.

Partager un arc ou un angle en deux parties égales.

Pour partager un arc en deux parties égales, des extrémités de cet arc, et avec un même rayon, on décrira deux autres arcs qui viendront se couper en un point que l'on joindra par une droite avec le centre de l'arc donné. Cette droite, si on la prolonge suffisamment, passera par le milieu de l'arc.

Pour partager un angle en deux parties égales, on commencera à décrire de son sommet, comme centre, un arc compris entre ses côtés, et l'on fera sur cet arc

l'opération que nous venons d'indiquer pour le cas précédent.

CINQUIÈME PROBLÈME.

Construire un triangle avec trois de ses parties, pourvu qu'il y ait un côté.

1°. Il s'agit de construire un triangle dont deux côtés M et N (fig. 21) et l'angle P sont donnés : on tirera une droite indéfinie, sur laquelle on portera M de A en B; puis au point A on fera un angle égal à l'angle P ; ensuite sur l'autre droite indéfinie on portera la seconde ligne N du point A au point C. Alors joignant le point C au point B, on aura le triangle demandé.

2°. Il s'agit (fig. 22) de construire un triangle avec les trois droites M, N, P : pour cela, on tirera une droite que l'on fera égale à l'une des trois droites données, par exemple, à M; puis, avec une ouverture de compas égale à N, on décrira un arc, ensuite avec une autre ouverture de compas égale à P, on tirera un autre arc qui viendra couper le premier en un point C : alors joignant par des lignes droites le point A au point C, et le point C au point B, on aura un triangle dont les trois côtés seront égaux chacun à l'une des droites données.

Observons que, pour construire un triangle avec trois droites données, il faut toujours que la somme des deux plus petites soit plus forte que la droite la plus longue, parce que, dans un triangle, la somme de deux côtés est toujours plus grande que le troisième.

3°. Il s'agit de décrire un triangle (fig. 23) dont un côté M et les angles adjacens N et P sont donnés ; pour cela, on tirera une droite indéfinie sur laquelle on prendra une partie AB égale à la droite M ; on fera, aux extrémités de la ligne AB, deux angles égaux aux angles donnés N et P; ayant ainsi la direction des droites AC et BC, on les prolongera jusqu'à ce qu'elles se rencontrent en C, et on aura le triangle demandé.

XXXV. *Problème.—On propose de mener une tangente au cercle par un point pris sur la circonférence ou au dehors.*

1°. Si on voulait mener une tangente au point D (fig. 24) pris sur la circonférence, on tirerait un rayon CD, et on éleverait une perpendiculaire AB sur ce rayon; ce serait la tangente demandée.

2°. Il s'agit, du point A pris hors du cercle OBD (fig. 25), de mener une tangente à ce cercle; pour cela, on joindra le centre C au point A, ensuite par le point F, milieu de la droite CA, on décrira une circonférence ABCD, qui rencontrera la première en deux points, en B et en D; alors joignant le point A au point B, la droite AB sera la tangente demandée. En effet, tirons la corde CB, l'angle CBA sera droit, comme ayant son sommet à la circonférence, et ses deux côtés qui passent par les extrémités d'un diamètre. Puisque CBA est un angle droit, il en résulte que AB est perpendiculaire sur CB : mais CB est un rayon comme allant du centre à la circonférence; or, nous avons vu qu'une droite perpendiculaire sur l'extrémité d'un rayon était tangente au cercle : donc AB est réellement tangente à la circonférence OBD.

XXXVI. *On propose de construire un segment de cercle capable d'un angle donné.*

Un *segment de cercle* est la surface ou portion de cercle comprise entre l'arc et la corde.

Un angle est inscrit dans un pareil segment lorsque son sommet est sur l'un des points de l'arc, et que ses côtés passent par les extrémités de la corde.

Tous les angles inscrits dans un même segment de cercle sont égaux entre eux, parce qu'ils comprennent le même arc entre leurs côtés.

Un *segment* est capable d'un angle donné lorsque tous ceux qu'on peut y inscrire sont égaux à cet angle.

Soit l'angle M (fig. 26) et la droite AB : on fera au point A un angle égal à l'angle donné ; sur le milieu de AB on élevera une perpendiculaire IK ; et par le point A on élevera également une perpendiculaire AE sur AD, qui coupera la première en un point C; ensuite, avec une ouverture de compas égale à AC ou à CB, on décrira, du point C, la circonférence ABK, et tous les angles qui auront leur sommet sur AFB, et dont les côtés passeront par les extrémités de AB, seront égaux à l'angle M. En effet, ils sont égaux à l'angle DAB, puisqu'ils ont tous, ainsi que lui, la moitié de l'arc BEKA pour mesure; mais DAB=M : donc les angles AFB, AHB seront eux-mêmes égaux à l'angle donné M.

Si l'angle donné était aigu, on emploierait la même méthode.

Observons que, si l'angle donné était droit, le segment demandé serait le demi-cercle décrit sur le diamètre AB.

XXXVII. *Définition des figures équivalentes.—Des figures semblables, etc.*

Théorèmes.—Sur l'aire du rectangle.—Du parallélogramme.—Du triangle.—Du trapèze.

Mesurer l'*aire* ou la surface d'une figure, c'est déterminer combien de fois cette surface en contient une autre prise pour unité. On emploie de préférence le mot *aire* au lieu du mot *surface*, lorsqu'il s'agit de la quantité superficielle d'une figure considérée par rapport à sa grandeur.

On appelle figures *équivalentes* celles dont les aires sont égales. Deux figures de formes très-différentes, *par exemple*, un triangle et un polygone, peuvent être équivalentes. Le nom de *figures égales* a été réservé à celles qui sont identiquement les mêmes en grandeur et en forme.

Deux figures sont *semblables* lorsqu'elles ont les angles égaux chacun à chacun, et les côtés homologues proportionnels. Par *côtés homologues* on entend ceux qui sont

adjacens à des angles égaux ; ces angles eux-mêmes s'appellent *angles homologues*.

Deux figures égales sont toujours semblables ; mais deux figures peuvent être semblables sans être égales.

La *hauteur d'un parallélogramme* est la perpendiculaire qui mesure la distance de deux côtés opposés pris pour bases.

La *hauteur d'un triangle* est la perpendiculaire abaissée du sommet d'un angle sur le côté opposé pris pour base.

La *hauteur d'un trapèze*, c'est-à-dire d'un quadrilatère qui a seulement deux côtés parallèles, est la perpendiculaire menée entre ses deux côtés parallèles.

Deux parallélogrammes de même base et de même hauteur sont équivalens.

Un triangle est la moitié d'un parallélogramme de même base et de même hauteur que lui. On peut conclure de là que deux triangles de même base et de même hauteur sont équivalens.

Deux rectangles de même base sont entre eux comme leurs hauteurs. (Un *rectangle*, comme nous l'avons déjà vu, est un parallélogramme dont tous les angles sont droits ; si de plus il a tous ses côtés égaux, c'est un *carré*.)

Deux rectangles quelconques sont entre eux comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs.

L'*aire d'un rectangle* s'obtient en multipliant sa base par sa hauteur.

Comme un parallélogramme quelconque est équivalent à un rectangle de même base et de même hauteur que lui, pour obtenir son aire, il faudra multiplier sa base par sa hauteur.

L'*aire d'un triangle* a pour mesure le produit de sa base par la moitié de sa hauteur, ou le produit de sa hauteur par la moitié de sa base. Pour le prouver, il suffit d'observer qu'un triangle quelconque est toujours la moitié d'un parallélogramme de même base et de même hauteur que lui.

Pour mesurer l'*aire d'un trapèze*, on multiplie la perpendiculaire menée entre les deux côtés parallèles par

la moitié de la somme de ces deux côtés parallèles. On peut encore dire que l'aire d'un trapèze se mesure en multipliant sa hauteur par une ligne menée à égale distance des deux côtés parallèles.

XXXVIII. *Propriétés du triangle rectangle.—Carré de l'hypoténuse, etc.*

On appelle *triangle rectangle* celui qui a un angle droit; le plus grand côté opposé à l'angle droit se nomme *hypoténuse.*

Si de l'angle droit BAC (fig. 27) du triangle rectangle ABC, on abaisse une perpendiculaire AD sur le côté opposé BC, 1° cette perpendiculaire AD partagera le triangle ABC en deux autres triangles ADB et ADC, qui lui seront semblables, et par conséquent seront semblables entre eux; 2° chaque côté de l'angle droit AB et AC sera moyen proportionnel entre le segment qui lui est adjacent et l'hypoténuse entière; 3° la perpendiculaire AD sera moyenne proportionnelle entre les deux segmens BD et DC.

Le triangle ABD est semblable au triangle ABC; ils ont un angle droit, l'un en D, l'autre en A, et l'angle B leur est commun. Ces deux triangles ont deux angles égaux chacun à chacun, donc ils sont semblables. En second lieu le triangle ABC est semblable au triangle ADC; ils ont un angle droit, l'un en A et l'autre en D, et un angle commun en C. Ces deux triangles ont deux angles égaux chacun à chacun, donc ils sont semblables.

En comparant les côtés homologues du petit triangle avec ceux du grand, on est conduit à cette proportion: BD, petit côté du petit triangle est à AB petit côté du grand triangle comme AB grand côté du petit triangle est à BC grand côté du grand triangle; ce qui fait voir que AB est moyen proportionnel entre le segment BD et l'hypoténuse entière BC.

En comparant les côtés du grand triangle ABC avec ceux du moyen triangle ADC, on aura la proportion: DC moyen côté du moyen triangle est à AC moyen côté du grand triangle comme AC grand côté du moyen

triangle est à BC grand côté du grand triangle ; ce qui fait voir que AC est moyen proportionnel entre le segment qui lui est adjacent DC et l'hypoténuse entière BC.

En comparant les côtés du petit triangle ABD et ceux du moyen triangle ADC, on aura : BD petit côté du petit triangle est à AD petit côté du moyen triangle comme AD moyen côté du petit triangle est à DC moyen côté du moyen triangle ; ce qui fait voir que la perpendiculaire AD est moyenne proportionnelle entre les deux segmens de l'hypoténuse.

On peut conclure de là que le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. Pour le prouver, faisons le produit des extrêmes égal à celui des moyens. Dans la première proportion $bd : ab :: ab : bc$, nous aurons $bd \times bc = ab^2$; dans la seconde $dc : ac :: ac : bc$, nous aurons $dc \times bc = ac$ 2. Si on ajoute ces deux équations, on aura $bd \times bc + dc \times bc = ab^2 + ac^2$. Le premier membre est la même chose que $(bd + dc) \times bc$, et il se réduit à $bc \times bc$ ou bc^2 ; donc on a $bc^2 = ab^2 + ac^2$; donc le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés.

Il suit de la proposition que nous venons de démontrer, que, connaissant deux côtés d'un triangle rectangle, il est facile de déterminer le troisième. Par exemple l'hypoténuse et un côté étant connus, on veut savoir quel est l'autre côté. Pour cela, on élevera l'hypoténuse au carré, ainsi que le côté connu ; on retranchera ce carré du carré de l'hypoténuse, et la racine du reste sera le côté cherché. Si l'on avait les deux côtés qui forment l'angle droit, il faudrait carrer chacun de ces côtés, et la somme donnerait le carré de l'hypoténuse. Il suffira ensuite d'extraire la racine carrée pour avoir l'hypoténuse.

Pour déterminer de quelle espèce est un triangle, lorsqu'on connaît ses trois côtés, il faudra les élever chacun au carré. Si le carré du plus grand côté est égal à la somme des carrés des deux autres côtés, le triangle sera rectangle. Si le carré du plus grand côté est moindre que

la somme des carrés des deux autres côtés, il sera *acutangle*; enfin si le carré du plus grand côté est plus grand que la somme des carrés des deux autres, le triangle sera *obtusangle*.

XXXIX. *Théorèmes. — Sur la ligne menée parallèlement à la base d'un triangle. — Sur les triangle semblables. — Sur les droites qui se coupent dans le cercle ou hors du cercle.*

La ligne BE (fig. 28), menée parallèlement à la base d'un triangle ACD, divise les côtés AC, AD en parties proportionnelles; de sorte qu'on a A B : B C : : A E : E D.

Pour le prouver, joignons CE et DB; les deux triangles CBE, BED ont même base BE, ils ont aussi même hauteur, puisque les sommets C et D sont situés sur une parallèle à la base; donc ces triangles sont équivalens. Les triangles ABE, CBE, dont le sommet commun est E, ont même hauteur et sont entre eux comme leurs bases AB, BC; nous aurons donc ABE : EBC : : AB : BC. De même les triangles ABE, BED, dont le sommet commun est B et qui ont même hauteur, donnent la proportion ABE : BED : : AE : ED.

Comme le triangle CBE égale le triangle EBD, on pourra conclure à cause du rapport commun dans les deux proportions, AB : BC : : AE : ED.

On appelle *triangles semblables*, ceux qui ont leurs angles égaux et leur côtés homologues proportionnels.

Il y a trois principaux caractères auxquels on reconnaît la similitude de deux triangles.

1° Deux triangles équiangles ont les côtés homologues proportionnels et sont semblables; d'où l'on peut conclure la similitude de deux triangles; 1° lorsqu'ils ont seulement deux angles égaux chacun à chacun, parce que le troisième de l'un est nécessairement égal au troisième de l'autre; 2° lorsque les côtés sont respectivement parallèles; 3° lorsqu'ils ont les côtés respectivement perpendiculaires.

2° Deux triangles sont semblables lorsqu'ils ont un angle égal compris entre deux côtés proportionnels.

3° Deux triangles qui ont les côtés homologues proportionnels sont équiangles et par conséquent sont semblables.

Les triangles semblables sont entre eux comme les carrés des côtés homologues.

Indiquons maintenant comment sont entre elles les droites qui se coupent dans le cercle ou hors du cercle.

Si deux sécantes partent d'un même point hors du cercle, et qu'elles se terminent à la partie concave de la circonférence, elles sont réciproquement proportionnelles à leurs parties extérieures, c'est-à-dire qu'une sécante sera à l'autre sécante comme la partie extérieure de la première sera à la partie extérieure de la seconde.

Lorsqu'une tangente et une sécante partent d'un même point hors du cercle, la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entière et la partie extérieure.

Deux cordes qui se coupent dans le cercle, se coupent en parties réciproquement proportionnelles, c'est-à-dire qu'on a une proportion dans laquelle les parties d'une corde forment les extrêmes, tandis que celles de l'autre forment les moyens.

On peut déduire de là, que la perpendiculaire abaissée d'un point de la circonférence sur le diamètre, est moyenne proportionnelle entre les deux segmens de ce diamètre.

LX. *Problèmes.—On propose de diviser une droite en parties égales.—De trouver une quatrième ou une moyenne proportionnelle.—De faire un carré équivalent à un polygone.—De faire un carré égal à la somme de deux carrés.—De construire un triangle semblable à un triangle donné, et un polygone semblable à un polygone donné.*

PREMIER PROBLÈME.

Diviser une droite en parties égales.

Pour diviser la droite AB (fig. 29) en six parties égales, du point A il faut mener la droite indéfinie AI, et d'une ouverture quelconque de compas, prendre sur AI à partir de A, six parties égales AC, CD, DE, EF, FG, GH; après avoir joint ensuite H à B, on tirera CK parallèle à BH, et la droite AK sera la sixième partie de AB.

SECOND PROBLÈME.

Trouver une quatrième proportionnelle aux trois droites données M, N, E, (fig. 30).

On tirera deux droites indéfinies formant entre elles un angle quelconque; on prendra sur le premier côté de cet angle une distance AB égale à M, et de A et C, une distance égale à N; puis sur l'autre côté du même angle, on prendra une distance AD égale à P. Après avoir joint ensuite l'extrémité de la première avec l'extrémité de la troisième, on tirera par le point C, extrémité de la seconde, CE parallèle à BD, et la droite AE sera la quatrième proportionnelle demandée. En effet, on aura la proportion AB : AC : : AD : AE; mais AB = M, AC = N et AD = P; on peut changer cette proportion en celle-ci : M : N : : P : AE.

TROISIÈME PROBLÈME.

Trouver une troisième proportionnelle aux deux droites données M et N (fig. 31).

Après avoir tiré deux droites indéfinies formant entre elles un angle quelconque, on portera la première droite M de A en B, et N de A en C; puis sur l'autre côté, on portera la même droite N de A en D, on joindra le point B au point D, et par le point C on mènera une parallèle à BD; alors la droite AE sera la troisième proportionnelle demandée. En effet, on a AB : AC :: AD : AE; mais AB = M, AC = N, AD = N; on peut donc changer cette proportion en celle-ci : M : N :: N : AE.

QUATRIÈME PROBLÈME.

Trouver une moyenne proportionnelle entre deux lignes données.

On portera les deux lignes données M et N (fig. 32) sur une ligne indéfinie; sur la somme des lignes M et N, prise comme diamètre, on décrira une demi-circonférence; au point où les lignes M et N se réunissent, on élevera une perpendiculaire terminée à la circonférence, et cette perpendiculaire sera la moyenne proportionnelle demandée. En effet, nous savons que si d'un point de la circonférence, on abaisse une perpendiculaire sur le diamètre, cette perpendiculaire est moyenne proportionnelle entre les deux segmens du diamètre; on aura donc AB : DB :: DB : BC, mais AB = M et BC = N; on peut changer cette proportion en celle-ci : M : DB :: DB : N.

CINQUIÈME PROBLÈME.

Faire un carré équivalent à un polygone.

Ou le polygone est régulier ou il ne l'est pas; s'il est régulier, il faut chercher une moyenne proportionnelle

entre la moitié de l'*apothême* et le *périmètre*, et on aura le carré. Si le polygone n'est pas régulier, on le transformera en un triangle équivalent et on cherchera une moyenne proportionnelle entre la base et la moitié de la hauteur. On peut voir qu'on peut faire la quadrature d'un polygone quelconque, parce qu'on peut toujours le ramener à un triangle équivalent. La quadrature du cercle consiste à faire un carré équivalent à un cercle. Pour résoudre ce problème, il faudrait avoir le rapport exact de la circonférence au diamètre, mais on n'a pu encore le trouver; cependant on en a tellement approché, qu'il serait à peu près inutile de le découvrir.

SIXIÈME PROBLÈME.

Faire un carré égal à la somme de deux carrés.

Soient A et B, les côtés des carrés donnés (fig. 33), on tirera deux lignes indéfinies ED, EG à angle droit; on fera ED égal à A, et EG égal à B; on joindra DG, et DG sera le côté du carré cherché. En effet, le triangle DEG étant rectangle, le carré construit sur DG est égal à la somme des carrés faits sur ED et EG.

SEPTIÈME PROBLÈME.

Construire un triangle semblable à un triangle donné.

Il s'agit de construire, sur la droite *bc* (fig. 34), un triangle semblable au triangle ABC; on fera sur *bc* au point *b* un angle égal à B, et au point *c* un angle égal à C. Les deux côtés viendront se couper en un point *a*; alors on aura le triangle *abc*, semblable au triangle ABC : ces deux triangles sont semblables parce qu'ils ont deux angles égaux chacun à chacun.

HUITIÈME PROBLÈME.

Construire un polygone semblable à un polygone donné.

Pour construire, sur la droite OP (fig. 35), un polygone semblable au polygone ABCDEF, on partagera le dernier polygone en triangles par des diagonales; on fera sur la droite OP un triangle semblable au triangle ABC; on fera de même sur OS un triangle semblable au triangle ACD, et on continuera ainsi à décrire une suite de triangles adjacens l'un à l'autre, respectivement semblables à ceux du polygone et semblablement disposés, alors le polygone OPSXYZ sera le polygone demandé.

XLI. *Théorèmes. — Tout polygone régulier peut être inscrit dans le cercle et peut lui être circonscrit. — Inscrire un carré. — Inscrire un hexagone régulier et un triangle équilatéral dans un cercle. — Aire du polygone régulier. — Aire du cercle.*

On appelle *polygone régulier* celui qui est à la fois équiangle et équilatéral.

Deux polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont deux figures semblables.

Tout polygone régulier peut être inscrit dans le cercle, et peut lui être circonscrit.

Soit le polygone régulier ABCDEF dont il s'agit (fig. 36); d'abord on peut faire passer la circonférence par trois points ABC : il faut maintenant démontrer qu'elle passera par les points D, E, F; pour cela menons les rayons OA, OB et OC, alors on a les triangles AOB et COB qui sont égaux. Ils ont OB qui est côté commun; les côtés AB et BC sont égaux comme côtés de polygone régulier, et de plus, le côté AO égale le côté OC comme rayon du même cercle. Ces deux triangles ont leurs trois côtés égaux, donc ils ont leurs angles égaux chacun à chacun; en outre ils sont isoscèles; donc

l'angle OAB = l'angle OBA. Les angles OBC et BCO sont aussi égaux, et de plus égaux aux precédens; mais OBA est moitié de l'angle ABC. Par la même raison OCB est moitié de l'angle BCD. Maintenant il s'agit de faire voir que le point D est aussi éloigné du point O que les points A, B, C; pour cela, tirons du point O un rayon au sommet de l'angle D, alors les triangles OBC et OCD seront égaux; le côté CB égale le côté CD, comme côtés de polygone régulier; le côté OC est commun, l'angle OCB = l'angle OCD comme moitié de l'angle BCD. Ces triangles ont un angle égal compris entre deux côtés égaux, donc ils sont égaux; donc le côté OD = le côté OB; donc la circonférence qui passe par les points A, B, C, passe également par le point D. On démontrerait de même qu'elle passerait également par les autres points; donc tout polygone régulier peut être inscrit au cercle.

Tout polygone régulier peut être circonscrit au cercle (fig. 36); pour le prouver, du centre abaissons une perpendiculaire sur l'un des côtés; alors, si du point O avec un rayon égal à OG, on décrit une circonférence, elle sera inscrite dans le polygone; en effet, les côtés du polygone sont tangens à la circonférence, parce que les perpendiculaires OG, OH, OI, etc., sont égales. Pour le prouver, considérons les deux triangles OBG et OBH; ces triangles sont égaux; OB est côté commun; lès angles OBG et OBH sont égaux comme moitiés de l'angle ABC; les côtés BG et BH sont égaux comme moitiés de côtés de polygones réguliers: ces deux triangles ont un angle égal compris entre deux côtés égaux, donc ils ont leurs côtés égaux, donc OG = OH. On démontrerait de même que les autres perpendiculaires abaissées du centre sur l'un des côtés du polygone sont égales; donc la circonférence décrite dans un polygone régulier avec un rayon égal à la perpendiculaire abaissée sur l'un des côtés, aura pour tangentes tous les côtés du polygone; donc un polygone régulier peut toujours être circonscrit au cercle.

Pour inscrire un carré dans une circonférence donnée, on élevera deux diamètres perpendiculaires l'un à

l'autre, et on joindra ensuite leurs extrémités par des lignes droites, l'ensemble formera un carré. En effet, les côtés sont égaux comme soutendus par des arcs égaux, et chacun des angles est un angle droit, puisqu'il a son sommet à la circonférence, et que ses côtés passent par les extrémités d'un diamètre.

Pour inscrire un hexagone régulier, il faut porter le rayon six fois sur la circonférence ; ce qui ramènera au même point d'où on était parti ; on joindra ensuite les points de division deux à deux, et la figure que l'on obtient est l'hexagone demandé. Si l'on veut ensuite former un triangle équilatéral, il suffira de joindre deux à deux les sommets des angles de l'hexagone.

L'*aire d'un polygone régulier* est égale à son périmètre multiplié par la moitié du rayon du cercle inscrit, que l'on appelle *apothéme*, ou à la moitié du produit de son périmètre par le rayon. On prouve cette proposition en décomposant le polygone régulier en triangles égaux, et en montrant que la somme de tous ces triangles ou le polygone entier a pour mesure la somme des bases ou le périmètre du polygone multiplié par la moitié du rayon du cercle inscrit. Comme un *cercle* peut être considéré comme un polygone régulier d'une infinité de côtés, pour avoir son *aire*, il suffira de multiplier son périmètre ou sa circonférence par la moitié du rayon.

XLII. *Théorèmes. — Les périmètres de deux polygones réguliers d'un même nombre de côtés, sont comme les rayons des cercles inscrits et circonscrits ; leurs surfaces sont comme les carrés de ces mêmes rayons. — Les circonférences des cercles sont comme leurs rayons, et leurs surfaces comme les carrés des rayons.*

Donner une idée de la manière dont on a pu calculer le rapport approché de la circonférence au diamètre. — Quel est le rapport trouvé par Archimède ?

Soit AB, l'un des côtés du polygone (fig, 37), O, son centre, OA, le rayon du cercle circonscrit, et OH, per-

pendiculaire sur AB, le rayon du cercle inscrit. Supposons que l'on ait également *ab*, le côté d'un autre polygone semblable, *o* son centre, *oa* et *oh*, les rayons des cercles circonscrits et inscrits. Les périmètres des deux polygones sont entre eux comme les côtés AB et *ab*. Comme les angles A et *a* sont égaux, qu'il en est de même des angles B et *b*; il résulte de là que les triangles ABO, *abo*, sont semblables, ainsi que les triangles AHO, *aho*; on peut donc établir cette proportion AB : *ab* :: AO : *ao* :: HO : *ho*.

Comme les surfaces de ces polygones sont entre elles, d'après ce que nous avons déjà vu, comme les carrés des côtés homologues, on peut en conclure qu'elles sont aussi comme les carrés des rayons des cercles circonscrits, ou comme les carrés des rayons des cercles inscrits.

Le *cercle* pouvant être considéré comme un polygone régulier d'une infinité de côtés, les propriétés des polygones réguliers que nous venons de démontrer, appartiennent également aux cercles. Ainsi, les circonférences des cercles sont entre elles comme leurs rayons, et leurs surface comme les carrés de ces rayons.

Les circonférences étant proportionnelles aux rayons, il y a un rapport constant entre chaque circonférence et son diamètre; d'où il suit qu'il est facile de déduire la longueur d'une circonférence dont on connaît le diamètre ou le rayon. Soit Π le rapport de la circonférence au diamètre, R le rayon d'une circonférence dont on veut trouver la longueur, il est évident que, pour avoir la longueur de cette circonférence, il faudra multiplier 2 R, ou le diamètre par Π et le résultat sera 2 R Π. Réciproquement, lorsqu'on connaît la longueur de la circonférence, si l'on veut trouver le diamètre, il faudra diviser la circonférence par Π; si c'est le rayon qu'on cherche, il ne s'agira que de diviser la circonférence par 2 Π. On aura donc pour la longueur de la circonférence 2R Π, pour celle du diamètre $\frac{c}{\Pi}$ et enfin pour celle du rayon $\frac{c.}{2\Pi}$

Il est impossible de trouver le rapport exact de la circonférence au diamètre, parce que la circonférence et le diamètre sont des grandeurs *incommensurables*; mais ce rapport peut être déterminé d'une manière approchée. On calculera dans une suite des polygones qu'on sait inscrire le contour d'un certain nombre de polygones inscrits, et le périmètre des polygones circonscrits correspondans; on aura par ce moyen deux suites de nombres, les uns plus grands, les autres plus petits que la circonférence, et l'on s'arrêtera lorsque la différence des nombres correspondans des deux suites sera devenue moindre que le degré d'approximation qu'on veut obtenir de la valeur de la circonférence; puis prenant le milieu entre la valeur du périmètre du polygone inscrit, et celle du périmètre du polygone circonscrit correspondant, ce qui se fait en ajoutant les deux nombres qui expriment la valeur de leurs contours et en divisant la somme par deux, on aura la longueur approchée de la circonférence. Faisant ensuite le rayon égal à 1, il sera facile de trouver le rapport de la circonférence au diamètre.

Archimède, s'arrêtant aux polygone de 96 côtés, trouva que la circonférence était plus grande que $3\frac{10}{70}$ et plus petite que $3\frac{10}{71}$, ce qui donne le rapport si simple et si connu $1 : 3\frac{1}{7}$ ou de 7 à 22. Ainsi, un cercle dont le diamètre serait 1, aurait pour valeur de la circonférence $3\frac{1}{7}$.

Métius poussa plus loin l'exactitude, et trouva que la circonférence dont le diamètre serait 113 aurait pour valeur 355, c'est-à-dire que le rapport du diamètre à la circonférence est 113 : 355, résultat remarquable par sa justesse, et d'autant plus facile à retenir qu'il est composé des trois *chiffres premiers* écrits deux fois de suite.

Le rapport du diamètre à la circonférence, qu'on a depuis trouvé par le moyen des polygones de 12288 côtés, et qui est exact jusqu'aux dix millionièmes est 1 : 3,1415926. Ainsi si l'on veut connaître la longueur d'une circonférence dont le diamètre est 60, on multipliera 60 par 3,1415926. On pourrait encore se servir du rapport de Métius et établir la proportion 113 : 355 :: 60 : x; mais le rapport d'Archimède est plus expéditif, puis-

qu'une simple multiplication suffit pour obtenir la longueur d'une circonférence dont on connaît le diamètre.

XLIII. *Définition de la perpendiculaire au plan.*

Théorème. — Une ligne droite ne peut être en partie dans un plan et en partie au dehors. — Deux lignes droites qui se coupent sont dans un même plan. — L'intersection de deux plans est une ligne droite. — Si une droite est perpendiculaire à deux autres qui se croisent à son pied dans un plan, elle sera perpendiculaire à ce plan.

Une *droite est perpendiculaire à un plan* lorsqu'elle est perpendiculaire à toutes les droites qui passent par son pied dans le plan. Réciproquement, *le plan est perpendiculaire à cette droite.*

Le pied de la perpendiculaire est le point où cette ligne rencontre le plan.

Une *ligne droite ne peut être en partie dans un plan et en partie au dehors*, parce qu'un plan étant une surface sur laquelle une ligne droite s'applique exactement dans tous les sens, il en résulte qu'une ligne droite ayant deux points communs avec un plan, y est toute entière.

Deux *lignes droites qui se coupent sont dans un même plan.* En effet, si l'on fait passer un plan par la première droite, et si ensuite on fait tourner le plan autour de cette ligne jusqu'à ce qu'il rencontre un des points de la seconde, autre que le point d'intersection des deux droites, alors la seconde droite aura deux de ses points dans le plan, et y sera toute entière. On doit donc conclure que la condition du plan se trouve déterminée par la seule condition de renfermer les deux droites.

Un triangle ou trois points non en ligne droite, déterminent également la position d'un plan.

L'*intersection de deux plans est une ligne droite.* En effet, si dans les points communs aux deux plans on en trouvait trois qui ne fussent pas en ligne droite, les deux plans, passant chacun par ces trois points, ne for-

meraient qu'un seul et même plan, ce qui est contraire à l'hypothèse.

Si une droite est perpendiculaire à deux autres qui se croisent à son pied dans un plan, elle sera perpendiculaire à ce plan.

Supposons que AP soit perpendiculaire aux deux droites BD, CE (fig. 38), qui se croisent à son pied P dans le plan MN, elle sera perpendiculaire à ce plan. Pour le prouver, nous allons démontrer qu'elle est perpendiculaire à toute autre droite qui passe par son pied dans le plan : par exemple ; à GF, faisons PB = PD, PC = PE, on aura AB = AD, AC = AE. Les triangles égaux BPC, DPE donneront BC = DE, et l'angle PCF = PEG. Comme les triangles PCF et PEG sont égaux, ainsi que les triangles ABC et ADE, nous aurons PG = PF, EG = CF et angle ACF = AEG. Les triangles ACF et ADG sont aussi égaux, et ils donnent AF = AG ; de ce que PF = PG, et de ce que les obliques AF et AG sont égales, nous devons en conclure que AP est perpendiculaire sur GF, et, par conséquent perpendiculaire au plan MN.

XLIV. *Définition de la parallèle au plan. — Des plans parallèles. — Comment mesure-t-on l'angle de deux plans ? — Définition du plan perpendiculaire.*

Théorèmes. — La ligne parallèle à une droite située dans un plan est parallèle à ce plan. — Les intersections de deux plans parallèles à un troisième sont parallèles. — Une droite étant perpendiculaire à un plan, tout plan conduit par cette droite, etc. — Si deux plans sont perpendiculaires entre eux, et que dans l'un d'eux on mène une perpendiculaire à l'intersection commune, cette ligne sera perpendiculaire à l'autre plan, et réciproquement.

Une ligne est *parallèle à un plan* lorsqu'elle ne peut le rencontrer, à quelque distance qu'on les prolonge l'un

et l'autre. Réciproquement le plan est parallèle à la ligne.

Deux plans sont *parallèles* entre eux lorsqu'ils ne peuvent se rencontrer, à quelque distance qu'on les prolonge l'un et l'autre.

L'*angle* ou *l'inclinaison* mutuelle de deux plans est la quantité plus ou moins grande dont ils sont écartés l'un de l'autre; on mesure cette quantité par l'angle que font entre elles les deux perpendiculaires menées dans chacun de ces plans au point de l'intersection commune. Cet angle peut être aigu, droit ou obtus.

Deux plans sont *perpendiculaires* entre eux, lorsque l'angle formé par ces deux plans est *droit*.

La ligne DE (fig. 39), *parallèle à une droite* CA, *située dans le plan* AB, *est parallèle à ce plan;* c'est-à-dire qu'elle ne pourra jamais le rencontrer, quelque prolongés qu'on les suppose l'un et l'autre. Pour le prouver, imaginons qu'on fasse passer un plan par les parallèles AC et DE; ce plan ne pourra rencontrer le plan AB que dans leur intersection AC, car ces deux plans n'ont de commun que cette intersection; or, par hypothèse, DE est parallèle à CA; donc elle ne pourra jamais la rencontrer, donc elle ne rencontrera pas non plus le plan AB : donc elle lui est parallèle.

Les intersections de deux plans parallèles, par un troisième plan, sont parallèles. En effet, si les intersections contenues dans un même plan n'étaient pas parallèles, prolongées, elles se rencontreraient, et par conséquent les plans, dans lesquels elles sont, se rencontreraient et ne seraient pas parallèles, ce qui est contraire à l'hypothèse.

Une droite étant perpendiculaire à un plan, tout plan conduit par cette droite sera perpendiculaire au premier. En effet, si l'on mène par le pied de la droite une perpendiculaire à l'intersection de deux plans, elle formera, avec cette droite, un angle droit qui sera la mesure de ces plans; par conséquent ils seront perpendiculaires entre eux.

Si deux plans DE *et* MN (fig. 40) *sont perpendiculaires entre eux, et que, dans l'un deux* DE *on mène une per-*

pendiculaire AB *à l'intersection commune* DC, *cette ligne sera perpendiculaire à l'autre plan, et réciproquement*. Pour le prouver, par le pied B de cette droite AB menons une droite GF perpendiculaire à CD, alors l'angle ABF est un angle droit, parce que cet angle rectiligne est la mesure de l'angle dièdre EDCM, qui est droit, puisque le plan ED est perpendiculaire au plan MN : donc AB est perpendiculaire à BF : mais, par hypothèse, AB est aussi perpendiculaire à DE; donc il est perpendiculaire au plan MN, car nous avons vu qu'une droite perpendiculaire à deux droites menées dans un plan était perpendiculaire à ce plan.

On peut conclure du théorème précédent que, réciproquement, deux plans sont perpendiculaires entre eux, lorsqu'ils se rencontrent de manière qu'une droite menée dans l'un d'eux est en même temps perpendiculaire à l'autre plan.

XLV. *Définition des polyèdres, du prisme, du parallélipipède, du cube, de la pyramide, des polyèdres semblables, des polyèdres réguliers.*

Théorèmes.—Solidité du parellélipipède rectangle. —Du parallélipipède quelconque.

On appelle *solide polyèdre* ou simplement *polyèdre* tout corps terminé par des faces planes qui sont nécessairement terminées elles-mêmes par des lignes droites

L'espace angulaire compris entre plusieurs plans qui se réunissent en un même point se nomme *angle solide*.

L'intersection de deux faces adjacentes d'un polyèdre s'appelle *côté* ou *aréte* du polyèdre; et l'on nomme *diagonale* toute droite qui joint les sommets de deux angles solides non adjacens.

On appelle en particulier *tétraèdre* le solide qui a quatre faces, *pentaèdre* celui qui en a cinq, *hexaèdre* celui qui en a six, etc.

Le plus simple des polyèdres est le *tétraèdre*, parce

qu'on ne peut renfermer un espace de toutes parts par un nombre de plans moindre que quatre.

Parmi les polyèdres, il en est qui ont des noms particuliers.

Le *prisme* est un solide compris sous plusieurs plans parallélogrammiques terminés de part et d'autre par deux plans polygonaux égaux et parallèles.

On peut considérer le prisme comme engendré par une droite qui se meut parallèlement à elle-même autour d'un polygone quelconque.

Les polygones égaux et parallèles s'appellent les *bases du prisme*; les autres plans parallélogrammiques pris ensemble constituent la *surface latérale* ou *convexe du prisme*.

La *hauteur* du prisme est la perpendiculaire élevée entre les deux bases.

On distingue les prismes les uns des autres par le polygone qui leur sert de base; ainsi, un prisme qui aurait pour base un triangle serait appelé *prisme triangulaire*, un quadrilatère *prisme quadrangulaire*, un pentagone *prisme pentagonal*, etc.

On appelle *prisme droit* celui dont les arêtes sont perpendiculaires aux bases, et *prisme oblique* celui dont les arêtes sont inclinées.

Le prisme prend le nom de *parallélipipède* lorsque la base est un parallélogramme, alors toutes les faces sont des parallélogrammes.

Le *parallélipipède rectangle* est celui dont la base est un rectangle; lorsque le prisme est droit, toutes les faces sont des rectangles. Le plus simple des parallélipipèdes rectangles est le *cube* compris sous six carrés égaux.

Une *pyramide* est un solide formé par plusieurs plans triangulaires qui partent d'un même point et sont terminés aux différens côtés d'un même plan polygonal. Le polygone est appelé la base de la pyramide, et le point d'où partent les faces latérales en est le sommet.

La *hauteur* de la pyramide est la perpendiculaire abaissée du sommet sur le plan de la base, prolongée s'il est nécessaire.

On distingue les pyramides d'après le nombre des côtés du polygone qui leur sert de base : si c'est un triangle, un quadrilatère, etc., la pyramide se nomme pyramide triangulaire, pyramide quadrangulaire, etc.

On appelle *polyèdres semblables* ceux qui sont compris sous un même nombre de faces semblables, semblablement disposées, et dont les angles solides homologues sont égaux chacun à chacun.

Les *polyèdres réguliers* sont formés par des polygones réguliers égaux, et ont tous les angles solides égaux entre eux. On en compte cinq, savoir: le tétraèdre, l'hexaèdre, l'octaèdre, le dodécaèdre et l'isocaèdre.

La grandeur d'un solide, son volume ou son étendue constituent ce qu'on appelle sa *solidité*. Ce mot est spécialement employé pour désigner la mesure d'un solide.

La solidité d'un parallélipipède rectangle est égale au produit de sa base par sa hauteur, ou au produit de ses trois dimensions.

Pour obtenir le volume d'un cube, il faut élever l'une de ses dimensions à la troisième puissance.

Comme un parallélipipède quelconque peut toujours être transformé en un parallélipipède rectangle de même hauteur, et construit sur une base équivalente, il s'en suit que le volume d'un parallélipipède quelconque a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur. On peut également conclure que deux parallélipipèdes qui ont une même hauteur et dont les bases sont équivalentes, comprennent le même volume.

XLVI. *Du prisme triangulaire. — Du prisme quelconque.*

Un prisme triangulaire est la moitié d'un parallélipipède de même hauteur que lui, et qui a pour base le parallélogramme construit sur la base du prisme.

Or, la solidité de celui-ci est égale à sa base multipliée par sa hauteur: donc celle du prisme triangulaire est égale au produit de sa base, moitié de celle du parallélipipède, multipliée par sa hauteur.

Un prisme quelconque peut être partagé en prismes triangulaires, en faisant passer des plans par toutes les diagonales tirées dans le même sens dans ses bases parallèles; mais chacun de ces prismes a pour mesure la surface du triangle qui lui sert de base, multipliée par sa hauteur; et puisque la hauteur est la même pour tous, on peut en conclure que la somme de tous les prismes partiels est égale à la somme de tous les triangles qui leur servent de base, multipliée par la hauteur commune.

Deux prismes quelconques sont entre eux comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs, et par conséquent lorsqu'ils ont des bases équivalentes, sont entre eux comme leurs hauteurs; enfin deux prismes sont équivalens lorsqu'ils ont la même hauteur et des bases équivalentes, quelles que soient les figures de ces bases.

Si on appelle P un prisme quelconque, P' un autre prisme; B la base du premier, B' la base du second; H la hauteur du premier, et H' celle du second, on aura $P : P' :: B \times H : B' \times H'$.

XLVII. *De la pyramide triangulaire. — De la pyramide quelconque.*

Toute pyramide triangulaire est le tiers du prisme triangulaire de même base et de même hauteur; d'où l'on peut tirer cette conclusion qu'une pyramide triangulaire est égale au tiers du produit de sa base par sa hauteur.

Pour avoir la solidité d'une pyramide quelconque, il faut partager en triangles la base de la pyramide, et mener des plans par le sommet et les diagonales; alors la pyramide polygonale se trouve divisée en pyramides triangulaires qui ont toutes la même hauteur. Le volume de chacun de ces tétraèdres étant mesuré par le tiers du produit de sa base par sa hauteur, la somme des pyramides triangulaires, ou la pyramide polygonale, sera évidemment égale au tiers du produit de la somme des bases des tétraèdres par leur hauteur commune, c'est-

à-dire aux tiers du produit de la base de la pyramide proposée par sa hauteur.

Deux pyramides quelconques sont entre elles comme le produit de leur base par leur hauteur, et seulement comme les bases si les hauteurs sont les mêmes, ou comme les hauteurs si les bases sont équivalentes; enfin ces pyramides sont équivalentes, lorsqu'elles ont à la fois même hauteur et des bases équivalentes, quelle que soit, d'ailleurs, la figure des bases.

La solidité de tout corps polyèdre peut s'évaluer en le décomposant en pyramides; on calcule la solidité de chacune d'elles, puis on fait la somme de toutes ces solidités, et l'on obtient la solidité totale du polyèdre.

XLVIII. *Définition du cylindre, du cône, de la sphère.—Sections de ces trois solides par des plans.*

Théorèmes.— Solidité du cylindre.— Du cône.— De la sphère.

On appelle *corps ronds* ceux qui sont engendrés par une surface plane qui fait une révolution entière autour d'une droite.

La géométrie élémentaire ne s'occupe que de trois corps ronds, le cylindre droit, le cône droit et la sphère.

Le *cylindre* est le solide engendré par la révolution d'un rectangle qui tourne autour d'un de ses côtés (fig. 41).

On appelle *bases* du cylindre les cercles opposés, engendrés par les côtés adjacens au côté autour duquel le rectangle a tourné, et *axe* du cylindre le côté immobile.

La section faite dans le cylindre par un plan perpendiculaire à l'axe est un cercle égal à chacune des bases.

La section faite par un plan suivant l'axe est un rectangle qui est le double du rectangle générateur.

Une section faite obliquement est une courbe formée comme le cercle, mais allongée dans le sens d'un de ses diamètres; on la nomme *éllipse*.

Le *cône droit* est un corps engendré par la révolution

d'un triangle rectangle tournant autour d'un des côtés de l'angle droit (fig. 42).

On appelle *base* du cône le cercle décrit par la droite; *hauteur* ou *axe* le côté autour duquel le triangle a tourné, et côté ou apothême l'hypoténuse qui a engendré la surface convexe.

Si l'on coupe le cône par un plan perpendiculaire à l'axe, la section est un *cercle*.

Toute section faite dans le cône suivant l'axe est un triangle double du triangle générateur.

Lorsque le cône est coupé par un plan oblique, de manière que ce plan rencontre au dessous du sommet deux côtés opposés du solide, on a pour section une *ellipse*.

La SPHÈRE est un solide terminé de toutes parts par une surface courbe dont tous les points sont également éloignés d'un même point qu'on appelle *centre*.

La sphère est engendrée par un demi-cercle qui tourne autour d'un diamètre.

Le *rayon* de la sphère est une ligne droite menée du centre à un point de la surface.

On appelle *diamètre* ou *axe* la ligne passant par le centre, et terminée de part et d'autre à la surface.

Les *pôles* sont les deux points opposés de la droite autour de laquelle le demi-cercle a fait sa révolution.

Tous les rayons sont égaux, puisque dans la révolution de la demi-circonférence, tous sont restés à égale distance du centre.

Tous les diamètres sont égaux et doubles du rayon.

Toute section de la sphère faite par un plan est un cercle.

On appelle *grand cercle* la section qui passe par le centre, *petit cercle* celle qui n'y passe pas.

Deux grands cercles se coupent toujours en parties égales. Un grand cercle divise la sphère et la surface en deux parties égales.

Les petits cercles sont d'autant plus petits qu'ils sont plus éloignés du centre.

On appelle *triangle sphérique*, une partie de la surface de la sphère comprise par trois arcs de grands cer-

cles. Un triangle sphérique prend le nom de *rectangle*, *isoscèle*, *équilatéral*, dans les mêmes cas qu'un triangle rectiligne.

Le *fuseau* est la partie de la surface de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles qui se terminent à un diamètre commun.

On nomme *coin* ou *onglet sphérique* la partie du solide de la sphère comprise entre les mêmes demi-grands cercles, et à laquelle le fuseau sert de base.

On appelle *pyramide sphérique* la partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre.

On appelle *zône* la partie de la surface de la sphère comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. L'un de ces plans peut être tangent à la sphère, alors la zône n'a qu'une base ; dans ce dernier cas, elle prend le nom de *calotte sphérique*.

Un *segment sphérique* est la portion du solide de la sphère comprise entre deux parallèles qui en sont les bases.

Un *secteur sphérique* est le corps engendré par un secteur circulaire faisant une révolution autour du rayon.

La *solidité du cylindre* est égale au produit de sa base par sa hauteur, parce qu'on peut considérer le cylindre comme un prisme droit dont la base est un polygone d'une infinité de côtés infiniment petits.

La *solidité du cône* est égale au produit de sa base par le tiers de sa hauteur, parce qu'on peut regarder le cône comme une pyramide d'une infinité de faces latérales.

La *solidité de la sphère* est égale au tiers du produit de la surface par son rayon, parce qu'on peut concevoir la sphère comme composée d'une infinité de petites pyramides régulières, qui ont toutes leur sommet à son centre, et dont la somme des bases forme celle de la sphère.

Le volume de l'*onglet sphérique* est égal aux deux tiers du carré du rayon de la sphère multiplié par l'arc qui sert de mesure à l'onglet.

Le volume d'une *pyramide sphérique* est égal à l'aire

de sa base multipliée par le tiers du rayon de la sphère.

Tout *segment sphérique* compris entre deux plans parallèles a pour mesure la demi-somme de ses bases multipliée par sa hauteur, plus la solidité de la sphère dont cette même hauteur est le diamètre.

Tout *secteur sphérique* a pour mesure la zône qui lui sert de base multipliée par le tiers du rayon.

XLIX. *Théorèmes. — Surface du cylindre. — Du cône. — Du cône tronqué.*

La *surface convexe d'un cylindre* est égale au produit de la circonférence de sa base par sa hauteur. En effet, un cylindre peut être considéré comme un prisme droit d'une infinité de côtés, dont la surface convexe est égale au périmètre de sa base multipliée par sa hauteur.

La *surface convexe d'un cône* est égale à la circonférence de sa base multipliée par la moitié de son côté ou de son apothême. En effet, un cône peut être envisagé comme une pyramide d'une infinité de côtés dont la surface s'obtient en multipliant la circonférence de sa base par la moitié de son còté.

La *surface convexe d'un cône tronqué* est égale à son côté multiplié par la demi-somme des circonférences de ses deux bases, ou à la somme des circonférences de ses bases multipliée par la moitié de son côté. La raison en est qu'un cône pouvant être considéré comme une pyramide, un tronc de cône équivaut à un tronc de pyramide, et sa surface à la somme d'une infinité de trapèzes dont la hauteur est égale au côté du tronc. Or, comme chacun des trapèzes a pour mesure la somme de ses bases multipliée par la moitié de cette hauteur commune, il en résulte que l'ensemble des trapèzes, ou la surface du tronc du cône, vaudra la somme des bases des trapèzes multipliée par la moitié de la même hauteur, ou bien la hauteur multipliée par la moitié de la somme des bases.

L. *Théorèmes. — Surface de la sphère. — De la zône.*

L'*aire de la sphère* s'obtient en multipliant la circonférence d'un grand cercle par le diamètre.

Pour le prouver, inscrivons un demi-polygone régulier dans le demi-cercle AEB (fig. 43), et concevons que la figure tourne autour du diamètre AB ; alors la surface convexe du solide qui doit en résulter sera la somme des surfaces engendrées par chacun des côtés du polygone.

On trouve que la surface engendrée par chacun des côtés AC, CD, DE, etc., est égale à la circonférence du cercle inscrit dans le polygone, multipliée par la partie du diamètre comprise entre les perpendiculaires abaissées des extrémités du côté correspondant ; par conséquent, la surface décrite par le polygone est égale à la circonférence du cercle inscrit multipliée par le diamètre, mais le demi-cercle AB peut être considéré comme un demi-polygone régulier d'une infinité de côtés, et dans ce cas, la surface décrite par le polygone devient celle de la sphère, et le rayon du cercle inscrit est le rayon de la sphère. Nous devons donc en conclure que la surface de la sphère est égale à la circonférence d'un de ses grands cercles multipliée par son diamètre.

Comme la surface du grand cercle est égale au produit de la circonférence par la moitié du rayon ou le quart du diamètre, il est évident que la surface de la sphère est quadruple de celle d'un grand cercle.

Il est facile de démontrer, par un raisonnement analogue à celui que nous venons de donner, que la zône a pour mesure la partie du diamètre comprise entre les plans extrêmes, ou la hauteur de la zône multipliée par la circonférence d'un grand cercle.

L'*aire du fuseau* s'obtient en multipliant l'aire du grand cercle qui mesure l'angle que forment les plans des deux demi-cercles par le diamètre de la sphère.

L'*aire d'un triangle sphérique* a pour expression le produit du diamètre de la sphère, par la différence qui existe entre les trois arcs de cercles qui servent de mesure à ses angles et la demi-circonférence.

L'*aire convexe d'un cylindre circonscrit*, c'est-à-dire, qui a pour base un grand cercle de la sphère, et pour hauteur le diamètre de la sphère, est égale à l'aire de la sphère ; car comme nous venons de le voir, l'aire d'une sphère s'obtient en multipliant la circonférence d'un grand cercle par le diamètre, et l'aire d'un cylindre en multipliant la circonférence de sa base par sa hauteur. Or, sa base est un grand cercle de la sphère, et sa hauteur est le diamètre de la sphère. Puisque l'aire de la sphère et celle du cylindre sont égales, elles vaudront chacune quatre grands cercles, et si à l'aire du cylindre on ajoute les deux grands cercles des bases, on dira que la surface de la sphère est à la surface du cylindre, comme quatre grands cercles sont à six grands cercles ; d'où l'on déduira que la surface de la sphère est à la surface du cylindre :: 2 : à 3, c'est-à-dire que la surface de la sphère est les deux tiers de la surface du cylindre qui lui est circonscrit.

Les surfaces des sphères sont entre elles comme les carrés de leurs rayons ou diamètres.

Les aires des zônes d'une même sphère sont entre elles comme leurs hauteurs.

Les aires des triangles d'une même sphère sont entre elles comme la différence qui existe entre la somme des trois arcs qui servent de mesure aux trois angles de chaque triangle et la demi-circonférence.

Les volumes de la sphère et du cylindre sont entre eux : : 1 : $\frac{2}{3}$.

Les volumes des sphères sont entre eux comme les cubes de leurs rayons ou diamètres.

Les volumes des secteurs sphériques d'une même sphère sont entre eux comme les secteurs des calottes sur lesquelles ils s'appuient.

Les onglets d'une même sphère sont entre eux comme les arcs qui servent de mesure à leurs angles.

Les volumes des pyramides d'une même sphère sont entre eux comme leurs bases.

PHYSIQUE
ÉLÉMENTAIRE.

I. *Donner une idée générale des corps matériels. — De la diversité des états dans lesquels ils se trouvent. — Énumérer les propriétés générales qui les caractérisent.*

L'ESPACE en général est un tout continu, sans distinction de parties ; mais en prenant une portion quelconque de l'espace, en lui supposant une forme et une étendue déterminée, on conçoit les *corps géométriques* emportant avec eux l'idée de *longueur*, *largeur* et *épaisseur*.

Si l'on considère ensuite ces corps étendus, doués des propriétés intrinsèques qui les distinguent de la définition de l'espace, on concevra les corps *matériels*.

Par *matière*, les physiciens entendent la réunion des propriétés communes à tous les corps, en faisant abstraction de tout ce qui peut leur donner une existence individuelle.

Les corps peuvent être en *repos*, s'ils occupent constamment la même portion de l'espace, ou en *mouvement* s'ils occupent successivement différens lieux. Ils sont également indifférens à chacun de ces deux états. S'ils sont en repos, ils y resteront toujours, à moins qu'une force extérieure ne les contraigne à se mouvoir : s'ils sont en mouvement, il faudra également, pour qu'ils reviennent à l'état de repos, qu'une force extérieure les arrête. Cette persévérance des corps dans leur état de repos et de mouvement s'appelle *inertie*.

Aucun corps matériel n'est dans un *repos absolu*. La terre, emportée sans cesse autour du soleil par les lois de la *gravitation céleste*, entraîne après elle toutes les parties de la matière qui se trouvent à sa surface ; mais nous disons que les corps sont en repos, s'ils ne suivent

pas d'autre mouvement; c'est un *repos relatif*, de même que le mouvement dont s'occupe la physique est un mouvement relatif à celui des autres corps terrestres.

On conçoit chaque corps comme composé d'une infinité de particules matérielles nommées *atomes*, et dont le degré de *cohésion* constitue les divers états des corps *solides*, ou des *fluides* que l'on divise en *liquides* et en *gaz*.

Un corps est *solide*, quand sa force de *cohésion* est assez grande pour que le déplacement de l'une de ses molécules entraîne celui de toutes les autres.

Il est *liquide*, quand ses molécules peuvent librement glisser les unes sur les autres, et céder, indépendamment de leur masse, au moindre choc.

Enfin, il est *gazeux*, quand ses molécules, loin de s'attirer, semblent se repousser et tendre à se séparer les unes des autres.

Ainsi, la glace est un solide, l'eau est un liquide, la vapeur aqueuse est un gaz, et ces trois corps quoique formés des mêmes molécules, jouissent pourtant de propriétés très-différentes.

Les propriétés d'un corps sont les diverses manières dont il agit sur nous et sur les autres corps. On reconnaît aisément, au moyen de l'observation et de l'expérience, qu'il existe un certain nombre de propriétés qui appartiennent indistinctement à tous les corps. Les plus remarquables de ces *propriétés générales* sont, 1° l'*étendue*, en vertu de laquelle la matière occupe une portion déterminée de l'espace; 2° l'*impénétrabilité*, par laquelle un corps exclut tous les autres de l'espace qu'il occupe; 3° la *divisibilité* résultant de l'infinité de molécules dont il se compose; 4° enfin l'*attraction* qui sollicite toutes ces molécules à se rapprocher les unes des autres. Plusieurs physiciens comptent aussi la *porosité* et l'*élasticité* au nombre des propriétés générales des corps.

II. *Qu'est-ce que l'attraction moléculaire ?— En quoi consistent les phénomènes capillaires, la cristallisation ?*

On peut considérer l'*attraction* en général sous deux points de vue différens, ou lorsqu'elle agit à une dissance sensible, ou lorsqu'elle s'exerce à une distance insensible. Dans le premier cas, on la nomme *gravitation* ou *pesanteur*, suivant qu'elle a lieu à l'égard des corps planétaires, ou à l'égard des corps situés à la surface du globe. Dans le second cas, elle prend le nom générique d'*attraction moléculaire*, et alors on la distingue en *cohésion*, quand elle maintient dans leurs situations respectives, les particules d'un même corps; en *adhésion*, quand elle retient en contact deux corps différens, et en *affinité*, lorsqu'elle s'exerce dans les combinaisons chimiques. L'attraction moléculaire explique assez bien les phénomènes produits par la *capillarité* et la *cristallisation*.

Capillarité. — Si l'on plonge dans un liquide en repos un tube de verre d'un très petit diamètre, le liquide montera dans ce tube au-dessus du niveau, s'il est de nature à mouiller le verre, et il se terminera par une surface *concave*; si, au contraire, le liquide n'est pas de nature à mouiller le verre, il descendra dans le tube au-dessous du niveau, et se terminera par une surface *convexe*. On attribue les effets des tubes capillaires à l'attraction, parce qu'un liquide ne s'élève au-dessus du niveau que dans les tubes qui ont de l'affinité pour ses molécules; mais il faut que cette affinité soit assez grande pour l'emporter sur la force de cohésion de ces molécules.

C'est par l'attraction capillaire que l'eau s'introduit dans l'intérieur des plantes, et que l'huile s'élève dans les lampes pour alimenter la flamme.

Cristallisation. — On remarque ce phénomène dans les corps qui passent de l'état de *fluides* à celui de *solides*. Si ces corps changent de nature par un mouvement rapide et instantané, ils ne présentent qu'une

agrégation uniforme de molécules dissemblables ; mais si ce mouvement est lent et progressif, ils se solidifient par la juxta-position des molécules semblables qui se superposent en lames égales et affectent des formes polyédriques. Les corps non cristallisés que l'on brise ne représentent à leur intérieur que des fragmens informes, tandis que les cristaux reproduisent toujours des lames semblables dans quelque endroit de leur étendue qu'on les sépare. Ces phénomènes s'observent immédiatement dans la plupart des sels et des minéraux cristallisés ; souvent même à leur extérieur ils affectent comme dans l'intérieur des formes polyédriques régulières. La cristallisation artificielle se produit par la fonte des corps solides exposés à l'action du feu; alors ils deviennent liquides et on les laisse refroidir insensiblement; une croûte se forme d'abord à l'extérieur ; en la perçant et en faisant écouler les restes des parties liquides, on remarque au fond du vase de petits cristaux à demi formés et groupés entre eux sous différentes formes régulières.

III. *Qu'est-ce que la pesanteur ? — A quelles lois sont assujettis les corps qui tombent ? — Quel est l'instrument que l'on nomme pendule ? — Quels sont les usages auxquels on peut l'employer ?*

On donne le nom de *pesanteur* à la puissance attractive qu'exerce la terre sur les divers corps qui se trouvent à sa surface. Tous les corps sont pesans, sans en excepter les gaz qui ne s'élèvent dans l'air que parce qu'ils sont plus légers que lui. C'est la même loi qui fait soutenir le liége sur l'eau.

La pesanteur agit également sur tous les corps, quel que soit le nombre de molécules dont ils se composent ou leur *densité*. Deux corps, de nature différente, étant partis de la même hauteur, arriveraient en même temps à la surface de la terre, si l'air ne leur opposait pas une résistance qui devient nulle pour les masses *denses* ou composées d'un grand nombre de molécules, et qui forme un puissant obstacle aux corps composés de

peu de molécules ; aussi la plume mettra-t-elle plus de temps à descendre que le fer, quoique la pesanteur agisse avec une force égale sur tous les deux. D'après cela, on voit que tous les corps ont la même pesanteur dans le vide.

Tous les corps qui tombent tendent vers le centre de la terre, et cela en suivant une direction *verticale*, indiquée par le *fil à plomb* des architectes; ils font donc entre eux, d'après les distances où ils se trouvent, des angles plus ou moins grands. Cependant ces angles échappent à notre vue, et nous pouvons supposer, relativement à nous, que les corps tombent parallèlement et que la verticale qu'ils décrivent est *perpendiculaire* à la surface de la terre, ou mieux, à la surface des eaux tranquilles.

Cependant un corps mu dans l'air, suivant une ligne horizontale, ne retombera pas sur la terre par la verticale; sollicité par deux forces différentes, il suivra la diagonale de ces deux forces. C'est ce que démontrent à la fois le calcul et l'expérience. Pour trouver la direction que suivrait un corps en mouvement, on tire de ce corps deux lignes suivant la direction de ces deux forces. Après avoir fixé sur ces deux lignes des longueurs égales à l'intensité des forces, on tire de ces longueurs des parallèles aux deux lignes principales, ce qui forme une figure que l'on appelle *parallélogramme des forces*, dont la diagonale, nommée *résultante*, indique à la fois l'intensité et la direction du mouvement imprimé au corps. C'est à l'aide du parallélogramme des forces que l'on calcule la courbe que décrivent les projectiles lancés dans l'espace en ligne horizontale, et attirés en même temps dans un sens vertical par la terre. Ces projectiles décrivent des courbes, parce que les deux forces qui agissent sur eux à chaque instant leur font suivre une foule de diagonales imperceptibles dont les angles échappent à nos regards.

Les corps graves, en descendant vers la terre, acquièrent à chaque instant une accélération uniforme, dont la loi est que l'*espace parcouru par le mobile croît comme le carré du temps employé à le parcourir*.

Galilée a trouvé ce résultat en calculant de seconde en seconde la chute d'un corps qui se meut sur un *plan incliné*.

Du pendule. — Le pendule consiste en un corps pesant suspendu à l'extrémité d'une verge inflexible. Abandonné à lui-même, il est retenu par la pesanteur dans un équilibre parfait : si on l'écarte de la position verticale sans lui imprimer aucune vitesse, la pesanteur le fera descendre par un mouvement accéléré jusqu'à la verticale ; alors la vitesse qu'il aura acquise le portera par un mouvement ralenti, dans l'autre sens, jusqu'à une hauteur égale à celle dont il était parti d'abord. Parvenu à ce point, la pesanteur seule agira sur lui et il retombera encore par un mouvement accéléré pour remonter par un mouvement ralenti, etc. Il continuerait ainsi indéfiniment de faire des *oscillations* égales ou *isochrones*, si aucun obstacle ne venait contrarier ses mouvemens. Mais la résistance de l'air, le frottement sur le point d'appui et la dilatation de la verge métallique sont des causes d'erreur auxquelles il faut avoir égard.

L'application la plus importante qu'on ait faite du pendule est la mesure du temps par ses oscillations. On l'a fait encore servir à déterminer la forme de la terre et à évaluer la pesanteur dans ses diverses contrées. On pourrait encore, au moyen de cet instrument, retrouver la longueur du mètre, en cas qu'on vînt à la perdre.

IV. *Donner une idée de la balance. — Indiquer comment il faut peser un corps pour connaître son poids, lors même que la balance n'est pas juste, pourvu qu'elle soit sensible.*

La *balance* est un instrument qui sert à déterminer le poids d'un corps relativement à des unités connues. Elle se compose d'un *fléau* ou levier suspendu à un point d'appui fixe. Le fléau doit être mobile et ses bras égaux ; des bassins égaux suspendus à des cordes égales tiennent aux bras du fléau, et servent l'un à supporter les unités de poids, l'autre les objets que l'on veut

peser ; une aiguille, placée verticalement entre les deux bras du fléau, indique les moindres inflexions des bassins, sur un arc divisé en dégrés. L'équilibre parfait entre les unités de poids et le corps qu'on veut peser indique le poids de ce corps. Cet équilibre a lieu lorsque l'aiguille est arrêtée sur le *zéro* de la division, ou lorsqu'elle fait de part et d'autre des oscillations égales.

Souvent, malgré le soin employé à rendre égaux les deux côtés d'une balance, cette égalité n'est pas parfaite ; alors on supplée aux causes d'erreur qui en résultent par la *méthode des doubles pesées*, dont l'invention est due au physicien *Borda*. On met dans l'un des bassins le corps que l'on veut peser, et on lui fait équilibre avec de petits corps pesans ; tels que des grains de plomb ; ensuite on ôte le corps dont on cherche le poids, et l'on met à sa place, dans le même bassin, des unités de poids. Lorsque l'équilibre est rétabli, ces unités sont justement le poids cherché, puisqu'on les a mises dans les mêmes circonstances que le corps que l'on voulait peser.

V. *Dire ce qu'on entend par densité des corps. — Exposer les procédés les plus simples pour déterminer leur poids spécifique, lorsque ces corps sont solides, liquides ou gazeux. — Quel est le maximum de densité de l'eau?*

On appelle *densité* d'un corps le nombre plus ou moins considérable de particules qu'il renferme sous un volume donné. Tous les corps homogènes ont le même poids sous le même volume ; ils contiennent autant de molécules de matière ; ils ont donc la même densité. Mais les corps de nature hétérogène ont quelquefois des poids différens avec un volume semblable ; ils contiennent donc un nombre inégal de molécules ; ils ont donc une différente densité. Déterminer la différence de densité de deux corps, est ce qu'on appelle trouver leur *pesanteur* ou *poids spécifique*. On a pris pour terme de comparaison l'eau distillée à son *maximum* de densité, c'est-à-dire à 4° du thermomètre centigrade. D'après

cela, lorsqu'on dit que tel corps a 2° de densité, c'est comme si l'on disait qu'il pèse deux fois plus que l'eau. Ainsi, déterminer la densité ou le poids spécifique d'un corps, c'est calculer son poids en prenant pour unité celui d'un volume d'eau égal au sien. Toute la difficulté de cette opération consiste à réduire l'eau au même volume que ce corps, pour la peser ensuite. Afin de parvenir à ce résultat, on emploie les moyens suivans.

1° Si le corps dont on veut connaître la densité est *solide*, on le pèse dans un même bassin avec un flacon d'eau distillée bien bouché ; ensuite on le fait entrer dans ce flacon dont l'ouverture doit être très-large, et on le pèse de nouveau, après avoir exactement enlevé du bassin toute l'eau qui s'est écoulée du vase en y introduisant le corps. La différence que l'on trouvera entre les deux pesées sera le poids du volume d'eau qu'il aura déplacé, et par conséquent d'un volume d'eau égal au sien. En divisant le poids du corps par cette différence, on aura sa pesanteur spécifique. Il faut pourtant, si le corps peut s'imbiber d'eau, le peser dabord dans cet état, en ayant soin de déduire ensuite le poids de l'eau qui l'a imbibé, sans quoi on ne déplacerait pas un volume d'eau égal au sien.

Une autre méthode plus simple consiste à peser d'abord le corps dans l'air et ensuite dans l'eau, au moyen d'une *balance hydrostatique*. Divisant le premier de ces poids par le second, on a le poids spécifique du corps.

2° Si le corps est *liquide*, on prend un vase dont le poids est connu, et on le pèse alternativement rempli d'eau et rempli du liquide que l'on veut peser. En déduisant le poids du vase, on aura deux nombres dont le rapport sera la densité cherchée.

3° Si le corps est *gazeux*, on prend pour unité l'air atmosphérique au lieu d'eau distillée, et l'on obtient la densité en pesant séparément dans un vase où l'on a d'abord fait le vide pour connaître son poids, l'air et le gaz. Le rapport de ces deux nombres diminué du poids du vase donne la densité cherchée.

Nous avons dit que le *maximum* de densité de l'eau était à 4° du thermomètre centigrade ; il en résulte que

l'eau est plus pesante que la glace ; ce que prouve l'expérience journalière, puisque les glaçons surnagent toujours à la surface de l'eau.

VI. *Faire connaître les instrumens qu'on nomme aréomètres. — Donner une idée de l'ensemble du système métrique français.*

L'*aréomètre* est un instrument destiné à mesurer la densité des liquides. Sa construction est fondée sur ce principe dû au célèbre Archimède, que *tout corps plongé dans un liquide déplace de ce liquide un volume dont le poids est égal au sien.*

L'*aréomètre de Beaumé* est un tube de verre, lesté de manière qu'il puisse se tenir dans une position verticale. On a marqué un *zéro* à l'endroit qui se trouve à la surface de l'eau distillée : au-dessus et au-dessous du zéro sont un certain nombre d'intervalles égaux. D'après cela, la quantité plus ou moins grande dont il s'enfonce dans les autres liquides indique leur densité par rapport à l'eau L'*aréomètre de Fahrenheit* est plus simple ; le tube n'est marqué que d'un seul trait, et est surmonté d'un petit plateau. Après avoir plongé l'instrument dans l'eau, on met dans le plateau le nombre de poids nécessaire pour faire descendre le trait à la surface de ce liquide, ce qui s'appelle *affleurer* l'aréomètre. Le poids de l'instrument augmenté des poids placés dans le plateau, indiquera la pesanteur du volume d'eau déplacé. En transportant ensuite l'aréomètre dans un liquide, et opérant l'*affleurement*, par le même moyen, on aura deux nombres différens dont le rapport indiquera la pesanteur spécifique des deux liquides. *Nicholson* a perfectionné cet instrument, et l'a employé avec quelque succès à trouver la pesanteur spécifique des solides.

Du système métrique.

Nous avons vu, dans la section des mathématiques élémentaires, l'ensemble du système métrique français ;

nous ne parlerons ici que de la série de calculs sur laquelle il est fondé.

On a choisi pour l'unité de toutes les mesures, une partie aliquote du *méridien terrestre*. Mais pour trouver cette partie exacte, une difficulté se présentait. La terre n'étant pas parfaitement ronde, tous les degrés ne pouvaient être égaux, et en se basant sur un degré, on risquait de ne pas avoir une mesure exactement relative au méridien. Cependant, après avoir calculé avec le plus grand soin la longueur de l'arc du méridien qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Barcelonne, on a conclu que le quart du méridien terrestre était égal à 5130740 toises. On a pris la dix-millionième partie de cette mesure pour le *mètre*, ou les 0,513074 de la toise On a conservé des modèles de cette mesure dans les Archives de France et à l'Observatoire de Paris. En outre, on a fait une série d'observations qui pourra, dans tous les temps faire retrouver le mètre. Il suffit de connaître son rapport avec la longueur du pendule qui, dans un lieu donné, fait une oscillation par seconde. A Paris, la longueur de ce pendule est de 0^m, 9938.

VII. *L'air est-il pesant? — Quelles sont les expériences propres à résoudre cette question? — En quoi consiste l'instrument nommé baromètre, et comment doit-il être construit?*

On peut s'assurer de la pesanteur de l'air au moyen d'une expérience très-simple qui consiste à peser un ballon rempli d'air, et le même ballon après y avoir fait le vide. La différence qui existe entre les deux poids indique assez la pesanteur du fluide.

Une autre expérience plus concluante a été faite par *Toricelli*, disciple du célèbre *Galilée*. Il remarqua que les pompes aspirantes, dans lesquelles on fait le vide, attiraient l'eau au-dessus de sa surface, jusqu'à 32 pieds. Il en conclut que la pesanteur générale de l'atmosphère équivalait au poids d'un pareil volume d'eau de la hauteur de 32 pieds. Cette conclusion a été prouvée par l'expérience. Le *mercure*, 13 fois ½ plus pesant

que l'eau, devait céder 13 fois $\frac{1}{2}$ moins que l'eau à la pression de l'air. En effet, il ne monte qu'à 28 pouces dans les tubes où l'on a fait le vide.

Une autre expérience prouve encore la pesanteur de l'air, et l'égalité de la pesanteur générale de l'atmosphère à celle de 32 pieds d'eau ou de 28 pouces de mercure. En transportant le mercure sur les hautes montagnes, il s'élève moins à mesure que la pesanteur de l'air est moins grande. Il en est de même et proportionnellement des autres liquides.

Du baromètre.

Le *baromètre* n'est autre chose que le résultat de l'expérience de Toricelli que nous avons décrite plus haut. Cet instrument sert à mesurer la pression de l'atmosphère, par la hauteur du mercure au-dessus et au-dessous de son niveau. Pour construire un baromètre il suffit de prendre un tube de verre fermé seulement à l'une de ses extrémités, de le remplir de mercure, et de plonger l'extrémité ouverte dans une cuvette remplie de ce liquide. Il y a plusieurs précautions à prendre dans la construction du baromètre. La principale consiste à empêcher l'introduction de l'air dans le tube avec la *colonne barométrique* : pour obvier à cet inconvénient, on fait bouillir le mercure dans le tube et par ce moyen on le purge entièrement d'air.

Il y a deux sortes de baromètres ; le *baromètre à cuvette*, qui consiste en une cuvette pleine de mercure, surmontée d'un tube de verre gradué ; et le baromètre à *syphon*, qui consiste en un tube recourbé dont l'embranchement est rempli par le mercure. Dans le premier, la pression de l'atmosphère se remarque sur le tube qui surmonte la cuvette ; dans le second, sur la plus longue des branches du *tube à syphon*.

Au niveau de l'Océan, la hauteur du baromètre est partout la même : à peine varie-t-elle entre 0^{m},7669, et 0^{m},7496, suivant la pesanteur de l'atmosphère. On a tiré de ces variations des indices sur le changement de temps, parce que le baromètre baisse ordinairement lorsque le

temps se dispose à la pluie, et qu'il monte aux approches du beau temps. Mais cependant on ne peut, dans ce sens, en tirer aucun indice certain. Il n'indique rigoureusement que les pressions atmosphériques.

VIII. *Qu'est-ce que l'élasticité de l'air? — En quoi consiste la loi de Mariotte? — Donner une idée de la construction et des usages des machines pneumatiques et de compression.*

Elasticité de l'air. — L'élasticité de l'air et celle des gaz en général, consiste en ce que leurs molécules loin d'être soumises à une force attractive, comme dans les solides et les liquides, tendent au contraire à s'éloigner les unes des autres, et s'éloignent en effet jusqu'à ce qu'elles rencontrent des obstacles qui les arrêtent. Ainsi les gaz n'ont point à proprement parler de volume déterminé, puisqu'ils tendent toujours à en occuper un plus grand.

Loi de Mariotte. — Lorsqu'une certaine masse d'air est en équilibre sous une pression quelconque, sa force est égale au poids qui la comprime. Si on augmente le poids, la force d'élasticité de l'air et sa densité augmentent, mais en même temps son volume diminue, de manière que, si le poids devient double, triple, quadruple, etc., le volume se réduit à la moitié, au tiers, au quart, etc. *Les volumes d'air sont toujours en raison inverse des poids comprimans.* Mariotte a le premier découvert cette loi, qui est également applicable à tous les autres fluides élastiques.

De l'élasticité de l'air on a déduit la conséquence que ce gaz était susceptible de diminuer ou d'augmenter de densité en conservant toujours le même volume. On a donc cherché le moyen de *raréfier* ou de *condenser* l'air, et à cet effet on a inventé la *machine pneumatique* et la *machine de compression*.

Machine pneumatique. — Cette machine consiste en un cylindre ou *corps de pompe*, dans l'intérieur duquel on fait mouvoir un *piston*. Ce piston est muni d'une *soupape* ouvrant de dedans en dehors. L'extrémité inférieure

du cylindre, portant aussi une soupape de même nature, communique avec un tube recourbé qui vient aboutir à un plateau de verre dépoli, au-dessus duquel on place le *récipient*. Lorsque l'on fait descendre le piston dans le corps de pompe, la soupape du piston s'élève et laisse passer tout l'air qui se trouvait dans le cylindre. Alors on relève le piston, et l'air qui se trouvait dans le récipient se répand dans le corps de la pompe, où il est plus raréfié qu'auparavant. En redescendant de nouveau le piston dense cet air qui ferme alors la soupape du corps de la pompe et finit par s'évaporer en soulevant celle du piston. Si on renouvelle plusieurs fois ce mouvement, on produit la raréfaction de l'air qui peut le plus approcher du vide.

On s'assure à chaque instant de cette raréfaction en faisant communiquer avec le récipient un baromètre tronqué, nommé *éprouvette*, qui n'a que sept pouces de longueur, et dont par conséquent le niveau ne commence à descendre que lorsque la pression est réduite au quart de la pression atmosphérique.

Machine de compression. — Les machines de compression, qui servent à condenser l'air, sont à peu près semblables aux machines pneumatiques; seulement les soupapes sont disposées en sens contraire : aussi le piston, en descendant dans le corps de pompe, chasse-t-il l'air devant lui, et le force-t-il à entrer dans le récipient, en ouvrant la soupape, qui, par sa forme, l'empêche ensuite d'en sortir. Une autre soupape introduit ensuite un air nouveau dans le corps de pompe, et le piston, en redescendant, le foule de nouveau dans le récipient.

IX. *Comment conçoit-on que le baromètre puisse servir à mesurer la hauteur des montagnes? — Donner une idée des pompes aspirantes et foulantes. — Dire comment on explique l'ascension du globe aréostatique.*

Des mesures des hauteurs par le baromètre. — Nous avons vu que la pesanteur de l'atmosphère faisait équi-

libre au mercure dans le baromètre : si, à mesure que l'on s'élève au dessus de la terre, on est chargé d'une moins grande masse d'air, le mercure doit nécessairement baisser ; aussi, sur le mont St-Bernard, le mercure n'a-t-il plus que 0^{m}, 57 de hauteur. Les expériences des physiciens ont fait voir que la colonne barométrique descend d'un millimètre pour 10^{m}, 5 d'élévation D'après cela, on pourra toujours mesurer, sauf de très-légères erreurs, la hauteur des montagnes au moyen du baromètre.

Des pompes. — Les pompes dont l'usage est d'élever les liquides, peuvent être *aspirantes*, *foulantes*, ou participer de ces deux natures.

La pompe *aspirante* est construite à peu près comme la machine pneumatique. Le vide, produit par l'abaissement du piston, force l'eau à soulever la soupape inférieure, et le piston en redescendant la fait ensuite passer par la soupape supérieure et remonter avec lui jusqu'à la hauteur désirée, d'où elle s'échappe par un orifice latéral. On conçoit que, dans ces sortes de pompes, l'eau ne pourra s'élever qu'à la hauteur de 32 pieds.

Le piston de la pompe *foulante* est placé au dessous de niveau de l'eau dans un cylindre percé de plusieurs trous, et qui communique par une soupape avec un tuyau latéral. Quand on retire le piston, l'eau le suit, pour rétablir l'équilibre ; mais si on le replonge, il foule l'eau et la jette avec force dans le conduit latéral d'où elle s'échappe.

La pompe *aspirante et foulante* est une machine plus compliquée, qui aspire d'abord l'eau, comme dans la première pompe, et qui, par la descente du piston, la foule ensuite dans un conduit latéral, comme dans la seconde.

Des aérostats. — Tout corps spécifiquement plus léger que le fluide dans lequel il est plongé, est rejeté à la surface, par une conséquence du principe d'Archimède *que tout corps plongé dans un fluide y perd une partie de son poids égale au poids du volume de fluide qu'il déplace*. C'est sur ce principe que sont construits les *aérostats*. Ce sont des globes remplis de gaz plus légers que l'air ; la pression de l'atmosphère, sur toutes leurs

parois extérieures, les force à s'élever jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli.

X. *Quel est l'instrument nommé thermomètre? — Comment faut-il le construire?—En quoi diffèrent les thermomètres de Deluc, centigrade, et de Fahrenheit?*

La chaleur produit dans tous les corps solides une augmentation de volume, que l'on nomme dilatation. On a attribué cet effet physique à la présence d'un fluide impondérable, le *calorique*, dont la *tension* écarte toutes les molécules des corps sur lesquels il agit. Tous les corps contiennent des quantités, plus ou moins grandes, de ce fluide, ce qui produit les différences de *température*. Les corps qui se touchent tendent à mettre leur température en équilibre en échangeant leur calorique; c'est ce qui produit sur nos organes les sensations de la *chaleur* et du *froid*. Le *thermomètre* est un instrument destiné à mesurer la température des corps.

Le *thermomètre* consiste en un tube de verre terminé par une boule dans laquelle on renferme du mercure, de l'alcool ou d'autres fluides sur lesquels la température extérieure puisse produire une contraction et une dilatation sensibles; on marque sur ce tube deux points de *température* fixes, et on divise l'espace compris entre ces deux points en un certain nombre de parties ou *degrés* qui servent à marquer la quantité de calorique que renferment les corps environnans.

Pour construire un bon thermomètre, il faut prendre de grandes précautions; il faut d'abord s'assurer qu'il n'entre point d'air dans le tube avec le mercure: pour cela on fait bouillir le mercure à mesure qu'on l'introduit dans le tube; ensuite on renverse la partie ouverte dans une cuvette de mercure, et on le laisse refroidir; on le retourne ensuite, et si l'opération a été bien faite, il est sûr que l'instrument est aussi bien que possible separé de l'influence de l'air extérieur; alors, on plonge le thermomètre dans un vase rempli de neige et de glace fondante, le mercure s'abaisse aussitôt jusqu'à un point où il reste stationnaire: ce point est le *zéro* du thermomètre *centigrade* et du ther-

momètre de *Réaumur*. On plonge ensuite le même instrument dans l'eau bouillante, et le mercure monte aussitôt jusqu'à un degré qui est encore l'un des points fixes des thermomètres centigrade, de Réaumur ou de *Deluc*. Après avoir obtenu ces deux points, on divise l'intervalle qui les sépare en degrés, ou parties égales; ces degrés sont au nombre de 100 dans les thermomètres centigrades, et de 80 dans ceux de Deluc ou de Réaumur. On continue cette même division au-dessous de 0 et au-dessus de 100.

Le *thermomètre de Fahrenheit*, dont on fait usage en Angleterre, a pour points fixes *l'eau bouillante*, et le degré de froid produit par un mélange de sel commun et de neige. L'intervalle entre ces deux points est divisé en 212 parties; le degré 32 de ce thermomètre répond au zéro des deux autres.

XI. *Lorsqu'un corps s'échauffe ou se refroidit, quelles sont les influences résultantes de sa nature et de la disposition de sa surface, suivant qu'elle est polie ou hérissée d'aspérités, brillante ou noircie? — Comment conçoit-on la formation de la rosée?*

Nous avons vu que le *calorique* renfermé dans un corps, tendait à se mettre en équilibre avec celui de tous les autres corps; l'excès de ce calorique s'échappe en rayons divergens; mais ces rayons ne sont pas tous absorbés par les corps qu'ils rencontrent. Une partie se réfléchit à la surface de certains corps, en faisant l'angle de *réflexion* égal à l'angle *d'incidence*.

Tous les corps n'ont pas au même degré la faculté d' *absorber* ou de *réfléchir* le calorique; les surfaces polies, par exemple, réfléchissent mieux le calorique que les autres, et par conséquent les surfaces surchargées d'aspérités en absorbent davantage; de même, les couleurs brillantes en réfléchissent plus, et les couleurs sombres en absorbent davantage.

Plusieurs auteurs ont pensé que par analogie avec les rayons de chaleurs, il y avait aussi des *rayons frigorifiques*; mais cette opinion paraît mal fondée, et l'on doit

considérer le *froid* comme une négation du calorique, plutôt que comme un fluide particulier.

De la rosée. — Le phénomène de la *rosée* est soumis aux lois du *rayonnement*, dont nous venons de parler. La terre échauffée par les rayons du soleil pendant le jour, est d'une température plus élevée que l'atmosphère et rayonne conséquemment une grande quantité de calorique pendant la nuit; les plantes perdant alors beaucoup de ce fluide, et n'en recevant pas, deviennent plus froides que l'air; la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère se condense alors à leur surface et s'y dépose en forme de gouttelettes. La rosée n'a pas lieu quand le tems est couvert, parce qu'alors les nuages rayonnent vers la terre.

XII. *Les corps solides et liquides se dilatent-ils uniformément ou inuniformément? — Qu'est-ce que le pendule compensateur? — Quelle est la loi de la dilatation des substances gazeuses?*

De la dilatation. — Nous avons vu que la *dilatation* est produite par l'éloignement des molécules d'un corps dans lequel le calorique s'accumule, et qu'elle est caractérisée par l'augmentation de volume dans ce corps. Jusqu'à présent, on n'a pu établir de lois exactes de dilatation pour les liquides, et encore moins pour les solides. On a seulement reconnu que dans ces corps la dilatation croît avec la température, et cela d'une manière différente pour chacun d'eux.

Du pendule compensateur. — La dilatation des corps solides et des métaux en particulier a expliqué les irrégularités que l'on remarquait dans les oscillations du pendule en diverses saisons. On est parvenu à corriger cette irrégularité dans la disposition du pendule qui sert à régler le mouvement des horloges. Pour y parvenir, on a fait entrer dans la construction de ce pendule divers métaux, de manière que quand l'un s'allonge il tend à faire descendre la lentille; l'autre, par une variation en sens contraire, tend à la faire remonter. On appelle cette machine *pendule compensateur*. On emploie ordinaire-

ment dans sa composition l'acier et le cuivre, dont on a calculé la dilatation différente.

De la dilatation des gaz. — Les gaz se dilatent tous dans la même proportion. Cette dilatation commune est par chaque degré du thermomètre centigrade la 267e partie ou les 0,00375 de leur volume à la température de 0. On démontre cette propriété en enfermant un gaz quelconque dans un tube *gradué* et portant un *index* de mercure. En plongeant le tube dans la glace, le gaz se condense à un degré que l'on a soin de marquer ; en plaçant ensuite ce même tube dans une étuve dont on élève progressivement la température, on voit monter le mercure par tous les degrés et dans la même progression.

XIII. — *Pourquoi la température d'un solide qui se liquéfie et celle d'un fluide qui se vaporise, restent-elles constantes ? — Qu'est-ce que le calorique libre et le calorique latent ? — Quelle est la quantité de calorique absorbée par la glace qui se fond ?*

Lorsqu'un corps passe de l'état solide à l'état liquide par la *fusion*, ou de l'état liquide à l'état de vapeur par la *vaporisation*, la température reste la même, quelle que soit la quantité de calorique employée à produire ce changement, parce que ce calorique tout entier y est employé ; il peut produire plus vite l'effet cherché, mais tout le temps qu'il reste une partie solide à liquéfier, ou une partie liquide à vaporiser, la température reste la même. C'est d'après cette expérience que le thermomètre a été construit et que ses deux points fixes ont été déterminés.

Cette experience fonde aussi la théorie du calorique *latent*. Une partie du calorique engagée dans l'intérieur *libre* d'un corps sert à élever la température sur le calorique dont on peut observer la marche, mais une autre partie reste combinée et retenue par les molécules de ce corps ;ce calorique combiné produit toujours une différence dans la densité ou dans l'état du corps, mais non dans sa température. Ainsi tout corps liquide contient une

quantité de calorique qu'il perd en passant à l'état solide, et qui ne peut être aperçue par le thermomètre. On l'appelle calorique *latent*. Lorsqu'on communique du calorique à un corps, il se dilate et consume ainsi une portion de calorique qui n'influe point sur la température, ou de calorique latent. Une autre partie influe sur la température, c'est le calorique libre. Si le corps change d'état, tout le calorique employé à ce changement d'état reste à l'état latent.

On mesure jusqu'à un certain point, par les mélanges, les quantités de calorique absorbées dans la fusion des corps; par exemple, en mêlant un kilogramme de glace à 0° avec un kilogramme d'eau à 75°, après la liquéfaction la température reste à 0°. L'eau a donc absorbé, pour devenir liquide, une quantité de calorique suffisante pour la porter à 75°. C'est ce qu'on appelle le *calorique de fluidité* de l'eau.

XIV. — *Décrire le colorimètre de glace. — Indiquer l'usage que l'on fait de cet instrument pour mesurer les chaleurs spécifiques.*

La même quantité de calorique ne produit pas d'égales élévations de température sur tous les corps, ce que l'on exprime en disant que tous les corps n'ont pas une même *capacité pour le calorique*. On appelle *chaleurs spécifiques* les quantités de calorique nécessaires pour produire sur les corps égaux en masse la même élévation de température. Nous avons déjà vu que la *chaleur spécifique* de l'eau était de 75°.

On appelle *calorimètre* l'instrument qui sert à mesurer les chaleurs spécifiques. C'est une espèce de cage en fer blanc, partagée en trois cavités concentriques; celle du centre sert à placer le corps dont on veut connaître la chaleur spécifique; les deux autres sont remplies de glace pilée à zéro. Un robinet adapté à la machine laisse écouler la glace fondue par le corps placé à l'intérieur.

Pour déterminer au moyen de cet appareil le calorique spécifique des corps, on les chauffe tous à la même température; alors on les place dans la cavité intérieure, et

on recueille les quantités d'eau qu'ils fournissent en tombant à la température de zéro. S'ils ont tous le même poids, leurs chaleurs spécifiques sont dans le rapport des quantités d'eau qui s'écoulent, sinon, il faut tenir compte du rapport des poids.

XV. — *Quelle est la force élastique des vapeurs que fournissent les liquides lors de leur ébullition, sous la pression de l'atmosphère, et comment pourrait-on trouver la force élastique d'une vapeur, à une température supérieure ou inférieure à celle de l'ébullition du liquide qui la fournit?*

On donne le nom de *vapeurs* à des fluides aériformes qui s'élèvent des masses liquides. Ce phénomène a lieu à toute température, mais la pression de l'air lui oppose un obstacle que la chaleur seule parvient à vaincre. Le terme où la chaleur triomphe de la pesanteur de l'air, est l'*ébullition* du liquide, causée par une foule de bulles de vapeur qui viennent crever à sa surface. La force élastique de la vapeur est alors égale à la pression de l'atmosphère sur la surface du liquide en ébullition qui la fournit. Pour mesurer la tension de la vapeur d'un liquide à une température inférieure à l'ébullition, il suffit de mettre ce liquide sous le récipient d'une machine pneumatique et de retirer de l'air jusqu'à ce que l'ébullition se produise : la force élastique de la vapeur est alors égale à l'air qui reste sous le récipient. Dans un vide parfait, l'eau bouillirait à 0°. Pour déterminer la tension de la vapeur, à une température supérieure à celle de l'ébullition, on introduit la quantité de liquide que l'on veut vaporiser, dans la branche la plus courte d'un tube recourbé rempli de mercure jusqu'a une certaine hauteur. On porte ensuite le liquide à la température désirée. La tension de la vapeur refoule le mercure dans cette branche et l'élève dans l'autre. On prend alors la différence des deux colonnes, et, en l'ajoutant à la hauteur barométrique alors produite, on a la pression totale que supporte la vapeur, et par conséquent sa force élastique.

XVI. — *Comment mesure-t-on le calorique de vaporisation de l'eau, et quel usage fait-on de cette vapeur pour chauffer les bains, ou produire de puissans efforts?*

Pour connaître le calorique de vaporisation de l'eau, on fait passer une certaine quantité de vapeur dans une masse d'eau dont le poids et la température sont connus. On pèse ensuite de nouveau cette eau, pour connaître la quantité de vapeur qu'on y a ajoutée, et l'on examine l'élévation de la température. L'excédent de la chaleur qui aurait été produite par un égal poids d'eau à 100°, est la chaleur latente de la vapeur qui devient apparente en se condensant. La vapeur demande pour se former 5 fois et demie plus de calorique qu'il n'en faut pour élever la température de l'eau de 0° à 100° Un poids donné de vapeur à 100° avec un poids 5 fois et demie plus grand de vapeur à 0°, produit donc 6 fois et demie le premier poids de liquide à 100°. On a employé ce moyen pour chauffer les bains à moins de frais.

Mais la vapeur produit encore des effets plus surprenans. On a calculé que sa force expansive pouvait produire un effort plus que double de celui de la poudre. Tel est le principe des machines à vapeur. Ces machines sont ordinairement composées d'une chaudière à moitié pleine d'eau bouillante dont la vapeur fait mouvoir un piston dans un cylindre creux. Cet appareil, en produisant une impulsion toujours renaissante, sert comme de force motrice et donne le mouvement à d'autres machines. On appelle *machines à haute pression* celles dans lesquelles la tension de la vapeur surpasse celle de l'atmosphère. La force de l'impulsion de la vapeur dans ces machines est ordinairement égale à celle que produirait l'effort de plusieurs chevaux. Il y a certaines machines, en Angleterre, où la vapeur tient lieu de plus de 1,000 chevaux.

XVII. — *Quelles sont les principales sources de la chaleur, et comment en conçoit-on le dégagement*

dans la combustion, le frottement et la compression? — Briquet à air. — Briquet ordinaire.

Sources de la chaleur. — Les principales sources du calorique sont le soleil, la combustion, la percussion, le frottement et les mélanges.

Il serait superflu de prouver que le calorique émane du soleil; cependant il n'est pas inutile de rappeler à quel degré immense la chaleur de ses rayons est portée par leur concentration dans un verre lenticulaire; elle produit spontanément des effets qui ne peuvent résulter que de l'action continue d'une chaleur de 300°, telle est, par exemple, la décomposition de l'*acide nitrique.*

On a attribué le phénomène de la *combustion* au changement de forme de l'oxigène, en supposant qu'il en résultait un dégagement de calorique, etc., mais rien n'a vérifié cette théorie. Le corps le plus combustible est le charbon pur, ou carbone : sa chaleur blanche est la plus grande qu'on puisse produire, on suppose qu'elle peut aller jusqu'à 1,000 degrés.

La *compression* des gaz produit une chaleur assez forte pour surpasser celle des foyers et brûler différens corps. La *percussion* peut porter les métaux à un degré de chaleur assez grand pour les rendre rouges. Le *frottement* dégage également une chaleur considérable. On parvient souvent à enflammer des morceaux de bois bien secs en les frottant rapidement l'un contre l'autre. Le même phénomène se reproduit par le frottement de l'essieu d'une charette pesamment chargée contre le moyeu de ses roues.

Briquet à air. — Cet instrument est construit d'après le principe de la chaleur acquise par la compression de l'air. Il consiste en un corps de pompe au fond duquel est renfermé un petit morceau d'amadou; l'abaissement rapide du piston comprime l'air, et lui fait abandonner une partie de sa chaleur latente assez forte pour embraser l'amadou.

Briquet ordinaire. — L'instrument dont on se sert le plus souvent pour se procurer la lumière, est une pierre et un morceau d'acier que l'on frappe avec force. Les

parties métalliques que détachent la pierre s'enflamment par la vivacité du choc, attirent l'oxigène de l'air, se fondent et enflamment l'amadou.

XVIII. — *Qu'est-ce qu'un hygromètre? — Quelle est la construction de l'hygromètre à cheveu? — Comment détermine-t-on ses deux limites? — La quantité d'eau nécessaire pour saturer de vapeur un espace, varie-t-elle à raison de la température, et à une température donnée? — Est-elle différente suivant que l'espace est vide ou plein d'air?*

L'instrument qui sert à mesurer de combien de vapeurs humides l'air se trouve chargé s'appelle *hygromètre*. Il est fondé sur ce principe que tous les corps cherchent à se mettre en équilibre avec l'humidité de l'air en s'appropriant une partie de l'eau, dont l'air est chargé, jusqu'au point ou l'imbibition s'arrête, ou la *saturation*. On choisit pour cet effet un corps qui s'imbibe d'eau en proportions égales, suivant que l'air est plus ou moins humide.

Le cheveu par sa ténuité a un degré de sensibilité extrême qui le rend très-propre à servir à cet usage. On le suspend par une de ses extrêmités; à la partie inférieure, on place un contre poids, et l'on enlace la partie moyenne à une petite poulie traversée par une aiguille qui parcourt un cadran divisé.

Pour obtenir la division du cadran hygrométrique, on cherche deux points fixes qui servent d'extrémités. Ces deux points sont la *saturation* et la *sécheresse absolues*. On obtient l'humidité absolue au moyen d'une cloche mouillée qui repose sur une couche d'eau; l'air renfermé sous cette cloche est bientôt au plus haut point de saturation, et l'aiguille de l'hygromètre plongée dans cet air marque l'un des deux points fixes. En plongeant ensuite le même instrument sous une cloche placée sur de la chaux vive, qui absorbe bientôt toute l'humidité de l'air, on obtient le point fixe de la sécheresse absolue. On divise l'espace contenu entre ces deux points en cent parties, qui indiquent les divers

états hygrométriques de l'air. *Deluc* a construit des hygromètres par le même procédé, avec cette différence toutefois qu'il a remplacé le cheveu par un bande très-mince de baleine. *Leslie* a inventé un autre hygromètre, d'après la propriété qu'a la *vaporisation* de produire du froid. Il a remarqué qu'un linge humide, dans un endroit saturé d'humidité, ne produisait pas de vapeur, et que ce même linge dans tout autre endroit, donnait lieu à une plus ou moins grande vaporisation, selon que l'air dans lequel il se trouvait était plus ou moins loin de la saturation. D'après cette remarque, il a pensé qu'en couvrant un thermomètre d'un linge humide, et comparant, au bout de quelque temps, la hauteur de la colonne thermométrique de cet instrument, et celle d'un autre thermomètre, on connaîtrait la vaporisation produite, et par conséquent l'état d'humidité de l'air. Mais ce résultat est très-imparfait, parce que la variation de la température peut changer les points de l'échelle que l'on aura voulu construire sur ce thermomètre hygrométrique.

XIX. *Pourquoi produit-on du froid en mélangeant des sels avec de la glace ? — Pourquoi l'évaporation est-elle accompagnée d'un abaissement de température ? — Que faut-il faire pour congeler l'eau dans le vide ?*

Nous avons vu que la compression des corps, et surtout des gaz, en rapprochant leurs molécules, en faisait dégager une portion du calorique qui s'y trouvait engagé, et produisait ainsi extérieurement de la chaleur. Par la même raison, les corps, en se dilatant pour passer de l'état solide à l'état liquide, ou de l'etat liquide à l'état gazeux, reprennent dans les corps environnans la somme de calorique nécessaire à leur dilatation, et produisent ainsi extérieurement un sentiment de froid.

Les mélanges chimiques employés pour fondre l'eau à l'état de glace sont ceux qui produisent le plus de froid ; par exemple, si l'on mêle du chlorure de sodium (sel commun) avec de la neige pilée, on obtient un très-

grand froid, par la rapidité avec laquelle le mélange fait obtenir la fusion du liquide. Dans ce phénomène, il y a deux causes qui agissent simultanément, et qui produisent des effets opposés : si la fusion du liquide produit du froid, la combinaison produit de la chaleur, et le froid ne prédomine que lorsque le mélange se trouve combiné de manière à annuler la chaleur ; par exemple, si, au lieu de sel, on mêle avec de la glace de l'acide sulfurique, ce double phénomène se fera mieux sentir. En effet, 1 d'acide et 4 de glace produiront un froid excessif ; et au contraire, 4 d'acide et 1 de glace éleveront la température.

Si l'on veut faire parvenir un corps à un degré de température très-bas, après l'avoir plongé dans un mélange qui ait déjà beaucoup procuré de froid, on peut le plonger dans un second, dans un troisième mélange, etc. On parviendra ainsi à l'amener jusqu'à 60 ou 80 degrés au-dessous de 0.

Cette manière de produire des froids artificiels n'est pas la seule. L'évaporation, sans être aussi énergique, donne aussi lieu à de très-remarquables phénomènes. On remarque, par exemple, que plus le liquide qui produit l'évaporation est volatil, plus le froid est grand. La raison de ce résultat est simple ; car si l'éther sulfurique, par exemple, bout à 36°, tandis que l'eau ne bout qu'à 100°, leur force de tension se trouve la même à cette température différente, c'est-à-dire de 0^m, 760. Or, à zéro, la vapeur d'eau a pour tension 0^m, 005. Pour que l'éther sulfurique ait la même tension, il faudra qu'il descende suivant la loi connue, du même nombre de degrés de la température 36°, c'est-à-dire, à 64° au-dessous de 0°. Il en résulte qu'il produira du froid, 64° après que l'eau aura cessé d'en produire. C'est ce que l'on peut constater par l'expérience, en humectant successivement d'eau et d'éther la cuvette d'un thermomètre ; et remarquant l'effet de leur différente vaporisation, on verra qu'elle est toujours proportionnelle à la loi que nous venons d'indiquer. Cependant, à l'air libre, plusieurs causes diminuent l'effet de la vaporisation ; le rayonnement des corps environnans et le renouvelle-

ment de l'air empêchent le froid d'être aussi complet que la théorie le ferait croire. On atténue la force de ces phénomènes en faisant l'expérience dans le vide.

En plaçant sous la cloche de la machine pneumatique de l'eau à une certaine température, à 0°, par exemple, la vaporisation se fera avec une plus grande rapidité, et le froid produit sera par conséquent plus grand dans le premier instant ; il fera de suite descendre l'eau à — 50 ; dans les instans qui suivront, la force de tension de l'eau étant diminuée, et le vide devenu moins complet, la vaporisation ne sera pas aussi considérable, et la température diminuera moins vite ; cependant elle continuera de diminuer jusqu'à ce que la vaporisation de l'eau cesse, et que la tension soit devenue insensible.

XX. *Quelles sont les causes auxquelles on doit attribuer la différence des températures de l'hiver et de l'été.*

Le soleil étant le principe unique de la chaleur dans tout notre système planétaire (car il est évident que tout le calorique répandu dans les corps terrestres émane de cet astre), c'est à sa présence et à son absence que l'on doit le phénomène des saisons. Différentes causes inférieures concourent à l'accomplissement de ce phénomène. La différence de longueur des jours, par exemple, a une grande influence sur la température ; car si les corps terrestres acquièrent en chaleur pendant le jour par la présence du soleil, ils perdent la nuit ce même calorique par leur rayonnement vers les corps célestes. Cet échange de calorique doit nécessairement varier suivant la longueur plus ou moins grande des jours et des nuits. La distance du soleil qui varie aussi dans les saisons est encore une cause des différences de température, puisqu'un corps chaud varie dans son action sur une surface quelconque, en raison inverse du carré des distances ; mais ces deux causes ne sont que secondaires ; la plus active est l'obliquité différente avec les saisons, de notre horizon relativement aux rayons solaires. En effet, quand un

rayon de calorique tombe obliquement sur une surface, il est presqu'entièrement réfléchi, tandis que lorsqu'il tombe à plomb, il est presque entièrement absorbé.

D'après ces diverses lois, une chaleur égale se reproduirait toujours aux mêmes jours, si des causes accidentelles ne faisaient varier la température. Nous ne parlerons pas de ces causes accidentelles de variation de température, dépendantes des variations de l'atmosphère, parce que nous ne pourrions pas nous guider par une loi constante. Il suffit de savoir qu'en prenant une moyenne proportionnelle entre la température d'un même jour pendant un grand nombre d'années, on reconnaîtra l'effet des lois constantes que nous avons indiquées.

XXI. *Y a-t-il plusieurs moyens de rendre un corps électrique? — Quels sont les signes auxquels on reconnaît qu'il a réellement contracté cette propriété?*

On appelle *électricité* la propriété qu'ont les corps dans certaines circonstances d'attirer et de repousser les corps légers. Cette propriété est accidentelle et passagère : cependant elle joue un grand rôle, non seulement dans la physique, mais encore dans les phénomènes chimiques, et dans les grands phénomènes de la nature, tels que le tonnerre, etc. La nature de l'électricité n'est pas plus connue que celle de la chaleur et de la lumière.

Tous les corps acquièrent les propriétés électriques par le frottement, c'est-à-dire qu'ils acquièrent la propriété d'attirer les corps légers et de les repousser immédiatement après le contact. Le frottement est le seul moyen de déterminer la présence de l'électricité sur tous les corps ; mais il en est quelques-uns qui reçoivent les mêmes propriétés par d'autres moyens.

Quelques corps acquièrent l'électricité par la chaleur ; de ce nombre sont les minéraux connus sous le nom de *topaze* et de *tourmaline*.

La pression est encore un moyen de développer la vertu électrique. Elle agit avec plus ou moins d'efficacité, selon la nature des substances. Il est des corps qu'il

suffit de toucher légèrement avec deux doigts pour leur communiquer cette propriété. Certains corps peuvent même l'acquérir par le simple contact : une plaque de zinc et une plaque de cuivre, par exemple, que l'on mettrait en contact, se chargeraient l'une et l'autre d'électricité. Nous aurons bientôt occasion de parler plus longuement de ce phénomène.

Enfin certains poissons peuvent même, à leur gré, développer une dose plus ou moins forte d'électricité, afin d'éloigner leurs ennemis ou d'attirer leur proie.

Pour reconnaître la présence de l'électricité dans les corps, on a imaginé un petit instrument appelé *électroscope* ; c'est une petite boule de sureau ou de métal, très-légère, suspendue, comme un pendule, à l'extrémité d'un fil. En présentant à cette petite boule des corps électrisés, on remarque les phénomènes de l'attraction et de la répulsion, que nous avons indiqués comme indices de la présence des propriétés électriques.

Les phénomènes électriques ne sont connus et étudiés et ne forment un corps de doctrine que depuis environ cinquante ans. Cependant, depuis long-temps, on avait observé quelques-uns de ces résultats. Thalès avait remarqué que l'ambre avait, après avoir été frotté, la faculté d'attirer les corps légers. Cette découverte avait été confirmée par d'autres auteurs, mais on n'avait rattaché ces faits isolés à aucun système général.

XXII. *Tous les corps transmettent-ils l'électricité avec la même facilité? — Quels sont ceux qui sont bons, médiocres ou mauvais conducteurs? — Qu'est-ce que l'on nomme isoloir, et quelles sont, suivant les circonstances, les substances que l'on doit préférer?*

L'électricité comme le calorique, tend toujours à se mettre en équilibre en se communiquant à tous les corps. De même, elle a plus d'affinité pour certaines substances que pour d'autres : aussi est-il des corps qui la retiennent et d'autres qui la transmettent. De là vient la distinction des corps en *conducteurs* et en *non-conducteurs* de l'électricité.

Tous les métaux sont de *bons conducteurs* de l'électricité ; le charbon, les corps organiques, etc. jouissent de la même propriété. L'eau est aussi, jusqu'à un certain point, douée de la faculté conductrice ; mais cette faculté augmente beaucoup, quand on mêle à l'eau simple des substances alcalines, salines ou acides. Les huiles sont de très-mauvais conducteurs ; le verre, l'ambre, le soufre, les résines, la cire, la soie, l'air et tous les gaz sont *non-conducteurs* de l'électricité. Cependant, en changeant la température, on change souvent les propriétés de ces corps : le verre, par exemple, chauffé à blanc, devient conducteur.

Pour conserver à un corps les propriétés électriques, il faut l'*isoler* des corps conducteurs qui pourraient soutirer l'électricité et la transmettre à la terre qui est le *réservoir commun* : c'est ce qu'on fait à l'aide d'un support formé d'une substance non conductrice. On appelle ce support *isoloir*. Le verre, la résine, ou la gomme laque, sont les substances que l'on emploie le plus ordinairement à cet effet.

Ainsi, lorsqu'on présente un métal électrisé à l'*électroscope*, il n'attire pas le globe de sureau ; c'est parce que les métaux étant de bons conducteurs transmettent de suite à la main l'électricité dont ils sont chargés, et qu'elle passe de là jusqu'à la terre, ce qui retire au métal toutes ses propriétés. Mais, en chargeant d'électricité un globe de métal isolé au moyen d'un tube de verre, il reprendra toutes les propriétés des autres corps conducteurs.

XXIII. *Faire connaître les principaux faits sur lesquels repose l'hypothèse des deux agens électriques. — Quelle est la construction d'une machine électrique ? — Peut-on lui faire fournir l'une ou l'autre espèce d'électricité ?*

Un corps électrisé attire les corps légers électriques et les repousse presque aussitôt. Ils ne peuvent être de nouveau attirés qu'après avoir touché à quelque substance non électrisée. Ce phénomène et un autre plus

précieux encore, la propriété des corps électrisés de repousser certains corps et d'en attirer d'autres, ont conduit à la découverte de deux agens électriques : par exemple, qu'un corps léger soit frotté avec de la résine, il repoussera tout autre morceau de résine, et il attirera au contraire le verre. De là on a donné aux deux sortes d'électricités les noms d'électricité *résineuse* et d'électricité *vitrée*. Chacune de ces deux sortes d'électricités attire l'autre, et se repousse elle-même. Malgré les noms de *vitrée* et de *résineuse*, donnés aux deux espèces d'électricités, tous les corps de même nature participent de l'une de ces deux propriétés : ainsi, l'ambre, le soufre, etc., peuvent être substitués à la résine. La peau de chat est toujours électrisée vitreusement, quoiqu'elle communique l'électricité résineuse aux corps dont on la frotte. Deux corps homogènes, en s'électrisant par le frottement, développent toujours les deux genres d'électricité. Presque tous les corps sont capables d'électricité ; ainsi les liquides, et même les gaz, peuvent, par le frottement, transmettre et recevoir ce fluide.

De la machine électrique. — La machine électrique se compose principalement d'un plateau de verre traversé par un axe de métal ; une manivelle le fait tourner entre deux *frottoirs* de métal entourés de crin et d'un cuir souple. Le fluide qui se dégage par le frottement passe sur deux branches de métal qui se rapprochent des coussins et se terminent par un *conducteur* formé d'un cylindre de métal arrondi à son extrémité. On place toute la machine sur des supports de verre. Quand on veut faire communiquer les frottoirs avec le *réservoir commun* ou la terre, on attache à l'axe une chaîne métallique qu'on laisse pendre sur la terre. Pour communiquer au conducteur l'une ou l'autre sorte d'électricité, il suffit de diriger ses pointes vers le plateau de verre ou vers les frottoirs résineux : alors, pour que les deux sortes d'électricités développées à la fois ne se retiennent pas mutuellement, on fait transmettre à la terre, au moyen d'une chaîne de métal, celui des fluides dont on ne veut pas se servir.

XXIV. *Exposer les attractions et répulsions électriques. — Indiquer les principaux électroscopes ou électromètres.*

Lorsqu'un corps est chargé d'une sorte quelconque l'électricité, par exemple d'électricité vitrée, et qu'on l'approche d'un corps léger à l'état naturel, l'électricité latente du dernier corps se décompose, l'électricité résineuse se joint au corps électrisé, et l'autre corps se précipite vers lui. Alors, si le corps non électrisé est non-conducteur, il reste attaché au corps électrisé; s'il est conducteur, il attire de nouveau la partie d'électricité dont il s'est d'abord séparé, et un mouvement de répulsion suit le contact.

Les instrumens qui servent à déterminer l'éspèce d'électricité dont un corps est animé, se nomment *électroscopes;* ceux qui indiquent la quantité approximative de fluide électrique renfermée dans un corps se nomment *électromètres*. Nous avons déjà eu occasion de parler des électroscopes.

L'*électromètre à fil* est formé de deux petites boules de moelle de sureau, suspendues à des fils auprès d'un corps électrisé. Aussitôt que l'électricité est produite, ces deux boules se séparent, et l'arc de cercle qu'elles forment nous donne la mesure de l'électricité développée.

L'*électromète de Henly* se compose d'un demi-cercle d'ivoire divisé en degrés. Une petite aiguille terminée par une boule de sureau se meut sur ces degrés. Placée sur les corps électriques, elle s'éloigne de la verticale à mesure que le corps reçoit une plus grande quantité d'électricité, et marque ainsi l'énergie de cette électricité.

L'*électromètre de Bennet* est une bouteille carrée, dans le goulot de laquelle passe une tige métallique, qui, au dehors, se termine en boule, et, au dedans, communique avec deux lames d'or battu, suspendues parallèlement et très-mobiles. En présentant un corps électrisé à la boule, les lames d'or s'écartent l'une de l'autre, et leur écart s'estime par une division tracée sur une des faces de la bouteille.

XXV. *Quels effets produit la bouteille de Leyde? — Pourquoi a-t-elle deux armures? — Pourquoi ne peut-elle se charger, si l'une de ses faces ne communique pas avec la terre (réservoir commun)? — Que faut-il faire pour décharger la bouteille de Leyde?*

L'appareil connu sous le nom de *bouteille de Leyde* est composé d'une bouteille de verre dont la surface extérieure est garnie d'une feuille d'étain, et l'intérieur rempli de feuilles minces de cuivre. Un bouchon de liége, traversé par une tige de métal, ferme la bouteille. L'extrémité supérieure de cette tige se recourbe et se termine par une boule métallique. Les garnitures intérieure et extérieure de la bouteille de Leyde se nomment aussi ses *armures*.

Cette bouteille se charge quand on met, au moyen de la boule de métal, l'armure intérieure en rapport avec une machine électrique, et l'armure extérieure en rapport avec le réservoir commun.

L'armure extérieure doit être en rapport avec la terre pour que son électricité puisse librement se décomposer en laissant circuler l'une de ses parties; ainsi, lorsque la machine électrique est chargée d'électricité vitrée, l'armure intérieure s'électrise *vitreusement*, et l'armure extérieure *résineusement*. En présentant au contraire l'armure extérieure à la machine, on aura une disposition différente d'électricité.

On décharge la bouteille de Leyde en établissant un contact entre ses deux armures, au moyen d'*un excitateur*, instrument composé de deux tiges métalliques pouvant se rapprocher l'une de l'autre et terminées par deux boules. Cette décharge est toujours accompagnée d'une forte étincelle. Si on la produit en touchant les deux armures avec les deux mains, on reçoit une forte secousse : si cent personnes se tenaient alors par la main, toutes recevraient la commotion en même temps que la première, ce qui prouve que le fluide électrique a une vitesse extraordinaire.

XXVI. *Qu'est-ce que le condensateur et l'électrophore ? — Ces instrumens ont-ils beaucoup d'analogie avec la bouteille de Leyde, et à quoi peuvent-ils servir ?*

Le *condensateur* est un instrument qui se compose ordinairement de deux plateaux métalliques, l'un isolé, l'autre communiquant au sol, et séparés l'un de l'autre par le moyen d'une lame mince dont la matière est très-isolante.

L'*électrophore* est composé d'un gâteau de résine et d'un disque métallique isolé au moyen d'une colonne de verre. Cet appareil, ainsi que le condensateur, s'électrise en le frottant avec une peau de chat.

Le condensateur et l'électrophore ont la plus grande analogie avec la bouteille de Leyde, ces trois appareils étant fondés sur l'influence qu'exerce à distance un corps électrisé sur la charge d'électricité d'un autre corps.

Le condensateur sert à manifester de très-petites quantités d'électricité qu'un même corps développe successivement en les déterminant à s'accumuler sur sa surface.

L'électrophore a la faculté de conserver long-temps une grande quantité d'électricité accumulée, retenue par l'attraction de deux électricités différentes.

XXVII. *En quoi consiste ce qu'on nomme le pouvoir des pointes ? — Comment peut-on faire usage de ce pouvoir pour prévenir les ravages de la foudre ? — Qu'est-ce qu'un paratonnerre, et quelles sont les conditions essentielles pour qu'il ne puisse jamais être dangereux ?*

Le *pouvoir des pointes* consiste principalement dans la propriéte suivante : *les pointes qui terminent un conducteur soutirent sans bruit ni explosion, l'électricité répandue sur une surface, quand bien même elle serait très-étendue et située à une distance considérable.*

Comme la foudre est un phénomène dû à l'electricité, on peut faire usage du pouvoir des pointes pour prévenir les ravages de ce terrible phénomène. En effet, si l'on place sur un édifice une barre de métal pointue, commu-

niquant avec la terre à l'aide de corps conducteurs non interrompus, un nuage orageux, qui passera suffisamment près de la barre, déchargera par ce conduit son électricité attirée par la pointe, et la foudre, se perdant ainsi dans la terre, ne produira aucun effet sur les objets environnans, même peu éloignés du conducteur.

D'après ces considérations, *Franklin* a construit les *paratonnerres*.

Un paratonnerre est donc une *barre métallique, dont une extrémité, terminée en pointe, s'élève dans l'air, et dont l'autre extrémité communique avec la terre à l'aide d'un conducteur*.

Pour qu'un paratonnerre ne soit point dangereux, on doit d'abord établir une communication parfaite entre le sol et les diverses barres de fer qui entrent dans l'appareil; en second lieu, il est nécessaire que le paratonnerre soit d'une grosseur telle que le fluide électrique puisse s'écouler à travers sans se répandre et faire explosion par les côtés. Une barre, dont la grosseur est de 50 à 60 millimètres, et de 7 à 9 mètres de haut, présente à l'électricité un conduit d'une capacité suffisante.

XXVIII. *En quoi consiste une batterie électrique, et quelles sont les actions physiques et chimiques que l'on produit avec cet appareil?*

Une *batterie électrique* consiste en plusieurs bouteilles de Leyde, réunies de manière que toutes les garnitures extérieures communiquent entre elles, et qu'il y ait également communication entre toutes les garnitures intérieures, par le moyen de leurs tiges métalliques.

La force d'une batterie électrique est en rapport avec le nombre des bouteilles dont elle est composée. Ses effets sont très-violens; elle tue les animaux, enflamme les liqueurs spiritueuses, brise des cylindres de bois qu'on lui fait traverser, fond et volatilise le fer, le cuivre, l'argent et les lames d'or; elle détermine également la combinaison du gaz oxygène et du gaz hydrogène, lorsqu'ils sont mêlés dans la proportion nécessaire pour former de l'eau, c'est-à-dire, dans le rapport de 1 à 2.

XXIX. ***A quels faits observés par Galvani est-on redevable des indications qui ont conduit Volta à découvrir l'appareil électromoteur? — Qu'est-ce que l'on nomme électricité développée par le contact, et comment construit-on la pile voltaïque?***

Galvani remarqua le premier que des grenouilles récemment écorchées entraient en convulsion lorsque leurs muscles étaient mis en communication avec leurs nerfs par des corps conducteurs de l'électricité; il observa de plus que les convulsions étaient faibles, lorsque le conducteur était formé d'un seul métal, qu'elles étaient fortes et durables, quand on employait le contact de deux métaux différens. Galvani attribuait ces phénomènes à une *électricité animale* propre aux organes, et manifestée par la communication établie entre ces organes au moyen de conducteurs électriques.

Volta ayant répété les mêmes expériences, reconnut bientôt que la véritable cause des phénomènes galvaniques résidait uniquement dans le contact des métaux de différente nature. L'électricité qui se manifeste ainsi par la simple superposition et sans frottement est ce que l'on appelle *électricité développée par le contact.*

Volta, au moyen du condensateur et de l'électrophore, s'est assuré que le contact du zinc avec le cuivre est l'un des plus favorables au développement de l'électricité. *Le zinc reçoit l'électricité vitrée, et le cuivre l'électricité résineuse.*

Ces considérations conduisirent Volta à la decouverte de l'instrument qui porte le nom de *pile voltaïque* ou d'*appareil électromoteur.*

Pour construire cet instrument, on prend ordinairement plusieurs couples circulaires, semblables entre eux et formés de deux métaux hétérogènes. On place ces couples les uns sur les autres, dans le même ordre. On les sépare au moyen de rondelles de drap imbibées d'eau ou de quelque dissolution saline, de telle sorte que l'électricité est successivement transmise et accumulée depuis la *base* jusqu'à l'extrémité supérieure, et depuis l'ex-

trémité supérieure jusqu'à la base. On appelle *pôles* les extrémités de la pile.

L'appareil électromoteur prend le nom d'*appareil à auges*, lorsque les couples métalliques ne sont pas disposés en pile, mais sont placés verticalement et séparément dans un vase commun non conducteur et divisé en compartimens destinés à les recevoir.

XXX. *Quel effet produit l'appareil électromoteur quand une personne en touche à la fois les deux extrémités ? — Cet appareil peut-il fournir les deux espèces d'électricité, et quelle influence exerce-t-il sur l'eau, les acides, les oxides et les sels ?*

La *pile* communiquant avec le sol, si l'on touche d'une main son sommet, et de l'autre sa base, l'excès d'électricité dont elle est chargée s'écoulera à travers les organes, dans le réservoir commun, et fera éprouver à l'auteur de l'expérience une commotion plus ou moins forte, suivant les dimensions et le nombre des pièces qui composent l'appareil. Si l'on forme une chaîne, la commotion très-vive pour les deux personnes placées près des deux extrémités sera à peine sentie de celle qui se trouvera au milieu; d'où il résulte que l'effet électrique décroît rapidement.

L'*appareil électromoteur peut fournir les deux espèces d'électricité :* en effet le *zinc* prend l'électricité vitrée, et le *cuivre* l'électricité résineuse; si donc la pile se termine à l'extrémité supérieure par une surface de zinc, et que la base, qui est de cuivre, communique avec le sol, le *pôle zinc* recevra par communication et fournira au conducteur l'électricité vitrée. Si le zinc communique avec le sol, le *pôle cuivre*, placé au sommet, fournira l'électricité résineuse.

La pile a la vertu de décomposer l'eau, les acides, les oxides et les sels. Elle a aussi la propriété de décomposer tous les oxides et tous les acides qui renferment de l'oxigène. Le principe uni à l'oxigène se transporte toujours au pôle résineux, et l'oxigène se rend au pôle vitré.

XXXI. *Qu'est-ce qu'un aimant naturel? — Comment fait-on des aimants artificiels? — Quelle différence y a-t-il entre le fer doux et l'acier trempé, relativement au magnétisme?*

L'*aimant naturel*, qui porte le nom de *pierre d'aimant*, est une espèce de mine de fer qui a la propriété singulière d'attirer le fer à une distance très-sensible.

On distingue dans toute pierre d'aimant deux points où la force d'attraction a une énergie toute particulière; on appelle ces points les *pôles de l'aimant*; pour les découvrir, il suffit de placer l'aimant dans la limaille de fer; celle-ci se porte de préférence autour des pôles.

La cause inconnue des phénomènes produits par l'aimant est appelée *magnétisme*.

L'aimant communique ses propriétés, par le contact, au fer, à l'acier, au nickel, au cobalt, et à quelques-uns de leurs alliages. Les substances aimantées prennent le nom d'aimans artificiels; elles produisent les mêmes effets que les pierres d'aimant, et même sont capables d'exciter dans de nouveaux corps une plus grande vertu magnétique.

L'état des corps qu'on désire aimanter a une grande influence sur leur aimantation: le fer et le nickel d'une pureté parfaite ne peuvent être aimantés que momentanément. En général, le magnétisme a une durée d'autant plus grande qu'il a été acquis plus difficilement.

Il y a entre le fer doux et l'acier trempé, relativement au magnétisme, une différence remarquable; elle consiste en ce que l'acier est moins prompt et moins facile à aimanter, et conserve plus long-temps que le fer les propriétés magnétiques.

C'est pour cette raison que toutes les aiguilles qui doivent conserver le magnétisme, telles que les aiguilles de boussole, sont fabriquées en acier.

XXXII. *En quoi consiste la direction, la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée ? — Quels sont les effets de la foudre sur la boussole ? — Comment peut-on aimanter un barreau de fer par la seule action du globe ?*

La position d'équilibre d'une aiguille aimantée se nomme sa *direction*.

On appelle *méridien magnétique* le plan vertical qui passe par la direction que prend l'aiguille aimantée.

L'aiguille aimantée ne tend pas précisément vers le pôle nord ; cette direction est différente selon les lieux, et en outre variable dans un même lieu selon les temps.

On appelle *déclinaison* de l'aiguille aimantée l'angle formé par la direction de cette aiguille avec la direction du méridien astronomique.

L'obliquité de l'aiguille aimantée, par rapport à l'horizon, s'appelle l'*inclinaison de l'aiguille*.

La propriété directrice de l'aiguille aimantée a donné lieu à l'invention de la *boussole*. C'est une des plus importantes découvertes qui aient été faites par les hommes. A l'aide de la boussole, les navigateurs peuvent s'orienter au milieu des nuits les plus obscures, aussi bien que par l'observation des astres.

La foudre produit des dérangemens brusques dans l'inclinaison et la déclinaison de la boussole ; quelquefois même elle parvient à en changer les pôles.

Un barreau de fer, maintenu dans une position constante, peut être aimanté par la seule action du globe. On a remarqué que les barres de fer qui ont été exposées pendant long-temps sur des édifices finissent par acquérir naturellement la vertu magnétique. Cette aimantation naturelle a été reconnue pour la première fois dans les barres de fer des cloches d'Aix et de Chartres.

XXXIII. *Si une aiguille aimantée mobile est placée au dessus ou au dessous d'un fil métallique traversé par un courant électrique, conservera-t-elle sa direction naturelle ? — Des fils traversés par des courans électriques agissent-ils les uns sur les autres ? — Sont-ils influencés par le globe terrestre et par des aimans ?*

On peut, sans employer l'aimant, développer le magnétisme, par la seule présence de l'électricité.

Les fils métalliques, soumis à l'électricité, jouissent des propriétés suivantes :

1° Lorsqu'une aiguille aimantée mobile est placée au-dessus ou au-dessous d'un fil métallique traversé par un courant électrique, elle ne conserve pas sa direction naturelle. On peut rapporter les faits résultans des diverses positions que l'aiguille prend autour du fil électro-magnétique à une même cause, en considérant l'aiguille aimantée, parallèle au fil, comme soumise à l'action d'une force circulaire, perpendiculaire à l'axe du fil. D'après les calculs du célèbre *Laplace*, chaque section de fil, considérée isolément, agit sur l'aiguille en raison inverse du carré de la distance.

2° Des fils traversés par des courans électriques agissent les uns sur les autres. Cette découverte est due à M. *Ampère*. Lorsque les fils métalliques sont placés parallèlement entre eux, ils exercent leurs actions, sur l'aiguille aimantée, dans un même sens, et s'attirent mutuellement. Au contraire ils se repoussent quand les courans ont lieu dans des directions opposées.

3° Des fils traversés par des courans électriques sont influencés par le globe terrestre et par les aimans. D'abord, le fil exposé à l'action magnétique du globe doit prendre, comme tous les aimans, une direction déterminée dans l'espace ; secondement, le fil électro-magnétique mobile se trouve attiré ou repoussé par une aiguille aimantée fixe, dans les mêmes circonstances où l'aiguille aimantée mobile est attirée ou repoussée par un fil électro-magnétique fixe. Nous devons ces résultats au savant M. *Ampère*.

XXXIV. *En quoi consiste l'expérience de la chambre noire? — Dire les effets qu'on y observe.*

Après avoir percé une ouverture d'environ un pouce de diamètre dans le volet d'une chambre exactement fermée, si l'on place un verre lenticulaire dans cette ouverture, les rayons envoyés par les objets extérieurs à travers la lentille iront former une image renversée de ces objets sur une surface blanche opposée au volet. On redresse l'image en la considérant dans un miroir placé horizontalement.

On fait des chambres obscures portatives pour la commodité des dessinateurs; les plus simples consistent en une tablette posée sur trois pieds, au-dessus de laquelle on forme, avec des fils de fer et des étoffes de couleur noire, une espèce de tente dans laquelle le dessinateur place sa tête; il peut encore introduire sa main dans cet espace obscur par une autre ouverture pratiquée dans l'étoffe. Une lentille placée dans un bout du tuyau et un miroir plan, faisant avec l'axe de la lentille un angle de 45°, sont fixés au sommet de la tente, de manière que le tuyau soit dans une position verticale. Le miroir plan renvoie l'image des objets extérieurs sur la lentille qui les projette, après les avoir renversés sur la feuille de papier tendue sur la tablette : cette disposition permet de faire arriver sur le papier l'image de tous les objets qui se trouvent dans l'horizon du lieu où se fait l'observation; il suffit, pour cela, de faire tourner successivement sur lui-même le tuyau qui porte la lentille et le miroir plan.

Le célèbre opticien Chevalier a remplacé la lentille et le miroir plan par un prisme triangulaire. La chambre noire, exécutée d'après ce principe, offre beaucoup d'avantage sur l'ancienne.

XXXV. *Quelle est la loi de la réflexion de la lumière ? — Qu'est-ce qu'un miroir ? — En quoi un miroir de métal diffère-t-il d'un miroir de glace ? — Comment voit-on les objets dans un miroir plan et dans un miroir concave ?*

Lorsqu'un rayon lumineux rencontre la surface d'un corps poli et opaque, il revient directement ou obliquement vers le point d'où il est parti. C'est en ce phénomène que consiste la réflexion de la lumière. La loi de la réflexion de la lumière est que l'*angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence*.

On donne le nom de *miroir* à une surface polie qui a la propriété de réfléchir régulièrement la plupart des rayons de lumière qui la rencontrent.

On distingue deux sortes de miroirs, les *miroirs de métal* et les *miroirs de glace*. Les premiers sont formés d'un alliage de cuivre, d'étain et d'arsenic; les seconds sont composés d'une pièce de verre recouverte d'un côté d'un amalgame d'étain et de mercure, qu'on nomme le *tain*.

Un miroir de métal diffère d'un miroir de glace quant à ses effets, en ce qu'il ne donne qu'une seule image des objets, tandis qu'un miroir de glace a deux surfaces réfléchissantes, et renvoie, par conséquent, une double image de l'objet.

De la loi de la réflexion de la lumière il résulte que, dans un miroir plan, l'image d'un objet paraît aussi éloignée de la glace, par derrière le miroir, que l'objet lui-même en est éloigné par devant.

Les effets que présente un miroir concave dépendent de la position de l'objet à l'égard du centre du miroir et du foyer des rayons parallèles.

Lorsqu'un objet est placé au-dessous du foyer, et ainsi près du miroir, l'image semble droite, située derrière le miroir et considérablement amplifiée.

Lorsque l'objet est placé entre le foyer et le centre, il se forme une image amplifiée et renversée en avant du miroir et au-dessus du centre.

Si l'objet se trouve placé au centre même, son image se confond plus ou moins avec lui, selon sa grandeur.

On fait usage des miroirs concaves dans plusieurs instrumens d'optique, dans les réverbères, etc.

XXXVI. *Qu'est-ce que la réfraction de la lumière ? — Quelle est son influence sur le moment de l'apparition et de la disparition des astres ?*

Un rayon de lumière qui tombe obliquement sur la surface d'un corps transparent, et pénètre dans l'intérieur, change généralement de direction. Cette déviation de la lumière s'appelle *réfraction*, et l'on dit du rayon qu'il est *réfracté*. C'est par un effet de la réfraction qu'un bâton plongé obliquement dans l'eau nous paraît brisé au point d'immersion.

La réfraction de la lumière a une influence remarquable sur le moment de l'apparition et de la disparition des astres. Par suite de cette influence, nous ne voyons jamais les astres situés à l'horizon en leur véritable place, mais toujours plus élevés qu'ils ne le sont réellement. Ils nous apparaissent plutôt, et nous cessons de les voir plus tard que s'il n'y avait pas de réfraction. L'atmosphère, en réfractant les rayons du soleil, nous fait ainsi jouir plus long-temps de sa présence, et augmente la durée du jour, prolongée encore par l'aurore et le crépuscule.

Remarquons que ces réfractions astronomiques n'ont pas toujours une même intensité, parce que, par un effet de la variation de l'atmosphère, les milieux qui doivent être traversés par les rayons ne doivent pas avoir une densité constante.

XXXVII. *Quand un rayon de lumière passe à travers un prisme, pourquoi est-il décomposé ? — Quelles sont les couleurs que l'on aperçoit ? — Quel est leur arrangement, et comment pourrait-on recomposer cette lumière ?*

Pour expliquer les phénomènes produits par le passage d'un rayon lumineux à travers un prisme, il suffit de sa-

voir que la lumière est formée d'une infinité de rayons hétérogènes, inégalement réfrangibles.

Lorsqu'on fait passer à travers un prisme de verre, dont la base est un triangle, le rayon solaire introduit dans la chambre obscure, ce rayon, après avoir traversé le prisme, se dilate et forme une image diversement colorée, et connue sous le nom de *spectre solaire*. Cette image, au lieu d'être circulaire, paraît oblongue et arrondie à ses deux extrémités. Elle offre une foule de nuances parmi lesquelles on remarque sept couleurs principales, qui partagent l'image solaire en autant de bandes transversales, dont chacune peut être définie par l'espèce de teinte qui lui est propre. Les couleurs de ces bandes se présentent dans l'ordre qui suit, en allant de haut en bas :

Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Les rayons violets ont le plus de réfrangibilité, et les rayons rouges en ont le moins.

La lumière appelée *blanche* résulte du mélange de toutes les couleurs ; pour *recomposer* la lumière décomposée par le prisme, on recevra sur un miroir métallique tous les rayons simples qui, en se réfléchissant et se réunissant au foyer, y formeront l'image d'un cercle blanc, si l'on présente un carton blanc pour les recevoir. On peut encore recomposer la lumière en recevant les rayons sortant du prisme sur un verre convexe qui les rend convergens vers son foyer.

XXXVIII. *Comment se fait-il qu'un verre lenticulaire donne en arrière de lui l'image des objets placés en avant? — Quelle est la position de ces images, et pourquoi les verres de divergence ou concaves ne produisent-ils pas le même effet?*

Pour concevoir comment il se fait qu'un verre lenticulaire donne en arrière de lui l'image des objets placés en avant, il faut se souvenir que l'image d'un objet résulte de l'ensemble des différens foyers où se réunissent les rayons émanés de chaque point de l'objet, et remarquer que, dans un verre lenticulaire, ces foyers se forment au-

delà de la lentille, tant que l'objet n'est pas entre le verre et le foyer principal.

Si l'on suppose qu'un objet soit placé en avant de la lentille, à une distance assez considérable pour que les rayons qui émanent de chacun de ces points soient sensiblement parallèles, il se formera au foyer de ces rayons une image du point d'où ils émanent, et de l'ensemble des foyers résultera une image plus ou moins nette de l'objet.

Si l'on place un objet en-deçà du foyer des rayons parallèles, un œil placé de l'autre côté voit l'image au-delà de la lentille; elle lui semble droite, plus grande et plus éloignée que l'objet lui-même.

Les *verres de divergence ou concaves* ne produisent pas le même effet, et donnent au contraire l'image du même côté que l'objet. La raison en est que les foyers des rayons émanés des divers points de l'objet ne peuvent jamais se former au-delà d'un verre concave.

XXXIX. *De quelle manière s'opère la vision? — Peut-on comparer l'œil à une chambre obscure, et les humeurs de cet organe à un verre lenticulaire?*

Avant d'expliquer comment s'opère la vision, nous allons faire connaître l'organe au moyen duquel nous pouvons éprouver cette sensation.

L'*œil* est un globe formé de plusieurs enveloppes, et placé dans une cavité qu'on appelle son *orbite*. L'enveloppe la plus extérieure de cet organe, qui forme le blanc de l'œil, se nomme *sclérotique*. Sur son devant, en son milieu, elle est comme percée d'un trou dans lequel est enchassée une membrane transparente, qui fait saillie en dehors, et qu'on appelle *cornée*. Sous la sclérotique se trouve une autre membrane qui a reçu le nom de *choroïde*; au dessous d'elle est une autre membrane appelée *rétine*, qui est le développement et la continuation de la partie médullaire du *nerf optique*, qui vient du cerveau et entre dans l'œil. Derrière la *cornée*, la choroïde se détache et se divise en deux parties, dont l'une s'arrondit comme un anneau, et forme cette ou-

verture circulaire appelée la *pupille* ou la *prunelle*; la membrane qui forme cet anneau a reçu le nom d'*iris*, à cause de la variété de ses couleurs. Derrière l'iris est un corps de forme lenticulaire, qui partage l'intérieur de l'œil en deux espaces inégaux que l'on nomme *chambre antérieure* et *chambre postérieure*. Ce corps se nomme *cristallin*. Dans la chambre antérieure se trouve l'*humeur aqueuse* dont la pesanteur spécifique est, dit-on, 0,965; dans la chambre postérieure se trouve l'*humeur vitrée*. Une ligne qui passe à travers la pupille, et perpendiculairement aux deux faces du cristallin, se nomme l'*axe de l'œil*.

Lorsque l'œil est tourné vers un objet quelconque, les rayons colorés qui partent des divers points de sa surface vont former au fond de l'œil, sur la rétine, une petite image renversée, mais très-correcte, de cet objet: cet effet s'appelle VISION.

On peut *comparer* l'œil à une *chambre obscure*. En effet, l'ouverture de la pupille est tout-à-fait semblable à celle qui existe dans la chambre obscure, et l'effet produit sur la rétine au travers du cristallin, reproduit avec fidélité celui qu'on voit sur la muraille qui reçoit les objets avec leurs couleurs naturelles à travers une lentille de verre.

XL. *En quoi consistent les vues myopes et presbytes, et comment peut-on remédier à ces défauts?*

Les personnes qui ne distinguent les objets que quand ils sont très-près de leurs yeux doivent cette imperfection à la trop grande convexité de la cornée et du cristallin, ce qui fait que les images des objets, placés à une certaine distance, se forment au devant de la rétine; aussi ces personnes ont-elles l'habitude de fermer un peu l'œil, soit pour diminuer la convexité de la prunelle, soit encore pour rapprocher le cristallin de la rétine; voilà pourquoi on les appelle *myopes*.

Pour remédier au défaut de la myopie, on fait usage d'un verre légèrement concave, qui augmente la diver-

gence des rayons que reçoit l'œil, et les détermine à se réunir sur la rétine.

On appelle *presbytes* les personnes qui ne voient clairement les objets qu'à une distance assez grande. Cette imperfection de la vue est ordinairement causée par un aplatissement du cristallin et de la cornée dont la convexité diminue avec l'âge.

Les presbytes, pour remédier à la faiblesse de leur vue, doivent faire usage de verres convexes dont la propriété est d'augmenter la convergence des rayons visuels.

XLI. *Quels sont les noms des instrumens qui nous servent à distinguer les objets trop petits ou trop éloignés? — Quelle est leur composition, et comment remplissent-ils les usages auxquels on les destine?*

Les instrumens qui nous servent à distinguer les objets trop petits se nomment *microscopes*. Dans la construction des microscopes on se propose pour but de faire considérer l'objet par le moyen d'une image qui soit très-nette, quoique cet objet soit très-rapproché de l'œil; et en outre, d'agrandir cette image le plus possible, afin d'y découvrir un plus grand nombre de parties des corps qu'elle représente.

Un *microscope* est *simple* lorsqu'il est formé d'une seule lentille. Le microscope *composé* est un instrument formé de plusieurs verres convexes. On appelle *objectif* celui qui est tourné vers l'objet qu'on veut examiner. On donne le nom d'*oculaires* aux autres verres qui sont situés du côté de l'œil.

L'*objectif* est toujours une lentille très-petite, et dont la distance focale est tout au plus de 14 millimètres. On place l'objet un peu au-delà du foyer de l'objectif. Derrière la lentille se présente une image renversée plus grande que l'objet. Ce grossissement résulte de deux effets qui tendent chacun à augmenter les dimensions d'une manière prodigieuse.

Les instrumens qui nous servent à distinguer les objets trop éloignés s'appellent *télescopes*. Le plus simple de

tous est le *télescope astronomique* ou de *Képler*. Il se compose de deux verres convexes, un objectif et un oculaire, placés de manière que leurs foyers se confondent : la convexité de l'oculaire est plus prononcée que celle de l'objectif, et l'œil voit l'image considérablement rapprochée. La grandeur apparente de l'image est à la grandeur réelle de l'objet, comme la distance focale de l'objectif est à celle de l'oculaire.

Ce télescope faisant voir l'objet renversé, on ne l'emploie guère qu'en astronomie.

La *lunette terrestre*, ou *lunette d'approche*, est un télescope de Képler auquel on ajoute deux oculaires convergens. Leur effet est de redresser l'image qui paraissait renversée dans la lunette précédente. Nous remarquerons que l'image est d'autant moins claire que le nombre de verres employé est plus grand.

Newton, pour préserver les instrumens à plusieurs verres des effets de la dispersion des couleurs, qui altèrent les images, imagina de remplacer l'objectif du télescope par un miroir concave métallique. *Grégory* a ajouté une seconde lentille oculaire au télescope newtonien. Sa construction a reçu depuis différentes modifications.

CHIMIE.

XLII. *Qu'entend-on par corps simples et par corps composés ? — Énumérer et classer les corps simples, puis exposer les principes sur lesquels repose la nomenclature chimique.*

On entend par *corps simple* ou *élémentaire*, toute substance qui n'a pu être décomposée jusqu'à présent par les moyens chimiques.

On entend par *corps composés*, les combinés résultant de l'union des corps simples les uns avec les autres.

Les corps simples sont au nombre de cinquante quatre; il ont été classés de la manière suivante :

Première classe. — *Corps impondérables* (1).

Le Calorique. — La Lumière. — L'Électricité. — Le Magnétisme.

Deuxième classe. — *Corps pondérables comburens.*

L'Oxigène. — L'Hydrogène. — Le Chlore. — L'Iode. — Le Brôme. — Le Fluor ou Phtore. — Le Phosphore. — Le Soufre. — Le Sélénium. — L'Azote.

Troisième classe. — *Métaux qui donnent des oxides métalliques insipides.*

Le Magnesium. — Le Glucium. — L'Yttrium. — L'Alumium. — Le Silicium. — Le Zirconium.

Quatrième classe. — *Métaux qui donnent des oxides alcalins.*

Le Calcium. — Le Strontium. — Le Barium. — Le Lithium. — Le Sodium. — Le Potassium.

Cinquième classe. — *Métaux oxidables.*

Le Manganèse. — Le Fer. — L'Étain. — Le Cadmium. — Le Zinc.

Sixième classe. — *Métaux moins oxidables.*

L'Arsenic. — Le Molybdène. — Le Chrôme. — Le Tungstène. — Le Columbium. — L'Antimoine. — L'Urane. — Le Cérium. — Le Cobalt. — Le Titane. — Le Bismuth. — Le Cuivre. — Le Tellure. — Le Nickel. — Le Plomb.

Septième classe. — *Métaux volatils.*

Le Mercure. — L'Osmium.

Huitième classe. — *Métaux moins oxidables.*

L'argent. — Le Palladium. — Le Platine. — Le Rhodium. — L'or. — L'Irridium.

(1) C'est-à-dire dont on n'a pu reconnaître la pesanteur par les moyens qui sont en notre pouvoir.

La nomenclature chimique est la collection de noms qui servent à désigner les corps simples et composés connus jusqu'ici. Nous allons donner ici quelques détails sur celle qui est maintenant adoptée.

On appelle *oxides* les combinaisons de l'oxigène avec les métaux, lorsque ces combinaisons sont insipides, qu'elles ne rougissent pas le papier de tournesol, et quelquefois même lorsqu'elles ramènent au bleu ce papier rougi. Suivant que ces combinés contiennent une, deux ou même trois proportions différentes d'oxigène, on appelle l'oxide, *protoxide*, *deutoxide* ou *tritoxide*. Exemple : si l'oxigène est combiné au plomb dans la proportion de 7,725 pour 100, on appelle ce combiné protoxide de plomb. Si la combinaison est dans les proportions de 11,787 d'oxigène pour 100 de métal, on l'appelle deutoxide de plomb, et tritoxide si le métal est combiné avec 15,450 d'oxigène pour 100 de métal.

On a nommé *acides* les substances qui sont le résultat de l'union des corps simples avec l'oxigène et l'hydrogène, et qui sont aigres, rougissent le papier bleu de tournesol, saturent les bases en formant des combinaisons particulières nommées sels. Si un corps combustible donne lieu à un seul acide, on met à la suite du mot acide le nom français ou latin du corps combustible même, auquel on ajoute la terminaison *ique*. Exemple : bore, *acide borique*. Si le corps combustible peut s'unir à deux qualités d'oxigènes et former deux acides, on donne, à la combinaison la plus oxigénée, la terminaison *ique*, et à la moins oxigénée une terminaison *eux*. Exemple : soufre 100, oxigène 100, *acide sulfureux*, soufre 100, oxigène 150, *acide sulfurique*.

Tous les acides n'étant pas formés par l'oxigène, on a fait précéder du mot *hydro*, ceux où l'hydrogène est partie constituante, et on ajoute la terminaison *ique* au nom des corps acidifiés. Ainsi on dit *acide hydriodique* pour exprimer l'acide formé d'hydrogène et d'iode, *acide hydrochlorique* pour exprimer l'acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec le chlore, etc.

La nomenclature des sels est facile à apprendre : les sels formés avec un acide dont la terminaison est en

ique, prennent une terminaison en *ate*; ainsi la combinaison de l'acide sulfurique avec un oxide forme un sel qu'on appelle *sulfate*. Si ce sel était formé avec un acide dont la terminaison fût en *eux*, celle du sel se terminerait en *ite*; l'acide sulfureux combiné avec un oxide donne naissance à un *sulfite*. On exprime aussi l'état où se trouve l'oxide dans la combinaison avec l'acide : si c'est un protoxide de fer qui se trouve uni avec l'acide sulfurique, on appelle ce sel proto-sulfate de fer, ou encore sulfate de protoxide de fer; si c'est un deutoxide ou un tritoxide, on dit alors deuto-sulfate ou trito-sulfate.

La nomenclature s'exerce encore sur un grand nombre de corps; ainsi on appelle phosphure la combinaison d'un métal avec le phosphore; sulfure, la combinaison du soufre avec les métaux et les corps combustibles; carbure, la combinaison du charbon avec les corps combustibles; iodure, la combinaison de l'iode avec ces mêmes corps; brômure, celles qui résultent de l'union du brôme, etc., etc.

XLIII. *Qu'est-ce l'affinité chimique? — Qu'entend-on par analyse et synthèse? — Donner un exemple de l'un et de l'autre.*

L'*affinité chimique* est une force qui tend à unir les molécules de nature différente; cette force diffère de la cohésion, qui n'agit que sur les molécules de même nature; elle varie entre les différens corps : par conséquent un corps A n'a pas, pour un corps B, la même affinité que pour un corps C; d'où il résulte qu'il est plus facile de séparer A de B que de le séparer du corps C. *Toutes circonstances égales d'ailleurs*, l'affinité est souvent modifiée dans ses résultats, 1° par la quantité relative des corps entre lesquels la combinaison peut avoir lieu; 2° par la combinaison dans laquelle les corps sont souvent engagés; 3° par la force de cohésion; 4° par le calorique; 5° par l'état électrique des corps; 6° par la pesanteur spécifique; 7° par la pression.

On entend par *analyse*, la séparation des parties con-

stituantes d'un corps; cette séparation se fait ordinairement au moyen des réactifs. La *synthèse*, au contraire, consiste à composer les corps avec les produits de leur décomposition. L'analyse peut être simple ou compliquée; elle est simple lorsqu'on peut, au moyen de la synthèse, recomposer un corps avec les substances obtenues de sa décomposition; elle est compliquée lorsque l'on ne peut faire cette synthèse; par exemple, si l'on a soumis à l'analyse le sulfate de baryte, on pourra, lorsqu'on aura séparé l'acide sulfurique et la baryte, former de nouveau le même sel en réunissant ces deux corps; il en sera de même après l'analyse du sulfure de mercure : voilà une analyse simple; mais si l'on soumet à l'analyse, du sucre, de la gomme, on ne pourra, avec les produits résultants de l'analyse, former de nouveau le sucre et la gomme. Ce dernier fait présente un exemple d'une analyse compliquée, qui ne peut avoir la synthèse pour résultat.

XLIV. *Indiquer les principaux caractères physiques et chimiques de l'*oxigène. — *Faire connaître ceux de l'*azote. — *Parler de l'air atmosphérique, et du rôle que ce fluide joue dans les phénomènes de la combustion et de la respiration.*

L'*oxigène* est un gaz élastique, incolore, inodore, insipide, un peu plus pesant que l'air atmosphérique. Ce gaz sert à entretenir la combustion; une bougie, du charbon, du phosphore en combustion plongés dans ce gaz, y brûlent avec une splendeur éblouissante, en produisant un haut degré de chaleur et en donnant lieu à de l'acide carbonique et phosphorique; l'oxigène sert aussi à entretenir la vie; c'est à cause de cette propriété qu'on l'a appelé *air vital*; mais il faut, pour que cette propriété lui soit acquise, qu'il soit modifié par son mélange avec un autre gaz. L'oxigène est absorbé par l'eau, qui en contient toujours une petite quantité; il est répandu dans l'air dont il forme les $\frac{21}{100}$.

L'*azote* est un gaz invisible, élastique, inodore, d'une pesanteur spécifique de 0,985, l'air étant 1000. Ce gaz

est impropre à la respiration ; les animaux ne peuvent y vivre et la combustion n'y peut avoir lieu ; c'est à cette propriété qu'est due son nom *azote*, qui signifie *privatif de la vie*. Le gaz azote n'est pas sensiblement soluble, il est susceptible de se combiner à l'oxigène en plusieurs proportions, et de donner des corps particuliers bien différens entre eux. Ces combinés d'oxigène et d'azote sont l'oxide nitreux, le gaz nitreux, l'acide nitreux et l'acide nitrique. Uni à l'hydrogène, il forme l'ammoniaque.

L'*air atmosphérique* est un mélange de 79 d'azote et de 21 d'oxigène et d'acide carbonique en quantité variable selon les lieux où l'air atmosphérique a été recueilli. Quelquefois cette quantité s'élève au-delà d'un centième. Ce mélange est transparent, invisible, inodore, insipide, pesant, compressible, parfaitement élastique ; il forme autour de la terre une couche. La pesanteur de l'air fut découverte par Galilée, et prouvée par Pascal et par Torricelli ; cette pesanteur présentée comme I, sert de point de comparaison pour prendre la pesanteur des autres gaz. L'air atmosphérique réfracte la lumière en raison de sa densité et de sa nature ; il est mauvais conducteur de l'électricité, soumis à l'action de la plus haute chaleur et du plus grand froid, il se dilate ou se resserre sans éprouver de décomposition : mis en contact avec quelques corps, il est décomposé et séparé de l'oxigène qui était mélangé avec l'azote.

L'air atmosphérique sert à la respiration et à la combustion ; dans ces deux opérations, il est décomposé. Dans la première, une partie de l'oxigène de l'air est absorbée et sert à la production d'une quantité d'acide carbonique, proportionnée à la quantité d'oxigène absorbée. Cet acide carbonique est inspiré, c'est-à-dire repoussé au-dehors ; on s'assure que le gaz *inspiré* est bien de l'acide carbonique, en le faisant passer à travers la solution de l'*eau de chaux*. Il s'unit à l'oxide de calcium, et forme du carbonate de chaux. Dans la combustion, les corps qui brûlent absorbent l'oxigène, et forment des corps qu'on a appelés *corps brûlés*, et qui sont ou des *oxides* ou des *acides*.

XLV. *Exposer les propriétés et les caractères des corps simples, combustibles, non métalliques, hydrogène, carbone, phosphore, soufre, chlore, iode.*

L'*hydrogène* est, comme l'air invisible, élastique, susceptible de dilatation et de compression; pur, il est inodore, plus léger que l'air atmosphérique. Cette différence de pesanteur permet de s'en servir pour enlever des ballons qui supportent des poids assez considérables; l'air étant considéré comme 1000, le gaz hydrogène ne pèse que 732; il ne peut aider à la combustion des corps: une bougie allumée plongée dans ce gaz, est éteinte subitement. Les animaux qui le respirent sont frappés d'asphyxie; il est insoluble dans l'eau; mis en contact avec l'oxigène, ce gaz brûle entièrement, s'il est pur. Si un mélange, fait dans des proportions d'une partie de gaz oxigène et de deux parties de gaz hydrogène, est mis en contact avec un corps en ignition, il y a décomposition instantanée avec bruit, et en même temps il y a formation d'eau. L'hydrogène s'unit au chlore, forme l'acide hydrochlorique. Avec le soufre, il donne naissance à l'acide hydrosulfurique.

Le *carbone* est un corps qui, considéré sous deux états, a des propriétés différentes: à l'état de carbone pur ou de diamant, il est diaphane et forme la plus dure, la plus belle et la plus estimée de toutes les *pierres précieuses*. A l'état de carbone produit par la calcination à vase clos des matières ligneuses, c'est une substance noire, brillante, cassante, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther; il est indécomposable sans le contact de l'air, il devient plus dur et plus brillant, il est bon conducteur de l'électricité, il enlève aux draps, aux toiles leur couleur, à l'eau, aux viandes avancées les goûts désagréables qu'elles ont contractés. Lorsqu'il est nouvellement préparé, le carbone est avide d'air et d'humidité; cette avidité est cause quelquefois d'un échauffement subit, considérable, qui donne lieu à l'inflammation de ce corps. La quantité d'air et d'humidité absorbée par le charbon, s'élève de 10 à 12 pour 100.

Le *carbone* s'unit au fer et forme le carbure de fer; combiné avec le soufre, il forme le carbure de soufre liquide; avec l'oxigène, il forme l'acide carbonique.

Le *phosphore* est un corps combustible simple, solide, demi-transparent, d'une couleur légèrement jaune; exposé au contact de la lumière et dans l'eau, il acquiert une couleur blanche d'abord, jaune ensuite et quelquefois rouge-brun: il prend alors de l'opacité, à l'extérieur seulement.

Le *phosphore* est fusible à la température de 37°; il doit être conservé sous l'eau; introduit dans une cornue, il peut être distillé à vase clos. Si l'air s'introduit dans ce vase, le corps entre en ignition et brûle avec flamme. Le phosphore se moule sous l'eau en petits cylindres qui ne doivent être touchés qu'avec précaution. Il est peu soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles; il s'unit à l'oxigène et donne lieu à plusieurs acides; mis en contact avec l'air, il absorbe l'oxigène de ce gaz, et laisse l'azote. Par ce moyen, il sert à faire l'analyse de l'air atmosphérique. L'oxigène absorbé par le phosphore, est converti en un acide appelé acide phosphatique.

Le *soufre* est un corps combustible simple, d'une belle couleur jaune particulière, il est cassant, inodore, ayant une saveur faible, mais particulière, il n'est pas conducteur de l'électricité, sa pesanteur a été évaluée à 1,990. Il n'est pas altérable à l'air, il est insoluble dans l'eau, fusible à la température de 104°, il devient liquide comme l'eau: coulé en cylindre, si on le met en cet état dans la main, il fait entendre un craquement particulier et se réduit en fragmens. Le soufre peut être sublimé à vase clos; et, selon le mode d'opérer, on peut l'obtenir à l'état solide ou pulvérulent. Sous ce dernier état, il est appelé *fleur de soufre*. Le soufre fondu peut en se refroidissant prendre une forme cristalline; cette forme varie selon le mode de refroidissement.

Le *soufre* s'unit à l'oxigène dans plusieurs proportions, il donne naissance à deux acides qu'on a appelé acides sulfureux et sulfurique; avec l'hydrogène, il forme un acide nommé acide hydrosulfurique.

Le *chlore* est un corps combustible simple, gazeux,

élastique, d'une couleur jaune verdâtre, d'une pesanteur spécifique de 2,47000, l'air étant de 1,000. Ce corps détruit les couleurs végétales et blanchit les corps colorés. Il est susceptible de soutenir la combustion; mais il ne peut servir à la respiration; il asphyxie avec rapidité les animaux vivans qu'on expose à son action. Il absorbe l'eau avec rapidité. La quantité de chlore qui se dissout dans l'eau varie selon qu'il est plus ou moins pur, et que l'eau est à un degré de température plus ou moins élevé. L'eau, chargée de ce gaz, acquiert sa saveur, son odeur et sa propriété décolorante. Le chlore s'unit avec l'oxigène, en plusieurs proportions, et donne naissance à quatre substances distinctes, le protoxide de chlore, le deutoxide, l'acide chlorique et l'acide perchlorique. Il s'unit avec l'hydrogène et donne naissane à l'acide hydrochlorique.

L'*iode* est un corps combustible simple, d'une couleur noire, d'un aspect brillant métallique. Ce corps, qui est en paillettes, ou écailles, peut être obtenu sous forme de cristaux réguliers. Son odeur est désagréable, ressemblant à celle du chlore, mais moins forte. Sa saveur est âcre et chaude; l'iode détruit les couleurs végétales, tache la peau et le papier en jaune brunâtre; laissé longtemps en contact avec ces corps, il les corrode.

L'iode est fusible à 107° centigrades, il se volatilise à 177°. la vapeur de l'iode est d'une très-belle couleur violette : c'est à cette couleur qu'est due le nom d'iode, que lui a donné M. Gay-Lussac, et que M. Davy a changé en celui d'*iodine*.

L'iode est soluble dans l'eau en petite quantité; il est plus soluble dans l'alcool et plus encore dans l'éther sulfurique.

En s'unissant à l'oxigène et à l'hydrogène, l'iode donne naissance à des acides oxigénés et hydrogénés; ces acides sont les acides iodique et hydriodique.

Le *brôme* découvert dans les eaux de la mer en 1826, par M. Balard de Montpellier, est liquide à la température ordinaire, et fluide comme une liqueur éthérée; il est d'une couleur rouge très-foncée, d'une odeur pénétrante et insupportable analogue à celle de l'oxide de

chlore ; son poids spécifique est de 2,966 ou près de trois fois plus que celui de l'eau. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et surtout dans l'éther ; il ne conduit pas l'électricité, entre en ébullition à 47° ; sa vapeur est rouge. Il s'unit à l'hydrogène et donne naissance à de l'acide hydrobromique ; il s'unit aussi à l'oxigène et donne naissance à de l'acide bromique ; il s'unit aussi aux corps combustibles et forme alors des bromures.

XLVI. *Indiquer la composition et les propriétés des principaux oxides et acides. — Parler de la composition et de la décomposition de l'eau.*

Les principaux oxides sont : l'oxide de silicium, composé de silicium et d'oxigène. Cet oxide est introduit avec des substances alcalines, dans la fabrication des glaces et de la verrerie.

Les oxides de calcium, d'aluminium, de magnésium, forment les terres employées à la fabrication des poteries, faïences, briques, etc. Ces oxides entrent encore, ainsi que la silice, dans la composition d'un grand nombre de pierres précieuses naturelles.

Les oxides de potassium, de sodium, de barium, sont composés des métaux potassium, sodium, et barium, unis à l'oxigène. Ils servent à préparer les sels de soude, de potasse, etc., employés en médecine et dans les arts.

Les acides sont très-nombreux ; les plus utiles sont les acides sulfurique, sulfureux, nitrique, hydrochlorique, oxalique, tartrique et citrique ; l'acide sulfurique sert dans les arts à une foule d'opérations : 1° à réduire la fécule en sucre ; 2° à décomposer le sel marin pour obtenir l'acide hydrochlorique et le sulfate de soude, destiné à être converti en soude artificielle ; 3° à extraire le chlore, le phosphore des substances qui les contiennent à l'état de combinaison ; l'acide sulfureux sert au blanchissement des laines, des corps organiques, au traitement de la gale, à la préparation des sulfates, etc. L'acide nitrique sert à la préparation des nitrates, d'un grand nombre d'oxides, à la fabrication de l'éther nitrique.

L'acide hydrochlorique sert à préparer les hydrochlorates, à décaper la tôle pour la réduire en fer blanc, à donner naissance au chlore, enfin, à une foule d'autres usages; les acides oxalique, tartrique, citrique, servent à enlever les taches d'encre. En teinture, ils sont employés pour aviver les couleurs, enlever sur des fonds colorés, la teinture, excepté sur quelques portions qu'on veut y laisser et qui forment des figures diverses, selon la volonté du fabricant.

L'oxide d'hydrogène (l'eau), oxide bien particulier, et sur lequel nous devons revenir à cause de son influence sur l'économie animale, de son utilité généralement connue, est une combinaison d'hydrogène et d'oxigène dans la proportion en poids de huit parties d'oxigène, et d'une partie d'hydrogène; sa nature, qui fut inconnue jusqu'en 1776, est due aux travaux des Macquer, Sigaud de Laffond, Bucquet, Lavoisier, Waltire, Watt, Priestley. Ces savans firent des essais qui nous amenèrent à reconnaître que ce liquide, étant un combiné d'oxigène et d'hydrogène, on peut en opérer la composition et la décomposition de plusieurs manières.

En faisant brûler de l'hydrogène et de l'oxigène dans un vase convenable, on obtient en résultat, de l'eau; si l'on fait passer de l'eau en vapeur sur du fer rouge, il y a décomposition de ce liquide, formation d'oxide de fer, et dégagement d'hydrogène; la quantité d'oxide formé contient la quantité nécessaire d'oxigène propre à convertir l'hydrogène dégagé en oxide d'hydrogène, *eau*.

Tableau indiquant la composition des principaux oxides et acides.

Oxide de potassium.	potassium.	100.	oxigène.	19	72.
Oxide de sodium.	sodium.	100.	id.	33	06.
Oxide de barium.	barium.	100.	id.	11	42.
Oxide de stronium.	stronium.	100.	id.	18	18.
Protoxide de fer.	fer.	100.	id.	28	03.
Peroxide de fer	fer.	100.	id.	42	85.
Oxide de zinc.	zinc.	100.	id.	24	04.
Protoxide d'étain.	étain.	100.	id.	12	05.
Peroxide d'étain.	étain.	100.	id.	27	02.
Protoxide de cuivre.	cuivre	100.	id.	12	[illegible]

Peroxide de cuivre.	cuivre . .	100.	oxigène.	25	00.
Protoxide de mercure. . . .	mercure .	100.	id.	3	99.
Peroxide ou oxide rouge. . .	mercure .	100.	id.	7	99.
Oxide d'argent.	argent . .	100.	id.	7	27.
Protoxide d'antimoine. . . .	antimoine.	100.	id.	22	07.
Deutoxide d'antimoine. . . .	antimoine.	100.	id.	29	87.
Oxide d'hydrogène. (eau) . .	hydrogène.	100.	id.	800	00.

Composition des acides.

Acide nitrique.	azote. . .	100.	oxigène.	285	00.
Acide nitreux.	azote. . .	100.	id.	228	00.
Acide carbonique.	carbone .	100.	id.	266	00.
Acide phosphorique.	phosphore.	100.	id.	200	00.
Acide phosphoreux.	phosphore.	100.	id.	133	03.
Acide hydrophosphoreux. . .	phosphore.	100.	id.	37	44.
Acide sulfurique.	soufre . .	100.	id.	150	00.
Acide sulfureux.	soufre . .	100.	id.	100	00.
Acide arsenic.	arsenic. .	100.	id.	52	631.
Acide hydrochlorique.	chlore. .	360.	hydrogène.	10	00.

XLVII. *Qu'est-ce qu'un sel ? — Qu'entend-on par sel* neutre, *sel* acide, *sel* alcalin ? — *Exposer la propriété de quelques sels les plus employés, le* plâtre, *le* salpêtre, *le* sel commun.

On appelle *sel* la combinaison qui résulte de la saturation réciproque d'un oxide par un acide.

Les sels sont ou acides ou neutres, ou avec excès d'oxide ; un sel acide *sur sel* est la combinaison d'un oxide avec un acide, mais avec un excès de ce dernier ; les sels acides rougissent le papier de tournesol. On appelle *sels neutres* les combinaisons des acides avec les sels, dans lesquelles les acides et les oxides se saturent réciproquement sans laisser ni excès d'acide ni excès d'oxide ; ces sels n'ont aucune action sur le papier de tournesol. On appelle *sels avec excès de base,* ou *sous-sels*, les combinaisons des oxides avec les acides, dans lesquelles ces derniers ne sont pas entièrement saturés ; les *sous-sels* ramènent au bleu le papier de tournesol rougi par les acides.

Les propriétés du plâtre, *sulfate de chaux*, sont les suivantes : ce sel est peu soluble dans l'eau, il s'y mêle cependant avec facilité ; il sert à former des mortiers,

mous d'abord, mais qui se solidifient; il sert à décomposer quelques sels. On l'emploie comme engrais, soit seul, soit mêlé à quelques substances animales ou végétales.

Le salpêtre, nitrate de potasse, est un sél soluble dans l'eau, qui cristallise facilement en longs prismes à six pans terminés par des pyramides à six faces. Ces cristaux sont sémi-diaphanes; leur saveur est fraîche, piquante. Soumis à l'action du feu, ils se fondent; chauffés à une plus haute température, ils se décomposent avec dégagement d'oxigène, de gaz azote, de gaz nitreux, et on obtient pour résidu de la potasse pure. Les emplois du nitrate de potasse sont nombreux. On en extrait l'acide nitrique; on s'en sert pour préparer le sous-carbonate de potasse pur. Dans la fabrication de l'acide sulfurique, il fournit au soufre l'oxigène nécessaire à son acidification. Dans les essais des mines, il sert à oxider ou à acidifier le soufre et l'arsenic.

Le sel marin, *muriate de soude*, ou *hydrochlorate de soude*, est la combinaison de l'acide hydrochlorique avec la soude; c'est un solide cristallisant en cube, ayant une saveur franche, salée. Ce sel est soluble dans l'eau, pas plus à froid qu'à chaud; il est un peu soluble dans l'alcool.

On peut obtenir de l'acide hydrochlorique et de la soude artificielle. On l'emploie dans la fabrication du savon, dans celle du sel ammoniac, dans la congélation de quelques liquides (les glaces), dans la salaison des viandes, dans l'assaisonnement des alimens, enfin dans la culture comme engrais, etc.

ASTRONOMIE.

XLVIII. *Qu'est-ce qui détermine les alternatives du jour et de la nuit, et le retour périodique des saisons? — A quoi faut-il attribuer l'inégalité des jours? — Quelle est la durée de l'année? — La disposition du Calendrier?*

Les alternatives du jour et de la nuit sont déterminées

par le *mouvement de rotation* de la terre autour de son axe ; en effet, par ce mouvement, les points de la terre sont successivement présentés à la clarté du soleil, ce qui leur donne le jour ; et les points diamétralement opposés sont privés de la lumière de cet astre, ce qui leur donne la nuit.

L'*inclinaison de la terre* sur l'orbite est cause de l'inégalité du jour et de la nuit, pendant une même révolution de la terre.

Le *retour périodique des saisons* est déterminé par la régularité et la perpétuité du mouvement de la terre dans son orbite, et le parallélisme de l'axe terrestre dans toutes ses positions sur l'orbite. La *variété des saisons* a pour cause l'inclinaison et la translation de l'axe.

L*année* est le temps de la révolution de la terre autour du soleil.

On distingue deux années, l'*année sidérale*, et l'*année tropique* ou *équinoxiale*. Cette dernière est aussi appelée *année civile*, parce que c'est celle dont on se sert dans l'usage ordinaire.

L'année *sidérale* est le temps que la terre emploie à revenir précisement en conjonction avec le soleil et la même étoile, c'est-à-dire au point d'où elle était partie l'année précédente. La durée de cette année est 365 jours 6 heures 9 minutes 12 secondes.

L'année *tropique* est le temps qui s'écoule entre deux équinoxes ou deux solstices : elle est de 365 jours 5 heures 48 minutes 48 secondes.

Un *calendrier* est une méthode ou un système pour distribuer le temps en périodes plus ou moins longues, et qui pour la plupart sont multiples les unes des autres, telles que les heures, les jours, les semaines, les mois, les années, les siècles. Ce mot vient de calendes (*calendæ*), premier jour du mois chez les Romains.

Le premier calendrier des Romains, sous *Romulus*, fut lunaire, et son inventeur ne donna à l'année que dix mois, comprenant ensemble 304 jours.

Numa ajouta deux mois, et après cette réforme la durée commune de l'année se trouva être de 366 jours un quart;

ainsi elle surpassait d'un jour l'année tropique. 45 ans avant J.-C., *Jules-César* jugea une nouvelle réforme nécessaire; il fit compter, à partir de cette époque, trois années consécutives de 365 jours, et une quatrième de 366 jours, en ajoutant un jour à février, qui en eut 29 tous les quatre ans. Pour ne rien changer au nom des jours, on nomma ces jours additionnels, bissextiles. Mais l'année solaire n'est pas de 365 jours 6 heures précises, elle n'est réellement que de 365 jours 5 heures 49 minutes, d'où il suit que dans l'année Julienne, l'équinoxe rétrograde de 11 minutes. Les inconvéniens résultant de cette erreur occasionnèrent une nouvelle réforme qui consista à supprimer trois années bissextiles séculaires sur quatre. Ainsi sur 400 ans on intercala seulement 97 jours. Les années sont donc de 365 jours; mais de 4 ans en 4 ans on les fait de 366 jours; celles-ci forment autant d'années bissextiles.

Telle est la réforme du calendrier, opérée en 1582, par le pape *Grégoire* XIII, et nommée, pour cette raison, *réforme grégorienne*: elle est suivie par la plupart des nations d'Europe et d'Amérique.

XLIX. *Quelle est la cause des Éclipses de soleil et de lune? — Pourquoi les premières sont-elles moins fréquentes que les secondes, et comment se fait-il qu'elles n'ont pas lieu chaque mois?*

Il y a *éclipse de lune* lorsque la lune est du côté opposé au soleil, par rapport à la terre; la terre se trouvant juste entre deux, la lune ne reçoit plus la lumière du soleil, elle est éclipsée.

Il y a *éclipse de soleil* lorsque la lune est du même côté que le soleil par rapport à la terre, et comme elle cache le soleil à celle-ci, on dit qu'il y a éclipse de soleil.

On voit que, pour produire une éclipse, trois corps sont nécessaires: 1° le corps lumineux, 2° le corps opaque qui réfléchit l'ombre, et 3° le corps enveloppé dans l'ombre.

Les éclipses de lune sont *totales* ou *partielles*.

Les éclipses de soleil sont *totales*, *partielles* ou *annulaires*.

Pour qu'il y ait éclipse de lune, il faut que cette planète soit en conjonction proche du nœud, parce que l'ombre de la terre dépasse toujours l'orbite lunaire.

L'éclipse du soleil a lieu lorsque la lune est dans le plan de l'écliptique et de plus en conjonction avec le soleil; mais ces conditions étant rarement accomplies, il en résulte que les éclipses de soleil sont moins fréquentes que les éclipses de lune.

Les éclipses de soleil ne sont possibles que vers le temps de la conjonction, c'est-à-dire, de la nouvelle lune; et les éclipses de lune vers le temps de l'opposition, c'est-à-dire, de la pleine lune.

Les éclipses sont moins nombreuses que les conjonctions et les oppositions; la raison en est que l'orbite lunaire est inclinée à l'orbite terrestre.

L. *Dire ce qu'on entend par longitude et latitude ? — Quel en est l'usage dans la géographie ? — Donner une idée de la manière dont on peut les déterminer.*

La *latitude* est la distance d'un lieu à l'équateur. La plus grande latitude possible est aux pôles; à l'équateur elle est nulle.

La latitude des lieux situés vers le pôle septentrional s'appelle *boréale* ou *septentrionale* : on nomme *latitude australe* ou *méridionale* celle des lieux situés vers le pôle austral.

La *longitude* est la distance d'*un lieu au méridien convenu*; elle ne peut excéder 180 degrés, et elle est nulle sur toute l'étendue du méridien convenu.

On divise la longitude en *orientale* et *occidentale*, relativement au méridien commun.

Les notions de latitude et de longitude ont pour objet de déterminer la position des différens lieux de la terre. D'un côté, la latitude fait connaître sur quel parallèle un lieu est situé, et de l'autre, la longitude indique à quelle distance il se trouve du premier méridien. Le point

où le parallèle et le méridien se coupent, est évidemment la position cherchée.

Pour connaître la latitude d'un lieu, il suffit de pouvoir mesurer la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon, ce qui peut s'obtenir avec un instrument appelé *quart-de-cercle*, divisé en 90 degrés subdivisés en minutes et secondes.

On déterminera la différence des méridiens de deux lieux par celle du midi, ou des autres heures dans ces mêmes lieux. La différence des midis est d'une heure dans les lieux éloignés l'un de l'autre de quinze degrés. Ainsi, quand on peut savoir quelle heure il est, au même moment dans deux lieux différens, on sait quelle est l'intervalle en degrés qui sépare leur méridien, puisqu'il ne faut que multiplier par 15 la différence en heures. Voilà en quoi consiste le problème des longitudes.

Pour connaître la différence des heures, on emploie les *guide-temps*, qui sont des montres parfaitement réglées, et la comparaison des mêmes observations astronomiques faites dans deux endroits situés sous des méridiens différens.

FIN.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

PREMIÈRE SÉRIE.

RHÉTORIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

GÉOGRAPHIE.

Géographie Ancienne et Moderne comparées.

HISTOIRE.

Histoire Ancienne.

Histoire Romaine.

Ques. Pag.

Histoire du moyen âge.

Histoire Moderne.

TROISIÈME SÉRIE.

PHILOSOPHIE.

Logique.

Morale.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

Arithmétique.

Quest. Pag.

Algèbre.

Physique élémentaire.

*

Chimie élémentaire.

FIN DE LA TABLE.

Nota. Le Public est prévenu qu'il s'est glissé une erreur de huit pages dans les folios de cet ouvrage, de 640 à 649.

